

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
ET
UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE

INNER CITY MONTRÉALAIS ET BANLIEUE PARISIENNE, POLITIQUES ET
STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ URBAINE : LA POLITIQUE DE LA
VILLE À HOCHELAGA-MAISONNEUVE (CANADA) ET SAINT-DENIS (FRANCE),
ANNÉES 1960 – DÉBUT DES ANNÉES 2000.

Vol. 1

THÈSE
PRÉSENTÉE EN COTUTELLE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN HISTOIRE

PAR BENOÎT BRÉVILLE

JANVIER 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Remerciements

Mes premiers remerciements reviennent à mes deux directeurs de thèse : Annie Fourcaut, qui m'a donné l'envie, après la licence, de poursuivre mes études en histoire urbaine, et Paul-André Linteau dont l'accueil et la disponibilité ont rendu mon séjour à Montréal particulièrement aisé et agréable. Par leur soutien, leur attention, leur confiance et leur sens critique, ils ont rendu cette recherche possible. Je remercie également Annie Fourcaut d'avoir su veiller aux bonnes conditions matérielles de ce travail.

Cette thèse doit aussi beaucoup à tous les archivistes et documentalistes rencontrés au cours de ces quatre années : Diane Boudreau et Claude Quentin des archives de l'UQAM ; Sylvie Grondin des Archives de Montréal ; Sylvie Zaidman des Archives départementales de Seine-Saint-Denis ; les archivistes des Archives nationales du Québec ; Bénédicte Madelin, Elsa Micouraud et Cécile Fleureau de Profession Banlieue ; Nathalie, Sophie et Florent des Archives municipales de Saint-Denis. Que Frédérique Jacquet, conservatrice des archives de Saint-Denis, reçoive mes remerciements les plus chaleureux : nos discussions et ses nombreux conseils constituèrent un apport primordial.

Je remercie également les chercheurs qui ont bien voulu porter attention à mon travail : Danièle Voldman (CNRS - Université Paris 1), Marie-Hélène Bacqué (Université Paris 10), Benoît Pouvreau (Bureau du patrimoine du Conseil général de la Seine-Saint-Denis), Thibault Tellier (Université Lille III), Jean-Pierre Collin (INRS), Caroline Andrews (Université d'Ottawa), Martin Petitclerc (UQAM), pour ne citer qu'eux. Merci tout particulièrement à Emmanuel Bellanger (CNRS) dont les contacts, les conseils et la disponibilité ont grandement contribué à cette recherche.

Certaines personnes ont particulièrement aidé aux bonnes conditions pratiques de ce travail. Merci au Conseil International d'Etudes Canadiennes et particulièrement à Guy Leclair et Nadyne Lacroix, à l'Association française d'études canadiennes, à Barbara Domenech et Michel Didier de la Délégation Interministérielle à la Ville pour m'avoir emmené dans l'aventure de l'enquête orale.

Une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont bien voulu se prêter au jeu de l'enquête orale.

Le soutien si nécessaire de mes proches fut constant ; qu'ils en soient ici remerciés. Ma famille évidemment : mes parents, qui ont toujours soutenu mes choix, mon frère et ma sœur, pour leur aide et leur support moral, mes grand-mères. Mes camarades d'université (Karim, Sébastien(s), Sigfrid, Jacinthe, Rachel, Matthew, Marianna, Jihane, Clément...) m'ont permis de lier amitiés et travail. Je remercie également Pierre et Serge qui ont su me tenir à l'écart des pensées moustachues. Un remerciement tout particulier à Julie avec qui les discussions sur le Québec m'ont inspiré. L'aide informatique de Roger a facilité la réalisation de cet objet. Merci à Cathy pour ses conseils. Mes relecteurs (mon père, ma mère, Sarah, Anne, Cécile) seront peut-être ultérieurement remerciés s'ils n'ont pas laissé trop de fautes.

Mes derniers remerciements vont à Cécile ; il est impossible de résumer en quelques mots ce qu'elle a pu apporter. Qu'elle sache juste que sans elle, ni ce travail ni tant d'autres choses n'auraient été possible.

Dans le cadre d'une allocation de recherche de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Avec le soutien d'Affaires étrangères et Commerce international Canada.

Liste des sigles et des abréviations

Provenance des sources

ADSSD : Archives départementales de Seine-Saint-Denis
AMM : Archives municipales de Montréal
AMSD: Archives municipales de Saint-Denis
ANQ : Archives nationales du Québec
AUQAM : Archives de l'Université du Québec à Montréal
CDEACF : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
DIV : Centre de ressources de la Délégation interministérielle à la Ville
INRS : Centre de document de l'Institut national de la recherche scientifique
McGill : Bibliothèque de l'Université McGill
UdeM : Bibliothèque de l'Université de Montréal

France

AF : Ancien franc
AFFM : Association des femmes du Franc-Moisin
AJFM : Association des jeunes du Franc-Moisin
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
APL : Aide personnalisée au logement
BAS : Bureau d'aide sociale
BIM : Bulletin d'information municipale
CAPS : Contrat d'action-prévention-sécurité
CCAS : Centre communale d'action sociale
CCPD : Conseil communal de prévention de la délinquance
CDC : Caisse des dépôts et consignations
CES : Contrat Emploi Solidarité
CGT : Confédération générale du travail
CFDT : Confédération française démocratique du travail
CIV : Comité interministériel des Villes
CLIP : Commission locale interpartenariale
CLS : Contrat local de sécurité
CNL : Confédération nationale du logement
CTDV : Comité technique départemental des villes
CRESF : Centre de recherche et d'étude sur la société française
DDE : Direction départementale de l'Équipement
DDASS : Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales
DQ : Démarche Quartier
DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles
DSQ : Développement social des quartiers
DSU : Développement social urbain
DIV : Délégation interministérielle à la Ville.
FAS : Fonds d'action sociale
FCPE : Fédération des conseils des parents d'élèves des écoles publiques
FO : Force ouvrière

GPU : Grand projet urbain
GPV : Grand projet de ville
GTLD : Groupe de traitement local de la délinquance
HLM : Habitation à loyer modéré
HVS : Habitat et vie sociale
MF : Million de francs (MdsF : Milliard de francs)
MIEL : Maison de l'insertion économique locale
MOUS : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPHLM : Office public d'habitations à loyer modéré
PAIO : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PCF : Parti communiste français
PMI : Protection maternelle et infantile
POS : Plan d'occupation des sols
PRV : Pacte de relance pour la ville
PS : Parti socialiste
PSU : Parti socialiste unifié
PLIE : Plan local d'insertion par l'économie
PALULOS : Prêt pour l'amélioration du logement à usage locatif social
RATP : Régie autonome des transports parisiens
SEM : Société d'économie mixte
SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SPF : Secours populaire français
TUC : Travaux d'utilité collective
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UFF : Union des femmes françaises
ZAC : Zone d'aménagement concerté
ZEP : Zone d'éducation prioritaire
ZUS : Zone urbaine sensible
ZRU : Zone de redynamisation urbaine
ZFU : Zone franche urbaine
ZUP : Zone à urbaniser en priorité

Au Canada

ACEF : Association coopérative d'économie familiale
ACO : Action catholique ouvrière
AHHM : Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve
AQDR : Association québécoise de défense des retraités
BAEQ : Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
BCM : Bureau de consultation de Montréal
CCA : Comité-conseil d'arrondissement
CCSE : Centre culturel et sportif de l'Est
CDC : Community Development Corporation
CDEC : Centre de développement économique communautaire
CIDEM : Commission d'initiative et de développement économique de Montréal
CLD : Centre local de développement
CLE : Centre local d'emploi

CLSC : Centre local de services communautaires
COM : Conseil des œuvres de Montréal
CSN : Confédération des syndicats nationaux
CSSS : Conseil de la santé et des services sociaux
FCABQ : Fédération des centres d'action bénévole du Québec
FOCCF : Fédération des œuvres de charité canadienne-françaises
FRAPRU : Front d'action populaire en réaménagement urbain
FRAP : Front d'action politique
FTQ : Fédération des travailleurs du Québec
GAM : Groupe d'action municipale
GRT : Groupe de ressources techniques
HLM : Habitation à loyer modique
JEC : Jeunesse étudiante chrétienne
JOC : Jeunesse ouvrière catholique
LOC : Ligue ouvrière catholique
MAS : Ministère des Affaires sociales
MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
NPD : Nouveau parti démocratique
OMHM : Office municipal d'habitation de Montréal
OPDQ : Office de planification et de développement du Québec
PAAP : Programme d'aide pour l'accession à la propriété
PALL : Programme d'aide au logement locatif
PAQ : Programme d'amélioration de quartier
PAR-HM : Programme d'action-révitailisation Hochelaga-Maisonneuve
PEC : Pavillon d'éducation communautaire
PIQA : Programme d'intervention dans les quartiers anciens
PQ : Parti québécois
PRAIMONT : Programme de rénovation des aires industrielles de Montréal
PSL : Programme de supplément au loyer
RCM : Rassemblement des citoyens de Montréal
RGL : Regroupement pour le gel des loyers
RIN : Rassemblement pour l'indépendance nationale
RIOCM : Rassemblement intersectoriel des organismes de Montréal
SCHL : Société centrale (puis canadienne) d'hypothèques et du logement
SHAPEM : Société d'habitations populaires de l'Est de Montréal
SHDM : Société d'habitation et de développement de Montréal
SHHM : Services à l'habitation Hochelaga-Maisonneuve
SHQ : Société d'habitation du Québec
SIDAC : Société d'initiative et de développement des artères commerciales
SOMHAM : Société d'habitation de Montréal
SSVP : Société Saint-Vincent-de-Paul
TEQ : Travailleurs étudiants du Québec
TROVEP : Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire

INTRODUCTION

Depuis le XVIII^e siècle, en partenariat ou en complément d'organismes charitables, religieux ou privés, les pouvoirs publics mènent, au niveau local, des politiques pour lutter contre les problèmes sociaux et urbains des habitants des quartiers populaires¹. Entre les années 1960 et les années 2000, ces problèmes changent et, avec eux, les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine. Nous envisagerons ces mutations dans la moyenne durée afin de saisir le changement qui s'opère durant les années 1980.

Pour cela, nous nous appuyerons sur deux études monographiques : Saint-Denis, en banlieue parisienne, et Hochelaga-Maisonneuve, ancienne banlieue ouvrière annexée et devenue quartier de l'*inner city* montréalais. Ces deux territoires présentent des similitudes : espaces ouvriers qui logeaient les travailleurs des entreprises de l'est de Montréal ou de la banlieue nord de Paris, Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Denis sont touchés, à partir des années 1960-1970, par le déplacement des activités productives, puis par la désindustrialisation qui engendrent un appauvrissement de la population et s'accompagnent d'une dégradation du cadre urbain. La conjugaison de ces différents facteurs collent à ces deux espaces une image négative qui en fait des symboles de la crise urbaine de la fin du XX^e siècle dans les représentations collectives.

Malgré ces similitudes de nature, des différences existent. La ville de Saint-Denis compte une proportion d'étrangers bien plus importante que le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Le bâti s'y présente sous une forme différente. Enfin, leurs situations géographiques diffèrent : l'une est située en périphérie de Paris et l'autre jouxte le centre-ville de Montréal. Nous ne comparerons pas Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Denis : nous nous proposons de confronter, non pas deux villes ou deux quartiers, mais deux politiques territorialisées pour répondre aux problèmes des anciens quartiers ouvriers touchés par la crise économique et la désindustrialisation. Le quartier n'est pas l'objet, mais le cadre de notre étude : il est le lieu où se matérialisent les nouvelles politiques sociales territorialisées.

En France, « la politique de la ville » est créée par le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy à partir de 1981. Fondée sur un principe de discrimination territoriale positive, elle concerne exclusivement des quartiers jugés prioritaires parce qu'ils cumulent problèmes sociaux et urbains. Intersectorielle, contractuelle, participative et partenariale, cette politique doit œuvrer au renouvellement de l'action publique. La dénomination « politique de la ville » apparaît en 1988 – auparavant, on parle de « Développement social des quartiers » –, elle n'a pas d'équivalent canadien *stricto sensu*, tout au moins avant les années 2000. Comment, dans ces

1 Yannick Marec (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Grâne, Créaphis, 2006.

conditions, peut-on comparer la « politique de la ville » en France et au Canada des années 1960 aux années 2000 ? Nous utilisons en fait cette formule par commodité (et par abus) de langage pour désigner les « politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine », c'est-à-dire l'ensemble des actions entreprises au niveau local par des acteurs variés (publics, charitables, associatifs, privés, communautaires) pour lutter contre les problèmes indissolublement sociaux et urbains.

Car la politique de la ville telle qu'elle apparaît dans les quartiers populaires français en 1981 ne s'impose pas sur un terrain vierge. La mairie communiste de Saint-Denis développe depuis plusieurs décennies des interventions sociales, en partenariat avec l'Etat ou diverses associations. De même au Québec : dès la Révolution tranquille, face au retrait des institutions caritatives à caractère religieux et à la montée des problèmes sociaux, de nouveaux modes d'actions se mettent en place. A la fin des années 1960, la conjonction du nationalisme québécois et de l'extrême gauche donne naissance, dans les quartiers ouvriers montréalais, à diverses formes de comités de citoyens et de groupes populaires. Ces initiatives issues de la « scène locale » cohabitent à partir des années 1980 avec des programmes publics territorialisés, fédéraux mais surtout provinciaux, et des politiques dites de « développement communautaire ».

Notre recherche concerne l'application locale de politiques nationales. L'étude monographique s'impose donc d'elle même. Cependant, nous devons éviter de nous en tenir au seul cadre local qui ne permettrait pas de saisir les tendances générales des deux politiques de la ville. Aussi nous faudra-t-il fréquemment recourir à des cadrages nationaux afin de mettre en avant la chronologie des politiques de la ville, d'en expliquer les dispositifs successifs, les moyens mobilisés, etc.

Au Québec, les années 1960 marquent le début d'une période nouvelle. La mort de Maurice Duplessis en 1959, puis l'élection de Jean Lesage en 1960 donnent le coup d'envoi de la Révolution Tranquille qui engendre une modernisation de l'Etat québécois et un déclin de l'Eglise catholique. Celle-ci perd son hégémonie sur l'action et l'encadrement social dans les quartiers ouvriers, rendant possible la naissance des mouvements populaires urbains. A Saint-Denis, ces années constituent également une charnière. La politique de décentralisation industrielle entraîne les premières fermetures d'usines en région parisienne et confrontent la municipalité dionysienne à des problèmes nouveaux. Les années 2000 constituent également un tournant. En France, la politique de la ville change d'échelle et abandonne le strict cadre communal ; le « contrat de ville » ne concerne plus seulement Saint-Denis mais l'ensemble de

Plaine Commune, une communauté d'agglomération née à la suite des « lois Chevènement » de la fin des années 1990. Au Québec, la politique de la ville se territorialise encore davantage : un « Plan d'action pour les quartiers sensibles » et un « Plan d'action pour les quartiers ciblés, » qui s'inspirent explicitement de l'expérience française, sont élaborées par la Ville de Montréal en 2001. En 2003, la forme contractuelle gagne le Québec avec la signature du contrat de ville de Montréal qui lie la municipalité et le gouvernement provincial autour de projets sociaux et urbains communs.

Cette recherche vise à comprendre les différents rôles attribués aux populations dans les politiques et stratégies successives de lutte contre la pauvreté urbaine, afin de saisir l'interaction entre le champ social et le champ politique. Comment les réalités sociales, les aspirations des habitants et les diverses formes de mobilisation populaire influent-elles sur les politiques menées ? Quelle est la place accordée aux populations par les politiques publiques ?

Réalisée en cotutelle entre la France et le Canada, cette thèse doit se conformer aux exigences universitaires des deux pays. Le doctorat nord-américain favorise une présentation détaillée du cadre historiographique et problématique de la recherche au sein d'un chapitre distinct. Aussi l'introduction canadienne est-elle plus succincte que l'introduction française qui contient habituellement des éléments historiographiques et problématiques. Nous avons choisi la forme canadienne. Après une brève introduction énonçant les grandes lignes de notre sujet, nous consacrerons un chapitre au cadre théorique de cette étude.

Cette thèse comporte trois parties. La première concerne le cadre de la recherche ; elle vise à en cerner les enjeux historiographiques, problématiques, mais aussi contextuels (contexte historique, social, politique, institutionnel...). La deuxième partie porte sur les années 1960 et 1970 : nous y analysons les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine antérieures à la création de la politique de la ville en France et à la mise en place de politiques de développement communautaire et de programmes territorialisés au Canada. Ces nouvelles politiques, qui s'appuient sur une idéologie et des principes différents, sont l'objet de notre troisième partie qui s'étend des années 1980 aux débuts des années 2000.

PARTIE I : PROLEGOMENES

Cette première partie constitue un préalable à la recherche proprement dite. Dans un chapitre historiographique et problématique, nous présenterons le cadre intellectuel de notre sujet. Les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine ont fait l'objet de nombreuses études ; celles-ci ont posé des acquis, dégagé des axes de recherche, soulevé des problématiques que notre travail ne pourra ignorer. D'autres historiens ont mené des travaux comparatistes : quelles furent leurs approches ? Quelles limites ont-ils énoncé ? Au terme de cette réflexion critique sur l'historiographie de la comparaison des politiques de la ville, nous présenterons les questionnements qui ont guidé notre recherche : quelle est notre approche de l'histoire comparée ? Comment l'historien des politiques de la ville peut-il se distinguer des sociologues et des politistes ? Comparer Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Denis revient-il à « *comparer l'incomparable* »¹ ?

Le second chapitre retracera le contexte historique, institutionnel et social de notre recherche. L'évolution de Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve s'inscrit dans la longue durée. L'industrialisation du XIX^e siècle, le peuplement ouvrier, les effets de la crise des années 1930 : ces deux espaces connaissent une histoire partagée. Mais, de l'implantation du communisme municipal à l'annexion à Montréal, nombre d'éléments les séparent. Cette présentation servira à éclairer la crise que connaissent ces deux territoires à partir des années 1960 et surtout 1970. Ce chapitre permettra également de fournir les données nécessaires à la compréhension de ce travail pour le lecteur français ou canadien peu familier de l'histoire des quartiers populaires et du contexte politique outre-Atlantique.

1 Marcel Détiéne, *Comparer l'incomparable*, Paris, Le Seuil, 2000.

Chapitre 1 : Cadre historiographique et problématique

Ce chapitre, qui s'apparente à une longue introduction française, doit permettre de situer notre recherche dans l'historiographie. L'étude des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine, par leur caractère transversal, se trouve au croisement de différentes traditions et disciplines. Aussi l'analyse ne se limitera-t-elle pas aux seuls travaux des historiens : elle prendra en compte les recherches des sociologues, politistes et géographes qui se sont intéressés aux politiques de la ville. Cette historiographie n'est pas une simple « revue de littérature », elle permettra de dégager les enjeux de notre sujet et nous conduira à une analyse problématique détaillée. Notre terminerons ce chapitre par une présentation des sources de la recherche.

I/ Une histoire sociale comparée des politiques de la ville

La variété des thèmes abordés dans cette thèse rend impossible une présentation historiographique exhaustive : histoire de la banlieue rouge, de l'immigration, de l'action sociale catholique, du logement social, des politiques publiques, de la participation des habitants, etc. Nous avons retenu les travaux soulevant des questions essentielles à la définition problématique de notre sujet.

I/L'histoire comparée

De nombreux écrits théoriques ont tenté, depuis Marc Bloch, de cerner les enjeux de l'histoire comparée, ses possibilités, ses limites. La théorie sera ici illustrée par la pratique, c'est-à-dire par différents cas d'études urbaines comparées dont les résultats ont guidé notre recherche.

a/La comparaison en histoire : approches théoriques

Dans un dialogue avec Pierre Bourdieu et deux historiens allemands, Christophe Charle constate que l'histoire médiévale et moderne est d'emblée plus comparatiste que l'histoire contemporaine¹. Les travaux de Fernand Braudel sur la Méditerranée et ceux de Marc Bloch sur les rois thaumaturges ne se restreignent pas au seul cas français, mais s'ouvrent à l'ensemble du

1 Pierre Bourdieu et al., « Dialogue sur l'histoire comparée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 106-107, mars 1995.

bassin méditerranéen ou à l'Angleterre. De plus, la France accuserait un retard par rapport à l'historiographie allemande, davantage comparatiste. Selon Christophe Charle, cet écart peut s'expliquer par des raisons institutionnelles, internes à l'université française où les programmes d'enseignement sont étroitement liés aux programmes des concours donc, de fait, à des histoires nationales. Mais, depuis 1995 et la publication de cet article, la situation a évolué : le comparatisme a fait son apparition à l'épreuve d'histoire contemporaine de l'agrégation¹ et les travaux d'historiens se confrontant à la mise en perspective internationale se sont multipliés.

Le temps est donc loin où Marc Bloch insistait sur la nécessité de l'histoire comparée et en regrettait la rareté : « *la méthode comparative peut beaucoup, écrivait-il ; je tiens sa généralisation et son perfectionnement pour une des nécessités les plus pressantes qui s'imposent aujourd'hui aux études historiques* »². Le fondateur de l'école des Annales a d'ailleurs posé les premiers jalons d'une théorisation de la démarche comparatiste qui vise à « *rechercher, afin de les expliquer, les ressemblances, les dissemblances, qu'offrent des séries de nature analogue, empruntées à des milieux sociaux différents* »³. Ainsi, les objets comparés doivent présenter une « analogie de nature ». En d'autres termes, et pour reprendre la métaphore fruitière de Geert Hofstede, « *la sagesse populaire affirme qu'on ne peut comparer des pommes avec des oranges [...]. En termes scientifiques, les pommes et les oranges entrent dans la catégorie générale des « fruits » et peuvent être comparées selon de nombreux critères [...]. Comparer des pommes et des oranges devient possible dans la mesure où l'on dispose d'une « fruitologie », d'une théorie des fruits* »⁴. Ainsi, ce n'est qu'après avoir élaboré une « théorie » de son objet de comparaison que l'historien pourra espérer en tirer des enseignements.

Ces enseignements sont de cinq types selon Marc Bloch. Tout d'abord, la suggestion de recherche : certains phénomènes sont très apparents dans une société donnée tandis que, dans une autre société, des phénomènes de nature identique peuvent être nettement moins visibles ; la comparaison incite à les découvrir. Elle permet également ce que Marc Bloch appelle « *l'explication des survivances* » ou « *l'interpolation des courbes* ». Ce second enseignement

1 En 2004-2005, le sujet concernait « Les sociétés, la guerre et la paix de 1911 à 1946 (Europe, Russie puis URSS, Japon, Etats-Unis) et en 2005-2006, « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques de l'Europe des années 1830 à la fin des années 1920. Etude comparée : France, Allemagne, Espagne, Italie ».

2 Marc Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », in Marc Bloch, *Histoire et historiens*, Paris, Armand Colin, 1995. Article initialement publié dans la *Revue de synthèse historique* (XLVI, juin 1928, p. 15-50).

3 Marc Bloch, « Comparaison », in Marc Bloch, *Histoire et historiens*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 89. Article initialement publié dans la *Revue de synthèse historique* (XLIX, juin 1930, p. 31-39).

4 Geert Hofstede, « A case of comparing Apples with Oranges International differences values », in Masamichi Sasaki, *Value and Attitudes across Nations and Time*, Brill Leyden, 1988. Cité dans Frédéric Dufaux, Annie Fourcaut (dir.), *Le Monde des grands ensembles*, Grâne, Créaphis, 1999, p. 30.

nous intéresse moins directement car il s'applique essentiellement à l'étude des sociétés anciennes ou fort éloignées : « *Il arrive que dans une société donnée, un fait se présente avec des caractères d'étrangeté qui tiennent à un certain manque d'harmonie avec le ton général de la vie sociale [...]. Dans la société en question, l'ensemble des institutions dont il était issu et la mentalité qui le soutenait [...] se sont évanouis sans laisser de trace dans les documents. Mais dans d'autres civilisations, souvent très lointaines, des phénomènes presque pareils apparaissent clairement, cette fois avec tout leur entourage naturel* »¹.

La recherche des influences, troisième leçon de la comparaison, nous concerne davantage. En effet, deux objets de même nature, dans deux pays différents, présentent bien souvent des similitudes, des ressemblances, des analogies qui doivent être analysées en fonction de leurs possibles filiations et influences. Tantôt l'influence étrangère est explicitement revendiquée, tantôt elle apparaît en creux et l'historien comparatiste doit tenter de la mettre au jour. A cette précaution près qu'on ne saurait confondre influence et coïncidence fortuite. Empruntant son exemple à la linguistique, Marc Bloch souligne en effet que c'est pur hasard si *mati*, en grec moderne, signifie « œil » et *mata*, « voir » en polynésien. Enfin, partant des ressemblances et dissemblances de développement, l'historien doit aller à la « *poursuite des causes* » : pourquoi un phénomène s'est développé d'une certaine manière dans un pays et d'une autre sous d'autres cieux ? Pour répondre à cette question, il faut étudier l'ensemble des facteurs contextuels qui peuvent expliquer les divergences de développement et c'est peut-être dans cette tâche que réside le principal apport de la comparaison. Car, comme le souligne Marc Bloch, « *la perception des différences est [...], en fin de compte, l'objet le plus important – encore que trop souvent le moins recherché – de la méthode comparative. Par elle, nous mesurons l'originalité des systèmes sociaux, nous pouvons espérer, un jour, les classer et pénétrer jusqu'au tréfonds de leur nature* »².

L'appel de Marc Bloch à une multiplication des études comparatistes tarde à trouver son écho. Cela s'explique par les spécificités de la comparaison historique, plus ardue que la comparaison sociologique, par exemple. Hartmut Kaeble exprime quatre obstacles épistémologiques à la comparaison historique. En premier lieu, les historiens ne pensent pas en termes de généralisation, mais de particularités ; celui induit chez eux une certaine réticence à « *comparer l'incomparable* »³, pour reprendre les mots de Marcel Détiéne. L'interprétation

1 Marc Bloch, « Comparaison », *art. cit.*, p. 91.

2 Marc Bloch, « Comparaison », *art. cit.*, p. 91.

3 Marcel Détiéne, *Comparer l'incomparable*, Paris, Le Seuil, 2000.

contextuelle, prédominante en histoire, constitue un second obstacle. Par ailleurs, il est difficile de trouver les mêmes sources dans deux pays. A la différence du sociologue qui « fabrique » une partie de ses sources (entretiens, enquêtes, observations), l'historien est dépendant des traces laissées par les protagonistes de l'histoire et qui diffèrent d'un pays à l'autre. Enfin, dernier obstacle qui, cette fois, concerne toutes les sciences sociales : comparer, c'est utiliser deux langues et essayer de trouver des termes correspondants dans les deux langues. Ce problème se pose évidemment dans les comparaisons entre la France et le Québec, qui partagent une communauté linguistique. Cependant, certains termes (communautaire, association, logement social, animation sociale...) revêtent des significations différentes de part et d'autre de l'Atlantique. Il nous faudra étudier ces écarts de vocabulaire.

La démarche comparatiste implique donc une double précaution. Conceptuelle, d'une part, au sens où l'historien doit cerner avec le plus de précision possible les notions employées afin de mettre en lumière les différences constitutives des deux pays étudiés ; contextuelle, d'autre part, pour discerner ce qui a trait à des règles générales de ce qui relève de particularités.

b/Conditions de possibilité d'une comparaison France-Canada

Les historiographies française et canadienne se sont longtemps développées sans se préoccuper l'une de l'autre et ce n'est qu'après la Révolution Tranquille que les échanges scientifiques entre les deux pays commencent à se multiplier. Robert Mandrou est professeur invité à l'Université Laval ; en 1963, un colloque rassemblant les plus grands historiens français et canadiens est organisé. Dans les années 1970, des étudiants français commencent à faire leur recherche au Canada et des accords sont passés entre les universités des deux pays. De nombreux doctorants québécois viennent faire leur thèse en France. Après « ces décennies des échanges », s'ouvre, en 1980, une « décennie de projets » qui voit se multiplier les partenariats entre chercheurs confirmés des deux pays¹. Joseph Goy organise une série de colloques comparatistes d'histoire rurale du Québec et de l'ouest de la France². Depuis, les liens n'ont cessé de se consolider. En témoigne la profusion de centres interdisciplinaires d'études canadiennes

1 Voir Claude Folhen, « Mutations de l'historiographie canadienne », in Jacques Portes (dir.), *Le fait français et l'histoire du Canada, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, coll. « Etudes », 1990.

2 Joseph Goy (dir.), *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVIII^e-XX^e siècle)*, actes des colloques de 1979 et 1980, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981 ; Joseph Goy, *Evolution et éclatement du monde rural : structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales française et québécoise (XVII^e-XX^e siècle)*, Montréal/Paris, Presses de l'Université de Montréal/EHESS, 1986, etc.

qui font une histoire que l'on pourrait qualifier de « civilisationnelle » : le Centre d'études canadiennes inter-universitaires de Bordeaux (CECIB, créé en 1975), le Centre de recherche d'histoire nord-américaine de Paris 1 (CRHNA, 1988), le Centre d'études canadiennes de l'Université de Rennes 2 (CEC, 1992), l'Institut d'études acadiennes et québécoises de l'Université de Poitiers (IEAQ, 1992), etc.

Parallèlement apparaissent les premières recherches confrontant les cas français et canadien, dans diverses disciplines¹. L'intérêt particulier que se portent respectivement le Québec et la France s'expliquent bien entendu par la communauté linguistique et les liens historiques unissant ces deux « nations ». En effet, il existe une disproportion flagrante entre le nombre d'études réalisées sur le Canada francophone ou anglophone. En études urbaines, si Montréal est devenu un terrain d'enquêtes relativement connu pour les chercheurs français, il n'en va pas de même pour Vancouver, Ottawa ou Calgary qui restent, à bien des égards, inconnus pour les historiens français.

c/Réflexions sur l'histoire urbaine comparée récente

Longtemps apanage des médiévistes et des modernistes, la comparaison s'est donc étendue à l'histoire contemporaine depuis un quart de siècle. En France, aux États-Unis, en Belgique ou au Québec, de nombreuses recherches comparatistes sont réalisées². Selon Jürgen Kocka, les historiens qui choisissent la comparaison sont « *plutôt ceux qui ont une approche analytique et qui entretiennent des relations avec les sciences sociales* »³. L'histoire urbaine et l'histoire de l'immigration, parce qu'elles se nourrissent des apports de la sociologie, des sciences politiques et de la géographie, forment donc un terrain propice à la comparaison.

1 Voir Ginette Kurgan Hentenryk (dir.), *La Question sociale en France et au Canada, XIX^e-XX^e siècle*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 1988 ; Dossier spécial « Vivre en banlieue. Une comparaison France-Canada », *Etudes Canadiennes/Canadian Studies*, vol. 14, 2008 ; Anne Revillard, *La Cause des femmes dans l'Etat : une comparaison France-Québec*, doctorat de sociologie, Université Paris 8, 2007.

2 Signalons, entre beaucoup d'autres, celles qui nous semblent les plus significatives : Ira Katznelson, Aristide Zolberg (dir.), *Working-Class Formation : Nineteen-Century Patterns in Western Europe and the United States*, Princeton, Princeton University Press, 1986 ; Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910 (France, Grande-Bretagne, États-Unis)*, Paris, Albin Michel, 1994 ; George M. Fredericton, *The Comparative Imagination : On the History of Racism Nationalism and Social Movements*, Berkeley, University of California Press, 1997 ; Michel Trebisch, Marie-Christine Granjon, *Pour une histoire comparée des intellectuels*, Bruxelles, éditions Complexes, 1998 ; Marcel Bellavance, *Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée*, Montréal, VLB éditeur, 2004 ; Serge Jaumain, Paul-André Linteau (dir.), *Vivre en ville. Bruxelles et Montréal aux XIX^e et XX^e siècles*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2006.

3 Pierre Bourdieu et al., *Art. Cit.*, 1995, p. 103.

Certains travaux ont plus particulièrement éclairé notre démarche.

Dans un ouvrage collectif issu d'une journée d'étude de 2001 organisée sur les « grands ensembles à l'épreuve du comparatisme », Annie Fourcaut et Frédéric Dufaux ont rassemblé différentes études sur les grands ensembles dans des pays aussi disparates que la France, la Corée du Sud, la Pologne et l'Iran. Proposant une vaste gamme d'exemples et de contre-exemples, d'études de cas et de réflexions théoriques, cet ouvrage permet de mesurer les apports de la comparaison. Une attention toute particulière est portée sur la signification des mots : au sein d'un même pays, le « grand ensemble » n'a pas la même signification pour un sociologue, un géographe ou un historien. Imaginons alors la variété des termes utilisés pour désigner cette forme urbaine, en allemand, en russe, en bulgare ou en persan¹.

La réflexion sur les mots conduit à une réflexion sur le sens, au travers de questions communes parsemant les études de cas : quelles sont les origines intellectuelles et historiques des grands ensembles ? Quels sont les acteurs qui se sont appliqués à développer cette forme urbaine ? Comment les populations concernées ont-elles accueilli les grands ensembles ? Comment se situent-ils dans l'espace urbain et dans l'espace social ? Ces questions trouvent leurs réponses dans ces différentes monographies qui proposent de dépasser les différences contextuelles afin d'éclairer la véritable nature des choix faits. Un exemple parmi d'autres : la confrontation de ces diverses études montre que le grand ensemble, loin d'être le produit du libéralisme appliqué à la production immobilière, s'est développé dans des contextes où l'intervention de l'Etat était forte. Il n'est dès lors pas étonnant que cette forme se soit peu imposée dans le Canada libéral des Trente Glorieuses.

L'ouvrage coordonné par Yannick Marec sur « *les politiques municipales face aux pathologies urbaines* » approfondit les vertus de la comparaison. Plus de deux siècles d'histoire sont couverts au travers d'études monographiques qui emmènent le lecteur de Paris à Vienne en passant par Turin, Bruxelles ou Montréal. Logement, criminalité, pauvreté, hygiène, circulation : la crise de la ville est variée, à l'image de la diversité de son histoire, de son organisation, de sa population. Tous les maux urbains sont ici embrassés, au point de donner parfois une impression d'éclatement. Comment, en effet, comparer les fraudes alimentaires observées à Rennes et les stratégies de la « police de subsistance » à Berlin à la fin du XVIII^e siècle ? Quoi de commun également entre la Cour du Recorder à Montréal au début du XX^e siècle et les politiques d'

¹ Voir aussi Christian Topalov, Laurent Courdroy-de-Lille, Jean-Charles Depaule, Brigitte Marin (dir.), *L'Aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues et les sociétés*, Paris, Editions Robert Laffont, 2010.

« hygiène morale » sous la dictature de Franco en Espagne ?

En se concentrant davantage sur les réponses apportées à la crise urbaine que sur ses manifestations, les auteurs montrent que les « politiques » de lutte contre la pauvreté urbaine doivent être entendues dans un sens large : loin de se borner aux seules actions menées sous l'égide du maire, elles sont « *une série d'actions enchevêtrées, aux formes et aux initiateurs multiples, parfois complémentaires mais souvent concurrents* »¹. Mettre au jour la diversité des personnes physiques et morales qui combattent les « *pathologies urbaines* » révèle en effet un jeu ambivalent de rivalités et de complémentarités entre ces différents acteurs : l'Etat, les communes, les associations, les organismes confessionnels charitables et même les entreprises privées se succèdent ou s'associent pour combattre les dysfonctionnements de la ville. Cette approche de la crise urbaine par les « politiques » (entendues au sens large) constitue aussi le socle de notre recherche.

De multiples combinaisons sont possibles : le « système de Strasbourg » allie bienfaisance catholique et action municipale ; le cas de Clermont-Ferrand montre la difficile cohabitation entre le paternalisme de l'entreprise Michelin et les politiques menées par la mairie ; les associations populaires roubaisiennes ont constitué une force majeure dans la rénovation du quartier de l'Alma-Gare. Qu'en est-il à Montréal et à Saint-Denis ? Notre recherche s'appliquera à étudier l'ensemble de ces protagonistes pour comprendre le tournant qui s'opère entre les années 1960 et 2000.

La comparaison internationale et infranationale dirigée par Yannick Marec souligne plusieurs tendances générales. Deux d'entre elles touchent plus particulièrement aux problématiques de notre sujet. Les auteurs montrent tout d'abord que les liens entre les problèmes urbains et l'évolution économique de la société sont consubstantiels. Par exemple, la pauvreté urbaine se répand en Andalousie parallèlement à la diffusion du libéralisme. Suivant la même idée, Vincent Milliot constate une adéquation entre période de crise économique et représentation de la ville comme espace de criminalité. Seconde tendance générale, la place de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'assistance n'a de cesse de s'affirmer depuis la fin du XIX^e siècle. Cette importance croissante du rôle de l'Etat, qui suit des chronologies différentes selon les pays, se fait principalement au détriment de l'ancien secteur charitable, c'est-à-dire des philanthropes et des religieux. En d'autres termes, le pouvoir politique remplace le pouvoir économique et religieux dans l'élaboration des stratégies d'endiguement des

¹ Yannick Marec (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Grâne, Créaphis, 2005, p. 531.

pathologies urbaines, le pouvoir populaire devant souvent se contenter d'une place marginale.

En histoire urbaine, les travaux comparatistes sont fréquemment des œuvres collectives : des spécialistes de divers pays confrontent les résultats de leur recherche. Les rares historiens qui ont entrepris solitairement une recherche comparée se situent souvent à la frontière de l'histoire urbaine et de l'histoire de l'immigration. Suivant les travaux pionniers de Marie-Claude Blanc-Chaléard et Nancy Green, Judith Rainhorn compare l'intégration des migrants italiens à Paris et New York entre 1880 et 1930. Ni simple histoire des Italiens, ni seulement histoire de Paris et New York, ce livre s'attache justement à comprendre l'interaction entre la ville et les migrants, ce « *corps à corps entre les hommes et les espaces* »¹. Par son souci de construire, tout au long du livre, la démarche comparatiste, ce travail ne peut qu'attirer notre attention. Le plan de l'ouvrage, qui refuse à la fois le déroulement chronologique et la séparation nette des parties parisienne et new-yorkaise, construit un dialogue continu entre les deux villes et les deux sociétés. Loin de se limiter à une juxtaposition ou mise en parallèle de données, Judith Rainhorn s'efforce de nuancer, d'affiner chacune de ses analyses en fonction du contexte local pour se prémunir de toute conclusion hâtive quant aux dissemblances et similitudes des deux sociétés étudiées. Un exemple parmi tant d'autres : de la plus grande rareté des mariages mixtes à Harlem qu'à Belleville, l'historienne ne conclut pas à une intégration plus communautaire aux Etats-Unis. En effet, cette donnée ne peut se comprendre sans une connaissance fine de l'état du marché matrimonial local : à Paris, les hommes italiens étant plus nombreux que leurs compatriotes féminines, il n'est guère étonnant que les mariages mixtes y soient plus répandus qu'à New York où le ratio hommes-femmes est davantage équilibré. La comparaison internationale met ici en lumière l'étroite imbrication entre la nature des flux et le modèle d'intégration.

La recherche de Judith Rainhorn met en lumière la « *dialectique de l'universel et du particulier* »² que permet, selon Nancy Green, la comparaison. « *Universel* » car, de part et d'autre de l'Atlantique, la famille et les parentèles jouent un rôle fondamental dans la construction de territoires italiens. Autre exemple d'« universalité » : l'étude des trajectoires individuelles et familiales fait ressortir une immobilité sociale et géographique des migrants italiens qui, cependant, n'empêche pas un « *nomadisme au coin de la rue* »³ à la Villette comme

1 Judith Rainhorn, *Paris, New York : des migrants italiens (années 1880-années 1930)*, Paris, éditions du CNRS, 2005, p. 202.

2 Nancy Green, *Repenser les migrations*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2002, p. 7.

3 Judith Rainhorn, *Op. cit.*, 2005, p. 71.

à Harlem. En mettant ce constat dans la perspective des données collectées par Alain Faure et Jean-Claude Farcy sur les Parisiens du XIX^e siècle¹, il apparaît que, derrière l'apparente inertie des classes populaires dans l'espace urbain, il existe une forte mobilité que seule une étude micro-locale peut faire ressortir.

Dans l'ouvrage de Judith Rainhorn, l'universel est en permanence mis en tension avec le particulier, l'un servant à éclairer l'autre et inversement, afin de sortir des idées reçues qui caractérisent souvent les débats sur l'immigration. Le sens commun oppose traditionnellement le modèle d'intégration français, qui serait fondé sur une assimilation des populations immigrées, et le modèle américain qui favoriserait une intégration de type communautaire où les migrants peuvent conserver leurs particularismes au sein du milieu d'accueil. En mettant en perspective l'expérience migratoire italienne, Judith Rainhorn sort de cette opposition binaire. Si elle ne nie pas la persistance d'un sentiment d'appartenance communautaire plus prononcé à New York qu'à Paris, elle n'explique pas cette différence par une volonté proprement politique d'intégration communautaire ou d'assimilation. Outre la nature des flux migratoires vers chacun de ces pays et l'origine des migrants – les Italiens du Sud et du Nord ne s'intègrent pas de la même façon – il faut prendre en compte le développement urbain de chacune des villes. En France, par exemple, la croissance de la banlieue à partir de l'entre-deux-guerres entraîne une dispersion et donc une certaine dilution des Italiens dans la société d'accueil. L'analyse des pratiques politiques permet aussi d'éclairer les modes d'intégration. Davantage qu'aux Etats-Unis, les Italiens installés en France se sont intégrés par le biais de l'engagement syndical, puis de la lutte antifasciste, aux côtés de travailleurs et syndicalistes français, tandis que les Transalpins new-yorkais sont restés dans leur majorité apolitiques, voire complaisants à l'égard du régime de Mussolini.

Le travail de Judith Rainhorn peut sembler éloigné de nos préoccupations de recherche. Ce n'est pas tant son sujet qui nous intéresse que sa démarche. L'histoire de l'immigration permet, mieux que d'autres, de mettre en lumière les enjeux de la comparaison. La figure de l'immigré porte en elle-même l'idée de comparaison entre société de départ et société d'accueil ; la notion d'intégration renvoie à l'idée d'une confrontation entre ce qu'était l'émigré et ce qu'est devenu l'immigré². Judith Rainhorn nous incite à réfléchir au choix des unités de comparaison. Fréquemment, les recherches d'histoire urbaine comparée s'attachent à confronter deux

1 Alain Faure, Jean-Claude Farcy, *La Mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations dans et vers Paris à la fin du XIX^e siècle*, Paris, INED, 2003.

2 Voir Abdelmalek Sayad, *La Double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 1999.

quartiers, ou deux villes. L'objet monographique semble s'imposer assez naturellement aux historiens comparatistes, avec ses vertus et ses limites.

Ce choix comporte en effet des inconvénients. Mettre en perspective la thèse de Judith Rainhorn et celle de Marie-Claude Blanc-Chaléard¹ est à ce titre particulièrement éclairant. Dans cette autre recherche, la comparaison n'est plus internationale mais infranationale. L'historienne rend compte de la multiplicité des formes d'implantation des Italiens au sein d'un même pays. Pour cela, une simple étude monographique ne suffit pas. Marie-Claude Blanc-Chaléard pallie cette lacune en choisissant quatre quartiers – deux à Paris (Charonne et Sainte-Marguerite) et deux en banlieue (Montreuil et Nogent-sur-Marne) – qui appartiennent à un même ensemble géographique (« *L'Est parisien* »). Elle constate de fortes différences entre ces quatre espaces : jusqu'aux années 1950-1960, les quartiers parisiens permettent un mélange assez naturel avec la société environnante tandis que l'implantation des Italiens à Nogent-sur-Marne se fait selon un modèle plus communautaire. Les formes de l'intégration des Italiens diffèrent donc suivant leur quartier d'installation. À Paris, l'artisanat occupe une place importante et durable dans l'économie. Les Italiens qui élisent domicile dans la capitale, après avoir été ouvriers, se lancent avec un succès certain dans l'artisanat, notamment l'ébénisterie. Ce passage de la condition ouvrière au statut d'artisan contribue à accélérer le processus d'intégration. En banlieue, le travail immigré demeure dominé par l'usine. L'ascension sociale y est plus ardue et l'entre-soi italien s'en trouve renforcé. Ce seul exemple montre les limites d'une comparaison qui ne prend en compte qu'un seul quartier par pays étudié. En forçant le trait, il serait possible de dire que les Italiens de Nogent ressemblent plus aux Italiens new-yorkais qu'à ceux de Paris. Dans ses travaux plus récents, Marie-Claude Blanc-Chaléard a approfondi les liens étroits unissant le cadre urbain et l'intégration des immigrants et a montré comment la ville dense joue un rôle d'accélérateur dans le processus d'insertion des migrants dans la ville².

Après avoir constaté les carences de la macro et de la micro-analyse, Nancy Green prône une approche « mezzo » analytique : « *Là où le macro-analytique doit procéder par réduction de variables pour dégager une explication générale et le micro-analytique doit insuffler de la généralisation à partir de données particulièrement spécifiques, un niveau moyen d'analyse peut marier un bon maniement de sources primaires avec un nombre suffisamment restreint de*

1 Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Des Italiens dans l'Est parisien (1880-1960). Une histoire d'intégration*, Rome, Ecole Française de Rome, 2000.

2 Voir par exemple Marie-Claude Blanc-Chaléard, « Etrangers et immigrants en région parisienne », *Historiens, géographes*, n° 384, octobre 2003, p. 267-286.

variables pour arriver à des conclusions d'ordre général mais significatif »¹. L'échelle suggérée par Nancy Green se situe entre le micro et le macro, à une échelle « *infracivilisationnelle mais supramonographique* ».

d/Comparer les politiques de la ville

La crise urbaine étant un phénomène commun à l'ensemble des grandes nations occidentales², la nécessité de comparer les politiques mises en place pour y faire face est apparue précocement. Ainsi, au cours des vingt dernières années, des travaux comparatistes ont essaimé, mettant en perspective les expériences américaine et française³, américaine et hollandaise⁴, américaine et allemande⁵, belge et québécoise⁶, française et anglaise⁷, française et canadienne⁸; etc. Il s'agit essentiellement de travaux de sociologie et de sciences politiques qui adoptent des angles d'approche très variés. Certains se focalisent sur les dispositifs institutionnels et adoptent un regard surplombant et théorique, délaissant les actions locales engendrées par ces politiques. D'autres ont au contraire opté pour des études de cas, afin de saisir la politique de la ville « par en bas », au travers de ses réalisations concrètes. La comparaison monographique a par exemple été expérimentée par Jacques Donzelot dont la recherche nous emmène de Boston à Marseille, de Chicago à la Seine-Saint-Denis. Ces différents travaux se fondent sur un postulat commun. Malgré leur grande variété, les politiques

1 Nancy Green, *Op. cit.*, 2002, p. 20.

2 Jean-Luc Pinol (dir.), *Histoire de l'Europe urbaine. De l'Ancien Régime à nos jours*, tome II, Paris, Le Seuil, 2003. Voir en particulier le livre VI, dirigé par Guy Burgel, « La ville contemporaine de la Seconde Guerre Mondiale à nos jours ».

3 Jean-Claude Toubon, *Comparaison de deux politiques globales pour secteurs urbains dégradés : Model Cities et HVS*, rapport réalisé pour le groupe interministériel « Habitat et vie sociale », Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France, juin 1982. Et, plus récemment, Jacques Donzelot, *Faire société, la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 2003.

4 Hans Pruijt, « Is the institutionalization of urban movements inevitable ? A comparison of the opportunities for sustained squatting in New York City and Amsterdam », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 27, n° 1, p. 133-157.

5 Margit Mayer, « Mouvements urbains et politiques publiques en Allemagne et aux Etats-Unis », in Maurice Blanc, Sylvie Levars (dir.), *Les Minorités dans les villes. Perspectives comparatistes*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 163-171.

6 Julie-Anne Boudreau, Annick Germain, Andrea Rea, Muriel Sacco, « De l'émancipation à la conformité culturelle ? Changements de paradigme dans l'action sociale dans les quartiers multiethniques à Bruxelles et à Montréal », *Working Papers Metropolis*, n° 31, 2008. http://im.metropolis.net/frameset_f.html.

7 Patrick Le Galès, « Politique de la ville en France et en Angleterre : volontarisme et ambiguïtés de l'Etat », *Sociologie du travail*, vol.2, 1995, p. 249-275.

8 Marie-Hélène Bacqué, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action collective et communautaire à Paris et à Montréal », *Espaces et sociétés*, vol.4, 2005, p. 69-84.

de la ville sont comparables car de même nature : elles sont des réponses à la crise des anciens quartiers ouvriers, durement touchés par la désindustrialisation, les restructurations d'entreprises et la relocalisation des activités qui engendrent un chômage massif et une « *crise de l'Etat-Providence* »¹ qui perd peu à peu son pouvoir d'intervention sur les transformations économiques. A partir de ce socle commun, les approches sont diverses ; elles ont chacune des vertus et des limites qu'il convient de présenter. Ne pouvant analyser dans le détail tous les travaux comparatistes sur la politique de la ville, nous en retiendrons trois qui nous semblent particulièrement intéressants.

Patrick Le Galès s'est attaché à comparer l'*Inner City Policy* née en Grande-Bretagne sous le gouvernement de Margaret Thatcher, et la politique de la ville française. Son questionnement porte non sur le « comment » de ces politiques, mais sur le « pourquoi » : il cherche à analyser leur place au sein de l'économie générale de l'action de l'Etat et constate que « *contrairement à ce qui a été le plus souvent affirmé [...], la politique de la ville est velléitaire et bricolée [...] et elle a peu d'importance pour l'Etat* »². Pour démontrer la position dominée de cette politique, Patrick Le Galès distingue trois niveaux d'explication : les relations entre l'Etat et les « groupes d'intérêt », l'intérêt pour l'Etat de mener une telle politique et enfin l'idéologie de cette politique. Il constate d'abord l'absence de groupes d'intérêt structurés autour de la politique de la ville, les publics visés (pauvres, chômeurs, immigrés) ne parvenant qu'en de rares occasions à se regrouper pour peser véritablement sur les décisions prises par les villes et l'Etat. Deuxième niveau d'explication, l'analyse de l'intérêt de l'Etat montre la volonté de mettre l'accent tantôt sur la prévention, tantôt sur la répression, suivant les périodes et les hommes au pouvoir, pour affirmer le rôle de l'Etat comme pacificateur des rapports sociaux afin de rassurer les citoyens et donner l'impression que la situation serait pire si cette politique n'existait pas. Et de poursuivre : « *l'Etat a intérêt à mettre en œuvre une politique de la ville, mais sans y consacrer de moyens trop importants, à multiplier les programmes et les dispositifs sans trop se préoccuper de l'évaluation, à donner l'impression d'agir tout en réagissant au coup par coup, soit du fait de politiciens entrepreneurs, soit sous la pression des médias* »³. Enfin, Patrick Le Galès s'interroge sur l'idéologie à l'œuvre dans ces politiques et souligne le lien étroit entre idéologie libérale et *Inner City Policy* et la faible pertinence de cette variable pour le cas français. Il conclut que l'aspect « *bricolé* » fait partie intégrante de ces politiques qui se

1 Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'Etat-Providence*, Paris, Le Seuil, 1981.

2 Patrick Le Galès, *art. cit.*, 1995, p. 251.

3 Patrick Le Galès, *art. cit.*, 1995, p. 262.

construisent en réaction à la crise. Il est éclairant de mettre ces conclusions en parallèle avec celles de Marie-Claude Blanc-Chaléard sur la politique de résorption des bidonvilles des années 1970 : comme les habitants des quartiers de la politique de la ville, les étrangers des bidonvilles parviennent difficilement à se structurer en groupes de pression efficaces et, parce qu'ils ne votent pas, n'attirent que peu l'attention des pouvoirs publics¹. S'ensuit une politique « bricolée » et qui se définit « en réaction », pour reprendre les termes de Patrick Le Galès.

En matière d'étude des politiques publiques, les politologues opposent traditionnellement une approche dite *top down* et une autre qualifiée de *bottom up*. Si la première « chemine sur les crêtes de la décision »², la seconde se focalise sur les protagonistes locaux, les considérant comme les principaux agents des changements à l'œuvre. Dans son article, Patrick Le Galès opte pour la première méthode. Son analyse porte sur les caractéristiques structurelles des politiques étudiées. Si cette approche est nécessaire pour situer une politique publique au sein de l'économie générale de l'action de l'Etat, elle ne peut être suffisante. Il faut la compléter par une étude des applications locales de cette politique. Par exemple, comprendre les « groupes d'intérêt » à l'œuvre dans la politique de la ville implique une étude des élus locaux, des professionnels, des associations et même des réseaux intellectuels³. Cela passe souvent par une étude de cas.

C'est l'objet de l'article de la sociologue Marie-Hélène Bacqué qui compare les mouvements associatif et communautaire à Paris et Montréal à partir de l'observation de deux expériences particulières : la « Table de quartier Action-Gardien », dans le quartier de la Pointe Saint-Charles au sud-ouest de la métropole québécoise et le collectif associatif de la Goutte d'Or, dans le nord de Paris. La sociologue s'interroge sur l'institutionnalisation des mouvements sociaux au sein des dispositifs de gestion locale. La comparaison des cas français et québécois, qui passe ici par une prise en compte attentive des contextes institutionnel et politique de chaque ville, fait ressortir des situations contrastées qui ne se réduisent pas à la récupération pure et simple des mouvements urbains par les pouvoirs publics. Marie-Hélène Bacqué montre que, parallèlement à leur institutionnalisation, les mouvements urbains contribuent à la modernisation de l'administration, à la modification des façons d'agir de la puissance publique.

1 Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Des bidonvilles à la ville*, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1, 2008.

2 Annie Fourcaut, Mathieu Flonneau, Emmanuel Bellanger, *Paris/banlieues. Conflits et solidarités*, Grâne, Créaphis, 2007, p. 13.

3 Voir Sylvie Tissot, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 2007.

Ainsi, la clinique communautaire de la Pointe Saint-Charles, issue de la rencontre du comité de citoyens du quartier et d'étudiants de l'université McGill, sert de modèle, en partie détourné, pour la création des Centres locaux de services communautaires (CLSC) par le gouvernement du Québec. A Paris, le président de la Coordination des associations de la Goutte d'Or est, depuis 2001, maire-adjoint de l'arrondissement. Si un problème de distance critique se pose, la politisation de ce représentant associatif a permis d'insuffler une dynamique nouvelle dans l'administration municipale. La comparaison permet de sortir de l'opposition classique entre autonomie et récupération, et de montrer que l'institutionnalisation fonctionne à double sens. L'intégration des mouvements associatifs et communautaires dans la gestion urbaine modifie à la fois les structures internes et l'autonomie de ces mouvements mais aussi les structures de gouvernance locale.

Dans un livre co-rédigé par Catherine Mével et Anne Wyvekens, Jacques Donzelot s'oriente lui aussi vers le choix de la comparaison monographique en illustrant sa démonstration par les exemples de Marseille et la Seine-Saint-Denis d'un côté, de Chicago et Boston de l'autre. Après avoir présenté la crise urbaine française du XIX^e siècle, les auteurs retracent l'histoire de la politique de la ville par le prisme, très réducteur, du débat *place versus people*, la méthode américaine tendant à « *aider les gens* », là où les Français auraient une « *propension à traiter les espaces* »¹. La comparaison du fonctionnement des *Community Development Corporations* et des équipes de Développement Social urbain, selon la traditionnelle opposition entre *bottom up* et *top down process*, est toute entière destinée à démontrer cette idée : lourdeur administrative, manque d'implication des habitants, faiblesse de la concertation caractérisent la France ; dynamisme, innovation, *empowerment* sont les attributs de la politique de la ville américaine.

Cet ouvrage présente un double mérite. Le premier est le choix du croisement monographique qui permet d'appréhender les applications locales de ces politiques, pour ne pas s'en tenir à des analyses désincarnées. Le second est d'éclairer, négativement, les dangers de la comparaison. Loin de mettre en perspective deux modèles pour les expliquer mutuellement, Jacques Donzelot s'attache à déterminer la meilleure solution et « *faire un bon usage de l'Amérique* »². A bien des égards, le sociologue juge plus qu'il n'analyse et pour cela, il compare sans contextualiser. Par exemple, à partir du constat que les Américains sont davantage impliqués dans la résolution de leurs problèmes sociaux, Jacques Donzelot conclut que la

1 Jacques Donzelot, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Le Seuil, 2003, p. 16.

2 Jacques Donzelot, *Op. cit.*, 2003, p. 326.

politique de développement communautaire est parvenue à « *remettre les gens en mouvement* », là où les habitants des quartiers populaires français seraient enfermés dans une sorte de logique d'assistanat bureaucratique. Mais la politique de la ville est une politique dérogatoire et toute comparaison perd son sens si l'on oublie, comme le font les auteurs, les politiques de droit commun. Ainsi, comment comprendre le « *nécessaire dépassement au droit à* »¹ qui, selon les auteurs, est au fondement de la politique américaine de la ville, sans un développement détaillé sur le passage du *Welfare state* au *Workfare state*, ou sur la diminution puis la suppression, en 1996 de la célèbre *Aid to families with dependant children* ? Robert Halpern a pourtant remarqué que la participation des habitants ne pouvait être comprises qu'à l'aune de l'implication des pouvoirs publics et des services qu'ils dispensent². Comme Patrick Le Galès l'a fait en étudiant la stratégie britannique de lutte contre les problèmes de l'*inner city*, il aurait donc été souhaitable que Jacques Donzelot insiste sur l'idéologie libérale que sous-tend cette politique de la ville fondée sur la communauté et l'idée que les gens ne peuvent sortir de la pauvreté que s'ils s'en donnent les moyens.

Cet exemple nous montre l'importance de la prise en compte des particularités politiques, institutionnelles, historiques, culturelles ou encore démographiques des pays étudiés pour éviter la « *réflexivité réflexe* »³ qui consiste d'une part à classer les politiques de la ville selon des catégories figées (*place/people ; top down/bottom up*) qu'une analyse rigoureuse viendrait nuancer, voire invalider, et d'autre part à plaquer sur la France des concepts importés des Etats-Unis. Par exemple, Jacques Donzelot semble souhaiter promouvoir la notion de « communauté » en France. Or, comme le remarque Annie Fourcaut, cette notion, telle que pensée aux Etats-Unis, entre en opposition avec le modèle républicain français : « *Dans un pays où on a une telle tradition d'égalité territoriale, scolaire, politique, etc., privilégier le communautarisme supposerait un considérable renversement de la culture politique commune* »⁴ explique-t-elle. De toute évidence, Jacques Donzelot néglige cette culture politique commune et les divers éléments qui ont contribué à la forger : aucun mot sur les différences entre fédéralisme et système politique décentralisé, rien non plus sur la composition sociale de la population, ni sur l'histoire de l'immigration qui explique l'ancrage communautaire plus

1 Jacques Donzelot, *Op. cit.*, 2003, p. 185.

2 Robert Halpern, *Rebuilding the Inner City : a History of Neighborhood Initiatives to Adress Poverty in the United States*, New York, Columbia University Press, 1995.

3 Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001, p. 174.

4 Voir « La banlieue au crible de l'histoire. Entretien avec Annie Fourcaut et Danièle Voldman », in Gérard Baudin, Philippe Genestier, *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème de l'action publique*, Paris, La Documentation Française, 2002, p. 27.

important aux Etats-Unis qu'en France, etc. En matière de comparaison, les concepts étrangers doivent être utilisés de manière sélective, cumulative, circonstanciée. Jacques Donzelot en fait un « *usage sauvage* »¹.

2/Quartiers et groupes populaires urbains

S'inscrivant dans le champ de l'histoire urbaine, notre recherche suit également le mouvement de l'histoire sociale qui abandonne le paradigme de classe au profit du territoire. Cette évolution des recherches fait écho à la mutation de l'action sociale dans les quartiers populaires qui, des banlieues rouges à la politique de la ville, de la pastorale sociale à l'organisation communautaire, accorde une place croissante au référent territorial.

a/Une approche territoriale de l'histoire sociale

Analyser la politique de la ville par le biais d'une approche monographique s'inscrit dans une conception territoriale de l'histoire sociale qui n'est pas toujours allée de soi, mais qui s'est imposée au terme d'une longue course à la légitimité. Pendant longtemps, les historiens ont accordé peu d'attention à l'inscription spatiale des groupes sociaux et des politiques qu'ils étudiaient. L'histoire sociale a depuis évolué et la focale s'est déplacée de la classe, puis des catégories professionnelles, au territoire². Cette évolution évoquée par Annie Fourcaut est principalement française. Aux Etats-Unis ou au Canada, par exemple, les frontières disciplinaires sont moins pesantes et l'histoire urbaine, en tant que composante du vaste champ des « études urbaines » (*urban studies*), y a tôt acquis une forte légitimité. Des facteurs historiques doivent également être considérés. En Grande-Bretagne, la révolution industrielle a été, d'emblée, une révolution urbaine. Aussi les travaux d'histoire sociale britannique n'ont-ils jamais véritablement séparé l'étude de la classe ouvrière et celle de la ville contemporaine. De même, aux Etats-Unis, où les villes sont construites par vagues successives de migrants et où, à la veille de la Première Guerre mondiale, 60 % de la main d'œuvre est née à l'étranger, histoire

1 Voir Pierre Bourdieu, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, 2003/5, p. 55.

2 Annie Fourcaut, « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement social*, n° 200, juillet-septembre 2002.

urbaine, histoire de l'immigration et histoire ouvrière sont intimement liées¹.

Pour situer la place de l'histoire des politiques municipales face aux pathologies urbaines dans l'historiographie, une présentation de l'évolution de l'histoire sociale s'impose. A la fin des années 1970, l'histoire sociale labroussienne, fondée sur la volonté de quantifier le social et sur la prédominance du groupe sur l'individu, connaît une crise profonde, alimentée par des critiques venues de l'étranger. Dès 1963, Edward P. Thompson place les données quantitatives au second plan et privilégie les représentations collectives comme matrice de la construction des groupes sociaux², mettant ainsi à mal le socle de la conception labroussienne des classes sociales prédéfinies par leur position dans le système de production. A la fin des années 1970, la *microstoria* italienne souligne l'importance que l'historien doit accorder aux choix individuels et aux mentalités, en considérant les individus comme des sujets actifs qui ne sont pas de simples reflets des attitudes collectives du groupe. « L'histoire du quotidien » allemande (*Alltagsgeschichte*), enfin, insiste sur les thèmes du privé, du vécu, des stratégies individuelles et se focalise sur la vie sociale de personnes anonymes. Dans cette perspective, le local (le quartier populaire ou le village) devient le cadre d'étude le plus approprié³ : « *L'histoire commence au ras du sol* »⁴ écrivait Michel de Certeau.

Jusqu'aux années 1980, l'historiographie française, particulièrement pour les XIX^e et XX^e siècles, est restée sourde à ces critiques. Les recherches d'histoire sociale se sont développées à l'écart d'une historiographie anglo-saxonne pourtant innovante. Les ouvrages de Stephan Thernstorm ont suscité nombre de travaux monographiques aux Etats-Unis ou en Allemagne. Pas en France. Rien de comparable non plus aux entreprises de longue haleine que sont le *Philadelphia Project* de Theodore Hershberg et l'enquête de Gérard Bouchard sur le Saguenay au Québec⁵. Plus que les critiques venues de l'étranger, ce sont des raisons internes, liées à la conjoncture intellectuelle, qui ont achevé l'histoire labroussienne. L'ouverture de l'histoire à la sociologie a permis une prise de distance critique par rapport aux sources statistiques ; la crise du marxisme et le recul de son influence sur les sciences sociales ont contribué au rejet des approches structurelles et déterministes de l'histoire au nom d'un recentrage de l'analyse sur les acteurs et leurs représentations culturelles et politiques. Une fois acquis que la classe ne définit

1 Voir Marianne Debouzy, *Travail et travailleurs aux Etats-Unis*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1984.

2 Edward P. Thompson, *The Making of English Working Class*, Londres, Victor Gollancz, 1963.

3 Voir par exemple la préface de Jacques Revel (« L'histoire au ras du sol ») à Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989.

4 Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien. Arts de faire*, Paris, Union générale d'éditions, 1980, p. 179.

5 Voir la notice « Histoire sociale », par Yves Lequin, dans André Burquière (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986.

pas de groupe social cohérent, mais recouvre des réalités et des situations multiples, les historiens doivent trouver de nouveaux angles d'approches : études de l'appartenance professionnelle, ethnique, politique ou militante, territoriale, etc. La branche de l'histoire sociale qui recherche le ciment des groupes sociaux dans le travail a eu beaucoup d'adeptes : Rolande Trepé et les mineurs de Carmaux¹, Madeleine Rébérioux et les ouvriers du livre², Michel Pigenet et les bûcherons du Cher³, Georges Ribeill et les cheminots⁴, pour ne citer qu'eux.

Ce détour par une histoire de l'histoire sociale est nécessaire pour comprendre comment le territoire, la ville et le quartier se sont imposés comme des objets d'études légitimes pour l'historien, entraînant en France une vogue de la monographie⁵. En effet, la perspective sectorielle qui découpe le groupe ouvrier en différents métiers conférant une identité particulière à ses travailleurs comporte une lacune majeure : l'oubli du quotidien des ouvriers. Comme le constate Yves Lequin dans sa thèse sur les ouvriers lyonnais⁶, l'approche par le travail ne permet pas d'appréhender les ouvriers dans le cadre concret de leur existence quotidienne : il faut étudier les travailleurs, certes, mais *dans leurs quartiers*. Dans le sillage d'Yves Lequin, un courant est né qui mêle histoire sociale traditionnelle et histoire urbaine pour construire une interaction constante entre espace urbain et espace professionnel⁷. Il a permis d'affirmer la légitimité d'une histoire urbaine contemporaine qui a tardé à s'imposer. Ainsi, dans l'ouvrage épistémologique de Jacques Le Goff et Pierre Nora *Faire de l'histoire*, édité en 1974⁸, la « ville » n'a droit à aucune entrée particulière. Même dans les travaux d'Yves Lequin, la ville et le quartier ne sont pas *l'objet* mais le *cadre* de la recherche. Comme le souligne Maurice Garden en 1981, « *l'histoire des villes ne fait longtemps que réapproprier à un espace social précis les principaux thèmes d'une histoire démographique, économique et sociale résolument descriptive, mais dans laquelle la ville n'apparaît pas digne d'une méthodologie nouvelle. La ville [...] est avant tout l'occasion de loger une société* »⁹. Ce n'est donc que dans la deuxième moitié des

1 Rolande Trepé, *Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Editions Ouvrières, 1971.

2 Madeleine Rébérioux, *Les Ouvriers du livre et leur fédération*, Paris, Temps actuel, 1981.

3 Michel Pigenet, *Les Bûcherons du Cher (fin XIX^e-1914) ; des luttes à l'organisation, activités saisonnières et conscience sociale*, Thèse de doctorat d'histoire soutenue en 1983 sous la direction de Rolande Trepé, Université de Toulouse.

4 Georges Ribeill, *Les Cheminots*, Paris, La Découverte, 1984.

5 Annie Fourcaut, « Les historiens et la monographie. L'exemple de la banlieue parisienne », *Politix*, octobre-décembre 1989.

6 Yves Lequin, *Les Ouvriers de la région lyonnaise*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1977.

7 Voir *Le Mouvement social* (sous la direction d'Yves Lequin), numéro spécial « Ouvriers dans la ville », n° 118, janvier-mars 1982.

8 Jacques Le Goff, Pierre Nora (dir.), *faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1974.

9 Maurice Garden, « Le quartier, nouvel objet d'histoire ? », *Economie et humanisme*, n° 261, septembre-octobre

années 1980 que « *l'histoire indissolublement sociale et urbaine* » dont parle Annie Fourcaut acquiert ses lettres de noblesse et affirme sa différence avec l'histoire de l'urbanisme ou l'histoire des villes. Une affirmation qui s'accompagne d'une floraison, en France, de thèses ayant pour objet un quartier¹ ou une ville². Au Québec, avec Paul-André Linteau qui consacre son doctorat à l'étude de la ville industrielle de Maisonneuve³ et Jean-Claude Robert, avec sa recherche doctorale sur Montréal⁴, l'urbanisation et l'industrialisation prennent leur place dans l'historiographie comme objets propres d'études.

Les recherches de Jean-Paul Burdy sur le Soleil Noir à Saint-Etienne illustrent cette approche qui fait du quartier un « objet d'histoire »⁵. Le parti pris de l'historien est de considérer le quartier comme territoire et comme groupe social. L'inventaire spatial, foncier, immobilier et architectural du Soleil Noir ne lui sert qu'à analyser la manière dont s'est formé le groupe ouvrier, à étudier ses manières de travailler, de s'insérer dans un réseau de sociabilité. Le tissu urbain est donc d'abord un tissu social. Par exemple, le parc de logements n'est décrit qu'en tant qu'il permet de comprendre cette « *norme de l'inconfort* » qui crée un sentiment d'appartenance collective chez les habitants, qui engendre une utilisation particulière des espaces publics et modèle les relations de voisinage. Le logement étant exigu, le couloir, la cour et la rue en deviennent des prolongements, suscitant une forme de sociabilité spécifique, notamment féminine et enfantine. Pendant négatif de cette « *norme de l'inconfort* », les conflits de voisinage sont monnaie courante au Soleil Noir. L'étude des archives policières et judiciaires permet à Jean-Paul Burdy de déterminer les principales causes de ces conflits : bien souvent, ils résultent de la forte densité de population, de l'inévitable promiscuité, de la précarité de la vie quotidienne et de la médiocre qualité de la construction. De même, la présentation de l'environnement du quartier sert à expliquer ce fait social : dans ce quartier ouvrier et industriel, le bruit de l'usine et

1981.

- 1 Vincent Féroldi, *Le Quartier Saint-Louis de la Guillotière de 1851 à 1877*, thèse de doctorat d'histoire, Université Lyon II, 1981 ; Florence Bourillon, *Etude de la sociabilité dans un milieu pré- et post-haussmannien. Le quartier des Arts-et-Métiers à Paris entre 1850 et 1880*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris X, 1986 ; Jean-Paul Burdy, *Le Soleil Noir, un quartier de Saint-Etienne*, thèse de doctorat d'histoire, Université Lyon II, 1986 ; Patrick Gervaise, *Les « Passages » à Levallois-Perret, quartier populaire, quartier de la zone (1876-1972)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 7, 1987, etc.
- 2 Jean-Paul Brunet, *Une banlieue ouvrière, Saint-Denis (1890-1939) : problèmes d'implantation du socialisme et du communisme*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris IV, 1978 ; Annie Fourcaut, *La Banlieue rouge, Bobigny*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris I, 1983.
- 3 Paul-André Linteau, *Maisonneuve, comment des promoteurs fabriquent une ville*, Montréal, Boréal, 1981. Ce livre est la publication d'un travail de doctorat d'histoire soutenu en 1975.
- 4 Jean-Claude Robert, *Montréal, 1821-1871. Aspects de l'urbanisation*, thèse de doctorat d'histoire, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1977.
- 5 Jean-Paul Burdy, *Le Soleil Noir, un quartier de Saint-Etienne (1840-1940)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1989.

de la mine est omniprésent. Trouver le repos au Soleil Noir est ardu, d'où un mécontentement accru quand ce repos est troublé par un voisinage bruyant. Les violences ordinaires et les sociabilités informelles sont donc mises en lien avec l'environnement urbain : l'identité sociale des habitants du Soleil Noir est inscrite dans l'espace.

Sur un plan historiographique, notre travail s'inscrit dans ce mouvement de l'histoire sociale qui fait du quartier un prisme légitime pour comprendre les groupes sociaux. En analysant les politiques de la ville dans deux quartiers français et canadien, nous abordons les groupes populaires urbains par le double biais de leur ancrage territorial et des politiques et stratégies mises en œuvre pour combattre leurs problèmes sociaux et urbains. Nous souhaitons ainsi faire une histoire sociale des politiques publiques locales. De plus, le sujet même de notre recherche (la politique de la ville) s'inscrit dans ce processus d'abandon du référent de classe au profit du référent territorial. Comme l'ont montré Alain Bertho, Sylvie Tissot, Paul Jargowski ou Laurent Davezies¹, la représentation des problèmes sociaux prend, à partir des années 1980, une dimension territoriale. La politique de la ville en France et l'institutionnalisation des organismes communautaires définis principalement par leur appartenance territoriale font écho à l'évolution historiographique de l'abandon du référent de classe au profit d'un référent spatial. Le territoire sera au centre de notre recherche ; il en constitue à la fois le cadre (comparaison monographique) et l'enjeu (territorialisation des politiques sociales).

b/La banlieue rouge

L'étude des politiques de la ville en France et au Canada nous situe dans la filiation des chercheurs qui ont travaillé sur l'histoire de la banlieue rouge en France et sur l'action sociale catholique dans les quartiers populaires québécois.

L'histoire de la banlieue communiste du premier XX^e siècle est un champ relativement bien connu. Jean-Paul Brunet et Annie Fourcaut ont ouvert la voie au cours des années 1980², avant d'être suivis par de nombreux chercheurs, notamment américains et canadiens³. Jean-Paul

1 Alain Bertho, *La Crise du politique. Du désarroi militant à la politique de la ville*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; Sylvie Tissot, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 2007 ; Sylvie Tissot, Franck Poupeau, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, 2005 ; Paul A. Jargowski, *Poverty and place : ghettos, barrios and the American city*, New York, Russell Sage Foundation, 1997 ; Laurent Davezies, « De la question sociale à la question spatiale », *Lien social et politique/Revue Internationale d'Action Communautaire*, automne 2004.

2 Annie Fourcaut, *Bobigny banlieue rouge*, Paris, Presses de Sciences Po/Editions ouvrières, 1989 ; Jean-Paul Brunet, *Saint-Denis la ville rouge (1890-1939)*, Paris, Hachette, 1980.

3 Edward Stovall, *The Rise of the Paris Red Belt*, Los Angeles, The Regents of the University of California, 1990 ; Jasen L. Burgess, *The Origins of Banlieue rouge : Politics, Local Governments and Communal Identity in*

Brunet a retracé un demi-siècle d'histoire politique à « *Saint-Denis la rouge* » en se focalisant sur l'action municipale, entendue au sens large, et sur la vie politique locale. A partir du dépouillement minutieux d'archives communales, notamment des budgets de la ville, l'historien est parvenu à reconstituer les activités des services municipaux dionysiens. Annie Fourcaut, dont la démarche est d'abord celle d'une historienne du politique, s'est intéressée à la formation du mythe de la banlieue rouge, à la fois espace menaçant et source de fierté. Pour étudier le fonctionnement de ce mythe, Annie Fourcaut se penche sur les activités concrètes de la municipalité communiste de Bobigny en se demandant : « *Les militants, les formes d'organisation, les thèmes dominants de la vie politique locale permettent-ils de distinguer un modèle spécifique du communisme banlieusard, dont l'efficacité expliquerait la pérennité ?* ». Pour répondre à cette question, l'historienne n'évade aucun aspect de la gestion communiste des problèmes locaux : aide aux chômeurs, colonies de vacances, soutien aux ouvriers en lutte, soutien matériel pendant les périodes de grève, logement, etc. L'équipe municipale tente de répondre aux aspirations de ses habitants très majoritairement issus de la classe ouvrière ou du groupe des petits employés. Elle capte et exprime ainsi le mécontentement afin de doubler la conscience de classe par une conscience locale. Ce qu'Annie Fourcaut appelle « *un patriotisme de clocher à base de classe* ».

Ces deux recherches monographiques en ont suscité d'autres qui se sont attachées à approfondir l'étude du tissu social de la banlieue rouge et des politiques municipales. Un ouvrage collectif publié en 1992, dont certaines contributions dépassent la frontière de la Seconde Guerre mondiale, présente le bilan de cette décennie de recherche sur les villes communistes de la ceinture de Paris. Ce livre, qui introduit une dose de comparatisme en confrontant différentes expériences municipales, présente la banlieue rouge comme un « *banc d'essai des modernités* » qui concerne tous les domaines du social : culture, logement, assistance sociale, loisirs, etc. Sylvie Rab s'est par exemple intéressée aux politiques culturelles des banlieues communistes. A travers son étude des colonies de vacances, des associations culturelles, des différents services offerts par la mairie, elle met en avant le lien étroit unissant culture, social et politique. La culture a une fonction politique d'encadrement social : « *Chaque fête organisée par le Parti Communiste en banlieue a une double fonction : instrument de*

Arcueil and Cachan, 1919-1958, thèse de doctorat d'histoire, University of New South Wales, 2005 ; Stéphane Dion, *La Politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986 ; Stéphane Dion, « La politique municipale française et la banlieue rouge de Paris », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 9, n° 2, 1985.

vérification de son enracinement local et démonstration de sa force dans l'opinion »¹ résume l'historienne.

Dans un autre domaine, les travaux de Catherine Dupuy sur les politiques du logement à Gennevilliers viennent confirmer cette hypothèse. Aussi volontariste dans le domaine de l'habitation que dans la culture, la mairie s'est livrée de 1944 à 1973 à une sorte d'instrumentalisation de l'urbain à des fins politiques. Après avoir décrit la crise du logement qui touche cette ville au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Catherine Dupuy analyse le vaste programme de construction lancé par la municipalité afin de créer une « ville moderne ». Des « cités HLM », qui prennent principalement la forme de barres et de tours, sortent de terre. Toutes ces constructions doivent servir à illustrer l'engagement de la mairie en faveur des ouvriers. Mais c'est surtout au travers des stratégies d'attribution des logements que la dimension politique de ces interventions apparaît le plus clairement, tant du côté municipal que préfectoral. Les attributions municipales visent notamment à attirer des ouvriers, base électorale du PCF².

La naissance, la structuration puis l'affirmation de la banlieue rouge autour d'une gestion locale spécifique sont désormais bien connues des historiens et les travaux d'Emmanuel Bellanger sont venus donner un nouveau souffle à ce champ de recherche. Dans son doctorat qui ne se limite pas aux villes communistes, ce dernier s'intéresse au personnel communal, à sa construction en tant que groupe, à sa formation, à sa politisation, à ses différentes formes de sociabilité³. Avec leurs effectifs pléthoriques, les travailleurs des mairies communistes sont les pierres angulaires des services publics offerts localement par les municipalités. Cette histoire « par en bas », ou « *bottom up* », pose ainsi la question du pouvoir local, des rapports entre les communes et l'Etat. Emmanuel Bellanger montre que le pouvoir municipal communiste s'est inscrit d'emblée dans une lutte pour l'extension des libertés communales, le Parti Communiste Français (PCF) s'appuyant sur les mairies qu'il détenait et sur le personnel, dûment sélectionné en fonction d'affinités politiques, qui y travaillait. Pourtant, l'historien met en avant une situation complexe. D'une part, le pouvoir local communiste n'est pas le simple reflet du pouvoir central

1 Sylvie Rab, « Culture et loisirs, l'encadrement des prolétaires », in Annie Fourcaut (dir.), *Banlieue rouge 1920-1960. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, 1992, p. 91. Voir aussi Sylvie Rab, *Culture et banlieue : les politiques culturelles dans les municipalités de la Seine (1935-1939)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 7, 1994.

2 Catherine Dupuy, *Un bastion communiste en banlieue parisienne : Gennevilliers, années 1920-début des années 1970*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 13, 2003. Voir aussi Catherine Dupuy, « Politique et logement ouvrier à Gennevilliers », Jacques Girault (dir.), *Ouvriers en banlieues (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Editions de l'Atelier, 1998.

3 Emmanuel Bellanger, *Administrer la « banlieue municipale » : action municipale, pouvoir municipal, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine Banlieue des années 1880 aux années 1950*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 8, 2004.

du Parti, les maires s'éloignant de plus en plus souvent de ses prises de position formelle. D'autre part, confirmant les analyses de Jean-Pierre Worms¹ ou Pierre Grémion², Emmanuel Bellanger montre que l'histoire des relations centre-périphérie n'est pas celle d'un affrontement constant entre les édiles et les représentants de l'Etat. L'histoire de la coopération intercommunale, des rapports entre Paris et sa banlieue, entre les représentants des autorités préfectorales et communales souligne en effet la multiplicité des formes de collaboration.

Les recherches d'Emmanuel Bellanger mettent en avant le visage gestionnaire du Parti communiste et le décalage entre les actions municipales et les discours radicaux sur l'affrontement entre le local et la national. L'historien prend ainsi le contre-pied de certaines thèses défendues par Jacques Girault qui, dans la continuité de l'analyse marxiste³, envisage les relations centre-périphérie sous l'angle exclusif de la dépendance de la banlieue à l'égard de l'Etat. Territoires rejetés, les banlieues ouvrières seraient les victimes des politiques publiques nationales. Ainsi, selon Jacques Girault, les villes de Seine-Saint-Denis subissent passivement les politiques de desserrement industriel qui déplacent les emplois manufacturiers de la région Île-de-France vers la province. Le raisonnement est le même concernant les questions du transport, du logement, de l'urbanisme ou de l'école : les politiques sont définies au sommet de l'Etat et le local doit s'en accommoder ou en subir les conséquences⁴. Les travaux d'Emmanuel Bellanger font « *tomber le mythe de l'incapacité des communes à s'administrer et à peser sur la production des politiques publiques* » et soulignent « *la capacité du pouvoir municipal à interférer dans l'application et l'inflexion des politiques sociales* »⁵.

Ces dernières années, les études sur les « *couronnes extérieures* »⁶ du PCF, c'est-à-dire sur son réseau associatif qui lui permet de pénétrer la société civile⁷, se sont multipliées. Axelle

1 Jean-Pierre Worms, « L'Etat et les collectivités locales », *Esprit*, numéro spécial sur l'administration coordonné par Pierre Grémion, janvier 1970.

2 Pierre Grémion, *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.

3 Jean Lojkine, « Politique urbaine et pouvoir local », *Revue française de sociologie*, vol. 21, n° 3, octobre-décembre 1980, p. 633-651.

4 Jacques Girault, « Les interventions socio-culturelles dans les municipalités communistes de la banlieue parisienne », in Jacques Girault (dir.), *Des communistes en France (années 1920-années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 356-357.

5 Emmanuel Bellanger, « Introduction », in Emmanuel Bellanger, Jacques Girault (dir.), *Villes de banlieue. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, p. 12.

6 Annie Kriegel, *Les Communistes français, essai d'ethnographie politique*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 1968.

7 Voir Sylvain Boulouque, « Etendre le communisme : cercles concentriques, couronnes extérieures et enclaves rouges. Les frontières du communisme en Europe Occidentale des années 1920 aux années 1950 », in Sophie Cœure, Sabine Dullin (dir.), *Frontière du communisme*, Paris, La Découverte, 2007.

Brodiez a étudié, dans sa thèse de doctorat, le Secours populaire français¹, Sylvain Pattieu s'est quant à lui penché sur l'association Tourisme et Travail². Dans sa thèse de sciences politiques, Sandra Fayolle a réalisé une étude historique de l'Union des femmes françaises, « *organisation féminine de masse du Parti communiste français* »³. Enfin, Sébastien Jolis, après un mémoire de master sur le sujet, consacre sa thèse à la Confédération nationale du logement⁴. Ces associations sont actives sur le territoire de Saint-Denis et nous pourrions apprécier le rôle local de ces couronnes extérieures, leur rapport avec la municipalité communiste.

Les recherches de Catherine Dupuy sur Gennevilliers couvrent la période de construction des grands ensembles et s'achèvent donc en 1973. Celles d'Emmanuel Bellanger s'étendent jusqu'aux années 1950, et même 1970 si l'on prend en compte son histoire de la Seine-Saint-Denis. La banlieue rouge des décennies de la désindustrialisation et de la crise urbaine est en revanche un sujet méconnu des historiens. S'y sont surtout aventurés des politologues et des sociologues. Les premiers ont porté leur attention sur le déclin du PCF dans ses différentes dimensions : effondrement électoral⁵ et perte d'influence du parti sur la scène locale⁶, évolution du rôle des « *notables rouges* »⁷.

« *Les institutions locales compensent les faiblesses des partis politiques* »⁸, écrit Pierre Grémion en 1980. Ces différents travaux le confirment : tandis que ses résultats électoraux s'effondrent sur le plan national, le Parti Communiste se sert de ses conquêtes locales comme de béquilles. Stéphane Dion a analysé comment le PCF use de ses leviers municipaux. Bénéficiant de peu d'aides de l'Etat (au moins jusqu'en 1981), de peu d'entrées dans les mutuelles et les coopératives, à la différence du Parti Socialiste, les cotisations qu'il reçoit de ses militants ne peuvent suffire au PCF pour assumer ses coûts de fonctionnement. Selon Stéphane Dion, le parti comble ses importants besoins en permanents et en matériel d'une autre manière : son salut vient

1 Axellé Brodiez, *Le Secours populaire français (1945-2000). Du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

2 Sylvain Pattieu, *Tourisme et Travail. De l'éducation populaire au secteur marchand*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

3 Sandra Fayolle, *L'Union des femmes françaises, une organisation féminine de masse du Parti communiste français, 1945-1965*, thèse de doctorat de sciences politiques, Université Paris 1, octobre 2005.

4 Sébastien Jolis, *Un syndicalisme des locataires ? La Confédération nationale du logement (CNL) de la Libération aux années 1970*, mémoire de master d'histoire, Université Paris 1, 2009.

5 Voir *Hérodote*, n° 43, dossier « Après la banlieue rouge ? », 4e trimestre, 1986 ; Philippe Subra, « Île-de-France : la fin de la banlieue rouge », *Hérodote*, n° 113, 2e trimestre 2004, p. 14-27.

6 Stéphane Dion, « La politique municipale et la banlieue rouge de Paris », *Anthropologie et sociétés*, vol. 9, 1985, p. 85-115 ; Stéphane Dion, *La Politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986.

7 Denis Lacorne, *Les Notables rouges. La construction municipale de l'Union de la gauche*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1980.

8 Pierre Grémion, « Crispation ou déclin du jacobinisme », in Henri Mendras (dir.), *La Sagesse et le désordre. France 1980*, Paris, Gallimard, 1980, p. 341.

de ses municipalités qu'il utilise pour répandre son idéologie, par le biais d'associations sportives, culturelles et éducatives, lui donnant la possibilité de placer des militants convaincus dans les services municipaux d'animation (sport, équipement socio-culturels, jeunesse...). Pour cela, le politiste canadien étudie cinq communes de la banlieue parisienne. Dans chacune, il constate que les agents communaux qui effectuent un travail d'animation au sein des structures para-municipales et des services municipaux culturel, sportif, périscolaire, etc. appartiennent majoritairement au parti du maire.

Stéphane Dion montre que les béquilles du Parti communiste commencent à chanceler. Son influence diminuant sur la scène nationale, le PCF voit son hégémonie battue en brèche dans ses principaux bastions. A partir des années 1970-1980, le réservoir clientéliste s'érode. La contraction des finances communales contraignent les municipalités à réduire, sinon stopper, le recrutement. Le nombre de logements à distribuer est moins important. Selon Stéphane Dion, les municipalités communistes ne trouvent plus dans leurs ressources partisans et clientélistes un moyen efficace pour consolider leur implantation.

Les sociologues ont eux aussi insisté sur le déclin du PCF et ont mis en lumière les explications sociales de ce phénomène : avec la désindustrialisation, la proportion d'ouvriers parmi la population active diminue au profit du secteur tertiaire. Cela entraîne un changement de la composition socio-démographique des banlieues populaires ; les ouvriers, « clientèle » privilégiée du PCF, se fondent désormais dans une population mixte composée aussi de chômeurs, de petits employés et d'immigrés. Différents travaux sociologiques ont montré l'influence de ce changement social sur l'ancrage du Parti communiste et sur les politiques menées au niveau local. Dans son étude sur Gennevilliers, Olivier Masclet tente d'expliquer le « rendez-vous manqué [entre] la gauche et les cités »¹. Selon lui, les municipalités communistes se sont coupées d'un électorat potentiel : les travailleurs immigrés. Tandis qu'elles avaient su intégrer leurs prédécesseurs espagnols ou italiens, les villes rouges n'ont pas su en faire autant avec les nouveaux migrants maghrébins et africains. Grâce à l'observation d'un club de jeunes de Gennevilliers et à de multiples portraits sociologiques, Olivier Masclet cherche les racines de la politisation confuse des jeunes des cités. Dans l'ultime chapitre (« des Arabes à la mairie »), il montre comment leur rapport à la politique est déterminé par une tentative d'instrumentalisation de la part de certains militants et partis de gauche soucieux de « faire voir » leur engagement à l'égard des quartiers. Ainsi, aux élections municipales de 1995, les militants issus des cités

1 Olivier Masclet, *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, Editions La Dispute, 2003.

n'obtiennent que des charges symboliques sur la liste commune de la gauche. Or, selon Olivier Masclet, ces manipulations ponctuelles des jeunes issus de l'immigration freinent leur politisation collective.

Sylvie Fol et Marie-Hélène Bacqué se sont intéressées aux conséquences des restructurations économiques sur la composition sociale des banlieues rouges, à travers l'exemple de Saint-Denis, ville caractéristique à la fois de la banlieue industrielle et communiste. Suite aux délocalisations et fermetures d'usines qui touchent la Plaine-Saint-Denis au cours des années 1970, elles constatent un éclatement du groupe ouvrier et une déstabilisation « *des modes d'appartenance qui régulaient la société locale* »¹. Ce changement social prend trois formes. La première est une baisse de la part des ouvriers dans la population totale et une augmentation de la part des employés du secteur tertiaire. Cette diversification sociale de la population dionysienne s'accompagne d'un accroissement de la part des étrangers qui passe de 12 % en 1954 à 28,5 % en 1990. La seconde est un fractionnement interne de la classe ouvrière qui apparaît de plus en plus hiérarchisée. Stéphane Beaud et Michel Pialoux ont montré les divisions dans le travail à l'usine entre les vieux et les jeunes ouvriers, les permanents et les intérimaires, les hommes et les femmes, les Français et les immigrés². Marie-Hélène Bacqué et Sylvie Fol décrivent les divisions au sein de la ville entre la frange la plus favorisée des ouvriers qui peut accéder à des modes de consommation auparavant réservés aux couches supérieures, qui peut progresser dans son parcours résidentiel, et ceux qui se trouvent bloqués, captifs des cités HLM. La dernière forme du changement social est la montée du chômage à partir des années 1980 : il touche 14 % des actifs dionysiens en 1990, contre 9,2 % pour l'ensemble de la France. Parallèlement, le nombre d'intérimaires et de personnes embauchés sur des contrats à durée déterminée augmente. Reprenant des propos de Pierre Bourdieu qui affirmait que « *les pauvres ont remplacé le Peuple* », les deux sociologues considèrent que Saint-Denis est passée d'une « *ville populaire à une ville pauvre* » ; elles mettent ce changement social dans la perspective des nouvelles politiques du logement de la Ville qui valorisent désormais la notion de mixité sociale et matérialisent la mutation du communisme municipal³.

Les mutations sociales influent sur le champ politique. Elles contribuent à affaiblir le

1 Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Le Devenir des banlieues rouges*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et société », 1997, p. 24.

2 Stéphane Beaud, Michel Pialoux, *Violences urbaines, violences sociales. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003.

3 Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Op. Cit.*, 1997. Nous reviendrons plus précisément sur le cas de la rénovation du centre-ville de Saint-Denis, largement étudié par les deux auteurs, dans le chapitre 6.

Parti Communiste qui recrutait massivement ses électeurs parmi les ouvriers. Elles modifient la gestion locale de l'équipe communiste qui doit s'adapter à de nouveaux problèmes. Marie-Hélène Bacqué et Sylvie Fol analysent notamment l'évolution des politiques menées dans le domaine de l'emploi : d'une volonté de préserver la vocation industrielle de leur commune, les élus communistes se sont résolus tardivement à accompagner les changements. La création d'un service du « Développement économique » à la mairie, de Sociétés d'économie mixte municipales, d'un syndicat intercommunal pour développer la Plaine Saint-Denis en sont la preuve.

Alain Bertho a lui aussi étudié les effets des changements sociaux sur les représentations de la ville et des problèmes sociaux et, par ricochet, sur la gestion locale communiste. Il appuie également sa démonstration sur une étude de Saint-Denis¹. Selon lui, dans les représentations collectives, cette ville était jadis identifiée à ses mobilisations ouvrières. Désormais l'image des saisies de drogue, des émeutes urbaines, des problèmes scolaires colle à la peau de Saint-Denis. Point de communisme ou de classe ouvrière : le ghetto, l'immigré, l'exclusion, l'ethnicité sont devenus les matrices de la « *nouvelle taxinomie sociale* »² des banlieues communistes. Alain Bertho analyse la portée de cette substitution sur les politiques communales.

Saint-Denis est-elle encore une ville rouge ? Cette question est au centre des travaux de Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol et Alain Bertho. Mais ils diffèrent dans la manière de la poser. Les premières l'abordent par le biais de la composition sociale de la population, en fonction de la notion de « mixité sociale », à partir de l'exemple de la rénovation urbaine du centre de Saint-Denis. Alain Bertho pose la question du « *devenir de la banlieue rouge* » à partir de ses représentations et des politiques sociales mises en œuvre. Pour cela, il s'appuie sur l'exemple de la politique de la ville, mais son analyse s'apparente trop souvent à un survol. Il ne la décrit que dans ses grands traits, se contentant le plus souvent de présenter les dispositifs, les grandes étapes et les discours généraux, sans se préoccuper des pratiques concrètes, des actions et de ceux qui les mettent en œuvre. Tandis que sa peinture de l'action sociale à Saint-Denis avant les années 1980 procède par touches impressionnistes, son étude de la politique de la ville est trop vague pour être satisfaisante. Les intuitions d'Alain Bertho, stimulantes à bien des égards, méritent d'être confrontées à un travail d'archives précis pour procéder à une comparaison diachronique de l'action sociale à Saint-Denis.

Simon Ronai a poussé plus loin la réflexion sur le recul de l'implantation des

1 Alain Bertho, *La Crise du politique : du désarroi militant à la politique de la ville*, Paris, L'Harmattan, 1996.

2 Alain Bertho, *Op. cit.*, 1996, p. 39.

municipalités communistes à partir de 1983¹. Il analyse ce déclin en terme d'« inadaptation » du Parti communiste, de « refus » de reconnaître la réalité mouvante qui naît de la crise économique : le contexte urbain, territorial et institutionnel, la donne économique, sociale et politique ont changé et le PCF n'a pas suivi ces évolutions. Sur le plan économique, il n'a fait que retarder la désindustrialisation et n'a pas su accompagner le départ des usines. Du point de vue urbain, il n'a pas anticipé le retournement d'images des grands ensembles, symbole de la modernité dans les années 1960, puis de la relégation dans les années 1980. La nouvelle situation politique, née de l'effondrement du bloc communiste à l'Est, a engendré l'effondrement du « *projet historique émancipateur qui donnait [aux villes communistes] leur force singulière et les portait au-delà de la gestion quotidienne et immédiate d'un territoire limité* »². S'appuyant sur une longue expérience de conseil en politiques urbaines auprès de communes de banlieue, le géographe Simon Ronai propose ainsi une interprétation globale du déclin du communisme municipal qui résulte selon lui d'une combinaison complexe de facteurs. On pourrait reprocher à cet article de ne pas suffisamment prendre en compte les différences entre les municipalités : ce n'est qu'en conclusion que l'auteur distingue les villes aux « démarches innovantes » (Saint-Denis, Aubervilliers, Aubagne...) des communes qui préfèrent conserver une position de bastion de résistance (Saint-Ouen, Ivry, Bobigny...). Il aurait été intéressant d'insister davantage sur l'attitude différenciée des équipes municipales face aux changements sociaux et urbains décrits.

c/Action sociale catholique dans les quartiers ouvriers montréalais

Tandis que que l'action sociale à Saint-Denis est essentiellement dévolue à la mairie communiste au cours des années 1950-1970, à Montréal, elle est en grande partie la chasse gardée de l'Eglise catholique pendant plusieurs décennies. Pourtant, comme les communistes de banlieue parisienne qui doivent composer avec des organismes catholiques sociaux³, les catholiques montréalais partagent le terrain des politiques sociales et de loisirs avec la Ville⁴.

1 Simon Ronai, « Essai d'analyse de l'évolution de l'implantation des municipalités communistes », *Communisme*, n° 67-68, 3^e et 4^e trimestre 2001, p. 181-205.

2 Simon Ronai, *Art. cit.*, 2001, p. 203.

3 Etienne Fouilloux, « Des chrétiens à Ivry-sur-Seine (1930-1960) », in Annie Fourcaut (dir.), *Op. Cit.*, 1992 ; Camille Canteux, *Le Père Lande et la banlieue parisienne*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1, 1996 ; Bérengère Duchon, *Des catholiques en banlieue ouvrière, l'exemple de Saint-Denis (1954-1971)*, mémoire de première année de master d'histoire, Université Paris 1, 2010.

4 Voir Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2^e édition, 2000 ; Benoît Gaumer, Georges Desrosiers, Othmar Keel, *Histoire du service de Santé de la Ville de Montréal (1865-1975)*, Sainte-Foy, Editions de l'Institut Québécois de recherches sur la culture, coll. « Culture et Société »,

La prise en charge des citoyens pauvres par les agences sociales catholiques et les paroisses a pendant longtemps été mal connue des historiens. Les synthèses sur l'histoire de l'Eglise catholique au Québec¹ présentent quelques traces éparses de l'action sociale catholique dans les quartiers ouvriers, notamment grâce à la description des activités du Conseil central des œuvres de Montréal, une « *organisation communautaire laïque, d'action et d'inspiration catholique, soumise à l'autorité religieuse diocésaine, érigée en corporation civile, groupant les œuvres et sociétés de bien-être social et d'assistance sociale* »². Mais il s'agit ici essentiellement d'une histoire des organisations, d'une histoire administrative qui vise à montrer les efforts de l'Eglise pour rationaliser sa gestion de l'assistance en coordonnant l'action des diverses associations charitables. La thèse récente d'Amélie Bourbeau approfondit cette histoire³.

Le rôle de la paroisse en milieu urbain a longtemps été délaissé. Jean-Marie Fecteau en a étudié les racines : dans un ouvrage consacré au rapport entre pauvreté, crime et Etat, il montre comment la mise en place d'un nouvel ordre économique (le capitalisme) et politique (la domination britannique et l'introduction du parlementarisme) dans le Bas Canada a entraîné le crépuscule des modes proprement communautaires de régulation sociale⁴. Selon lui, l'Etat et l'Eglise, par le biais des paroisses notamment, se substituent progressivement aux mécanismes établis par des communautés locales dépassées par les besoins et les problèmes : le nouvel ordre de production économique génère des tensions telles que les anciens dispositifs de régulation sociale deviennent obsolètes. Ainsi, à partir des années 1840, l'aide aux malades et aux pauvres ainsi que la répression du crime sont pris en charge respectivement par l'Eglise et l'Etat, c'est-à-dire deux « *institutions intégratrices et normatives qui transcendent les communautés dans lesquelles elles s'implantent et leur imposent leur logique d'administration et de résolution des tensions sociales* »⁵. Jean-Claude Robert a aussi abordé le rôle social des paroisses montréalaises en expliquant leur place dans l'intégration des migrants ruraux qui retrouvent dans

2002 ; Michèle Dagenais, *Des pouvoirs et des hommes : l'administration municipale à Montréal, 1900-1950*, Montréal, McGill University Press, 2000 ; Dagenais Michèle, *Faire fuir la ville : espaces publics de culture et de loisirs à Montréal et Toronto au XIX^e et XX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

1 Roland Litalien (dir.), *L'Eglise de Montréal, 1836-1986 : aperçus d'hier et aujourd'hui*, Montréal, Fides, 1986 ; Jean Hamelin, Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois : le XX^e siècle*, tome II, Montréal, Boréal Express, 1984.

2 Jean Hamelin, Nicole Gagnon, *Op. cit.*, 1984, p. 37.

3 Amélie Bourbeau, *La Réorganisation de l'assistance chez les catholiques : la Fédération des œuvres de charité canadienne-françaises et la Federation of Catholic Charities (1928-1974)*, thèse de doctorat d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2009.

4 Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'Etat de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, VLB éditeur, 1989.

5 Lucia Ferretti, *La Société paroissiale en milieu urbain : Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*, thèse de doctorat d'histoire, Université du Québec à Montréal, 1990, p. 32.

la paroisse urbaine un cadre de vie familial apte à favoriser leur installation dans la ville¹.

Dans son travail de doctorat, Huguette Lapointe-Roy nous permet aussi de saisir de nombreux traits du système d'assistance sociale qui se met en place au XIX^e siècle à Montréal pour lutter contre la nouvelle pauvreté née de l'industrialisation². Elle montre comment, des années 1830 à 1870, un réseau charitable s'est mis en place et doté d'institutions bien organisées et dociles à la tutelle des pouvoirs religieux. Les Dames de la Charité, la Société Saint-Vincent-de-Paul, les Sœurs de la Providence, les Sœurs grises, le Séminaire Saint-Sulpice, les Confréries du bien-public, etc. : l'historienne présente ces organismes, pour certains ignorés par l'historiographie traditionnelle, qui tentent d'apporter une réponse aux problèmes sociaux et urbains générés par l'industrialisation. S'il dresse une peinture vivante et détaillée des activités de ces différentes structures, s'il fournit de précieux renseignements sur les sommes investies dans le secteur charitable, sur le nombre de pauvres secourus, l'ouvrage de Huguette Lapointe-Roy pâtit de certaines lacunes. D'abord, la ville de Montréal, ses problèmes, sa population, son développement sont à peine effleurés. De même, l'historienne ne dit rien, ou presque, de l'organisation de la gouvernance municipale, de l'évolution de la législation, des rapports entre pouvoir religieux et pouvoir public. En négligeant de décrire les causes des problèmes sociaux et urbains ainsi que le cadre général dans lequel s'inscrivent les activités de charité, Huguette Lapointe-Roy ne nous permet pas de saisir la complexité des rapports de pouvoir à l'œuvre dans l'assistance sociale, entre les pouvoirs publics et religieux, entre les divers organismes charitables, entre les structures anglophone et francophone, etc.

Lucia Ferretti est la première à aborder l'action sociale catholique par un biais territorial³. Certes, il existait déjà de nombreuses monographies de paroisses, mais elles sont le plus souvent produites par les paroisses elles-mêmes⁴. L'historienne se propose de passer d'une démarche hagiographique à une analyse scientifique en prenant pour terrain la paroisse Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, dans le quartier Centre-Sud. Dans sa synthèse sur l'histoire du catholicisme au Québec, Jean Hamelin explique que « *les évêques ont très peu songé à implanter [en ville] des cadres de chrétienté originaux. Leur zèle paroissial se résume à y reproduire, tant bien que*

1 Jean-Claude Robert, *Montréal, 1821-1871. Aspects de l'urbanisation*, thèse de 3e cycle en histoire, EHESS, 1977, p. 412-413.

2 Huguette Lapointe-Roy, *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 1987.

3 Lucia Ferretti, *Entre voisins. La Société paroissiale en milieu urbain : Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*, Montréal, Boréal, 1992.

4 Voir la bibliographie consacrée à ce sujet dans Yvan Lamonde (dir.), *La Culture ouvrière à Montréal (1880-1920) : bilan historiographique*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982.

*mal, au rythme des mouvements de populations, les cadres paroissiaux de la société rurale »*¹. La monographie de Lucia Ferretti prend le contre-pied de cette interprétation ; elle montre au contraire la dimension spécifiquement urbaine de la paroisse qui est, selon elle, à l'origine d'une vie sociale moderne modelée par un milieu urbain en changement permanent. C'est donc l'intersection entre l'Eglise, le fidèle-citadin et la ville qui intéresse l'historienne.

A la différence de Huguette Lapointe-Roy, Lucia Ferretti prend soin de présenter les problèmes sociaux et leurs causes pour en comprendre l'influence sur la pastorale sociale. Elle montre ainsi qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, la paroisse s'essouffle et prend l'« *aspect plus rétracté d'une communauté de foi* »² car, face à l'accroissement des problèmes sociaux, elle apparaît enfermée dans des limites territoriales rigides et en décalage par rapport à la nouvelle pauvreté : « *La paroisse [Saint-Pierre-Apôtre] est comme une plaine balayée par tous les vents urbains : les étroites frontières qui l'encarcanent (sic) ne sont plus que de simples limites administratives sans signification économique ni sociale* »³ écrit-elle. En décrivant l'érosion de la paroisse, Lucia Ferretti parvient aux mêmes conclusions que Jean-Marie Fecteau qui remarquait que la régulation sociale communautaire faisait place à l'intervention catholique tandis que le Québec s'industrialisait : pendant l'entre-deux guerres, Montréal connaît un nouveau développement, la cohésion de ses quartiers éclate, la population de son centre change : une nouvelle question sociale appelle une nouvelle réponse sociale.

Dans son étude sur la Ligue Ouvrière Catholique (LOC), Jean-Pierre Collin montre lui aussi l'articulation étroite entre les manifestations de la crise urbaine et les orientations des organismes religieux⁴. Ainsi, après une période de « *ferveur religieuse* », la LOC passerait à une « *ferveur sociale* ». La Seconde Guerre mondiale entraîne un arrêt de la construction résidentielle à Montréal et ne tarde pas à révéler une crise aiguë du logement, larvée depuis plusieurs années. La LOC fait alors du logement un de ses principaux champs d'action et de lutte. Dans un premier temps, elle se contente de réclamer le « crédit urbain », un programme d'aide gouvernementale d'accession à la propriété privée. Puis, elle élargit ses perspectives, propose des solutions législatives au problème du logement, soutient l'émergence du secteur coopératif dans le domaine de l'habitation⁵, etc. L'intervention de la LOC ne se réduit pas au

1 Jean Hamelin, Nicole Gagnon, *Histoire de l'église catholique*, tome II (1898-1940), p. 259.

2 Lucia Ferretti, *La Société paroissiale en milieu urbain : Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*, thèse de doctorat d'histoire, Université du Québec à Montréal, 1990, p. 35.

3 Lucia Ferretti, *Op. cit.*, 1990, p. 39.

4 Jean-Pierre Collin, *La Ligue Ouvrière Catholique canadienne, 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996.

5 Jean-Pierre Collin, « Crise du logement et action catholique à Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol.41, n° 2, automne 1987, p. 179-203.

logement et s'étend aussi à la santé ou aux loisirs. En fait, à tout ce qui peut améliorer les conditions de vie de la famille ouvrière. En créant l'« Entr'aide familiale ouvrière » (EFO), la LOC se dote d'un « *moyen d'animation du milieu ouvrier* » ; Jean-Pierre Collin y voit le début d'un « *maillage institutionnel, d'un syndicalisme d'entreprise communautaire, de coopératives et d'associations diverses fondé sur un réseau multiforme et pas obligatoirement communautaire* »¹. Car l'un des apports principaux de cette monographie d'une organisation d'Action catholique ouvrière (ACO) est de mettre au jour la filiation entre action catholique et mouvement communautaire. A l'instar de la LOC, les organismes d'ACO contribuent à « *propager le réflexe de l'organisation communautaire* »². Ils posent les jalons d'une action de type communautaire telle qu'on la voit émerger au Québec à partir des années 1960 dans le mouvement de l'animation sociale séculière et professionnelle, notamment autour du Conseil des Œuvres de Montréal (COM)³.

Les traces de cette filiation sont nombreuses et touchent tant l'organisation que l'intervention de ces organismes. La LOC comme les groupes populaires misent sur une démocratie participative protégée d'une intervention trop encombrante de l'Etat. La méthode d'enquête prônée par la LOC (« Voir, Juger, Agir »), dans le sillage de l'Action Catholique ouvrière, comporte des liens évidents avec l'animation sociale dérivée des théories de Saul Alinsky et diffusée au sein des groupes populaires montréalais par les animateurs du COM. Les premiers comités de citoyens sont des créations de l'Eglise et, par la suite, de nombreux organismes font appel aux ressources matérielles ou humaines de la paroisse. Les multiples passerelles bâties par Jean-Pierre Collin permettent de saisir ce « *double processus de modernisation politique et de sécularisation de l'Eglise et de la société québécoise* »⁴. Tirillée entre une mission apostolique destinée à prévenir la déchristianisation latente de la famille ouvrière et une vocation sociale cherchant à répondre à des problèmes concrets, la LOC nous porte au croisement de l'histoire du catholicisme et des mouvements sociaux. De nombreux travaux ont relié les mouvements populaires urbains québécois à leurs équivalents américains ou au mouvement de « conscientisation » sud-américain. Jean-Pierre Collin propose de les rattacher

1 Jean-Pierre Collin, *Op. cit.*, 1996, p. 123. Voir aussi Jean-Pierre Collin, « La Ligue Ouvrière Catholique et l'organisation communautaire dans le Québec des années 1940 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2, 1993.

2 Jean-Pierre Collin, *Op. cit.*, 1996, p. 103.

3 Amélie Bourbeau, *La Réorganisation de l'assistance chez les catholiques : la Fédération des œuvres de charité canadienne-françaises et la Federation of Catholic Charities (1928-1974)*, thèse de doctorat d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2009.

4 Jean-Pierre Collin, « La Ligue Ouvrière Catholique et l'organisation communautaire dans le Québec des années 1940 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2, 1993, p. 190.

aux expériences d'animation sociale des décennies précédentes et comble ainsi un vide historiographique.

3/L'étude des politiques de la ville depuis les années 1970 : un champ délaissé par les historiens

Ecrire l'historiographie des politiques de la ville dans le second XX^e siècle peut sembler chose aisée tant ce domaine d'études est vierge de travaux historiques. Non qu'il n'ait pas éveillé l'attention des universitaires – il existe une véritable profusion de livres, rapports ou études sur le sujet – mais la recherche sur la politique française de la ville et sur la politique québécoise de développement communautaire est pour l'instant l'apanage d'autres disciplines, en particulier la sociologie, les sciences politiques et, dans une moindre mesure, la géographie. La question se pose alors : la politique de la ville peut-elle être un objet d'histoire ?

La réponse est positive, à condition que l'on donne à cette politique de lutte contre la pauvreté urbaine une perspective de long terme, en la considérant comme une séquence des systèmes de régulation sociale mises sur pied depuis le XIX^e siècle. Ainsi, pour le cas français, Danièle Voldman souligne que les villes donnent l'impression d'être constamment en crise : crise de croissance des villes mal aménagées en 1910-1920, crise des lotissements défectueux des années 1930, crise aiguë du logement au lendemain de la Seconde Guerre, crise des grands ensembles à partir des années 1980¹. La même analyse peut être appliquée à Montréal où les crises semblent aussi se succéder : problème de l'intégration de l'afflux massif de ruraux, crise du logement de l'entre-deux-guerres aggravée par le second conflit mondial, déclin démographique des quartiers centraux au profit de la banlieue, désindustrialisation. Envisager la politique de la ville dans la longue durée conduit à la situer dans la tradition de réparation par l'Etat, les municipalités, les associations ou les œuvres caritatives des incessantes crises qui parsèment l'histoire des villes.

a/Aux racines des politiques de la ville

Dans un article théorique où elle pose les jalons d'une approche historique de la politique

1 Danièle Voldman, « Sur les crises urbaines », *Vingtième siècle*, n° 64, octobre-décembre 1999, p.6-11.

de la ville, Annie Fourcaut s'interroge sur la spécificité du regard des historiens par rapport à celui des autres sciences sociales¹. Plutôt que de s'intéresser au caractère particulier de cette politique publique au sein de l'action de l'Etat comme le font les sociologues, l'historienne propose de placer la politique de la ville dans une triple temporalité. Celle du « *temps court de l'événement* » : elle naît de la conjonction de l'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981, des « rodéos » de la banlieue lyonnaise de l'été de la même année et des lois de décentralisation (1982-1985). Celle du « *temps court de la décennie* » 1970 : elle est la prolongation et l'institutionnalisation des idées du club Habitat et Vie Sociale. Celle de la « *durée séculaire de la naissance, du développement et de la crise du logement des années 1880-1890 à notre fin de siècle* »². Dans cette perspective, un travail sur la politique de la ville dans les banlieues des Trente Glorieuses nous inscrit dans la descendance de nombreux historiens qui, de Janet Horne³ et Yannick Marec⁴ à Danièle Voldman⁵ et André Guillaume⁶, ont étudié les politiques destinées à améliorer les conditions de vie urbaine, qu'elles soient privée, publique, associative ou au croisement des trois.

Les traces de parenté entre la politique française de la ville et les systèmes de régulation sociale antérieurs sont légion. Ainsi Albert Lévy établit un parallélisme éclairant entre les « îlots insalubres » du XIX^e et les « quartiers sensibles » : dans les deux cas, les statistiques servent d'outil de légitimation de l'action publique ; dans les deux cas, l'analyse et l'action s'effectuent sur une base territoriale et attribuent à l'espace un « *rôle stratégique essentiel* »⁷, celui de permettre l'explication des maux ainsi que l'élaboration d'interventions appropriées. Autre exemple, les colonies de vacances mises en place par les banlieues communistes peuvent apparaître comme les ancêtres des dispositifs « Opération Prévention Été » ou « Ville-Vie-Vacances » : il s'agit à chaque fois d'encadrer, ou tout au moins de divertir, la jeunesse populaire pendant la période estivale. Les idées de démocratie locale et de participation populaire,

1 Annie Fourcaut, « Les habits neufs de la politique de la ville », *Vingtième siècle*, n° 64, octobre-décembre 1999, p. 113-119.

2 Annie Fourcaut, *Art. cit.*, 1999, p. 117.

3 Janet Horne, *Le Musée social. Aux origines de l'Etat-Providence*, Paris, Belin, 2004.

4 Yannick Marec, *Pauvreté et protection sociale aux XIX^e et XX^e siècles*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2006.

5 Daniel Voldman, *La Reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

6 André Guillaume, Gérard Jigaudon, Anne-Cécile Lefort, *Dangereux, insalubres, incommodes : paysages industriels en banlieue parisienne (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Editions Champ Valon, 2004.

7 Albert Lévy, « De l'îlot insalubre au quartier sensible : permanence et continuité dans les politiques publiques, in Gérard Baudin, Philippe Genestier (dir.), *Banlieues à problèmes, la construction d'un problème social et d'un thème de l'action publique*, Paris, La Documentation Française, 2002, p. 32.

affichées comme étendard de la politique de la ville, ne sont pas sans lien avec l'idéologie des Groupes d'action municipale (GAM) créés à Grenoble dans les années 1960¹. L'historien doit inscrire la politique de la ville dans une durée plus longue que ses trente années d'existence, pour saisir sa spécificité par rapport aux politiques et stratégies antérieures.

Il est également possible d'analyser l'éclosion et l'affirmation du mouvement communautaire au Québec dans une perspective historique, en reprenant l'idée de triple temporalité suggérée par Annie Fourcaut. Le temps court de l'événement : les comités de citoyens naissent dans les années 1960 autour de problèmes particuliers, ponctuels (un problème scolaire pour le Comité de citoyens de Saint-Henri, une carence en équipements de loisirs à Hochelaga-Maisonneuve, la revendication d'une clinique populaire dans le quartier Saint-Jacques...)². Le temps court de la décennie : la Révolution Tranquille donne un souffle nouveau aux mouvements sociaux montréalais. La « *durée séculaire* » enfin, car les organismes populaires du second XX^e présentent des traits communs avec les stratégies anciennes de régulation sociale, qu'il s'agisse de l'action sociale catholique, des sociétés de secours mutuel, des coopératives ou des *settlement houses*³.

Il importe donc de donner une épaisseur historique au mouvement communautaire québécois en montrant la variété de ses ascendances. Jacques Godbout et Jean-Pierre Collin mettent en évidence les liens entre catholicisme social et mouvements populaires urbains : dans les années 1940-1950, les mouvements d'Action catholique ouvrière (ACO) participent à la création de groupes locaux qui présentent de nombreux traits communs avec les groupes populaires des années 1970 (coopératives d'habitation, comité d'entraide...)⁴. Mais on peut remonter davantage en amont avec la thèse de doctorat de Martin Petitclerc consacrée aux sociétés de secours mutuels⁵. Le titre de son ouvrage reprend la devise – « Nous protégeons

1 Gilles Morin, « Les GAM et l'autogestion », in Franck Georgi, *L'Autogestion, la dernière utopie ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

2 Robert Boivin, *Histoire de la Clinique des citoyens de Saint-Jacques (1968-1988). Des comités de citoyens au CLSC du Plateau Mont-Royal*, Montréal, VLB éditeur, 1988 ; Donald McGraw, *Le Développement des groupes populaires à Montréal (1968-1974)*, Montréal, Editions Albert Saint-Martin, 1978 ; Lionel Robert, *Etude sur le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Une expérience d'animation sociale*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université Laval, 1970.

3 Dominica M. Barbuto, *American Settlement Houses and Progressive Social Reform : an Encyclopedia of the American Settlement Movement*, Phoenix, Oryx Press, 1999.

4 Voir Jean-Pierre Collin et Jacques T. Godbout, « Grandeur et misère des groupes populaires », *Autogestions*, n° 20-21, septembre 1985, p. 53-61. Voir aussi Martin Croteau, *L'implication sociale et politique de Jacques Couture à Montréal de 1963 à 1976*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2008, 184 p.

5 Martin Petitclerc, « *Nous protégeons l'infortune* ». *Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2007.

l'infortune » – de l'Union Saint-Joseph, l'une des plus importantes sociétés de secours au Québec fondée en 1851. Par de nombreux aspects, ces sociétés préfigurent le mouvement communautaire et l'économie sociale qui se développent dans la seconde moitié du XX^e siècle. Centrées sur une culture de la solidarité, elles reposent sur l'idée d'une action populaire engagée par la communauté, pour la communauté : destinées exclusivement aux ouvriers et aux artisans, ces sociétés n'admettent ni les marchands, ni les représentants du clergé et des professions libérales. Elles sont fondées sur des principes de démocratie participative et délibérative ; elles s'appuient sur un fort ancrage territorial dans les communautés locales et valorisent l'idée de proximité. En considérant les mutualités comme des formes pionnières de l'économie sociale, Martin Petitclerc rompt avec une tradition historiographique qui les voit comme une organisation temporaire destinée à s'accomplir sous la forme syndicale ou institutionnelle. Plutôt que d'insister sur la continuité avec l'Etat-Providence, l'historien éclaire les origines populaires et mutualistes de l'économie sociale.

Autre racine du mouvement communautaire, le développement des coopératives au Québec depuis le XIX^e siècle a été étudié précocement par les historiens qui ont mis en avant plusieurs périodes : après son éclosion dans le milieu rural sous la forme de cercles agricoles inspirés des *Farmers' Club* anglais puis américains, le mouvement coopératif se réfère, durant la première moitié du XX^e siècle, au corporatisme et à la doctrine sociale de l'église¹. La Révolution Tranquille fait émerger un secteur coopératif imprégné de nationalisme économique qui tente « de réconcilier les aspirations nationales et les aspirations socio-économiques et politiques »². Vient enfin, à partir des années 1980, un « projet coopératif pluriel »³ porté par les mouvements sociaux et syndicaux. L'idéal autogestionnaire et la volonté de démocratiser l'économie supplantent alors le nationalisme économique comme socle du secteur coopératif⁴. Si les coopératives à caractère économique, à l'instar du Mouvement Desjardins, ont

1 Jérôme Régner, *Cent ans d'enseignement social de l'Eglise*, Paris, Desclée du Brouwer, coll. « Bibliothèque de l'histoire du christianisme », 1991 ; Louis O'Neill, Jean Richard (dir.), *La Question sociale hier et aujourd'hui. Colloque du centenaire de Rerum Novarum*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993.

2 Jean Pierre Wallot, « L'histoire et le néo-nationalisme des années 1947-1970 », in Georges-Henri Levesque, Guy Rocher, Jacques Henripin (dir.), *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1984, p. 112.

3 Benoît Levesque, *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007)*, Cahiers du Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (CRISES), coll. « Etudes théoriques », UQAM, avril 2007, p. 25.

4 Paul Belanger, Jacques Boucher, Benoît Levesque, « L'économie solidaire en Amérique du Nord : le cas du Québec », in Jean-Louis Laville (dir.), *L'Economie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

particulièrement attiré l'attention des chercheurs¹, les coopératives de consommation ont également été l'objet de travaux. Marie-Claire Malo étudie par exemple le consensus qui s'établit progressivement autour des coopératives de consommateurs entre l'Eglise (Action catholique et syndicats catholiques), les médias, les nationalistes, les pouvoirs publics et même les Chambres de commerce².

Les mouvements coopératif, mutualiste et communautaire ont en commun d'interroger la notion de pouvoir. Ils doivent composer avec d'autres acteurs, publics ou privés, tout en cherchant à préserver leur autonomie. Ainsi, le secteur coopératif se trouve pris dans un jeu entre l'Eglise et l'Etat où, selon Benoît Levesque, le premier l'emporte d'abord, puis est devancé par le second avant que les deux ne se complètent « *comme le font une idéologie religieuse conservatrice et une politique libérale également conservatrice* »³. Comme l'ont montré les travaux de Martin Petitclerc par exemple, étudier les rapports entre les mouvements populaires et les pouvoirs publics et institutionnels est une nécessité pour démêler l'ambivalence entre demande de soutien et crainte du contrôle.

Il existe aussi, au Québec, une tradition de l'intervention de l'Etat pour combattre les problèmes urbains et sociaux. En cela, notre travail sur les politiques de la ville à partir des années 1960 nous inscrit dans le prolongement des historiens qui ont étudié les « régulations sociales ». Ce courant de recherche, notamment structuré autour du Centre d'histoire des régulations sociales de l'Université du Québec à Montréal, analyse le complexe institutionnel qui œuvre au maintien de la cohésion sociale en s'intéressant tout particulièrement à ses trois principaux volets : les institutions asilaires, pénales et charitables. De nombreux travaux se sont attachés à comprendre la genèse, l'affirmation et la mutation de l'Etat-Providence au Québec⁴. Ces recherches viennent nuancer l'idée largement répandue selon laquelle la gestion de la charité et de l'assistance dépend, au XIX^e siècle, exclusivement du secteur privé et charitable, en particulier de l'église catholique ou protestante⁵. En effet, des politiques d'assistance publique

1 Voir Pierre Poulin, *Desjardins, cent ans d'histoire*, Québec/Lévis, Multimonde/Dorimène, 2000 ; Paul-André-Linteau, *L'Expansion des Caisses Populaires à Montréal, 1940-1960*, Montréal, Cahiers de la Chaire de coopération Guy-Bernier, UQAM, 1993 ; Ronald Rudin, *In Whose Interest ? Quebec's Caisses Populaires, 1900-1945*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990.

2 Marie-Claire Malo, *Les Grandes étapes de l'évolution des coopératives de consommateurs au Québec*, Montréal, Centre de gestion des coopératives, HEC Montréal, Université de Montréal, Cahiers de recherche, 81-7, 1981. Voir aussi Delmas Lévesque, « L'expérience coopérative québécoise : émergence, essor, diffusion du mouvement coopératif québécois », *Revue du CIRIEC*, vol. 14, n° 2.

3 Benoît Levesque, *Op. cit.*, 2007, p. 22.

4 Voir Jean-Marie Fecteau, Didier Renard (dir.), *Généalogie de l'Etat-Providence*, dossier spécial de la revue *Lien social et politique*, n° 33, printemps 1995.

5 Janice Harvey, « Les églises protestantes et l'assistance aux pauvres à Montréal au XIX^e siècle », *Etudes*

ont été mises en œuvre dès la fin du XIX^e siècle au croisement de divers intervenants¹. La mise en place de politiques de développement communautaire et de dispositifs territorialisés de gestion de la pauvreté urbaine au cours des années 1980 à Montréal constituent le versant contemporain de ces interventions des pouvoirs publics.

b/La politique de la ville en France : une histoire des politiques publiques

La « politique de la ville » (au sens strict) a suscité en France une pléthore de publications ; parmi ces nombreux travaux, les historiens brillent par leur absence. A l'article théorique d'Annie Fourcaut² s'ajoutent seulement quelques mémoires universitaires à base monographique³ et les travaux de Thibault Tellier⁴. Les autres sciences sociales ont été plus prolifiques et, parmi ces multiples écrits, nombreux sont ceux qui se contentent d'une description de l'organisation, des dispositifs, objectifs, limites et financements de la politique de la ville⁵. Des revues y ont consacré des numéros spéciaux⁶. Des professionnels, qu'ils soient

d'histoire religieuse, Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, vol. 69, 2003, p. 51-68 ; Janice Harvey, « Dealing with the Destitute and the Wretched : The Protestant House of Industry and Refuge in Nineteenth-Century Montreal », *Journal of the CHA/Revue de la SHC*, Nouvelle Série, vol. 12, 2001, p. 73-94.

- 1 Jean-Marie Fecteau, « Un cas de force majeure : le développement des mesures d'assistance publique à Montréal au tournant du siècle », *Lien social et politique*, n° 33, printemps 1995, p. 107-103 ; Jean-Marie Fecteau, « La construction d'un espace social : les rapports de l'Eglise et de l'Etat et la question de l'assistance publique au Québec dans la seconde moitié du XIX^e siècle », in Yvan Lamonde, Gilles Gallichan (dir.), *L'Histoire de la culture et de l'imprimé. Hommages à Claude Galarneau*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 61-90.
- 2 Annie Fourcaut, *Art. cit.*, 1999.
- 3 Virginie Gueraud, *La Politique de la ville dans le quartier de la Pierre Collinet à Meaux. L'application locale d'une politique nationale*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1, 2002 ; Benoît Bréville, *La Politique de la ville dans le quartier du Franc-Moisin (années 1980-années 2000). Du quartier à l'agglomération*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1, 2005 ; Mathieu Percheminier, *Montereau et sa ZUP, de la ville satellite à l'Opération de Renouveau Urbain. Entre consécration et relégation : Surville, un quartier au cœur de la problématique des grands ensembles*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Bourgogne, 2005.
- 4 Thibault Tellier consacre son Habilitation à diriger des recherches à l'institutionnalisation de la procédure Habitat et Vie Sociale et a publié quelques articles sur la politique de la ville : « Les jeunes des ZUP : nouvelle catégorie sociale de l'action publique durant les Trente Glorieuses », in *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, revue électronique du Centre d'histoire de Sciences Po, janvier-avril 2008, n° 4 ; « Politique de la ville et enjeux sécuritaires : de nouvelles perspectives pour les métiers de la Police à la fin des Trente Glorieuses (1975-1985) », in Jean-Marc Bélière, Catherine Denys, Dominique Kalifa, Vincent Milliot, *Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008 ; « L'exemple pionnier du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix de 1968 aux années 1990 », in Yannick Marec (dir.), *Op. cit.*, 2005.
- 5 Antoine Anderson, Hervé Vieillard-Baron, *La Politique de la ville. Histoire et organisation*, Paris, éditions ASH, 2003 ; Claude Chaline, *Les Politiques de la ville*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2003 ; Florence Tourette, *Développement social urbain et politique de la ville*, Paris, Gualino éditeur, coll. « Mémento LMD », 2005.
- 6 *Revue française d'administration publique*, n° 71, juillet-septembre 1994. Dossier sur « Les politiques de la ville » ; *Annales de la recherche urbaine*, n° 68-69, 1995. Dossier « Politique de la ville. Recherche de

élus, ministres ou chefs de projet, ont pris la plume pour livrer leurs analyses¹. Il apparaît donc difficile d'évoquer de manière exhaustive l'ensemble des productions relatives à la politique de la ville. Nous nous concentrerons sur les principaux courants de recherche, sur les travaux les plus marquants.

Une première tendance rassemble les études, parfois écrites par les acteurs eux-mêmes, analysant les protagonistes de cette nouvelle politique publique, les métiers qu'elle a suscités et qui font l'objet d'interprétations différenciées. Certains, à l'instar de Pierre Bourdieu qui a travaillé sur le « chef de projet », n'y voient que des acteurs mineurs, dans des systèmes d'action où ils n'arrivent pas à prendre leur place². D'autres, tels Daniel Béhar (ancien chef de projet à Meaux et membre de la « coopérative de conseil » Acadie) et Philippe Estèbe (universitaire et membre d'Acadie) analysent l'action des chefs de projet comme un vecteur de la recomposition de l'action publique³. Outre le chef de projet et le « chargé de développement territorial »⁴, le sous-préfet à la ville, nouvelle fonction apparue au début des années 1990 pour matérialiser le lien nouveau supposé attacher l'Etat au territoire local, a également fait l'objet d'une attention particulière⁵. La majorité de ces travaux se fondent sur un postulat commun : en tant que nouvelle méthode de gestion du social, la politique de la ville a entraîné dans son sillage une redéfinition des métiers traditionnels de la ville⁶.

L'analyse de la politique de la ville comme révolution des façons de faire de l'Etat a été popularisée par Jacques Donzelot et Philippe Estèbe dans un ouvrage issu d'une commande officielle du Comité d'évaluation de la politique de la ville⁷. Selon eux, cette politique s'impose comme la figure emblématique d'une nouvelle science de l'action fondée sur l'approche globale et la logique de projet. Avec cette nouvelle politique transversale, territorialisée et partenariale,

terrain » ; *Sociologie du travail*, vol. 37, n° 2, 1995. Dossier « La ville : habiter, gouverner » ; *Revue française de sciences politiques*, vol. 45, n° 1, février 1995. Dossier « La ville. Objet politique, objet de politiques » ; *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, 4^e trimestre 2005. Dossier « Politiques des espaces urbains. Penser, classer, administrer la pauvreté ».

1 Eric Raoult, *SOS Banlieues*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; Michel Delebarre, *Le Temps des villes*, Paris, Le Seuil, 1993 ; Jean-Pierre Sueur, *Changer la ville. Pour une nouvelle urbanité*, Paris, Odile Jacob, 1999 ; Antoine Anderson, *La Politique de la ville, de la zone au territoire*, Paris, Syros, 1998.

2 Pierre Bourdieu, « Une mission impossible », in Pierre Bourdieu (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Le Seuil, coll. « Point », réédition, 1999.

3 Daniel Béhar, Philippe Estèbe, « Le chef de projet et le sous-préfet à la ville : entre norme et projet », *Espaces et sociétés*, n° 84-85, 1996.

4 Bertrand Leroux, « L'envers du métier » de Chargé de développement territorial à Vaulx-en-Velin, DEA d'urbanisme, Institut d'Urbanisme de Lyon, 2002.

5 Catherine Grémion, Christian Mouhanna, *Le Sous-préfet à la ville*, Paris, L'Harmattan, 2000.

6 Claude Brévan, Paul Picard, *Ville : une nouvelle ambition pour les métiers. Rapport à Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville*, Paris, La Documentation Française, 2000.

7 Jacques Donzelot, Philippe Estèbe, *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Editions Esprit, 1994.

l'Etat abandonne son rôle d'Etat-Providence pour se transformer en « *animateur* ». Cette thèse est adossée à l'idée que la disparition de la société industrielle fait naître une question sociale objectivement nouvelle. Selon Jacques Donzelot et Philippe Estèbe, par leur absence de caractère revendicatif, les « rodéos des Minguettes » de 1981¹ apparaissent en effet comme un problème inédit qui oblige l'Etat à élaborer une politique expérimentale et à modifier ses manières d'agir. La politique de la ville apparaît aux yeux des deux sociologues comme un moment important de refondation de l'Etat social mis en place par les Républicains de la fin du XIX^e siècle. Cette étude occupe une place centrale dans les recherches sur la politique de la ville : elle est quasi systématiquement citée dans les travaux ultérieurs et définit une ligne de clivage entre ceux qui appuient cette hypothèse, ceux qui la nuancent et ceux qui la condamnent.

Ainsi, Dominique Damamme et Bruno Jobert expriment certaines réserves. Analysant l'impact des innovations institutionnelles au niveau de l'administration centrale, ils considèrent que la politique de la ville constitue surtout une « *reproblématisation, sous l'effet de la crise économique, de problèmes anciens* »² ; « *L'ensemble des observations converge vers un même diagnostic : la politique de la ville n'a pas modifié l'économie générale de l'action publique. Elle a tendu plutôt à [l'] infléchir à la marge* »³ expliquent-ils dans un article qui fait également suite à une commande du Comité d'évaluation de la politique de la ville. Selon eux, les rodéos de 1981, loin d'être un phénomène inédit, ouvre surtout une « *policy window* », un « *créneau* » dans lequel se sont engouffrés les promoteurs de cette politique. En cela, les deux politistes rejoignent Virginie Linhart, auteur de la première thèse consacrée à la politique de la ville, qui soutient que les problèmes spécifiques de l'été 1981 n'interviennent « *que de façon indirecte dans l'élaboration d'une politique spécifique en direction des quartiers les plus défavorisés* »⁴. A travers une « *étude généalogique* » des concepts, des pratiques et des hommes de la politique de la ville, Virginie Linhart montre que cette politique n'apparaît pas avec les rodéos des Minguettes, mais s'inspire d'expériences antérieures (DATAR, Commissariat au Plan...) considérées comme autant de « *conditions de possibilité* ».

Sylvie Tissot manifeste une opposition plus radicale aux théories de Jacques Donzelot

1 On a appelé « rodéos des Minguettes » les événements de l'été 1981 : des jeunes de Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne se rendent dans le centre-ville de Lyon, y volent des voitures et reviennent les faire brûler dans leur banlieue. S'en sont suivis quelques affrontements avec la police.

2 Dominique Damamme, Bruno Jobert, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de sciences politiques*, vol.45, n° 1, février 1995, p. 3.

3 Dominique Damamme, Bruno Jobert, *Art. cit.*, 1995, p. 28.

4 Virginie Linhart, *La « ville » comme objet de politique publique. Genèse et institutionnalisation de la politique de la ville en France*, Thèse de doctorat de sciences politiques, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1996.

et Philippe Estèbe¹. Pour elle, les problèmes sociaux objectivement nouveaux évoqués par les deux sociologues sont en fait une construction qu'un réseau réformateur, qui s'étend de l'univers administratif au monde universitaire, a promue pour conduire à une réforme de l'Etat. Délaissant la notion de « construction », propre à la sociologie, l'historien Thibault Tellier, dans son Habilitation à diriger des recherches (en cours), met lui aussi en lumière l'influence des réseaux intellectuels du catholicisme social sur l'élaboration de la procédure Habitat et Vie Sociale, ancêtre de la politique de la ville.

Sylvie Tissot s'intéresse aux discours tenus sur les banlieues, en postulant qu'ils sont moins des reflets de la réalité que des interprétations qui participent à la construction d'une nouvelle question sociale. Selon elle, la production scientifique et institutionnelle impose une nouvelle rhétorique du social qui irrigue la politique de la ville : ce n'est plus, comme chez Jacques Donzelot et Philippe Estèbe, une nouvelle question sociale, mais une nouvelle lecture de la question sociale qui génère cette politique. Selon Sylvie Tissot, des statisticiens, des énarques, des sociologues tels Jacques Donzelot, François Dubet, Didier Lapeyronnie ou Alain Touraine, ont promu une interprétation territoriale de la question sociale, la transformant en question urbaine. Pour eux, la « galère »², la « disqualification »³ l'« exclusion »⁴, la « relégation »⁵ – deux termes dont la dimension territoriale est apparente – ont remplacé la domination, l'exploitation, la lutte des classes. Le paradigme spatial s'imposant, et avec lui une série de vocables (« démocratie participative », « proximité », « lien social », « projets »...), une politique spécifique à destination des quartiers sensibles émerge et s'institutionnalise. Sylvie Tissot montre que cette politique ne fait pas que s'ajouter aux politiques sociales existantes : elle se pose en concurrente directe de ces dernières « afin de les rénover radicalement »⁶. La sociologue appuie sa thèse sur une étude monographique de la politique de la ville à Montreuil, banlieue « rouge » de Paris.

Cette recherche nous intéresse particulièrement, tant par les idées qu'elle développe que par son choix de l'étude de cas. Elle présente néanmoins des limites évidentes. Débuter par une réflexion sur le national pour ensuite l'étayer par une analyse locale est une démarche

1 Sylvie Tissot, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 2007.

2 François Dubet, *La Galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

3 Serge Paugam, *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France, 1991.

4 Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion : le modèle français*, Paris, Editions Esprit, 1991.

5 Jean-Marie Delarue, *Banlieues en difficultés : la relégation. Rapport au ministre de la Ville et de l'Aménagement du territoire*, Paris, Syros, 1991.

6 Sylvie Tissot, *Op. cit.*, 2007, p. 9.

discutable qui peut engendrer la tentation de modeler l'étude monographique afin de la faire coïncider avec l'étude nationale. Sylvie Tissot semble parfois y succomber. De plus, elle prend pour acquis que les discours et les productions scientifiques ou institutionnelles ne reflètent pas la réalité de la question sociale, mais en donnent seulement une interprétation. Si cette idée paraît dans une certaine mesure justifiée, il aurait néanmoins fallu l'étayer davantage en comparant les discours tenus sur les problèmes sociaux avec leur réalité, afin de mettre en lumière la permanence (ou l'évolution) des mécanismes de production de la pauvreté urbaine.

L'opposition entre les thèses avancées par Sylvie Tissot et Jacques Donzelot s'inscrit dans un affrontement intellectuel plus large entre deux familles de pensée, l'une structurée autour de Pierre Bourdieu et ses héritiers, l'autre de Pierre Rosanvallon. Ce dernier, dans deux ouvrages importants¹, analyse la mutation de l'Etat et des problèmes sociaux : l'exclusion serait un « *social du troisième type* » qui dépasse l'opposition de classes traditionnelle et qui appelle de nouvelles politiques. A la mutation de la question sociale des « rosanvalloniens », les « bourdieusiens » préfèrent l'idée d'un refoulement de la question sociale. Cette opposition n'est pas seulement intellectuelle, elle est aussi politique. L'affrontement entre les deux intellectuels, l'un se revendiquant de la « gauche de gauche »² et l'autre de la « deuxième gauche »³, éclate lors des grèves de novembre-décembre 1995 : Pierre Bourdieu lance une pétition de soutien aux grévistes à laquelle répond une autre pétition, initiée par Nicole Notat, présidente du syndicat CFDT, et Pierre Rosanvallon. Les signataires de ces pétitions recoupent en partie le clivage des interprétations sur la politique de la ville : sur l'une, nous retrouvons les noms de Dominique Damamme, Alain Bertho, Olivier Masclat, Sylvie Fol, Marie-Hélène Bacqué, Michel Pialoux, Gérard Mauger, des chercheurs dont les travaux ont réfuté l'idée d'une disparition de la classe ouvrière et des problèmes sociaux anciens. Sur l'autre, outre celui de Pierre Rosanvallon, figurent les noms de Jacques Donzelot, François Dubet, Serge Paugam, Olivier Mongin (revue *Esprit*)⁴ qui promeuvent cette idée de « *social du troisième type* » supposé impliquer une refondation de l'Etat social. Ce combat intellectuel et politique se fait désormais par revues et maisons d'éditions interposées. La revue *Actes de la recherche en sciences sociales* (qui consacre un numéro critique aux « Politiques des espaces urbains »), la collection « Liber » du Seuil, les éditions « Raisons d'agir » (qui publient respectivement Sylvie Tissot et Loïc

1 Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'Etat-Providence*, Paris, Le Seuil, 1981 ; *La Nouvelle question sociale*, Paris, Le Seuil, 1995.

2 Pierre Bourdieu, « Pour une gauche de gauche », *Le Monde*, 8 avril 1998.

3 Pierre Rosanvallon, proche de la CFDT, fut membre du PSU.

4 Julien Duval et al., *Le « décembre » des intellectuels français*, Paris, Raisons d'agir, 1998, p. 18-19.

Wacquant), toutes trois fondées par Pierre Bourdieu, font face à la revue *Esprit*, à la collection « La couleur des idées » du Seuil (qui édite François Dubet ou Jacques Donzelot) et aux éditions « La République des idées » fondées par Pierre Rosanvallon et qui diffusent une lecture territoriale des problèmes sociaux et contribuent à promouvoir les notions véhiculées par la politique de la ville¹.

c/Les recherches sur les groupes populaires et les organismes communautaires

Comme la politique de la ville en France, les organismes populaires et communautaires québécois ont été peu étudiés par les historiens². Là encore, ce champ est dominé par les autres sciences sociales. Les premières recherches sur les comités de citoyens apparaissent au cours des années 1960 dans le sillage de la Révolution Tranquille et émanent d'animateurs sociaux, formés à la sociologie, qui réfléchissent sur le sens de leur action et se divisent en deux courants : les uns mettent l'accent sur une conception technique de l'animation, les autres sur la vocation révolutionnaire des mouvements urbains. Michel Blondin, directeur du service de l'animation sociale au Conseil des œuvres de Montréal, ou Louis Favreau, un des fondateurs du Centre de formation populaire et futur professeur de sociologie, symbolisent le premier courant. Michel Blondin interprète l'émergence des groupes populaires comme une volonté d'élaborer de nouvelles méthodes pour répondre aux problèmes des quartiers ouvriers³. Dès lors, l'animateur social n'existe pas pour régler des problèmes mais pour « *mettre en branle [la] population* »⁴. Il doit l'aider à identifier ses besoins et à élaborer des solutions pour y répondre afin de « *susciter chez la classe des travailleurs une participation aux prises de décisions qui les concernent et favoriser chez eux l'acquisition d'un pouvoir réel au sein de la société* »⁵. Marc Béliveau représente le deuxième courant. Pour lui, l'animation sociale « *lutte de façon radicale contre tous les systèmes établis* », elle est une « *remise en question totale de la*

1 Eric Maurin, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, La République des idées/Le Seuil, 2004 ; François Dubet, *L'École des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?*, Paris, La République des idées/Le Seuil, 2004 ; Loïc Blondiaux, *Le Nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, La République des idées/Le Seuil, 2008.

2 Il existe en revanche des travaux historiques sur le mouvement communautaire aux États-Unis. Voir Robert Halpern, *Rebuilding the Inner City : a History of Neighborhood Initiatives to Address Poverty in the United States*, New York, Columbia University Press, 1995 ; Lawrence J. Vale, *Reclaiming Public Housing : a half Century of Struggle in three Public Neighborhoods*, Cambridge, Harvard University Press, 2002.

3 Michel Blondin, « Vie urbaine et animation sociale », *Recherches sociographiques*, vol. 9, n° 1-2, 1968.

4 Michel Blondin, « L'animation sociale : sa nature et sa signification au Conseil des Œuvres de Montréal », Conseil des Œuvres de Montréal, décembre 1967, p. 3.

5 Michel Blondin, « L'animation sociale : sa nature et sa signification au Conseil des Œuvres de Montréal », Conseil des Œuvres de Montréal, décembre 1967, p. 2.

*société [et] postule une révolution absolue »*¹. Face aux interprétations des animateurs sociaux, des étudiants en sociologie impliqués dans des groupes populaires développent une lecture marxiste orthodoxe des mouvements populaires urbains qu'ils analysent en termes de lutte des classes, de destruction de l'Etat bourgeois et de prise de pouvoir par le prolétariat. Jean-Marc Piotte, fondateur de la revue *Parti Pris*, auteur d'une thèse sur la pensée d'Antonio Gramsci et futur professeur de sciences politiques, en est le représentant le plus prolifique, même si son orientation politique se rapproche plus de l'idéologie socialo-libertaire que du marxisme-léninisme pur.

Il faut attendre les années 1970 pour que des travaux de chercheurs confirmés viennent contredire certaines de ces analyses. Ainsi, Michel Blondin considérait que la participation permettrait aux « couches défavorisées » d'accéder au pouvoir. Dix ans plus tard, Jacques Godbout et Nicole Martin sont bien plus nuancés quant aux effets réels de la participation. Pour eux, la notion est ambiguë : d'un côté, elle répond à une demande de partage du pouvoir de la part des classes populaires ; d'un autre, elle permet une intégration de la contestation par l'Etat². Parallèlement à cette remise en cause des théories des années 1960 se développent de nouveaux thèmes de recherche et de nouvelles problématiques élaborées autour d'enjeux spécifiques. Le thème du *leadership* devient l'objet de nombreux travaux. Lionel Groulx, qui étudie les organismes communautaires montréalais, en a distingué trois formes différentes : *leadership* protestataire, organisationnel ou pragmatique³. La place et le rôle des intellectuels au sein des groupes populaires ont également été étudiés. Reprenant la terminologie d'Antonio Gramsci, Donald McGraw s'intéresse à la fonction de l' « intellectuel organique » dans l'émergence des mouvements urbains. Le sociologue Lorne Huston défend l'idée que la présence des intellectuels au sein des organismes populaire est un frein à la mobilisation collective car, selon lui, en agissant en temps qu'intellectuels, ils acceptent la domination de classe des intellectuels et consolident l'ordre bourgeois. Leur discours marxiste ne serait qu'un « moyen de masquer et finalement justifier l'intervention d'une classe sur une autre »⁴.

Troisième tendance de recherche dans les années 1970, les monographies

- 1 Marc Béliveau, « L'animation sociale : une philosophie, un art, une stratégie révolutionnaire », *Participation*, n° 2, octobre 1968, p. 4.
- 2 Jacques Godbout, Nicole Martin, *Participation et innovation : l'implantation des services communautaires et les organismes communautaires autonomes*, rapport de recherche, Université de Montréal, mars 1974.
- 3 Lionel Groulx, « L'action communautaire : diversité et ambiguïtés », *Revue canadienne de sciences politiques*, vol. 8, n° 4, décembre 1975.
- 4 Lorne Huston, *Groupes populaires, intellectuels et lutte des classes*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Montréal, 1971, p.6. Voir aussi Lorne Huston, « La petite-bourgeoisie et les groupes (pas très) populaires : un conte de fée pour militant averti », *Possibles*, vol. 3, n° 1, automne 1978, p. 147-153.

sociologiques se multiplient. Compte tenu du fort ancrage territorial des groupes populaires, cette approche semble particulièrement appropriée à de nombreux étudiants qui consacrent leurs travaux à des études de quartier¹. Ces mémoires nous intéressent moins par les théories qu'ils avancent, marquées par des questionnements désuets, que par les multiples données factuelles qu'ils recèlent et par leur caractère de sources historiques qui témoignent d'une connexion à deux sens entre les groupes populaires et le milieu universitaire. Lieu d'investissement militant pour de nombreux sociologues et politologues en herbe, les organismes populaires sont aussi sujet d'études légitime.

Nombre de recherches effectuées dans les années 1970 recèlent une tonalité marxiste : les rapports de pouvoir prennent la forme d'oppositions (groupes populaires *versus* Etat ; locataires *versus* propriétaires ; ouvriers *versus* employeur) dans lesquelles les luttes urbaines sont amenées à jouer un rôle historique de transformation sociale. Ce courant de recherche radical sur les mouvements populaires urbains connut aussi ses heures de gloire en France, autour des travaux de Manuel Castells². Mais on assiste progressivement à un désenchantement des universitaires à l'égard des mouvements sociaux urbains : « *La réalité de ces luttes décevait nos attentes* », résume Dominique Mehl³. Il fallut attendre plus de quinze ans pour sortir de cette conception révolutionnariste qui destine les groupes populaires à la prise du pouvoir d'Etat et qui analyse l'ouverture de ces groupes à l'offre de services comme une perversion retardant l'arrivée du Grand Soir⁴. Dans le prolongement de cette interprétation, mais avec des présupposés théoriques différents, un nouveau courant voit le jour qui insiste sur le déclin du mouvement communautaire suite à une reprise en main par un Etat envisagé presque exclusivement sous l'angle de la régulation technocratique. Cette analyse, influencée par la sociologie des mouvements sociaux qui considère que les groupes populaires et communautaires, par leur institutionnalisation, participent au renforcement du contrôle

1 J. Lavigne, *Le Comité de citoyens de la Petite Bourgogne*, mémoire de maîtrise, Université de Laval, 1971 ; Lionel Robert, *Le Comité de citoyens de Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université Laval, 1971 ; Yves Lamarche, *Etude comparative de la participation à des mouvements sociaux dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Montréal, 1970 ; R. Mayer, *L'Idéologie du réaménagement urbain à Québec (quartier Saint-Roch) et à Montréal (quartier Petite Bourgogne)* thèse de doctorat de sociologie, Université Laval, 1978.

2 Manuel Castells, Francis Godard, *Grandes entreprises, appareil d'Etat et processus d'urbanisation*, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Centre des mouvements sociaux, 1973 ; Manuel Castells, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspero, 1976 ; Manuel Castells, *The City and the Grassroots : A Cross-cultural Theory of Urban Social Movements*, Berkeley, University of California Press, 1983.

3 Dominique Mehl, « Les voies de la contestation urbaine », *Annales de la recherche urbaine*, n° 6, 1980.

4 Pour une présentation détaillée et critique de cette interprétation, voir Yves Vaillancourt (dir.), *La Conjoncture au Québec au début des années 1980 : les enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire*, Rimouski, Librairie socialiste de l'Est du Québec, 1980.

technocratique¹, est promue par les revues *Autogestion* et *Possibles*, ou par les éditions Albert Saint-Martin, du nom d'un militant ouvrier socialiste québécois.

Les chercheurs suivent parfois leurs objets : à mesure que les organismes communautaires se dépolitisent, les recherches universitaires suivent le même chemin. Les références au marxisme disparaissent et la complexité des rapports entre les initiatives populaires et l'Etat commence à être prise en considération. Robert Boivin met l'accent sur l'ambivalence entre dépendance financière et revendication d'une action autonome². Louis Favreau voit dans l'organisation communautaire un nouveau secteur para-public et parle de « *sous-traitance* »³. Entre Jocelyne Valois et Pierre Paquette qui évoquent en 1974 une « *récupération politique* »⁴ et Marcel Sévigny qui parle en 2003 d'une « *récupération étatique* »⁵, on peut constater une certaine permanence de la problématique des rapports de pouvoir entre les institutions publiques et le mouvement communautaire.

Tandis que le secteur communautaire québécois s'oriente vers le développement économique local à partir des années 1990, avec la généralisation des Corporations de développement économique communautaire⁶, les travaux sur l'économie sociale se développent pour s'imposer comme l'axe central de la recherche à partir de la deuxième moitié des années 1990⁷. Au-delà des multiples appellations choisies (économie sociale, économie solidaire, développement économique communautaire), les différents chercheurs s'accordent pour penser l'économie sociale comme un « *tiers secteur* »⁸, entre le public et le privé. La majorité des interrogations consiste alors à déterminer si ce tiers secteur constitue une alternative au système économique dominant, un moyen de transformation du secteur privé ou un simple écran de

1 Jean-Jacques Simard, *La Longue marche des technocrates*, Montréal, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1979 ; Gilbert Renaud, *A l'ombre du rationalisme. La Société québécoise, de sa dépendance à sa quotidienneté*, Montréal, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1984.

2 Robert Boivin, *Histoire de la clinique des citoyens de Saint-Jacques, 1968-1988 : des comités de citoyens au CLSC du Plateau Mont Royal*, Montréal, VLB éditeurs, 1988.

3 Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours*, Montréal, Centre de Formation Populaire/Editions du Fleuve, 1989.

4 Pierre Paquette, Jocelyne Valois, *Les Groupes populaires dans la structure du pouvoir*, rapport de recherche présenté au Conseil des Affaires Sociales et de la Famille, août 1974.

5 Marcel Sévigny, « Le mouvement populaire et la récupération étatique », *Possibles*, vol. 27, n° 3, été 2003.

6 Jean-Marc Fontan, *Les Corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie*, Thèse de doctorat, Département de Sociologie, Université de Montréal, 1991.

7 Voir Christian Jetté, Benoît Levesque, Lucie Mager, Yves Vaillancourt, *Économie sociale et transformation de l'Etat-Providence dans le domaine de la santé et des services sociaux. Une recension des écrits (1990-2000)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000.

8 Jean-Pierre Bélanger, « Les organismes communautaires : une composante essentielle de ce tiers secteur », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, décembre 1999, p. 89-102.

fumée qui ne peut exister que marginalement¹.

A partir des années 1990, les travaux prennent donc en compte la diversité des mouvements urbains et ne plaquent plus une explication uniforme sur l'ensemble du phénomène : la variété des formes d'organisation, des tendances, des logiques d'action de ces mouvements, leurs différentes phases, l'interaction avec les composantes du contexte politique deviennent des préoccupations pour les universitaires². Ainsi, Pierre Hamel propose de sortir de l'interprétation uniforme de l'institutionnalisation des organismes communautaires en terme de récupération. Selon lui, au Québec, les pressions sociales et politiques sur l'Etat pour que soient formulées des politiques sociales n'ont pas été l'apanage exclusif des syndicats et des partis politiques : les mouvements urbains ont aussi joué un rôle significatif dans la définition des politiques publiques et, en même temps qu'ils s'institutionnalisent, ils participent au façonnage de l'Etat-Providence québécois³. On rejoint ici l'analyse de Marie-Hélène Bacqué qui montre en quoi les organismes communautaires de la Pointe Saint-Charles contribuent à l'évolution, à la modernisation des services publics⁴. D'autres travaux abordent les relations Etat-milieu communautaire de manière plus technique. Ainsi, Christian Jetté, dans un ouvrage récent, s'intéresse à l'évolution du financement des organismes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux, notamment à travers une analyse méticuleuse des Programmes de soutien aux organismes communautaires du gouvernement provincial⁵.

Le rapport Etat-communautaire est désormais pensé en termes de « *partenariat* »⁶, de « *coconstruction* » et l'on voit s'imposer un nouveau langage, semblable à celui observé par Sylvie Tissot. « Concertation »⁷, « insertion »⁸, « lien social »⁹ remplacent des termes plus

1 Lorraine Guay, « Le mouvement communautaire et l'économie sociale : entre l'espoir et le doute », in Juan Luis Klein (dir.), *Au-delà du néolibéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 135-154.

2 Voir Pierre Hamel, « Mouvements urbains et modernité », *Recherches sociographiques*, vol. 36, n° 2, 1995, p. 285.

3 Pierre Hamel, « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat », *Sociologie et sociétés*, vol. 25, n° 1, p. 173-188.

4 Marie-Hélène Bacqué, « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action collective et communautaire à Paris et à Montréal », *Espaces et sociétés*, vol. 4, 2005, p. 69-84.

5 Christian Jetté, *Les Organismes communautaires et la transformation de l'Etat-Providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.

6 Jacques Caillouette, « L'Etat partenaire du communautaire : vers un nouveau modèle de développement », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, printemps 1994, p. 161-175.

7 Denise Côté, Maryse Fortin, « Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes en Outaouais », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, printemps 1994, p. 131-143.

8 Louis Favreau (dir.), *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

9 Il est intéressant de constater que la *Revue internationale d'action communautaire* change de nom dans les

conflictuels et, comme en France, l'idée de « nouveauté » fait florès. Benoît Levesque évoque un « *nouveau rôle des pouvoirs publics* » et un « *nouveau paradigme de l'Etat* »¹, Jacques Caillouette parle de « *nouveau modèle de développement* »², une revue porte le nom de *Nouvelles pratiques sociales*, etc. Cette tendance n'est pas sans rappeler le discours commun des intellectuels français et des chargés de mission ministériels autour d'un « *schéma historique marqué par une rupture qu'indique le terme "nouveau". "Nouvelle question", "nouveau problème", "nouveau défi", "nouvel enjeu", "nouveau social", "nouvel ligne de clivage"* »³. De même que l'idée de « tiers secteur » au Québec renvoie à « l'entreprise de troisième type »⁴ qui elle-même fait penser au « social du troisième type »⁵ de Jacques Donzelot. Ainsi, si l'on suit ces sociologues, il semble qu'au tournant des années 1980, une rupture s'opère, tant dans les discours que dans les causes et manifestations des problèmes sociaux ou les politiques mises en œuvre pour y répondre. Un travail historique qui appréhende les politiques de la ville dans la moyenne durée peut permettre de relativiser cette impression de rupture en mettant en évidence les (dis)continuités, les permanences, les traces des politiques passées dans les interventions qui émergent à partir des années 1980.

années 1990 pour devenir *Liens social et politique*.

- 1 Benoît Levesque, « Fonction de base et nouveau rôle des pouvoirs publics : vers un nouveau paradigme de l'Etat », *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 74, n° 4, 2003, p. 489.
- 2 Jacques Caillouette, « L'Etat partenaire du communautaire : vers un nouveau modèle de développement », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, printemps 1994, p. 161.
- 3 Sylvie Tissot, *Op. cit.*, 2007, p. 99.
- 4 Georges Archier, Hervé Sérieyx, *L'Entreprise du troisième type*, Paris, Le Seuil, 1988.
- 5 Jacques Donzelot, « Le social du troisième type », Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Editions Esprit, 1991.

II/Cadre problématique de la recherche

Ecrire une histoire des politiques de la ville dans deux quartiers français et québécois prend nécessairement l'aspect d'une histoire multiforme. La comparaison monographique nécessite de faire une histoire sociale des quartiers étudiés, et non, comme le font souvent les sociologues, une histoire des discours sur ces quartiers : leur formation urbaine, leur composition sociodémographique, les formes de regroupement de citoyens, les problèmes sociaux envisagés dans l'ensemble de leurs manifestations seront au centre de notre travail. Une étude davantage politique, qui prend en compte les divers aspects de la vie politique locale est également nécessaire. La confrontation des politiques de la ville passe par une histoire institutionnelle qui s'attachera à comprendre l'application locale de ces politiques nationales, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre les problèmes sociaux de la ville du second XX^e siècle, et à étudier les hommes et les femmes impliqués dans ces actions.

Geert Hofstede nous dit que l'on ne peut comparer des pommes et des oranges qu'à la condition d'élaborer une « fruitologie ». Il existe selon nous une communauté de nature entre les politiques de la ville française et canadienne : elles se veulent toutes deux des stratégies innovantes pour répondre à des problèmes nouveaux liés aux changements économiques qui touchent les sociétés occidentales à partir des années 1970. Au-delà de leurs différences, elles sont des *coproductions* entre la ville, l'Etat, des acteurs publics et privés et s'attaquent simultanément à la triple dimension économique, sociale et urbaine des problèmes des quartiers populaires. En tant que nouvelles interventions pour lutter contre des problèmes considérés comme nouveaux, les politiques de la ville en France et au Canada peuvent être comparées.

Nous présenterons dans cette section les questionnements théoriques, épistémologiques et problématiques de notre recherche sur les politiques de la ville en France et au Canada. Cette recherche vise à montrer que l'évolution des politiques sociales et urbaines s'inscrit dans la moyenne durée et s'explique autant par la mutation de la question sociale que par la transformation des aspirations des habitants, les deux étant bien sûr liés. Les recherches sur les politiques publiques étudient souvent celles-ci comme le résultat de décisions d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires, de techniciens. Nous tenterons de montrer que l'apport de la société civile est déterminant dans l'évolution des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine. La participation des habitants, envisagée sous ses multiples visages, du plus

informel au plus institutionnel, et de son interaction avec l'élaboration des politiques publiques sera au centre de notre approche. Nous essaierons ainsi de comprendre les nouveaux rapports qui s'instaurent à partir des années 1980 entre les institutions et les habitants.

1/ Les précautions de la comparaison

Les attentes à l'égard de la comparaison internationale de politiques publiques sont multiples et parfois excessives. Nombreux, en effet, sont ceux qui espèrent y trouver des remèdes miraculeux. De la politique de la ville canadienne et française, quelle est la méthode la plus efficace pour résoudre les problèmes des quartiers populaires ? Cette question, maintes fois entendues au cours de notre recherche, n'a en vérité pas grand sens. Une politique publique est toujours élaborée dans des conditions historiques, sociales et politiques spécifiques ; en cela, elle ne saurait être transposable telle quelle dans un autre pays. La comparaison ne fournit pas une recette que l'on pourrait importer, mais ses apports ne sont pas pour autant négligeables. Sa principale difficulté consiste à démêler la « *dialectique complexe de l'universel et du particulier* », selon les termes de Nancy Green. Si cette tâche est, dans la mesure du possible, accomplie avec succès, la confrontation internationale doit permettre d'analyser un phénomène à la lueur de l'autre, pour faire émerger de nouvelles questions qu'une histoire purement nationale aurait eu tendance à négliger. En d'autres termes, la politique canadienne de la ville interroge son équivalente française (et inversement) et c'est dans l'apparition de nouvelles problématiques, et donc de nouveaux éléments de compréhension et pistes de recherche, qu'il faut rechercher les enseignements de l'histoire comparée.

a/ Une précision conceptuelle

La comparaison historique internationale nécessite une double précision conceptuelle et contextuelle. Dans deux pays différents, même de langue similaire, des mêmes termes peuvent revêtir des significations différentes qu'il faudra tenter de cerner. L'exemple du terme « communautaire » est le plus évident. En France, ce concept est chargé négativement et est souvent associé au « communautarisme », c'est-à-dire à l'idée d'un repli sur soi des communautés religieuses ou nationales au sein du pays d'accueil. En Amérique du Nord, les

termes « communauté » et « *community* » sont connotés positivement et ne renvoient pas seulement à une dimension ethnique. Ils désignent une entité sociale et spatiale, unifiée autour de besoins et d'objectifs communs¹, et sont déclinés sous diverses formes : organisme communautaire (*community organizing*), logement communautaire (*community housing*), développement économique communautaire (*community economic development*)... Selon René Lachapelle, l'organisation communautaire « renvoie à un ensemble de personnes et de groupes qui se reconnaissent en fonction soit d'un territoire, soit d'intérêts particuliers, soit d'une identité partagée. Elle est un espace social organique entre la vie privée et la vie politique d'une collectivité, un espace construit et en construction autour de valeurs communes »². En ce sens le mouvement « communautaire » peut-il être comparé au mouvement « associatifs » ? Les associations françaises sont-elles des organismes communautaires qui portent un autre nom ? Qu'est-ce qui distingue ces deux formes d'engagement citoyen ? Est-ce leurs revendications ? Est-ce les actions menées ? Est-ce les sources de financement ? Est-ce le degré d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics ? Fréquemment relié au mouvement communautaire, le terme *empowerment* n'a pas d'équivalent en France. Cela signifie-t-il qu'il n'y recouvre aucune réalité ? N'est-il pas possible d'analyser certaines initiatives de la politique de la ville en terme d'*empowerment* ? La comparaison entre la France et le Québec permet d'approfondir la notion de « communauté », d'en saisir les racines historiques pour comprendre sa perception différenciée.

Les termes « logement social » (*social housing*) recouvrent aussi des réalités différentes au Canada et en France. Coopératives d'habitation (*cooperative housing*), logement abordable (*affordable housing*), Habitations à loyer modique (*public housing*), à loyer modéré, ou sans but lucratif (*non profit*), « logements aidés »³, société coopérative de HLM : les solutions choisies pour offrir un logement à bon marché aux classes populaires sont variées. L'attention portée au choix des mots, employés par les groupes populaires, les acteurs publics ou les universitaires, se situent au centre de la démarche comparatiste.

1 Barry Wellman, Barry Leighton, « Networks, neighbourhoods, and communities. Approaches to the study of the community question », *Urban Affairs Quarterly*, vol. 14, 1979.

2 René Lachapelle, *L'Organisation communautaire en CLSC. Cadre de référence et pratique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 20.

3 Sabine Effosse, *L'Invention du logement aidé en France. L'immobilier au temps des Trente Glorieuses*, Paris, La Documentation Française/Comité pour une histoire économique et financière de la France, 2003.

b/Une précision contextuelle : la tension entre le local et le national

L'histoire étant, comme l'écrit Marie-Claude Blanc-Chaléard, « *la science du contexte* »¹, l'histoire comparée se trouve confrontée à une double difficulté. Plusieurs niveaux doivent ici être distingués. Sur le plan national, les contextes français et canadien présentent des différences majeures qu'il convient d'analyser. D'un côté, un système politique décentralisé depuis le début des années 1980 où le partage des tâches publiques se répartit entre l'Etat, les régions, les départements et les municipalités. De l'autre, le fédéralisme canadien, au sein duquel le Québec occupe une place particulière, et qui accorde de larges prérogatives à des Provinces dotées d'un véritable gouvernement et d'un Parlement (l'Assemblée Nationale, dit-on au Québec) élu qui possède des pouvoirs législatifs et exécutifs. Ce partage différent des rôles influe évidemment sur les politiques de la ville. Quel échelon de gouvernement détient le pouvoir d'agir en matière de logement, d'urbanisme, de développement économique ou communautaire ? Comment fonctionne le nécessaire partenariat entre ces différents paliers de gouvernement ? Notre travail s'attachera à répondre à ces interrogations.

Il nous faudra prendre en compte la politisation différenciée du palier municipal en France et au Canada. Un fait important, qui conditionnera l'ensemble de l'analyse, doit d'emblée être remarqué. En France, les scènes politiques nationale et locale sont étroitement liées. La lutte pour le contrôle des conseils municipaux est l'enjeu d'une lutte particulièrement âpre entre les partis politiques nationaux. Au Canada, les partis politiques fédéraux ou provinciaux ne présentent pas de candidats aux élections municipales et les partis qui s'engagent dans la bataille pour le contrôle des mairies se présentent comme apolitiques, ou tout au moins comme ayant des programmes et des intérêts purement locaux. Même si les liens entre partis nationaux et municipaux ne sont pas absents (le Parti Québécois soutient par exemple le Rassemblement des Citoyens de Montréal), les rapports entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ne sont pas teintés d'une opposition politique. La situation est différente concernant les rapports entre fédéral et provincial où la confrontation politique est davantage frontale, notamment lorsque le Parti Québécois remporte les élections. Saint-Denis, ville communiste, se trouve dans un bastion communiste, la Seine-Saint-Denis. Entre le département et la municipalité, l'accord politique se manifeste constamment. Sur le plan national, outre les intermèdes 1981-1983 puis

1 Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens de l'Est parisien. Une histoire d'intégration*, Rome, Ecole Française de Rome, 1999, p. 18.

1997-2002, le Parti Communiste s'oppose au gouvernement avec lequel il est néanmoins obligé de collaborer sur le plan local. Cette politisation différenciée des échelons gouvernementaux est une clef de compréhension importante des rapports de pouvoir à l'œuvre dans la politique de la ville.

La prise en compte des contextes nationaux passe enfin par une étude des événements majeurs de chacun des pays concernés et de leur influence éventuelle sur la politique de la ville. Les exemples sont nombreux : la mort de Maurice Duplessis en 1959 initie la Révolution Tranquille qui apparaît à bien des égards comme la condition préalable au développement d'un mouvement populaire au Québec. Cette Révolution Tranquille sert également de référent négatif au Front d'Action Politique (FRAP) et aux Comités d'Action Politique (CAP)¹ du début des années 1970 qui se définissent en opposition à ce qu'ils considèrent comme une révolution qui n'aurait fait que remplacer la bourgeoisie traditionnelle par une nouvelle petite-bourgeoisie. La crise politique d'octobre 1970 a également une influence sur la scène montréalaise. L'image du FRAP, qui adopte une attitude ambiguë à l'égard du Front de Libération du Québec (FLQ), s'en trouve fortement ternie, expliquant en partie la débâcle électorale de 1970. La répression policière qui suit la mort du ministre Pierre Laporte touche certains groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve suspectés de liens avec le FLQ. Les référendums de 1980 et 1995 sont également de ces événements d'ampleur nationale qui ont des répercussions directes sur le plan local : des organismes communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve prennent position et font campagne aux côtés du Parti Québécois en faveur de l'indépendance, s'opposant en cela à la Société des hommes d'affaires de l'Est. Par ailleurs, les rapports entre Québec et Ottawa se tendent, ce qui ne manque pas d'influer sur les politiques fédérales menées dans la province francophone.

En France aussi, nombreux sont les événements nationaux qui parsèment l'histoire locale de la politique de la ville à Saint-Denis. Pour ne citer que quelques exemples, mai 1968 met en lumière le soutien apporté par la municipalité dionysienne au mouvement ouvrier et la volonté du PCF de ne pas limiter son action aux strictes limites des villes qu'il détient mais de s'inviter, par la porte de ses mairies, dans les combats nationaux. A une échelle transnationale, la période 1967-1970 apparaît comme un contexte partagé : l'effervescence politique, les mobilisations étudiantes et ouvrières, le déclin accéléré du catholicisme² sont autant d'éléments qui marquent

1 Les CAP sont des émanations du FRAP au niveau des quartiers. Ils se sont principalement développés dans les quartiers ouvriers de Montréal en mêlant revendications locales et nationales.

2 Denis Pelletier, *La Crise catholique : religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002.

la politique de la ville en France et au Québec. Les alternances politiques nationales ont, davantage qu'au Québec, des conséquences sur la scène municipale : l'élection de François Mitterrand en 1981 détend les relations entre les villes communistes et l'Etat et permet la mise en place de la politique de la ville ; la cohabitation de 1986-1988 se traduit par un gel des relations entre Saint-Denis et l'Etat, etc. Les émeutes urbaines à grande envergure médiatique (Vaulx-en-Velin en 1981, Les Minguettes en 1990...) pèsent également sur l'histoire de la politique de la ville au Franc-Moisin. Elles contribuent à ternir l'image de la banlieue. Paradoxalement, elles donnent aussi une impulsion nouvelle à la politique de la ville qui réagit plus qu'elle n'agit¹. Par exemple, la Loi d'Orientation sur la Ville (LOV) de 1991 est une réponse directe aux émeutes de 1990. L'histoire nationale du Parti communiste français a enfin des traductions locales à Saint-Denis où la lutte entre les « orthodoxes » et les « fondateurs » déteint ponctuellement sur l'histoire du Franc-Moisin.

Ces quelques exemples empruntés aux contextes français et canadien montrent que la politique de la ville à Hochelaga-Maisonneuve et à Saint-Denis est solidement ancrée dans des contextes nationaux. L'analyse monographique comparée doit faire apparaître les différences institutionnelles, politiques, sociales mais aussi les événements nationaux majeurs qui ont des répercussions locales concrètes et qui servent de toile de fond à l'histoire monographique.

Le second niveau de contexte est bien sûr le contexte local. Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Denis partagent de nombreux traits. Anciens espaces ouvriers et industriels, ils ont été fortement touchés par la désindustrialisation et le chômage de masse. La dégradation économique s'est accompagnée d'une dégradation urbaine qui nécessite, à partir des années 1970-1980, de vastes opérations de renouvellement urbain. Malgré cette communauté de nature, les différences locales sont nombreuses. D'un point de vue urbain, les « cités » de Saint-Denis se distinguent d'Hochelaga-Maisonneuve par leur caractère monofonctionnel, par leurs formes urbaines, par la structure de leur parc locatif, par leur position périphérique, etc. D'un point de vue social, Hochelaga-Maisonneuve se démarque par le vieillissement de sa population, par l'embourgeoisement relatif de ses habitants à partir des années 2000. Tous ces aspects sont liés : la gentrification qui touche le quartier montréalais au début du XXI^e siècle est à mettre en relation avec la nature locative et privée de ses logements et sa position au sein de Montréal : comme souvent dans les quartiers centraux anciens, où le locatif privé domine, la rénovation urbaine contient un risque, à moyen terme, d'augmentation des loyers et donc de changement de

1 Patrick Le Galès, « Politique de la ville en France et en Grande-Bretagne : volontarisme et ambiguïté de l'Etat », *Sociologie du travail*, vol. 2, 1995.

la composition sociale de la population¹. Il nous faudra donc analyser les différents problèmes sociaux à l'orée des contextes dans lesquels ils se manifestent.

c/Réflexion critique sur le choix des espaces

Les critiques quant au choix des espaces étudiés peuvent être anticipées et, pour partie, désamorçées. Notre étude se concentre sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal et sur la Ville de Saint-Denis et, par un jeu de variation d'échelles, la cité du Franc-Moisin en France. Ce choix présente plusieurs limites. Comment comparer Hochelaga-Maisonneuve, vaste quartier qui compte entre 45 000 et 80 000 personnes suivant la période, avec la petite cité du Franc-Moisin et ses 7 000 habitants ? Judith Rainhorn, en comparant le vaste quartier italien d'East Harlem avec la petite enclave de la Villette, a montré que les différences d'échelle ne nuisent pas à la comparaison. Au contraire : l'espace plus restreint peut être utilisé comme une loupe.

La situation géographique des deux quartiers est une autre réserve possible. L'un est situé en banlieue d'une grande capitale, l'autre au centre d'une des principales métropoles canadiennes. A moins de considérer que la comparaison transatlantique des quartiers populaires est impossible, il faut accepter cette différence qui s'explique par une histoire industrielle de longue durée. En Amérique du Nord, les industries se sont développées à proximité du centre-ville ; avec elles sont apparues des villes ouvrières qui, pour des raisons diverses, ont été annexées et sont ainsi devenues des quartiers centraux. La banlieue y devient surtout destinée aux classes moyennes ou aisées. En France, les industries ont été placées, en partie, aux marges de la ville. Il est donc logique que les quartiers ouvriers puis les bidonvilles et les grands ensembles, se situent en banlieue et non dans la ville-centre, progressivement dévolue aux seules activités tertiaires.

Une autre différence peut apparaître comme un obstacle. Saint-Denis et le Franc-Moisin sont des espaces de réception d'une immigration qui a profondément imprégné l'histoire de la commune. Au sein de Montréal, «*société multiculturelle* »², Hochelaga-Maisonneuve fait figure de cas particulier. Sa population est composée dans une écrasante majorité de canadiens francophones blancs. Cela ne nous apparaît pas comme un problème pour plusieurs raisons.

1 Richard Morin, *Pouvoir local et réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1987.

2 Claire McNicoll, *Montréal, une société multiculturelle*, Belin, Paris, 1993, 317 p.

D'abord, notre attention se porte sur la composition sociale, et non ethnique, de la population des quartiers étudiés. De plus, il n'aurait pas été possible de trouver un quartier comparable « ethniquement » de part et d'autre de l'Atlantique. Comme le remarque Loïc Wacquant, les quartiers concernés par la politique de la ville en France rassemblent plusieurs dizaines d'origines et de nationalités¹. A Montréal, les « quartiers ethniques » s'identifient longtemps à une ou deux communautés particulières et ce n'est que récemment que l'on a pu assister à une « *multiethnicisation accélérée* » de certains quartiers de Montréal². En effet, comme le constate Annick Germain, le modèle d'intégration montréalais plonge ses racines dans l'affrontement des *Deux solitudes*³, c'est-à-dire la division entre Canadiens-français qui vivent à l'est de Montréal et Canadiens-anglais, à l'ouest. Chacun de ces groupes dispose de leurs quartiers, leurs institutions religieuses et charitables et éventuellement leur réseau d'éducation. Les immigrants qui s'installent dans la métropole après la Première et surtout la Seconde Guerres mondiales perpétuent ce modèle « *en se glissant presque subrepticement entre les communautés existantes* »⁴. Ainsi, comme il existe des quartiers grec, portugais, juif ou jamaïcain à Montréal, Hochelaga-Maisonneuve est un quartier canadien-français, composé pour partie de « migrants » de l'exode rural, qui ont quitté leur région québécoise d'origine pour rejoindre Montréal. Si le Franc-Moisin est un « ghetto »⁵ immigré, Hochelaga-Maisonneuve apparaît comme un « ghetto » canadien-français.

Demeure enfin la réserve exprimée par Nancy Green qui considère que la comparaison « *infracivilisationnelle mais supramonographique* » doit être préférée à la simple confrontation de deux quartiers. Sur un plan purement théorique, on ne peut que souscrire à ces propos mais, comme souvent, la théorie se heurte à la pratique. La lecture des 800 pages de la recherche de Marie-Claude Blanc-Chaléard sur les Italiens de l'Est parisien nous pousse à considérer que, dans bien des cas, la méthode prônée par Nancy Green est inapplicable pour un chercheur solitaire. L'abondance des sources en histoire contemporaine rend le projet impensable. Peut-on véritablement envisager de doubler la recherche de Marie-Claude Blanc-Chaléard par une entreprise similaire de l'autre côté de l'Atlantique ? Faut-il dès lors se résoudre à la nécessité

1 Voir Loïc Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieue, Etat*, Paris, La Découverte, 2006.

2 Bernadette Blanc, Annick Germain, « La vie de quartier dans le Montréal pluriethnique », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 1, 1998, p. 143-144.

3 « Deux solitudes » est la traduction française du roman de Hugh MacLennan *Two solitudes* (1945).

4 Annick Germain, « L'autre où on ne l'attendait pas. L'expérience d'une ville multiethnique : Montréal », *Annales de la recherche urbaine*, n° 94, 2003, p. 18.

5 Pour plus de précisions sur les controverses autour du terme « ghetto », voir Loïc Wacquant, « Pour en finir avec le mythe des cités ghettos », *Annales de la recherche urbaine*, n° 54, mars 1992 ; Eric Maurin, *Le Ghetto français. Enquête sur la ségrégation urbaine*, Paris, Le Seuil, coll. « La République des idées », 2004.

d'un travail collectif pour parvenir à une comparaison pertinente, tant il semble difficile pour un historien seul de traiter en un temps raisonnable la masse documentaire que sous-tendent les recommandations de Nancy Green ? La comparaison implique un effort constant de contextualisation et d'explication des particularités locales. Elle nécessite une connaissance précise de deux sociétés distinctes, qui ont chacune leur système et leurs traditions politiques, leur histoire démographique, leur forme urbaine, etc. Certes Hochelaga-Maisonneuve à Montréal n'est pas le quartier Saint-Henri ; Saint-Denis n'est pas Epinay-sur-Seine. Est-ce à dire que, pour comparer avec pertinence les politiques sociales urbaines, il faille confronter, par exemple, la communauté d'agglomération Plaine Commune¹ et Montréal ? Une telle démarche permettrait sans doute de s'extraire des particularismes pour mieux dégager ce que Marc Bloch appelait des « *règles générales* ». Mais, à trop emboîter les niveaux de comparaison, ne risque-t-on pas d'obscurcir ce que la comparaison tâche justement d'éclairer ?

Même s'il faut garder en mémoire les limites énoncées par Nancy Green pour éviter toute tentation de généralisation hâtive et erronée, la comparaison internationale monographique conserve une pertinence certaine. Pour cela, elle doit s'accompagner d'une ouverture au supra-monographique. Étudier la politique de la ville dans plusieurs quartiers de Seine-Saint-Denis à partir de sources primaires représente un travail colossal qu'il semble ardu de doubler par une recherche similaire au Canada. Pour autant, l'historien ne doit pas refuser de sortir de son espace d'étude et doit pratiquer des changements d'échelle : le projet de revitalisation de la Plaine Saint-Denis et les Grands projets urbains s'étendent au-delà des limites communales et portent notre regard sur Aubervilliers ou La Courneuve. A Montréal, l'épopée de l'Autoroute Ville-Marie, si elle concerne particulièrement Hochelaga-Maisonneuve, conduit l'historien à s'intéresser aux mouvements populaires du quartier Centre-Sud ; les tables de concertation thématiques mises en place dans les années 1980 rassemblent les organismes de l'ensemble de la ville, etc. Ainsi, à l'instar de Judith Rainhorn qui étudie les sociétés de départ des migrants italiens à partir de travaux de seconde main, il est possible d'affiner les analyses sur la politique de la ville à Saint-Denis et à Hochelaga-Maisonneuve, de les nuancer, par d'autres études de cas disponibles grâce aux travaux d'autres chercheurs, dans la littérature grise voire, pour certains cas, dans des sources de première main.

1 Communauté de communes qui, outre Saint-Denis et Epinay-sur-Seine, rassemble six autres villes de Seine-Saint-Denis.

2/Une histoire sociale des politiques publiques

Les débats scientifiques sur les politiques de la ville sont généralement fondés sur des problématiques sociologiques ou empruntées aux sciences politiques. Ces approches sont insuffisantes dans le cas d'une étude historique et monographique. Quelle peut être la spécificité de l'approche de l'historien ?

a/Sortir des débats traditionnels

Les politiques de la ville des pays occidentaux sont souvent classées suivant deux systèmes d'opposition empruntés à la littérature sociologique américaine : *Top down versus Bottom up* et *Place versus People*. La première distinction sépare les politiques définies « au sommet » par les pouvoirs publics des politiques impulsées par « en bas », c'est-à-dire par les habitants, par la « scène locale ». La seconde oppose les actions qui ont pour cible des personnes et celles qui se focalisent sur des territoires. Sous la plume de Jacques Donzelot¹, les clivages se recoupent : *place et top down versus people et bottom up*.

Cette opposition est trop schématique pour être satisfaisante. En France comme au Canada ou aux Etats-Unis, les politiques de la ville ne sont pas le fruit de décisions unilatérales, elles sont des coproductions entre les différents échelons de gouvernement et fonctionnent sur des principes d'allers-retours permanents entre le local et le national. Les élus locaux et nationaux, les associations, les organismes communautaires, les techniciens, les fonctionnaires et parfois les entreprises privées participent à la mise en œuvre et à la définition des politiques. Les habitants sont également mobilisés : leur participation peut être spontanée et s'inscrire en opposition avec les politiques publiques. Elle peut aussi être suscitée, encouragée par la municipalité ou les gouvernements dans une logique de partenariat. Le cas des coopératives d'habitations au Québec montre bien la perméabilité de la frontière entre *top down* et *bottom up process*. Ainsi, pour comprendre l'interaction entre politiques publiques et aspirations des habitants, le croisement des approches *top down* et *bottom up* semble nécessaire.

Des sociologues, tel Sherry Arstein, ont établi des typologies de la participation en la graduant selon une échelle qui s'étend de la participation réelle (délégation de pouvoir aux habitants) à la simple information. Situer la participation en France et au Québec dans cette

1 Jacques Donzelot, *Faire société. La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Paris, Le Seuil, 2003.

échelle présente selon nous peu d'intérêt car elle tend à présenter la participation de manière figée et ne prend pas en compte la complexité de certaines situations. Par exemple, au cours des années 1960, la municipalité de Saint-Denis fait profession de porter les revendications de la classe ouvrière dionysienne et entreprend de mobiliser ses administrés. Le discours des habitants et celui de la Ville sont alors étroitement imbriqués. Peut-on parler de participation quand la mairie de Saint-Denis précède ses habitants en réclamant, en leur nom et avec eux, des équipements scolaires, culturels, récréatifs pour les quartiers populaires ?

Le degré de participation des habitants dépend de nombreux facteurs, notamment temporels : la participation des habitants dans les CLSC québécois est différente au début des années 1970 et à la fin des années 1990 ; l'administration du Parti Civique de Jean Drapeau accorde une moindre importance à l'engagement des habitants que le Rassemblement des Citoyens de Montréal. Par ailleurs, au sein d'une même période, la participation peut différer ponctuellement mais radicalement. Par exemple, pendant le Développement Social des Quartiers, les habitants du Franc-Moisin sont le plus souvent de simples spectateurs des évolutions de leur quartier, ils ne sont consultés qu'*a posteriori*. Pourtant, il arrive que leur intrusion spontanée dans les politiques urbaines aboutisse à une sorte de prise de pouvoir des habitants au détriment de techniciens ou d'élus. C'est par exemple le cas en 1989 lorsque les habitants de la cité s'opposent massivement à la création d'une rue dans le quartier et obtiennent gain de cause après un long combat contre la municipalité et les techniciens qui défendaient le projet.

La question du degré de participation des habitants dans la politique de la ville doit donc être dépassée au profit de nouveaux questionnements touchant à la nature de cette implication : quelles sont ses différentes formes ? Qui en prend l'initiative ? Quel est le contenu de la parole des habitants ? Comment cette parole a-t-elle évolué pendant ces 40 années ? Comment les pouvoirs publics prennent-ils en compte l'avis des habitants ? L'historien doit s'intéresser aux réalités concrètes de la participation, à ses lieux, à ses protagonistes. Des tables de concertation montréalaises aux simples réunions d'information-consultation en passant par la présence de représentants associatifs dans les instances décisionnelles de la politique de la ville, les formes d'implication des habitants sont multiples et variables dans le temps et l'espace. L'opposition entre *Top down* et *Bottom up policy* ne permet pas de saisir pleinement la politique de la ville, résultat d'une tension entre techniques de production de la ville et du social et démocratie urbaine. Quant au débat *Place versus People*, promu en France par Jacques Donzelot et qui

repose sur l'idée d'une opposition entre discrimination positive en faveur des personnes ou au profit des territoires, il nous semble peu pertinent.

b/Une perspective historique des politiques de la ville

S'il choisit de s'extraire des débats traditionnels des sociologues et des politistes, quelle peut-être la spécificité du travail de l'historien ?

La mise en perspective historique de la politique de la ville apparaît comme une approche particulièrement féconde pour comprendre l'évolution de la place accordée aux habitants et à la dimension territoriale des problèmes sociaux. Au cours des années 1980 émergent en France et au Québec des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine, fondées d'un côté sur une politique publique dite de « géographie prioritaire » et de l'autre sur une combinaison entre action communautaire et dispositifs territoriaux institutionnels. Mais ces politiques n'apparaissent pas sur un terrain vierge : elles remplacent des stratégies antérieures ou les prolongent. Notre étude s'étendra donc sur 40 ans, entre les années 1960 et le début des années 2000¹. De la Révolution tranquille à la fusion municipale ; des premières années de la politique de déconcentration industrielle à l'enfance du Stade de France. Nous nous intéresserons à la rupture qui s'opère au cours des années 1980 : le passage des groupes populaires aux organismes communautaires, de l'action sociale communiste « a-spatiale » à la politique de la ville manifeste la territorialisation des politiques et de la question sociales. Les habitants prennent une place nouvelle : ils ne sont plus considérés comme les pions des luttes politiques, mais sont associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de la ville. La logique de l'opposition fait place à celle du partenariat et du consensus entre les différents acteurs publics, privés et « communautaires » (ou associatifs). Cette évolution doit être reliée au contexte socio-économique (déindustrialisation, érosion de la classe ouvrière, augmentation du chômage, crise des banlieues et de l'*inner city*...)

Avant la naissance de la politique de la ville, la municipalité communiste de Saint-Denis mène des actions sociales et urbaines, fondées sur un principe de groupes-cibles (les ouvriers, les travailleurs) et sur la volonté implicite d'un encadrement social et politique de la population. Nous montrerons que seule une mutation importante des interventions sociales en banlieue rouge a rendu possible la mise en œuvre de la politique de la ville, fondée sur un partenariat

¹ Pour comprendre l'action sociale catholique et communiste, nous ferons quelques intrusions dans les années 1950.

entre la ville et l'Etat. Les dispositions économiques de cette politique sont par exemple incompatibles avec la stratégie d'opposition défensive à la fermeture des usines adoptée par la mairie depuis les années 1960.

Les liens entre action sociale catholique et mouvement populaire et communautaire doivent plutôt être interprétés en termes de continuité ou de lente évolution. Les traces de filiation sont nombreuses. Les premiers comités de citoyens montréalais ont été mis sur pied par des prêtres soucieux de pastorale sociale et ils avaient la paroisse pour base territoriale ; les églises des quartiers ouvriers, en prêtant leurs locaux, en offrant une aide matérielle, ont participé à la pérennisation des premiers groupes populaires. Jean-Pierre Collin a mis en évidence les liens étroits qui unissent les méthodes d'intervention des organismes communautaires et de l'Action catholique ouvrière. Mais, si les principes restent, les hommes changent. Les religieux disparaissent progressivement de l'action sociale à Hochelaga-Maisonneuve au profit de nouveaux animateurs sociaux; militants politiques dans un premier temps puis professionnels de l'intervention communautaire. Une histoire « transnationale » ou « connectée » du catholicisme social est ici possible. En effet, si le poids de l'église se fait sentir dans l'origine des mouvements populaires québécois, les travaux en cours de Thibault Tellier mettent en évidence les racines catholiques de la politique de la ville en France, à travers l'influence des réseaux catholiques sociaux, notamment de la revue *Esprit*, sur les hommes et les idées qui ont fait naître la procédure Habitat et Vie Sociale¹. Notre recherche se devra d'approfondir cette matrice commune des deux politiques de la ville.

L'évolution des politiques de la ville accompagne une mutation des discours tenus sur la question sociale. A Montréal, trois discours (religieux, politique, communautaire) engendrent trois types de rapport entre les « organismes du milieu » et les pouvoirs publics. A une lecture en termes de charité et d'entraide développée par les vicaires des paroisses du quartier, succède l'analyse politique des groupes populaires des années 1970, centrée sur le concept de lutte des classes. Les organismes communautaires des années 1980 envisagent quant à eux la question sociale d'un point de vue que l'on pourrait qualifier de « localiste » : ils cherchent à identifier les problèmes concrets des habitants du quartier pour tenter d'y répondre. En abandonnant en partie le caractère contestataire des précédents regroupements de citoyens, en s'investissant dans les champs délaissés par l'Etat, l'organisation communautaire devient progressivement une doublure

1 Voir l'habilitation à diriger des recherches (en cours) de Thibault Tellier. Voir également Denis Pelletier, *La Crise catholique : religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002 (en particulier le chapitre 4 : « les catholiques à gauche » (1968-1972).

du service public. L'analyse de Patrick Le Galès qui considère que la politique de la ville britannique se fonde sur une idéologie libérale, semble pertinente pour le cas québécois. En déléguant largement certains services aux organismes communautaires, en choisissant de subventionner des associations plutôt que d'embaucher des fonctionnaires, la politique canadienne de la ville s'inscrit également dans un mode « libéral » (par opposition à « interventionniste » ou « étatiste ») de gestion du social, au sens où l'Etat devient l'animateur des politiques sociales. Il nous faudra étudier comment les organismes communautaires tentent de transformer « de l'intérieur » (si l'on peut dire) les méthodes traditionnelles de l'intervention publique. Nous nous interrogerons ainsi sur la portée transformatrice des mouvements sociaux à partir du moment où ils passent de la contestation au projet.

c/De la classe au territoire ou l'apparition d'un consensus

En France et au Québec, le territoire prend une importance croissante dans les discours et les politiques publiques, il matérialise l'apparition d'une analyse spatiale de la question sociale. Au cours des années 1960 et 1970, pour le personnel politique de Saint-Denis et pour les groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve, le nerf de la question sociale réside dans les rapports de production, dans l'opposition patron/salarié, capital/travail ou, plus largement, bourgeoisie/prolétariat. L'analyse de la société selon une division en classes est de moins en moins présente à partir des années 1980. A mesure que la question ouvrière est évacuée du débat politique et public au niveau national, la question sociale se mue en question urbaine. Nous analyserons cette évolution au regard de l'attitude du Parti Communiste. Plusieurs niveaux d'analyse sont ici nécessaires. Sur le plan national, le PCF conserve, au moins jusqu'aux années 1990, une analyse sociale en termes de lutte des classes et un discours de diabolisation de l'Etat central (sauf pendant l'intermède 1981-1983) et de l'entreprise privée. Au niveau local, la situation est différente, en particulier à Saint-Denis, commune traversée précocement par le courant « refondateur » du PCF, où des partenariats, parfois tendus mais rarement conflictuels, se mettent en place avec l'Etat (« Projet de quartier » du Franc-Moisin) et les entreprises (projet urbain de la Plaine Saint-Denis) dès le début des années 1980, engendrant une reconfiguration des rapports de pouvoir entre les différents protagonistes de la politique de la ville.

La différence entre les organismes populaires montréalais et la municipalité communiste de Saint-Denis peut paraître considérable : quoi de commun, en effet, entre une mairie aux

effectifs pléthoriques et quelques groupes épars qui rassemblent quelques dizaines ou même centaines de personnes ? Le lien réside notamment dans leur volonté commune de représenter les classes populaires, d'anticiper et de porter leurs revendications sur la scène publique, d'en être les porte-voix. Ce que Georges Lavau a nommé, pour le Parti communiste, la « *fonction tribunicienne* »¹. Les tracts et affiches de la municipalité de Saint-Denis réclamant des équipements culturels, des écoles, dénonçant les politiques du logement l'Etat, auraient pu être imprimés par le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Comme les groupes populaires montréalais, les élus dionysiens s'emploient à mobiliser les habitants, leur font signer des pétitions, suscitent ou soutiennent leurs luttes. Les analyses sociales et politiques développées par les groupes populaires montréalais et par la mairie communiste de Saint-Denis s'inscrit dans un « contexte rouge » caractérisé par une forte pénétration du marxisme ; ces analyses reposent sur une conception conflictuelle de la société, sur des oppositions entre les différentes classes, mais aussi entre les types de pouvoir.

Entre les deux espaces étudiés, les protagonistes diffèrent : dans le Québec des années 1970, les groupes populaires opposent les intérêts du « peuple », du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de ses habitants, et ceux de l'Etat fédéral, provincial, de la bourgeoisie et de la Ville de Montréal. Ces antagonismes sont mâtinés d'une touche nationaliste et de revendications contre ceux qui exploitent la classe ouvrière, « *le monde qui reste à Westmount* » et leurs alliés francophones, accusés de servir les intérêts de l'Etat bourgeois contre les classes laborieuses. A Saint-Denis, les oppositions mettent aux prises la municipalité communiste qui, démocratiquement élue, s'affirme comme la représentante des travailleurs et le Conseil Général communiste d'un côté, et l'Etat, considéré comme l'allié objectif de la classe dirigeante, de l'autre.

Le discours politique et social des groupes populaires et de la municipalité dionysienne se fonde sur l'idée d'une opposition entre le pouvoir local, associé de diverses manières au pouvoir populaire, et le pouvoir central, représentant le « Capitalisme monopoliste d'Etat »² pour le Parti communiste français des années 1960-1980. Durant cette dernière décennie, la politique de la ville et l'institutionnalisation des organismes communautaires modifient sensiblement les rapports de pouvoir et permettent de nouvelles formes de partenariat. L'Etat étant le financeur principal des opérations de rénovation urbaine, des associations, des organismes

1 Georges Lavau, *A quoi sert le Parti Communiste Français*, Paris, Fayard, 1981.

2 Paul Boccard (dir.), *Le Capitalisme monopoliste d'Etat. Traité marxiste d'économie politique*, Paris, Editions sociales, 1971.

communautaires, la stratégie d'opposition systématique est abandonnée et la conflictualité est évacuée des politiques de la ville au profit du consensus. Condition *sine qua non* des collaborations entre le public et le privé, entre le local et le central, un glissement tant culturel que politique et social s'opère, de la classe à l'exclusion, de la lutte à l'insertion, des besoins à la prévention. En d'autres termes, à partir des années 1980, les politiques et stratégies contre la pauvreté urbaine ne cherchent plus à *lutter contre* un système, mais tentent d'*intégrer* à ce système.

La politique de la ville en France et l'institutionnalisation des organismes communautaires au Québec témoignent d'un double phénomène : tandis que le paradigme spatial s'impose au détriment du référent de classe, l'Etat prend une place grandissante sur la scène locale. Au cours des années 1980, un consensus apparaît dans l'analyse des problèmes des quartiers populaires. Le vocabulaire employé par l'Etat, au fort accent territorial (marginalisation, exclusion, intégration, enclavement, insertion...), est ensuite repris au niveau local. Les pouvoirs publics encourageant les initiatives à base locale, en direction de la « communauté », les groupes de citoyens limitent souvent leurs revendications et leurs actions aux frontières de leur quartier, comme si les solutions des problèmes des habitants du Franc-Moisin et d'Hochelaga-Maisonneuve étaient à rechercher au sein même de ces deux quartiers. Parallèlement, les dispositifs publics à base territoriale et leur cortège d'acronymes se multiplient : DSQ, ZUS, ZFU, GPU, ZEP, etc. en France ; CDEC, CLSC, CLE, CSSS, Plan d'action pour les quartiers sensibles, Plan d'action pour les quartiers ciblés au Québec. La spatialisation des problèmes sociaux et des politiques publiques s'accompagne d'une présence croissante de l'Etat (central en France, fédéral et provincial au Canada) sur la scène locale. Par le biais de ses programmes de subventions, Québec et Ottawa deviennent par exemple des partenaires incontournables de l'action communautaire à Hochelaga-Maisonneuve, posant l'éternelle question de l'autonomie du tiers secteur. En France, la politique de la ville est une politique nationale : l'Etat façonne ses dispositifs, définit ses orientations tantôt sociale, économique ou urbaine. Si elles veulent bénéficier de la manne financière de la politique de la ville, les municipalités et les associations doivent se plier aux règles du jeu écrites par l'Etat, au cadre d'action fixé au sommet. Mais le consensus n'est jamais total et il nous faudra étudier les résistances face à l'intrusion de l'Etat au niveau local, la persistance de conflits ponctuels, les diverses manières de contourner les règles du jeu pour préserver une autonomie menacée.

L'histoire comparée est toujours celle d'une tension entre l'universel et le particulier.

L'histoire monographique de la politique de la ville à Saint-Denis et à Hochelaga-Maisonneuve laisse apparaître des tendances générales lourdes. Sur le plan social et économique, la crise et la désindustrialisation entraînent la désouvriérisation des quartiers populaires, la tertiarisation et la précarisation de l'emploi et l'augmentation du chômage. D'un point de vue urbain, le problème du logement, du prix des loyers, de la rénovation urbaine, et plus généralement de la manière de loger les classes populaires de la fin du XX^e siècle, se pose avec acuité des deux côtés de l'Atlantique. D'un point de vue politique enfin, les années 1980 amènent une « dépolitisation » des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine, une mutation des rapports de pouvoir vers un plus grand consensus qui a pour corollaire la spatialisation de la question sociale et la paradoxale montée en force de l'Etat sur le plan local dans un contexte de décentralisation. Il nous faudra analyser ces évolutions générales au regard des particularités inhérentes aux espaces étudiés.

3/ Les sources de la recherche¹

Notre recherche prend en compte l'ensemble des « *pathologies urbaines* », c'est-à-dire « *l'ensemble des dysfonctionnements urbains à caractère collectif* »² observables à Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve au cours des dernières décennies. Logement, santé, éducation, urbanisme, transport, criminalité, etc. : aucun de ces aspects ne sera négligé. Pour cela, la collecte d'archives s'est voulue la plus large possible.

Toute recherche comparatiste pose le problème des archives ; l'historien doit se familiariser avec deux systèmes de conservation, aux règles et lois de « communicabilité » des documents historiques différentes. Les lieux de la recherche sont la première difficulté auquel se heurte l'historien. En France, les archives municipales de Saint-Denis ont constitué notre principal lieu de travail : la grande majorité des documents concernant la politique de la ville à Saint-Denis y sont conservés. Nous y avons consulté des fonds d'élus, de services municipaux, de l'OPHLM, etc. Les archives départementales de la Seine-Saint-Denis, qui conservent notamment les archives préfectorales et celles des services déconcentrés de l'Etat, ont été notre second lieu de recherche. Au Canada, les documents disponibles sont davantage dispersés. Les Archives de l'Université du Québec à Montréal nous ont permis de consulter les documents de

1 Voir en annexe la liste détaillée et classée des archives étudiées.

2 Yannick Marec (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e-fin XX^e siècle)*, Grâne, Créaphis, p. 6.

divers militants de groupes populaires des années 1960 et 1970 (tracts, comptes-rendus de réunion, correspondance, journaux populaires, textes théoriques...). Les Archives nationales du Québec nous ont renseigné sur les politiques sociales et économiques provinciales, en particulier sur les activités du Secrétariat à l'action communautaire autonome et de l'Office de planification et de développement du Québec, à l'origine de la création des CDEC. Les archives municipales de Montréal nous ont permis d'étudier les politiques de rénovation urbaine, les réformes municipales du Rassemblement des citoyens de Montréal, les nouveaux dispositifs de consultation publique, etc. Y sont également déposés les archives de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui contiennent de précieuses informations sur la politique du logement social.

À ces trois lieux où s'est concentrée la plus grande partie de notre recherche, s'ajoutent divers centres qui conservent, de manière éparse, des archives : l'Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, la Bibliothèque nationale du Québec, etc. La forte centralisation des archives en France et leur grande dispersion au Canada sont en soi significatives : elles indiquent la prépondérance de la Ville de Saint-Denis d'un côté et la multiplicité des partenaires de l'autre.

Les types d'archives consultées se caractérisent par leur diversité. En France et au Québec, les documents administratifs (correspondance, procès-verbaux de réunions administratives, comptes-rendus de rencontres avec les habitants, rapports au Bureau municipal, plans...), émanant des différents acteurs institutionnels (services municipaux, organismes publics et parapublics, ministères, élus...), ont été notre principal matière de travail. Les archives communautaires et associatives (rapports annuels d'activités, correspondance, dossiers de demandes de subventions...) se sont avérées primordiales pour étudier la partie populaire et religieuse de notre sujet, la plus difficile à saisir. En effet, en l'absence de lieu de conservation centralisant ce type d'archives, l'historien est souvent dépendant des traces laissées par le tiers secteur dans les archives institutionnelles, ce qui constitue un biais évident.

Les groupes populaires, les associations et les paroisses peuvent également être étudiés à travers la presse. La presse locale tient un rôle de premier plan : le journal municipal de Saint-Denis (*Saint-Denis Républicain* et *Le Journal de Saint-Denis*) et *Le Parisien* en France, *Les Nouvelles de l'Est* à Montréal. Ce journal constitue une source importante de notre recherche, nous l'avons dépouillé systématiquement entre 1950 et 2000, en particulier pour comprendre la place des acteurs non institutionnels (Eglise, groupes populaires, organismes communautaires,

secteur privé). De parution hebdomadaire, *Les Nouvelles de l'Est* prétendent tirer entre 20 000 et 30 000 exemplaires, diffusé dans un secteur un peu vaste qu'Hochelaga-Maisonneuve. Il s'agit d'un journal assez volumineux, de facture médiocre. La majeure partie des pages est recouverte de publicités pour des commerçants locaux ; l'ensemble des articles, aux formules stéréotypées et pleins de fautes d'orthographe, est écrit par deux ou trois journalistes. Le contenu y est essentiellement factuel et les quelques « tribunes » ou analyses émanent souvent de dignitaires religieux. En confrontant nos archives avec *Les Nouvelles de l'Est*, nous avons pu constater que les articles de l'hebdomadaire étaient fréquemment des copies conformes de communiqués ou de déclarations officielles que le journaliste avait gratifiées d'une introduction. Derrière un ton neutre, ce journal donne un éclairage traditionnel et conservateur. Dans les années 1960 et 1970, par exemple, on y retrouve une pléthore d'informations sur l'Eglise, les paroisses du quartier, les agences sociales catholiques, la Société des hommes d'affaires de l'Est... En revanche, l'action des groupes populaires radicaux et des groupes d'Action catholique ouvrière y sont largement délaissées.

Le Journal de Saint-Denis et *Saint-Denis Républicain* ont eu pour nous une importance de second plan. Journaux édités et contrôlés par la municipalité, ils jouissent d'une indépendance toute relative et tiennent davantage du bulletin de communication municipale que du véritable média d'informations : on y retrouve essentiellement des éléments disponibles par ailleurs dans les archives municipales. La consultation de la presse locale a été complétée par des sondages ponctuels dans des médias nationaux : *Le Devoir*, *The Gazette*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*, côté Québécois ; *Le Monde*, *Libération*, *L'Humanité*, mais aussi *Le Figaro* ou *Les Echos*, côté français.

L'historien qui veut étudier la politique de la ville ne peut s'abstenir de consulter la « littérature grise » pléthorique produite sur ce sujet. À Profession Banlieue (le « centre de ressources » de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis), nous avons pu consulter toute une gamme de rapports et études diverses concernant cette politique ; le centre de ressources de la Délégation interministérielle à la ville nous a permis d'acquérir des connaissances qui dépassent le seul cas dionysien et nous permettent de le replacer dans un cadre plus général. À Montréal, une fois encore, les lieux de conservation de cette littérature grise sont éclatés : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, la Bibliothèque nationale du Québec, les bibliothèques des universités montréalaises, le centre de documentation de l'INRS, pour ne citer que les plus importants. Enfin, il nous faut mentionner les multiples travaux

universitaires monographiques qui se sont attachés à étudier tel groupe populaire, tel organisme communautaire. Durant les années 1970, nombre d'étudiants en maîtrise de sociologie ou de sciences politiques ont choisi de consacrer leurs recherches aux mouvements populaires urbains ; leurs mémoires, au caractère scientifique daté, nous intéressent moins pour les interprétations qu'ils fournissent que pour les multiples éléments factuels qu'ils contiennent. Ils ont aussi été pour nous des objets d'archives permettant de témoigner d'une proximité certaine entre le champ universitaire et les mouvements populaires.

L'étude des archives écrites fut complétée par une recherche de documents iconographiques et audiovisuelles. La dimension urbaine de notre sujet implique la recherche de photographies qui donnent à voir les espaces étudiés. À Saint-Denis, le photographe Pierre Douzenel a immortalisé le bidonville du Franc-Moisin ainsi que la construction des cités dionysiennes. Des photographies anonymes sont dispersées dans différents cartons d'archives versés par les services municipaux d'architecture et d'urbanisme. A Montréal, l'iconographie disponible sur Hochelaga-Maisonneuve aux archives municipales et à l'Atelier d'Histoire d'Hochelaga-Maisonneuve est impressionnante : des milliers de photographies y sont conservées. Enfin, pour montrer le devenir de ces deux espaces, nous avons pris nous-mêmes un certain nombre d'images.

Hochelaga-Maisonneuve et le Franc-Moisin sont symboliques de la crise urbaine qui frappe les quartiers populaires français et canadiens. Ils ont ainsi fait l'objet de divers documentaires qui sont une source pour l'historien. *Les Gens des baraques*, de Robert Bozzi, *Saint-Denis mon amour*, de Gabrielle Thyl, *Ca va sauter. Chronique d'une cité avant implosion*, de Michel Dréano, Habib Bourmat et Bertin Yapi ont tous trois pour cadre le bidonville ou la cité du Franc-Moisin. Hochelaga-Maisonneuve est également le théâtre d'œuvres documentaires : *Ceux qui vivent le pas léger meurent sans laisser de traces*, *L'Épreuve du feu*, *L'instant et la patience*, trois films de Bernard Émond, *Un quartier à livrer*, de Feroz Mehdi, *Au Chic Resto Pop*, de Tahani Rached permettent d'apprécier visuellement la vie quotidienne dans ce quartier ouvrier de Montréal. Aux documentaires s'ajoutent les œuvres de fiction qui participent, aux mêmes titres que les chansons, à forger la mythologie urbaine de ce quartier. Depuis la chanson des « Cowboys Fringants » opportunément nommé « Voyou »¹ jusqu'au film de Michel Jeté *Hochelaga*, qui retrace les rivalités entre bandes de motards, en passant par les

1 Cette chanson commence par ces paroles : « Je suis né à Hochelaga/Dans un quartier mal famé/Berceau du prolétariat/Et du monde toujours cassé ». [Le terme « cassé » est l'équivalent québécois du terme familier « fauché »]

films de Bernard Emond (notamment *20h17 rue Darling*), Hochelaga-Maisonneuve est souvent choisi par des artistes pour peindre le tableau du Montréal populaire. Le Franc-Moisin a été moins souvent utilisé, mais notons tout de même pour la période récente que *L'Esquive*, un film au succès retentissant d'Abdellatif Kechiche, prend pour cadre cette cité.

Enfin, nous avons réalisé à Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve une collecte d'archives orales, un usage qui s'est « banalisé »¹ dans les recherches historiques depuis les années 1990². Celle-ci a débuté dans la banlieue parisienne en 2005, après plusieurs mois de travail sur les documents écrits, dans le cadre d'un projet piloté et financé par la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et la Direction des archives de France (DAF). Six sites-tests ont été sélectionnés, parmi lesquels celui du Franc-Moisin où nous avons pris en charge la collecte³. L'objectif de ce projet était de recueillir la mémoire de la politique de la ville en interrogeant divers acteurs qui ont concouru à sa mise en œuvre locale. Des représentants de l'Etat, de la municipalité, des diverses associations, des militants politiques ont ainsi été rencontrés pour un entretien semi-directif d'une durée d'une à deux heures. Pour une présentation plus détaillée des conditions de l'enquête, de la méthodologie utilisée, du cadre légal, il est possible de se référer à la courte étude que nous avons réalisée pour la DIV⁴.

Nous avons mené une enquête similaire à Hochelaga-Maisonneuve, mais de manière personnelle et non institutionnelle, après avoir approfondi pendant plusieurs mois notre connaissance de la société québécoise et du quartier. De notre expérience dionysienne, nous avons conservé la méthode consistant à choisir des témoins qui portent des regards variés sur la politique de la ville, c'est-à-dire des représentants de la Province, de la Ville et des personnes impliquées dans le mouvement communautaire. C'est-à-dire un « *corpus de témoins polyphonique* »⁵, pour reprendre les termes de l'historienne Florence Descamps dont les analyses ont largement guidé notre collecte. Dans notre sélection des témoins, nous avons tenu compte du poids des acteurs : ainsi, les témoins plus ou moins liés à la mairie de Saint-Denis sont plus

1 Florence Descamps, Florence Weber, Bertrand Müller, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », *Genèses*, n° 62, mars 2006, p. 93-106.

2 Les biographies des témoins interrogés sont disponibles en annexe.

3 Pour une présentation détaillée et critique de cette collecte institutionnelle d'archives orales, voir Mariana Tournon Zubieta, *Des « archives » à la « mémoire » : analyse de l'émergence d'un programme de l'action publique, 1994-2008*, mémoire de master 2 de sociologie, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2009.

4 Benoît Bréville, *Etude méthodologique sur la grille d'entretien à partir de la collecte d'archives orales sur le site du Franc-Moisin (Saint-Denis, Seine-Saint-Denis)*, étude réalisée pour la Délégation interministérielle à la ville, juin 2007, 37 p.

5 Florence Descamps, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité d'histoire pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, p. 285.

nombreux que les associatifs dans la collecte française, tandis qu'au Canada, nous avons plutôt privilégié les acteurs communautaires. N'étant pas contraint par une « commande », nous avons été, au Canada, davantage libre dans le choix de nos témoins, en particulier concernant leur période d'activités. Ainsi, la collecte française s'est principalement focalisée sur les années 1980 et 1990 ; à Hochelaga-Maisonneuve, nous nous sommes permis de remonter plus en amont pour rencontrer quelques animateurs des groupes populaires des années 1970. À la différence de la sociologie quantitative, qui fonde sa sélection de témoins sur des critères statistiques ou de représentativité, l'historien privilégie d'autres critères : plutôt que de chercher des témoins représentatifs, nous avons choisi les « meilleurs informateurs possibles »¹

Nos deux collectes ont eu chacune leurs avantages et leurs inconvénients. Le label « Délégation interministérielle à la ville » fut parfois un sésame pour rencontrer des personnes dont les responsabilités et le statut hiérarchique peuvent rendre difficile l'obtention d'un rendez-vous dans de brefs délais ; il fut parfois une contrainte quand il s'agissait d'interroger des militants qui ont pu se méfier de cette casquette institutionnelle. Au Québec, notre statut d'étudiant indépendant, pourrait-on dire, nous a permis de recueillir une parole plus libre de la part des acteurs communautaires et populaires pour lesquels la méfiance du pouvoir institutionnel est forte, mais il a peut-être été un obstacle pour obtenir des rendez-vous d'une durée convenable avec certains témoins.

La collecte d'archives orales est un exercice particulier qui oblige à se familiariser avec les rapports toujours ambivalents entre enquêteur et enquêté. À bien des égards, des précautions d'ordre sociologique doivent être considérées pour comprendre les biais qui peuvent influencer : le décalage générationnel entre enquêteur et enquêté, le rattachement « institutionnel » de l'enquêteur (Université, Délégation interministérielle à la ville), la présence d'un micro, le lieu de l'entretien sont autant de paramètres à considérer lors de l'analyse des données collectées. Ainsi, loin de sacraliser l'archive orale, nous l'avons considérée comme « une source comme une autre » que nous avons soumise aux outils traditionnels de la critique historique. Les témoignages nous ont permis d'éclairer les zones d'ombre des politiques sociales et urbaines, les conflits entre protagonistes, la perception de leur action par les acteurs eux-mêmes.

1 Voir Florence Descamps, *Op. Cit.*, 2005.

Chapitre 2 : Cadre historique et institutionnel

Essentiellement documenté à partir de travaux de seconde main, ce chapitre sort du cadre chronologique de notre étude. Il nous permettra de présenter les éléments qui, en amont, ont pesé sur le destin d'Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Denis. Nous présenterons d'abord l'histoire de ces deux espaces, du début de leur développement industriel à la fin des années 1950. Puis, nous montrerons en quoi le tournant des années 1960 entraîne des changements à la fois politiques, sociaux et économiques. Nous décrirons ainsi le nouveau cadre institutionnel des pays étudiés. Enfin, nous dresserons un portrait urbain, démographique, social de Saint-Denis et Montréal au début des années 1960, c'est-à-dire au commencement de notre étude.

I/Aux origines du développement industriel et urbain

À la fin du XIX^e siècle, Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Denis étaient toutes deux des banlieues industrielles, situées respectivement en périphérie de Montréal et Paris. Pourtant, malgré ces racines communes, la première s'est transformée en quartier central d'une grande métropole tandis que l'autre est restée banlieue.

1/Hochelaga-Maisonneuve : de la banlieue à l'Inner City

Hochelaga et Maisonneuve ont suivi le même chemin que nombre de banlieues nord-américaines. Ces deux villes se sont d'abord industrialisées et urbanisées de manière autonome puis, par le jeu des annexions, ont été rattachées à la ville-centre pour devenir un quartier industriel et ouvrier de Montréal.

a/Hochelaga : du village rural à l'annexion

L'origine industrielle et ouvrière d'Hochelaga-Maisonneuve remonte à la seconde moitié du XIX^e siècle, quand Montréal s'affirme comme le principal pôle industriel du Québec, et même du Canada. Située au bord du fleuve Saint-Laurent, la principale route commerciale du pays, Montréal est un terrain particulièrement propice à l'implantation industrielle. La construction du canal Lachine qui permet d'éviter les fameux rapides du même nom favorise

l'installation d'usines dans l'Ouest de la ville. Puis, le mouvement d'industrialisation s'étend à l'Est où apparaissent des faubourgs manufacturiers. Ainsi, en 1852, le « faubourg de la mélasse », entre les rues Delorimier et Frontenac, constitue le premier noyau industriel de l'est.

À cette date, la ville est divisée en neuf quartiers : le District Montréal Centre en compte trois (Est, Centre et Est) ; le District Montréal Ouest comprend le quartier industriel et ouvrier de Saint-Anne, le quartier bourgeois de Saint-Antoine et le quartier Saint-Laurent. Enfin, le District Montréal-Est rassemble les quartiers Saint-Louis, Saint-Jacques et Sainte-Marie. Ces différents espaces se caractérisent par des clivages ethnico-linguistiques importants : les anglophones se concentrent à l'ouest, tandis que les francophones occupent le sud-ouest et l'est de la ville. Autour de ce territoire de base s'étendent des banlieues, des petites villes industrielles dont la taille ne cesse de croître jusqu'à leur annexion à Montréal. Ainsi, au sud-ouest, trois municipalités importantes se développent le long du canal Lachine (Saint-Gabriel, Sainte-Cunégonde et Saint-Henri) ; au nord, la ville de Saint-Jean-Baptiste connaît une croissance rapide ; Hochelaga s'étend de la rue Iberville à l'ouest au Village de Longue Pointe à l'est.

L'histoire d'Hochelaga est particulièrement représentative du rôle qu'ont joué ces banlieues dans le développement de Montréal. Au début des années 1870, au moment de son incorporation comme « village », Hochelaga est encore un espace à dominante rurale, composé de longues fermes rectangulaires, où résident des agriculteurs et un nombre restreint de membres de l'élite marchande et commerciale. Il n'y a pas d'usines, mais seulement quelques petits ateliers d'artisanat. En quelques années, Hochelaga évolue d'un village résidentiel et rural à une banlieue ouvrière et industrielle. Cette transformation s'explique en premier lieu par de nombreux atouts physiques. Localisée en bordure du Saint-Laurent, Hochelaga bénéficie des aménagements portuaires de Montréal. Encore faiblement urbanisé, le village dispose également de vastes terrains vides, à meilleur marché qu'au centre-ville, qui permettent l'installation d'usines fortement consommatrices d'espace. La Compagnie des Moulins à Coton Victor Hudon est la première industrie de taille majeure à s'installer à Hochelaga ; inaugurée en 1874, elle devient rapidement le plus important employeur du Village d'Hochelaga et la plus grosse filature du Canada¹, pavant le chemin de la croissance d'une industrie textile à Montréal. La construction de la voie ferrée du Nord en 1876 (« *The Montreal Ottawa and Occidental Railway* »), qui traverse le village du nord au sud, accélère encore le développement industriel d'Hochelaga : des entreprises s'installent pour profiter de cette nouvelle desserte. Au cours des années 1870, trois

1 BANQ, *Passeport Hochelaga-Maisonneuve*, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1984.

autres grandes usines élisent domicile à Hochelaga, entraînant dans leur sillage des ruraux qui cherchent du travail en ville : la filature Sainte-Anne, la fabrique de tabac W.C McDonald et la Compagnie des Abattoirs de Montréal¹. En dix ans, la population du village est ainsi multipliée par quatre, passant de 1 061 habitants en 1871 à 4 111 en 1881². En 1883, le « village » a grandi et Hochelaga change de statut pour devenir une « ville ».

Cette croissance démographique, urbaine et industrielle n'est pas sans poser de problèmes. L'installation de nombreuses familles ouvrières engendre la nécessité d'aménager des rues, de créer des services publics onéreux (eau, gaz puis électricité). De plus, le Conseil municipal mène une politique coûteuse destinée à attirer des usines, notamment par l'exemption de taxes et la construction d'infrastructures. Le budget municipal ne peut suivre l'augmentation des dépenses³. Le fossé entre les besoins et les moyens disponibles est infranchissable et le maire d'Hochelaga convoque, à l'été 1883, une assemblée des propriétaires qui vote l'annexion à Montréal, laquelle s'engage à assumer la dette de la ville. Hochelaga devient ainsi un quartier de Montréal, représenté au Conseil municipal par trois échevins ou conseillers municipaux⁴. Deux décennies plus tôt, la même politique fut menée à Paris, lors de l'annexion des communes limitrophes par la capitale. Si les raisons de l'annexion diffèrent dans les deux pays, une problématique commune se pose : comment intégrer à la ville-centre d'anciennes banlieues productives ?

b/Maisonneuve, naissance et affirmation d'une banlieue industrielle prospère

Certains grands propriétaires d'Hochelaga, qui détiennent des terrains à l'est de la rue Bourbonnière et qui sont aussi de prospères chefs d'entreprises, refusent l'annexion à Montréal et décident de fonder la Ville de Maisonneuve. Leur requête est acceptée par le gouvernement québécois le 27 décembre 1883. Maisonneuve naît donc d'une scission avec l'ancienne Ville d'Hochelaga devenue quartier de Montréal.

Dans sa thèse de doctorat consacrée à l'histoire de Maisonneuve, Paul-André Linteau a

-
- 1 UdeM, « Le rêve industriel. Le patrimoine de Montréal (quartiers Hochelaga, Maisonneuve et Préfontaine) », Ville de Montréal/Ministère des affaires culturelles du Québec, coll. « Pignon sur rue », n° 5, 1991.
 - 2 Robert Lewis, *Manufacturing Montreal. The Making of an Industrial Landscape, 1850 to 1930*, Baltimore & London, The Johns Hopkins University Press, 2000, p. 93.
 - 3 Robert Lewis, *Op. cit.*, 2000, p. 98.
 - 4 Paul-André Linteau, *Maisonneuve ou comment les promoteurs fabriquent une ville (1883-1918)*, Montréal, Boréal, 1981, p. 26-27.

montré l'imbrication étroite entre les pouvoirs foncier, politique et industriel, déterminante dans le développement de la ville. En effet, une dizaine de grandes familles, parmi lesquelles les Viau, les Letourneur, les Desjardins, qui donneront leurs noms aux rues du quartier, se partagent 72 % de l'évaluation de la propriété foncière de l'ensemble de la ville¹. Ce sont ces mêmes familles qui possèdent les principales industries. À la double casquette de promoteur et d'entrepreneur s'ajoute celle de représentant politique. En effet, ces hommes sont massivement présents au sein du Conseil municipal de Maisonneuve et peuvent ainsi orienter son développement dans le sens de leurs intérêts particuliers. L'idée de ces hommes d'affaires est assez simple : ils souhaitent attirer des entreprises gourmandes en espace, susceptibles d'acheter des terrains et de drainer des travailleurs, donc des habitants, auxquelles ils désirent vendre ou louer des parcelles et des logements dont la valeur augmente à mesure que la population croît. La politique municipale de Maisonneuve est ainsi déterminée par la volonté de valoriser le capital foncier. L'entrelacement des intérêts des propriétaires et du Conseil municipal n'est pas propre à la banlieue montréalaise : c'est un trait général du développement urbain en Amérique du Nord².

Pour séduire les entreprises, le Conseil municipal de Maisonneuve mène une politique industrielle active : des exemptions de taxes et des subventions directes sont attribuées aux entreprises ; des publicités vantant les mérites de la ville (situation, transport, qualité des services publics) sont massivement diffusées. Cette action volontariste, qui s'appuie sur la législation très souple du Canada en matière de soutien public au secteur privé, porte rapidement ses fruits : au recensement de 1911, Maisonneuve est au 5^e rang des villes canadiennes et au 2^e rang des villes québécoises pour la valeur des produits manufacturés³, donnant à la ville son surnom de « Pittsburgh du Canada ». À la veille de la Première Guerre mondiale, quatre secteurs se partagent la majorité de la production de la Pittsburgh francophone : les produits alimentaires (raffinerie de sucre St Lawrence, biscuiterie Viau et Frères...), les produits en fer et en acier (Fonderie Commiré, Warden, King & Son...), le bois et les matériaux de constructions (Hubert Prévost, Hamel & Bleau, Montreal Terra Cotta...) et surtout la chaussure (Laniel & Co., Rideau Shoe, Kingsbury Footwear, Dufresne & Locke, The Royal Shoe...). A cela s'ajoutent les secteurs du papier et de l'imprimerie, la fabrique de boîtes de conserves et les chantiers navals de la Canadian Vickers. Comme l'indiquent les noms des entreprises, le capital anglo-saxon est très

1 Paul-André Linteau, *Op. cit.*, 1981, p. 42.

2 Paul-André Linteau, *Op. cit.*, 1981, p. 55.

3 Paul-André Linteau, *Op. cit.*, 1981, p. 109.

présent et cohabite parfaitement avec la petite bourgeoisie francophone qui dirige le Conseil municipal.

Comme à Hochelaga, le développement industriel s'accompagne d'un développement démographique. Maisonneuve, qui ne rassemble que 1 226 résidants en 1891, compte plus de 18 000 habitants en 1911¹. Dans une majorité écrasante, ces habitants sont francophones (81,3 %) et locataires (89,9 %)². Les immigrants (c'est-à-dire les non-francophones et non-anglophones) sont d'emblée nettement minoritaires : en 1911, Maisonneuve ne compte que 2,6 % d'Allemands, 0,9 % de Belges, 0,6 % d'Italiens et 0,2 % de Grecs. Ces faibles taux s'expliquent, selon Paul-André Linteau, par le « *pattern d'établissements des immigrants, qui ont tendance à s'agglomérer dans des secteurs bien délimités* »³, dans les anciennes parties de la Ville de Montréal, en particulier les quartiers Saint-Laurent et Saint-Louis.

Pour accompagner la croissance de la population, les propriétaires fonciers construisent des logements en grande quantité, en suivant le plan de rues orthogonal. La majorité des nouveaux logements sont superposés sur deux ou trois étages. Le rez-de-chaussée, large et profond, comprend six à huit pièces ; aux étages supérieurs, des logements plus petits, chacun correspondant à l'équivalent de la moitié de l'espace du rez-de-chaussée, sont aménagés le long d'un corridor qui donne accès à des pièces exiguës, disposées en enfilade. Certains constructeurs utilisent également le sous-sol pour faire des logements⁴. Maisonneuve prend alors la forme typique des quartiers ouvriers montréalais, avec leur « *symphonie d'escaliers* » extérieurs⁵ et leurs maisons en rangée, aux toits plats peu coûteux et mieux adaptés à l'accumulation de neige des hivers montréalais. Les habitations sont alignées le long de rue et ruelles, aménagés selon un plan en damier, traditionnel des villes américaines. En dépit des destructions et constructions de nouvelles habitations, notamment à loyer modique à partir des années 1960, Hochelaga-Maisonneuve conserve aujourd'hui encore cette physionomie générale.

1 Voir le travail réalisé par Robert Cadotte sur le site www.milieuxdefavorises.org, série A « Société et environnement ».

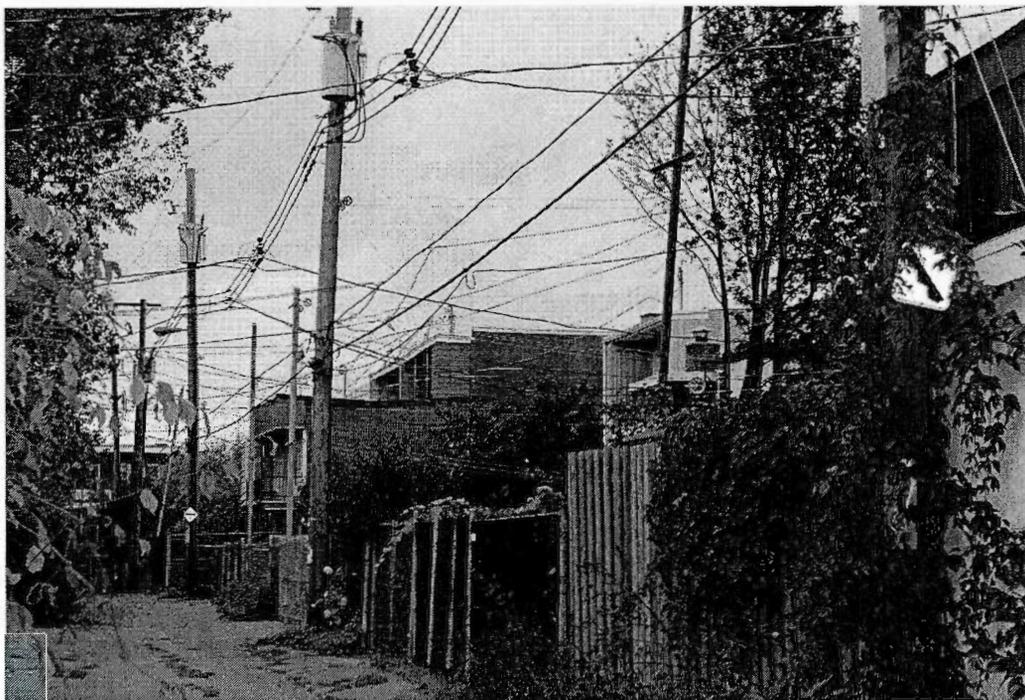
2 Paul-André Linteau, *Op. cit.*, 1981, p. 157 et 176.

3 Paul-André Linteau, *Op. cit.*, 1981, p. 160.

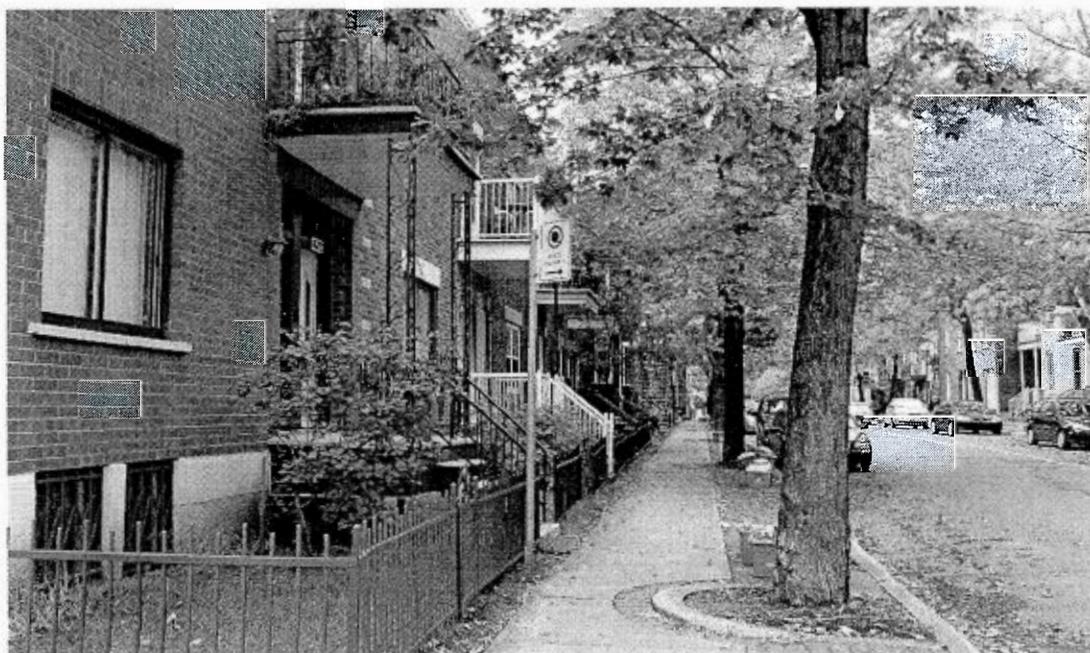
4 BANQ, Collection nationale, *L'Histoire du logement ouvrier à Hochelaga-Maisonneuve*, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1980.

5 UdeM, « Le rêve industriel. Le patrimoine de Montréal, quartier Hochelaga, Maisonneuve et Préfontaine », Ville de Montréal/Ministère des affaires culturelles du Québec, coll. « Pignon sur rue », n° 5, 1991.

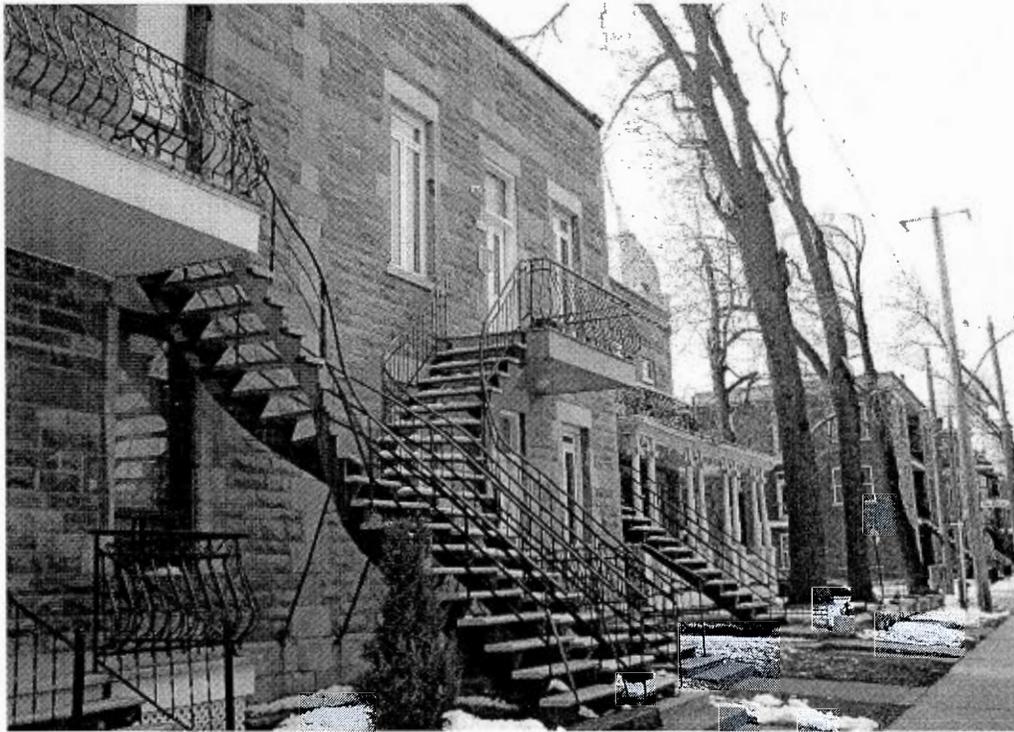
Rues et ruelles d'Hochelaga-Maisonneuve



Photographie de l'auteur (octobre 2010)



Photographie de l'auteur (octobre 2010)

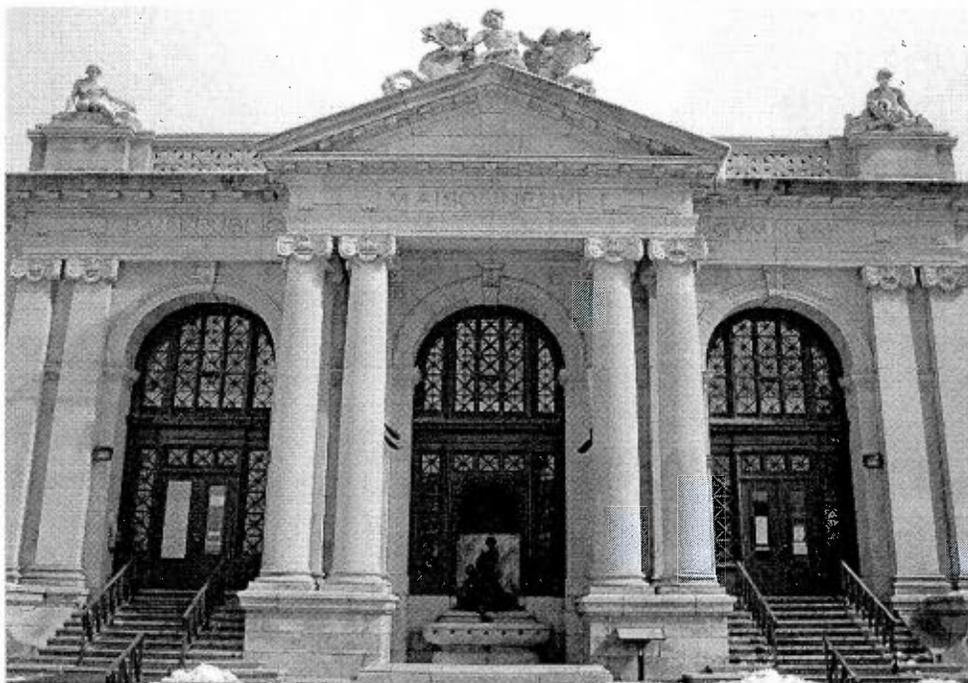


Photographie de l'auteur (avril 2007)

Au cours des années de croissance, la bourgeoisie de Maisonneuve, installée dans certains secteurs bien délimités de la ville, a prospéré. Elle entend à présent s'affirmer par des projets grandioses qui feront de la « Pittsburgh du Canada » un « Petit Westmount de l'Est »¹, du nom de la banlieue huppée et anglophone de l'ouest de Montréal. Les conseillers municipaux lancent ainsi de vastes projets d'embellissement : on prévoit d'aménager un parc (le futur Parc Maisonneuve) qui serait le pendant du Mont Royal à l'est de la ville. Des édifices majestueux (un hôtel de ville, une caserne des pompiers, un marché intérieur, des bains publics), qui contrastent avec la prédominance ouvrière de la population, sont construits aux quatre coins de la municipalité.

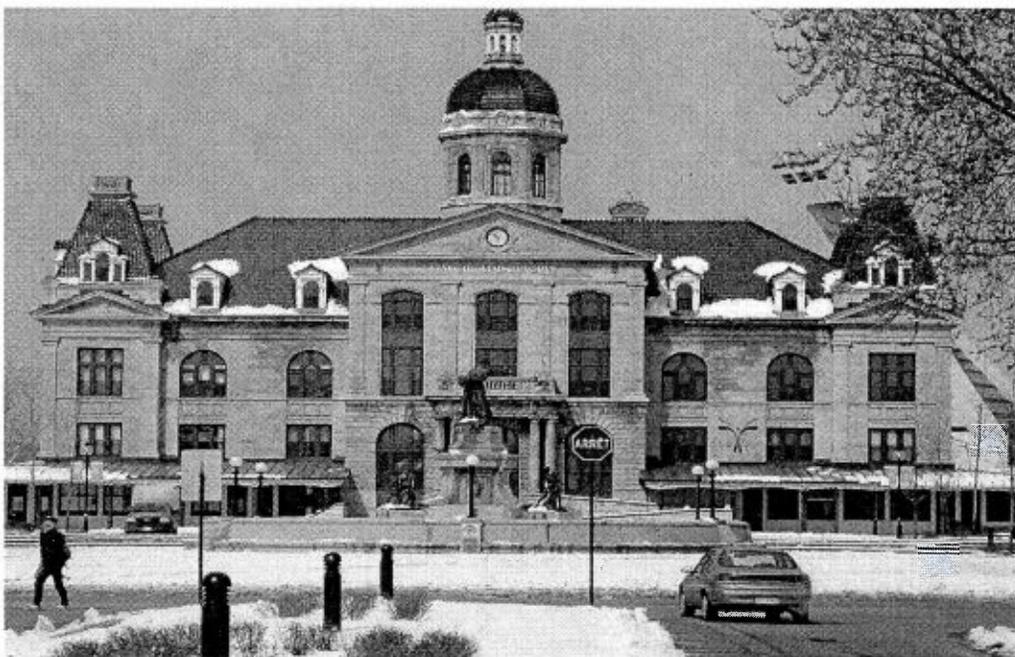
¹ UdeM, « Le rêve industriel. Le patrimoine de Montréal, quartier Hochelaga, Maisonneuve et Préfontaine », Ville de Montréal/Ministère des affaires culturelles du Québec, coll. « Pignon sur rue », n° 5, 1991, p. 4.

Ancien bain public Maisonneuve¹



Photographie de l'auteur (avril 2007)

Ancien marché Maisonneuve²



Photographie de l'auteur (avril 2007)

- 1 Ce bâtiment abrite aujourd'hui une piscine et un organisme communautaire pour le troisième âge.
- 2 Ce bâtiment héberge, depuis 1980, le Centre culturel et sportif de l'est.

Cette politique de grandeur, qui s'inspire des mouvements urbains américain et britannique *City Beautiful* et *Garden City*¹, s'avère très coûteuse ; elle n'est viable que si la population augmente de manière continue. Mais la Première Guerre mondiale change la donne économique. À la période faste du début du siècle succède une phase de contraction économique. Les industries nouvelles sont moins nombreuses, le marché de l'immobilier s'effondre, la population stagne et la dette devient insupportable. Des débats s'engagent alors au Conseil municipal sur la possibilité d'une annexion à Montréal. La métropole y est opposée, ne voulant pas absorber la dette de Maisonneuve, mais le gouvernement du Québec tranche la question et promulgue le 9 février 1918 une loi sanctionnant l'annexion. Maisonneuve suit alors le chemin tracé par vingt-deux municipalités² qui, depuis Hochelaga en 1883, ont fusionné avec Montréal, contribuant à l'accroissement de son territoire et de sa population. Il ne s'agit pas d'un phénomène proprement montréalais : la croissance de toutes les grandes villes nord-américaines de l'époque procède par incorporation des municipalités de banlieue³.

Devenue quartier de Montréal, à l'est du pôle industriel de Sainte-Marie, Hochelaga connaît par certains aspects un destin similaire à celui de Maisonneuve. Comme sa voisine autonome, Hochelaga est le théâtre d'un développement industriel accéléré qui entraîne une croissance démographique et urbaine. En effet, les implantations d'industries se poursuivent après 1883, facilitées par la présence du Canadian Northern Railway et du Canadien Pacifique dans le quartier. À Sainte-Marie et Hochelaga, on comptait 142 usines en 1890 ; elles sont 206 en 1929⁴. Légèrement au nord d'Hochelaga, les usines Angus, installées en 1903, sont parmi les plus importantes de Montréal. Du nom d'un riche industriel, administrateur du Canadien Pacifique, elles occupent un vaste terrain dans le quartier voisin de Rosemont. Spécialisées dans la production de matériel ferroviaire, elles s'affirment comme l'un des principaux employeurs d'Hochelaga et de Maisonneuve ; à leur apogée au cours de la Seconde Guerre mondiale, elles emploient près de 12 000 personnes⁵.

Le fort besoin de main d'œuvre de ces nouvelles industries draine nombre de ruraux et d'habitants des quartiers anciens de Montréal qui emménagent à Hochelaga pour trouver du

1 William H. Wilson, *The City Beautiful Movement*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1998 ; Stanley Buder, *Visionaries and Planners : the Garden City Movement and the Modern Community*, Oxford, Oxford University Press, 1990.

2 Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 202.

3 Voir Kenneth T. Jackson, Stanley K. Schultz, *Cities in American History*, New York, Alfred A. Knopf, 1972.

4 Robert Lewis, *Manufacturing Montreal. The Making of an Industrial Landscape, 1850 to 1930*, Baltimore & London, The Johns Hopkins University Press, 2000, p. 186.

5 BANQ, *Passeport Hochelaga-Maisonneuve*, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1984.

travail et profiter des loyers peu élevés. La croissance de la population du quartier s'effectue à un rythme soutenue : 4 111 habitants en 1881¹, 8 540 dix ans plus tard, 12 914 en 1901, 28 597 en 1911². Quoique très élevée, cette croissance est moindre que celle que connaît sa voisine autonome au même moment. Ainsi, entre 1891³ et 1911, la population d'Hochelaga est multiplié par 3,35 ; celle de Maisonneuve par 15,24.

La composition sociale de ces nouveaux habitants est comparable à celle de Maisonneuve. Il s'agit pour l'essentiel d'ouvriers et de Canadiens-français (84,5 % en 1901, contre 13,2 % de Canadiens-anglais) : Hochelaga est également un quartier d'ouvriers francophones blancs. Les immigrants y sont quasi-absents tandis qu'un petit nombre de bourgeois, à la fois entrepreneurs et propriétaires fonciers, influent fortement sur le développement du quartier⁴. Le cas le plus emblématique est sans doute celui de Victor Hudon. Ce dernier fournit du travail à des centaines d'habitants dans sa filature, il fait construire dans les années 1880 les « Maisons Hudon » le long de la rue Saint-Germain, il donne des terrains pour construire l'Église de la Nativité d'Hochelaga.

Malgré un divorce de trente cinq ans, Hochelaga et Maisonneuve ont suivi des trajectoires assez proches, quoique dans des proportions différentes. La frontière éphémère entre les deux anciennes banlieues s'estompe vite. Au début de notre étude, la distinction entre Hochelaga à l'ouest et Maisonneuve à l'est n'est plus pertinente. Celle qui sépare le nord du sud du quartier l'est davantage.

c/Le déclin d'un quartier ouvrier

En 1918, Hochelaga et Maisonneuve sont tous deux intégrés à la Ville de Montréal, mais appartiennent à deux districts différents : celui d'Hochelaga et celui de Mercier. L'histoire de ces quartiers dans les décennies qui suivent est moins connue des historiens. Nulle recherche comparable à celles de Paul-André Linteau ou Robert Lewis n'a été effectuée pour la période couvrant les années 1920 à la fin des années 1950. Nous devons donc nous en tenir à quelques traits généraux pour retracer leur évolution avant le début de notre recherche.

Comme ailleurs à Montréal, et comme, du reste, dans l'ensemble des quartiers industriels

1 Ce chiffre comprend aussi la partie Maisonneuve qui compte à cette date quelques centaines d'habitants.

2 Robert Lewis, *Op. cit.*, 2000, p. 93 et 144.

3 Date du premier recensement où Hochelaga et Maisonneuve forment des entités distinctes.

4 Robert Lewis, *Op. cit.*, 2000, p. 93-96.

et ouvriers du monde occidental, Hochelaga-Maisonneuve profite de la croissance économique des années 1920 et subit durement les conséquences de la crise économique des années 1930. En seulement trois ans, de 1929 à 1932, l'industrie manufacturière de Montréal connaît une diminution de sa main d'œuvre de 25%, pendant que la valeur de sa production est divisée par deux¹. Les prix de l'immobilier chutent, la construction de logements devient de moins en moins rentable pour des promoteurs qui diminuent fortement leurs activités. Le manque de logements s'accroît : en 1931, dans l'ensemble de la ville, 22 700 familles vivent en cohabitation et on dénombre 47 300 chambreurs². À Hochelaga-Maisonneuve, les logements de fortune se multiplient. La pauvreté y est telle que des entrepôts désaffectés ou des wagons de train situés sur les terrains du Canadien National et du Canadien Pacifique, servent désormais de refuges aux plus démunis qui ne trouvent pas à se loger dans le parc privé.

Le chômage touche un nombre croissant d'habitants du quartier qui trouvent secours auprès d'organismes charitables religieux, tels la Société Saint-Vincent-de-Paul³. Le secours direct du fédéral n'existe pas encore et le gouvernement d'Ottawa concentre principalement son action sur la relance de l'emploi. Des programmes de construction sont lancés, notamment à Hochelaga-Maisonneuve où l'aménagement des parcs Lalancette et Morgan et la construction du Pavillon du Jardin Botanique répondent au souci de contrecarrer les licenciements dans les usines. Certains chercheurs soutiennent l'idée que la coopération fédérale-municipale concernant la construction d'infrastructures date de ces travaux lancés pendant la crise économique⁴. Mais ces politiques s'avèrent d'une efficacité très relative. Il faut attendre la Seconde Guerre mondiale pour que Montréal retrouve son dynamisme d'antan. L'industrie lourde connaît alors un fort développement. De nombreuses entreprises qui avaient diminué leur personnel pendant la décennie de crise, convertissent leur production pour alimenter l'économie de guerre. Entre 1940 et 1943, l'emploi à Montréal augmente de 64% tandis que la valeur de la production double⁵. Entre 1943 et 1945, le Canada connaît même une situation de plein emploi⁶. À Hochelaga-Maisonneuve, la *Canadian Vickers*, où l'on construit des navires militaires, la *Montreal Locomotive Works* ou encore les usines Angus recommencent à embaucher, assurant une

1 Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 299.

2 BANQ, *L'Histoire du logement ouvrier à Hochelaga-Maisonneuve*, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1980, p. 25. Sur la crise du logement pendant l'entre-deux-guerres, voir Marc H. Choko, *Crises du logement à Montréal (1860-1939)*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1980.

3 UQAM, Claude Baril (dir.), *Le Quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire présenté par les Travailleurs Étudiants du Québec, 10 novembre 1967, p. 67-68.

4 Katherine Graham (dir.), *Urban Governance in Canada*, Toronto, Harcourt Brace, 1998, p. 187.

5 Paul-André Linteau, *Op. cit.*, 2000, p. 299.

6 Paul-André Linteau, *Op. cit.*, 2000, p. 385.

certaine stabilité au quartier. Mais cette conversion de la production est intrinsèquement temporaire : elle atteint ses limites au lendemain du conflit, lorsque l'économie « réelle » reprend ses droits. Les mois qui suivent la guerre correspondent ainsi à une nouvelle période de stagnation économique, avant que ne débutent les Trente Glorieuses.

Hochelaga-Maisonneuve ne profite pas véritablement des fruits de la croissance des décennies d'après-guerre. En effet, l'est montréalais, tout comme les quartiers de Saint-Henri ou de la Petite Bourgogne à l'ouest, subissent alors la concurrence de la banlieue qui, disposant de vastes terrains à bon marché, parvient mieux à attirer les industries employant une main d'œuvre abondante. Dès 1953, l'usine de la Dominion Textile, installée à l'angle des rues Notre-Dame et Du Havre, ferme ses portes et devient un simple entrepôt¹. Signe le plus évident des difficultés que connaît le quartier après 1945, sa population stagne. Les données disponibles sont lacunaires : comprise entre 56 000 et 66 000 habitants en 1921, elle atteint 81 000 habitants en 1951², chiffre qui se maintient jusqu'en 1966 quand Hochelaga-Maisonneuve entame sa rapide et inexorable érosion démographique³. Un mouvement d'émigration de familles qui s'installent dans le Nouveau Rosemont ou dans l'extrême-est de Montréal se dessine à l'aube des années 1950. Les professionnels⁴ et les commerçants délaissent Hochelaga-Maisonneuve au profit de ces espaces davantage aérés, riches en parcs et jardins et aux loyers peu élevés⁵. Ce mouvement, pour l'instant confiné à une partie marginale de la population, sonne le prélude de la crise urbaine et sociale d'un quartier qui voit partir ses habitants les plus favorisés.

Ce détour, qui nous a permis de retracer brièvement près d'un siècle d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, est primordial pour comprendre les problèmes auxquels le quartier se trouve confronté après 1965. De banlieue industrielle prospère, Hochelaga-Maisonneuve est devenu un quartier central dégradé et délaissé. Mais l'Histoire n'a pas été effacée. La nette prépondérance des Canadiens-français, la dominante ouvrière de la population, le plan orthogonal des rues, l'entrelacement des fonctions commerciale, industrielle et résidentielle, la forme des logements, la présence de bâtiments prestigieux témoignent d'un passé qui se lit à l'œil nu dans le paysage urbain.

1 BANQ, Collection nationale, *Passeport Hochelaga-Maisonneuve*, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1984.

2 Pour 1931 et 1941, aucune donnée précise sur la population du quartier n'est disponible.

3 Paul Abonne, qui a compilé les divers recensements, avance ces chiffres : 81 099 habitants en 1951, 83 503 en 1956 et 80 001 en 1966. Voir www.milieudfavorises.org, série A « Société et environnement ».

4 Les « professionnels » du Québec correspondent plus ou moins aux « professions libérales » de France.

5 UQAM, Claude Baril (dir.), *Le Quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire présenté par les Travailleurs Etudiants du Québec, 10 novembre 1967, p. 67-68.

2/Saint-Denis, une banlieue industrielle, ouvrière et communiste

La tradition productive de Saint-Denis s'inscrit dans la longue durée. Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, des manufactures de cuirs et de peaux s'y installent, rapidement suivies par des entreprises d'impression d'étoffes, qui profitent de la présence de cours d'eau. Ainsi, à la veille de la Révolution Française, Saint-Denis est la première ville de la Seine pour l'implantation industrielle¹. Mais c'est au siècle suivant que l'agriculture est définitivement supplantée par le secteur manufacturier. Saint-Denis devient alors une banlieue industrielle, ouvrière, et bientôt communiste.

a/Les origines du développement industriel

Les causes de l'industrialisation rapide de Saint-Denis sont nombreuses et connues, nous nous contenterons donc de les résumer². La ville dispose, dans sa partie méridionale nommée la Plaine-Saint-Denis, d'un vaste espace plat s'étirant sur plus de trois kilomètres, coïncé au sud entre Saint-Ouen et Aubervilliers, à une altitude suffisante pour être à l'abri des crues de la Seine, et dont la structure géologique permet d'accueillir un bâti très lourd. La construction du canal de Saint-Denis, qui raccorde depuis 1821 la Seine au bassin de La Villette, facilite la liaison entre les Abattoirs et Saint-Denis où s'installent des industries chimiques utilisant des sous-produits animaux. À partir de 1846, une voie ferroviaire est ouverte pour relier Paris aux régions minières du nord de la France et de Belgique. Elle traverse Saint-Denis et fait de cette ville une terre d'implantation privilégiée pour les manufactures qui utilisent des matières premières. À ces atouts physiques et géographiques s'ajoutent des avantages d'ordre socio-historique : la banlieue nord jouxte des quartiers parisiens où réside une main d'œuvre abondante. L'annexion de 1860 provoque un déplacement de ces ouvriers des faubourgs de Paris vers la banlieue, augmentant le volume de la main d'œuvre disponible dans ces villes³. Entre

1 Bernard Bastien, *Évolution urbaine, évolution du mode de vie et de la sociabilité populaire*, thèse de doctorat de troisième cycle, Université Paris VII, 1984, p. 39.

2 Jean-Paul Brunet, « Jalons pour une histoire de la banlieue nord de Paris : aux origines de l'industrialisation de la région de Saint-Denis », *Bulletin de la société d'études historiques de la région parisienne*, n° 22, avril 1969, p. 12-22 ; Jean-Paul Brunet (dir.), *Des cheminées dans la Plaine : cent ans d'industrie à Saint-Denis autour de Christofle, (1830-1930)*, Grâne, Créaphis, 1998.

3 Jean-Paul Brunet, *Saint-Denis la ville rouge. Socialisme et communisme municipal en banlieue ouvrière, 1890-*

1850 et 1900, plus de 300 industries s'implantent à Saint-Denis : le secteur de la chimie se renforce, celui du textile et du cuir se maintient, la métallurgie prend une place grandissante au point de devenir en 1888 la seconde branche d'activités par le nombre d'entreprises implantées. En 1902, l'industrie des métaux a encore progressé, au point de devenir dominante : parmi les 10 802 ouvriers que compte la ville, 47 % sont employés dans la métallurgie, 24,5 % dans la chimie et 28,5 % dans les autres branches¹.

Lors des premières décennies du XX^e siècle, la vocation industrielle de Saint-Denis n'a de cesse de s'affirmer : en 1929, la ville compte plus de 26 000 emplois industriels, contre 15 000 vingt-cinq ans plus tôt². Selon Jean-Paul Brunet, cette croissance ne s'explique pas tant par la création *ex nihilo* de nouvelles industries, *comme* ce fut le cas au XIX^e siècle, mais plutôt par un double mouvement d'implantation d'entreprises rejetées de Paris ou attirées de province par le développement du marché parisien, et de croissance interne d'industries déjà installées à Saint-Denis. Malgré cette dominante industrielle, les activités agricoles ne disparaissent pas totalement : quelques hectares de culture et d'élevage, équin essentiellement, subsistent à Saint-Denis jusqu'à la Seconde Guerre mondiale³.

Aux mêmes causes répondent parfois les mêmes effets : il existe de fortes similitudes dans les facteurs qui ont présidé au développement industriel de Saint-Denis et d'Hochelaga-Maisonneuve, le « Manchester français »⁴ et la « Pittsburgh du Canada », malgré un décalage temporel de quelques décennies : la proximité d'un vaste marché de consommation (Paris et Montréal), la présence de cours d'eau (le Groult, le canal de Saint-Denis ; le fleuve Saint-Laurent), l'arrivée du train, la possibilité de disposer, à bas coûts, de vastes espaces nécessaires à l'industrie moderne, etc.

b/De la ville ouvrière à la ville communiste

La conséquence inéluctable de l'industrialisation est la croissance démographique. Les ouvriers suivent les usines et, en trente ans (1861-1891), la population dionysienne s'accroît de

1939, Paris, Hachette, 1980, p. 15-17.

1 Bernard Bastien, *Op. cit.*, 1984, p. 48-49.

2 Alain Bertho, *Banlieue, banlieue, banlieue*, Paris, La Dispute, 1997, p. 20.

3 L'exposition *Douce banlieue*, organisée à Saint-Denis en 2004, présentait des photographies montrant la persistance tardive de l'agriculture dans cette banlieue.

4 Jean-Paul Brunet, *Op. cit.*, 1984, p. 15.

131 %, passant de 22 052 à 50 992 habitants¹, puis à 60 800 dix ans plus tard et 76 358 habitants en 1921². Saint-Denis est alors la commune la plus peuplée de la Seine-banlieue³.

L'accroissement démographique s'explique principalement par des mouvements de population qui prennent différentes formes. Celle des migrations de proximité d'abord, avec les flux d'ouvriers parisiens et banlieusards qui emménagent à Saint-Denis ; celle des migrations provinciales de ruraux bretons, picards ou flamands en quête de travail ; celle, enfin, des migrations internationales. En effet, à la différence d'Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Denis est une terre d'implantation des étrangers : en 1891, la ville compte déjà 6,5 % d'étrangers, en majorité des Belges, mais aussi des Italiens et des Suisses⁴. Au siècle suivant, le stock et les flux d'étrangers augmentent encore, tout en changeant d'origine : Espagnols, Portugais, puis Maghrébins et migrants d'Afrique sub-saharienne à la fin du XX^e siècle formeront successivement le gros des flux migratoires.

Le trait majeur qui caractérise cette population tant française qu'étrangère est sa dominante ouvrière. À la fin du XIX^e siècle, Saint-Denis est en effet l'une des communes de banlieue parisienne qui rassemble le plus grand nombre d'ouvriers : ils représentent alors 67,5 % de la population active⁵. C'est plus qu'à Paris (45 %) et Saint-Denis n'est dépassé que par Saint-Ouen et Aubervilliers où la part des ouvriers s'élève respectivement à 78,5 % et 73,6 %. Jusqu'à la crise économique, ce taux connaît une certaine stabilité. En 1921, 68 % des actifs sont ouvriers, contre 20 % d'employés, 6 % de commerçants et 5 % de professions libérales et patrons⁶. Ainsi, la population dionysienne n'est pas monolithique. Comme à Hochelaga-Maisonneuve s'y côtoient un prolétariat ouvrier majoritaire et une petite minorité bourgeoise, réunie dans certains secteurs de la ville. La différence réside plutôt dans le poids politique qu'est parvenue à acquérir cette minorité : Maisonneuve est une banlieue ouvrière dirigée par des bourgeois, promoteurs immobiliers et entrepreneurs industriels ; Saint-Denis est une « municipalité au service de 50 000 travailleurs »⁷, situation dont s'enorgueillit la municipalité pendant plus d'un siècle.

1 Jean-Paul Brunet, « L'immigration provinciale à la fin du XIX^e siècle : l'exemple de Saint-Denis », in Jean-Paul Brunet (dir.), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIX^e – XX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 69.

2 INSEE, Recensement général de population, « Saint-Denis, 1921 ».

3 C'est-à-dire le département de la Seine moins Paris.

4 Jean-Paul Brunet, *Art. cit.*, 2003, p. 69.

5 Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Identités, centralités, territoires : Saint-Denis*, thèse d'études urbaines, sous la direction de Marcel Roncayolo, École des Hautes études en sciences sociales, 1993, p. 42.

6 Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Op. cit.*, 1993, p. 77.

7 AMSD, 18 ACW 28, « Une municipalité au service des 50 000 travailleurs de Saint-Denis », brochure éditée par les sections de Saint-Denis du Parti Communiste Français, 17 février 1965.

Car la forte identité ouvrière de Saint-Denis est étroitement imbriquée avec l'implantation du socialisme puis du communisme municipal. Aux élections municipales de 1892, la liste de l'Union des groupes socialistes révolutionnaires menée par Albert Walter l'emporte. Un succès conforté aux élections législatives de l'année suivante¹. Jusqu'à sa défaite de 1896, la municipalité socialiste élabore une politique qui la distingue de ses voisines et qui attire l'attention de la France : ses décisions spectaculaires, ses heurts fréquents avec le pouvoir central, comme sa lutte anticléricale, son internationalisme et son antinationalisme sont fréquemment relayés dans la presse². L'échec de 1896, s'il est indiscutable, ne marque pas la disparition des forces de gauche : le député Albert Walter est réélu à l'Assemblée nationale sans interruption jusqu'à sa mort en 1919. Mais les socialistes, Gaston Philippe en tête, ne reprennent la mairie de Saint-Denis qu'en 1912. Après la scission de la SFIO au Congrès de Tours de 1920 qui aboutit à la création du Parti Communiste Français (PCF)³, Gaston Philippe adhère au PCF, mais en démissionne en 1924. Maire sortant aux élections municipales de 1925, il décide de présenter une liste dissidente contre la liste communiste menée par Louis Laporte ; pari perdant, puisque le PCF s'empare de Saint-Denis pour ne plus s'en séparer, mise à part la parenthèse doriotiste⁴.

c/ « Saint-Denis la rouge » entre crise économique et crise du logement

La crise économique, qui se propage en France à partir de 1932, engendre une diminution de la production manufacturière et une augmentation du chômage. Logiquement, les espaces productifs sont les plus touchés. Ainsi, en 1936, le département de la Seine compte 33,7 % des chômeurs français, alors qu'il ne rassemble que 13,5 % de la population active⁵. Banlieue industrielle par excellence, Saint-Denis est frappée de plein fouet par la crise : des entreprises font faillite, les principaux employeurs, tels Hotchkiss ou Mouton, licencient une partie de leurs salariés ou les mettent en inactivité partielle. En quelques mois, la courbe du

1 Jean-Paul Brunet, *Art. cit.*, 2003, p. 305.

2 Jean-Paul Brunet, *Op. cit.*, 1980, p. 58.

3 Voir Robert Verdier, *Bilan d'une scission : Congrès de Tours*, Paris, Gallimard, 1981, 284 p.

4 Jacques Doriot, élu député communiste de Saint-Denis en 1924, puis maire en 1931, entame un glissement qui le mène du communisme au fascisme. Voir Jean-Paul Brunet, *Jacques Doriot. Du communisme au fascisme*, Paris, Balland, 1986.

5 Annie Fourcaut, « Prologue », in Annie Fourcaut (dir.), *Banlieue rouge 1920-1960. Années Thorez, années Gabin, archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », n° 18, octobre 1992, p. 22.

chômage dionysien connaît une croissance vertigineuse : 800 chômeurs en février 1931, 3 056 en décembre, 5 691 en février 1932, 7 190 en décembre de la même année. Puis elle oscille entre 5 800 et 7 500, avant de redescendre à partir de 1937¹.

C'est au cours des années 1930, non sans lien avec la crise économique, que la « banlieue rouge » s'affirme. Certes, le « communisme municipal » avait fait quelques conquêtes dès 1924, mais ce n'est que dix ans plus tard que ce concept prend tout son sens, quand se forme une véritable « ceinture rouge » autour de Paris : en 1936, les communistes détiennent 27 municipalités en Seine-banlieue et 29 en Seine-et-Oise². Face à la montée des problèmes sociaux, la gestion municipale du PCF affirme sa spécificité. À Saint-Denis, un « secours de chômage » est mis en place ; les dépenses d'aides sociales se développent ; les crédits destinés à l'éducation et aux œuvres en faveur de l'enfance augmentent³. On voit alors se développer dans cette ville, et dans les autres banlieues rouges, une véritable « contre-société communiste » structurée autour de ses propres réseaux associatifs, politiques, syndicaux, militants. La banlieue rouge apparaît aux yeux du Parti Communiste comme une terre d'expérimentation pour ses politiques sociales. Des dispensaires, des colonies de vacances, des écoles de plein air, des soupes populaires y fleurissent. La banlieue rouge telle qu'elle se présente dans les années 1930 n'est pas seulement une réalité politique : elle est aussi une réalité sociale et culturelle qui suscite un fort sentiment d'appartenance, parfois de fierté, chez ceux qui l'habitent. Cette société communiste de banlieue a été largement étudiée par les historiens pour la période couvrant les années 1920 aux années 1960⁴. Les premières fermetures d'usines à partir des années 1960 et surtout 1970 changent la donne, entraînant de profondes mutations du communisme municipal. Cette histoire est moins connue et notre recherche se propose de combler ce vide historiographique.

Outre ses conséquences économiques et politiques, la crise des années 1930 a aussi des implications urbaines. Les conditions de vie du peuple de Saint-Denis ont toujours été déplorables : les travailleurs s'y entassent dans des immeubles insalubres et vétustes, le plus

1 Roger Bourderon (dir.), *Histoire de Saint-Denis*, Toulouse, Privat, 1997, p. 268.

2 Annie Fourcaut, *Art. cit.*, 1992, p. 24.

3 Jean-Paul Brunet, *Un demi-siècle d'action municipale à Saint-Denis la rouge (1890-1939)*, Paris, Cujas, 1981, p. 173.

4 Voir notamment Emmanuel Bellanger, Jacques Girault (dir.), *Villes de banlieue. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2008 ; Annie Fourcaut (dir.), *Banlieue rouge 1920-1960, Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, 1992 ; Jasen L. Burgess, *The Origins of Banlieue rouge : Politics, Local Governments and Communal Identity in Arcueil and Cachan, 1919-1958*, thèse de doctorat d'histoire, University of New South Wales, 2005 ; Edward T. Stovall, *The Rise of the Paris Red Belt*, Los Angeles, The Regents of the University of Californie, 1990.

souvent dénués des installations sanitaires élémentaires. En 1923, un observateur déclarait être « pris à la gorge par la forte odeur de cabinets ignobles » en entrant dans la courette d'un garni pour ouvriers de Saint-Denis¹. En 1926, 57 % des Dionysiens vivent dans des logements surpeuplés (moins d'une demi-pièce par personne) ou insuffisants (moins d'une pièce par personne)². Malgré la création d'un Office d'Habitations à Bon Marché en 1929 – son activité étant insignifiante –, le marché du logement se trouve entre les mains du privé. La municipalité, qui s'occupe abondamment des chômeurs, délaisse les mal logés. Des marchands de sommeil de toutes sortes louent à prix d'or des logements où l'inconfort est la règle. Mais tous les Dionysiens ne sont pas logés à la même enseigne : de la « zone » aux « mal-lotis », en passant par les « garnis », hôtels meublés et autres immeubles-taudis, il existe une gradation du dénuement. Les étrangers, frange la plus précaire de la classe ouvrière, sont particulièrement touchés par les mauvaises conditions de logement. Dès les années 1920, au Franc-Moisin et à la Plaine, des Espagnols, quelques Italiens et Portugais s'entassent dans des baraquements dont ils doivent louer le terrain à des propriétaires peu scrupuleux. Ils sont 543 en 1921, près de 1 000 en 1931³. La Grande Dépression contribue à dégrader la situation – les travaux nécessaires ne sont pas réalisés, les constructions nouvelles sont quasi-inexistantes – et la Seconde Guerre mondiale rendra catastrophique une situation déjà difficile : avec plus de 1 600 logements endommagés ou détruits, Saint-Denis est l'une des banlieues parisiennes les plus touchées par les bombardements de 1944⁴. Le second conflit mondial a donc eu un impact différent de part et d'autre de l'Atlantique : à Montréal, il engendre une conversion de l'activité industrielle et une reprise économique ; à Saint-Denis, il accentue les difficultés d'avant-guerre.

L'urbain, tant au niveau des formes de la ville que de la nature du marché d'habitations, est ce qui sépare le plus Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve. Les différences n'apparaissent pas avec la construction des grands ensembles, qui poussent en banlieue parisienne pendant les Trente Glorieuses, mais désertent les quartiers populaires québécois. Elles sont ancrées dans l'histoire de ces deux territoires et concernent différents aspects : l'implication des pouvoirs publics, la forme urbaine, le degré de la crise du logement. Si, comme à Montréal, le privé

1 Jacques Valdour, *Ateliers et taudis de la banlieue de Paris*, Spes, 1923, p. 3.

2 Roger Bourderon (dir.), *Op. Cit.*, 1997, p. 263.

3 Christian Vilain, *Le Franc-Moisin. Un quartier de Saint-Denis et ses habitants immigrés, 1922-1954*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Michel Margairaz, Université Paris 8, 1998, p. 21. Voir aussi Natacha Lillo, *Espagnols en banlieue rouge. Histoire comparée des trois principales vagues migratoires à Saint-Denis et dans sa région au XX^e siècle*, Thèse d'histoire, sous la direction de Pierre Mila, IEP Paris, 2001.

4 Roger Bourderon (dir.), *Op. Cit.*, 1997, p. 277-278.

domine le marché du logement dionysien, un embryon de secteur locatif public se développe dans la banlieue parisienne. La cité des HBM Henri Barbusse, bien que de taille modeste, est érigée dès 1934 par l'Office municipal¹. À cette date, le logement social ou *public housing* est inexistant au Canada, alors qu'il s'est déjà développé dans de nombreux pays. Bien que la loi nationale sur l'habitation de 1938 insiste sur la nécessité de créer un secteur public du logement, il faut attendre l'après-guerre pour voir les premiers résultats tangibles². De plus, les formes urbaines de Saint-Denis et d'Hochelaga-Maisonneuve diffèrent fortement : aux bâtiments montréalais d'un à deux étages (les « duplex » et les « triplex »), groupant trois à cinq logements, s'opposent les immeubles dionysiens de trois à cinq étages, comptant souvent plus de quinze logements répartis autour d'une cour centrale et qui se jouxtent dans une promiscuité certaine. La crise du logement semble plus aiguë à Saint-Denis où apparaissent, dès l'entre-deux-guerres, des formes d'habitation particulièrement précaires qui ressemblent aux bidonvilles des Trente Glorieuses. Certes, le rude hiver québécois empêcherait le développement de cette forme d'habitat, mais ces cas extrêmes peuvent apparaître comme les symboles d'une crise plus aiguë à Saint-Denis qu'à Montréal. Les chiffres tendent à confirmer cette hypothèse : en décembre 1939, l'Office d'initiative économique de Montréal estime à 35 000 le nombre de logements manquants. Quatre ans plus tard, la situation s'est détériorée : 50 000 logements font défaut, selon le service de l'Urbanisme³. À cette date, la métropole compte plus de 900 000 habitants⁴. À Saint-Denis, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, pour une population d'environ 70 000 personnes, il manque plus de 8 000 logements⁵. Les taux de carence de logement sont donc les suivants : en 1943, il manque 5,5 logements pour 100 Montréalais contre 11,4 logements pour 100 Dionysiens (données de 1945). Certes, ces chiffres méritent d'être nuancés : ils comparent une ville frappée par la Seconde Guerre mondiale et une autre restée à l'abri des bombardements. Mais il apparaît que, comparativement au Québec, tant d'un point de

1 AMSD, boîte d'archives en libre accès, « Quartiers et cités, généralités », Bureau du plan, « Présentation de la cité Henri Barbusse », avril 1982.

2 Cela ne signifie pas qu'il n'existait pas de logements à « loyer modique » au Canada avant 1945 : d'autres acteurs que l'Etat (des coopératives, des organismes religieux...) se sont investis dans ce domaine, mais leur action est restée limitée. Voir Albert Rose, *Canadian Housing Policies (1935-1980)*, Toronto, Butterworths, 1980.

3 Jean-Pierre Collin, « Crise du logement et action catholique à Montréal, 1940-1960 », in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n° 2, automne 1987, p. 180. Les chiffres sur le manque de logements concernent l'ensemble de Montréal et non tel ou tel quartier. Le logement étant une affaire municipale, des données par quartier n'aurait pas grand sens.

4 Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 314.

5 AMSD, 37 AC 22, Conférence de la section communiste de Saint-Denis, rapport au comité de section présenté par Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, 17 juin 1956.

vue qualitatif que quantitatif, la crise du logement en banlieue parisienne est d'une gravité telle qu'elle nécessitera des réponses d'envergure après 1945 avec la construction de grands ensembles.

d/Saint-Denis après la guerre : le logement au centre des priorités

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la nouvelle équipe municipale communiste, dirigée par Auguste Gillot, doit faire oublier les années Doriot et la mairie de collaboration de Marcel Marshall. Pour cela, elle mène une politique volontariste visant à satisfaire les besoins de la population ouvrière. Sur le plan économique, la fin de la guerre correspond à une reprise de l'activité économique. La production, arrêtée ou fortement diminuée pendant le conflit, redémarre. Les usines de la Plaine, réquisitionnées par les Allemands durant l'Occupation, reprennent leur fonctionnement normal, redonnant au secteur son visage de pôle industriel majeur, avec ses entreprises-phares : Renault, les Chantiers de l'Atlantique, l'entreprise de fabrication de pianos Pleyel, les industries de pyrotechnie Ruggieri, etc. Avec la reprise économique, la figure du chômeur disparaît et le logement s'impose comme la priorité municipale. Des décisions tangibles témoignent de ce changement de cap. Dès 1945, la mairie s'engage dans une action volontariste : elle nomme André Lurçat « architecte et urbaniste en chef de la Ville de Saint-Denis », ressuscite l'OPHBM pour le transformer en OPHLM, et mène une politique d'acquisitions foncières¹.

Sur ces terrains nouvellement achetés, la municipalité érige des logements sociaux. La conception en est confiée à André Lurçat qui privilégie les ensembles de petite taille. De bonne facture architecturale, réalisées selon un système de construction traditionnelle entre 1945 et 1958 (c'est-à-dire avant l'industrialisation massive de la construction à Saint-Denis et avant le décret ZUP de décembre 1958), les ensembles de HLM dionysiens comptent entre 186 et 425 logements². Au cours de cette première phase de construction, ce sont près de 1500 logements publics, spacieux, dotés du confort moderne, qui sortent de terre. Ces quinze années ont une forte signification symbolique, tant elle marque « la « *détermination de la municipalité dans*

1 Collectif, *Une ambition sociale, cinquante ans de l'Office public d'habitations de Saint-Denis*, Saint-Denis, Presses de Saint-Denis, 1995, p. 10.

2 Cité Paul Langevin (186 logements), cité Auguste Delaune (210), cité Pierre Simard (280), cité Paul Éluard (304), cité Colonel Fabien (425). Voir Bernard Bastien, *Évolution urbaine, évolution du mode de vie et de la sociabilité populaire*, thèse de doctorat, Université de Paris 7, 1984, p. 249.

une période où les crédits alloués par l'État étaient difficiles à obtenir », selon le discours maintes fois répété par le Parti Communiste¹. Le logement devient un point de discorde entre la Ville et l'État, la première faisant pression sur le second pour obtenir les fonds nécessaires à la politique définie au niveau local et lui reprochant sans cesse son manque d'implication. Mais, malgré ces efforts, les conditions de logement peinent à s'améliorer : selon le recensement de 1954, 83 % des logements ont été construits avant 1914, 67 % ont moins de trois pièces, 37 % sont surpeuplés². De telles données expliquent la mise en place d'une politique de construction massive à partir des années 1960.

II/Le contexte des années 1960

La présentation du cadre de notre étude ne peut faire l'économie d'une brève présentation de l'organisation politique qui prévaut en France et au Canada, nécessaire pour une pleine compréhension des politiques de la ville et de leurs acteurs. Cette présentation ne se veut pas exhaustive : elle fournit les éléments indispensables à notre sujet. Cette section doit surtout permettre au lecteur peu au fait de l'organisation politique canadienne ou française de trouver son chemin dans les méandres des institutions impliquées dans la politique de la ville.

1/Le Québec dans le fédéralisme canadien

Le Canada est un État fédéral constitué de dix « provinces » et deux « territoires »³ qui disposent d'une large autonomie et de pouvoirs exclusifs. Les pouvoirs canadiens peuvent être répartis en quatre catégories⁴ : exclusivement fédéral, exclusivement provincial, partagé fédéral-provincial, dépendant du « pouvoir de dépenser »⁵. Les relations fédérales-provinciales, bien que précisément définies dans la Constitution de 1867, font l'objet de remise en question de la part

1 Bernard Bastien, *Op. cit.*, 184, p. 249.

2 Bernard Bastien, *Op. cit.*, 184, p. 104.

3 Ces provinces et territoires sont : Terre Neuve et Labrador, Nouvelle Écosse, Nouveau-Brunswick, Île du Prince-Édouard, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest.

4 Julien Bauer, *Le Système politique canadien*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1998, p. 30.

5 Le « pouvoir de dépenser », très controversé au Canada, joue un rôle important de 1940 à 1980, mais n'est plus utilisé ensuite en raison de la crise des finances publiques. Il permettait au palier du gouvernement, qui avait le premier l'idée et les moyens d'assurer de nouveaux services, d'occuper le champ en question, à moins d'une impossibilité constitutionnelle.

des provinces qui cherchent à accroître leurs pouvoirs. Les années 1960, marquées au Québec par la Révolution Tranquille, correspondent à une période d'affirmation de l'Etat québécois.

a/Le fédéralisme canadien

Sur le plan des institutions nationales, le chef de l'État canadien est, depuis la création de la Confédération en 1867, le Souverain britannique, représenté par un Gouverneur général ayant surtout un rôle protocolaire. Dans les faits, c'est le Premier Ministre qui exerce la réalité de l'exécutif : il dirige à la fois le Conseil Privé¹, le Bureau des relations fédérales-provinciales et son gouvernement. Est nommé Premier ministre le chef du parti politique qui a obtenu le plus de sièges à la Chambre des Communes à l'issue d'un scrutin uninominal à un tour. Le Parlement fédéral est composé de deux instances situées à Ottawa : la Chambre des Communes et le Sénat. Enfin, le Conseil du Trésor, émanant du Conseil Privé, oriente la politique budgétaire conduite par le ministre des Finances. Depuis 1867, le Canada fédéral a été animé essentiellement par deux partis de gouvernement : le Parti Progressiste-Conservateur (PPC) et le Parti Libéral qui ont fourni les 26 Premiers ministres du Canada. Mais cette prédominance bipartite n'empêche pas l'émergence d'autres partis. Créé en 1961, d'inspiration socialiste, le Nouveau parti démocratique (NPD) réalise des percées électorales dans certaines provinces canadiennes, telles le Manitoba, la Colombie Britannique ou la Saskatchewan. A partir de 1985, le *Reform Party* puis le Bloc Québécois font leur entrée à la Chambre des Communes².

La Constitution canadienne prévoit également des institutions provinciales qui disposent de compétences spécifiques. Un Conseil exécutif, présidé par le Premier ministre provincial, puise sa légitimité démocratique dans le scrutin provincial et dans l'assemblée qui en est issue. Chaque province dispose de recettes propres importantes (impôts sur le revenu, taxes de vente...) qui lui permettent de financer librement les services qui lui sont dévolus. Au sein de ce paysage, le Québec occupe une place particulière : l'Assemblée provinciale, appelée « Parlement » ailleurs, y est nommée « Assemblée Nationale » ; il n'y a pas de « Conseil Exécutif » au Québec, mais un « Conseil des ministres ». Une majorité de Québécois, souverainistes ou non, est attachée à ces institutions, à ce statut distinct même si, comme le note

1 Le Conseil Privé doit épauler et conseiller, de façon théoriquement impartiale, le Premier ministre et son cabinet.

2 Jean-Claude Redonnet, *Le Canada*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », 1996, p. 43.

André Bernard, la différence entre le Québec et les autres provinces est surtout sémantique : l'Assemblée Nationale québécoise n'a en fait pas plus de pouvoir que le Parlement ontarien¹.

La répartition des compétences entre les paliers de gouvernement est précisée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867, qui reste le document de référence jusqu'en 1982, date à laquelle il subit quelques modifications². L'article 91 de l'AANB énumère près de trente secteurs relevant du pouvoir fédéral. Ces secteurs (service postal, banques, Indiens, recensement, défense...) ne concernent pas spécifiquement la politique de la ville. L'article 92 énumère les sujets qui sont du ressort exclusif des provinces, parmi lesquels : les taxes et emprunts provinciaux, les terres publiques, le « bien-être social », les services sociaux ou la santé. Les questions de l'immigration et du logement sont partagées entre le fédéral et le provincial même si le Québec tend, ici encore, à occuper une position particulière. Ainsi, les principaux domaines relatifs à la gestion de la crise urbaine dépendent de la province. Nous verrons que cette répartition des tâches qui semble très claire masque en fait des relations parfois conflictuelles entre Québec et Ottawa : le Québec revendique fréquemment un élargissement de ses pouvoirs ; l'Etat fédéral intervient indirectement dans des domaines provinciaux ; la question du transfert de compétence et de moyens agite souvent le Parlement canadien, etc. Les politiques de logement social et de développement communautaire sont un champ d'interventions croisées où les échelons de gouvernement doivent collaborer.

Le paragraphe 92 (8) de la « Loi constitutionnelle de 1867 » donne aux provinces une compétence exclusive sur les municipalités. Cette compétence est « *pratiquement sans limite et les responsabilités des municipalités peuvent être modifiées au moyen de votes tenus à l'assemblée législative provinciale* »³. Les villes canadiennes, comparativement à leurs homologues françaises, jouissent d'une autonomie très limitée ; elles n'ont pas de véritable reconnaissance institutionnelle. Leurs champs d'intervention sont étroitement encadrés par les provinces qui leur délèguent des responsabilités (hôpitaux, travaux locaux, éducation, justice...) qu'elles peuvent en tout temps leur retirer. Leurs finances sont elles aussi contrôlées. Les municipalités canadiennes vivent essentiellement de la perception des impôts et taxes sur la propriété immobilière, mais cette source de revenu est fragile car la Constitution canadienne n'interdit pas au gouvernement fédéral ou provincial de se réapproprier ce champ fiscal. Les

1 André Bernard, *La Vie politique au Canada et au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2ème édition, 2000, p. 458.

2 Julien Bauer, *Op. cit.*, 1998, p. 30.

3 Michael Ewing, William R. Young, « Les municipalités, la constitution et le régime fédéral canadien », Service d'information et de recherche parlementaires », Bibliothèque du Parlement, mai 2006, p. 4.

subventions que les municipalités obtiennent des provinces sont assujetties à des conditions sur la manière de les dépenser ; les emprunts municipaux doivent être approuvée par une commission provinciale, etc. Les villes canadiennes ne peuvent donc utiliser leurs fonds comme bon leur semble : une certaine adéquation doit exister entre les objectifs provinciaux et municipaux. Mais ce contrôle, très fort sur le papier, est dans les faits plus lâche. Michael Dewing et William R. Young remarquent que les gouvernements provinciaux ont généralement adopté, en 1867 et 1960, une « *attitude de laisser faire* »¹. Selon ces deux auteurs, une rupture peut être observée au début des années 1960 : les municipalités revendiquent davantage d'autonomie et de moyens ; le contrôle provincial sur les municipalités devient plus strict, notamment concernant les prestations de services sociaux ; le fédéral s'invite de plus en plus sur la scène municipale, par le biais indirect d'organismes fédéraux tels que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), compétente en matière de logement. Malgré les revendications des dernières décennies en faveur d'une plus grande indépendance, d'un accroissement de leurs moyens et d'une véritable reconnaissance institutionnelle, les municipalités canadiennes n'ont pas acquis le pouvoir des communes françaises. A l'exception du domaine du logement, elles demeurent largement un acteur de second rang des politiques de la ville.

b/Le Québec de la Révolution Tranquille

La « Révolution Tranquille », formule née sous la plume d'un journaliste du *Globe and mail* de Toronto (« *Quiet Revolution* »), constitue un de ces moments où le fleuve des relations fédérales-provinciales sort de son cours. Cette expression désigne le bouleversement en douceur qu'a connu la société québécoise dans les années 1960. De nombreux chercheurs se sont penchés sur cette période et il n'est nul besoin de la décrire en détails : nous nous en tiendrons aux éléments les plus pertinents pour notre sujet.

Depuis 1944, Maurice Duplessis, fondateur et leader incontesté de l'Union nationale, un parti politique conservateur qui fait la part belle à l'Église catholique, occupe la fonction de Premier ministre du Québec. Lorsqu'il décède en septembre 1959, la voie s'ouvre pour un changement politique dans un Québec aux prises avec une stagnation économique engendrée par

1 Michael Ewing, William R. Young, *Art. cit.*, 2006.

la crise de 1957 et un chômage grandissant qui atteint 9,2 % de la population active en 1960¹. Le mécontentement populaire est perceptible : les urnes ne reconduisent pas la majorité conservatrice. Avec 51,3 % des suffrages, le Parti Libéral de Jean Lesage remporte les élections, mais ne dispose pas d'une assise assez large pour entreprendre des réformes d'envergure. Le Premier ministre Jean Lesage décide donc d'organiser de nouvelles élections en novembre 1962². Cette fois, les libéraux s'assurent une avance confortable et peuvent désormais s'atteler à la mise en œuvre de leur programme de modernisation du Québec.

La Révolution Tranquille, phénomène proprement québécois, doit être envisagée dans le contexte général de tension dans les relations fédérales-provinciales au Canada : au cours des années 1950, les gouvernements provinciaux, insatisfaits de la gestion d'Ottawa, estiment avoir droit à davantage de pouvoir et d'autonomie. Le Québec est au centre de cette remise en question du centralisme fédéral et outrepassé les revendications qu'il partage avec les autres provinces. Se définissant comme « *une société ou même une nation distincte à l'intérieur du Canada* »³, la province francophone réclame plus de pouvoir et de moyens, notamment en matière de culture, de services sociaux, d'immigration, de développement régional et de transports. L'extension des prérogatives québécoises durant les années 1960 se manifeste par la création de nombreux ministères et organismes publics destinés à occuper le terrain face au gouvernement fédéral : ministères du Revenu, des Affaires culturelles, des Affaires sociales, des Relations fédérales-provinciales, etc. Un ministère québécois de l'Immigration est aussi créé en 1968 pour contrebalancer l'action du ministère fédéral. L'immigration est alors perçue comme un moyen aux mains d'Ottawa pour augmenter la proportion d'anglophones au Québec et donc de diminuer conséquemment la part et l'influence des francophones⁴.

Outre ces changements institutionnels qui vont dans le sens d'une extension des prérogatives québécoises, la Révolution Tranquille a deux autres facettes qui nous intéressent pour la suite de notre étude, car elles ont été la cause, l'origine, la condition *sine qua non* de la naissance des groupes populaires urbains : le déclin de l'Église catholique et la montée du nationalisme québécois. La diminution progressive de l'influence de l'Église sur la société québécoise se manifeste par la baisse de la pratique religieuse : les bancs des églises se vident,

1 René Durocher, Paul-André Linteau, François Ricard, Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, coll. « Compact », Tome II, 1998, p. 423.

2 Voir Jacques Portes, *Le Canada et le Québec au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « Histoire contemporaine », 1994.

3 René Durocher, Paul-André Linteau, François Ricard, Jean-Claude Robert, *Op. cit.*, 1998, p. 738.

4 Julien Bauer, *Op. cit.*, 1998, p. 32.

les paroisses s'endettent, les effectifs cléricaux chutent¹. Entre 1960 et 1981, le nombre de prêtres est divisé par deux². Disposant de moins de moyens, de moins d'emprise sur la société, l'Église perd certains domaines d'intervention qui lui étaient auparavant attribués. Ce processus débute avant la Révolution Tranquille, quand l'Etat québécois décide de reprendre en main une partie des actions paroissiales : entre 1957 et 1961, le ministère de la Famille et du Bien-Être social étend sa juridiction sur les orphelinats, les crèches, les garderies et les agences sociales ; puis, le rapport Boucher de 1963 et la Commission Castonguay-Nepveu de 1966 prônent une réorganisation des services sociaux de la province qui met l'Église à l'écart ; le ministère de l'Éducation est créé en 1964 dans l'objectif de laïciser l'enseignement³. Cette déconcessionnalisation des services sociaux, éducatifs, culturels profite non seulement aux pouvoirs publics, qui élargissent leurs prérogatives, mais aussi à de multiples organismes non lucratifs (*non profit*) qui récupèrent les domaines abandonnés par les religieux.

L'essor du nationalisme québécois est également fréquemment associé à la Révolution Tranquille. La concomitance entre l'élection de Jean Lesage et l'affirmation des revendications souverainistes est avérée. Dès 1960, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) est fondé à Montréal. Ce « *mouvement d'opinion* », destiné à promouvoir la cause de l'indépendance québécoise, devient un parti politique en 1963. Dans les années qui suivent, nombre de groupes, clubs, partis et autres mouvements souverainistes éclosent et fanent. Par leurs discours, qui entrelacent lutte sociale et lutte nationale, par leurs méthodes (utilisation de la manifestation, financement par les membres, valorisation du militantisme), ils ont profondément modifié le paysage politique québécois. C'est au croisement de ces trois facteurs (déclin multiforme de l'Église catholique, affirmation des revendications nationalistes, diffusion de la pensée d'extrême-gauche), sur fond de crise urbaine naissante, qu'émergent les premiers groupes populaires, à l'origine de ce qui deviendra le « mouvement communautaire ».

2/L'avènement de la Cinquième République et ses implications urbaines

Au tournant des années 1950-1960, en France, des changements institutionnels majeurs viennent bouleverser la distribution des cartes entre les différents échelons de gouvernement.

1 Voir Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois, XX^e siècle, de 1940 à nos jours*, Montréal, Boréal, 1984.

2 René Durocher, Paul André Linteau, François Ricard, Jean-Claude Robert, *Op. cit.*, 1998, p. 653.

3 Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1992, p. 157.

Sur le plan national, l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle et la mise en place de la Cinquième République modifie les structures institutionnelles. Au niveau régional, le nouveau découpage de la Région parisienne modifie les rapports entre pouvoir central et pouvoir local. Ces modifications, dont nous retracerons les grandes lignes, ont une influence qui s'inscrit dans la longue durée et qui pèsent sur la politique de la ville

a/La Cinquième République et la place des municipalités.

En 1958, à peine investi Président du Conseil, Charles de Gaulle, depuis toujours hostile à la IV^e République, s'attelle à l'élaboration d'un nouveau régime politique. De nouvelles institutions sont créées dans le but de « restaurer l'État »¹ : le nouveau Parlement est composé d'une Assemblée Nationale élue au suffrage universel direct pour cinq ans, et d'un Sénat, élu au suffrage indirect pour neuf ans ; il a en charge notamment le vote de la loi, du budget, le contrôle de l'action gouvernementale. Le pivot de cette nouvelle constitution est le Président de la République, élu au suffrage universel direct pour sept ans², qui nomme le gouvernement et peut dissoudre l'Assemblée nationale. Déjà à l'époque, les juristes insistaient sur le risque de prééminence du président et de subordination du chef du gouvernement (le premier ministre) et du Parlement. Malgré l'opposition des forces de gauche, communistes en tête, et d'autres antigauillistes, réunis dans le « Cartel des Non », la nouvelle Constitution est adoptée qui confère un rôle accru au pouvoir central. Cette Constitution, définie progressivement entre 1958 et 1962, dessine un nouveau terrain d'affrontement pour les partis politiques ; elle est la toile de fond de notre étude.

Malgré ce système d'apparence fortement centralisée, il existe dans les mairies et dans les administrations déconcentrées, un « pouvoir périphérique »³ que détiennent des élus et fonctionnaires locaux qui agissent de manière relativement autonome. L'importance du palier municipal est l'un des points qui séparent la France et le Canada. La Charte municipale adoptée en France le 5 avril 1884 consacre la reconnaissance du pouvoir municipal et de son administration communale : « pour la puissance tutélaire et régaliennne, la commune est

1 Jean-François Sardinelle (dir.), *La France de 1914 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Premier Cycle », 2000, 4^e édition, p. 321 et suivantes.

2 Depuis la loi constitutionnelle du 2 octobre 2000, le Président de la République française est élu pour cinq ans.

3 Pierre Grémion, *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976.

devenue l'institution relais et l'institution de recours essentielle en période de guerres et de crises politiques, sociales et urbaines »¹. Ce rôle clef, les municipalités ne l'ont pas perdu au XX^e siècle. Dans le jeu politique français, l'échelon municipal a ainsi une importance toute particulière. Contrairement au Québec où ce ne sont pas les mêmes partis qui se présentent aux élections municipales et nationales, des liens étroits y unissent les scènes politiques nationale et locale. Le contrôle des conseils municipaux est l'enjeu d'une âpre lutte entre les partis politiques français.

Le politologue Stéphane Dion y voit quatre explications². Des facteurs institutionnels d'abord : le système électoral municipal³ est ainsi fait qu'il favorise les coalitions de partis et tend à réduire le combat électoral à l'affrontement entre deux camps. Des facteurs quantitatifs ensuite : dans un pays qui compte 36 394 communes en 1975 (c'est plus que l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne réunies) l'enjeu municipal ne peut qu'être d'importance. Sur le plan constitutionnel, le système politico-administratif de la V^e République se caractérise par une combinaison de contrôle du gouvernement central et du pouvoir local, ce dernier tendant à accroître son rôle à partir de la fin des années 1960. Comme l'affirme Stéphane Dion, « *la division des tâches publiques en France est tout à fait particulière : l'Etat assure des services ailleurs décentralisés – l'école par exemple – alors que les collectivités locales (municipalités, départements, régions) se sont affirmées pendant les années 1970 comme les premiers entrepreneurs publics* »⁴. Vu l'importance des domaines d'interventions des communes, il est logique que les partis politiques fassent de leur conquête un enjeu primordial de leur stratégie électorale. Par ailleurs, le système politique français autorise et légitime les cumuls de mandats (très fréquemment, des maires sont aussi députés, conseillers généraux ou régionaux), accentuant la liaison entre scènes locale et nationale. Au Québec, ce cumul des mandats est interdit. Enfin, il existe des facteurs politiques : les élus du Parti Communiste (maires, maires-adjoints, députés ou même ministres) doivent reverser leurs indemnités au Parti qui a ainsi intérêt à avoir le maximum d'élus pour remplir ses caisses. Dans ce contexte, on ne peut que souscrire aux propos d'Yves Mény quand il affirme que « *dans aucun pays occidental, l'influence des maires n'est aussi grande qu'en France, [...] par la combinaison du nombre, du*

1 Emmanuel Bellanger, « Des municipalités sur tous les fronts ou l'histoire d'une reconnaissance précoce », in Emmanuel Bellanger, Jacques Girault (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, p. 9.

2 Stéphane Dion, « La politique municipale et la banlieue rouge de Paris », in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 9, n° 2, 1985.

3 Scrutin majoritaire à deux tours avec listes bloquées pour les villes de plus de 30 000 habitants.

4 Stéphane Dion, *Art. cit.*, 1985, p. 88.

cumul et de l'interprétation institutionnelle du local et du national »¹, et l'on comprend mieux la forte « politisation des mairies »² françaises.

b/Le découpage de la région parisienne

Les années 1958-1962 correspondent également à une charnière dans l'histoire de l'aménagement : l'urbanisme s'affirme davantage encore comme question politique définie au sommet de l'Etat, poursuivant le mouvement enclenché depuis plusieurs années³. Parallèlement aux nouvelles institutions de la V^e République, un cortège de structures et d'organismes sont créés dans le champ urbain : districts urbains de 1959, District de Paris de 1960, Agence foncière et technique de la Région Parisienne etc. Loïc Vadelorge qualifie cette période de « *retour des jacobins* »⁴.

Une réforme nous intéresse davantage : le redécoupage de la « Région parisienne ». La loi du 2 août 1961 avait déjà créé le District, dirigé par Paul Delouvrier et qui rassemble les trois départements et les 1 305 communes de la région parisienne. Le 12 juin 1964, une nouvelle loi découpe en huit départements la « Région parisienne », créée trois mois plus tôt, et dont Paul Delouvrier devient le préfet en août 1966⁵. Selon Laurent Carroué, ce remodelage territorial et institutionnel est éminemment politique : il a pour but d'asseoir le contrôle étroit du pouvoir gaulliste sur la région parisienne, en isolant les forces d'opposition dans une enclave industrielle et ouvrière⁶. Tandis que Paris, le Val d'Oise, les Yvelines, les Hauts-de-Seine et la Seine-et-Marne sont politiquement à droite, la Seine-Saint-Denis est abandonnée au PCF⁷.

Ce redécoupage a des implications sur la longue durée. Saint-Denis appartient désormais au département de la Seine-Saint-Denis, dont le Conseil général est dirigé par le Parti

1 Yves Mény, « Le maire, ici et ailleurs », in *Pouvoirs*, n° 24, 1983, p. 28.

2 Stéphane Dion, *La Politisation des mairies*, Paris, Economica, coll. « Politiques comparées », 1986.

3 Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme est ainsi créé dès 1944.

4 Loïc Vadelorge, *De l'histoire culturelle à l'histoire urbaine. La création des villes nouvelles, contribution à l'histoire urbaine du XX^e siècle (volume 2)*, Habilitation à diriger des recherches, sous la direction du professeur Annie Fourcaut, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, septembre 2008, p. 66.

5 Les anciens départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne sont remplacés par huit nouveaux départements : Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Val d'Oise, Val de Marne, Seine-Saint-Denis, l'Essonne et la Seine-et-Marne. Voir Bernard Valade, « Variations sur l'urbanisme d'État en Région parisienne (1919-1969) », *L'Année sociologique*, vol. 58, n° 1, 2008, p. 131-132.

6 Laurent Carroué, « L'évolution du système productif de Seine-Saint-Denis », in Solange Montagné Villette (dir.), *Seine-Saint-Denis : les mutations*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 14-15. Voir aussi Emmanuel Bellanger, *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 ». De la Seine banlieue à la Seine-Saint-Denis : une histoire de l'Etat au XX^e siècle*, Paris, La Documentation française, 2005..

7 Le Val-de-Marne, contrairement aux prévisions initiales, bascule à gauche.

Communiste dès les premières élections cantonales. La municipalité n'est plus un îlot communiste dans une structure à la coloration politique différente : le département devient l'allié de la commune, redessinant les rapports de force entre pouvoir central et pouvoir local. Ce qui ne manque pas d'influer sur l'histoire de la politique de la ville.

III/Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Denis au début des années 1960

Les années 1960 modifient la situation locale des quartiers populaires canadiens de l'*Inner city* et français de banlieue. Les premiers subissent la concurrence des banlieues, qui attirent à la fois les industries et les habitants les plus aisés ; les seconds sont victimes de la politique de décentralisation industrielle, qui engendre le départ des usines, modifiant le paysage productif de la banlieue et la composition sociale de la population. Une nouvelle crise urbaine débute, puis se poursuit jusqu'aux années 2000.

1/Un quartier ouvrier de l'Inner City de Montréal

En 1960, Hochelaga-Maisonneuve est un quartier de l'Est de Montréal, situé entre les quartiers Centre-Sud à l'Ouest, Mercier à l'Est et Rosemont au Nord. Son territoire est très clairement défini : il est bordé par deux frontières naturelles – le fleuve Saint-Laurent au sud et la terrasse de la rue Sherbrooke au nord. À l'ouest et à l'est se trouvent deux limites infranchissables érigées par l'homme : la gare de triage d'Hochelaga, entre les rue Ontario et Notre-Dame, et la cour de triage Longue-Pointe.

a/A la recherche d'« Hochelaga-Maisonneuve »

Malgré l'unité territoriale définie par quatre frontières clairement visibles, le référent « Hochelaga-Maisonneuve » s'impose tardivement. Sylvain Camus date sa naissance en 1966, quand la Province du Québec mandate des Travailleurs Etudiants du Québec (TEQ) pour mettre en place un projet d'animation sociale dans le « quartier Hochelaga-Maisonneuve ». Avant, il n'en relève que deux mentions : la première vient du journal local, *Les Nouvelles de l'Est*, en allusion au territoire d'une section politique de la jeunesse libérale en 1952. Mais à l'époque, il n'existe pas encore de district électoral de ce nom, ni de découpage administratif recouvrant le territoire actuel. La deuxième mention réfère à la création en décembre 1964 de la « zone pastorale Hochelaga-Maisonneuve » du diocèse de Montréal et qui regroupait diverses

paroisses du quartier¹. Malgré leur histoire commune, les quartiers Hochelaga et Maisonneuve ne s'imposent pas d'emblée dans les têtes comme un ensemble unifié². Ce qui frappe, c'est au contraire la variété des divisions qui découpent le quartier, mais ne se superposent pas. Les divisions politiques, d'abord : au niveau municipal, le « district de Maisonneuve », représenté par trois conseillers municipaux s'étend, d'est en ouest, de la rue Dickson à la voie ferrée, et du nord au sud, de la rue Notre-Dame à la rue Rachel ; au niveau provincial, le comté de Maisonneuve, représenté par un député à l'Assemblée Nationale du Québec, comprend la partie la plus populaire du quartier, situé entre les rues Dézery, Rachel, d'Orléans et le fleuve Saint-Laurent. Enfin, le Comté fédéral Hochelaga ne correspond pas exactement au Comté provincial Maisonneuve. Ces découpages semblent assez arbitraires et sont définis en fonction des zones de recensement. Comme les divisions politiques, les divisions du recensement ne sont pas perçues par la population ; elles décrivent moins une réalité sociale qu'une situation démographique.

Davantage présent dans les têtes et la vie quotidienne des habitants, le découpage paroissial est le produit de l'histoire : au début des années 1960, Hochelaga-Maisonneuve est composé de onze paroisses, créées au fur et à mesure de sa croissance urbaine et démographique. La première d'entre elles, la paroisse de la Nativité-de-la-Sainte-Vierge, fut fondée en 1867. Suivirent les paroisses Très-Saint-Nom-de-Jésus (1888³), Saint-Clément (1898), Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (1913), Très-Saint-Rédempteur (1913), Sainte-Jeanne-d'Arc (1922), Saint-Mathias-Apôtre (1948), Saint-Barnabé-Apôtre (1948), Saint-Emile (1950), Notre-Dame de l'Assomption (1952), Sainte-Marie-de-la-Médaille-Miraculeuse (1959)⁴. Chacune de ces paroisses est administrée par une « fabrique », c'est-à-dire une corporation composée d'un curé séculier, nommé par l'Archevêché du diocèse de Montréal pour une durée d'environ cinq ans, et des marguilliers. La paroisse, en tant qu'organisation sociale, peut être vue comme une ramification locale du pouvoir clérical du diocèse de Montréal qui contrôle étroitement le développement des paroisses. En 1960, elle occupe encore une place importante dans la vie de nombreux Montréalais. Mais cette place va en s'amenuisant au fil des années.

1 Sylvain Camus, *Pouvoir local et construction sociale d'une communauté résidentielle. Une monographie de sociologie urbaine sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, sous la direction de Jacques Lazure, Université du Québec à Montréal, date 1993 p. 23-24.

2 Voir *Les Quartiers de Montréal et de l'île de Montréal : limites proposées*, propositions soumis par l'INRS-Urbanisation au Ministère des affaires municipales, 1978, p. 83-84.

3 Entre parenthèses est indiquée la date de création de la paroisse.

4 Sylvain Camus, *Op. cit.*, 1993, p. 63.

b/Une population pauvre et ouvrière

Selon les données du recensement de 1961, le quartier compte 82 470 habitants qui se répartissent entre 90 % de Canadiens-français et environ 6 % de Canadiens anglais¹. Les Italiens sont les étrangers les mieux représentés avec 2% de la population totale du quartier. Une enquête menée par le Curé Lacoste dans le diocèse de Montréal montre que la population d'Hochelaga-Maisonneuve est composée à 95,7 % de catholiques (contre 78,1 % à Montréal), dont 60 % fréquentent la messe dominicale. Cette population de catholiques francophones se distingue par sa jeunesse : 38,3 % de ces habitants ont moins de 19 ans, contre 34,3 % à Montréal. Les habitants d'Hochelaga-Maisonneuve sont inégalement répartis dans le quartier : la portion située au sud de la rue de Rouen en rassemble les trois quarts, soit 60 387. La densité de population y est donc plus élevée. Il s'agit d'un héritage historique puisque le quartier s'est d'abord urbanisé et industrialisé par le sud, le long du Saint-Laurent, puis au nord de la rue Notre-Dame. Au début des années 1960, le clivage entre l'ouest et l'est s'est estompé au profit d'une nouvelle séparation entre le nord et le sud, plus défavorisé, en particulier le sud-ouest.

L'ensemble des indicateurs socio-démographiques disponibles sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve convergent. Sur le plan scolaire, sa population a un niveau inférieur à la moyenne montréalaise. 74,7% des habitants se sont arrêtés au cours élémentaire (71 % à Montréal), et 12,2 % a atteint le niveau secondaire 1-2 (14,1 % à Montréal) et seulement 1,8 % a fréquenté l'université, soit deux fois moins qu'à Montréal (4,1 %). Si l'on prend le seul groupe des adultes, l'écart est encore plus frappant : 61,9 % des adultes d'Hochelaga-Maisonneuve n'ont pas dépassé le niveau élémentaire, contre 45,6 % à Montréal. D'un niveau scolaire faible, la population du quartier est également défavorisée socialement : la forte proportion de bas revenus (66,2 % des adultes gagnent moins de 4000 \$ par an, contre 60,2 % à Montréal) s'explique par la prépondérance de la classe ouvrière : 39,7 % des travailleurs sont ouvriers de métier, 7,1 % sont manoeuvre, chiffres qui s'élèvent respectivement à 30% et 5% à Montréal.

Les indicateurs sanitaires montrent également la situation fragile des habitants d'Hochelaga-Maisonneuve. Les données du service de Santé de la Ville de Montréal sur la période 1963-1965 pour le District de Maisonneuve attestent des moins bonnes conditions sanitaires de la femme et de l'enfant : la mortalité fœtale (avant le 7^e mois de grossesse), la mortalité périnatale (du 7^e mois de grossesse à trois mois après la naissance) et la mortalité

¹ À cette date, Montréal compte 70 % de Canadiens français, 13 % de Canadiens anglais et 17 % d'étrangers.

infantile (décès avant un an) sont systématiquement supérieures à Hochelaga-Maisonneuve qu'à Montréal : respectivement 15,1‰ et 14 ‰ ; 30,3 ‰ et 26,6 ‰ ; 22,1 ‰ et 20,8 ‰. Les enfants de Maisonneuve sont également en moins bonne santé que leurs voisins montréalais : lors d'examens médicaux complets des enfants scolarisés en 1963-1964, on retrouve à Maisonneuve 1 956 enfants « *en défaut* » (qui présentent des problèmes médicaux), sur un total de 8000, soit 24 %, contre 20 % à Montréal.

c/La mixité fonctionnelle, un héritage historique

La mixité des fonctions apparaît comme la caractéristique principale du territoire d'Hochelaga-Maisonneuve : industries, commerces et logements s'entremêlent dans ce quartier ouvrier typique du Québec. Le parc d'habitations est assez âgé : un peu plus de 40 % des maisons ont été construites avant 1920, 27 % entre 1921 et 1945 et 33 % entre 1945 et 1960. A la vétusté s'ajoute l'exiguïté : environ 20 % des logements du quartier sont surpeuplés, contre 15,8% à Montréal. Ces habitations sont relativement bien équipés : 88 % possèdent une douche ou une baignoire, mais il existe des poches de dénuement, comme le sud-ouest du quartier où ce taux n'atteint que 67 %. Plus de la moitié de ces habitations sont plurifamiliales et la grande majorité des habitations unifamiliales, qui prennent essentiellement la forme de bungalows ou de « maisons de rapport », sont réunies au nord de la rue Rouen où la densité est moins forte. Seul 1 % des logements d'Hochelaga-Maisonneuve sont occupés par le propriétaire, contre 20,2 % dans le reste de Montréal. En 1966, la part des locataires s'élèvent dans Hochelaga-Maisonneuve à près de 90 %¹.

À côté des logements, et parfois en-dessous, des commerces assurent la fonction de consommation du quartier. Deux rues, Ontario et Sainte-Catherine, jadis parcourues par le tramway, forment le centre de la vie marchande du quartier. Outre ces axes principaux, il existe aussi des noyaux commerciaux plus modestes : la rue de Rouen, de part et d'autre d'Aylwin, et la rue Hochelaga, entre Bourbonnière et Pie IX. Et, dans chaque rue du quartier, entre deux habitations, se logent fréquemment un « dépanneur » ou un restaurant bon marché. De fortes disparités existent malgré tout dans la répartition spatiale de ces commerces : 89 % sont situés au sud de la rue de Rouen (qui rassemble 75 % de la population) et 11 % au nord, pour 25 % de la population.

Les industries sont également regroupées dans des lieux précis et dispersées dans tout le

1 Claude Baril (dir.), *Op. cit.*, 1966, p. 42-44.

quartier. Hochelaga-Maisonneuve compte quatre concentrations industrielles de grande taille : deux sont situées aux frontières du quartier, dans la zone portuaire et la cour de triage Hochelaga. Au cœur du quartier, deux concentrations industrielles sont situées dans les quadrilatères Orléans-Rouen-Viau-Ontario et Rouen-Boyce-Létourneux-Sicard. A ces regroupements s'ajoutent des petites industries, des ateliers d'artisanat, isolés, qui jouxtent des habitations. Il existe une différence entre le nord du quartier dont 30 % de la superficie sont occupés par des industries, et le sud où ce chiffre ne s'élève qu'à 13,7 %. Cette mixité des fonctions n'est pas sans poser de problèmes : la promiscuité entre les logements et les activités productives engendre des nuisances sonores, de la pollution, des problèmes de circulation qui dégradent les conditions de vie des habitants du quartier.

Le transport et la circulation sont parmi les principaux problèmes du quartier. La vocation productive et commerciale d'Hochelaga-Maisonneuve induit un fort trafic de poids lourds qui traversent quotidiennement le quartier. La rue Notre-Dame est l'un des points noirs du quartier : difficilement franchissable par les piétons, elle est fréquemment embouteillée et engendre des nuisances sonores, olfactives et visuelles qui dévalorisent ses abords. Les problèmes de transport concernent aussi le passage d'une voie ferrée : avec une fréquentation de 70 000 wagons par année au début des années 1960, elle sectionne le quartier et crée des situations dangereuses qui aboutissent parfois à des accidents tragiques¹. Notons enfin qu'Hochelaga-Maisonneuve n'est pas enclavé : le quartier est correctement desservi par les transports en commun. Sept bus y circulent : cinq dans un sens Est-Ouest sur les rues Sherbrooke, Hochelaga, Notre-Dame, Ontario et Sainte-Catherine, et deux dans un sens Nord-Sud, sur le boulevard Pie IX et la rue Viau. Le métro montréalais, inauguré en 1967, amène dans le quartier quatre stations de métro (Préfontaine, Joliette, Pie IX et Viau).

2/Une banlieue communiste de Paris

A l'aube des années 1960, la Ville de Saint-Denis connaît une triple évolution démographique, urbaine et économique. Si elle est toujours la municipalité ouvrière qu'elle était au début du siècle, la classe ouvrière dionysienne se fractionne et perd son unité passée, la part des employés commencent déjà à s'accroître, préluant les changements plus profonds à venir. Sur le plan économique, des difficultés économiques s'annoncent, liées à la politique de

1 Claude Baril (dir.), *Op. cit.*, 1966, p. 18.

décentralisation industrielle mise en place depuis 1955 qui modifie le système productif de la ville et entraîne le départ des premières usines. Au niveau urbain, enfin, de nouvelles formes de bâti situées en périphérie (ensembles HLM, développement des bidonvilles) côtoient désormais les immeubles anciens et vétustes des quartiers centraux, conférant à la ville l'aspect disparate qu'elle conserve encore aujourd'hui.

a/Saint-Denis, ville industrielle, ouvrière et immigrée

Au recensement de 1962, Saint-Denis compte 94 382 habitants, chiffre qui n'a cessé de croître depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette augmentation s'explique d'une part par les migrations provinciales qui se poursuivent, et d'autre part, par l'immigration étrangère qui s'accroît durant les Trente Glorieuses pour répondre aux besoins de main d'œuvre. Ces nouveaux habitants, venus chercher des emplois d'ouvriers, s'installent massivement en banlieue parisienne, notamment à Saint-Denis. Le trait majeur qui caractérise l'évolution de la population dionysienne réside dans la proportion croissante des étrangers : se situant aux alentours de 9 % entre 1926 et 1936, elle atteint 12 % en 1954 et 15% en 1962, puis 25 % en 1975. L'après-guerre marque donc un tournant, tant sur le plan quantitatif que sur celui des origines des migrants : originaire d'Europe du sud dans l'entre-deux-guerres, la majorité des migrants vient désormais d'Afrique du Nord, d'Algérie en particulier. En 1962, les Maghrébins représentent 57 % de la population étrangère de Saint-Denis¹. Les causes de cette immigration sont connues. La croissance économique engendre un fort besoin de main d'œuvre ; dans le bâtiment, dans les industries, sur les chantiers des nouvelles autoroutes, les ouvriers étrangers affluent, attirés par des emplois faciles à trouver, et recrutés pour leurs faibles exigences salariales. En 1954, la population ouvrière représente plus de 60 % des actifs de la ville. Au recensement de 1962, ce chiffre a varié de façon non significative et atteint désormais 59 %. Saint-Denis est toujours un bastion ouvrier.

Mais, parallèlement, la proportion d'employés s'accroît, au point de dépasser en 1962 la moyenne nationale (20,8 % contre 15,6 %)². De plus, la stabilité du groupe ouvrier ne doit pas masquer la recomposition sociale qui s'amorce en son sein. Depuis 1954, la structure de ce

1 Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Identités, centralités, territoires : Saint-Denis*, Thèse d'études urbaines, sous la direction de Marcel Roncayolo, EHESS, 1993, p. 130.

2 Cédric David, *La Résorption des bidonvilles de Saint-Denis. Un nœud dans l'histoire d'une ville et « ses » immigrés (de la fin des années 1950 à la fin des années 1970)*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Université Paris 1, octobre 2002, p. 47.

groupe s'est transformée : la part des ouvriers non qualifiés, des manœuvres et des ouvriers spécialisés augmentent pour atteindre 60 % de l'effectif ouvrier total, chiffre que seul Aubervilliers parvient à dépasser en région parisienne¹. Cette précarisation de la condition ouvrière, conséquence de l'abandon progressif de l'organisation du travail inspirée du modèle fordiste, entraîne une hiérarchisation croissante du groupe ouvrier qui perd son unité passée². Les emplois tertiaires et les postes d'ouvriers qualifiés sont surtout occupés par les Français tandis que les étrangers se partagent les sièges les plus instables du salariat.

L'amorce de ces changements démographiques n'a pas encore d'incidences politiques locales : le début des années 1960 représente l'apogée de l'implantation du communisme à Saint-Denis. Depuis 1947, la progression du PCF est constante : remportant les élections municipales avec 58 % des suffrages exprimés en 1947, la liste d'« Union Démocratique » présentée par le communiste Auguste Gillot, atteint 60 % en 1953 et 66 % en 1959. En 1965, cette même liste rafle 70,05 % des voix, contre 29,95 % pour la liste d'opposition de droite menée par Jean Destrée. Ce « *plébiscite* »³ est d'autant plus marquant qu'il s'accompagne de victoires dans les municipalités voisines : le PCF remporte les élections dans sept des huit communes⁴ limitrophes de Saint-Denis, la SFIO parvenant à s'imposer à Epinay-sur-Seine. Sur le plan national, les élections législatives témoignent aussi de la domination du PCF sur la banlieue nord de Paris : en 1962, Fernand Grenier conserve son siège de député, occupé depuis 1945, grâce à 60,9 % des suffrages exprimés. Cinq ans plus tard, malgré un score relatif plus faible (55,7 %), il augmente ses résultats en valeur absolue de mille voix, le taux d'abstention étant passé de 18,4 % à 14,8%⁵. Ce n'est qu'à partir des années 1970 et surtout 1980, tandis que se poursuivent l'effritement du groupe ouvrier et l'accroissement de la part des employés, que le Parti Communiste entame son déclin⁶.

1 Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Le Devenir des banlieues rouges*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et société », 1997, p. 30.

2 Voir Loïc Wacquant, *Parias urbains. Banlieues, ghetto, Etat*, Paris, La Découverte, 2006.

3 Christophe Duhaut, *Les Élections à Saint-Denis, 1965-1986 : la fin d'une banlieue rouge ?*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 8, 1988, p. 14.

4 Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Aubervilliers, l'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen.

5 Christophe Duhaut, *Op. Cit.*, 1988, p. 40.

6 Pour le cas de Saint-Denis, voir Christophe Duhaut, *Op. Cit.*, 1988. Pour une présentation plus générale du déclin électoral du PCF, voir Philippe Subra, « Île-de-France : la fin de la banlieue rouge », in *Hérodote*, n° 113, 2^e trimestre 2004.

b/Grands ensembles et quartiers anciens

Les formes urbaines de Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve sont très différentes. Le quartier montréalais présente une certaine unité tandis que la banlieue française apparaît comme un assemblage de quartiers. Des quartiers anciens à l'habitat dégradé, où domine le locatif privé, jouxtent des cités plus modernes, composés essentiellement de logements sociaux construits après la Seconde Guerre mondiale. Parmi les quartiers anciens, on retrouve la Plaine-Saint-Denis, les quartiers centre-ville/Basilique, République-Gare-Porte de Paris, Pleyel : bien que l'habitat s'y présente sous une forme différente qu'à Hochelaga-Maisonneuve, on retrouve certaines caractéristiques communes (proximité entre fonction productive et fonction résidentielle, fort taux de sous-équipement et de surpeuplement des logements, domination du privé sur le marché locatif...). Cette situation entraîne ici aussi la nécessité d'une profonde rénovation urbaine. A partir de 1960, la mairie de Saint-Denis lance l'une des premières opérations de rénovation urbaine de la région parisienne : les taudis de la zone Péri-Bonnevide vont être remplacés par les 700 logements de la cité Gabriel Péri.

Impasse Boise à la Plaine-Saint-Denis (1947)



Photographie de Pierre Douzenel

À côté de ces quartiers anciens, les cités Langevin, Fabien, Paul Eluard, Danielle Casanova, qui portent le nom d'illustres communistes, sont sorties de terre après la Seconde Guerre mondiale. Ces quartiers aux dimensions plus modestes que ceux érigés dans les années 1960 (Allende, Floréal-Saussaie-La Courtille, Franc-Moisin), sont construits en rupture avec le tissu urbain ancien. Nulle mixité des fonctions pour ces quartiers modernes : le résidentiel domine, et tout juste trouve-t-on quelques magasins au pied des immeubles ou rassemblés dans des galeries commerciales. La proximité étouffante entre les usines et les logements, caractéristique de la Plaine-Saint-Denis ou du Cornillon, a fait place à des cités aérées, mais des cités-dortoirs où la vie sociale peine à s'imposer. Chacun de ces quartiers peut être pris comme un tout, comme en témoigne les termes « *unité de quartier* »¹, fréquemment usités à l'époque par

¹ Benoît Pouvreau, *Le Logement social en Seine-Saint-Denis*, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, coll. « Itinéraires du patrimoine », 2003, p. 33.

la mairie de Saint-Denis pour désigner ces différents ensembles urbains qui, avec leurs emplacements réservés pour des écoles, magasins, et autres équipements sportifs, sont conçus pour fonctionner de manière relativement autonome. Les cités de Saint-Denis ont, comme dans d'autres villes, d'abord été construites pour loger les mal-logés français. Les conditions d'accès sont particulièrement restrictives : résider depuis au moins cinq ans dans la commune, attester d'un manque manifeste de confort, savoir tenir son logement, avoir de la moralité¹, mais les communes perdent progressivement leurs prérogatives dans les attributions de logements sociaux. A partir de 1961, elles n'ont plus le droit d'établir elles-mêmes la liste de leurs prioritaires, puis elles sont obligées de reloger des habitants d'autres communes. En 1963, le Préfet obtient le droit de nommer six membres au Conseil d'administration des offices HLM.

Les immigrés sont donc dans un premier temps tenus à l'écart du logement social ; ils vivent souvent dans un habitat qui leur est propre, dont la forme paroxystique est le bidonville. En effet, le manque de logement conjugué à l'arrivée massive d'immigrés, venus notamment construire l'autoroute A1, conduit ces derniers à s'installer où ils le peuvent, dans les « *vides des espaces périphériques* »² : des constructions en bois, en tôle, en matériau de récupération poussent aux quatre coins de la ville, au Cornillon, dans la « Petite Espagne », dans le quartier Pleyel, au Franc-Moisin³. Ce type d'habitat n'est pas l'apanage de Saint-Denis, il se développe ailleurs en Région parisienne, notamment dans les communes limitrophes d'Aubervilliers ou de La Courneuve. Le bidonville du Franc-Moisin, qui préexiste à la cité du Franc-Moisin, cadre de la dernière partie de notre étude, est l'un des plus importants du France. Entre les bâtiments de la Charcuterie du Landy et des établissement Nitrolac se sont développés des baraquements.

1 Bulletin municipal de Saint-Denis, n° 39, octobre 1961. Cité dans Roger Bourderon (dir.), *Op. cit.*, 1997, p. 288.

2 Cédric David, *Op. cit.*, 2002, p. 33.

3 Voir Cédric David, *Op. Cit.*, 2002.

Rue Danielle Casanova dans le quartier ancien du Bel Air à Saint-Denis (années 1990)



**AMSD, 551 W 83, CD-ROM de photographies diverses
Rue du Languedoc au Franc-Moisin (années 1990)**



AMSD, 551 W 83, CD-ROM de photographies diverses

c/Le tournant de la décentralisation industrielle

Les années 1960 sont enfin le théâtre d'un changement d'ordre économique qui touche particulièrement le territoire de Saint-Denis : la décentralisation industrielle. Certes, cette politique n'émerge pas durant cette période. Dès 1943, la Délégation générale à l'équipement national charge un ingénieur de réfléchir à la « *décongestion des centres industriels* »¹. En 1947, le livre à fort retentissement de Jean-François Gravier *Paris et le désert français* enfonce le clou : la prééminence de la région capitale engendrerait un déséquilibre de l'emploi et une inégale répartition spatiale des richesses. Il faut alors disséminer les entreprises industrielles sur tout le territoire². Cet objectif devient une véritable politique publique, combattue par le Parti Communiste et ses élus locaux, dans les années 1950. À la suite d'Eugène Claudius-Petit qui pose les jalons d'un plan d'aménagement national du territoire français, le gouvernement de Pierre Mendès-France met en place des aides incitatives à la décentralisation industrielle et élabore les premières mesures restrictives à l'implantation d'activités productives en Région parisienne³.

Les effets de ces politiques ne tardent pas à se faire sentir. Des industries quittent la première couronne de Paris pour s'installer en deuxième couronne ou en province. Les activités traditionnelles, celles qui emploient des ouvriers non qualifiés en grand nombre, sont les plus touchées. Entre 1958 et 1962, les entreprises qui quittent la Plaine sont légion : Sulzer, les Chantiers de l'Atlantique, Renault, la Soméca, les pianos Pleyel, les Forges de Strasbourg, pour ne citer que les plus célèbres⁴. Avec ces premières fermetures, deux décennies avant l'ère des grandes délocalisations internationales, débute la lente mutation de la Plaine-Saint-Denis. Il ne s'agit pas encore véritablement d'une désindustrialisation, mais plutôt d'une mutation des activités industrielles : le déclin de la production industrielle banale s'accompagne d'une importance grandissante des « *fonctions abstraites de production* » et des « *fonctions périproductives amont et aval* »⁵. La municipalité dionysienne se trouve alors confrontée à des

1 Marcel Roncayolo (dir.), *La Ville aujourd'hui. Mutations urbaines, décentralisation et crise du citoyen*, Paris, Le Seuil, coll. « Point Histoire », réédition, 2001, p. 98.

2 Jean-François Gravier, *Paris et le désert français. Décentralisation, équipement, population*, Paris, Flammarion, 1947.

3 Marcel Roncayolo (dir.), *Op. cit.*, 2001, p. 99.

4 Serge Adda, Maurice Ducreux, *L'Espace industriel en question. Éléments pour une recherche sur le processus de décentralisation de la région parisienne : le cas de la zone industrielle Saint-Denis/Aubervilliers*, dactylographié, 1984.

5 Laurent Carroué, *Art. cit.*, 2004, p. 16.

problèmes nouveaux. Refusant de s'adapter aux changements en cours, de les accompagner, elle se tourne vers une position défensive qui consiste à soutenir les ouvriers dans leurs luttes pour la défense de l'emploi.

La différence géographique entre Hochelaga, Maisonneuve et Saint-Denis n'a pas toujours existé ; les deux premiers n'ont pas toujours été des quartiers de l'*Inner city*, tous trois ont été conçus comme banlieues industrielles situées à l'écart du centre ville de la métropole. Puis leur destin a divergé : Hochelaga et Maisonneuve ont été intégrées à Montréal et Saint-Denis est demeurée une commune périphérique. Cette précision, qui peut paraître évidente, a toute son importance : si, aujourd'hui, une grande partie des quartiers populaires sont situées en banlieue en France et au centre-ville en Amérique du Nord, cela ne signifie pas que la France a voulu éloigner ses pauvres tandis que l'Amérique du Nord les aurait loger dans le cœur de ses villes. La raison de cette différence réside plutôt dans une politique de fusion/annexion des banlieues très développée aux Etats-Unis et au Canada au XIX^e et surtout au XX^e siècle. En France, Paris n'a plus annexé de communes depuis 1860.

Le calcul des distances séparant Saint-Denis de Paris et Hochelaga-Maisonneuve du centre de Montréal montre que la première n'est pas tellement plus excentrée que le second. Il faut parcourir 9,3 Km pour se rendre du centre de Saint-Denis (la Basilique) au centre de Paris (Cathédrale Notre-Dame), contre 5,6 Km pour se rendre du centre d'Hochelaga-Maisonneuve (angle des rues Sainte-Catherine et Pie IX) au centre de Montréal (angle des rues Sainte-Catherine et Peel. Mais la distance séparant la Basilique de Saint-Denis de la frontière de Paris (porte de la Chapelle) n'est que de 4,2 Km.

Si le processus d'annexion a contribué à séparer nos deux terrains d'études, il faut noter qu'à partir des années 1960, nos deux espaces connaissent à nouveau une part de destinée commune. Avec quelques années de décalage, Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve voient partir leurs premières usines, engendrant un bouleversement d'ordre socio-démographique. Une nouvelle crise urbaine, différente de celles des années 1930 s'amorce et entraîne la nécessité d'élaborer de nouvelles réponses, de nouvelles politiques, lesquelles apparaissent dès la fin des années 1960 dans le quartier québécois, avec la naissance des premiers comités de citoyens, tandis qu'à Saint-Denis, elles tardent à émerger, la municipalité communiste choisissant d'abord de poursuivre le chemin tracé par les premiers âges de la banlieue rouge.

PARTIE II

**L'ACTION SOCIALE DANS LES QUARTIERS OUVRIERS
(ANNEES 1960-ANNEES 1970)**

Notre recherche prend pour borne chronologique initiale les années 1960. Or la politique de la ville n'apparaît en France qu'en 1981 ou, si l'on prend en compte la procédure Habitat et vie sociale, en 1977. Comment étudier une politique qui n'est pas encore née ? Les problèmes auxquelles s'attaque la politique de la ville ne sont pas nouveaux : quelles étaient les politiques et stratégies, mises en œuvre au niveau local, pour traiter les problèmes urbains, sociaux et économiques des quartiers populaires ?

Cette partie vise ainsi à comprendre les logiques de l'action sociale dans les années 1960 et 1970, son organisation, ses principes idéologiques, ses champs d'intervention, ses publics-cible. Nous serons ainsi amenés, en France et au Canada, à étudier une multitude d'acteurs, partenaires ou concurrents, qui œuvrent dans les domaines du logement, de l'aide sociale, de l'emploi, des loisirs, de la consommation, etc.

En France, la Ville de Saint-Denis est omniprésente. C'est son Bureau d'aide sociale qui offre des secours directs aux Dionysiens pauvres, c'est sa Caisse des écoles qui envoie les enfants d'ouvriers en colonies de vacances, c'est encore elle qui soutient les travailleurs en grève. La municipalité communiste attribue à l'Etat la responsabilité des problèmes sociaux des Dionysiens ; elle inscrit son discours dans le registre de l'opposition contre le pouvoir central et tente d'entraîner les habitants dans sa lutte. Cela n'empêche pas la mise en œuvre de politiques partenariales, associant le local et le national, comme le montrera l'exemple du logement.

Au Canada, le système fédéral et l'« apolitisme »¹ des mairies rendent difficiles, sinon impossibles, la lecture en terme d'opposition entre pouvoir central et pouvoir local. De plus, la lutte contre la pauvreté urbaine y est beaucoup moins institutionnalisée qu'en France : à côté de la mairie et du gouvernement provincial, l'Eglise catholique joue un rôle de premier plan. A partir des années 1960, des « groupes populaires » – qui deviendront vingt ans plus tard des « organismes communautaires » – font leur apparition, inspirés par le mouvement américain du *Community Organizing* ; ils revendiquent une nouvelle forme d'action sociale, en rupture avec le service social traditionnel, et développent une lecture radicale de la question sociale qui n'est pas sans rappeler la grille de lecture imposée par la municipalité de Saint-Denis.

Cette deuxième partie sera composée par trois chapitres. Nous étudierons d'abord les interventions sociales menées à Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve et touchant à la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires. Cette aide sociale, essentiellement curative, est surtout portée par les Villes de Montréal et de Saint-Denis et par l'Eglise catholique. Puis,

1 Nous entendons par là que les mairies se sont pas dirigées par des partis politiques nationaux. Voir Stéphane Dion, *La Politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986.

dans un chapitre intitulé « les décennies rouges », nous examinerons l'intrication entre action sociale et action politique, à travers l'étude des questions du travail, de l'économie et des mobilisations populaires. Enfin, nous conclurons cette partie en analysant les politiques du logement qui, en France et au Canada, s'appuient sur un partenariat entre échelons de gouvernement et impliquent une forme particulière de participation des habitants.

CHAPITRE 3

La vie quotidienne : catholiques et communistes face au social

Les problèmes sociaux quotidiens des habitants des quartiers ouvriers sont divers, à l'image des acteurs qui tentent d'y apporter des réponses. La municipalité communiste de Saint-Denis et les catholiques d'Hochelaga-Maisonneuve mènent ainsi diverses actions sociales curatives. Il existe une ambiguïté de vocabulaire : doit-on parler d'action sociale ou d'aide sociale ? Les communistes préfèrent la première formule. Selon eux, l'« aide sociale » contient une tonalité charitable qui va à l'encontre de leur idéologie : tandis que les communistes mènent des « actions sociales », leurs opposants politiques se contenteraient d'une aide sociale qui maintient la classe ouvrière dans une situation de dépendance. Au Québec, l'expression « aide sociale » est fréquemment employée et utilisée de manière interchangeable avec celle d'« action sociale ». Cet écart de langage traduit-elle des actions différentes ?

Dans la suite de ce chapitre, nous aborderons ce que nous avons appelé les « actions sociales curatives », c'est-à-dire les interventions qui visent à répondre à une situation de fait : parer au dénuement de la population en offrant des secours directs, combattre le désœuvrement des jeunes en leur proposant des loisirs, etc. Il s'agit de proposer des solutions à court terme, de soulager temporairement plutôt que d'essayer de guérir. Nous traiterons donc dans ce chapitre des actions menées au niveau local pour améliorer la vie quotidienne des habitants de Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve. Les questions du travail et du logement, qui nous paraissent répondre à des problématiques spécifiques et qui donnent lieu à des politiques particulières, seront traitées dans des chapitres ultérieurs. Les périodes étudiées ici ne se recoupent pas pour nos deux territoires d'étude. A Hochelaga-Maisonneuve, on observe une continuité dans l'action sociale entre les années 1950 et 1960, puis une rupture s'opère à la fin des années 1960 quand apparaissent les premiers comités de citoyens. A Saint-Denis, l'inflexion se situe plutôt au tournant des années 1980, avec la naissance de la politique de la ville. Ainsi, il serait artificiel de rechercher une chronologie superposable dans les deux quartiers et nous étudierons dans ce chapitre l'action sociale de l'église montréalaise dans les années 1950 et 1960, tandis que la partie dionysienne concernera davantage les années 1960 et 1970, avec néanmoins quelques incursions dans les années 1950.

Plusieurs niveaux d'analyse doivent être distingués. D'abord celui des institutions : sur ce point Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Denis semblent différer radicalement. Jusqu'au crépuscule des années 1960, dans le quartier canadien, l'Eglise catholique, par le biais de ses paroisses, congrégations religieuses et des différentes organisations d'Action catholique ouvrière, règne en maître sur l'action sociale locale ; les pouvoirs publics apparaissent en retrait.

A Saint-Denis, c'est la municipalité communiste qui en tient les rênes. Ce constat a un corollaire : dans le premier cas, les acteurs de l'action sociale sont essentiellement des laïcs bénévoles et des religieux qui agissent au niveau local ; dans le second, ce sont des employés municipaux. L'Eglise catholique et la municipalité communiste n'ont pas la même lecture de la question sociale et ne ciblent par les mêmes objectifs. La première s'insère dans un encadrement spirituel, tandis que la seconde se focalise davantage sur une sorte d'encadrement politique de la population. Cela nous conduit au deuxième niveau d'analyse : cette différence de lecture influence-t-elle sur les actions menées sur le terrain ? Nous constaterons que, malgré la différence des institutions concernées et des buts poursuivis, les interventions concrètes sont moins éloignées qu'il pourrait y paraître, tant au niveau des publics visés qu'au niveau des formes de l'aide sociale.

I/L'aide sociale catholique à Hochelaga-Maisonneuve (années 1950-1960)

Il existe à Montréal une manière traditionnelle de traiter les pathologies urbaines ; cette aide sociale curative est portée par l'Eglise catholique qui, depuis la fin du XIX^e siècle et les premières encycliques pontificales définissant la doctrine sociale catholique, tente de soulager la misère sociale en offrant divers types de services. Après avoir brièvement rappelé les fondements de cette doctrine sociale et les changements de perspective qu'elle implique, nous constaterons que l'action sociale catholique n'est pas uniforme ; diverses tendances existent qui sont à l'origine d'une nouvelle manière d'appréhender l'action sociale.

I/Retour sur les fondements de la doctrine sociale de l'Eglise

Il n'est pas possible de comprendre le rôle majeur joué par l'Eglise catholique dans les quartiers ouvriers québécois jusqu'à la Révolution Tranquille sans un bref détour par les fondements de la « doctrine sociale de l'Eglise », également appelée « doctrine sociale catholique », « doctrine sociale chrétienne » ou encore « enseignement social de l'Eglise ». Autant d'expressions qui désignent la réflexion produite par le magistère catholique afin d'incarner l'Evangile dans les réalités politiques, sociales et économiques.

A la fin du XIX^e siècle, la religion catholique doit s'adapter aux mutations sociales et

économiques du monde occidental : la diffusion du capitalisme et l'industrialisation qui engendrent une paupérisation de la classe ouvrière, l'urbanisation croissante liée à l'exode rural, l'effritement des solidarités traditionnelles organisées autour de la paroisse et de la famille, la diffusion des idées socialistes, etc. Ces différents éléments poussent l'Eglise, qui a déjà perdu une part de son influence sociale, à faire évoluer son discours et ses pratiques. En 1891, le Pape Léon XIII publie une encyclique, *Rerum Novarum*¹, dont l'objet est la « condition des ouvriers », et qui s'affirme durablement comme le socle de cette nouvelle doctrine sociale prônant une sorte de troisième voie entre le capitalisme et le socialisme, tour à tour condamnés dans ce texte. Au premier, Léon XIII reproche la concurrence permanente qu'il induit, le matérialisme qu'il érige en valeur morale, les inégalités sociales qu'il génère et son incapacité à assurer aux travailleurs des salaires décents ; pour s'opposer au second, il affirme avec force la légitimité de la propriété privée, tout en soulignant la nécessité de son usage social, et dénonce la conception socialiste d'un Etat omniprésent et omnipotent. Bien sûr, la tradition sociale du christianisme n'apparaît pas en 1891 : elle s'inscrit dans une longue histoire de la religion catholique qui tente, depuis des siècles, de pénétrer les sphères familiale, politique et sociale. Mais cette action s'inscrivait surtout dans une logique caritative : *Rerum novarum* opère un glissement de l'idée de « charité » à celle de « justice sociale ».

Un autre aspect central de cette encyclique est d'encourager l'implication des « laïcs », déjà mobilisés depuis le XVII^e siècle, dans les actions découlant de cette doctrine sociale. Ce terme doit se comprendre ici dans son sens étymologique, *laicus*, « qui appartient au peuple », par opposition au fait d'appartenir au clergé. Ainsi, les fidèles laïcs sont invités à participer à l'action sociale catholique, ce qui constitue une rupture avec les pratiques d'antan où seuls les religieux et religieuses (au sens restreint du terme) étaient habilités à participer aux différentes organisations charitables du clergé.

Cette encyclique est complétée, au XX^e siècle, par une vingtaine d'encycliques ou lettres apostoliques qui abordent majoritairement ou exclusivement la doctrine sociale de l'Eglise : *Quadregesimo Anno* (1931), *Mater et Magistra* (1961), *Gaudium et Spes* (Vatican II, 1965), *Pacem in Terris* (1963), *Popularum progressio* (1967), *Justitia in Mundo* (1971), *Octogesima adveniens* (1971), *Laborem exercens* (1981)² etc. De nombreux spécialistes d'histoire religieuse ont déjà analysé les inflexions apportées par ces différents textes et les détails nous importent

1 Léon XIII, *Rerum Novarum*, Paris, Editions Spes, 1932.

2 Voir notamment le recueil du Centre de recherche et d'action sociale (CERAS), *Le discours social de l'Eglise catholique, de Léon XIII à Jean-Paul II*, Paris, Le Centurion, 1984.

peu pour notre recherche. Un élément mérite néanmoins d'être signalé : chacun de ces textes est étroitement dépendant des réalités socio-économiques du moment. Ainsi, *Quadragesimo Anno*, publié suite à la crise de 1929, quelques années après la révolution russe, se focalise sur les problèmes idéologico-politiques et économiques ; les textes des années 1960 insistent davantage sur les questions d'urbanisation et d'industrialisation ; pendant les Trente Glorieuses, tandis que les problèmes sociaux semblent s'estomper dans les sociétés occidentales, l'enseignement social de l'Eglise se tourne vers les problèmes de développement des pays du « Tiers Monde » ; la montée du chômage à partir des années 1970 porte l'attention sur la question du travail etc.

Malgré ces constants ajustements, la doctrine sociale de l'Eglise s'appuie sur des piliers qu'il convient d'évoquer. L'encyclique *Rerum Novarum* prône le « bien commun » car « *la fin de la société civile embrasse universellement tous les citoyens. Elle réside dans le bien commun, c'est-à-dire dans un bien auquel tous et chacun ont droit de participer dans une mesure proportionnelle* »¹. Le principe de « subsidiarité » enseigne qu'il faut confier à l'échelon inférieur tout ce qui peut lui être délégué, en laissant donc à l'Etat un minimum de fonctions régaliennes². *Quadragesimo Anno* affirme ainsi : « *De même qu'on ne peut enlever aux particulier, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait comme une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes* »³.

La conséquence de la subsidiarité est la nécessaire participation de chacun à sa communauté. L'article 1913 du Catéchisme de l'Eglise catholique explique ainsi : « *La participation est l'engagement volontaire et généreux de la personne dans les échanges sociaux. Il est nécessaire que tous participent, chacun selon la place qu'il occupe et le rôle qu'il joue, à promouvoir le bien commun. Ce devoir est inhérent à la dignité de la personne humaine* »⁴. La dignité humaine, la jouissance universelle des biens, la solidarité, c'est-à-dire la « *détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien de tous* »⁵, constituent d'autres piliers de la doctrine sociale catholique. La doctrine sociale de l'Eglise a fait l'objet de nombreux travaux⁶ ;

1 Léon XIII, *Rerum Novarum* (41), Paris, Editions Spes, 1932.

2 Jean Boissonnat, Christophe Grannec, *L'Aventure du christianisme social, passé et avenir*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.

3 Pie IX, *Encyclique Quadragesimo Anno* (15 mai 1931), Paris, Spes, 1936.

4 Jean-Paul II, *Catéchisme de l'Eglise catholique*, Paris, Pocket, 1992.

5 Jean-Paul II, *La Question sociale/Sollicitudo rei socialis* (38), Paris, Centurion, 1988.

6 Jean Touchard, *Aux origines du catholicisme social. Louis Rousseau (1787-1856)*, Paris, Armand Collin, 1968 ;

nous verrons que ses différents principes ne sont pas sans influence sur les politiques de la ville développées au Québec à partir des années 1960.

Les valeurs prônées par la doctrine sociale de l'Eglise ne doivent pas exister seulement sur le papier, mais se matérialiser dans des initiatives concrètes. Les encycliques de Léon XIII et ses successeurs doivent faire pousser des « fruits »¹ et la doctrine sociale se transformer en action sociale dite « Action catholique ». Impulsée par le sommet de la hiérarchie ecclésiastique, l'Action catholique prend localement des visages très diversifiés, du scoutisme au syndicalisme chrétien, en passant par la pastorale sociale et les prêtres ouvriers². Schématiquement, il est possible de séparer l'Action catholique en deux branches qui diffèrent sensiblement par leurs discours et leurs pratiques : l'une que l'on qualifiera de « traditionnelle », l'autre étant davantage innovante dans son souci de modifier en profondeur la place de l'Eglise dans la classe ouvrière. La branche traditionnelle transparaît à Montréal dans l'action des paroisses et diverses congrégations religieuses œuvrant dans le domaine de l'assistance³ ; la seconde est portée, à Hochelaga-Maisonneuve, mais aussi à Saint-Denis, par des groupes d'Action catholique ouvrière (ACO)⁴, comme la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) masculine ou féminine⁵, le Jeunesse étudiante chrétienne (JEC)⁶, la Ligue ouvrière catholique (LOC)⁷, par des prêtres

Denis Maugenest, *Le Mouvement social catholique en France au XX^e siècle*, Paris, Editions du Cerf, 1990 ; Jérôme Régner, *Cent ans d'enseignement social de l'Eglise*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Bibliothèque de l'histoire du christianisme », 1991 ; Jean-Yves Calvers, *L'économie, l'homme et la société. L'enseignement social de l'Eglise*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989 ; Jean Boissonnat, Christophe Grannec, *L'Aventure du christianisme social, passé et avenir*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.

- 1 Jérôme Régner, *Cent ans d'enseignement social de l'Eglise*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Bibliothèque d'histoire du Christianisme », 1991, p. 17.
- 2 Jean-Marie Mayeur, *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Collin, 1980.
- 3 Lucia Ferretti, *Entre voisins. La Société paroissiale en milieu urbain : Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*, Montréal, Boréal, 1992 ; Huguette Lapointe-Roy, *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 1987 ; Michael Gauvreau, Ollivier Hubert (dir.), *The Church and Social Order in Nineteenth and Twentieth-Century Canada*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006 ; Lucie Bonnier, *L'entraide au quotidien : l'exemple de la paroisse Sainte-Brigide à Montréal, 1930-1943*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université du Québec à Montréal, 1996.
- 4 Joseph Debès, *Naissance de l'Action catholique ouvrière*, Paris, Editions Ouvrières, 1980.
- 5 Voir, pour le cas français : Jeanne Aubert, *JOC, qu'as-tu fait de nos vies ? La Jeunesse ouvrière chrétienne féminine, sa vie, son action, 1928-1945*, Paris, Editions Ouvrières, 1990 ; Françoise Richou, *La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Genèse d'une jeunesse militante*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Catherine Hartman, *Histoire de la Jeunesse ouvrière chrétienne*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1, 1987. Pour le cas québécois : Lucie Piché, *Femmes et changement social au Québec. L'apport de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003 ; Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène : l'action catholique avant la Révolution Tranquille*, Montréal, Boréal, 2003.
- 6 Gérard Cholvy, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Editions du Cerf, 1999 ; Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène : l'action catholique avant la Révolution Tranquille*, Montréal, Boréal, 2003.
- 7 Jean-Pierre Collin, *La Ligue Ouvrière Catholique de 1938 à 1954*, Montréal, Boréal, 1996.

ouvriers¹, etc. qui tentent de franchir le mur qui sépare l'Eglise des ouvriers. Les frontières entre ces deux branches ne sont pas étanches, des circulations et des passerelles existent. Les hommes et les femmes de l'Action catholique sont traversés par des contradictions rendant impossible toute typologie stricte.

Nous étudierons successivement ces deux formes d'Action catholique afin de voir comment la crise de l'une, conjuguée à la mutation de l'autre, permettra l'émergence de l'animation sociale au Québec en général et à Hochelaga-Maisonneuve en particulier. Les catholiques ne sont pas absents de Saint-Denis et nous examinerons dans la dernière section de ce chapitre l'émergence de la pastorale ouvrière et urbaine dans cette banlieue communiste².

2/Des paroisses et congrégations religieuses au service des habitants

Nous avons réuni dans cette section les actions sociales menées par les paroisses et les congrégations religieuses dans le quartier étudié. Cette histoire est difficile à écrire : en l'absence de fonds d'archives classés émanant de ces différentes organisations, nous nous sommes principalement appuyés sur l'hebdomadaire local, *Les Nouvelles de l'Est*, qui s'avère être un relais important des initiatives sociales catholiques. Ce journal n'est pas neutre, il est proche de l'Eglise et ouvre régulièrement ces colonnes à différents dignitaires religieux. *Les Nouvelles de l'Est* donnent une « représentation du monde social »³ traditionnelle, pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu. Il est à ce titre frappant de constater que le rôle social des paroisses fait l'objet d'articles récurrents, tandis que l'Action catholique ouvrière est largement délaissée. L'action sociale des paroisses et congrégations prend des visages variés et s'adresse à différents publics⁴. Elle vise, d'après *Les Nouvelles de l'Est*, à lutter contre le dénuement matériel des

1 Oscar Cole-Arnal, *Prêtres en bleu de chauffe. Histoire des prêtres-ouvriers 1943-1954*, Paris, Editions Ouvrières, 1992 ; Nathalie Viet-Depaule, VIET-DEPAULE Nathalie, « Stratégies de présence : les prêtres au travail (1944-1965) », in Pierre Brechon, Bruno Duriez, Jacques Ion (dir.), *Religion et action dans l'espace public*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Martin Crotteau, *L'implication sociale et politique de Jacques Couture à Montréal de 1963 à 1976*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2008.

2 Longtemps peu étudié par les historiens, les rapports entre les catholiques et la ville a fait l'objet de plusieurs travaux récents. En particulier la thèse d'Olivier Chatelain, *Les Catholiques et la croissance urbaine dans l'agglomération de Lyon pendant les Trente Glorieuses (1945-1975)*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Lyon 2, 2009. Voir aussi Camille Canteux, *Le Père Lhande et la banlieue*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1, 1996 ; Etienne Fouilloux, « Des chrétiens à Ivry-sur-Seine », in Annie Fourcaut (dir.), *Banlieue route. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, coll. « Mémoires », n° 18, octobre 1992 ; Bérengère Duchon, *Des catholiques en banlieue ouvrière, l'exemple de Saint-Denis, 1954-1971*, mémoire de master 1 d'histoire, Université Paris 1, 2010.

3 Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.

4 Voir la présentation de cette source dans le chapitre 1.

familles ouvrières et le désœuvrement de la jeunesse qui seraient les sources des principaux maux du quartier.

a/L'éducation familiale comme rempart à la délinquance

Dans l'analyse des problèmes sociaux, et notamment de la délinquance, les organismes catholiques combinent deux types d'interprétations. D'un côté, ils attribuent l'origine du mal à la baisse de la pratique religieuse qui engendre une carence éducative et donc une diminution de la moralité. D'un autre côté, ils considèrent que la misère matérielle et l'individualisme de la société libérale sont à l'origine du malaise social et qu'ils doivent être combattus. Ces deux analyses, morale et socio-économique, classiques de la doctrine sociale de l'Eglise, ne sont pas exclusives. Elles s'additionnent et se mêlent : la misère matérielle est un terreau propice à la désaffection religieuse, source de la désorganisation familiale et morale et facteur de désordre.

Au cours des années 1950 et 1960, les petits actes délictueux se multiplient à Hochelaga-Maisonneuve. En mars 1951, un commerçant de la rue Saint-Catherine s'apprête à fermer son magasin quand il est assommé à coups de poing par deux hommes armés qui lui dérobent 700 \$¹ ; au mois de juin de la même année, une poignée de jeunes vandalisent les statues qui ornent la pelouse du couvent Notre-Dame d'Hochelaga². En août, c'est la Banque canadienne nationale de la rue Ontario qui est dévalisée en plein après-midi par un homme armé reparti avec 8000 \$³. Quelques mois plus tard, une bijouterie de la rue Boyce est détournée de 1 500 \$ de bijoux⁴, un magasin de vêtements est braqué par quatre hommes qui doivent se contenter d'un maigre butin (150 \$)⁵. À en croire *Les Nouvelles de l'Est*, ces petits larcins se multiplient durant les mois d'été, tandis que les jeunes sont en vacances. Par exemple, en août 1965 : le 14, un homme tente de voler le patron d'un magasin à son domicile. Le 15, ce sont deux jeunes d'une vingtaine d'années qui tentent de cambrioler un marché de la rue Aylwin ; les 16 et 17 août, deux fusillades éclatent dans le district, une ménagère se fait voler son sac, deux magasins sont vandalisés et une bijouterie dévalisée ; le 20, une attaque à main armée est perpétrée dans une pharmacie de la rue Ontario⁶. Les exemples pourraient être multipliés à l'infini tant

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 29 mars 1951.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 14 juin 1951.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 10 août 1951.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 12 septembre 1952.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 31 décembre 1952.

6 *Les Nouvelles de l'Est*, 3 septembre 1965.

l'hebdomadaire local regorge de ces faits divers « *barbare[s]* » qui font « *frémir tous les gens bien pensants* »¹.

Le manque d'éducation et le déficit d'encadrement familial sont désignés par l'Eglise comme la cause de ces événements. Suite à une série d'incidents dans le quartier (incendie d'une boîte aux lettres, bagarres entre bandes de jeunes...), un curé d'Hochelaga-Maisonneuve prend la plume et explique : la « *vie oisive de nos jeunes gens* », « *le relâchement en masse de l'éducation familiale* », les logements « *trop petits et insalubres pour pouvoir élever convenablement une famille normale* » sont responsables du développement de la délinquance. Le travail féminin est lui aussi pointé du doigt, et le curé s'interroge : « *est-il vraiment possible qu'une mère de famille puisse travailler sept ou huit heures par jour à l'usine ou au bureau et en même temps donner une formation morale de base à ses grands et petits enfants ?* ». Et de conclure : « *tout le système matérialiste actuellement en vigueur chez nous est la cause principale de la mauvaise ou du manque complet d'éducation chez nos jeunes* »². L'affaiblissement du rôle spirituel de la famille, les problèmes d'éducation, mais aussi les conditions sociales sont donc les racines du mal auxquelles l'Eglise doit s'attaquer.

La famille chrétienne est également mise en danger par la propagation du « vice », un thème récurrent dans *Les Nouvelles de l'Est*, fréquemment associé à la notion de morale. Les interventions des autorités religieuses locales pour tenir la famille ouvrière à l'écart du vice sont nombreuses. Ainsi, en février 1950, le Comité paroissial Très-Saint-Nom-de-Jésus, « *alarmé par l'état de moralité dans [Montréal]* », adresse une lettre au Président du Comité Exécutif de la Ville pour réclamer une surveillance accrue et sévère des maisons de jeu et de la prostitution dans le quartier pour protéger les familles ouvrières d'Hochelaga-Maisonneuve. Il faut dire que le quartier est devenu un lieu d'implantation privilégié de ces deux types d'activités. La rue Saint-Catherine et la rue Ontario accueillent les prostitués ; les maisons de paris se cachent derrière les vitrines officielles de certaines tavernes et clubs sociaux et se déplacent au gré des descentes policières.

Pour pallier le déficit d'éducation, diverses structures sont mises en place. En particulier, un « Service d'éducation familiale » (SEF). Il ouvre ses portes à Maisonneuve en décembre 1949 pour aider les parents à « *utiliser les facultés supérieures données par Dieu pour se renseigner adéquatement sur la science de l'éducation* », comme le déclare, le jour de son inauguration, l'abbé J. Parenteau qui insiste ainsi sur « *l'importance d'une base chrétienne pour*

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 14 juin 1951.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 11 avril 1957.

l'éducation et le succès de la vie »¹. Le SEF doit œuvrer à maintenir l'Eglise au sein de la sphère familiale. Pour cela, il publie un « Catéchisme d'éducation familiale » qui souligne l'importance du père dans « *le développement harmonieux* » des enfants, car il est un « *prêtre, chargé de porter à Dieu les offrandes de sa famille* »². Protéger la famille, c'est donc lui fournir les cadres d'une bonne éducation chrétienne fondée sur un socle traditionnel : la mère qui reste à la maison pour s'occuper des enfants et le père qui représente l'autorité³.

b/ « *The Poor Belong to Us* »⁴

Le dénuement matériel, autre composante du malaise social, est également dénoncé par les représentants religieux. Non seulement parce qu'il favorise le développement de la délinquance, mais aussi parce qu'il peut avoir des conséquences politiques. Lors d'une conférence devant la Ligue ouvrière catholique de Maisonneuve⁵, en février 1952, Marcel Clément, un sociologue et journaliste chrétien proche des mouvements d'Action catholique, évoque les problèmes de la famille ouvrière devant le curé de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus et ses fidèles. Le sociologue explique alors que les causes du « *mal social* » sont « *la mauvaise répartition des biens [...] et l'individualisme collectif et personnel* ». Mais, contrairement aux thèses développées par les groupes populaires des années suivantes, la solution aux problèmes matériels que sont « *le coût de la vie* » ou la « *crainte du chômage* » n'est pas politique : elle est spirituelle. Comme l'explique Marcel Clément, « *le remède [...] est la confiance en la Providence, c'est-à-dire non en la Providence de l'Etat, qui ne supplée qu'aux cas extrêmes et rares et dont le rôle est de promouvoir le bien commun, mais la confiance en la Providence de l'homme et en la Providence de Dieu, car l'homme doit être lui-même sa propre providence, c'est-à-dire pourvoir par lui-même à ses besoins personnels et familiaux, prévoir pour les jours malheureux* »⁶.

Cette longue citation de Marcel Clément nous paraît significative à plusieurs titres. Elle

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 4 janvier 1950.

2 Communiqué du Service d'éducation familiale de Maisonneuve, paru dans *Les Nouvelles de l'Est*, 11 janvier 1950.

3 Pour une analyse historique des relations entre famille et religion, voir Nancy Christie (dir.), *Households of Faith : Family, Gender and Community in Canada, 1760-1969*, Montreal, McGill University Press, 2002.

4 Dorothy Brown, Elizabeth McKeown, *The Poor Belong to Us. Catholic Charities and American Welfare*, Cambridge, Harvard University Press, 1997.

5 Pour une présentation précise de la LOC, voir Jean-Pierre Collin, *La Ligue Ouvrière Catholique de 1938 à 1954*, Montréal, Boréal, 1996.

6 Marcel Clément, cité dans *Les Nouvelles de l'Est*, 27 février 1952.

révèle tout d'abord une certaine ambiguïté : le sociologue stigmatise « *l'individualisme individuel (sic) et collectif* », mais prône une « *Providence de l'homme* » qui doit résoudre lui-même ses propres problèmes. Le mal vient de l'individualisme, mais la solution est avant tout individuelle. Nous retrouverons en filigrane ce type d'idée dans le concept d'*empowerment*, qui tient une place majeure dans l'idéologie communautaire et selon lequel il faut conférer à chaque individu une « *habilitation* », un « *pouvoir d'agir* »¹ sur sa situation personnelle. Cela nous conduit à un second aspect central dans le discours social de l'Eglise : la méfiance à l'égard de l'Etat, déjà présente dans *Rerum Novarum*. Son intervention doit rester limitée, et sa présence dans la vie sociale et familiale être clairement circonscrite à des « *cas extrêmes et rares* ».

Le corollaire de cette théorie est la crainte de la diffusion du communisme. Depuis l'encyclique de Léon XIII en 1891, l'Eglise voit dans l'action sociale un moyen de corriger les méfaits de libéralisme, tout en contenant la diffusion de l'idéologie communiste. Cet aspect, qui apparaît en creux dans les propos de Marcel Clément, est fortement présent dans le discours des autorités catholiques de Montréal. Par exemple, au cours d'un déjeuner du Club du Vendredi des hommes d'affaires catholiques de Montréal, dans un salon cosu de l'hôtel Windsor, Monseigneur Léger, l'archevêque de Montréal, déclare la guerre aux taudis. Leur élimination constitue, selon lui, « *la meilleure défense contre la propagation du communisme au Canada* », arguant que, dans une paroisse catholique de l'Est de Montréal - « *une des plus pauvres* » de la ville, précise-t-il – on compte plus de 180 familles non pratiquantes et qu'un fort pourcentage de ces familles ont embrassé la doctrine communiste². Cette analyse simpliste – les mauvaises conditions de vie engendrent une baisse de la pratique religieuse, offrant ainsi un terreau favorable au développement du communisme³ – nous place à l'intersection des trois pôles sociaux, moraux et politiques et le rejet du communisme inhérent à la doctrine de l'Eglise est d'autant plus intéressant à relever que les actions sociales qui découlent de sa doctrine sont assez proches des actions sociales mises en place à Saint-Denis. Dans l'attente de l'avènement de la « *Providence de l'homme* », l'Eglise montréalaise s'emploie à soulager les besoins immédiats de la population défavorisée par le biais de secours directs. A Saint-Denis, les communistes dispensent le même type d'aide, ils visent aussi à soulager des besoins immédiats en recourant aux dons en nature ou en argent. Ces besoins sont les mêmes à Saint-Denis et Montréal : se

1 Yvan Le Bossé, « De l' "habilitation" au "pouvoir d'agir" : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'*empowerment* », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, n° 2, 2003.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 5 avril 1951.

3 Cet aspect a été bien analysé pour le cas de la banlieue communiste française par Camille Canteux, *Le Père Lhonde et la banlieue*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1, 1996.

nourrir, se loger, se vêtir, se soigner.

Pour combattre la dépravation morale induite par la désaffection religieuse et contenir la perversion politique que représente l'idéologie marxiste, les agences sociales catholiques, les communautés religieuses et les paroisses conjuguent leurs efforts pour soulager la misère matérielle. Les sources manquent à l'historien pour étudier systématiquement les actions sociales menées par les organisations catholiques. *Les Nouvelles de l'Est* et une monographie de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus en dévoilent des éléments épars nous permettant d'en retracer les principales constituantes.

Réal Ménard a étudié les interventions des différentes congrégations religieuses présentes dans la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus et agissant dans le domaine social. Les Sœurs de la Providence, communauté fondée en 1843, sont très actives à Hochelaga-Maisonneuve. Elles y offrent des dîners gratuits, proposent une aide en nature aux indigents, accueillent les vieillards dans un « Hospice de la Providence »¹ situé sur le Boulevard Pie IX. La Société Saint-Vincent de Paul joue également un rôle important dans le quartier. Fondée en France en 1833 par Frédéric Ozanam, cette congrégation est bâtie sur les valeurs de charité et d'entraide². Par tradition, la Société est pauvre : elle donne quotidiennement à des bénéficiaires anonymes ce qu'elle reçoit de ses membres et bienfaiteurs. Solidement implantée au Québec, elle est hiérarchisée et décentralisée : un Conseil général siégeant à Paris coordonne les activités de la Société dans le monde, un Conseil supérieur rassemble les présidents des Conseils centraux, eux-mêmes composés par les différents présidents des Conférences Saint-Vincent-de-Paul. Elle divise son action selon les classes d'âge : la « Petite Saint-Vincent-de-Paul » s'occupe des jeunes, des enfants dont les parents sont eux-mêmes sous la protection de la « Grande Saint-Vincent de Paul ». Enfin, une troisième section (les « Anciens ») prend en charge les personnes âgées. Les services sociaux proposés par la société Saint-Vincent de Paul à Hochelaga-Maisonneuve sont variés : elle organise des collectes de linge, tient un « vestiaire » qui fournit gratuitement des habits pour les pauvres, elle organise des banquets avec les produits récoltés

1 Devenu en 1934 l'Hospice Sainte-Elisabeth.

2 Plusieurs études détaillées ont été réalisées, en France et au Québec, sur la Société Saint-Vincent de Paul, en particulier : Eric Vaillancourt, *La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal : reflet du dynamisme du laïcat catholique en matière d'assistance aux pauvres (1848-1933)*, thèse de doctorat d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2005. Voir aussi Madeleine Des Rivières, *Ozanam, un savant chez les pauvres*, Montréal/Paris, Bellarmin/Cerf, 1984 ; Stéphanie Divay, « Le Patronage Saint-Vincent de Paul de Montréal, 1892-1913 », mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Angers, 1999 ; Jean-Marie Fecteau, Eric Vaillancourt, « The Saint Vincent de Paul Society and the Catholic Charitable System in Quebec (1846-1921) », in Michael Gauvreau, Hubert Ollivier (dir.), *The Churches and Social Order in Nineteenth and Twentieth-Century Canada*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 195-224.

auprès des marchands du quartier et préparés par les femmes de la paroisse, elle distribue des colis etc¹. Nous disposons des données concernant l'aide apportée par la Société dans Hochelaga-Maisonneuve² entre avril 1967 et avril 1968. Au cours de cette année, 979 familles sont assistées, sur un total de 13 230 familles pour l'ensemble du diocèse de Montréal. En tout, pour ce seul quartier, ce sont donc 1 033 adultes et 1 569 enfants, soit 3 985 personnes qui reçoivent des secours de la Société Saint-Vincent de Paul. Ces personnes sont inégalement réparties dans le quartier et certains paroisses semblent plus problématiques que d'autres. Ainsi, dans la seule paroisse de la Nativité d'Hochelaga, 232 familles (soit 32 % du total du quartier) ont reçu 531 secours divers, essentiellement des bons pour de la nourriture et des médicaments³.

Troisième exemple, les « Dames de Saint-Anne ». Elles occupent un rôle croissant dans la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus. À l'origine, cette congrégation est surtout un cercle de prière ; elle s'initie à la pastorale sociale à partir des années 1960, dans la foulée de Vatican II. En 1964, à la demande du curé Laramée de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus, les Dames étendent leur apostolat auprès des démunis : trois ou quatre fois par semaine, elles remettent le linge qu'elles ont reçu de dons ou qu'elles ont acheté avec l'argent récolté lors des parties de cartes qu'elles organisent chaque mois⁴. À la fin des années 1950, dans cette seule paroisse, ce sont près de quinze associations à vocation religieuse, caritative ou spirituelle qui agissent en tant qu'entité organisée dans le domaine de l'action sociale : la Ligue d'action catholique, les Enfants de Marie, la Ligue du Sacré-Cœur, les Servants de la Messe, la JOC, le Tiers-Ordre Saint-François, l'Amicale Maisonneuve, la Société Saint-Vincent de Paul, les Dames de Saint-Anne⁵, etc. On envisage à cette époque de créer une « centrale paroissiale » qui regrouperait l'ensemble des œuvres catholiques de la paroisse. Mais, faute de moyens, le projet ne se concrétise pas⁶.

Chacune de ces congrégations religieuses est implantée dans une ou plusieurs paroisses. Et chaque paroisse propose des œuvres, pratique une « *entraide au quotidien* »⁷, selon les termes de Lucie Bonnier. Les divers éléments glanés dans *Les Nouvelles de l'Est* et au cours des notre

1 Réal Ménard, 1888-1988, *histoire de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus*, Atelier d'Histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1988.

2 Le quartier recouvre ici la « zone n° 5 » de la Saint-Vincent-de-Paul, soit dix paroisses.

3 AUQAM, 162P-630/4, Rapport de la Société Saint-Vincent-de-Paul, 1968.

4 Réal Ménard, *Op. cit.*, p. 105.

5 Pour une présentation de certaines de ces associations, voir Huguette Lapointe-Roy, *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 1987,

6 Réal Ménard, *Op. cit.*, p. 103.

7 Lucie Bonnier, *L'Entraide au quotidien : l'exemple de la paroisse Sainte-Brigide à Montréal, 1930-1945*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université du Québec à Montréal, 1996.

collecte d'archives orales sur l'action sociale des paroisses d'Hochelaga-Maisonneuve, semblent indiquer qu'elle est assez peu originale. On y retrouve les différents services repérés par Lucia Ferretti dans sa thèse sur la paroisse Saint-Pierre-Apôtre-de Montréal : secours en nature, vestiaire, distribution de colis à des moments symboliques du calendrier religieux, organisation de soupes populaires etc.¹. Il s'agit là encore de fournir des services de dépannage qui répondent aux besoins immédiats des paroissiens.

c/Encadrer et divertir

Une part importante de l'action sociale des paroisses réside dans l'organisation de loisirs à destination des classes populaires, en particulier des jeunes. Le divertissement n'est pas un besoin immédiat, élémentaire. Dans leurs actions de loisirs, les paroisses s'inscrivent dans une double perspective : elles veulent occuper la jeunesse désœuvrée afin de la soustraire aux dangers de la rue et en profiter pour assurer une sorte d'encadrement spirituel. Pour cela, les enfants et adolescents sont pris en charge par les paroisses pendant le temps laissé libre par l'école qui, d'ailleurs, est elle-même placée sous la direction des autorités catholiques par le biais de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Ainsi, au cours des années 1950, chaque paroisse se dote d'un « service des loisirs ». Par exemple, un « Centre récréatif » est créé dans la paroisse de Maisonneuve. Il propose aux jeunes filles des parties de tennis de table, organise des excursions à ski à Val Morin, au Mont Tremblant ou au Mont Roland, abrite un club de hockey et une ligue de bowling², met sur pied des cours de peinture, de bricolage, « d'artisanat féminin »³. En 1952, la paroisse Saint-Barnabé monte son « service des loisirs » qui organise des concerts et des pique-niques pendant la saison d'été, forme des équipes de badminton, organise des parties de cartes⁴. En 1954, la paroisse de la Nativité d'Hochelaga ouvre elle aussi un « Centre récréatif » : les jours pluvieux d'automne, des parties de hockey intérieur, de volley-ball, de basket-ball sont organisées⁵. Pendant les vacances, des camps sont ouverts ; celui de La Salle, composé de huit chalets situés à Saint-Alphonse de

1 · Voir Lucia Ferretti, *La Société paroissiale en milieu urbain : Saint-Pierre-Apôtre de Montréal, 1848-1930*, thèse de doctorat d'histoire, Université du Québec à Montréal, 1990.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 26 avril 1951.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 octobre 1956.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 18 janvier 1951 et 9 mars 1962.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 12 mars 1954.

Joliette, accueille par exemple des enfants de 9 à 13 ans¹. Il faut souligner que la plupart des loisirs paroissiaux sont sexués : les activités proposées aux jeunes hommes et aux jeunes femmes sont différentes.

Occuper les jeunes n'est pas une finalité en soi : les actions récréatives doivent avoir une vocation éducative, comme le souligne le chanoine Aurèle Parrot, curé de la paroisse de la Nativité d'Hochelaga et responsable d'un centre de loisirs : « *Le but de ce centre est non seulement récréatif ; il est aussi également (sic) une sorte d'école de formation. Les jeunes qui fréquentent ce centre ont naturellement leurs défauts [...]. Ils devront se soumettre à certains règlements [...] De par ce fait, ils apprendront une foule de petites choses qui les aideront dans la vie* »². L'éducation par les loisirs proposée par les paroisses est l'occasion d'une formation morale et religieuse. Ainsi, au camp de La Salle, un religieux surveille chacun des huit chalets, un aumônier y officie tout l'été, donnant messes et sacrements. En tout, ce sont quarante religieux qui sont chargés de l'organisation des loisirs et de l'enseignement de la centaine de jeunes accueillis simultanément dans le camp. On voit à travers l'exemple des loisirs comment des actions sociales en faveur de la jeunesse révèlent un souci d'encadrement spirituel destiné à accroître la place de la religion dans la vie de chacun. Les personnes âgées sont aussi concernées : des parties de cartes à celles de bingo, chaque paroisse leur propose des loisirs.

d/Charité et financement privé des services sociaux religieux

Pour secourir les familles ouvrières, pour occuper les jeunes, pour dispenser des cours d'éducation familiale, les organismes religieux et les paroisses doivent disposer de moyens financiers conséquents. Ne pouvant pas bénéficier, comme une municipalité, du fruit des impôts, il leur faut s'appuyer sur une autre source : la charité. Une partie des fonds provient de l'argent donné par les paroissiens lors des services religieux. Les quêtes à la fin de la messe comblent une part non négligeable des besoins des paroisses. Ces dons ont tendance à décliner à partir du milieu des années 1960, à mesure que les bancs des églises se vident. A titre d'exemple, dans la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus, jusqu'en 1967, les quêtes rapportaient à la « fabrique »³ environ 60 000 \$ par an ; en 1973, ce chiffre est divisé par trois et ne s'élève plus qu'à 20 000 \$⁴.

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 23 mai 1957.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 12 mars 1954.

3 Dans ce contexte, une « fabrique » est la structure qui représente et gère les intérêts temporels d'une paroisse, notamment en administrant ses biens.

4 Réal Ménard, *Op. cit.*, p. 120.

Cette contraction financière entraîne un déclin des services proposés. Dans certaines paroisses, la crise est encore plus grave : en 1970, l'église Saint-Aloysius, située à l'angle des rues Adam et Nicolet, est tout bonnement abandonnée et tombe bientôt en ruine¹.

Outre les quêtes lors des messes, des baptêmes, des mariages ou des communions, différents événements fournissent l'occasion de solliciter la charité privée et de récolter des fonds pour divers organismes religieux. La « Guignolée »², par exemple : en novembre 1952, une « Grande Guignolée publique pour le foyer de la charité » est organisée. L'opération a ensuite lieu tous les ans. « À chacun de faire sa part », annonce un titre de l'hebdomadaire local. Ce foyer est une « maison du pauvre » dirigée par des religieux et qui fonctionne grâce à « la plus belle qualité de l'homme, la charité privée ».

**Nous donnerons 50,000 boîtes de conserves
AU FOYER DE CHARITE**



Aurons-nous la Vôtre ?

<p>AUX MARCHANDS</p> <p><small>Nous vous demandons de placer bleu ou vert une boîte pouvant contenir les dons, soit un argent ou un marchandise.</small></p> <ul style="list-style-type: none"> ● CONSERVES ● REMEDES ● OUFON ● VETEMENTS pour tous les âges, de bébé au vieillard <p><small>Sur votre appel téléphonique, une voiture passera les voir.</small></p> <p style="text-align: center;">Signalez LA. 6-7721 M. René CHARBONNEAU REMIER DES CONSERVES, 17 MARS</p>		<p>Le Foyer de Charité</p> <p style="text-align: center;"><small>A UN BESOIN PRESSANT DE</small></p> <ul style="list-style-type: none"> ● JUS DE FRUITS ● JUS DE LEGUMES ● JUS DE TOMATES ● SOUPES EN BOUTES ● FRUITS EN CONSERVES ● VIANDES EN CONSERVES ● TOMATES ● EPINARDS ● SAUMON ● SARDINES <p style="text-align: right;"><small>ETC., ETC.</small></p>
---	---	---

Donnez Généreusement soit :

Dons en argent - Linge - des conserves, etc., etc.

INFORMATION :
René Charbonneau, président de La Guignolée

LA. 6-7721

DETTÉ PARÉ D'ANNONCE EST UNE MAISONNETTE DE

RAVARY BUILDERS SUPPLY Co. Ltd.

Les Nouvelles de l'Est, 30 octobre 1958

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 21 juin 1972.

2 Dans le vocabulaire québécois, une « Guignolée » est une collecte de dons auprès de particuliers.

À l'appel de la Société des hommes d'affaires de l'Est (SHAE), la population est invitée à mettre une ou deux boîtes de conserve de côté chaque semaine, afin de former une caisse de Noël que la SHAE doit donner, la semaine précédent Noël, au Foyer de la charité de la rue Sherbrooke¹. Cette opération est couronnée de succès puisqu'en 1952, plus de 10 000 boîtes sont ainsi récoltées, sans que « *personne ne se sent[e] plus appauvri pour cela* », comme le précise un communiqué triomphal de la SHAE². La Guignolée du Foyer de la charité prend ensuite de l'ampleur. En 1958, 50 000 boîtes de conserves sont attendues, et d'autres types de dons (vêtements, argent...) sont sollicités³.

Les « clubs Kiwanis » œuvrent eux aussi à récolter de l'argent destiné à venir en aide aux démunis. Nés à Détroit en 1915, ces cercles sociaux essaient rapidement aux États-Unis et au Canada, puis en Europe à partir de 1963. Dans l'est de Montréal, le « Kiwanis-Maisonnette » est créé en 1958. Ce « *club bien à nous* »⁴, selon *Les Nouvelles de l'est*, rassemble des hommes d'affaires et des professionnels du quartier. Il apporte un soutien aux œuvres de charité, en particulier celles qui s'occupent des problèmes de la jeunesse. Chaque année, les différents clubs locaux organisent dans leur ville d'implantation une vente de pommes. En septembre 1956, lors de la 25^e campagne du « Kiwanis Montréal », des bénévoles s'installent aux intersections les plus fréquentées, font le tour des immeubles administratifs et des industries de la ville, l'objectif étant de vendre 25 000 caisses de pommes à dix cents le fruit. Dans l'est de Montréal, l'opération est pilotée par Maurice Beaumont, président des Industries Rosemont de la rue Moreau. Nous ne disposons pas de données par quartier, mais on sait qu'en 1956, 48 000 \$ ont été ainsi ramassés, qui s'ajoutent au 440 000 \$ recueillis lors des 24 campagnes précédentes. Plus de 1 000 auxiliaires bénévoles sont nécessaires pour obtenir cette somme qualifiée « *d'astronomique* »⁵ qui est ensuite répartie entre diverses agences de service social, tels que les Colonies de vacances Sainte-Jeanne-d'Arc, l'Association catholique de l'aide aux infirmes, le Camp La Volière, les Petites Sœurs de l'Assomption, les Petites Sœurs des pauvres, etc.

Variante de la vente de pommes, la « partie d'huîtres » : en 1958, par exemple, la paroisse Saint-Clément de Viauville et la Crèche Saint-François d'Assise organisent un déjeuner d'huîtres dont les profits sont reversés aux orphelins de la crèche et aux familles pauvres

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 14 novembre 1952.

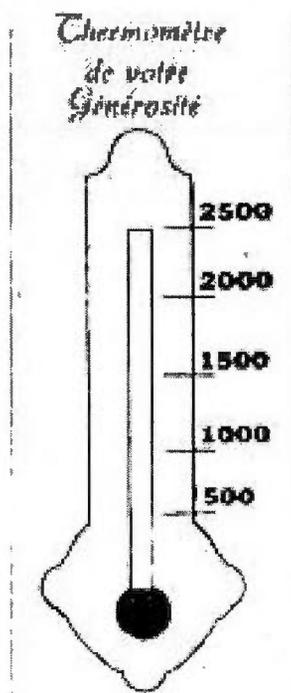
2 *Les Nouvelles de l'Est*, 12 décembre 1952.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 octobre 1958.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 16 juillet 1959.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 28 septembre 1956.

d'Hochelaga-Maisonneuve qui peuvent ainsi recevoir à Noël un panier de provisions. Pour financer son camp de vacances baptisé « Armand Dubreuil », la paroisse Saint-Barnabé s'associe à la Compagnie Gold Star et à la chaîne de magasins alimentaires franchisés « Les Marchés d'aliments Métro-Lasalle » (devenu Metro-Richelieu). Ces marchés lancent en 1960 la campagne « Gold Star » destinée à fidéliser la clientèle. Chaque personne qui fait ses courses reçoit un nombre de timbres proportionnel à la valeur de ses achats. Elle peut ensuite échanger ces timbres contre des produits présentés dans un catalogue. En avril 1960, la paroisse Saint-Barnabé place des boîtes dans les différents magasins et les habitants d'Hochelaga-Maisonneuve sont invités à y déposer quelques timbres¹, les bénéfices étant intégralement reversés au camp Armand Dubreuil.



Les Nouvelles de l'Est, 24 avril 1960

Guignolée, partie d'huîtres ou vente de pommes : chacune de ces collectes est annoncée dans le journal local qui sert de relais aux initiatives caritatives et qui sait se montrer pressant, voire culpabilisant, comme le montre, entre autres l'article consacré à la campagne Gold Star : « *en aidant le camp par le don de timbres Gold Star, on dépanne les organisateurs du camp, on enlève des rues, on permet à des gars et des filles d'améliorer leur santé, de vivre en plein air* »

¹ *Les Nouvelles de l'Est, 20 avril 1960.*

[...], plutôt que de s'entre-déchirer dans les ruelles du quartier, étouffant dans l'air épais de Montréal. Refuseriez-vous le sacrifice de quelques timbres ? [...] Allons donc, cinq minutes de réflexion et nous sommes certains que vous ne pouvez refuser. C'est une obligation humanitaire, une démarche d'adultes »¹. Comment refuser, en effet ? D'autant que l'article est agrémenté d'une illustration fortement incitative (voir ci-contre). En matière d'aide sociale, davantage qu'un choix personnel, la charité est un devoir collectif. Elle est la condition de possibilité des œuvres sociales catholiques.

Ces différents exemples témoignent de l'implication importante du secteur privé, du « milieu d'affaires » d'Hochelaga-Maisonneuve dans les initiatives visant à soulager la pauvreté urbaine. Les notables locaux, les « gens d'affaires » rassemblés dans des cercles sociaux sont des alliés constants de l'Église. Le club Kiwanis-Maisonneuve l'aide dans ses collectes de dons, le club Richelieu-Maisonneuve organise des « dîners causeries » autour des problèmes du quartier et participe au financement d'œuvres de bienfaisance, parmi lesquelles le gîte « Accueil le Relais » pour les jeunes de 13 à 18 ans. Ce « centre d'accueil et de dépannage pour la protection intellectuelle, morale et physique des adolescents »² est créé suite à un appel de l'archevêque de Montréal Paul-Émile Léger. « Le Relais » est animé par trois religieuses de la congrégation Notre-Dame de Bon Conseil. Si aucune obligation religieuse n'est imposée aux adolescents, il faut signaler la présence d'une petite chapelle au sein du centre, témoignant de l'imbrication entre ces actions de bienfaisance privées et l'apostolat.

La Société des hommes d'affaires de l'Est (SHAE) s'implique également dans l'action sociale locale. Outre son soutien aux campagnes de financement des paroisses et communautés religieuses, elle s'associe à des projets concrets. En 1956, elle lance l'idée de créer un « grenier des pauvres » dont « le but [...] serait de voir (sic) aux besoins immédiats des gens de l'est dans le malheur, sans considération de race, de couleur ou de religion ». Le grenier fonctionnerait sur la base d'une collaboration entre les hommes d'affaires du quartier et les représentants des différentes paroisses et organisations religieuses du quartier³. À partir de 1964, la SHAE décide de se passer de son allié paroissial pour venir directement en aide aux individus aux prises avec des problèmes financiers. Elle met alors sur pied un « fonds social » et finance son lancement grâce à la projection au cinéma Champlain d'un film français en avant-première canadienne⁴, où

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 20 avril 1960.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 27 mai 1965.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 13 janvier 1956.

4 Il s'agit de *La Bonne soupe*, de Robert Thomas (1964).

les spectateurs sont invités à souscrire au fonds social qui sera ensuite redistribué aux plus nécessiteux. Cette initiative est largement soutenue par l'hebdomadaire local qui y consacre pas moins de quatre articles en cinq semaines¹, parlant d'« événement » et même de « *retentissant succès* ». Il faut dire que, d'une manière générale, *Les Nouvelles de l'Est* sont assez peu critiques vis-à-vis de la SHAE. En août 1964, le journal n'hésite pas à titrer en « une » : « *Leur désir le plus cher : la SHAE veut voir rayonner le bonheur dans tous les foyers* »². Cette société, qui réunit des commerçants, des professionnels, des dirigeants d'usines et d'entreprises du quartier, symbolise parfaitement l'alliance entre les milieux d'affaires, religieux et politiques : elle rassemble des hommes d'affaires du quartier, soutient les actions de pastorale sociale et est présidée par Pierre Lorange, conseiller municipal d'Hochelaga-Maisonneuve.

Les liens entre le milieu d'affaires et l'église locale se manifestent également dans les rapports que celle-ci entretient avec les Caisses Populaires Desjardins du quartier. Le statut des Caisses populaires est ambigu. Administrativement, elles sont des coopératives, et non des entreprises privées. Néanmoins, par leur rôle économique et par leur évolution « *de la caisse locale au complexe financier* »³, elles appartiennent au « milieu d'affaires » d'Hochelaga-Maisonneuve. L'histoire du mouvement Desjardins, ses principes, sa doctrine économique de transformation sociale sont bien connus des historiens⁴. Nous nous contenterons d'en rappeler les grands traits. Le « mouvement Desjardins » est un réseau de coopératives d'épargne et de crédit fondé à Lévis en 1900 qui s'est par la suite étendu à l'ensemble du Québec. Les personnes qui y déposent leur argent sont des « membres » ou des « sociétaires », et non des « clients ». Les bénéfices dégagés leur sont pour une part restitués et sont, pour une autre part, réinvestis dans la « communauté », par le biais de subventions à des organismes charitables ou, plus tard, communautaires. Les liens entre l'Eglise et le mouvement Desjardins sont anciens : créées en tant qu'institutions catholiques et implantées selon le découpage paroissial, les Caisses Populaires sont, à leur débuts, fréquemment dirigées ou administrées par un curé. C'est le cas de 126 des 176 Caisses fondées entre 1900 et 1920⁵. Dans son organisation aussi, le mouvement Desjardins tend à calquer l'organisation pyramidale du clergé catholique. De même qu'un

1 *Le Nouvelles de l'Est*, 20 août 1964, 27 août 1964, 10 septembre 1964 et 17 septembre 1964.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 27 août 1964.

3 Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins. De la caisse locale au complexe financier*, Montréal, Québec/Amérique, 1998.

4 Voir par exemple Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins*, Montréal, Québec/Amérique, 1990-1998 (trois tomes).

5 Sylvain Camus, *Pouvoir local et construction sociale d'une communauté résidentielle. Une monographie de sociologie urbaine sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1993, p. 105.

diocèse unit plusieurs paroisses, une instance régionale rapproche les différentes Caisses populaires d'un même territoire. A Montréal, il s'agit de l'Union régionale de Montréal qui change de nom en 1980 pour devenir la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Montréal.

Les liens entre ces institutions financières, qui bénéficient d'un fort ancrage territorial, et l'Eglise sont donc étroits et historiques. Les Caisses populaires participent à la vie des paroisses par le biais de subventions, et l'Eglise célèbre le moindre événement touchant les Caisses : anniversaire de fondation, inauguration d'un nouvel édifice, changement de président etc. En 1950, par exemple, Henri Raynault, curé et directeur de paroisse Saint-Jean-Baptiste de La Salle, bénit la Caisse Populaire de son territoire et souligne qu'elle est « *le complément de la paroisse et de la famille* »¹. Autre exemple, en 1952 : lorsque la Caisse Populaire Hochelaga fête le 40^e anniversaire de sa fondation, une messe pontificale est donnée par Monseigneur Percival Casa à l'église du Très-Saint-Rédempteur de la rue Adam, afin de « *souligner l'importance chrétienne de toutes les Caisses Populaires Desjardins* » et de consacrer « *l'œuvre magnifique accomplie sur le plan social-chrétien* ». Ainsi s'exprime Monseigneur Casa : « *Dans la valeur morale et sociale de la Caisse Populaire, le chrétien le moins averti peut distinguer un splendide rayonnement de la philosophie de l'Evangile et, partant, de la doctrine sociale de l'Eglise. [...] Les Caisses Populaires, à cause de leur haute influence éducative et sociale, peuvent former et transformer le milieu paroissial* »². Quand, deux ans plus tard, cette même Caisse populaire s'installe dans un nouveau bâtiment à l'angle des rues Adam et Joliette, c'est l'abbé Hormisdas Clément, curé de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, qui prononce un discours célébrant cet établissement financier « *qui rend service à l'Eglise et à la paroisse* », soulignant « *les vertus d'humilité et de prudence [qui] y règnent* »³. Ainsi, les Caisses populaires sont considérées par l'Eglise comme des traductions concrètes des principes de l'Evangile. Au milieu des années 1960, sept Caisses populaires sont implantées sur le territoire d'Hochelaga-Maisonneuve : les Caisses Populaires Hochelaga (1912)⁴, Saint-Jean-Baptiste-de-Lasalle (1938), de la Nativité d'Hochelaga (1943), Maisonneuve (1943), Viauville (1944), Sainte-Jeanne-d'Arc de Montréal (1952) et Notre-Dame de l'Assomption (1958). Elles participent, à des degrés divers, aux dynamiques locales du quartier en finançant les activités sociales de l'église qui

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 26 avril 1950.

2 Monseigneur Percival Casa, cité par *Les Nouvelles de l'Est*, 17 avril 1953.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 21 octobre 1954.

4 Entre parenthèses, la date de fondation.

contribue, en retour, à leur légitimité sociale et spirituelle par le biais de divers services religieux.

Derrière la charité privée vient le soutien des pouvoirs publics qui voient d'un bon œil l'implication sociale de l'Eglise. Nous disposons de peu d'informations sur ce soutien, mais nous savons qu'il peut prendre deux formes. Celle du don d'argent d'abord : *Les Nouvelles de l'Est* du 28 juin 1950 nous apprennent par exemple que le Docteur Gatien, député provincial de Maisonneuve et membre de l'Union nationale, a remis « *trois chèques substantiels* » aux aumôniers des loisirs des paroisses Saint-Clément de Viauville, Très-Saint-Nom-de-Jésus et Saint-Rédempteur, afin que « *le curé de chaque paroisse [puisse] grouper autour du clocher la jeunesse, former son corps en même temps que son âme* », dessein que « *le gouvernement de l'Union nationale se plaît à encourager sous forme d'octrois* »¹. Le Docteur Gatien annonce que d'autres « *chèques généreux* » suivront. Bien entendu, les curés des paroisses concernées remercient chaleureusement le député et lui expriment leur « *reconnaissance* ». Il y a fort à parier que ce type d'octrois, qui manifeste la proximité entre le pouvoir politique de l'Union nationale et les institutions cléricales, se répète les années suivantes.

L'autre forme de soutien – l'aide en nature – concerne davantage la Ville de Montréal : la municipalité met des équipements et des infrastructures à disposition des paroisses pour leur permettre de réaliser leurs activités. Ainsi, par exemple, le bâtiment du Centre récréatif de la paroisse de Maisonneuve appartient à la Ville de Montréal. De même que les différentes paroisses profitent des patinoires municipales pour entraîner leurs équipes de hockey. A partir de 1962, ce prêt gracieux d'équipements est remis en question, lorsque le Service des parcs de Montréal envisage de réclamer 1 \$ par équipe et 0,25 \$ par joueur qui utiliseraient ces patinoires municipales. Ce projet de réforme soulève l'indignation des directeurs des Loisirs paroissiaux du quartier².

Ces quelques exemples nous fournissent divers enseignements. Ces méthodes de collecte d'argent anticipent les tentatives d'autofinancement des organismes populaires et communautaires qui essaient à partir des années 1970. Nous y reviendrons³. Autre principe fondamental de l'action sociale catholique : il s'agit de faire payer les habitants d'Hochelaga-Maisonneuve pour des services, des activités dont profiteront les habitants d'Hochelaga-Maisonneuve. Il faut s'appuyer sur la « communauté » locale pour lui venir en aide. Enfin,

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 28 juin 1950.

2 *les Nouvelles de l'Est*, 7 novembre 1962.

3 Voir chapitre 9.

troisième enseignement, on peut y voir une alliance de trois entités réunies dans la volonté de soulager la pauvreté urbaine : l'Eglise, les hommes d'affaires, les pouvoirs publics. L'Eglise est au centre d'un ensemble de forces sociales qui, avant la naissance des mouvements populaires et communautaires, tiennent les rênes de l'aide sociale dans les quartiers ouvriers montréalais.

L'action sociale catholique « traditionnelle » se présente ainsi à Hochelaga-Maisonneuve jusqu'à la Révolution Tranquille. L'Eglise, par l'intermédiaire de ses ramifications locales (les paroisses et les congrégations religieuses) et de ses diverses agences sociales décentralisées, est au cœur d'un système qui unit le pouvoir politique, le pouvoir religieux et le pouvoir économique. Cette action est qualifiée de « traditionnelle » car elle reprend les principes et le discours de l'action sociale catholique en vigueur depuis des décennies. Fondée sur une logique de « groupes-cibles », elle s'adresse en priorité à la famille, à l'enfance, aux adolescents, aux personnes isolées etc. Education familiale, aide directe à la personne pour pourvoir à des besoins immédiats et loisirs sont les trois piliers de cette action sociale qui couple approche générationnelle et approche sexuée. Le discours est en grande partie moral : l'implication sociale de l'église est justifiée par la lutte nécessaire contre la déchristianisation des classes populaires, contre l'affaiblissement de la moralité engendré par l'affirmation d'une société matérialiste et individualiste perçue comme facteur d'éclatement de la structure familiale. La critique du système libéral est d'ordre moral et non politique. Les paroisses dénoncent les ravages du capitalisme sur la condition ouvrière, mais s'associent à la Société des hommes d'affaires de l'est ; elles stigmatisent les effets négatifs de l'économie libérale, mais s'allient au pouvoir économique local, lui confèrent une légitimité sociale, comme lorsque Monseigneur Lussier bénit par exemple le nouvel édifice de la société Lavo, un fabricant d'eau de Javel¹. Tout fonctionne comme si les entreprises locales, impliquées dans la « communauté », étaient détachées du système économique dans lequel elles s'inscrivent. La logique de l'action sociale catholique est donc une logique d'alliances, plutôt qu'une logique d'antagonismes. D'ailleurs, les problèmes qui se prêtent davantage à une analyse en termes d'opposition – le logement et l'opposition propriétaires/locataires, le travail et l'opposition patrons/ouvriers – sont largement délaissés par l'action sociale catholique traditionnelle, tandis qu'ils sont repris par les organismes d'Action catholique ouvrière puis, dans une plus large mesure, par les organismes populaires.

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 24 avril 1953.

3/De l'Action catholique ouvrière à l'animation sociale

L'Action catholique ouvrière (ACO) se développe au Québec à partir de l'entre-deux-guerres. De multiples organismes naissent alors, sur le modèle de leurs homologues européens, et contribuent à l'évolution de l'Action catholique dans les quartiers ouvriers et à l'émergence de nouvelles thématiques (l'exploitation au travail, la participation des citoyens, la communauté...). Jean-Pierre Collin l'a montré dans sa thèse de doctorat : ces organismes ont permis de diffuser des principes d'actions et d'analyse qui sont à la base de la naissance de l'animation sociale au Québec¹. Très peu de données sont disponibles sur le développement de l'Action catholique ouvrière dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve et il nous faudra donc user de variations d'échelles pour étudier cet aspect à un niveau provincial et municipal et faire ainsi apparaître le rôle fondamental joué par le Conseil des œuvres de Montréal dans la diffusion du concept d'animation sociale. Cela nous conduira à nous interroger sur la circulation internationale des pratiques et des idées : fortement influencée par l'Europe francophone, l'Action catholique ouvrière se mue en animation sociale en s'inspirant du modèle américain du *Community organizing*.

a/ Voir-Juger-Agir : une transformation sous influence européenne

L'Action catholique ouvrière (ACO) naît au Québec dans les premières décennies du XX^e siècle quand se développent des organisations catholiques s'adressant spécifiquement à la classe ouvrière. La plus importante, et la plus célèbre, est la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)². Elle apparaît d'abord en Belgique en 1925 sous l'impulsion de l'Abbé Joseph Cardijn, puis essaime en France à partir de 1927. Elle prend racine au Canada en 1929 au croisement de trois influences : la pensée du Pape Pie XI sur l'Action catholique, le *Manuel de la JOC* de Joseph Cardijn et la volonté de l'archevêque de Montréal, Monseigneur Georges Gauthier, désireux de renouveler la pastorale sociale³. Elle se construit alors sur le modèle de sa jumelle belge en lui empruntant « *ses méthodes d'enquête et d'action, l'unité de programme ; sa*

1 Jean-Pierre Collin, *La Ligue Ouvrière Catholique canadienne, 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996.

2 Françoise Richou, *La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Genèse d'une jeunesse militante*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Lucie Piché, *Femmes et changement social au Québec. L'apport de la Jeunesse ouvrière catholique féminine, 1931-1966*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003

3 Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique au Canada français : deuxième annexe du rapport de la Commission d'étude sur les laïcs et l'Église*, Montréal, Fides, 1972, p. 18.

structuration ; les équipes, sections locales, régionales, conseils et secrétariats généraux ; ses structures de formation ; journées d'étude, cercles d'étude et semaine d'étude ; ses structures d'actions : contacts, meetings, service ; sans oublier l'éventail de publications pour aumôniers, dirigeants, militants et le milieu »¹. Le mouvement prend rapidement de l'ampleur : dès les années 1930, la JOC canadienne diffuse un journal mensuel à plus de 30 000 exemplaires, elle entretient dix camps de vacances, ainsi qu'une caisse d'économie qui compte environ mille épargnants².

Autre exemple, la Jeunesse étudiante catholique (JEC) : elle s'implante au Québec en 1932 sous l'impulsion de clercs, envoyés en France et en Belgique pour y étudier l'Action catholique. Revenus au Canada, ils s'appliquent à mettre en œuvre les formules éprouvées à l'étranger. Comme le remarquent Charles Côté et Yannick Harnois, les similitudes entre la JEC canadienne et ses grandes sœurs européennes sont nombreuses, au moins au début : même drapeau, mêmes costumes distinctifs, même structure hiérarchique etc³. Il est intéressant de signaler ici les origines et influences européennes (en particulier de l'Europe francophone) de l'ACO québécoise.

Dans les différents pays où elle est implantée, l'Action catholique ouvrière diffuse une méthode d'action – le fameux « Voir, Juger, Agir » – qui rompt radicalement avec les traditions d'une Église longtemps rétive aux approches empiriques. Il ne s'agit plus seulement de pourvoir à des besoins immédiats, mais bien de s'attaquer aux racines des problèmes. S'intéresser aux causes plutôt qu'aux conséquences. Cette nouvelle approche reflète une nouvelle manière d'appréhender les problèmes sociaux qui ne sont plus considérés dans leur individualité mais dans leur dimension collective. L'action sociale catholique traditionnelle diffère de l'action catholique ouvrière en ce sens que la première met implicitement en avant le caractère individuel des problèmes sociaux, tandis que la seconde pointe leur dimension collective.

Gabriel Clément résume ainsi l'approche prônée par Cardijn dans son *Manuel de la JOC* : « sa méthode consistait à privilégier l'intérêt accordé au milieu conçu comme réalité collective plutôt qu'aux individus de ce milieu pris isolément : l'apostolat des jeunes travailleurs devait d'abord porter sur les situations sociales »⁴. La prise en compte du « milieu » opère un

1 Gabriel Clément, *Op. cit.*, 1972, p. 14.

2 Charles Côté, Yannick Harnois, *Le Développement de l'animation sociale au Québec : sources, apports, limites*, thèse présentée comme exigence partielle à la maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal, 1977, p. 61.

3 Charles Côté, Yannick Harnois, *Op. Cit.*, 1977, p. 51.

4 Gabriel Clément, cité dans Charles Côté, Yannick Harnois, *Op. Cit.*, 1977 p. 48.

tournant important, mais cette notion n'est pas précisément définie : s'agit-il d'un milieu strictement délimité, territorialisé (la paroisse, le quartier, l'usine) ou, au contraire, d'un milieu perçu ou construit autour d'un sentiment d'appartenance commune (classe sociale, religion...) ? Comment l'appartenance au milieu est-elle définie ? Les paroisses d'Hochelaga-Maisonneuve ont un territoire d'intervention clairement circonscrit et qui supporte mal les empiètements. Une anecdote l'illustre : en octobre 1956, des scouts de la paroisse Très-Saint-Rédempteur s'activent à leur traditionnelle vente de calendriers. L'un d'eux a la mauvaise idée de solliciter les paroissiens de Saint-Stanislas. Quelle ne fut pas son erreur : « *un chef de Saint-Stanislas* » lui confisque sur le champ ses cinquante calendriers¹. Ce fait divers dérisoire est malgré tout significatif de la division spatiale stricte d'une action paroissiale qui s'adresse autant à un territoire qu'aux personnes qui y vivent. Le « milieu » de l'Action catholique ouvrière connaît en revanche des frontières moins tranchées et fait davantage référence à un espace social perçu et défini selon des critères tant socio-économiques que culturels ou géographiques. Les paroisses s'adressent à un territoire objectif, circonscrit administrativement ; l'ACO mobilise un « milieu », une « communauté » bâtie sur différents socles, notamment sur l'idée de classe sociale.

Dans un article paru en 1976, le comité de rédaction de la revue *L'Animateur* définit plus précisément les pratiques de l'ACO : elle « *part de la vie de chacun, de ses actions [puis] fait le lien avec la situation globale où chacun se trouve impliqué. [...] De cette façon seulement des changements réels pourront se produire chez les personnes et dans la société.* ». Puis il ajoute : « *"la révision de vie et d'action ouvrière" est un instrument d'analyse de la réalité vécue tant au niveau local qu'international (VOIR), une confrontation entre la réalité existante et les aspirations des jeunes travailleurs, une autocritique exigeante de soi (JUGER) et un plan d'action face à la réalité et aux personnes impliquées dans cette réalité (AGIR)* »². Cette définition comprend nombre de principes qui seront à la base de l'« animation sociale » telle qu'elle naît au Québec dans les années 1960, la principale différence résidant sans doute dans le rapport au politique. La doctrine sociale de l'Eglise dénonce à la fois le libéralisme économique, qui régit les structures de la société, et la pensée socialiste qui se diffuse. Pour Henri Roy, l'Action catholique doit « *gagner à la pratique religieuse et aux mœurs chrétiennes la classe ouvrière qui s'en était éloignée [pour] en faire de chrétiens vigoureux [qui] assainiront l'usine,*

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 5 octobre 1956.

2 « La jeunesse ouvrière chrétienne », *L'animateur*, n° 12, juin 1976, p. 7-10, cité dans Charles Côté et Yannick Harnois, *Op. cit.*, 1977, p. 65.

l'atelier, leur milieu de famille [...]. La JOC serait le rempart idéal contre le communisme qui grandissait et auquel ces mêmes milieux offraient un terrain trop favorable ». Il s'agit donc de « *détruire la raison d'être du communisme* »¹. L'animation sociale, apparue dans le sillage de la Révolution tranquille, entretient des liens plus étroits avec les milieux d'extrême gauche : elle finit par viser un changement social et politique.

b/Le rôle du Conseil des œuvres de Montréal dans la diffusion de l'animation sociale

Un organisme, le Conseil des œuvres de Montréal (COM), joue un rôle déterminant dans le passage de l'action sociale catholique à l'animation sociale. L'origine du COM remonte à la fin des années 1920. Aucun programme public de sécurité sociale n'existe alors et les demandes d'aide aux organismes privés de charité se multiplient. Pour répondre à cette hausse, cinq associations (l'Assistance maternelle, la Fédération des œuvres paroissiales d'hygiène infantile, la Colonie des Grèves, les Colonies Sainte-Jeanne-d'Arc et l'Hôpital Sainte-Justine) se regroupent pour fonder en 1928 la Fédération des œuvres sociales de santé². La liste des organismes affiliés s'allonge rapidement : 15 organismes, agissant dans le secteur de l'hygiène, des loisirs ou de l'assistance, composent la Fédération en 1932. L'année suivante, la référence exclusive à la santé disparaît et la structure change de nom pour devenir la Fédération des œuvres de charité canadienne-française (FOCCF). Son conseil d'administration comporte 48 membres : seize représentants du clergé nommés par l'autorité diocésaine, seize représentants des organismes souscripteurs et seize représentants des œuvres composant la Fédération³. On peut voir l'influence de *Rerum Novarum* et de *Quadragesimo Anno* : suivant les recommandations de ces encycliques, la Fédération favorise la présence de laïcs au sein de sa direction et de celle des œuvres affiliées.

En 1934, la FOCCF crée un Conseil catholique d'études et d'actions sociales (qui prendra le nom de Conseil des œuvres de Montréal), sur le modèle de l'anglophone *Montreal Council of Social Agencies*. Ce conseil est chargé d'étudier les demandes d'adhésion à la Fédération et de concevoir un fichier central des œuvres. Le COM demeure surtout ce que Amélie Bourbeau appelle un « *organisme d'aiguillage* » ou un « *organisme de planification sociale* »⁴, qui doit

1 Henry Roy, *Un problème, une solution*, Montréal, Editions Jocistes, 1936, p. 88.

2 Lucie Bonnier, *L'entraide au quotidien : l'exemple de la paroisse Sainte-Brigide à Montréal (1930-1945)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université du Québec à Montréal, 1996, p. 57-58.

3 Lucie Bonnier, *Op. cit.*, 1996, p. 59.

4 Amélie Bourbeau, *La Réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais : la Fédération des œuvres de charité canadiennes françaises et la Federation Of Catholic Charities (1930-1972)*, thèse de doctorat,

évaluer les besoins de la population et la qualité des services délivrés par les agences sociales membres de la Fédération. Jusqu'en 1938, il distribue également des aides en nature, mais cesse cette activité lors de la création par la FOCCF d'un Bureau d'assistance sociale aux familles (BASF) qui s'emploie « *au maintien et à la réhabilitation des foyers dévastés par l'abandon, l'incurie, l'ignorance ou le découragement* »¹ et privilégie le service social individualisé (*casework*). De la FOCCF au BASF, « *il aura fallu cinq ans aux catholiques francophones de Montréal pour bâtir une structure de coordination de l'assistance [le « trio FOCCF-COM-BASF »] selon des modèles éprouvés ailleurs en Amérique du Nord* »². Il faut bien comprendre la relation institutionnelle particulière entre ces trois organismes : le Conseil des œuvres et le Bureau d'assistance sociale sont à la fois deux créations de la Fédération des œuvres de charité et deux membres indépendants de cette même Fédération. Pour ces trois structures, dont on peut trouver une histoire détaillée dans la thèse de doctorat d'Amélie Bourbeau³, la Révolution Tranquille et les bouleversements qu'elle engendra dans la pratique de l'aide sociale constituent un défi.

Car, au sein du COM, certains se montrent de plus en plus critiques à l'égard du travail social individuel. Plusieurs changements peuvent être observés dès les années 1950. Résultat de la volonté de l'Eglise elle-même, la présence ecclésiastique dans les agences sociales diminue⁴ (en 1953, le COM est dégagé de son mandat ecclésiastique) ; la profession de travailleur social se masculinise ; la pratique de l'animation sociale se répand⁵. C'est principalement sur ce dernier point que nous voudrions attirer l'attention.

Avant d'entrer dans les détails de cette histoire, il nous faut présenter la notion de *community organizing* et pour cela, des précisions linguistiques s'imposent. Littéralement, ces termes pourraient être traduits par « organisation communautaire ». En France, cette expression est peu utilisée, on lui préfère celle d'« animation sociale ». D'ailleurs, *Rules for Radicals*, le livre-phare de Saul Alinsky, travailleur social dans les Etats-Unis des années 1950-1960 et père du « *community organizing* », a été traduit *Manuel de l'animateur social*⁶. A l'inverse, la formule

Université du Québec à Montréal, 2009.

1 Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises, « Le Conseil des œuvres : rapport annuel de 1938 », cité dans Lucie Bonnier, *Op. cit.*, 1996, p. 60.

2 Amélie Bourbeau, *Op. cit.*, 2009.

3 Amélie Bourbeau, *La Réorganisation de l'assistance chez les catholiques montréalais : la Fédération des œuvres de charité canadiennes françaises et la Federation Of Catholic Charities (1930-1972)*, thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2009.

4 Voir le dossier « Les pratiques sociales dans les années 1960 et 1970 », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 8, n° 2, 1995.

5 Amélie Bourbeau, *Op. cit.*, 2009, p. 215-216.

6 Saul Alinsky, *Rules for Radicals : A Pragmatic Primer for Realistic Radicals*, New York, Random House,

anglophone *social animation* est très peu employée aux États-Unis, tandis qu'elle l'est davantage au Canada. Au Québec, la situation est plus compliquée. L'expression « animation sociale » apparaît dans les années 1960 pour traduire la pratique du *community organizing* américain ; elle fait l'objet de nombreux articles théoriques. Dans les archives du Conseil des œuvres de Montréal, les termes « animateur social » et « organisateur communautaire » sont utilisés de manière quasi-interchangeable. Pourtant, les notions d'« animation sociale » et d'« organisation communautaire » ne sont pas synonymes au Québec. La première désigne un courant de pensée et d'action qui, dans les années 1960, renouvelle profondément le travail social traditionnel ; la seconde définit un mouvement qui apparaît dans les années 1980 quand les « organismes communautaires » remplacent les « groupes populaires », eux-mêmes fruits de l'animation sociale, de la décennie précédente¹. L'organisation communautaire est donc l'héritière de l'animation sociale née vingt ans plus tôt. Dans la suite de ce travail, ces deux formules seront employés dans leurs sens québécois.

Traditionnellement, le travail social est divisé en deux branches : le *case-work* et le *group-work*. Le premier domine longtemps le secteur. Il prend les gens individuellement pour « les aider à s'aider eux-mêmes »², dans le but d'adapter le sujet à son milieu. Le *group-work* partage la même optique : adapter l'individu à son milieu, mais par le groupe. L'animation sociale (*community organizing*) se présente comme une voie alternative entre ces deux branches dont elle dénonce les dérives psychologisantes. Il ne s'agit plus d'adapter l'individu à son milieu (soit individuellement, soit par le groupe), mais de faire participer l'individu au travail collectif de transformation de sa communauté (*community*), de son milieu. Pour Jean-François Médard, on peut parler d'animation sociale quand un travailleur social tente d'introduire un changement dans une communauté locale en la faisant participer à son propre changement³. Non plus aider les gens à s'aider eux-mêmes, mais aider la communauté à s'aider elle-même. Il s'agit en quelque sorte d'une « participation collective suscitée », au sens où c'est l'animateur social qui, par un travail d'identification des problèmes, d'éducation, d'information, de mobilisation, doit susciter la participation de la communauté.

En 1959, le Conseil des œuvres de Montréal se familiarise avec les expériences américaines de *community organizing* en milieu urbain lors d'un séjour d'études organisé à

1971 ; Saul Alinsky, *Manuel de l'animation sociale : pour une action directe non violente*, Paris, Le Seuil, 1976.

1 Voir chapitre 4.

2 Entretien avec Michel Blondin, 8 avril 2009.

3 Jean-François Médard, *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Armand Collin, 1969, p. 2.

Chicago. Au retour de ce voyage, le COM entreprend de recruter un « Travailleur social professionnel » pour mener une intervention dans une communauté francophone pauvre. C'est chose faite lorsque Roger Prud'homme en devient le premier animateur social – l'appellation n'existe pas encore – du COM en 1961¹. Il propose alors un projet expérimental : créer, dans le secteur de Saint-Henri, un « Conseil de quartier » qu'il définit comme une « *association bénévole de citoyens et d'organisations d'un secteur donné qui vise à améliorer les conditions de vie de leur milieu* »². La base territoriale fixe est clairement affichée (« un secteur donné »). Il s'agit là du premier comité de citoyens de Montréal. Il est encore balbutiant quand, en 1964, l'animation sociale acquiert une existence officielle au sein du Conseil des œuvres de Montréal : Michel Blondin est alors recruté pour mettre sur pied un véritable « service de l'animation sociale ».

Revenir sur le parcours de Michel Blondin permet d'éclairer les origines et les sources d'inspiration de l'animation sociale³. Fils d'ouvrier ayant suivi un parcours scolaire catholique classique, il débute en 1960 des études à l'École de service social (ESS) de l'Université de Montréal, après avoir complété les Œuvres des vocations, à une époque où seul le *casework* y était enseigné. L'ESS est créée par la FOCCF et la *Federation of Catholic Charities* en 1940 et est rattachée à l'Université de Montréal en 1942⁴. Parallèlement à ses études, Michel Blondin s'engage dans un mouvement mis sur pied par deux étudiants en médecine, « Les Chantiers de Montréal », qui repose sur deux principes fondamentaux : le « *partage des conditions de vie* » et « *la collaboration avec les gens* » : « *on voulait aider les gens, mais avec eux, on voulait pas leur faire de cadeau. Ça prenait deux formes : l'une inspirée du concept d'Emmaüs⁵ (recueillir des choses usagées et les vendre à des gens très modestes), l'autre, c'était de faire des choses avec les gens, faire des corvées⁶, réparer des maisons du quartier, peindre des murs, réparer des lavabos etc.* ». Fortement inspirés par l'Abbé Pierre, qui a d'ailleurs béni le mariage de Michel Blondin lors d'un séjour au Québec, les Chantiers de Montréal sont surtout actifs à

1 Sylvain Camus, *Op. cit.*, p. 73.

2 Roger Prud'homme, « Rapport d'activités, Projet-Conseil de quartier », Conseil des œuvres de Montréal, novembre 1961, p. 3.

3 Sauf mention contraire, ces informations et les citations suivantes ont été recueillies au cours d'un entretien avec Michel Blondin, réalisé le 8 avril 2009.

4 Jacques Godbout, *Les Centres locaux de services communautaires et les organismes populaires. Etude sur l'implantation des CLSC en milieu urbain*, INRS-Urbanisation, octobre 1973, p. 27.

5 Le mouvement Emmaüs vise à rendre sa dignité à l'individu en le faisant contribuer au financement de l'organisation par un travail de chiffonnerie. Voir Axelle Brodriez-Dolino, *Emmaüs et l'abbé Pierre*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

6 Le terme « corvée » au Québec désigne, au XX^e siècle, un travail collectif peu qualifié, il a perdu la connotation négative de travail forcé qu'il avait au début du XIX^e siècle.

Griffintown, dans le Sud-Ouest de Montréal.

Nourri par cette expérience, Michel Blondin se montre de plus en plus critique à l'égard du *casework* : « *Quand j'étais en classe ou en stage avec mon directeur de stage et avec d'autres professionnels, leur jugement de valeur était en rupture avec ce que je voyais quand je partageais la vie des gens du quartier Griffintown [...]. Pour prendre un autre langage, c'était des comportements de classe : les travailleurs sociaux étaient de classe moyenne et de classe moyenne supérieure, ils avaient des comportements qu'ils pensaient comme absolus. Et quand les "pauvres" ne se comportaient pas de cette manière, ils les considéraient comme déviants* ». Il choisit d'abandonner le travail social traditionnel pour se tourner vers le travail social communautaire : il réalise en 1963 un stage auprès de Roger Prud'homme, l'organisateur du COM qui mettait sur pied le premier comité de citoyens à Saint-Henri, puis un autre stage de quelques semaines au Bureau d'Aménagement et de l'Est du Québec (BAEQ). Le BAEQ, expérience novatrice et originale, consistait en la création de comités locaux pour participer à l'élaboration d'une planification régionale du Bas Saint-Laurent. Bien qu'amorcé par le gouvernement provincial et fonctionnant de haut en bas, de l'Etat vers les régions, le BAEQ est souvent considéré comme l'une des premières expériences d'animation sociale, en milieu rural en l'occurrence, du Québec¹.

En 1964, Roger Prud'homme quitte son poste d'organisateur communautaire du COM pour devenir directeur de la Société de service social aux familles (SSSF), la première agence laïque de service social à Montréal, créée en 1938. Son poste devenu vacant, Michel Blondin est engagé pour le remplacer à Saint-Henri, avec le « *mandat le plus flou qu'on puisse imaginer [...] on ne savait pas trop où on s'en allait. On n'avait pas vraiment de modèle, on était dans l'invention continuelle* ». L'action de Michel Blondin se situe alors à deux niveaux : au sein du COM, il travaille à mettre sur pied un véritable Service de l'animation sociale ; à Saint-Henri, il travaille auprès du comité de citoyens. Pour cela, il dispose d'alliés : « *je travaillais avec des prêtres ouvriers, avec la JOC, avec le MTC [Mouvement des travailleurs chrétiens] [...]. Je collaborais avec Jacques Couture², avec des prêtres ouvriers français des Fils de la Charité. En fait, j'étais surtout proche de la frange marginale de l'église montréalaise, celle qui était*

1 Voir Sylvain Camus, *Pouvoir local et construction sociale d'une communauté résidentielle. Une monographie de sociologie urbaine sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1993, p. 77-78.

2 Jacques Couture est un prêtre ouvrier québécois aux préoccupations sociales et politiques prononcées, qui joua un rôle déterminant dans les liens tissés entre la branche ACO de l'église montréalaise et les mouvements populaires et politiques. Voir Martin Croteau, *L'Implication sociale et politique de Jacques Couture à Montréal, 1963-1976*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2008.

vraiment soucieuse de pastorale ouvrière ». Selon les témoignages de Jean-Marc Gareau¹ et Michel Blondin² (23 mars 2009) et Michel Blondin (8 avril 2009), plusieurs prêtres ouvriers français sont venus en « mission » à Montréal dans les années 1960. Des échanges s'effectuent également dans le sens inverse. Le prêtre québécois Jacques Couture effectue ainsi un voyage de plusieurs mois à Paris pour observer les pratiques des prêtres ouvriers français en 1968-1969³.

Cette biographie offre plusieurs enseignements. L'animation sociale en milieu urbain, née au sein du Conseil des œuvres de Montréal, ne se saurait se confondre avec le *Community organizing* américain. Elle se trouve au croisement de multiples sources d'inspiration. Le COM en lui-même est un organisme d'inspiration nord-américaine, centré sur la création d'agences sociales. L'animation sociale se situe à la rencontre d'influences américaines principalement, mais aussi francophones : Saul Alinsky et le *community organizing*, la sociologie urbaine de l'École de Chicago, l'Abbé Pierre, l'Action catholique ouvrière, le BAEQ et l'animation en milieu rural, etc. Il est fréquent de voir établie une filiation mécanique entre l'animation sociale québécoise et le *community organizing* américain. En réalité, ses racines sont plus complexes et variées. Les théories de Saul Alinsky, élaborées dans le contexte spécifique d'une société américaine aux prises avec la lutte des Noirs pour leurs droits civiques, ne peuvent être transposées telles quelles dans le Québec des années 1960, une société où l'influence de l'Église catholique, bien qu'en déclin, reste forte. Les premiers animateurs sociaux de Montréal – Roger Prud'homme, Jean-Marc Gareau, Pierre Pagé, Pierre Lagrenade, Michel Blondin, Serge Mongeau – ont reçu une éducation catholique traditionnelle, sont passés par les circuits scolaires classiques, encore fortement dominés par l'Église catholique. Ils ont fréquenté l'université et ont souvent reçu une formation en travail social centrée sur le *casework*. Même si les références théoriques sont souvent étrangères, l'animation sociale demeure fortement influencée par le contexte québécois des débuts de la Révolution tranquille. Définie comme une alternative au *casework* et au *groupwork*, elle valorise la notion de classe, de groupe, de communauté. D'une pratique floue et mouvante en 1964, elle devient vite une pratique aux contours précis et à la méthodologie rigoureuse que les animateurs du COM ont contribué à expliciter et populariser par leurs écrits⁴.

1 Entretien avec Jean-Marc Gareau, 23 mars 2009.

2 Entretien avec Michel Blondin, 8 avril 2009.

3 Martin Croteau, *Op. Cit.*, 2008, p. 54-72.

4 Serge Mongeau, *L'animation sociale en quartier défavorisé : l'expérience de Saint-Henri*, Conseil des œuvres de Montréal, mars 1966 ; Pierre Lagrenade, *D'aujourd'hui à demain*, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, juin 1968 ; Pierre Lagrenade, Robert Lapointe, *Bilan : animation sociale*, Conseil de développement social du Montréal métropolitain, décembre 1972, etc.

Une initiative du COM va permettre l'extension de l'animation sociale à l'ensemble de Montréal. En décembre 1966, le Conseil publie un document volumineux, intitulé « *Opération : rénovation sociale* »¹, dans lequel la ville est découpée en différents secteurs considérés comme particulièrement défavorisés et nécessitant une intervention sociale spécifique : « *dans tous les grands centres urbains, il existe des « zones grises » ; dans la présente étude, nous appellerons « zones prioritaires » ces zones grises de Montréal où nous croyons qu'il y a urgence de concentrer le plus d'efforts pour lutter contre les inégalités socio-économiques* »², explique ce document. Pour définir les sept « zones prioritaires »³ de Montréal, le COM croise différentes données : la mortalité infantile, le revenu des ménages, le niveau d'éducation, la situation de l'emploi, le taux de délinquance juvénile, l'habitat, etc. On peut voir ici une analogie avec la manière dont seront déterminés les quartiers prioritaires de la politique de la ville en France au début des années 1980. En 1966, le COM invente la géographie prioritaire, dans un souci d'objectivation du territoire. En tout, les sept zones prioritaires rassemblent plus de 108 000 ménages et une population de 401 000 personnes. Un tiers de la population montréalaise est donc considérée comme défavorisée et Hochelaga est, selon les critères retenus par le COM, « *la moins défavorisée des zones prioritaires* »⁴. Pour combattre les problèmes sociaux de ces différents quartiers, le Conseil des œuvres entreprend de recruter plusieurs animateurs sociaux. Jean-Marc Gareau est engagé en 1966 puis affecté à Hochelaga-Maisonneuve. Dans le chapitre suivant, nous étudierons son rôle dans la formation d'un mouvement populaire dans ce quartier.

Il existe donc trois grandes tendances de l'action sociale à Montréal dans les années 1960 : la pastorale sociale traditionnelle, en déclin, l'action catholique ouvrière, influencée par des expériences européennes et l'animation sociale, inspirée d'expériences américaines et promues par le COM. Chacune de ces formes d'action s'adresse à un référent particulier : la paroisse, la classe sociale, le « milieu » (ou « communauté »). Si l'importance de la paroisse s'estompe au cours des années 1970, les groupes populaires se bâtiront au croisement des notions de classe sociale et de milieu.

1 *Opération : rénovation sociale. Stratégie en vue de réduire les inégalités socio-économiques dans les zones défavorisées de Montréal*, étude du Conseil des œuvres de Montréal, décembre 1966, 224 p.

2 *Opération : rénovation sociale. Stratégie en vue de réduire les inégalités socio-économiques dans les zones défavorisées de Montréal*, étude du Conseil des œuvres de Montréal, décembre 1966, p. 14.

3 Elles sont principalement situées dans les anciens quartiers de Montréal : Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Centre-Ville, Centre-Sud, Mile-End, Nord du Mile-End et Hochelaga.

4 *Opération : rénovation sociale. Stratégie en vue de réduire les inégalités socio-économiques dans les zones défavorisées de Montréal*, étude du Conseil des œuvres de Montréal, décembre 1966, p. 16.

II/ L'action sociale à Saint-Denis (années 1960-1970)

A Saint-Denis, les services sociaux à la population sont surtout dispensés par la municipalité. Les moyens mobilisés pour cette action sociale municipale, ses finalités et son mode d'organisation diffèrent de l'action sociale catholique montréalaise. Au niveau des actions concrètes, l'écart est moins important. Traditionnellement, les théoriciens du Parti Communiste Français distinguent deux types d'élus : les « gestionnaires » et les « réalisateurs ». Les premiers se contentent de gérer et exercent un pouvoir qui fait des communes « *un rouage de la machine oppressive qui tend à maintenir, contre les empiétements de la classe ouvrière, la domination de la classe dirigeante* »¹. Au contraire, le bon élu, l'élu communiste, le « réalisateur » donc, rompt avec ce rôle purement administratif en menant une politique de réalisations sociales. Les équipes municipales successives de Saint-Denis vont tenter de mettre ce programme en pratique. Cette conception est surtout une version remaniée par le Parti communiste du « socialisme municipal »² et n'est donc pas spécifique aux banlieues rouges.

Pour comprendre pleinement l'action sociale de la municipalité de Saint-Denis, il nous faut rappeler quelques principes de l'idéologie du PCF qui se combinent pour déboucher sur une politique originale et cohérente. Le PCF prône la création d'un autre Etat, un Etat socialiste qui ne soit pas aux mains d'une minorité bourgeoise, mais au service de la population. L'image que les militants se font de l'importance du réseau social en URSS, pays couvert de crèches, de dispensaires, où l'hygiène et le sport sont des valeurs fondamentales, joue également un rôle important. Troisième remarque, les politiques sociales des banlieues rouges sont l'expression de la volonté d'élargir la place des collectivités locales dans la vie de chaque individu : en recevant l'aide municipale, les administrés se transforment en quelque sorte en débiteurs de leur municipalité. Enfin, ces politiques doivent être interprétées dans la perspective du caractère de « vitrine » que prennent les municipalités dirigés par le PCF. « *Les communistes ne se contentent pas d'indiquer des remèdes, ils les appliquent.* »³, écrivait jadis le dirigeant communiste Maurice Thorez : les municipalités communistes, avec leurs bureaux d'aide sociale, leurs colonies de vacances et leurs activités sportives et culturelles, doivent en apporter la preuve.

1 *Cahiers du communisme*, janvier 1953, cité dans Michel Maratrat, *Problèmes autour de la gestion municipale du PCF à Saint-Denis, 1945-1958*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 13, 1976, non paginé.

2 Bernard Meuret, *Le Socialisme municipal : Villeurbanne, 1880-1982*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982,

3 Maurice Thorez, *Fils du peuple, (1937-1960)*, Paris, Editions sociales, 1949, p. 119.

1/ Répondre aux besoins immédiats

En France, la fin de la prédominance religieuse sur le domaine de l'assistance remonte aux premières années de III^e République : l'Eglise perd alors son « *rôle de représentant des pauvres* »¹, au profit, en grande partie, de la commune qui se dote d'institutions destinées à parer au dénuement matériel de ses administrés. Les travaux de Yannick Marec sur Rouen illustrent cette « *communalisation de l'assistance publique* »².

a/Du bureau de bienfaisance au Bureau d'aide sociale : de la charité à la solidarité

A Saint-Denis, du milieu des années 1950 aux années 1980, l'action sociale transite essentiellement par le Bureau d'aide sociale (BAS), créé à la suite d'un décret du 29 novembre 1953 qui rénove le système d'aide sociale et remplace l'ancien système d'assistance. Ce décret donne naissance aux BAS en réalisant la fusion des Bureaux d'assistance, qui assuraient le service de l'aide sociale légale, et des Bureaux de bienfaisance, chargés de l'aide sociale facultative dispensée en nature ou en espèce³. Tandis que les premiers étaient obligatoires dans chaque commune depuis la loi du 15 juillet 1893, les seconds n'existaient que dans les municipalités où leur présence « *paraissait utile* »⁴. Le changement n'est pas que sémantique : en créant les Bureaux d'aide sociale, le décret de 1953 contribue à atténuer l'originalité de la gestion sociale des mairies communistes. En effet, ce qui était facultatif, laissé à la discrétion des élus municipaux, devient obligatoire dans chaque commune.

Depuis 1897, Saint-Denis dispose d'un Bureau de bienfaisance dont la principale activité

1 Pierre Valarié, « Vers une gestion négociée de l'action sociale : du néo-corporatisme associatif au social contractuel », *Pôle Sud*, vol. 4, n° 1, 1996, p. 79.

2 Yannick Marec, *Le Mont de piété de Rouen, 1778-1923*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Rouen, 1980 ; Yannick Marec, *Pauvreté et protection sociale au XIX^e et XX^e siècles. Des expériences rouennaise aux politiques nationales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

3 Plusieurs monographies de Bureaux de bienfaisance portant sur le XIX^e et XX^e siècles sont disponibles. Elles en présentent les activités concrètes, le personnel, les rapports avec les services municipaux, les formes juridiques : Cécile Viela, *Le Bureau de bienfaisance de Bordeaux (1806-1940)*, Thèse de doctorat de droit, Université Bordeaux 4, 1995 ; Sophie Apocale, *Assistance et bienfaisance à Aubervilliers, 1893-1945*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 1, 1996 ; Maud Guicher, *Le Bureau de bienfaisance de la Guillotière, 1803-1850*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lyon 3, 2002

4 Amédée Thévenet, *L'Aide sociale en France*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 8e édition, 2007, p. 89.

consiste à venir en aide aux indigents, par le biais de secours en argent et en nature. Ainsi, il distribue des bons de pain et de viande, du lait, du bois, de l'argent pour l'achat de charbon, des colis de nourriture pour les vieillards, les malades et les chômeurs. Ces aides sont dispensées chaque semaine, après la réunion de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance qui décide de l'acceptabilité des demandes d'aide. Certains moments symboliques sont également choisis par la Ville pour marquer son attachement aux personnes nécessiteuses. En 1950, au moment de Noël, 3 550 « *vieux papas et vieilles mamans* » bénéficient de colis alimentaires, 750 Dionysiens hospitalisés ont droit à des « *friandises* » et 650 chômeurs reçoivent plusieurs kilos de pommes de terre. A Pâques, les 3 600 « *vieux papas et vieilles mamans* » et les 800 chômeurs de la ville bénéficient chacun d'un colis de victuailles. Idem le 14 juillet, lors de la Fête de la Libération et de la Fête de Saint-Denis. En tout, les quantités distribuées par le Bureau de bienfaisance sont impressionnantes. En 1950, 108 428 bons de 1 Kg de pain (soit 3 903 408F), 103 507 bons de 20 F de viande (soit plus de 2 MF), 1,048 MF de secours de loyers, 2,8 MF de bons de charbon sont ainsi octroyés aux Dionysiens. A cela s'ajoute la distribution de sacs de bois de 25 Kg. En tout, environ 4 000 foyers profitent des largesses municipales : les 3 200 bénéficiaires du Bureau de bienfaisance et de l'assistance obligatoire auxquels s'ajoutent les quelques centaines de chômeurs que comptent la ville et, ponctuellement, les personnes hospitalisées¹.

Pour bénéficier des services du Bureau de bienfaisance, il faut en faire la demande. Celle-ci est alors examinée par la Commission administrative du bureau, composée en majorité de représentants du Conseil municipal : « *la commune n'a pas institué de carte d'économiquement faible (sic). Cette question a été étudiée et cette création n'a pas paru opportune* »². Les raisons de ce choix semblent assez évidentes : en refusant un système trop rigide, où une carte serait délivrée aux demandeurs en fonction de critères précis, la Commission peut traiter les dossiers au cas par cas, et conserver ainsi une certaine liberté dans le choix des attributions. Ainsi, le secours reçu du Bureau de bienfaisance n'est pas perçu comme un droit, conféré par la détention d'une carte, mais comme la manifestation de la générosité municipale.

En dehors de la part qui lui revient de la taxe sur les spectacles (soit un tiers), la subvention communale est pratiquement la seule ressource dont dispose le Bureau de

1 AMSD, 17 AC 65, Réponse du maire de Saint-Denis au questionnaire envoyé par le Secrétaire de l'ADSER, 8 août 1951.

2 AMSD, 17 AC 65, Réponse du maire de Saint-Denis au questionnaire envoyé par le Secrétaire de l'ADSER, 8 août 1951.

bienfaisance. L'ampleur des actions de l'établissement est donc étroitement dépendante des décisions du Conseil municipal qui avalise chaque année le montant de la subvention demandée par la Commission administrative du Bureau. Ces subventions sont en constante augmentation après la Seconde Guerre mondiale, ce qui s'explique en grande partie par l'évolution des prix, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Montant des subventions municipales au Bureau de bienfaisance

Année	Pour insuffisance de ressources	Pour secours aux familles nécessiteuses	Pour secours de loyers	Pour conflits sociaux
1946	3 MF	1 MF	0,53 MF	
1947	6 MF	1 MF	0,53 MF	
1948	12,5MF	2,9 MF	0,7 MF	
1949	19,2 MF	1,3 MF	1 MF	
1950	19,6 MF		1,5 MF	10 MF
1951	24,5 MF			

AMSD, 17 AC 65, Réponse du maire de Saint-Denis au questionnaire envoyé par le Secrétaire de l'ADSER, 8 août 1951.

AMSD, 17 AC 65, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Denis, 15 février 1949.

Il s'agit là des subventions annuelles régulières. Quand le contexte l'y incite le Conseil municipal peut également voter une subvention complémentaire. En 1947, année qui voit le nombre de mouvements sociaux se multiplier en France, les grèves conduisent par exemple le Conseil municipal à revoir sa subvention initiale et à octroyer une dotation supplémentaire de 3 MF car *« les graves conflits sociaux actuels entraînent nécessairement l'intervention du Bureau de bienfaisance pour secourir les familles les plus nécessiteuses »*¹. Autre cas de figure l'année suivante : ce ne sont plus les grèves, mais l'inflation importante qui incite le Conseil municipal à revoir sa copie. En raison de l'augmentation des prix, le budget initial du Bureau de bienfaisance s'avère insuffisant et le Conseil municipal doit voter une nouvelle subvention de 7 MF². Lors des hivers particulièrement froids, la Ville renfloue également les caisses du Bureau de bienfaisance pour que celui-ci accorde des bons de charbon et de bois en quantité suffisante.

Théoriquement, le Bureau de bienfaisance cesse donc son activité en 1953, mais il faudra en réalité trois ans à Saint-Denis pour se doter d'un Bureau d'aide sociale tel que prévu par le

1 AMSD, 17 AC 65, Extrait du registre des délibération du Conseil municipal de Saint-Denis, 28 novembre 1947.

2 AMSD, 17 AC 65, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Saint-Denis, 10 septembre 1948.

décret du 29 novembre 1953. Ce changement de nom ne devrait pas déplaire à la mairie dionysienne qui, dès 1947, rejette le terme de « bienfaisance » qui renvoie, selon elle, à l'idée de charité : dans son Bulletin municipal, elle s'élève contre ce terme qu'elle juge « *périmé* », « *désuet* », et annonce sa préférence pour l'expression « *réseau social* » ou « *solidarité* »¹, davantage en phase avec les idées développées par le PCF. Ce qui conduit Michel Maratrat à affirmer : « *les élus PCF se refusent à donner à leur politique sociale un caractère philanthropique ; il s'agit d'une politique de classe, d'un choix fondamental, ils condamnent la pratique bourgeoise de la charité* »². Dans son discours, la municipalité communiste rejette donc la charité chrétienne et bourgeoise telle que pratiquée à Hochelaga-Maisonneuve. Mais l'abandon du terme « bienfaisance » et son remplacement par la formule « aide sociale » ne satisfont pas non plus les communistes qui considèrent le BAS comme un pis-aller « *appelé à disparaître progressivement en fonction du développement d'une politique nationale et locale d'action sociale conforme aux intérêts de la population* »³. La formulation « aide sociale » fait, comme celle de « bienfaisance », l'objet de critiques acerbes. Dans un manuel destiné aux élus locaux communistes, Marcel Rosette, maire de Vitry-sur-Seine et responsable de la section « collectivités locales » auprès du Comité central du PCF, explique : « *Pour augmenter le profit monopoliste, l'Etat fait supporter la crise aux masses populaires, mais dans le même temps, il alloue aux familles de travailleurs, que sa politique plonge dans la détresse, une aumône : l'aide sociale. On ne s'éloigne guère des bureaux de "bienfaisance" [...] de la III^e République* ». Il reproche à l'aide sociale de transformer certains habitants en « *assistés permanents* », d'introduire chez eux un « *sentiment de culpabilité et de dépendance* », les conduisant à « *l'abandon de l'action* », « *annihil[ant] chez eux toute idée de lutte* »⁴. L'aide sociale constituerait pour l'Etat un bouclier contre la transformation sociale et politique prônée par les communistes et Marcel Rosette affirme : « *les communistes différencient radicalement l'action qu'ils mènent de l'aide sociale* »⁵. Quelle est l'originalité de cette action sociale ? Comment se distingue-t-elle de l'aide sociale traditionnelle dispensée, par exemple, dans les paroisses montréalaises ? Nous verrons que, sur le plan de l'aide aux chômeurs, aux personnes âgées, aux malades ou aux familles nécessiteuses, la municipalité de Saint-Denis dispense, par l'intermédiaire de son BAS, des aides qui peuvent rappeler la bienfaisance catholique. Il s'agit

1 *Bulletin municipal de Saint-Denis*, octobre 1947, cité par Michel Maratrat, *Op. cit.*, 1976, p. 33.

2 Michel Maratrat, *Op. cit.*, 1976, p. 37.

3 Marcel Rosette, *La Gestion communale dans l'action*, Paris, Editions sociales, 1977, p. 236.

4 Marcel Rosette, *La Gestion communale dans l'action*, Paris, Editions sociales, 1977, p. 234-235.

5 Marcel Rosette, *Op. Cit.*, 1977, p. 235.

surtout de trouver un juste équilibre : « *Aider les familles frappées par le chômage et, en même temps, ne pas atténuer la responsabilité fondamentale du pouvoir dans cet état de fait* »¹. Les communistes dionysiens passent de l'aide sociale à l'action sociale quand ils s'occupent de secourir les travailleurs, en particulier durant les conflits sociaux (chapitre 4). La politique sociale devient alors un outil pour encourager les luttes populaires contre l'Etat et le « profit monopoliste ».

Le passage du Bureau de bienfaisance au Bureau d'aide sociale n'est pas seulement un changement sémantique. Le nouveau BAS prend une forme hybride, il devient un acteur central de « *l'aide subsidiaire et discrétionnaire* »² puisqu'il doit assumer à la fois « *l'aide légale* » et « *l'aide extra-légale* »³. Cette dernière formule désigne toutes les initiatives propres au BAS. Prenons l'exemple des personnes âgées en 1975 : les tâches obligatoires (ou « *légales* ») du BAS consistent à étudier leurs demandes d'aides sociales (allocations mensuelles, prise en charge par des aides ménagères...), à traiter les dossiers de pensions et d'allocations vieillesse ou encore à examiner les demandes d'aides médicales à domicile. Pour la partie non obligatoire (dite « *extra-légale* ») de son action, il leur distribue cette année 5 771 colis alimentaires, 1 271 paires de chaussons et 490 bons de charbon ; il organise des sorties à Rambouillet ou Sancerre ou des séjours de vacances⁴. Le BAS définit ses tâches en ces termes : il se dit « *chargé d'exercer, outre une action de prévoyance et de solidarité, la coordination avec celle des services publics* »⁵.

D'une manière plus générale, l'aide légale correspond aux charges auxquelles tous les BAS sont assujettis : ils doivent envoyer les demandes d'aides sociales en Préfecture et fonctionnent comme une courroie de transmission entre les demandeurs et les services déconcentrés de l'Etat. En 1975, il a ainsi traité 4 783 demandes d'aides de nature diverse⁶. Il délivre également les « *cartes de priorités* », établit les certificats de chômage, étudie les demandes de pensions et allocations (Retraite des vieux travailleurs, allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité, Avantage social vieillesse), traite les dossiers d'Allocation logement pour personnes âgées, examine les demandes d'Aide médicale à domicile, etc⁷. Marcel

1 AMSD, 17 S 9, Compte-rendu de la réunion national des élus communistes et républicains, rapport de Marcel Rosette, Parti Communiste Français, 17 mai 1978.

2 Pierre Valarié, *Art. Cit.*, 1996, p. 79.

3 AMSD, 302 W 14, Statistique du Bureau d'aide sociale pour l'année 1975. Note à l'attention du secrétariat du conseil municipal, 6 avril 1976.

4 AMSD, 302 W 14, Note à l'attention du secrétariat du Conseil municipal, « *Statistiques du Bureau d'aide sociale pour l'année 1975* », 6 avril 1976.

5 AMSD, 17 AC 67, Extrait du registres des délibérations, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 25 octobre 1956.

6 AMSD, 301 W 14, Note à l'attention du secrétariat du conseil municipal. Objet : *Statistiques du Bureau d'aide sociale pour l'année 1975*, 6 avril 1976.

7 AMSD, 126 ACW 2, « *Aide sociale légale : statistiques relatives aux dossiers instruits* », Bureau d'aide sociale

Rosette énumère les différents volets de l'aide légale : l'aide sociale aux familles aux ressources insuffisantes, l'aide sociale aux infirmes et aveugles, l'aide médicale et hospitalière, les centres d'hébergement, l'aide aux familles dont l'un des membres pourvoyeur de revenus effectue son service militaire, l'aide à domicile¹. Cette dimension de l'action du BAS nous intéresse peu, mise à part la manière dont la Ville en fait la publicité : elle n'est pas du ressort de la politique municipale, mais dépend des politiques sociales nationales. Certes, les Bureaux d'aide sociale peuvent sans doute faire preuve d'une plus ou moins grande mansuétude dans le traitement des dossiers, en fonction des orientations municipales², mais il n'en reste pas moins soumis à des contraintes légales.

L'aide sociale extra-légale, dite aussi « *secours exceptionnel* », « *aide exceptionnelle* » ou « *aide facultative* » dans les archives, nous instruit davantage sur la conception de l'action sociale dans une municipalité communiste telle que Saint-Denis. En quelque sorte, l'aide extra-légale dispensée, le plus souvent en nature ou en argent, par le BAS, vient en renfort de l'aide sociale légale, car certaines personnes doivent « *attendre indéfiniment l'examen des dossiers d'aide sociale par suite du manque de moyens des Directions départementales d'action sanitaire et sociale* » et se retrouvent donc « *totalemment à la charge du BAS [...]. Sans son intervention, celles-ci se verraient incapables de survivre* »³. Avec l'argent qui n'est pas absorbé par l'aide légale, les BAS mettent en œuvre une politique d'assistance qui informe sur l'approche communale de la question sociale. Marcel Rosette distingue quatre volets de cette aide facultative : l'aide aux familles (participation au coût des crèches, garderies...), les services d'aides ménagères, les secours divers (secours en argent, secours de loyer, lait gratuit, combustible gratuit, gratuité des cantines scolaires etc.) et l'aide aux personnes âgées (gestion de logements ou logements-foyers, de foyers-restaurants, organisation de vacances et de loisirs etc.)⁴. Cette forme hybride du BAS, ce mélange des genres, ne manque pas de créer une certaine confusion que l'étude des archives fait ressortir : il est particulièrement difficile d'y distinguer clairement les actions du BAS auxquelles il doit se plier et ce qui relève de sa propre initiative. Dans les archives, la Ville valorise au même titre ces deux types d'actions, sans en préciser la nature légale ou extra-légale. On peut émettre l'hypothèse que ce flou est entretenu par l'équipe

de Saint-Denis, 1973-1978.

1 Marcel Rosette, *Op. Cit.*, 1977, p. 237.

2 Il serait à ce titre intéressant de réaliser une étude spécifique sur le possible décalage entre les injonctions nationales et les applications locales de ces politiques sociales, en fonction de la coloration politique des municipalités, mais là n'est pas l'objet de notre travail.

3 AMSD, 40 AC 7, *Action sociale. Revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, n° 1, avril 1969.

4 Marcel Rosette, *Op. Cit.*, 1977, p. 237.

municipale pour créer une confusion délibérée, afin que toutes les formes d'aide sociale semblent être le fruit de la générosité municipale, et non d'une obligation légale.

Avant d'entrer dans les détails de l'aide apportée par le Bureau d'aide sociale, il convient d'en préciser la nature administrative. Le BAS est une personnalité morale de droit public placée sous la double tutelle de la Préfecture et de la mairie, qui dispose, à l'instar d'un OPHLM, d'une autonomie administrative et financière. Il est géré par une Commission administrative composée pour moitié de membres désignés par le Conseil municipal, et pour l'autre moitié de membres désignés par la Préfecture, auxquels il faut ajouter le maire, président de droit de cette commission. Les personnes représentant la mairie sont donc en majorité dans cette assemblée qui définit les principales orientations du BAS et qui donne son avis sur les demandes d'aides sociales de toute nature (légale ou extra-légale)¹. En 1975, la Commission administrative du BAS de Saint-Denis est présidé par Marcelin Berthelot (depuis 1971)², elle compte quatre administrateurs nommés par le préfet – Serge August (1963), Raymond Charrue (1971), Lucette Roy (1974) et André Pomarède (1974) – et quatre membres nommés par le maire – René Lorioz (1972), Henri Barron (1971), Madeleine Desmedt (1971) et Marie Franom (1972), quatre conseillers municipaux ou maire-adjoints communistes de Saint-Denis³. Les communistes de la Ville sont donc au nombre de cinq, contre quatre représentants de la Préfecture.

Cette prépondérance municipale au sein de la Commission administrative soulève nombre de questions : cette commission est-elle véritablement autonome ? Dans quelle mesure subit-elle l'influence du Conseil municipal ? Une partie de l'opposition politique reproche au BAS de Saint-Denis de fonctionner selon une logique clientéliste : les bénéficiaires seraient choisis notamment en fonction de leur appartenance politique. C'est par exemple ce que suggère *Le Dionysien*, mensuel municipal d'opposition, dans un article au titre évocateur « Y a-t-il deux sortes de vétéran ? » : « Un certain nombre de travailleurs se plaignent de ne pas avoir les mêmes avantages que d'autres en ce qui concerne l'aide sociale [...]. Certains qui se sont plaints se seraient vu proposer la carte de membre d'une organisation dite UVTF⁴. Est-ce vrai ? Est-il nécessaire pour bénéficier de ses droits de cotiser à cette organisation para-politique ? »⁵, s'interroge l'article. Cette accusation de clientélisme politique est évidemment réfutée par les

1 Marie-Annick Barthe, Viviane Mizrahi-Tchernonog, « La politique sociale des communes : le rôle du Bureau d'aide sociale », *Revue de l'économie sociale*, janvier 1987, p. 86.

2 Entre parenthèses, la date de prise de fonction au sein de la Commission administrative du BAS.

3 AMSD, 126 ACW 2, Compte-rendu d'activités de l'exercice 1975 du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis.

4 L'Union des vieux travailleurs de France.

5 Emilie Odoux, « Y a-t-il deux sortes de vétérans », *Le Dionysien*, n° 81, mai 1962.

membres municipaux de la Commission administrative qui répondent au journal en se disant « indignés » par ces propos qui « laissent planer un doute sur leur probité et l'équité qui les anime »¹. L'aide discrétionnaire ne serait pas guidée par des considérations politiques. Tout comme l'action charitable des catholiques montréalais ne sélectionnerait pas ses bénéficiaires suivant leurs croyances religieuses.

Il est très difficile d'établir si, oui ou non, le BAS de Saint-Denis traite avec un œil favorable les demandes provenant de membres du Parti Communiste ou de personnes proches de ce parti, comme le suggère l'auteur de l'article. Mais au moins est-il possible de décrire le processus de sélection des personnes assistées. Pour bénéficier des secours du BAS, il faut détenir une « Carte municipale d'aide sociale », sorte d'équivalent de la « carte d'économiquement faible » jadis refusée par le Bureau de bienfaisance. Elle est accordée par la Commission administrative du BAS après proposition du service social de Saint-Denis : les assistantes sociales installées dans les quartiers et provenant de diverses organisations (Croix rouge, Sécurité sociale, Caisse de compensation, Préfecture, Service social municipal) présentent à leur chef de service les cas qui ont retenu leur attention. Elles doivent alors établir un rapport qui fournit l'état civil de l'intéressé, ses ressources, et toutes informations jugées importantes, telles que l'état de santé, le contexte familial etc. Théoriquement, la coloration politique ne fait pas partie de ses informations.

Le chef du service social transmet ensuite ces demandes à la Commission qui prend la décision finale en fonction d'un barème de ressources défini par la Ville et les services préfectoraux concernés et évolutive en fonction du coût de la vie. Officiellement, ce barème est « la seule et unique condition d'admission pour tous »². Michèle Mitolo, maire-adjointe de Saint-Denis et administratrice du BAS, est formelle : « Dix ans de présence dans la commission me permettent d'affirmer que les propositions sont toujours examinées avec soin et dans la plus complète impartialité qu'il s'agisse de race, nationalité, religion, politique »³. A titre indicatif, voici le barème tel qu'établi pour l'année 1968 : la première catégorie comprend les personnes seules qui gagnent entre 0 et 210 F par mois et les couples qui ont des revenus compris entre 0 et 380 F ; la seconde catégorie concerne les célibataires aux revenus compris entre 211 et 280 F et les couples aux salaires compris entre 381 et 430 F. Dans la troisième catégorie, les personnes seules disposent de 281 à 350 F par mois et les couples de 431 à 480 F. Les secours du BAS sont

1 *Le Dionysien*, n° 83, juillet-août 1962.

2 *Le Dionysien*, n° 83, juillet-août 1962.

3 AMSD, 40 C 7, *Action sociale. La revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, n° 1, avril 1969.

ensuite fonction de ces revenus. Les célibataires et les couples de la première catégorie touchent respectivement 55 F et 75 F par mois de secours mensuels, tandis que les personnes seules et les couples de troisième catégorie reçoivent respectivement 15 F et 20 F¹. Les personnes de quatrième catégorie (revenus supérieurs à 350 F pour les célibataires et 480 F pour les couple) n'obtiennent pas de secours en argent, mais seulement des bons de charbon et des colis alimentaires. Ces données indicatives nous permettent de constater le caractère résolument progressif des secours apportés. Ainsi, un homme seul qui dispose de 105 F par mois et reçoit 55 F du BAS voit ses revenus augmenter de plus de 50 %, tandis qu'un couple gagnant 450 F et qui bénéficie donc d'une aide mensuelle de 20 F voit son budget augmenter de moins de 5 %.

S'il est impossible de savoir si le barème est appliqué avec rigidité ou souplesse, on peut au moins constater que la multiplicité des étapes en vue d'obtenir l'agrément du BAS et la variété des acteurs impliqués dans le processus de sélection des bénéficiaires rendent difficile une sélection unilatérale de la mairie de Saint-Denis, une sélection uniquement guidée par des motivations politiques. D'ailleurs différentes anecdotes tendent à appuyer cette hypothèse : en août 1957, par exemple, un résident du XV^e arrondissement de Paris écrit à Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, pour solliciter l'admission de sa mère, résidente dionysienne de 87 ans, dans un foyer géré par le BAS (« *une maison de vieillards* », dit la lettre). Il prend soin de préciser sa qualité de « *membre du parti, trésorier de cellule et délégué du personnel (CGT)* »². Quelques jours plus tard, un maire-adjoint lui envoie une fin de non-recevoir : « *aucune place n'est vacante et de nombreuses demandes sont en instance* »³. Toute mère de communiste qu'elle soit, Madame L. est logée à la même enseigne que les autres demandeurs.

Bien que majoritaire au sein de la Commission administrative, la mairie de Saint-Denis n'a pas les mains libres quand il s'agit de gérer les secours dispensés par le BAS. Ce qui ne manque pas de lui déplaire. Les réticences municipales à l'égard de cette nouvelle structure sont visibles en différents points. Tout d'abord, il a fallu trois ans, depuis la publication du décret de 1953, pour mettre en place de manière effective la Commission administrative du BAS, ce qui n'est sans doute pas le signe d'un enthousiasme débordant de la part des élus dionysiens. De plus, une fois cette Commission constituée, la mairie de Saint-Denis entre dans une bataille de longue haleine (près de dix ans) avec la tutelle préfectorale pour obtenir un changement des

1 AMSD, 18 AC 14, Note du directeur départemental de l'Action sanitaire et sociale de Seine-Saint-Denis à Messieurs les maires et directeurs des BAS du département, 15 juillet 1968.

2 AMSD, 18 AC 4, Lettre de Mme L. à Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, 19 août 1957.

3 AMSD, 18 AC, 4, Lettre d'un maire-adjoint de Saint-Denis à M. Lazaroff, 30 août 1957.

statuts administratifs du BAS. Le 24 avril 1956, la Commission administrative délibère en faveur de la création d'un poste de Directeur administratif pour le BAS qui, jusqu'alors est dirigé par un chef de bureau, Frédéric Anthéaume. Titulaire du diplôme de l'Ecole nationale d'administration municipale (ENAM)¹, ce dernier est entré à la mairie de Saint-Denis en avril 1929, d'abord affecté au service d'Assistance, puis nommé chef de bureau en 1945². Ce changement de statut doit s'accompagner « *comme pour les autres établissements publics communaux (Hôpitaux, Hospices, Offices HLM) [de] la définition de cadres administratifs nécessaires au bon fonctionnement* » du BAS³. La Ville de Saint-Denis fait pression en ce sens pendant plusieurs années, se heurtant au refus de la Préfecture.

Selon elle, cette demande « *appelle les plus expresses réserves* », elle argue que Saint-Denis compte déjà trois directeurs administratifs et qu'il n'est pas nécessaire de créer un nouveau poste pour le BAS⁴. La mairie réitère sa demande à plusieurs reprises, s'adressant tantôt au Ministre de l'intérieur, tantôt au Préfet de la Seine, tantôt au Directeur des affaires départementales. Rien n'y fait, la réponse demeure négative⁵. On peut supposer que ce refus, motivé officiellement par des raisons administratives, cache aussi des arrières-pensées politiques. En effet, de nombreuses villes de taille comparable ou inférieure à Saint-Denis ont obtenu l'autorisation de placer à la tête de leur BAS un directeur administratif et d'en modifier les cadres administratifs : Arles, Bourges, Sète⁶, Versailles, Rouen, Nantes⁷, etc. Les directives officielles vont même dans le sens de la demande dionysienne. Emmanuel Rain, le Directeur général de la population et de l'entraide au Ministère de la santé publique et de la population, encourage officiellement une certaine souplesse dans la gestion des BAS des villes importantes. Il déclare ainsi au congrès de l'Union nationale des Bureaux d'aide sociale à Marseille en juin 1956 : « *En ce qui concerne la mise à disposition du personnel, je voudrais souligner combien l'élaboration d'instructions sur un plan général serait délicate. Nos communes sont, vous le savez, extrêmement diverses, et prétendre résoudre le problème du personnel du BAS par circulaire pour toute la France serait extrêmement difficile et d'une légalité douteuse [...]. Il est*

1 Voir Emmanuel Bellanger, « L'Ecole nationale d'administration municipale. Des "sans -grade" devenus secrétaires généraux », *Politix*, numéro spécial « Le temps des mairies », n° 53, mars 2001, pp. 145-171.

2 AMSD, 17 AC 67, Lettre de Frédéric Anthéaume au maire de Saint-Denis, 1er décembre 1964.

3 AMSD, 17 AC 67, Extrait du registre des délibérations, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 25 octobre 1956.

4 AMSD, 17 AC 67, Lettre du Préfet de la Seine au maire de Saint-Denis et président de la commission administrative du BAS, 13 novembre 1956.

5 AMSD, 17 AC 67, Rapport au Bureau municipal de Saint-Denis, présenté par Marcelin Berthelot, 20 juin 1964. Objet : création d'un poste de directeur administratif du BAS.

6 AMSD, 17 AC 67, Congrès national des Bureaux d'aide sociale, Evian, 1959.

7 AMSD, 17 AC 67, Lettre du maire de Saint-Denis au Préfet de la Seine, 17 décembre 1956.

bien entendu que doit être mis à la disposition du BAS le personnel nécessaire pour accomplir la tâche qui a été définie [...]. Doit-il pour autant être à sa disposition exclusive ? Constituer un cadre séparé avec un statut propre ? C'est certainement souhaitable pour les villes importantes, ce n'est certainement pas possible pour les petites communes »¹. Or, Saint-Denis est une commune de taille importante, et nombre de municipalités plus petites disposent d'un directeur administratif pour leur BAS, d'un « cadre séparé avec un statut propre ». Aussi est-il possible de supposer que le refus répété des tutelles préfectorales est en partie motivé par la volonté d'empêcher une trop grande mainmise de la ville sur son BAS.

Pourtant, le poids de la commune sur la gestion du BAS ne peut être nié. Il suffit pour s'en rendre compte d'examiner son budget qui est essentiellement alimenté par des subventions municipales. En 1967, 77 % des ressources de l'établissement proviennent de la commune, 17,7 % de la Sécurité sociale, 4,7 % du département et seulement 0,6 % de l'Etat. En 1968, la part du financement municipal a encore augmenté et s'élève à 79,3 %, contre 15,9 % pour la Sécurité sociale, 3,2 % pour le département et 1,6 % pour l'Etat². A titre indicatif, le budget du BAS en valeur monétaire est construit ainsi : en 1975, la subvention communale atteint 4,68 MF, contre un peu plus d'1 MF pour le département, et la subvention d'Etat s'élève à 48 000 F. Il faut y ajouter les 373 000 F versés par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) pour les aides ménagères et l'organisation de vacances, et les 810 911 F résultant de la participation des bénéficiaires à divers services³. L'année suivante, la subvention communale dépasse les 5,8 MF, le département verse 1,17 MF. La part de l'Etat (234 000 F) et celle de la CNAVTS (667 000 F) ont considérablement augmenté, même si elles demeurent largement en-deçà de l'effort consenti par la mairie : la Ville assume encore plus de 70 % des dépenses totales de fonctionnement du BAS⁴. Ainsi, le montant de la subvention communale ne cesse d'augmenter, en particulier à partir des années 1970. Ainsi, cette subvention passe de 1,8 MF en 1971 à 2,3 MF en 1973, puis 3,25 MF en 1974, 4,68 MF en 1975 et 5,81 MF en 1976⁵. Cette augmentation suit l'évolution du cours de la monnaie, mais elle est aussi reliée à la montée des problèmes sociaux découlant de la crise économique de 1973 qui entraîne chômage et précarité dans la classe ouvrière.

1 Discours d'Emmanuel Rain, cité dans *Bulletin trimestriel de l'Union des Bureaux d'aide sociale de France et d'Outre-Mer*, n° 84, , juillet-août 1956.

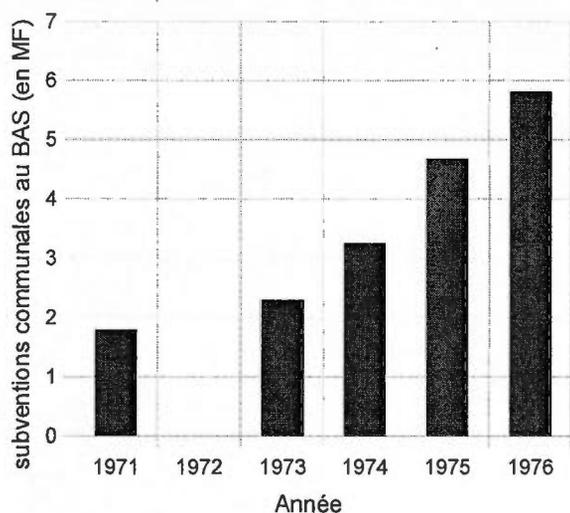
2 AMSD, 18 AC 14, *Action sociale. Revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, n° 1, avril 1969.

3 AMSD, 126 ACW 2, Compte-rendu d'activités de l'exercice 1975, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis.

4 AMSD, 126 ACW 2, Compte-rendu d'activités de l'exercice 1976, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis.

5 AMSD, 302 W 14, Budget 1975, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 10 décembre 1975.

Subventions communales au Bureau d'aide sociale (début de la crise économique)



La part de la subvention de l'Etat ne satisfait pas la Ville de Saint-Denis qui ne cesse de réclamer son augmentation et propose pour cela différentes solutions, comme par exemple la création d'un Fonds national commun des BAS qui serait alimenté par un prélèvement de 5 % sur les taxes perçues par l'Etat sur les recettes des PMU et jeux divers. L'exonération pour les BAS de la TVA et de la taxe sur les salaires est également demandée¹. Tandis que les services sociaux catholiques d'Hochelaga-Maisonneuve sollicitent la charité privée, par le biais des clubs sociaux locaux ou par celui des quêtes, pour venir combler leur déficit, la municipalité communiste réclame une implication croissante de l'Etat dans le financement des actions sociales locales. Le secteur privé est quasiment absent de l'action sociale à Saint-Denis : il n'est pas un partenaire financier et fait seulement office de prestataire de services. Pour offrir ses secours en nature, pour alimenter ses foyers-restaurants, le BAS s'appuie sur des commerçants locaux avec lesquels il passe un « contrat d'engagement » fixant le prix, la quantité et les conditions de livraison des denrées à distribuer. En 1965, un partenariat est par exemple établi avec Jacques Provost, marchand de pommes de terre, fruits et légumes dont l'échoppe est située rue de l'Alouette, qui livrera des produits maraîchers au BAS pour un montant total de 23 000 F². En 1966, la société CLB, installée rue de la République, est engagée pour fournir œufs, beurre et fromage au prix de gros en vigueur le jour de la livraison pour une valeur totale

1 AMSD, 18 AC 14, *Action sociale. Revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, n° 2, 1er trimestre 1970.

2 AMSD, 1 Q 25, Registre de délibérations de la Commission administrative du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, séance du 9 novembre 1965. Voir aussi Marcel Rosette, *Op. Cit.*, 1977, p. 239.

évaluée à 35 000 F¹.

L'action sociale à Saint-Denis mobilise des acteurs et des financements divers, quasi-exclusivement publics. Si la municipalité est prépondérante, l'Etat et ses services déconcentrés ne sont pas absents. Tantôt partenaire contraint au sein de la Commission administrative, tantôt adversaire auquel on demande davantage de moyens ou une plus grande autonomie, l'Etat est un interlocuteur incontournable de l'action sociale municipale. Au réseau social charitable, religieux et privé d'Hochelaga-Maisonneuve, la banlieue communiste préfère une action sociale publique qui associe la Ville et l'Etat dans un rapport asymétrique.

b/L'aide sociale communiste et ses clientèles-cible

Après l'explication des circuits administratifs qu'emprunte l'aide délivrée par le BAS, il convient d'aborder les personnes visées et les formes prises par cette aide : chaque semaine, ou presque, sauf pendant les mois d'été, la Commission administrative du BAS se réunit pour décider de l'attribution des secours distribués ponctuellement aux Dionysiens en fonction de leur situation sociale. Quels sont les Dionysiens qui bénéficient des secours exceptionnels du BAS ? Les personnes âgées, appelées dans les documents « vieux travailleurs » ou « vieux papas et vieilles mamans », sont les principaux bénéficiaires de l'action du Bureau, tant sur le plan de l'aide légale qu'extra-légale. Viennent ensuite les chômeurs, les malades et infirmes, et les « familles nécessiteuses ». Au cours de la période considérée, tous les groupes ne sont pas logés à la même enseigne. En fonction du contexte, certains font plus ou moins l'objet de l'attention municipale. Ainsi, au cours des années 1970, tandis que la proportion de chômeurs s'accroît, ce groupe devient une cible importante de l'action du BAS. En cas de mouvements sociaux, les travailleurs salariés deviennent la cible privilégiée et sont ardemment soutenus par le BAS.

Si les personnes âgées sont les premiers bénéficiaires des secours du BAS dans les années 1960, c'est parce qu'elles sont considérées comme « *les plus déshéritées du pays* »² : « *c'est un devoir pour les élus locaux de se préoccuper de la situation des Vieux travailleurs qui ne disposent actuellement que de ressources insuffisantes* »³. Quatre types d'aide leur sont

1 AMSD, 1 Q 25, Registre de délibérations de la Commission administrative du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, séance du 11 février 1966.

2 AMSD, 17 AC 65, Schéma détaillé de l'allocation du maire de Saint-Denis pour le repas des Vieux travailleurs e Saint-Denis le 20 mars 1960.

3 AMSD, 17 AC 65, Note pour les élus de Saint-Denis. Objet : « repas organisé au profit des vieux travailleurs le dimanche 15 avril 1962 ».

dispensés par le BAS. En premier lieu, des secours mensuels en argent et en nature, selon un barème de ressources qui évolue suivant le prix de la vie et les salaires. En 1968, par exemple, 792 000 F sont octroyés aux vieux Dionysiens, ainsi que 10 884 colis de nourriture¹. Il faut y ajouter 8 700 F de secours de loyer sont distribués et 155 000 F de secours de charbon².

Le BAS assure également la gestion de cinq foyers-restaurant, qui servent des repas à prix modique. En 1968 encore, 25 266 repas sont ainsi servis aux personnes âgées de la commune ; certains gratuitement, les autres (la majorité) à un prix compris entre 0,20 F et 2,20 F par jour, 80 % du coût de ces repas demeurant à la charge du BAS³. En 1967, la gestion des foyers-restaurants coûte 605 000F au budget du Bureau⁴. Ces foyers-restaurants possèdent une fonction politique : ils permettent de regrouper des bénéficiaires du BAS en un lieu collectif. Troisième type d'aide, les loisirs et les vacances : nous y reviendrons. Enfin, le BAS leur fournit un service d'aides à domicile qui effectuent les travaux ménagers courants des personnes âgées dans l'incapacité d'accomplir ces tâches. En 1961, sur les 34 employés que compte le BAS, douze « femmes de services » interviennent au domicile des vieux habitants de Saint-Denis⁵. Ces secours vitaux sont combinés avec des actions plus symboliques, destinées à marquer l'attachement de la municipalité à l'égard de ses vieux habitants. Quand un vieux Dionysien décède, quand un couple célèbre plusieurs décennies de mariage, le BAS se saisit de l'occasion pour attester de sa générosité. Ainsi, lorsque qu'un couple fête ses noces d'or dans un appartement de la cité Marcel Cachin en mars 1969, le BAS leur offre une paire de draps, deux taies d'oreiller, dix paquets de cigarettes Gauloise ; la municipalité s'y fait représenter par Maurice Soucheyre, premier maire-adjoint de la ville, et offre une boîte de pâtes de fruits, un coffret de cigares et une gerbe de fleurs⁶.

La priorité donnée aux vieux travailleurs est reliée dans le discours municipal à la conjoncture nationale : si le BAS s'intéresse tant aux personnes âgées, c'est en raison de la

1 AMSD, 18 AC 14, *Action sociale. Revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, n° 1, avril 1969.

2 AMSD, 18 AC 14, Rapport concernant l'action du Bureau d'aide sociale en faveur des personnes âgées, 25 avril 1968. Les chiffres cités ici concernent l'année 1967 ; nous n'avons pas pu trouver les données des secours de loyer et de charbon pour l'année 1968.

3 AMSD, 18 AC 14, *Action sociale. Revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, n° 1, avril 1960.

4 AMSD, 18 AC 14, Rapport concernant l'action du Bureau d'aide sociale en faveur des personnes âgées, 25 avril 1968.

5 AMSD, 17 AC 67, Lettre d'Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, à Jean Benedetti, Préfet de la Seine, 15 février 1961. Voir en annexe la « note justificative à la création d'un poste de directeur administratif au BAS de Saint-Denis », 13 février 1961.

6 AMSD, 18 AC 14, Note de G. Fortier, chef de service des affaires générales et administratives à l'attention de Madame Hoba, chef du Bureau d'aide sociale, 13 mars 1969.

« *carence du gouvernement dans sa politique sociale à l'égard des vieux travailleurs* »¹. Les élus ne cessent d'attirer l'attention de leurs administrés sur la responsabilité de l'Etat. Au cours du « *repas des vieux travailleurs de Saint-Denis* » de mars 1960, le maire insiste sur ce point : après avoir détaillé les taux d'inflation de différents produits pour l'année 1959, il souligne : « *voilà quelques pourcentages et, vous le savez, les allocations dont vous bénéficiez [...] n'ont pas été majorées de pourcentages pareils. Voilà comment l'Etat a aidé les Vieux travailleurs* ». A cette attitude s'oppose bien sûr celle du Conseil municipal dont le « *désir est de faire toujours mieux en faveur des personnes âgées démunies* »². Tandis que certains retraités touchent des pensions de 2 à 3 NF par jour, la municipalité revendique une pension minimale à 5 NF par jour, faute de quoi, « *le BAS doit accomplir un effort financier pour que des personnes âgées ne meurent ni de faim, ni de froid. [Or], il ne peut réaliser cet effort qu'à l'aide des subventions du Conseil Municipal* »³. A en croire cette délibération, deux mille vieux Dionysiens ne devraient donc leur survie qu'aux largesses du BAS, donc par ricochet au Conseil municipal et aux élus communistes de la ville. Les secours dispensés par le Bureau d'aide sociale sont utilisés par les élus communistes comme une arme politique pour dénoncer l'Etat et ses politiques sociales jugées insuffisantes.

Les « *familles nécessiteuses* » bénéficient quant à elles de secours de loyer et de secours exceptionnels en argent, ainsi que de la gratuité de divers services (cantines scolaires, crèches, garderie, loisirs) pour leurs enfants. Lors de ses réunions, la Commission administrative du BAS décide des familles qui pour une raison ou une autre (familles très nombreuses, familles monoparentales...) sont jugées nécessiteuses et, à ce titre, aptes à recevoir le secours municipal. Pour la seule séance du 19 septembre 1965, 19 familles perçoivent des sommes comprises entre 100 et 300 F pour les aider à payer leur loyer. D'autres bénéficient de secours dits « *exceptionnels* » : une mère de famille reçoit une douzaine de couches, trois brassières de laine et trois chemises ; un père installé avec ses enfants dans le bidonville du Franc-Moisin reçoit une couverture. Les étrangers ne sont pas exclus de cette aide exceptionnelle, comme en témoigne la liste des personnes secourues, mais ils ne sont pas désignés comme un groupe particulier.

Saint-Denis, terre d'immigration, compte une forte proportion d'étrangers (15 % en 1962,

1 AMSD, 17 AC 65, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, 18 décembre 1961.

2 AMSD, 17 AC 65, Note pour les élus de Saint-Denis. Objet : « *repas organisé au profit des vieux travailleurs le dimanche 15 avril 1962* ».

3 AMSD, 17 AC 65, Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, 18 décembre 1961.

25 % en 1975). Pour l'aide légale, ils sont soumis au droit commun ; pour l'aide extra légale, ils ne sont pas traités en tant que groupe spécifique. Seuls leurs patronymes et, quand il est indiqué, leurs lieux de naissance, permettent de les identifier dans les listes des personnes secourues par le BAS¹. Dans certaines situations extrêmes, il arrive malgré tout qu'une aide destinée quasi-exclusivement aux étrangers soit mise en place par le BAS, lors des incendies dans les bidonvilles notamment. Mais les personnes secourues ne le sont pas en tant qu'« étranger », mais en tant que Dionysien habitant un bidonville. Un exemple parmi d'autres : en juin 1967, le feu détruit une partie des baraques du Franc-Moisin et le BAS met en place un dispositif d'urgence. Pendant les deux jours suivant le drame, il organise l'hébergement des sinistrés : 280 personnes en profitent pendant deux jours et 32 pendant plusieurs semaines². Au total, l'incendie a coûté plus de 16 000 F au BAS, dont 10 000 F en secours alimentaire³. La moitié de cette somme (soit 8 000 F) est néanmoins prise en charge par le Conseil général qui verse une subvention exceptionnelle au BAS de Saint-Denis⁴. Mais le soutien du BAS aux étrangers est encadré, il n'est pas inconditionnel. Par exemple, la distribution de bons de gaz ne s'adresse qu'aux « *chefs de famille de nationalité françaises ou [aux] ressortissants des TOM, de l'Union Française, du Maroc, de la Tunisie, du Vietnam, et [aux] chefs de famille étrangers mariés à des Françaises ayant conservé leur nationalité et dont les enfants sont français* »⁵.

Il est intéressant de constater qu'un nouveau groupe de bénéficiaires s'affirme à partir des années 1970. Le sous-emploi devient chronique à Saint-Denis et le BAS développe ses aides à destination des chômeurs. En 1977, à l'occasion de Noël, il remet 636 chèques de 100 F aux chômeurs de moins de 25 ans et distribue 1 625 colis alimentaire aux chômeurs plus âgés (soit 52 716 F). Une après-midi récréative et un arbre de Noël sont aussi organisés pour les enfants de chômeurs. En tout, le coût du Noël des chômeurs en 1977 s'élève pour le BAS à près de 130 000 F⁶. En 1979, le budget qui leur est consacré est encore plus important : la mairie décide

1 AMSD, 1 Q 25, Réunions en séance de la Commission administrative du BAS. Registre de délibérations. Séance du 17 septembre 1965 ; Séance du 9 novembre 1965 ; Séance du 7 janvier 1966 ; Séance du 13 mai 1966 ; Séance du 21 juin 1966, etc.

2 AMSD, 201 W 4, Extrait du registre des délibérations de la commission administrative du BAS. Séance du 3 juillet 1967.

3 AMSD, 201, W 4, Note à l'attention de Frédéric Anthéaume, chef du Bureau d'aide sociale, Saint-Denis, 22 février 1968.

4 AMSD, 201 W 4, Note d'information à l'attention d'Eliane Mano. Administratrice du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 25 avril 1968. Objet : Délibérations du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, 1^{ère} session 1967

5 AMSD, 201 W 3, « Bons de gaz pour l'année 1966 », communiqué d'Auguste Gillot, Ville de Saint-Denis, 1966 ; « Aide aux familles en matière de gaz et d'électricité au titre de l'année 1971 », communiqué de Marcelin Berthelot, Ville de Saint-Denis, 1971.

6 AMSD, 302 W 14, Rapport au Bureau municipal, présenté par Eliane Mano et Michèle Mitolo, 27 novembre 1978.

de supprimer les colis pour les remplacer par des chèques car « *la majorité de ceux ayant droit au colis auraient préféré les 100 F* ». Pour les trois mille chômeurs que compte la ville, il en coûtera donc 300 000 F en dons d'argent¹. A titre de comparaison, à l'occasion des fêtes de Noël de 1969, soit avant le début de la crise économique, la mairie s'était contentée de distribuer des colis alimentaires à 294 chômeurs². De même, les aides attribuées par le BAS aux chômeurs en prise avec des retards d'indemnisation bondissent durant ces années : 3 650 F pour 29 familles en 1974, 32 157 F pour 200 familles en 1975 et déjà 19 535 F pour le seul premier trimestre 1976³. La crise économique s'installe durablement et entraîne une augmentation de la part des chômeurs dans le montant total des secours attribués par le BAS. En 1981, le Bureau d'aide sociale consacre environ 708 000 F de secours aux seuls chômeurs. Au cours des trois premiers mois de 1982, il a déjà utilisé plus de 300 000 F, alors que le budget annuel prévu pour ce type de secours s'élève à 850 000 F. Cette forte augmentation des dépenses de secours s'explique par l'« *aggravation de la situation financière des chômeurs* » et par « *l'absence de protection sociale des chômeurs arrivés en fin de droit* »⁴. Le poids de la crise pèse lourdement sur les comptes du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis et, par conséquent, sur le budget municipal.

Alors que la notion statistique de « chômage » apparaît en France avec le recensement de 1896⁵, Yannick Marec constate que les chômeurs ne sont pas pris en compte, en tant que groupe, par l'assistance publique rouennaise de la première moitié du XX^e siècle ; pour eux, les secours publics se limitent à « *des aides communales temporaires [...] par l'intermédiaire des bureaux d'assistance* »⁶. Ils ne sont alors pas considérés comme chômeurs, mais comme « *ouvriers sans travail* ». Dès les années 1950, pour le BAS de Saint-Denis, les chômeurs existent en tant que groupe : ils font par exemple partie des trois populations, avec les personnes âgées et les infirmes, qui reçoivent des paniers à Noël. Un parallélisme pourrait être fait entre les chômeurs rouennais du début du XX^e siècle et les étrangers dionysiens des décennies suivant la Seconde Guerre mondiale : s'ils ne sont pas exclus des politiques sociales municipales, ils n'existent pas en tant que groupe-cible particulier de l'action sociale communale. Aucun document du BAS ne fait mention des étrangers comme population à aider spécifiquement, à la différence des

1 AMSD, 40 C 7, *Action sociale, Revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, bulletin n° 2, 1^{er} trimestre 1970.

2 AMSD, 40 C 7, *Action sociale, Revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, bulletin n° 2, 1^{er} trimestre 1970.

3 AMSD, 302 W 14, Tableau récapitulatif de l'aide attribuée aux personnes inscrites au chômage suite à des retards d'indemnisation, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 1974 – 1^{er} trimestre 1976.

4 AMSD, 302 W 14, Note d'Yves Calmes, directeur du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, à Michèle Mitolo, maire-adjointe de Saint-Denis, 6 avril 1982.

5 Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

6 Yannick Marec, *Pauvreté et protection sociale au XIX^e et XX^e siècles. Des expériences rouennaises aux politiques nationales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 316.

personnes âgées, des femmes seules avec enfants, des infirmes ou des chômeurs. A partir de 1981, les étrangers deviennent une population-cible de la « politique de la ville » (au sens strict).

c/Secours en argent et secours en nature

En visant les chômeurs, les personnes âgées, les « familles nécessiteuses », le BAS s'adresse aux « plus déshérités ». Mais quel type d'aide leur fournit-il ? Notre propos n'est pas de faire une étude quantitative du nombre de bons de viande ou de lait distribués par le BAS entre 1960 et 1980 ; en l'absence de document synthétique élaboré chaque année, il faudrait agréger les données semaine après semaine pour arriver aux totaux annuels. Ce travail fastidieux, pour intéressant qu'il soit, n'enrichirait pas véritablement notre étude comparative. Faute d'archives, nous ne pouvons connaître le montant total des secours distribués chaque année par les différentes structures religieuses à Hochelaga-Maisonneuve, rendant impossible toute comparaison quantitative entre Saint-Denis et Montréal. Nous préférons donc nous focaliser sur la nature des aides apportées. En distribuant des secours en argent et en nature, le BAS manifeste un souci de soulager les besoins immédiats des Dionysiens, comme le font les paroisses et congrégations religieuses d'Hochelaga-Maisonneuve. Il ne s'agit pas de trouver des solutions locales à des problèmes sociaux, mais de combler des besoins élémentaires au coup par coup, cas après cas, semaine après semaine, en tâchant de « *ne pas atténuer la responsabilité fondamentale du pouvoir* »¹. Il faut aider les Dionysiens, mais pas trop : le secours du BAS doit rester providentiel et il n'est pas question ici d'agir en amont des problèmes, seulement de les traiter en aval.

Les distributions de bons de gaz ou de sacs de charbon visent à parer aux hivers rigoureux. Certains Dionysiens n'ont en effet pas les ressources nécessaires pour se chauffer adéquatement. Aussi le BAS octroie-t-il gratuitement des bons de bois, de charbon ou de gaz aux familles les plus modestes pendant l'hiver. La même pratique a été observée à Hochelaga-Maisonneuve. Ce type d'aide était déjà dispensé par le Bureau de bienfaisance et le BAS ne fait que reprendre une pratique ancienne. En 1950, par exemple le Bureau de bienfaisance de Saint-Denis distribue du charbon (pour un montant total de 2 831 000F) et du bois². L'opération a lieu

1 AMSD, 17 S 9, Compte-rendu de la réunion nationale des élus communistes et républicains, rapport de Marcel Rosette, Parti Communiste Français, 17 mai 1978.

2 AMSD, 17 AC 65, Réponse du maire de Saint-Denis au questionnaire envoyé par le Secrétaire de l'ADSER, 8 août 1951.

tous les ans, parfois avec l'aide du Conseil général de la Seine-Saint-Denis qui, pendant le rigoureux hiver de 1971 par exemple, accorde aux BAS du département des subventions exceptionnelles pour organiser des distributions de gaz¹.

Le don de nourriture constitue un autre volet prépondérant de l'action du BAS. A titre indicatif, en 1960, 154 393 bons de un kilogramme de pain et 150 991 bons de viande sont distribués². L'année suivante, ce sont 151 740 bons de pain et 149 423 bons de 0,5 NF de viande³. Outre ces bons de nourriture attribués régulièrement par sa Commission administrative, le BAS organise des distributions lors d'événements ponctuels, en particulier pour les personnes âgées : à l'occasion de Noël, de la Fête nationale, de Pâques ou de la Fête de Saint-Denis, des colis sont donnés aux « vieux travailleurs » de la ville, ainsi qu'aux infirmes, aux malades et aux quelques chômeurs⁴. Tandis que le calendrier des distributions des paroisses d'Hochelaga-Maisonneuve dépend des fêtes religieuses, c'est ici un mélange de dates laïques et religieuses (mais presque « laïcisées ») qui est privilégié par la mairie.

Il faut ajouter à cela les secours de loyer accordés aux familles. Ce type de soutien constitue une part infime du budget du BAS : en 1961, le BAS a par exemple délivré 20 900 NF pour aider certains Dionysiens à payer leurs loyers mensuels. Chiffre qu'il faut comparer aux 143 651,50 NF de secours en argent versés cette même année aux « Vieux Papas et Vieilles Mamans » de la ville⁵. La différence est encore plus grande en 1967 : 545 429 F sont distribués en secours mensuels en argent, contre 8 695 F de secours de loyer et 170 000 F pour la distribution de colis alimentaires. D'après les données de 1961 et 1967 que nous avons étudiées de manière systématique⁶, la municipalité de Saint-Denis privilégie les dons en argent aux dons en nature. Ajoutons à cela une dernière forme d'aide en nature délivrée par le BAS et qui représente un coût résiduel: le « secours vestiaire ». Chaque semaine, des bénéficiaires sont choisis et reçoivent des vêtements et du linge : chaussures, draps, couvertures, pull-over, etc. Là

1 AMSD, 201 W 3, « Aide aux familles en matière de gaz et d'électricité au titre de l'année 1971 », communiqué de Marcelin Berthelot, Ville de Saint-Denis, 1971.

2 AMSD, 17 AC 67, Lettre d'Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, à Jean Benedetti, Préfet de la Seine, 15 février 1961. Voir en annexe à cette lettre la « Note justificative sur la création d'un poste de directeur administratif », établie par la Ville de Saint-Denis le 13 février 1961.

3 AMSD, 17 AC 65, Note pour les élus de Saint-Denis. Objet : « repas organisé au profit des vieux travailleurs le dimanche 15 avril 1962 ».

4 AMSD, 17 AC 65, Note pour les élus de Saint-Denis. Objet : « repas organisé au profit des vieux travailleurs le dimanche 15 avril 1962 ».

5 AMSD, 17 AC 65, Note pour les élus de Saint-Denis. Objet : « repas organisé au profit des vieux travailleurs le dimanche 15 avril 1962 ».

6 L'étude par sondage des délibérations de la Commission administrative du BAS nous permet de confirmer cette répartition pour les autres années.

encore, même si cette aide est dispensée par une institution publique, elle peut être rapprochée des « vestiaires » tenus par les paroisses d'Hochelaga-Maisonneuve. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de parer au dénuement dans l'urgence, de répondre à un besoin fondamental.

d/Des politiques sociales aux politiques sanitaires

Ces différentes formes d'aide sociale qui réagissent aux problèmes en proposant des soutiens de dépannage contrastent avec les politiques médico-sociales menées par la mairie. Ces dernières ne se placent pas seulement sur le plan de l'assistance, dans une logique de gestion des problèmes : elles se montrent davantage innovantes en s'installant dans le champ de la prévention, en tentant d'agir en amont des problèmes. Cette politique volontariste en matière de santé s'est développée après la Seconde Guerre mondiale, lorsque la tuberculose faisait des ravages dans les rangs des classes populaires et que la mortalité infantile atteignait son point culminant. Selon Auguste Gillot, au lendemain de la guerre, Saint-Denis détient la palme d'or des villes françaises concernant la mortalité par tuberculose : pour mille « naissances vivantes », c'est-à-dire les enfants âgés de 0 à 1 an, il y avait 130 décès en 1945 ; ce chiffre est ramené à 35 en 1953¹.

Sous l'effet du Baby boom, le nombre d'enfants à Saint-Denis augmente et l'accent est mis sur l'enfance. En moins de 20 ans, la ville se couvre d'un réseau social dense en matière de santé qui mêle actions de dépannage et actions de prévention. En 1963, Saint-Denis compte quatre crèches (Barbusse, Ursulines, République, Plaine), une pouponnière BCG ainsi que deux centres médico-sociaux, situés rue Barbusse et rue du Cygne, qui distribuent des soins dentaires et médicaux (médecine générale, ORL, orthopédie, ophtalmologie, orthophonie, vaccination etc.)². En 1960, celui de la rue Henri Barbusse effectue 8 153 actes médicaux. Il emploie alors une infirmière, une secrétaire médicale, une assistante dentaire, quatre médecins à temps partiel et un dentiste, auxquels s'ajoutent la directrice³. Un centre de diététique infantile, initialement simple centre de stérilisation du lait, qui couvre l'ensemble de Saint-Denis et déborde légèrement sur Stains, distribue lait et biberons pour les nouveaux-nés dionysiens, dispense des

1 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de section présenté par Auguste Gillot, « La municipalité au service de la classe laborieuse », Conférence de la section communiste de Saint-Denis, 17 juin 1956.

2 AMSD, 18 AC 8, Rapport au bureau municipal présenté par M. Didiot, 12 mai 1964. Objet : Statistiques de fonctionnement des services médico-sociaux en 1963.

3 AMSD, 18 AC 8, Présentation du centre médico-social Henri Barbusse, 1961.

conseils quant à l'alimentation des enfants. En 1959, il a ainsi accordé près de 60 000 litres de lait¹. En 1966, 1 268 enfants y sont inscrits et le centre délivre 192 690 biberons, soit une moyenne journalière de 528 biberons².

Au fil des années, plusieurs centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ouvrent à Saint-Denis. Ce service est organisé au niveau national par l'ordonnance du 2 novembre 1945 et participe de « l'esprit de la Libération »³. Il est destiné aux enfants de moins de six ans ainsi qu'aux femmes enceintes et se focalise sur les actions de prévention, d'accompagnement et de dépistage. Par exemple, en 1961, à la PMI de l'avenue du Président Wilson, sont examinés 7 128 enfants de moins de deux ans et 682 enfants de 2 à 6 ans ; plus de 2 300 vaccins sont effectués. A Saint-Denis, en 1963, il existe déjà quatre PMI, puis cinq en 1967 (PMI Hôpital, République, Plaine, Barbusse, Vert Galant)⁴ et six en 1976. Dans son programme pour les élections municipales de 1971, le PCF promettait pourtant la construction de quatre nouvelles PMI dans les quartiers nouveaux de la ville, dont certaines étaient déjà annoncées dans le programme municipal précédent (1965-1971)⁵. Une promesse qui restera lettre morte : sur les quatre prévues, seule une est réalisée. Comme pour l'aide légale et extra-légale du BAS, un flou est entretenu par la mairie communiste. A en croire les discours officiels, les PMI semblent être exclusivement le fruit d'initiatives municipales. Pourtant, s'il existe des PMI départementales et d'autres municipales, le personnel de ces centres est financé par des crédits départementaux qui recouvrent la majeure partie des coûts de fonctionnement⁶, ces dépenses étant ensuite remboursées pour plus de 80 % par l'Etat⁷. Il existe chez les communistes dionysiens une tendance évidente à présenter toute intervention sociale comme le résultat des politiques municipales, même s'il s'agit d'une aide obligatoire ou d'un service départemental sur lesquels la mairie a peu de prises et qui est en majorité pris en charge par l'Etat.

Il est intéressant de constater que les PMI de Saint-Denis, pour la plupart construites dans l'immédiat après-guerre, sont situées dans les quartiers anciens de la commune, à l'exception de la PMI Franc-Moisin. Durant ces années, l'équipe municipale communiste est

1 AMSD, 18 AC 8, Statistiques de l'année 1959, Centre de diététique infantile de Saint-Denis.

2 AMSD, 18 AC 10, Statistiques de l'année 1966, secrétariat des services médico-sociaux.

3 Amédée Thévenet, *Op. cit.*, 2007, p. 11

4 AMSD, 18 AC 10, Statistiques de fréquentation des différents équipements sanitaires et sociaux de la ville de Saint-Denis, 1967.

5 AMSD, 37 AC 65, Projet pour un nouveau programme, par Eliane Mano, Direction de l'action sociale, Saint-Denis, 7 octobre 1970.

6 Dans les PMI municipales, les mairies peuvent décider d'embaucher, outre le personnel financé par le département, une puéricultrice, un médecin ou une assistante sociale, dont les salaires sont prélevés sur le budget municipal.

7 Marcel Rosette, *Op. Cit.*, 1977, p. 227.

particulièrement active dans le domaine de la santé et s'emploie à couvrir la ville d'équipements sanitaires. Mais, lentement, la question de la santé s'éclipse au profit d'un nouveau problème, le logement, qui devient le centre de l'attention municipale. Quand les grands ensembles de logements sociaux sortent de terre à Saint-Denis, l'heure n'est plus vraiment à l'action sanitaire au sens strict¹ et la municipalité considère que l'amélioration de l'état de santé de la population découlera de l'amélioration des conditions de logement. Dans le *Bulletin municipal* de janvier 1954, le Président de l'OPHLM affirme ainsi : « *Nous avons dit et répété que deux faits essentiels dominaient la situation sociale de Saint-Denis : la surmortalité infantile et la surmortalité tuberculeuse, toutes deux des conséquences directes des logements surchargés et des taudis* ». Souvent prévus dans les plans initiaux de ces quartiers, les PMI ne sont jamais réalisées. Sauf au Franc-Moisin où, huit ans après la pose de la première pierre de la cité, la PMI ouvre ses portes en avril 1976². Toutes les cités ne sont pas aussi bien loties : elles doivent se contenter, malgré les promesses, de la PMI du quartier ancien voisin. Ainsi, la cité des Tartres (futur cité Allende) partage la PMI Henri Barbusse avec les quartiers Floréal/La Saussaie, Marcel Cachin et Saint-Rémy³. Se dessinent ainsi une géographie inégalitaire des services médico-sociaux.

2/ Les loisirs et la culture : une visée politique ?

L'encadrement social et politique des Dionysiens se prolonge avec les politiques culturelles et de loisirs mises en œuvre par la mairie pour répondre aux besoins de ses habitants en matière de divertissement, de récréation. Ces actions, qui visent plus spécifiquement les jeunes et les personnes âgées, transitent, non pas par le BAS, mais par le Service municipal de la jeunesse, de la culture ou encore par la Caisse des écoles. Contrairement aux actions de distributions de secours en argent ou en nature, les politiques de loisirs ne cherchent pas à combler des besoin vitaux, mais ils partagent avec elles un même principe : en se glissant dans le temps libre de ses administrés, la municipalité témoigne de son omniprésence ; elle tente de se rendre indispensable et de diffuser certaines valeurs.

-
- 1 Voir Michel Maratrat, *Problèmes autour de la gestion municipale du PCF à Saint-Denis, 1945-1958*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris XIII, 1976,
 - 2 AMSD, 475 W 21, Atlas des équipements du quartier Franc-Moisin/Bel Air : propositions, janvier 1988.
 - 3 Patrick Champagne, Dominique Marchetti et al., *Problèmes de l'action publique et implantation des équipements publics dans les quartiers en difficultés. Le cas du quartier Allende à Saint-Denis*, janvier 1995.

a/Occuper les jeunes Dionysiens : l'exemple des colonies de vacances

Pour les jeunes, la mairie propose des activités récréatives. Après la Seconde Guerre mondiale, la Ville de Saint-Denis organise une prise en charge des jeunes d'âge scolaire avant et après la classe, le midi, le mercredi après-midi et parfois, pendant toutes les vacances. Patronage laïc, centres aérés, associations sportives, colonies de vacances, tout est mis en œuvre pour permettre à la mairie de s'immiscer dans le temps libres des enfants. Comme à Hochelaga-Maisonneuve où les loisirs et camps de vacances paroissiaux doivent combattre le désœuvrement de la jeunesse pour la ramener dans le chemin de la foi, les loisirs municipaux ne sont pas dénués d'arrière-pensées, non pas spirituelles, mais politiques. Mais gardons-nous de sombrer dans la caricature : si les catholiques montréalais et les communistes dionysiens ont des visées d'encadrement spirituel et politique, il ne faut pas nier la dimension désintéressée des loisirs proposés par les paroisses ou la mairie.

À ce titre, le cas des colonies de vacances, déjà étudié par plusieurs auteurs¹, est particulièrement éclairant. Cette politique est à la base du communisme municipal. Dès les années 1930, les bastions de la ceinture rouge de Paris se distinguent en accordant d'importantes subventions aux Caisses des écoles, aux services de l'Enfance et aux Œuvres de vacances. Elles mettent sur pied d'immenses colonies de vacances qui accueillent simultanément des centaines d'enfants et achètent pour cela de vastes propriétés, parcs et châteaux qui offrent à la classe ouvrière ce qui était alors l'apanage de la bourgeoisie². A Saint-Denis, la création de colonies de vacances est même antérieure. En 1881, une Caisse des écoles est créée dans la ville. Elle met sur pied un système de colonies de vacances qui voit officiellement le jour en 1909 lorsque, pour la première fois, un budget lui est alloué par le Conseil municipal³. A l'origine, ces colonies

1 Sylvie Rab, *Culture et banlieue : les politiques culturelles de les municipalités de la Seine, 1935-1939*, Thèse de doctorat d'histoire, Paris 7, 1994 ; Emmanuel Bellanger, « Les colonies municipales de banlieue : entre héritage paternaliste, empreinte communiste et diffusion d'un modèle (1880-1960) », in Samuel Boussion, Mathias Gardet (dir.), *Les Châteaux du social XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 2010, p. 91-102.

2 Voir Samuel Boussion, Mathias Gardet (dir.), *Les Châteaux du social XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de Vincennes, 2010.

3 Bernard Desoindre, *Une ville de banlieue rouge : Saint-Denis, Histoire de ses colonies de vacances, 1882-1970*, mairie de Saint-Denis, 1982, p. 34. Le rédacteur de ce texte commandé par la mairie de Saint-Denis pour le 100^e anniversaire de la Caisse des écoles, Bernard Desoindre, fut moniteur, moniteur-chef puis directeur de l'organisation des colonies de vacances de Saint-Denis. Ce document est autant un travail de recherche qu'un témoignage.

sont gérées par la Caisse des écoles. Mais, à partir de 1922, elles prennent davantage un tour politique. Lors du Conseil municipal du 12 juillet 1922, le « citoyen Bestel » s'élève contre l'autonomie de la Caisse des écoles : « *Le Conseil municipal avait décidé de lui accorder une autonomie entière. Si cette autonomie peut être considérée comme valable et utile en ce qui concerne le fonctionnement normal de la Caisse des écoles pour ses attributions ordinaires, c'est-à-dire amélioration de l'ordinaire des enfants, les secours divers à allouer aux enfants des écoles, nous ne pensons pas que le Conseil municipal puisse accorder à la Caisse des écoles l'autonomie absolue en ce qui concerne l'organisation des vacances scolaires* »¹. Sa requête emporte la majorité et, à partir de cette date, c'est la municipalité elle-même qui organise les colonies de vacances. Le BAS s'occupe de l'aide sociale aux adultes, la Caisse des écoles se charge des secours divers aux enfants et la Ville organise des colonies de vacances.

Le nombre d'enfants qui fréquentent ces centres augmente continuellement : 104 en 1907, 1 600 en 1922, 3 020 en 1936. La parenthèse doriotiste et la Seconde Guerre mondiale font chuter brutalement les taux de fréquentation, au point qu'en 1945, seuls 1 285 enfants fréquentent les colonies de vacances municipales². Auguste Gillot, le nouveau maire communiste élu en avril 1945, entreprend de remettre sur pied une politique de vacances scolaires digne de ce nom. Auguste Persancier, maire-adjoint à l'enfance, aux sports et aux fêtes en 1945, raconte dans ses *Mémoires* : « *À la Libération, Saint-Denis n'avait rien à offrir à ses enfants pour leurs vacances. Nous avons uniquement la petite maison de Sancerre [...] qui était destinée aux orphelins. Le premier été, celui de 1945, nous avons placé des enfants chez l'habitant à Rennes et dans ses environs [...]. Pour l'été suivant, à la suite de nombreuses démarches, j'ai pu obtenir, avec l'appui du ministre communiste des anciens combattants, Laurent Casanova, un ancien camp de rapatriés à Saint-Symphorien. Nous nous sommes procurés tout le matériel nécessaire [...], nous avons réparé les lavabos, les douches, les toits des baraquements en bois. En juillet [1946], notre colonie de Saint-Symphorien était prête à accueillir nos 1400 enfants, leurs 50 moniteurs, qui n'en étaient pas vraiment, et moi, responsable de tout ce monde qu'il fallait héberger, nourrir, distraire* »³.

« Héberger, nourrir, distraire » se souvient Auguste Persancier en 1986. Quarante ans plus tôt, ses mots étaient un peu différents. Les colonies visaient alors à « *soigner, distraire,*

1 Séance du Conseil municipal de Saint-Denis, 12 juillet 1922, cité dans Bernard Desoindre, *Op. cit.*, 1982, p. 44.

2 Bernard Desoindre, *Op. cit.*, 1982, p. 149.

3 Auguste Persancier, *Souvenirs de Saint-Denis, 1907-1986*, Sassenage, Editions Imprimeurs Réunions, 1985 (sic?), p. 103-105.

instruire [la] jeunesse dionysienne »¹ comme l'annonce un article du maire-adjoint à l'enfance paru dans le Bulletin municipal de Saint-Denis. Par « soigner », il faut entendre aérer et nourrir. Le maire-adjoint se réjouit que « *nos 1400 enfants ont grossi de 2800 Kg* », ce qui leur donnera « *des réserves de santé [...] pour affronter l'hiver* »². À une époque où le rationnement est encore de rigueur, les jeunes dionysiens ont effet avalé 7268 Kg de viande, 5967 litres de lait, 2656 Kg de raisins, pommes et pêches, 1000 Kg de morue, etc. Par « instruire », il faut entendre inculquer aux jeunes de Saint-Denis la culture ouvrière et la culture communiste. Sans entrer dans l'idée réductrice et caricaturale selon laquelle les actions en matière de loisirs ont pour unique but de créer un futur électeur communiste, il est certain que les colonies de vacances visent à diffuser certaines valeurs. Et cela, dès leurs débuts : pour la période précédant la Seconde Guerre mondiale, Bernard Desoindre remarque que les colonies de vacances « *servent bien souvent, en l'attisant, la lutte politique dans les communes* »³. Jacques Doriot en fit le même usage, comme en témoigne un habitant de Saint-Denis qui se remémore ses séjours en colonies de vacances : « *dans les colonies, on marchait beaucoup, et on chantait tout le temps, toutes sortes de chansons bien sûr, mais aussi l'Internationale, la Jeune garde* ». Puis il cite des paroles d'une chanson dont la fonction politique ne fait guère de doute :

« *A Saint-Denis la ville rouge – ça bouge oui ça bouge*

Il y a de l'orage dans l'air

La bourgeoisie est mise en l'air.

Et j'en connais un qui tique

*C'est Ludovic. C'est Ludovic*⁴

Car la voix de chaque prolo ne peut être que pour Doriot »

Après la guerre, la tonalité des chansons a à peine changé : outre les classiques de la culture communiste, on retrouve des chants spécifiquement dionysiens qui mêlent idée révolutionnaire, exaltation de la classe ouvrière et valorisation communale.

« *En avant Saint-Denis*

En avant pour l'unité révolutionnaire

Et pour tous les prolétaires

Saint-Denis en avant ! Saint-Denis en avant ! »⁵

1 AMSD, Bulletin municipal officiel de Saint-Denis, n° 4, novembre 1946.

2 AMSD, Bulletin municipal officiel de Saint-Denis, n° 4, novembre 1946.

3 Bernard Desoindre, *Op. cit.*, p. 18.

4 Ce prénom désigne ici Ludovic Barthélémy, le représentant de la droite dionysienne.

5 Bernard Desoindre, *Op. cit.*, p. 106-107.

Annie Fourcaut a montré le rôle central du maire et des conseillers municipaux dans les colonies de vacances organisées par les villes communistes. A Bobigny, le maire Jean-Marie Clamamus ou d'autres élus assume directement la gestion du centre. « *Ce travail d'encadrement des enfants assuré par les élus ne pouvait que renforcer le caractère paternaliste des liens tissés avec la population* »¹.

La dimension politique des colonies n'échappe pas à la droite dionysienne qui s'en offusque dans son organe local. S'étonnant de la baisse de fréquentation des colonies par rapport à l'avant-guerre, un article avance une explication : ce serait « *à cause du manque de neutralité des colonies de vacances dirigées par les communistes qui tentent, là comme ailleurs, de pourrir l'esprit des enfants qui leur sont confiés. Les parents reculent et s'abstiennent, préférant trouver une autre solution pour le séjour de leurs enfants à l'air pur* »².

Cette accusation est infondée. Certes, la fréquentation a lourdement chuté pendant la mandature de Jacques Doriot et la Seconde Guerre mondiale. Mais, une fois le conflit terminé, le nombre d'enfants fréquentant les colonies augmente régulièrement, pour bientôt rattraper les chiffres de l'entre-deux-guerres : 1 579 en 1947, 2 472 en 1959, 4 113 en 1965, 4 232 en 1967, date à laquelle commence véritablement la baisse de fréquentation. Pour accueillir ce flot d'enfants, la municipalité de Saint-Denis doit acheter de nouvelles propriétés ou louer des terrains. Dans les années 1950, elle fait l'acquisition de nouvelles résidences en province et entreprend de rénover les anciennes, à Montrem, à Héry-sur-Ugine, à Saint-Hilaire de Riez, aux Fondettes, à Moulin de Daglan, à Saint-Jean-de-Monts. En 1954, Saint-Denis offre 35 000 journées de vacances aux enfants de la ville. En 1966, ce chiffre passe à 90 000³. Bien évidemment, cette politique a un coût : le budget des colonies de vacances explose, passant de 56 M d'AF en 1956 à 90 M d'AF en 1961, la mairie finançant à elle seule 64 % des dépenses. Cette répartition des coûts déplaît aux élus dionysiens qui ne manquent jamais de rappeler le manque d'engagement de l'Etat. A l'occasion de l'inauguration de la colonie de Montrem en 1962, Maurice Soucheyre, maire-adjoint, appelle l'Etat à « *aider les Caisses des écoles et les municipalités à sauver la santé des enfants et des jeunes* » et oppose l'inaction de celui-ci au « *programme soumis par le Parti Communiste Français pour une véritable démocratie* » qui réclame la « *multiplication des centres de vacances* »⁴. Comme elle le fait pour le BAS, la

1 Annie Fourcaut, *Bobigny banlieue rouge*, Paris, Editions Ouvrières/Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986, p. 184.

2 « Autour des colonies de vacances », *Le Dionysien*, n° 74, octobre 1961.

3 Bernard Desoindre, *Op. cit.*, p. 96.

4 Discours de Maurice Soucheyre, maire-adjoint délégué à l'enseignement et vice-président de la Caisse des

municipalité réclame une augmentation des subventions de l'Etat en direction des Caisses de écoles. Elle se sert du champ de l'aide sociale pour attiser la lutte politique contre le pouvoir central.

La politique des colonies de vacances est impulsée au sommet du PCF. Dans ses *Mémoires*, Auguste Persancier explique : « *Le Comité central du Parti Communiste avait décidé d'aider les communes dirigées par des maires communistes à développer leur secteur « colonie de vacances ».* Je travaillais dans une commission animée par André Marty, avec les maires de Bezons, d'Argenteuil et de Nanterre. Chaque fois qu'une ville voulait acheter une propriété, nous nous y rendions pour l'inspecter [...]. Nous avons, également, organisé une école qui, bien sûr, ne pouvait délivrer de diplômes officiels, comme le faisaient par exemple les "Franches et Franches Camarades", mais qui a permis à de nombreuses villes d'avoir les moniteurs ou les cadres destinés à gérer les installations dont elles avaient besoin. Cette école formait aussi les élus qui avaient la charge du secteur »¹. On peut voir ici la structure pyramidale du pouvoir au sein du PCF : le Comité central décide des grandes orientations puis s'assure de leur mise en œuvre locale.

Répondant aux injonctions du Comité central, les municipalités communistes se distinguent par l'importance accordée aux colonies de vacances. Ainsi, selon Bernard Desoindre, en 1965, La Courneuve et ses 28 802 habitants compte 1 477 enfants qui partent en colonies, soit 5,72 % de la population totale. A Saint-Denis (95 072 habitants), ce sont 4 113 enfants qui bénéficient de ce service offert par la mairie (soit 4,32 %). A Saint-Ouen ou Gennevilliers, deux banlieues communistes, la proportion des bénéficiaires des colonies de vacances s'élève respectivement à 4,69 % et 5,16 % de la population. Dans les villes de droite, c'est-à-dire dirigées par l'UNR, ce pourcentage baisse de manière vertigineuse : 1,96 % à Rosny, 1,06 % à Maison-Alfort, 1,01 % à Villemonble². Ces chiffres doivent être regardés avec distance : dans les communes de droite, davantage peuplées par des habitants plus aisés, les enfants n'ont pas nécessairement besoin des colonies municipales pour jouir du grand air.

L'organisation de colonies de vacances, très répandue en banlieue rouge, n'est pas l'apanage des municipalités communistes. Laura Lee Downs a en effet montré qu'il existait, depuis les années 1880, une vaste gamme de colonies de vacances (catholiques, communistes,

écoles, cité dans Bernard Desoindre, *Op. cit.*, p. 95.

1 Auguste Persancier, *Souvenirs de Saint-Denis, 1907-1986*, Sassenage, Editions Imprimeurs Réunions, 1985, p. 113-114.

2 Bernard Desoindre, *Op. cit.*, p. 140.

socialistes, « républicaines »...). A la conjonction d'objectifs hygiénistes, pédagogiques et moraux, elles reflètent la société espérée par leurs organisateurs¹.

b/Des vacances pour les « vieux travailleurs »

Les colonies de vacances pour jeunes ont leur pendant pour les « *vieux travailleurs* » de Saint-Denis auxquels des vacances et des loisirs sont aussi proposés. Cette politique est coordonnée par le Bureau d'aide sociale. Ainsi, depuis 1958, la Ville met à disposition du BAS la Villa du Treillon à Sancerre, dans le Cher, pour y accueillir les personnes âgées du mois de mai au mois d'octobre². D'emblée, cette initiative remporte un vif succès : dès la première année, 280 personnes passent leurs vacances à Sancerre. L'été suivant, les inscriptions sont closes plusieurs mois à l'avance et le BAS décide de diminuer la durée du séjour pour le porter de trois semaines à quinze jours, afin que davantage d'habitants puissent y participer. Puis, le séjour normal est à nouveau fixé à trois semaines. En 1966, 293 personnes peuvent profiter de 21 jours de vacances, soit un total de 6 153 journées³, précise la mairie, toujours soucieuse de présenter des chiffres avantageux pour valoriser ses actions. Les vacances pour retraités ne comportent pas la dimension d'éducation politique des colonies de vacances. La municipalité de Saint-Denis affirme au contraire leur fonction désintéressée : « *c'est une détente totale. On laisse ses soucis à Saint-Denis. On fait une bonne cure d'air pur et de repos. On se laisse vivre. On chante, on rit* ». Les vacances à Sancerre sont présentés comme « *un rêve devenu réalité* »⁴. Plus qu'à une entreprise d'éducation politique, les vacances pour personnes âgées s'apparentent à une opération de séduction, notamment électorale, qui semble porter ses fruits.

1 Laura Lee Downs, *Childhood in the Promised Land : Working-Class Movement and the « colonies de vacances » in France*, Londres, Duke University Press, 2002.

2 AMSD, 1 Q 25, Registre de délibération des réunions de la Commission administrative du BAS de Saint-Denis, séance du 17 septembre 1965.

3 AMSD, 18 AC 14, Brochure de présentation de la Villa du Treillon à Sancerre, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 1967.

4 AMSD, 18 AC 14, Brochure de présentation de la Villa du Treillon à Sancerre, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 1967.

Départ des « vieux travailleurs » à la Villa de Sancerre, été 1966



AMSD, 18 AC 14, Brochure de présentation de la Villa du Treillon, Bureau d'aide sociale, 1967.

De retour de Sancerre, vingt-cinq « *vieux papas et vieilles mamans* » adressent au maire une lettre pour exprimer leurs « *plus vifs remerciements à la municipalité et au BAS [...] pour le bien-être qui [leur a été] donné pendant [leur] séjour* » et pour vanter la « *bonne table, abondante [et] le personnel dévoué, aux petits soins* » qu'ils y ont trouvés. Avant de conclure que « *tous les remerciements ne diront jamais assez la joie que l'on ressent* » à l'idée de passer ses vacances à Sancerre¹. La mairie tresse ses propres lauriers en citant, dans une brochure de présentation de la Villa du Treillon, les louanges (non vérifiables) de certains participants : « *bonheur réel* »; « *nourriture excellente* » « *la première fois que je souffle un peu* », « *un souvenir inoubliable* »², etc. Le bus qui emmène les « *vieux travailleurs* » à Sancerre est lui-même une publicité ambulante : il porte une large affiche, sur laquelle est inscrite en lettres majuscules : « *Vacances des vieux travailleurs. Ville de Saint-Denis* » (voir photo ci-dessus).

Outre ces vacances, le BAS offre des loisirs et activités ponctuels aux vieux travailleurs de la commune. Des ateliers (de bricolage pour les hommes, de couture pour les femmes), des

1 AMSD, 17 AC 65, Lettre de 25 vieux papas et vieilles mamans au maire de Saint-Denis, 15 juin 1958.

2 AMSD, 18 AC 14, Brochure de présentation de la Villa du Treillon, Bureau d'aide sociale, 1967.

sorties au cinéma, des cours de coiffure sont organisés à Saint-Denis pour les personnes âgées¹. Il faut y ajouter les excursions d'une journée proposées plusieurs fois par an et qui font ensuite l'objet d'articles laudatifs insistant sur le bonheur procuré par la municipalité à ses retraités. Voici le récit que fait la revue du BAS d'un voyage à la mer organisé en 1970 :

Une journée à la mer

« Il est 7 h du matin. Neuf cars attendent à la mairie. A l'intérieur, trois cents personnes âgées environ sont toutes souriantes à la pensée de faire un beau voyage. Le BAS avait changé ses habitudes. A la place du repas traditionnel du printemps ayant lieu dans les écoles de nos quartiers [...], la Commission administrative avait jugé préférable d'organiser un voyage à Dives-sur-Mer où deux restaurants pourraient recevoir les anciens de Saint-Denis.

Trois voyages furent donc prévus de trois cents personnes chacun [...]. Enfin, le départ est donné et les cars partent, trois par trois, vers Evreux, but de la première étape de l'excursion [...]. Un déjeuner copieux est servi et fait la joie de nos aînés qui n'ont pas la chance de se voir attribuer autant de douceurs chaque matin.

Puis, nous reprenons la route avec plaisir car les jolis sites de la Suisse normande nous attendent. Tous s'extasient devant ces pommiers tout roses de fleurs contrastant sur cette campagne si verte et si paisible. Le tumulte de Saint-Denis est loin de nos pensées.

Vers midi trente, nous débarquons sur la plage d'Houlgate, dorée de soleil. La mer est belle et nos vieux papas et vieilles mamans ramassent des coquillages pour les garder en souvenir [...].

Tous reviennent heureux de cette journée si bien remplie et qui compte dans le cœur de ces vieux travailleurs pas tellement gâtés par la vie. Leur retraite est trop modeste pour leur permettre de prendre des vacances et de faire des voyages. Ils attendent un peu de joie que leur apporte le Bureau d'aide sociale par des sorties, des projections de films, les distributions de colis et les vacances à Sancerre »².

AMSD, 40 C 7, *Action sociale, la revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, bulletin n° 2, 1er trimestre 1970.

La stratégie rhétorique de cet article est assez classique et, au-delà du simple divertissement, la dimension politique des loisirs n'est jamais loin. La pique contre l'Etat, accusé en creux de verser des pensions de retraite trop faibles, est assorti d'une célébration du BAS et de son caractère providentiel dans l'amélioration du quotidien des Dionysiens. La critique du pouvoir central entraîne quasi-mécaniquement la valorisation du pouvoir local. La thèse de doctorat d'Emmanuel Bellanger analyse cette articulation³.

1 AMSD, 126 ACW 2, Compte-rendu d'activités de l'exercice 1975, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis.

2 AMSD, 40 C 7, *Action sociale, la revue du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis*, bulletin n° 2, 1er trimestre 1970.

3 Emmanuel Bellanger, *Administrer la « banlieue municipale » : activité municipale, intercommunalité, pouvoir mayoral, personnel communal et tutelle préfectorale en Seine banlieue des années 1880 aux années 1950*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, Université Paris 8, 2004

c/Diffuser une culture communiste ?

Pour la municipalité, le désir d'« instruire » ne se limite pas aux vacances et ne concernent pas seulement les jeunes, même s'ils en sont la première cible. Depuis 1945, la commune s'emploie à ériger des équipements culturels : un théâtre, une bibliothèque, un musée, un conservatoire de musique ouvrent ainsi leurs portes dans la commune¹. La bibliothèque de Saint-Denis, située au centre ville, près de la Basilique, est un bon exemple. Elle fonctionne sur la base de la gratuité et possède un des fonds les plus riches des communes de banlieue, « surtout des livres progressistes et scientifiques »², précise le maire Auguste Gillot au cours d'un discours. Et pour cause : la bibliothèque achète tous les livres édités par le Centre de diffusion du livre et de la presse (CDLP), l'entreprise d'éditions du PCF, car « dans une ville comme Saint-Denis, obtenir un développement de la lecture des bons livres, c'est éduquer le prolétariat et les travailleurs en général et aider sérieusement notre Section à former des militants tant pour le Parti que pour les différentes organisations de masse ». Et Auguste Gillot de conclure : « le travail culturel est un travail politique de premier plan, indispensable à un Parti comme le nôtre »³. La ligne est tracée : la culture doit servir le dessein politique des communistes.

L'ouverture du Théâtre Gérard Philippe (TGP) illustre également les liens étroits unissant culture et politique dans les conceptions du Parti Communiste Français. En 1902, Saint-Denis fait construire une salle des fêtes qui, après divers aménagements, est transformée en théâtre puis baptisée, en 1960, Théâtre Gérard Philippe (TGP), en l'honneur de l'acteur décédé l'année précédente. Lors d'une conférence de presse tenue en septembre 1966, José Valverde, le directeur du TGP, ne cache pas sa proximité avec le PCF et, tout en affirmant l'autonomie de la culture à l'égard du politique, explique : « je suis pour un théâtre lié à la vie, aux problèmes de la vie, prenant parti, incrusté dans le débat d'idées ». Puis, il tempère : « mais les changements de structures de la société ne me semblent pas être le but de son activité. Je ne pense pas que l'objectif du théâtre doit être la propagande politique en vue de changements également

-
- 1 Emmanuel Bellanger, « Spécificité, continuité et uniformisation de la gestion communiste des mairies de la Seine », in Jacques Girault (dir.), *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 294. Voir aussi
 - 2 AMSD, 37 AC 22, Conférence de la Section communiste de Saint-Denis, « La municipalité de Saint-Denis au service de la population laborieuse », rapport au comité de section présenté par Auguste Gillot, 17 juin 1956.
 - 3 AMSD, 37 AC 22, Conférence de la Section communiste de Saint-Denis, « La municipalité de Saint-Denis au service de la population laborieuse », rapport au comité de section présenté par Auguste Gillot, 17 juin 1956.

politiques ». Sans être un outil de propagande, le théâtre doit être un outil du changement social, en étant « *ouvert sur la cité, [en] débordant dans ses rues, ses bistrots, ses places, ses usines* »¹. Pour cela, José Valverde met sur pied des initiatives originales. Il crée par exemple une équipe dite « de tréteaux » qui se déplace dans les entreprises, sur les marchés, dans les cités pour jouer des spectacles spécialement conçus pour l'extérieur. Si le peuple ne vient pas au théâtre, le théâtre doit venir à lui.

En 1969, Roland Leroy, membre du Bureau politique et secrétaire du Comité central du Parti, est invité par la mairie à prononcer un discours au Théâtre Gérard Philippe sur la place accordée à la culture par le PCF. Il se montre encore plus explicite que le directeur du TGP : « *dans notre lutte pour la démocratie et le socialisme, la culture est à la fois une fin et un moyen* »², explique-t-il. Selon lui, le domaine culturel est arrimé au développement des luttes politiques car « *il n'est pas possible de parler de culture, de fréquentation théâtrale, sans parler des moyens et du temps de vivre, sans parler de salaire, sans parler de réduction du temps de travail* ». Pour le PCF, la culture ne peut pas être détachée des autres champs de son action, elle est étroitement dépendante de la question économique et sociale. On voit ici l'analyse globale de la question sociale développée par le PCF. Les différents problèmes sociaux ne peuvent être compartimentés, ils sont interdépendants. Comme l'accès inégal à la consommation des biens élémentaires qui résulte des bas revenus des ouvriers, employés et retraités, l'inégalité culturelle est affaire de temps de travail et de salaires. Dans les deux cas, le nerf de la guerre est le même : le travail.

L'importance accordée aux politiques de loisirs et de culture est un trait qui distingue la gestion municipale communiste. Cela transparaît dans la part dévolue à ces actions dans le budget communal. L'étude de la répartition des dépenses de la mairie indique bien les priorités municipales. Jean-Paul Brunet a analysé avec précision l'évolution du budget de Saint-Denis avant 1939³ ; l'histoire financière des banlieues communistes du second XX^e siècle reste à écrire. Nous savons tout de même qu'en 1968, l'enseignement et les œuvres sociales scolaires occupent le haut du tableau avec 41,33 %. Viennent ensuite les services sociaux, médico-sociaux et l'aide sociale (19,25 %), puis la voirie et les réseaux communaux (18,42 %), les services économiques (8,98 %), le sport et les œuvres d'éducation en faveur de la jeunesse (4,52 %) et les affaires

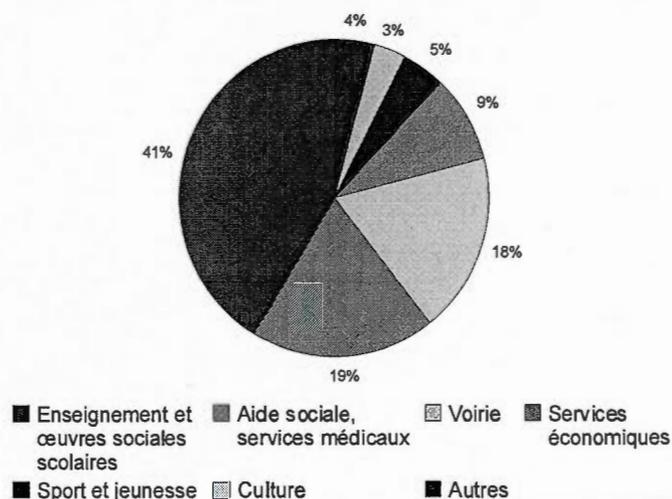
1 *Ensemble*, n° 57, octobre 1966.

2 AMSD, 10 S 181, Roland Leroy, « De l'activité théâtrale », discours prononcé par Roland Leroy à l'occasion de la présentation du Théâtre Gérard Philippe, 22 février 1969.

3 Jean-Paul Brunet, *Un demi-siècle d'action municipale à Saint-Denis la Rouge (1890-1939)*, Paris, Cujas, 1981, 251 p.

culturelles (3,35 %)¹.

Répartition du budget municipal de Saint-Denis en 1968



En 1972, Bernard Desoindre constate que l'Etat consacre 0,70 % de son budget à la jeunesse et aux sports. A Saint-Denis, cette même année, 15,01 % du budget communal sont consacrées aux œuvres scolaires² (colonies de vacances, centre de loisirs sans hébergement, foyers pour jeunes...), le sport occupe quant à lui 6,60 % du budget total de la ville. A cela s'ajoutent les dépenses culturelles : en 1973, sur un budget total de 109 MF, le budget culturel représente 4,7 MF, soit environ 4,3 %. Il est intéressant de constater que ces dépenses sont en constantes augmentation. Entre 1968 et 1975, tandis que le budget de la ville augmente de 138 %, la part dédiée à la culture s'accroît de 264 %³.

Pour la mairie communiste, les loisirs et la culture ne sont pas seulement des distractions offertes aux Dionysiens. Faire chanter des chants révolutionnaires aux enfants lors des colonies de vacances, monter des pièces de Bertolt Brecht au Théâtre Gérard Philippe ou acheter toutes les publications du PCF pour la bibliothèque municipale ne sont pas des actes anodins. Ils participent d'un souci d'encadrement politique par les activités récréatives. De plus, les loisirs et la culture sont intégrés à la même logique que l'action sociale du BAS. Par ces politiques, la municipalité améliore le quotidien de ses administrés, les rendant redevables et, quelque part,

1 Roger Bourderon (dir.), *Op. Cit.*, 1997, p. 298.

2 Enseignement non inclus.

3 AMSD, 348 W 4, Evolution des crédits dans le secteur culturel, 1973-1975, Ville de Saint-Denis.

dépendants.

III/Croisements : l'action sociale catholique à Saint-Denis et l'action sociale municipale à Hochelaga-Maisonneuve

A Saint-Denis, la municipalité a la haute main sur l'aide sociale, mais, bien que dominée, l'église catholique n'est pas totalement absente. De même à Hochelaga-Maisonneuve : si, dans les décennies d'après-guerre, les paroisses et autres congrégations religieuses charitables disposent d'un poids écrasant sur les loisirs et l'aide sociale, elles doivent aussi compter sur une mairie qui dispose d'un service des parcs, des jardins et des sports très actifs dans l'organisation d'activités récréatives, et qui se dote d'un service social municipal.

Etudier l'action sociale catholique à Saint-Denis et l'action sociale municipale à Hochelaga-Maisonneuve procure un double avantage. D'une part, cela permet d'éviter le biais induit par l'étude des archives. Les sources concernant l'action sociale de Saint-Denis sont pléthoriques. Pourtant, la mairie doit composer avec d'autres acteurs locaux qui ont laissé moins d'archives, mais qui, bien que d'importance moindre, occupe une place non négligeable qu'il convient d'étudier. D'autre part, cela nous permet de tisser des liens entre nos deux terrains d'études. Nous constaterons ainsi que, malgré les divergences idéologiques, les formes prises par les aides sociales catholique et communiste à Saint-Denis sont assez proches, tant sur le plan de la satisfaction des besoins élémentaires que sur celui des loisirs. L'action des chrétiens dionysiens s'inscrit à la fois dans la lignée des catholiques montréalais et des communistes de banlieue. Pour approfondir cet aspect, il nous faudra examiner les rapports entre le PCF et les catholiques. A Montréal, nous verrons que les initiatives sociales mises en place ou développées par la mairie après la Seconde Guerre mondiale ne détonent pas avec les méthodes du catholicisme social, éprouvée depuis des décennies.

1/PCF et Eglise catholique : les suites de la « main tendue »

En 1956, lors d'un discours devant le Comité de section communiste de Saint-Denis, le maire Auguste Gillot déclare : « *la base de masse de nos adversaires est surtout dans les*

*milieux catholiques, plus perméables que d'autres aux arguments anti-communistes de nos ennemis. Et le Front Unique que nous développons doit nous servir dans notre politique de la main tendue qui ne doit pas disparaître à Saint-Denis. L'Eglise a une grande influence et neutralise pas mal de gens. Tout le monde ne sait pas, par exemple, qu'il y a plus de mariages religieux à Saint-Denis que de mariages civils »*¹. Cette longue citation laisse transparaître les ambiguïtés des rapports entre la mairie communiste et l'Eglise catholique. Si cette dernière n'est pas, en elle-même, l'« ennemi », elle en est la « base de masse ». Pourtant, il ne faut pas lui tourner le dos, mais bien lui tendre la main pour mettre en place un « Front unique », tout en investissant les domaines où elle est le plus active.

Le maire de Saint-Denis fait ici explicitement allusion à la « politique de la main tendue » développée par Maurice Thorez durant l'entre-deux guerres. Le secrétaire général du PCF affirmait alors sur les ondes de Radio Paris : « *Nous te tendons la main, catholique, ouvrier, employé, artisan, paysan, nous qui sommes des laïcs, parce que tu es notre frère et que tu es comme nous accablé par les mêmes soucis* »². Cette phrase, prononcée peu avant les élections municipales de 1936, affirme le primat des conditions sociales sur les croyances religieuses et répond notamment à un souci électoraliste : s'il veut remporter les élections, le Parti Communiste ne saurait tourner le dos aux catholiques. Pour la période qui nous intéresse, le PCF rappelle à plusieurs reprises sa solidarité avec les travailleurs chrétiens et la solidité des liens unissant communistes et catholiques. En février 1964, *L'Humanité* publie un entretien accordé par Maurice Thorez au journal canadien *Combat*. Le journaliste J. Papineau l'interroge : « *Au Canada, vous savez que 6 200 000 Canadiens ont gardé leur personnalité française. Descendants de laboureurs et d'ouvriers normands et poitevins, ils sont donc de parfaits produits des classes laborieuses françaises. Ils aiment leur religion parce qu'elle est un rempart pour la conservation de leur langue. Votre Parti a-t-il de la sympathie pour eux ? La coexistence de vos idées est-elle possible avec leur foi ?* ». Maurice Thorez se veut rassurant et rappelle les affinités entre travailleurs français et québécois et la compatibilité entre communistes et catholiques : « *Les communistes veulent assurer la prospérité, la dignité, la grandeur, l'avenir radieux de leur patrie, le bonheur du peuple. Pour ces grands buts, ils se sont toujours faits les apôtres du rassemblement de tous les travailleurs, de tous les démocrates.*

1 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de la section communiste de Saint-Denis, présenté par Auguste Gillot le 17 juin 1956.

2 Maurice Thorez, cité dans Michel Winock, « La main tendue de Thorez », in *L'Histoire*, n° 308, avril 2006. Voir aussi Francis Murphy, « "La main tendue". Prelude to Christian-Marxist dialogue in France 1936-1939 », *The Catholic Historical Review*, Catholic University of America Press, vol. 60, juillet 1974, p. 255-270.

Ils considèrent les travailleurs catholiques, animés des mêmes soucis, en butte aux mêmes difficultés, comme leurs frères. Cette fraternité n'est pas un principe abstrait ; elle résulte des conditions concrètes de vie, de la communauté objective des situations, des besoins, des aspirations »¹.

Le discours officiel est rôdé et, dans les semaines précédant les élections, les dirigeants communistes s'emploient à le répéter. Par exemple, peu avant les élections municipales de 1971, Georges Marchais récidive et réaffirme au journal *La Croix* que la politique du PCF à l'égard des chrétiens repose « *sur la constatation qu'il existe une profonde solidarité de fait, une solidarité temporelle, sociale, économique et historique entre travailleurs communistes et travailleurs catholiques. [...] À notre avis, l'aspiration de nombreux chrétiens à la justice sociale et au respect de la dignité humaine, bien loin de les amener à contester la société socialiste, les conduira au contraire à participer toujours plus activement à son développement* »². Le PCF diffuse largement cette interview : dans les boîtes aux lettres, dans la rue et jusqu'aux portes des églises, il distribue une brochure reprenant ces propos de Georges Marchais. Les travailleurs catholiques, comme tous les travailleurs, sont perçus comme des électeurs potentiels qu'il faut séduire. Quand un lecteur écrit à *L'Humanité* pour savoir s'il peut être chrétien et adhérent du Parti Communiste, la réponse est sans appel : « *Oui, un chrétien peut adhérer au Parti Communiste, y accomplir les mêmes devoirs que ses camarades, y jouir des mêmes droits. En aucun cas, il ne peut se sentir un "bâtard", encore moins être tenu comme tel [...]. S'il convient à l'adhérent de conserver ses croyances, c'est son affaire, une affaire de conscience* »³.

Au-delà du fossé théorique qui sépare ces deux idéologies, le PCF, par la voix de Georges Marchais ou dans les colonnes de *L'Humanité*, développe une rhétorique similaire à celle de Maurice Thorez. Il met l'accent sur la condition ouvrière commune des catholiques et des communistes. Le statut économique, la place occupée dans le monde du travail et dans le processus de production priment sur la question des croyances qui appartient au domaine privé. Mais, outre cette appartenance sociale partagée, les chrétiens et les communistes partagent également des buts, en particulier la recherche de la « dignité » ou de la « justice sociale ». Bien loin de ses discours sur la révolution ou la lutte des classes, le Parti Communiste insiste sur les dénominateurs communs, sur les facteurs de rapprochement plutôt que d'éloignement. Les relations entre PCF et Eglise catholique dans les années 1950 à 1970 mériteraient une étude

1 *L'Humanité*, 26 février 1964.

2 *La Croix*, 19 novembre 1970.

3 *L'Humanité Dimanche*, 24 mars 1968.

particulière pour en saisir les nuances. Mais l'on peut au moins affirmer que le discours public du PCF est à l'ouverture.

Qu'en est-il au niveau local ? Quelles sont les forces catholiques présentes à Saint-Denis ? Comment s'y manifeste la doctrine sociale de l'Eglise, si prégnante à Hochelaga-Maisonneuve ? Comment se passe la cohabitation entre communistes et catholiques dans ce bastion rouge et ouvrier ?¹ Pour répondre à ces questions, nous disposons de divers documents : des notes internes au Comité de section communiste de Saint-Denis, des correspondances, des articles de presse. Nous avons également étudié la revue *Ensemble* dont les archives municipales détiennent une collection complète de 1959 à 1971. Trimestrielle puis mensuelle, cette revue s'est avérée d'une importance toute particulière. Certes, on ne peut la considérer comme un reflet exact de l'opinion de l'ensemble des catholiques dionysiens. L'évolution du sous-titre de la revue l'indique. A l'origine qualifiée de revue « *des quatre paroisses de Saint-Denis* », elle devient la revue « *des correspondants paroissiaux* » puis « *l'organe de liaison des Chrétiens de Saint-Denis* ». Mais, face aux critiques de chrétiens qui ne se reconnaissent pas dans la ligne défendue par le journal, le « s » est supprimé en 1967 : *Ensemble* devient alors « *l'organe de liaison de Chrétiens de Saint-Denis* ». Ce changement d'appellation montre que les catholiques n'ont pas une ligne de pensée uniforme, monolithique. Comme à Hochelaga-Maisonneuve, ils sont traversés par des clivages qui séparent une branche traditionnelle, qui s'offusque par exemple quand la rédaction d'*Ensemble* défend *La Religieuse*, le film censuré de Jacques Rivette², et une branche axée sur l'Action catholique ouvrière qui fait du travail une question centrale et adopte un discours assez offensif. Au fil des années, *Ensemble* se fait de plus en plus la caisse de résonance de cette seconde branche.

2/L'action sociale catholique à Saint-Denis

L'aide sociale catholique est à l'image des catholiques dionysiens : diverse et fragmentée. Elle comporte plusieurs volets (loisirs, assistance, santé...) que nous étudierons successivement. Elle est mise en œuvre par des croyants qui, bien que tous catholiques, ne partagent pas la même

1 Bérengère Duchon a consacré son mémoire de première année de master ; elle y suggère de nombreuses problématiques, établit une liste des archives disponibles, mais ne les a pas dépouillées. Voir Bérengère Duchon, *Des catholiques en banlieue ouvrière, l'exemple de Saint-Denis (1954-1971)*, mémoire de master 1 d'histoire, Université Paris 1, 2010, 45 p.

2 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 56, juin 1966.

analyse de la question sociale et ne développe pas le même type d'actions. Nous tenterons de saisir ces multiples nuances qui nous permettent de distinguer, comme à Hochelaga-Maisonneuve, une pastorale sociale traditionnelle et une Action catholique ouvrière davantage ancrée dans les problèmes de son temps.

a/ Les loisirs catholiques en banlieue communiste

Un premier constat s'impose : les loisirs proposés par les catholiques sont comparables à ceux mis en œuvre par la municipalité communiste. Comme la municipalité qui organise des colonies de vacances, les cinq paroisses de la ville mettent à disposition des jeunes Dionysiens des camps non mixtes. La paroisse de la Basilique en gère trois, qui accueillent 486 enfants durant l'été 1958. La paroisse Sainte-Geneviève de la Plaine en possède deux, en Dordogne et dans l'Île-et-Vilaine, qui reçoivent une centaine d'enfants. La paroisse Saint-Denis de l'Estrée propose un camp scout en Lozère et un foyer de jeunes en Corse. La paroisse Saint-Gabriel dispose d'un petit camp qui peut abriter une vingtaine d'enfants. Au total, en 1958, 784 jeunes ont pu partir en vacances grâce aux colonies paroissiales¹. Pour vanter les mérites de leurs centres de vacances, les catholiques adoptent les mêmes techniques que les communistes : ils utilisent leur organe de communication et mettent en avant, de manière chiffrée, l'abondante nourriture qui est proposée aux enfants chétifs de la ville. *Ensemble* nous apprend ainsi que le centre de Maltot, près de Caen, a utilisé en 1961 une tonne de viande, 130 Kg de beurre, trois tonnes de pain et autant de pommes de terre².

Les loisirs offerts par les catholiques ne sont pas non plus cantonnés aux vacances, ils s'étendent tout au long de l'année scolaire. Les filles et les garçons possèdent là encore deux réseaux de loisirs distincts mais parallèles. Pour les unes, des patronages féminins, la section féminine de l'Avant-garde de Saint-Denis, les Âmes vaillantes, la JOCF ; pour les autres, des patronages masculins, la section masculine de l'Avant-garde de Saint-Denis, les Cœurs vaillants, la JOC³. Dans les loisirs catholiques comme dans les loisirs communistes, le sport occupe une place centrale, la valorisation du corps et de l'hygiène est importante. Grâce à la société sportive l'Avant-garde, fondée en 1913, les garçons peuvent pratiquer le football, le basket, la natation ou

1 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 1, janvier-mars 1959.

2 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 11, juin 1961.

3 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 4, Noël 1959.

l'escrime ; quant aux filles, elles font essentiellement de la gymnastique¹. Ponctuellement, des soirées récréatives sont organisées. En février 1965, par exemple, à l'appel de la JOC, 250 jeunes, garçons et filles, se retrouvent dans la salle de la Mutualité à Saint-Denis pour assister à deux concerts donnés par des orchestres locaux (les Balzacs et les Phalangers)². Nous sommes loin, ici, des milliers d'enfants fréquentant les loisirs municipaux de Saint-Denis ou les loisirs paroissiaux d'Hochelaga-Maisonneuve – les moyens sont incomparables –, mais l'idée principale reste la même : il s'agit d'occuper les jeunes pendant leurs vacances pour ne pas les laisser en proie aux dangers de la rue. Car les catholiques dionysiens partagent le constat des catholiques montréalais : c'est de la rue, du café, synonyme de désœuvrement, que vient le danger, ainsi qu'en témoigne un article d'*Ensemble* opportunément nommé « des mal-aimés : les jeunes délinquants » : « *Tel jeune va s'échapper du logement familial exigü où il ne peut travailler ses cours. Quel va être, dehors, son point de ralliement, les attraites, les attrapes qui vont le solliciter ? Le café* », déplore l'article. Depuis les analyses du Père Lhande qui stigmatisait le bistrot comme lieu de rassemblement des agitateurs politiques³, le discours a peu bougé. A cette exception que la délinquance juvénile a en partie éclipsé le péril rouge.

b/Le secours direct des catholiques

L'action sociale des catholiques de Saint-Denis prend aussi la forme d'une assistance assez traditionnelle qui double les secours dispensés par le Bureau d'aide sociale. Ainsi, chaque paroisse dispose d'un « service d'entraide » qui distribue une aide en nature, certes moins importante que l'aide municipale, mais non négligeable. La paroisse Saint-Denis de l'Estrée en constitue un bon exemple. Créée en 1953, l'entraide paroissiale Saint-Denis de l'Estrée s'assigne trois tâches principales : grouper les demandes de secours, détecter les besoins des indigents et des vieillards, trouver les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins. Dans les faits, son action consiste principalement à donner des secours en nature aux plus démunis, les personnes âgées en particulier, grâce à l'argent collecté à la sortie de l'église et lors des services religieux, c'est-à-dire grâce à la charité. Ce service d'entraide distribue des sacs de charbon, des colis de

1 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 44, mars 1965.

2 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 44, mars 1965.

3 Voir Camille Canteux, *Le Père Lhande et la banlieue*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Université Paris 1, 1996, p. 118-119. Le Père Lhande écrivait : « *Il faut avoir vu, à travers les vitres embuées des estaminets, ces masques figés de travailleurs se serrer autour de la table de planches, ces mentons volontaires empaumés dans la main calleuse, ces regards où flamboie la double hallucination d'un alcool non contrôlé et des visions brutales du "grand soir" évoquées par l'orateur* ».

nourriture et des vêtements¹. Les chiffres demeurent modestes, mais témoignent de l'importance de l'église auprès de dizaines de foyers. En 1958, 660 colis ont été distribués à des vieillards ou indigents, ainsi que 70 sacs de charbon, auxquels s'ajoutent cinquante goûters gratuits². En 1960-1961, Saint-Denis de l'Estrée s'associe au Secours Catholique et peut ainsi distribuer plus de 200 sacs de charbon³.



AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 32, décembre 1963.

Outre les aides distribuées tout au long de l'année, selon une logique qui varie en fonction des demandes d'aide et des dons, les paroisses saisissent l'occasion des fêtes religieuses, en particulier Noël et Pâques, pour manifester leur présence auprès des pauvres dionysiens. Ces dates symboliques ne sont pas choisies au hasard, mais permettent à l'Eglise d'agir aux moments-clefs de la vie sociale.

Dans leur travail social, les paroisses sont assistées par des communautés et organisations religieuses. Le Secours catholique, qui dispose d'une antenne rue de la Légion d'Honneur, distribue des colis alimentaires, du charbon et des sacs de vêtements, il place les enfants gratuitement durant l'été dans des familles catholiques belges ou suisses, aide les

1 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 4, Noël 1959.

2 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 4, Noël 1959.

3 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 11, juin 1961.

familles ouvrières dans leur démarche d'accession à la propriété etc. Les Petites Sœurs de l'Assomption, également présentes à Hochelaga-Maisonneuve, tiennent un « asile pour vieillards » nommé « L'Emitage »¹. Les « travailleuses missionnaires », installées rue Charles Michel, animent une résidence sociale qui accueille une trentaine de jeunes filles démunies et accomplit une œuvre « comparable aux prêtres ouvriers »². Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul agissent sur le terrain de la santé et de l'éducation : elles organisent une consultation pour nourrissons, dirigent un internat pour jeunes filles, un autre pour garçons et surtout un service de soins à domicile conventionné par la Sécurité sociale³.

Les catholiques dionysiens ne négligent pas le domaine de la santé. Ils n'ont pas les moyens d'assurer des services aussi importants que la municipalité avec ses équipements et son réseau de PMI et de centres médico-sociaux. Ils ne possèdent pas d'hôpitaux comme leurs homologues québécois. Ils choisissent donc de privilégier les soins à domicile. Des religieuses se rendent chez les personnes âgées pour leur administrer des soins médicaux simples⁴. Cette situation finit même par inquiéter le maire de Saint-Denis, Auguste Gillot qui s'alarme au cours d'une conférence de la section communiste de Saint-Denis en juin 1956 : les « *messieurs de l'église font beaucoup de travail à domicile et nous pas assez [...]. Nous n'avons toujours pas organisé notre service d'infirmières pour faire les piqûres à domicile et ce sont les sœurs qui ont ce monopole dans notre ville* »⁵. S'adressant au même public, agissant sur le même terrain, les actions sociales catholiques et communiste sont parfois concurrentes. Les Dionysiens ont le choix entre le secours municipal, largement privilégié, et le secours religieux ; entre les colonies communistes et les camps catholiques ; entre le patronage municipal et le patronage chrétien. Certains s'adressent peut-être aux deux. Il existe une concurrence évidente entre catholiques et communistes.

c/Quand les chrétiens s'invitent à l'usine

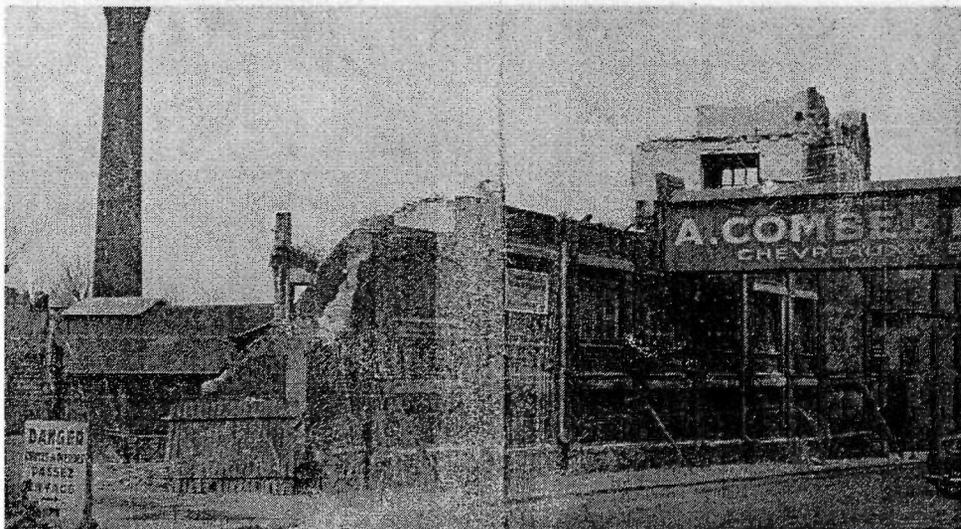
Les catholiques dionysiens (ou une partie d'entre eux) se caractérisent par leur ouverture

- 1 AMSD, 10 S 110, Recensement des communautés religieuses ayant une action sociale sur Saint-Denis, Comité PCF de Saint-Denis, octobre 1961.
- 2 AMSD, 37 AC 62, Note de M. Viala à M. Baron, Secrétariat général de Saint-Denis, 13 janvier 1958.
- 3 AMSD, 10 S 110, Recensement des communautés religieuses ayant une action sociale sur Saint-Denis, Comité PCF de Saint-Denis, octobre 1961.
- 4 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 10, mai 1961.
- 5 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de la section communiste de Saint-Denis, présenté par Auguste Gillot le 17 juin 1956.

aux problèmes contemporains, en particulier l'immigration et le travail, ce qui ne manque pas de faire émerger un certain sentiment de crainte du côté des communistes. En tentant de pénétrer dans les usines, en tenant un discours offensif contre le système économique, les catholiques menacent d'empiéter sur les plates-bandes du PCF. Dès son deuxième numéro, la revue *Ensemble* publie un article intitulé « Saint-Denis et les usines ». Le ton se veut radical, engagé. Dans son cinquième numéro, en 1960, *Ensemble* publie un « Communiqué du clergé de Saint-Denis », signé par plusieurs prêtres de la ville, qui prend position contre les 764 licenciements prévus aux Chantiers de l'Atlantique : « *Cette situation a des répercussions humaines. Et là, la responsabilité des prêtres est engagée* », indique le communiqué. D'autres articles suivent, renouvelant l'appel à la solidarité des catholiques avec les ouvriers¹. La proximité entre catholiques et communistes sur la question du travail se manifeste lorsqu'une lectrice interpelle les rédacteurs d'*Ensemble* : « *Quand nous verrons les Curés plaider publiquement les revendications des travailleurs [...], alors là nous serons pour vous. Mais jusque là, je crois en Dieu, mais je vote communiste car ces gens-là font la politique de Jésus* ». La réponse de la revue est conciliante : « *nous préférons prendre votre lettre en bloc et dire tout simplement : d'accord. En premier lieu parce qu'il y a à Saint-Denis des chrétiens qui sont pour de bon de la classe ouvrière et qui passent aussi leur vie à lutter* ».

¹ AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 11, juin 1961 ; *Ensemble*, n° 13, novembre 1961 ; *Ensemble*, n° 14, décembre 1961 ; *Ensemble*, n° 20, juin 1962 etc.

Les usines partent...



...les ouvriers restent

Ensemble, n° 36, avril 1964

Les luttes pour les droits ouvriers, pour le logement, contre l'Etat, pour les libertés communales, sont le terrain de prédilection de la municipalité communiste. Dans les années 1960, la frange radicale de l'Eglise l'investit massivement¹ et les catholiques d'*Ensemble* paraissent parfois calquer le discours municipal. L'un d'eux écrit par exemple : « *La ceinture rouge de Paris à tradition ouvrière continue d'inquiéter le pouvoir ! Calme aujourd'hui, de quoi est-elle capable demain ? La fermeture d'entreprises dans ces secteurs permet un certain brassage, inquiète* »². Une telle phrase publiée dans *Saint-Denis Républicain* n'aurait certainement pas choqué le lecteur communiste... La revue se met à parler de « *sous-prolétariat* »³, elle consacre un article à « *la classe ouvrière en lutte* »⁴, elle publie un communiqué accusateur du Comité central de la JOC qui explique que, face à l'augmentation du

-
- 1 Nathalie Viet-Depaule, « Stratégies de présence : les prêtres au travail (1944-1965) », in Pierre Brechon, Bruno Duriez, Jacques Ion (dir.), *Religion et action dans l'espace public*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Nathalie Nathalie (dir.), *De la subversion en religion*, Paris, Karthala, coll. « Signes des temps », 2010 ;
 - 2 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 36, avril 1964.
 - 3 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 52, février 1966.
 - 4 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 56, juin 1966.

chômage, la JOC « ne peut se taire car elle sait que l'aggravation de cette situation [celle de l'emploi] est le résultat d'un choix économique ; que l'augmentation des richesses est devenue un but et que l'homme est au service de la production et du profit ; que ce profit est au service de quelques-uns qui ont tout, alors que d'autres n'ont qu'à se taire et subir »¹. Cette analyse de la question sociale en terme d'exploitation et le soutien aux luttes ouvrières se manifestent concrètement lors des événements de mai 1968. La branche catholique ouvrière des chrétiens dionysiens a clairement choisi son camp ; elle appuie les grèves dans les usines de la ville et se rapproche du Parti Socialiste Unifié (PSU) et de la CFDT. Pendant quatre mois, *Ensemble* cesse de paraître et le numéro d'octobre 1968 est entièrement consacré aux mouvements ouvrier et étudiant du printemps précédent. Sa tonalité pro-gréviste choque nombre de lecteurs dont les lettres sont publiés en novembre 1968 : des catholiques s'étonnent du parti pris de la revue. Quant aux communistes, il reproche au numéro d'octobre d'être « une tribune libre pour faire triompher les idées du PSU »².

Parce qu'ils proposent les mêmes formes d'aides sociales, parce qu'ils produisent des discours sur les problèmes sociaux pouvant être confondus, parce qu'ils veulent tous deux pénétrer le milieu ouvrier, catholiques et communistes se retrouvent concurrents. Cela se manifeste par des relations à couteaux tirés et pleines d'ambiguïtés. Signalons d'abord que, selon le journal *La Croix*, l'Evêque de Saint-Denis dispose en 1965 de 26 prêtres, soit un pour 4 600 habitants, chiffre largement inférieur à la moyenne française (un prêtre pour 1096 habitants, selon le journal). De ce point de vue, le diocèse de Saint-Denis serait « le plus démuné de France »³. Cette sous-présence peut être interprétée comme le signe d'une difficile intégration des catholiques dans le milieu ouvrier et communiste de Saint-Denis. Car les communistes ne leur facilitent pas la tâche en tenant un double discours. L'analyse des relations entre Monseigneur Le Cordier, évêque archidiacre de Saint-Denis, et Auguste Gillot est particulièrement éclairante. Quand le maire s'adresse à lui, c'est toujours en termes cordiaux, ouverts et conciliants. En janvier 1957, il lui adresse ses vœux de nouvelle année et appelle à l'« union de toutes les bonnes volontés pour que les travailleurs aient de meilleures conditions d'existence »⁴. Dans une autre lettre de nouvelle année, Auguste Gillot se dit « persuadé qu'entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, il existe sur un certain nombre de points

1 Déclaration sur le chômage du Comité central de la JOC, cité dans *Ensemble*, n° 73, mai 1968.

2 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 75, novembre 1968.

3 *La Croix*, 6 novembre 1967.

4 AMSD, 26 AC 62, Lettre d'Auguste Gillot à Monseigneur Le Cordier, Evêque archidiacre de Saint-Denis, 25 janvier 1957.

touchant à la vie municipale des préoccupations concordantes ». Selon lui, il faut « *trouver le langage commun avec les Catholiques et faire concorder les efforts* »¹. Ces messages semblent témoigner d'une solidarité confraternelle entre catholiques et communistes.

Mais la situation est plus complexe, la municipalité demeure méfiante : les rapports entre catholiques et communistes sont une question éminemment politique. Lorsque Monseigneur Le Cordier demande un rendez-vous au maire de Saint-Denis², la question est débattue au Bureau municipal : le maire de Saint-Denis peut-il accepter une telle rencontre ? Les maires-adjoints concluent à la nécessité de demander son avis à la Section communiste de Saint-Denis³. Le maire écrit alors au secrétaire de Section pour lui demander son avis⁴. Cette anecdote témoigne d'un des problèmes centraux du rapport entre le PCF et ses municipalités et manifeste la dépendance de la Ville vis-à-vis du Parti pour les décisions politiques.

La ligne choisie semble être celle de l'endiguement. Les communistes veulent juguler l'influence des catholiques, limiter leur visibilité sur la scène publique. Un exemple parmi d'autres : le dimanche 11 mai 1958, après la messe, un cortège sort de la Basilique de Saint-Denis, arborant des emblèmes religieux, puis prend la direction de la rue de la République. La provocation est intolérable aux yeux d'Auguste Gillot qui réagit fermement. Il fait appel à un officier de police pour mettre fin à la manifestation, puis avertit le curé de la Basilique : « *La municipalité de Saint-Denis [...] ne saurait tolérer qu'une manifestation quelconque, pouvant avoir le caractère d'une procession, puisse se tenir sur la voie publique* »⁵. Il faut dire que les relations entre le maire de Saint-Denis et le curé Levavasseur n'avaient pas démarré sous les meilleures auspices. Ancien curé de Bonneuil-sur-Marne, M. Levavasseur s'installe à Saint-Denis en 1945. Le maire de Bonneuil-sur-Marne s'empresse alors de prévenir son « camarade » et homologue dionysien : « *c'est un intrigant dans toute la conception du mot [...]. Sa conduite pendant la guerre n'a pas été favorable aux Alliés. Il aurait tenu dans différents sermons des propos favorables à l'Allemagne et nettement anti-soviétiques* ». Et de conclure : « *M. Levavasseur doit être considéré politiquement comme un individu dangereux et étroitement surveillé* »⁶.

1 AMSD, 37 AC 62, Lettre d'Auguste Gillot à J. Le Cordier, Evêque archidiacre de Saint-Denis, 22 janvier 1960.

2 AMSD, 37 AC 62, Lettre de Monseigneur Le Cordier à Auguste Gillot, 24 mai 1956.

3 AMSD, 37 AC 62, Extrait de procès-verbal du Bureau municipal, séance du 29 mai 1956.

4 AMSD, 37 AC 62, Lettre d'Auguste Gillot à M. Chirio, secrétaire de la Section du PCF de Saint-Denis, 4 juin 1956.

5 AMSD, 37 AC 62, Lettre d'Auguste Gillot au Chanoine F. Levavasseur, curé de la Basilique de Saint-Denis, 13 mai 1958.

6 AMSD, 37 AC 62, Lettre du maire de Bonneuil-sur-Marne au maire de Saint-Denis, 13 mars 1945.

La surveillance et la méfiance caractérisent l'attitude des communistes dionysiens. En 1961, le comité PCF de Saint-Denis s'alarme de l'influence des chrétiens dans la commune et son président déclare : « *A diverses reprises aux cours de nos réunions, comités et conférences de sections, nous avons eu l'occasion de souligner l'importance de l'activité développée par l'Eglise dans notre ville* ». Inquiet face à « *l'ampleur des moyens qu'elle met en œuvre pour augmenter son influence dans les masses* », il enjoint le Comité PCF à « *procéder à une enquête systématique* » sur l'activité des catholiques dionysiens et propose quelques axes d'études, tels que « *l'Eglise et le PSU* », « *l'Eglise et les écoles* » ou « *L'Eglise et ses œuvres sociales* »¹. Cette enquête débute par un « *Recensement des communautés religieuses ayant une action sociale sur Saint-Denis* »². Puis, une note sur l'activité des catholiques est établie, qui s'alarme notamment de la présence de l'Eglise dans les usines et de « *l'action de la CFTC dans les milieux ouvriers* »³.

Les réticences n'empêchent pas forcément les contacts de se nouer et des passerelles peuvent parfois se dresser entre l'Action Catholique Ouvrière et le Parti Communiste. Parlant des années 1970, un ancienne militante de la JOC nous confiait : « *des problèmes entre la JOC et le PCF, il y en avait, mais moi j'en avais pas. A la Plaine Saint-Denis, j'avais pas de problème parce qu'avec le copain des Jeunesses communistes, on pouvait faire des choses ensemble : à la Plaine, les JOC et les JC faisaient des choses ensemble... Et la JOC ne m'avait pas mis de bâtons dans les roues ! On avait même fait un tract commun, je peux plus trop dire sur quoi, mais on en avait fait un. Par contre, le copain des JC, au Parti, on lui avait fait remarquer que la JOC, quand même, ça passait pas trop... En ce qui me concernait, j'avais des contacts avec les JC [...]. Dans les autres quartiers ou au niveau fédéral, je n'ai pas de souvenirs de contacts entre JC et JOC, tandis que pour moi, à la Plaine, ça s'était fait naturellement* »⁴. Cette militante, Geneviève Bellanger, est ensuite devenue maire-adjointe communiste de Saint-Denis. Son époux, Jean Bellanger, était prêtre-ouvrier, avant de devenir l'un des principaux responsables de la CGT de Saint-Denis⁵. Une étude prosopographique des militants catholiques

1 AMSD, 10 S 110, Note de M. Manoël, président du Comité PCF de Saint-Denis, aux secrétaires de section, aux camarades responsables dans les organisations de masse, 29 septembre 1961.

2 AMSD, 10 S 110, Recensement des communautés religieuses ayant une action sociale sur Saint-Denis, Comité PCF de Saint-Denis, octobre 1961.

3 AMSD, 10 S 110, Note au sujet de l'activité développée par l'Eglise à Saint-Denis, Comité PCF de Saint-Denis, 15 octobre 1961.

4 Entretien avec Geneviève Bellanger, 25 juin 2007. Sur les rapports entre la JOC et les Fédérations communistes entre 1927 et 1939, voir Marie-France Meillon, *Rapport de la JOC avec les Fédérations des Jeunesses Communistes de 1927 à 1939*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris 10, 1970,

5 Ce parcours est commun à plusieurs prêtres ouvriers : voir Nathalie Viet-Depaule, « Les prêtres-ouvriers, des militants de la CGT (1948-1962) », in Elyane Bressol, Michel Dreyfus, Joël Hedde, Michel Pigenet (dir.), *La*

dionysiens des décennies 1960-1970 dépasserait les limites de notre sujet ; elle serait pourtant intéressante pour mettre en lumière l'ambiguïté qui caractérise les relations entre l'Eglise et le PCF dans cette banlieue ouvrière¹. Notre étude de l'action sociale catholique à Saint-Denis et des relations entre chrétiens et communistes n'est pas exhaustive. Les recherches sur la place des catholiques dans la banlieue rouge des Trente glorieuses sont rares et les archives identifiées par Bérengère Duchon mériteraient d'être dépouillées².

Cette incursion au sein du milieu catholique dionysien permet de rapprocher nos deux terrains d'étude : de proche en proche, la comparaison entre deux espaces qui semblent si différents prend son sens. Dans sa thèse de doctorat, la sociologue Sylvie Tissot explique que la manière d'envisager la question sociale, le cadre de pensée et d'analyse utilisé pour expliquer les problèmes sociaux déterminent les méthodes d'actions mises en œuvre pour répondre à ces problèmes³. Notre étude vient nuancer cette hypothèse. Les communistes et les catholiques ont deux visions philosophiques totalement différentes, « *les travailleurs communistes ont leur conception du monde, les catholiques la leur* »⁴, disait Georges Marchais. Les premiers privilégient une lecture matérialiste, ils ont un objectif politique vers lequel est en partie dirigée leur action sociale ; les seconds adoptent une lecture idéaliste et poursuivent un objectif spirituel auquel participe l'action sociale. En dépit de ces différences, les réponses aux problèmes sociaux des catholiques et des communistes sont moins éloignées que les postures idéologiques, ce qui se traduit à Saint-Denis par une concurrence feutrée entre catholiques et communistes pour occuper le terrain social.

3/L'action sociale municipale à Montréal

La Ville de Montréal n'est pas omniprésente comme celle de Saint-Denis, mais elle n'est pas totalement absente. Jean Drapeau, chef du Parti Civique qui règne sur la mairie de Montréal

CGT dans les années 1950, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

- 1 Pour une analyse nationale, voir Marie-France Meillon, *Rapports JOC et Fédérations des Jeunesses Communistes de 1927 à 1939*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris 10, 1970 ; Denis Pelletier, *La Crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2005 (voir en particulier la deuxième partie « Le moment gauchiste ») ; Yvon Tranvouez, *Catholiques et communistes. La crise du progressisme chrétien 1950-1955*, Paris, Editions du Cerf, 2000, 363 p.
- 2 Bérengère Duchon, *Des catholiques en banlieue ouvrière, l'exemple de Saint-Denis, 1954-1971*, mémoire de master 1 d'histoire, Université Paris 1, 2010, p. 9-12. La place des catholiques
- 3 Sylvie Tissot, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 2007.
- 4 Entretien avec Georges Marchais paru dans *La Croix*, 19 novembre 1970

de 1954 à 1986, – sauf de 1957 à 1960, pendant l'interlude libéral de Sarto Fournier – fut fortement critiqué par les groupes populaires montréalais pour son manque d'engagement social, pour ses politiques qui privilégieraient la bourgeoisie et se désintéresseraient des classes populaires et de leur quartier¹. Pourtant, contrairement aux discours trop caricaturaux, la municipalité étend depuis l'après-guerre son implication sociale qui prend peu à peu une place que l'on ne saurait négliger.

a/ Les loisirs municipaux

La Ville de Montréal est tout d'abord active dans le champ des loisirs, grâce à son Service des Parcs², créé en 1951 et qui connaît un fort développement pendant cette décennie. Doté d'une division « Récréation », qui remplace l'ancienne division des Jeunes et des Sports, ce service joue un rôle central dans le développement des loisirs municipaux. Sa première tâche consiste à tisser un réseau de parcs publics. En 1942, Montréal compte 1 754 acres de parcs, puis 2 734 en 1952. En 1968, ce chiffre atteint 5 200 acres³. Il s'agit pour l'essentiel de petits parcs de quartier, dans lesquels sont organisées diverses activités, selon le modèle américain du *community recreation*.

La politique d'animation des parcs prend la forme de divers projets. « La Roulotte », un théâtre ambulant qui se déplace de parc en parc durant l'été, est créé pour proposer des spectacles de mimes et des représentations théâtrales, en s'appuyant sur la population locale. Jean de Laplante raconte : « *Bien annoncée, La Roulotte arrivait sur le terrain vers 13h. On dressait immédiatement la scène et les animateurs se mettaient ensuite à la recherche des talents locaux : chanteurs, musiciens, diseurs, acrobates, danseurs, tout ce qui pouvait présenter un échantillon du cru local. Les candidats se produisaient l'après-midi et très peu étaient laissés pour compte. Le spectacle se donnait le soir et la première partie consistait en une sorte de concours d'amateurs où il n'y avait ni gagnant ni perdant* »⁴. Lors de la seconde partie, des comédiens professionnels jouent un conte populaire. L'assistance moyenne atteint entre 400 et 600 personnes par représentation, selon Jean de Laplante. D'autres activités sont également organisées par les moniteurs spécialisés de la division Récréation. Il s'agit

1 Voir Chapitre 4

2 Entre 1910 et 1951, il existe seulement une « Surintendance des parcs ».

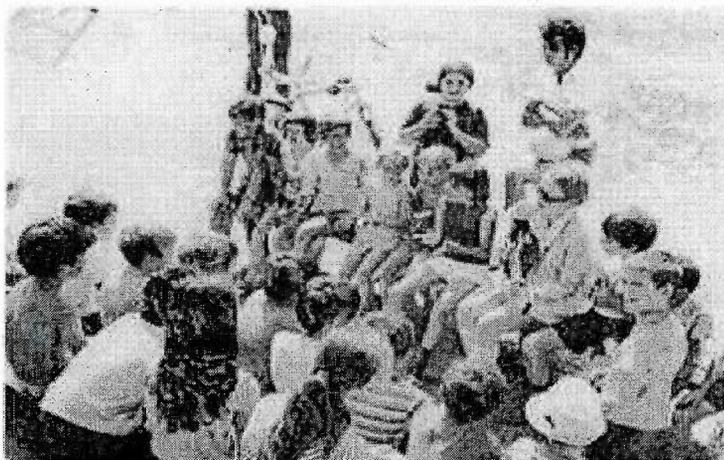
3 Jacques de Laplante, *Les Parcs de Montréal des origines à nos jours*, Montréal, Editions du Méridien, 1990, p. 116 et p. 169.

4 Jean de Laplante, *Op. Cit.*, 1990, p. 152.

d'« *organiser des loisirs pour la masse* »¹ : cours de marionnettes, de chant, de sports, d'arts plastiques, de peinture, etc. sont proposés aux enfants des différents quartiers pendant le printemps et l'été. Selon le modèle des loisirs paroissiaux, les garçons et les filles sont la plupart du temps séparés.

1 CDEACF, B1478, « La richesse de ma ville : les parcs de Montréal, 1970 », Services de parcs de Montréal, Ville de Montréal, 1971.

Activités de loisirs de la Ville de Montréal



Cà
c'est la vraie fraternité!
This is true fraternity!



A l'eau les gens!
Into the water, boys!

CDEACF, « La richesse de ma ville : les parcs de Montréal 70 », service des Parcs de Montréal, Ville de Montréal, 1971.

La politique des loisirs passent également par la création d'équipements de loisirs de qualité. A partir de 1949, la Ville se lance dans la construction d'un réseau de « centres récréatifs » proposant chacun un programme complet d'activités pour les jeunes. En 1949, un premier centre récréatif ouvre ses portes à Montréal, au sein du chalet Laurier, dans le parc du même nom ; puis, en 1953 un second centre est construit dans les anciens bains d'été Dagenais-Turner du quartier Pointe-Saint-Charles. Le « centre Maisonneuve » voit le jour la même année, dans une ancienne « garderie de guerre »¹ du parc Ovila-Pelletier. En 1970, il existe 85 centres récréatifs et ateliers réguliers de loisirs à Montréal ; ils « *permettent aux Montréalais de*

1 Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral ouvre des garderies pour accueillir les enfants des femmes qui participent l'effort de guerre.

participer à une activité de loisirs dans un local situé à deux pas de leurs foyers »¹. Parallèlement, des employés de la division Récréation réalisent un voyage d'études à Toronto pour y observer les installations sportives. Ils reviennent avec la volonté d'imiter le principe des « arénas » dans la métropole québécoise. Une aréna est généralement composé d'un terrain de hockey sur glace, de gradins, de vestiaires pour deux équipes, d'un restaurant. Les quatre premières arénas ouvrent à Montréal dans les années 1960, pour un coût oscillant entre 1 et 1,25 M\$ par unité ; parmi elles, l'aréna Maurice Richard, située dans le parc Maisonneuve, au bord de la rue Viau. En 1970-1971, quatre nouvelles arénas sont construites et, en 1982, le réseau est terminé : il en existe alors douze à Montréal (arénas Ahuntsic, Saint-Charles, Villeray, Saint-Michel, Marquette...)². Outre les parcs et leurs animations, les centres récréatifs et les arénas, la Ville construit et gère des piscines intérieures et extérieures, ainsi que des petites patinoires de quartier. Ces différentes activités s'adressent surtout aux plus jeunes.

Pour les personnes âgées, sur le modèle anglophone des *Golden Age Clubs*, la mairie commence, à partir de 1961, à organiser des « Clubs d'âge d'or » au niveau des quartiers. Ces clubs offrent aux « aînés » des soirées dansantes ou folkloriques, des parties de cartes, des jeux de bingos etc., c'est-à-dire sensiblement le même type d'activités que les loisirs paroissiaux pour personnes âgées. L'expérience peine à démarrer et, en 1968, seuls cinq clubs d'âge d'or fonctionnent correctement à Montréal ; il faut attendre la décennie suivante et surtout les années 1980, tandis que le vieillissement de la population montréalaise est de plus en plus visible, pour voir se développer ces clubs de manière conséquente³. A l'image de la municipalité de Saint-Denis et des paroisses, la Ville de Montréal entreprend de distraire sa population, d'occuper les jeunes et les personnes âgées grâce à l'organisation d'activités récréatives, gratuites ou à prix modique.

b/La santé à Montréal : une préoccupation municipale ancienne

De même que les loisirs, la santé n'est pas non plus laissée aux seules mains de l'Eglise et de ses hôpitaux. La création d'un réseau de santé publique à Montréal débute dès la fin du XIX^e siècle, s'inspirant du *sanitary movement* qui, en Grande-Bretagne, prône l'implication des

1 CDEACF, B1478, « La richesse de ma ville : les parcs de Montréal, 1970 », Services de parcs de Montréal, Ville de Montréal, 1971.

2 Jean de Laplante, *Op. Cit.*, 1990, p. 179.

3 Jean de Laplante, *Op. Cit.*, 1990, p. 186.

gouvernements locaux dans la gestion des problèmes sanitaires. Ainsi, à l'image des villes anglaises, de New York ou de Toronto, la Ville de Montréal se dote progressivement d'un service de santé et d'une « *bureaucratie municipale de santé publique* »¹. Cette histoire est connue et a même fait l'objet d'un livre² ; nous nous contenterons d'en retracer les grandes lignes, en nous intéressant plus particulièrement aux décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale.

Le service de la Santé se développe durant l'entre-deux-guerres, et notamment pendant les années 1930 où la crise économique rend les besoins de plus en plus pressants. Dès 1928, une étude interne indique que le service de Santé actuel est trop bureaucratique et centralisé, elle prône une décentralisation progressive par la création de « districts sanitaires » : « *L'organisation de districts sanitaires va plus loin que le simple quadrillage du territoire de la ville. Elle vise la décentralisation des services en rapprochant ceux-ci de la population, espérant une étude plus suivie et plus intense des problèmes d'hygiène du district* »³ expliquent Georges Desrosiers, Benoît Gaumer et Othmar Keel. Le premier district créé concerne l'est de Montréal et comprend les quartiers Préfontaine, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier, soit 110 000 habitants, 13 paroisses, 37 écoles et 11 consultations pour nourrissons, dont sept municipales. En 1949, il existe neuf districts sanitaires à Montréal, découpés selon des critères géographiques et sociaux. Ce découpage doit beaucoup aux expériences anglo-saxonnes et il n'est pas étonnant que le service de Santé envoie, durant les années 1930 et 1940, ses médecins-chefs en voyage d'études à New York, Boston et Baltimore pour y observer l'organisation des services sanitaires municipaux⁴.

Le contexte de Baby Boom de l'après-guerre oriente les activités du service vers les enfants et les femmes enceintes : la division de l'enfance et de l'hygiène renforce les inspections médicales qu'elle organise dans les écoles depuis 1906. Elle ouvre également des centres de consultations médicales prénatales et pour nourrissons qui fournissent notamment des conseils aux femmes enceintes et aux jeunes mères et s'occupent de leurs suivis, dans l'espoir de faire baisser le taux de mortalité infantile⁵. En 1950, il existe cinq consultations de ce type à Montréal qui complètent le travail des 18 « Gouttes de lait » paroissiales et des six consultations de la

1 Georges Desrosier, Benoît Gaumer, Othmar Keel, *Histoire du service de santé de la Ville de Montréal (1865-1975)*, Sainte-Foy, Éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Culture et Société », 2002, p. 105.

2 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer, Othmar Keel, *Op. Cit.*, 2002.

3 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer, Othmar Keel, *Op. Cit.*, 2002, p. 158.

4 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer, Othmar Keel, *Op. Cit.*, 2002, p. 159.

5 Voir Denyse Baillargeon, *Un Québec en mal d'enfants. La médicalisation de la maternité (1910-1970)*, Montréal, Boréal,

Child Health Association. En 1953, les « Gouttes de lait » cessent leurs activités pour être intégrées aux consultations municipales pour nourrissons qui couvrent désormais l'ensemble du territoire montréalais¹. On assiste, avant même la Révolution tranquille, à une municipalisation partielle des services sanitaires religieux. Comme la mairie de Saint-Denis, la Ville de Montréal s'oriente vers une forme de médecine préventive. De vastes campagnes de vaccination sont organisées. Celles contre la poliomyélite et la tuberculose rencontrent, à la fin des années 1950, un vaste succès populaire. Au début de la décennie suivante, la division des Maladies contagieuses est rebaptisée « division de la Médecine préventive » et vise à la fois à contrôler la diffusion de maladies et à éduquer la population en matière de santé publique.

Au début des années 1970, malgré des résultats jugés satisfaisants, en particulier en ce qui concerne la baisse de la mortalité infantile, le service de santé vacille. L'apparition des « cliniques populaires »² entraîne une remise en cause du système municipal de santé, jugé paternaliste, centralisé, laissant trop peu de place aux usagers. Parallèlement, dans un contexte de croissance de l'Etat québécois, le gouvernement provincial fait peu à peu irruption dans le champ de la santé. Plusieurs réformes successives permettent le transfert des services sanitaires offerts par la Ville vers la province : les Départements de santé communautaire (DSC), les Centres locaux de santé (CLS) puis les Centres locaux de services communautaires (CLSC) remplacent les anciennes structures municipales et religieuses. Le démantèlement du service de Santé de Montréal s'étale sur quatre années : financé et géré directement par la Ville entre 1865 et 1972, le domaine de la santé est ensuite administrée par la municipalité par délégation, en vertu d'un contrat de service avec le gouvernement du Québec qui l'autorise à gérer localement les programmes de santé provinciaux. En 1975, le ministre de la Santé met fin à ce contrat : les services administrés par la Ville depuis trois ans passent sous la responsabilité des départements de Santé communautaire du ministère. En quelques années, les cartes de l'action sanitaires sont totalement redistribuées. L'Eglise et la municipalité s'effacent au profit de la province.

1 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer, Othmar Keel, *Op. Cit.*, 2002, p. 163-164.

2 Robert Boivin, *Histoire de la Clinique des citoyens de Saint-Jacques (1968-1988). Des comités de citoyens au CLSC du Plateau-Mont-Royal*, Montréal, VLB éditeur, 1988.

c/Le « bien-être social » des Montréalais

Depuis la loi sur l'assistance publique du 18 mars 1921, le gouvernement du Québec accorde des secours financiers à certaines populations en grande difficulté (orphelins, malades, indigents), complétant ainsi le travail des institutions charitables religieuses et privées¹. Avec la crise économique des années 1930, le chômage explose au Québec (27 % en 1933) et le nombre de familles sans revenus s'accroît considérablement. Dans un premier temps, à l'image du *New Deal* américain, les gouvernements fédéral et provincial lancent de vastes programmes de travaux publics afin de fournir un emploi aux chômeurs. Mais ces politiques ne suffisent pas et les gouvernements doivent se résoudre à recourir aux secours directs pour soulager les besoins immédiats des chômeurs et indigents². A Montréal, ces secours sont gérés de manière décentralisée par une division de l'Assistance sociale, rattachée au service municipal de la Santé.

Cette organisation change en 1942 quand un service municipal du Bien-être social (SBES) est créé suite à la fusion de la division de l'Assistance sociale et de la division de la Carte d'identité (qui dépendait alors du Bureau du greffier)³. Ce nouveau service s'impose peu à peu comme un des plus importants services de bien-être social du Canada. A l'origine, ses activités sont pourtant réduites : il tient un centre de dépannage, situé rue du Champ-de-Mars, près de l'Hôtel de Ville, qui propose divers services (hébergement, transport, repas...) et dispose d'une « caisse », destinée à parer aux situations urgentes (familles momentanément sans ressources, enfants abandonnés, orphelins, ménages menacés d'expulsion de leur logement...). La loi sur l'assistance publique du 10 janvier 1957 vient accroître ses prérogatives : le SBES est reconnu comme « institution d'assistance publique », il doit administrer près de 60 M\$ par an et les distribuer en secours directs divers. L'argent distribué en assistance par la municipalité est remboursé par le ministère québécois de la Famille et du Bien-être social qui reçoit lui-même 50 % de ses crédits du gouvernement fédéral⁴. Cette nouvelle organisation engendre la

1 Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain: de la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 500-504.

2 Pour une présentation plus détaillée des politiques d'aides sociales durant les années 1930, voir Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert, François Ricard, *Histoire du Québec contemporain, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, p.75-83 ; Larry A. Glassfort, *Reaction and Reform : the Politics of the Conservative Party Under R.B. Bennett, 1927-1938*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

3 CDEACF, B1304, « Historique et services offerts par le service du Bien-être social de la Ville de Montréal », par Amédée di Lullo, surintendant de la division de l'assistance sociale, service du Bien-être social, Ville de Montréal, 2 mars 1970

4 CDEACF, B1304, « Historique et services offerts par le service du Bien-être social de la Ville de Montréal »,

croissance des effectifs du SBES : 335 personnes en 1961¹, 419 en 1968², 430 en 1970³. Si les crédits de l'assistance proviennent du gouvernement du Québec, le salaire de ce personnel et les frais d'administration sont assumés par la Ville de Montréal. En 1968, sur les 58 M\$ utilisés par le SBES, 54 M\$ lui sont remboursés par la province et 4 M\$ restent à la charge de la Ville.

Nous disposons, pour 1968, de la répartition des effectifs du SBES. En plus du directeur-adjoint et de l'assistant-directeur, dix personnes travaillent au cabinet du directeur. Soit le même nombre qu'au « centre de réhabilitation Meurling », situé dans Hochelaga-Maisonneuve et qui accueille des hommes indigents.

Centre de réhabilitation Meurling (1975)



ANQ, E6, S7, SS1, Photographies diverses, ministère de la Culture, de la Communication et de la Condition féminine.

par Amédé di Lullo, surintendant de la division de l'assistance sociale, service du Bien-être social, Ville de Montréal, 2 mars 1970.

- 1 CDEACF, B1460, « Assistance financière à domicile du Service d'assistance financière de la Société Saint-Vincent-de-Paul et du service du Bien-être social de la Ville de Montréal », comparaison établie par le Conseil des œuvres de Montréal, avril 1961.
- 2 CDEACF, B1000, Lettre de Louis-G. Hébert, surintendant, division de l'assistance sociale, à Jean Séguin, directeur adjoint du service du Bien-être social de la Ville de Montréal, 3 décembre 1968.
- 3 CDEACF, B1304, « Historique et services offerts par le service du Bien-être social de la Ville de Montréal », par Amédé di Lullo, surintendant de la division de l'assistance sociale, service du Bien-être social, Ville de Montréal, 2 mars 1970.

123 autres employés travail à la division de la Vérification : ils émettent les chèques d'assistance et contrôlent les mouvements d'argent. Les 62 employés de la division de la Réhabilitation, pour la plupart des « officiers de réhabilitation », s'occupent des cas sociaux les plus problématiques (menaces de saisie ou d'expulsion, secours vestimentaires urgents...) ; les officiers servent également d'intermédiaires entre les personnes assistés et la Cour de Justice en cas de litige. La division du Placement emploie 69 personnes qui s'occupent de placer les enfants en difficulté dans des foyers nourriciers (équivalents québécois des familles d'accueil), des institutions ou des maisons spécialisés. Enfin, avec 142 salariés, la division de l'Assistance sociale est la mieux lotie. C'est elle qui administre et applique la loi sur l'assistance publique du Québec, ses 100 « officiers de bien-être », répartis dans six bureaux décentralisés à travers la ville, reçoivent et évaluent les demandes d'assistance financière émises par les Montréalais nécessiteux.

Bureau d'aide sociale à Montréal



ANQ, E6, S7, Photographies diverses d'Henri Rémillard (non daté ; années 1970 ?)
<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/photos/4863.html>

L'assistance sociale délivrée par le SBES, en vertu d'une délégation provinciale, prend essentiellement la forme d'une « assistance financière à domicile », c'est-à-dire l'octroi d'une somme d'argent. Cette aide financière à domicile peut prendre plusieurs formes. L'assistance régulière, tout d'abord, qui représente la majorité des cas : le demandeur (chômeur en fin de

droit, chef de famille monoparentale nombreuse...) s'adresse au service d'Assistance sociale du ministère québécois du Bien-être social qui, en partenariat avec le SBES, mène enquête et donne son approbation. Si la demande est admise, un chèque, dont le montant est établi suivant un barème, est envoyé au bénéficiaire toutes les semaines, toutes les deux semaines ou tous les mois, selon les cas. Pour l'assistance d'urgence et l'assistance spéciale, la marge de manœuvre des bureaux du SBES est plus importante : ce sont ses officiers qui, au sein de leur district et après analyse du dossier et entretien avec le demandeur, décident de l'admissibilité et du montant accordé. L'argent ainsi distribué doit servir à couvrir des frais urgents : couvrir des besoins alimentaires ou vestimentaires, payer des arriérés de loyers ou des factures d'électricité et de gaz, etc. L'aide est versée sous forme monétaire ; il ne s'agit pas de « bons de gaz » ou de bons alimentaires, comme cela se pratique à Saint-Denis. Le bénéficiaire peut donc décider lui-même de l'utilisation de l'argent octroyé. La loi de l'assistance publique de 1957, qui précise le rôle du SBES, stipule néanmoins : « *Lorsqu'un bénéficiaire est incapable de voir à ses affaires ou qu'il emploie ou emploiera vraisemblablement ses versements d'assistance à d'autres fins que celles auxquelles ils sont destinés, l'autorité compétente pourra nommer comme administrateur un organisme de bienfaisance ou une personne en autorité* »¹.

Nous ne disposons pas des statistiques d'ensemble du SBES, les quelques données présentées ici ont, par leur caractère épars, surtout une valeur indicative. En décembre 1960, 970 000 \$ sont versés en assistance financière à domicile à 12 800 personnes différentes² (soit une moyenne de 75 \$ par personne). Sept ans plus tard, ce chiffre a doublé avec 25 230 personnes aidées en novembre 1967. En octobre 1968, 36 352 personnes se partagent les 3,4 M\$ d'assistance financière du SBES, au titre de l'assistance régulière, d'urgence ou spéciale³. Soulignons que, si la Ville possède une certaine marge de manœuvre, il s'agit là d'une assistance provinciale qui est gérée au niveau local par la municipalité en vertu d'un accord spécial⁴. Cette situation peut, dans une certaine mesure, être comparée, à l'aide sociale légale, administrée par délégation par le BAS de Saint-Denis. Il n'existe en revanche pas d'équivalent de l'aide sociale

1 Citée dans CDEACF, B1460, « Assistance financière à domicile du Service d'assistance financière de la Société Saint-Vincent-de-Paul et du service du Bien-être social de la Ville de Montréal », comparaison établie par le Conseil des œuvres de Montréal, avril 1961.

2 CDEACF, B1460, « Assistance financière à domicile du Service d'assistance financière de la Société Saint-Vincent-de-Paul et du service du Bien-être social de la Ville de Montréal », comparaison établie par le Conseil des œuvres de Montréal, avril 1961.

3 CDEACF, B1000, Lettre de Louis-G. Hébert, surintendant, division de l'assistance sociale, à Jean Séguin, directeur adjoint du service du Bien-être social de la Ville de Montréal, 3 décembre 1968.

4 Dans les autres villes québécoises, l'assistance financière aux indigents est gérée directement par le Service d'assistance sociale du ministère du Bien-être social.

facultative, qui serait financé sur ses fonds propres par le SBES.

Une autre différence majeure mérite d'être constatée : la mairie communiste présente l'aide sociale qu'elle distribue (qu'elle soit obligatoire ou facultative) comme une politique sociale de classe qui sert à palier les carences de l'Etat, inapte, selon elle, à répondre aux besoins des travailleurs. Il existe ainsi une utilisation politique de l'aide sociale. Rien de semblable à Montréal où l'assistance financière à domicile n'est évidemment pas présentée par la mairie comme un acte de solidarité envers des travailleurs exploités, des retraités délaissés ou des chômeurs victimes du système capitaliste. Elle s'apparente plutôt à un geste de charité qui n'est pas sans rappeler la doctrine sociale catholique. Une étude réalisée par le Conseil des œuvres de Montréal montre ainsi la complémentarité du SBES et de la Société Saint-Vincent-de-Paul. L'institution municipale s'occupe prioritairement des cas d'indigence durable tandis que les bénévoles de la société catholique privilégient l'assistance de dépannage ponctuel. Les travailleurs sociaux municipaux et catholiques ne s'opposent pas, ils collaborent : il est par exemple fréquent que le SBES et la Société Saint-Vincent-de-Paul s'adressent mutuellement des personnes nécessiteuses¹. Une différence mérite toutefois d'être remarquée : le SBES distribue des secours en argent, sous forme de chèques, tandis que la Société Saint-Vincent-de-Paul ne verse que des secours en nature. Cette différence n'est pas anodine : il existe une idéologie sous-jacente à la forme de secours direct dispensé.

Les organismes sociaux religieux privilégient le secours direct en nature, la Ville de Montréal préfère le secours en argent ; la Ville de Saint-Denis, elle, s'appuie sur une combinaison déséquilibrée, qui favorise assez nettement le secours en argent. Quel enseignement peut-on en tirer ? La réponse est peu aisée tant le débat « aide en argent » *versus* « aide en nature » fait l'objet d'interprétations contradictoires. Durant les années 1960 et 1970, les groupes populaires et intellectuels radicaux québécois rejettent l'idée de secours direct dans son ensemble : « *Pour les pouvoirs publics bourgeois du temps, recourir aux secours directs, c'était viser non pas à guérir, mais à engourdir momentanément les chômeurs. C'était une façon de s'aménager politiquement un délai [...] Les secours directs représentaient une façon de sauver du temps ; un temps précieux, dans un climat de plus grande tranquillité, la façon capitaliste de sortir de la crise [...]. Les secours directs représentaient un opium, un dérivatif à*

1 Citée dans CDEACF, B1460, « Assistance financière à domicile du Service d'assistance financière de la Société Saint-Vincent-de-Paul et du service du Bien-être social de la Ville de Montréal », comparaison établie par le Conseil des œuvres de Montréal, avril 1961.

utiliser pour apaiser les masses mécontentes en donnant de quoi manger »¹ écrit Yves Vaillancourt en 1975 dans son analyse des secours aux chômeurs distribués pendant la crise des années 1930. Mais, à choisir entre la peste et le choléra, les radicaux ont une préférence : l'aide en argent aurait l'avantage de laisser une certaine marge de liberté à la personne assistée, contrairement à l'aide en nature, davantage paternaliste, qui permettrait d'imposer des normes. De plus, les bons alimentaires ou de charbon seraient stigmatisants pour les pauvres, obligés de se déclarer comme tel en allant faire leurs commissions. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert soulignent l'idéologie sous-jacente aux aides en nature : aux yeux des gouvernants, si de l'argent est versé directement aux chômeurs, ces derniers risquent de l'utiliser pour des fins inavouables (en alcool, dans les tavernes...)².

Dans un article paru dans *Population*, la revue de l'INSEE, en 1948, Jacques Doublet développe une analyse opposée. Selon lui, le secours en argent maintient davantage les personnes secourues dans une logique d'assistance et de dépendance, il tire son « *origine directe dans un sentiment instinctif de charité* »³. Les prestations en nature auraient, au contraire, un « *rôle éducatif* » : par exemple, « *elles permettent de lutter contre la routine, contre de mauvaises habitudes en matière d'hygiène et en matière d'alimentation. Elles peuvent exercer une influence directe [...] sur l'orientation de la consommation de certains produits alimentaires* »⁴. Autre avantage des aides en nature : contrairement aux secours en espèce, elles sont moins soumises aux variations de la valeur de la monnaie et possèdent en cela une plus grande stabilité. A en croire Jacques Doublet, les prestations en nature se rapprocheraient presque de l'« *action sociale* » prônée par le PCF : elles permettent non seulement de guérir temporairement, mais aussi d'éduquer les personnes secourues et d'avoir un impact durable sur elles.

Ce chapitre nous a permis d'aborder de multiples politiques sociales. Divertir, nourrir, soigner, cultiver, vêtir : ces actions sociales ont en commun de s'inscrire « en aval » des problèmes sociaux. Elles ne cherchent pas la racine de ces problèmes pour tenter trouver des

1 Yves Vaillancourt, *Les Politiques sociales et les travailleurs*, cahiers II, « Les années 1930 », recherche financée par le ministère québécois des Affaires sociales, octobre 1975, p. 222.

2 Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert, François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930* (tome II), Montréal, Boréal, coll. « Compact ». Voir notamment le chapitre 6 sur « Les secours directs ». Voir aussi Dennis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Montréal, Boréal, 1993, p. 123.

3 Jacques Doublet, « Deux modalités d'aide à la famille. Prestations en espèces et prestations en nature », *Population*, vol. 3, n° 4, octobre-décembre 1948, p. 652.

4 Jacques Doublet, *Art. Cit.*, octobre-décembre 1948, p. 656.

solutions durables ; elles sont, en soi, inoffensives contre les mécanismes de production de problèmes sociaux ; elles apportent des remèdes temporaires, nécessitant d'être sans cesse renouvelés. Les aides sociales des catholiques montréalais et des communistes dionysiens présentent de nombreuses similitudes (clientèles visées, combinaison de secours en argent et en nature, colonies de vacances, loisirs paroissiaux et municipaux...), mais aussi des différences importantes (valorisation de la charité d'un côté, de la solidarité de l'autre ; visées spirituelle des catholiques et motivation politique des communistes). De plus, il est possible, à Hochelaga-Maisonneuve, de constater une forte territorialisation de l'aide sociale, définie par le découpage paroissial. A Saint-Denis, au contraire, l'action du BAS n'est pas territorialisée, ce qui est la conséquence de la lecture de classe des problèmes sociaux. De plus, les notions de « communauté », de « milieu », voire de « quartier » sont absentes des grilles d'analyse, des discours et des actions de la municipalité de Saint-Denis qui réfléchit essentiellement en terme de catégories de population (ouvriers, « travailleurs », personnes âgées, jeunes...). Au croisement de la pastorale sociale, de l'action catholique ouvrière et de l'animation sociale, ces nouvelles notions prennent une place croissante au Québec. Le quadrillage paroissial, avec ses frontières strictes, perd peu à peu son hégémonie au profit d'une spatialisation plus floue, fondée sur l'idée de milieu, c'est-à-dire de combinaison entre espace géographique et espace social.

Chapitre 4

Les décennies rouges : action sociale et participation populaire

Le chapitre précédent a montré qu'en matière d'aide sociale, les catholiques montréalais et les communistes dionysiens partagent des méthodes d'intervention, mais des finalités différentes : si les premiers visent un but spirituel, les seconds poursuivent un objectif politique. L'aide sociale communiste aux chômeurs, aux personnes âgées, aux jeunes, essentiellement curative, est complétée par une autre forme de soutien destinée aux travailleurs. Cette aide sociale pour les travailleurs, nous l'appellerons « action sociale » car il ne s'agit plus seulement de soulager des besoins immédiats et quotidien, mais d'encourager une transformation politique et économique de la société en s'attaquant aux racines supposées des problèmes sociaux. Les groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve, nés à la fin des années 1960 au croisement de l'animation sociale, de l'action catholique ouvrière et du nationalisme québécois politisé à l'extrême-gauche, partagent cet objectif politique. Pour les mouvements de citoyens montréalais et pour la municipalité communiste, la résolution des problèmes sociaux passe par l'instauration d'une société nouvelle et idéale où les conflits de classe auraient disparu. Si les habitants de Saint-Denis ou d'Hochelaga-Maisonneuve connaissent des difficultés sociales, c'est parce qu'il n'ont pas de revenus suffisants pour pourvoir à leurs besoins : il importe donc d'établir une plus juste répartition des richesses, afin de permettre à chacun de mener une vie décente. C'est à ce problème fondamental, originel, que la mairie dionysienne et les groupes populaires montréalais entendent s'attaquer en reliant étroitement le local et le national.

Pour parvenir à ces objectifs politiques, ils développent des discours revendicatifs et une lecture conflictuelle de la question sociale, une lecture en termes d'opposition, et plus précisément de lutte des classes où conscience de classe et conscience de quartier se mêlent et où la question du travail occupe une position centrale. Les catholiques d'Hochelaga-Maisonneuve s'appuyaient, nous l'avons vu, sur une logique d'alliances avec les forces traditionnelles (secteur privé et marchand, milieu politique, notabilité locale). Les communistes de Saint-Denis et les groupes populaires s'inscrivent au contraire dans une logique antagoniste : le combat contre les racines des problèmes sociaux prend la forme d'une opposition avec l'Etat défini comme capitaliste, avec le patronat perçu comme exploiteur, avec les propriétaires assimilés à des spéculateurs. Pour dénouer la question sociale et urbaine, il faut remporter la lutte des classes, au niveau de l'entreprise et des quartiers.

Pourtant, malgré cette communauté de discours, la municipalité dionysienne et les groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve élaborent des réponses souvent différentes. La mairie de Saint-Denis mène deux formes d'action distinctes. D'une part, elle veut soulager des

besoins immédiats, c'est-à-dire qu'elle mène des interventions en aval (chapitre 3) ; d'autre part, elle veut agir et mobiliser la population pour changer la société. Ces deux aspects sont relativement cloisonnés, sauf quand il s'agit d'aider les travailleurs en grève ; dans ce cas précis, les deux dimensions se rejoignent. A l'inverse, les actions menées par les groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve sont, à la différence des interventions sociales catholiques, simultanément une réponse à des besoins immédiats et une tentative pour traiter les problèmes sociaux à la base. Cette différence nous conduira à nous interroger sur la conception différenciée de la participation des habitants.

Ce chapitre abordera des aspects en apparence éloignés et pourtant étroitement reliés. A Saint-Denis, nous étudierons les actions de la municipalité en faveur des travailleurs et nous verrons comment les communistes font porter à l'Etat, et par ricochet au patronat, la responsabilité de la crise sociale. Cela nous mènera à examiner les stratégies municipales de mobilisation des Dionysiens : quels sont les moyens utilisés par la ville pour inciter les habitants à participer à la résolution de leurs problèmes sociaux ? A Hochelaga-Maisonneuve, nous examinerons la naissance et la structuration du mouvement populaire qui se fonde sur un idéal participatif et coopératif fort éloigné de la « fonction tribunicienne » assigné par Georges Lavau au Parti Communiste à Saint-Denis. Mais, se définissant à la fois contre le pouvoir religieux et contre les pouvoirs publics, le mouvement populaire entretient des rapports étroits et ambigus avec l'un et l'autre, comme le montreront les exemples de divers organismes et du Centre local de services communautaires.

I/La stratégie municipale de l'opposition à Saint-Denis

Distribuer des secours matériels pour répondre à des manques correspond à ce que l'on pourrait appeler une « aide sociale en aval ». Cette stratégie n'est pas une manière de résoudre les problèmes sociaux, mais plutôt un remède temporaire destiné à être sans cesse renouvelé. Ce qui, d'ailleurs, n'est pas dénué de signification politique : la municipalité peut ainsi manifester constamment sa présence au côté des classes populaires. Mais la mairie ne se contente pas de cette aide en aval. Au cours des années 1960 et 1970, elle se distingue par sa volonté de mener, parallèlement, une action préventive, c'est-à-dire par le désir de prendre la question sociale à la racine. Une racine qui se trouve dans l'entreprise, dans le monde du travail. Deux adversaires

sont particulièrement visés : le patronat et l'Etat, décrits comme des alliés objectifs contre les intérêts des travailleurs. A cette analyse traditionnelle de l'idéologie marxiste selon laquelle l'Etat n'est rien d'autre qu'un instrument aux mains de la bourgeoisie pour perpétuer l'exploitation du prolétariat, la mairie de Saint-Denis ajoute une dimension spatiale. Le pouvoir local, c'est-à-dire la municipalité et « ses » travailleurs, s'oppose au pouvoir central, c'est-à-dire l'Etat, représentant les intérêts et privilèges des dominants¹. Dans un contexte de décentralisation industrielle, donc de désindustrialisation de la banlieue nord de Paris, la Ville réaffirme l'assimilation entre conscience de classe et conscience de quartier.

Les mobilisations en matière d'emploi et de fiscalité, que nous analyserons plus particulièrement dans les deux sections suivantes, permettent d'éclairer deux formes de participation différentes. Le premier cas renvoie à la « fonction tribunicienne » du Parti communiste auprès de la classe ouvrière : le mouvement initié par les travailleurs et les syndicats est repris par la municipalité qui se joint aux mobilisations, les encourage, les soutient, les relaie et parfois les organise. La participation suit une trajectoire ascendante, des entreprises à la mairie, puis de la mairie à la Préfecture ou aux ministères. Les élus communistes servent de courroie de transmission entre les mobilisations locales et les revendications nationales, ils se font porte-voix des travailleurs. L'exemple de la fiscalité locale témoigne plutôt d'un mouvement descendant. Il s'agit de « faire participer » – la formule peut sembler en elle-même antinomique – des Dionysiens qui n'ont *a priori* pas de raisons évidentes pour se mobiliser en faveur d'une réforme de la fiscalité locale. La municipalité se donne donc pour but de les sensibiliser pour leur faire comprendre que leur intérêt et ceux de la ville sont mêlés afin de mieux les « mobiliser ». Elle utilise pour cela ses organes de communication qui publient nombre d'articles sur le sujet, les militants des cellules du PCF qui distribuent des tracts ou collent des affiches, et les associations qui relaient son discours. Au-delà de cette différence, ces deux formes de mobilisation se rejoignent sur deux aspects : leur caractère politique et leur faible ancrage local. Il ne s'agit pas de faire participer les Dionysiens en tant qu'habitants, mais en tant que travailleurs ou que citoyens.

¹ Voir Marcel Rosette, *La Gestion communale dans l'action*, Paris, Editions Sociales, 1977 ; Parti communiste français (Section économique du Comité central), *Le Capitalisme monopolistique d'Etat. Traité marxiste d'économie politique*, Paris, Editions Sociales, 1971.

1/Un Parti dans l'entreprise

Le domaine du travail étant présenté comme l'épicentre de la question sociale, et bien que ce champ dépasse les compétences communales, la Ville de Saint-Denis s'y investit fortement. Dans ses discours, elle combat les politiques économiques nationales, s'oppose au patronat local, soutient les grèves ouvrières. Elle dispose de plusieurs leviers : la Confédération générale du travail (CGT) et les cellules d'entreprises du PCF, tout d'abord, mais aussi son Bureau d'aide sociale qui, en temps de grève, dispense un soutien précieux aux travailleurs. Les dimensions sociale, économique et politique sont alors étroitement reliées et l'aide sociale devient action sociale.

Il faut ici distinguer ce qui relève de la Ville de ce qui a trait aux cellules d'entreprise et de quartier du PCF. Il existe en effet un partage des tâches fonctionnel entre les organes du PCF. La municipalité présente un double visage gestionnaire et révolutionnaire. Elle s'occupe, au quotidien, des problèmes de ses habitants dans les limites du cadre fixé par la législation. Sur les questions du travail, de l'autonomie communale ou de la fiscalité, elle tient des discours radicaux, fondés sur la lutte de classes, et relaie ainsi les combats du Parti communiste et de ses cellules qui ont la charge d'organiser les luttes au niveau local, parfois en association avec le syndicat CGT.

a/Saint-Denis contre les fermetures d'usines, des paroles et des actes

Avec la politique de « décentralisation industrielle », mise en place à partir de 1955¹ et qui touche particulièrement la banlieue nord de Paris, l'Etat entend rééquilibrer l'emploi entre la Région parisienne et la province en allouant des avantages matériels (primes de développement régional et dégrèvements fiscaux) aux créations, extensions, conversions et transferts d'établissements dans des zones industrielles en récession, situées en province pour la plupart².

Saint-Denis est fortement concernée par les fermetures d'usines. Entre 1958 et 1968,

- 1 Un décret du 8 janvier 1955 prévoit la mise en œuvre d'une politique de décentralisation industrielle inspiré du livre de Jean-François Gravier *Paris et le désert français* (1947). Voir Annie Fourcaut, Emmanuel Bellanger, Mathieu Flonneau, *Paris/Banlieues, conflits et solidarité*, Grâne, Créaphis, 2007 ; Emmanuel Bellanger, *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 »*. *De la Seine banlieue à la Seine-Saint-Denis : une histoire de l'Etat au XX^e siècle*, Paris, La Documentation française, 2005
- 2 ADSSD, 22 W 7, Note du Conseil économique et social, 21 février 1968, cité dans Olivier Bédard, *Mai-juin 1968 dans les entreprises du secteur privé de la Seine-Saint-Denis*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris XIII, juin 2002, p. 19.

nombreuses y sont les entreprises à mettre la clef sous la porte pour quitter les abords de Paris. L'usine Clerc, qui fabrique des petits chevaux en bois, déménage dans l'Oise ; les entreprises de métallurgie SIPAM, Promecam et Sulzer s'installent respectivement à Quimper, Château-du-Loir et Mantes, tandis que les Chantiers de l'Atlantique élisent domicile à Nantes ; la tannerie Combes part à Annonay ; les usines de chimie Rochas et SIFA se déplacent à Poissy et Compiègne, etc. A ces déménagements, il faut ajouter les entreprises qui cessent purement et simplement leurs activités : la Verrerie de la Plaine, les pianos Pleyel, les métallurgistes Segal et SOMECA, etc. Sans compter les postes de travail supprimés pour cause de départs non remplacés (1 000 chez Citroën, 850 chez Hotchkiss, 300 chez Francolor...) et les emplois supprimés pour cause de mutations sans licenciements. Au total, 14 658 postes (dont environ 6 000 en raison de déménagements d'entreprises) disparaissent à Saint-Denis entre 1958 et 1968 quand, dans le même temps, seuls 2 818 postes de travail sont créés. Soit un déficit net de 11 840 emplois¹. Et cela ne fait que commencer, puisque d'autres entreprises (Christofle, Jeumont, Pygmy Radio, Cazeneuve etc.) s'apprêtent à licencier. Pour la seule année 1971, la fonderie Caimels, Babcock Atlantic (matériel frigorifique), Hotchkiss-Brandt (camions-automobiles), Masticover (fabrication de mastic) ferment définitivement leurs portes, tandis que Biro (fabrication d'extincteurs) et Vidgetti (mécanique générale) s'installent en province². Pour autant, le chômage ne croît pas dans les mêmes proportions. Selon l'aveu même du Président communiste du Conseil général, Georges Valbon, les travailleurs licenciés parviennent à retrouver d'autres emplois, mais « à des conditions défavorables [niveau de rémunération ou de qualification moindre] et de plus en plus difficilement »³. La crise économique liée aux chocs pétroliers rend la tâche encore plus ardue. Le déclin industriel de la banlieue nord débute dès le début des années 1960, mais c'est surtout la crise de 1973 qui contribue au développement du chômage.

La politique de décentralisation industrielle est constamment critiquée par le Parti Communiste qui y voit une forme de subvention publique aux licenciements. Ainsi, Georges Valbon dénonce une politique qui « a permis aux grands trusts de se concentrer en bénéficiant de l'aide de l'Etat. Les conséquences de cette concentration, explique-t-il, aggravent la situation des travailleurs, en particulier la classe ouvrière »⁴. La mairie de Saint-Denis considère quant à

1 AMSD, 18 ACW 18, « Situation de l'emploi à Saint-Denis », mairie de Saint-Denis, avril 1969.

2 AMSD, 18 ACW 18, Note d'information au Bureau municipal, « Fermetures d'établissements du 1^{er} janvier au 31 décembre 1971 », 1972.

3 *Actualités* 93, n° 1, 1967.

4 *Actualités* 93, n° 1, 1967.

elle qu'« *il est aberrant de vouloir industrialiser la province au détriment de Paris* »¹ et qu'une telle politique « *se traduit par le départ de Saint-Denis de nombreuses entreprises et une diminution des emplois, [et] ne vise qu'à maintenir les privilèges et accroître la puissance des grandes féodalités économiques et financières* »². L'Etat est accusé de protéger les bénéficiaires des grandes entreprises au détriment de l'emploi et des travailleurs. Des critiques que l'on retrouvera, sous une autre forme, au Canada où les groupes populaires reprochent aux gouvernements de Québec et d'Ottawa de favoriser le départ des usines du Québec vers l'Ontario grâce à des avantages fiscaux divers.

La position de la municipalité dionysienne à l'égard des questions relatives au travail est surtout défensive : elle s'oppose systématiquement à tout licenciement et réclame à maintes reprises le retrait des mesures gouvernementales de décentralisation industrielle et la « *levée des interdits du gouvernement* »³ qui nuisent au développement industriel de la banlieue parisienne. Selon un document municipal, l'entreprise Christofle se voit refuser par la Commission d'agrément du gouvernement l'autorisation de surélever son usine en vue de doubler sa production ; la soudure Languépin qui veut également s'agrandir se heurte elle aussi à la Commission gouvernementale qui pose comme condition l'aménagement d'une surface de parking égale à l'extension demandée ; un industriel qui souhaite s'installer à la place de la parfumerie Rochas doit se soumettre à la même condition⁴, etc. A côté de cette position défensive, la municipalité revendique l'amélioration des conditions de travail (la « *diminution du temps de travail sans diminution de salaire* »⁵) et prône des solutions économiques radicales dans la droite ligne du programme du PCF. Par exemple, la nationalisation des « *principaux trusts de la chimie* »⁶, comme l'industrie pharmaceutique Roussel-Uclaf qui menace en 1971 de fermer l'usine SIFA de la Plaine-Saint-Denis alors qu'elle réalise des profits importants (100 MF en 1969, 130 MF en 1970, selon un tract de la Fédération communiste de Seine-Saint-Denis)⁷. Les critiques communistes contre les délocalisations d'entreprises débutent donc bien avant les grandes délocalisations industrielles des années 1980 et 1990 ; dans les décennies précédentes, les arguments sont les mêmes, mais visent les déménagements d'usines en province⁸.

1 AMSD, 18 ACW 18, « Situation de l'emploi à Saint-Denis », mairie de Saint-Denis, avril 1969.

2 AMSD, 18 ACW 13, Vœu du Conseil municipal de Saint-Denis, 15 septembre 1970.

3 AMSD, 18 ACW 18, « Situation de l'emploi à Saint-Denis », mairie de Saint-Denis, avril 1969.

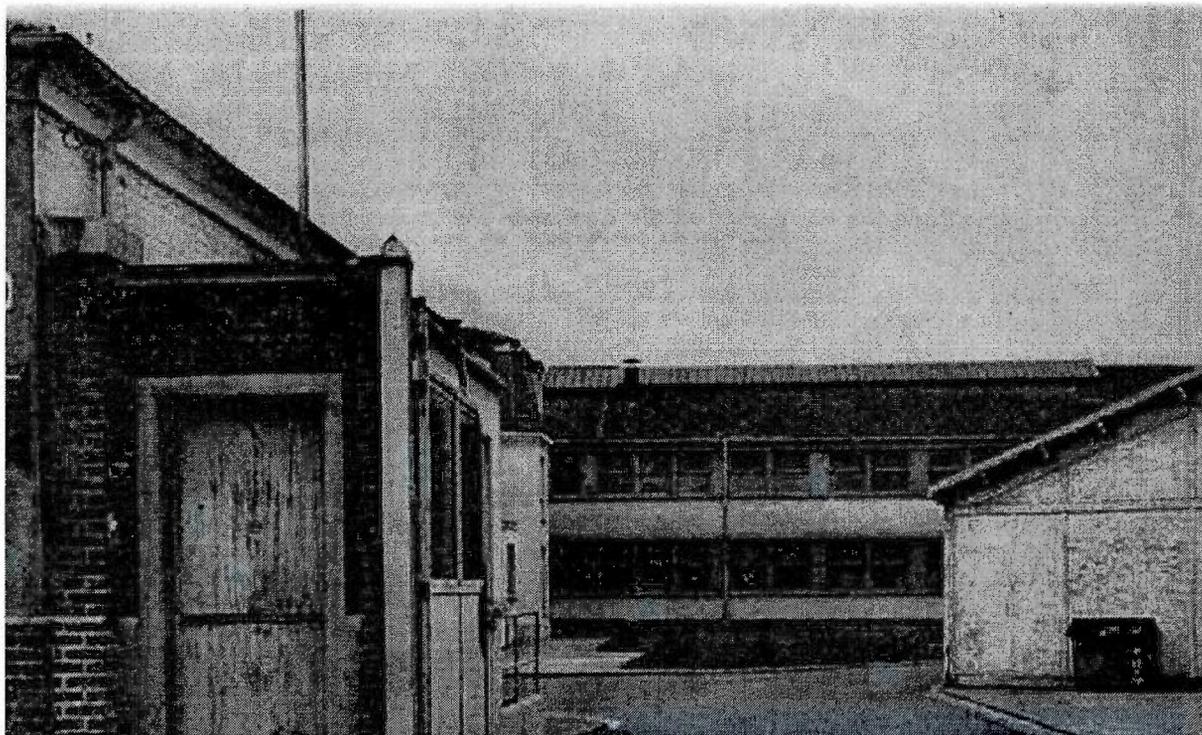
4 AMSD, 18 ACW 18, « Situation de l'emploi à Saint-Denis », mairie de Saint-Denis, avril 1969.

5 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipale*, n° 4, 5 novembre 1970.

6 *Saint-Denis Républicain*, 17 décembre 1971.

7 AMSD, 18 ACW 18, Tract de la Fédération de Seine-Saint-Denis du Parti Communiste Français, « Des solutions au problème de l'emploi en Seine-Saint-Denis », octobre 1971.

8 Simon Ronai a mené une analyse critique pointant les faiblesses de cette position défensive : Simon Ronai, «



Ateliers déserts : le pouvoir a choisi ! Il refuse d'augmenter les impôts de 150 patrons
et favorise le licenciement de 150 travailleurs !!!

AMSD, 18 ACW 28, « Une municipalité au service des 50 000 travailleurs de Saint-Denis », brochure éditée par les sections de Saint-Denis du Parti Communiste Français, 17 février 1965.

L'étude des vœux et déclarations du Conseil municipal montre que les problématiques économiques focalisent l'attention de la ville communiste. Entre 1977 et 1980, à l'aube de la politique de la ville, les « affaires économiques » reviennent plus souvent que tous les autres thèmes réunis¹ : sur un total de 184 vœux et déclarations transmis à la Préfecture, 108 concernent l'économie et le travail. Viennent ensuite l'immigration (17)², l'action sociale (16), le triptyque sécurité-transport-circulation (15), la santé (15), les finances locales (10), l'environnement (9), la solidarité internationale (6), le logement (5), etc. Ces chiffres ne nous renseignent pas sur la longue durée, mais fournissent un éclairage sur une période circonscrite. Même s'il est possible de supposer que les vœux et déclarations du Conseil municipal concernant le logement étaient plus nombreux dans les années 1960, quand la crise faisait rage à Saint-Denis, on ne peut manquer d'être frappé par la disproportion flagrante entre les questions

Essai d'analyse de l'évolution de l'implantation des municipalités communistes », *Communisme*, n° 67-68, 3^e-4^e trimestre 2001, p. 181-205.

- 1 AMSD, 17 S 9, Liste des vœux et déclarations du Conseil municipal de Saint-Denis, bilan à mi-mandat, 1977-1980.
- 2 Entre parenthèses, le nombre de vœux et déclarations consacrés à ce sujet.

économiques et les autres problèmes sociaux ou urbains. Entre 1977 et 1980, la question économique est six fois plus souvent abordée que celle de l'immigration ou de l'action sociale, dix fois plus que celle des finances locales, quarante fois plus que celle du logement. Pour des élus communistes se réclamant du marxisme, cette disproportion est assez naturelle.

Les vœux du Conseil municipal, de nature surtout symbolique et incantatoire, sont de peu d'efficacité. En dénonçant la politique industrielle de l'Etat ou des dirigeants d'entreprise, la mairie outrepassa son champ de compétences. Pour passer des paroles aux actes et pénétrer le monde du travail, elle collabore avec les syndicats qui font le lien entre la Ville et « ses » travailleurs. A la demande des syndicats (surtout celle de la CGT en fait), le maire de Saint-Denis écrit aux directeurs d'entreprises touchées par des conflits du travail. En juin 1963, par exemple, Auguste Gillot s'adresse au directeur des usines Citroën de Saint-Denis et dénonce le « *non-respect des lois sociales et des droits syndicaux* ». Il annonce vouloir « *sauvegarder les intérêts et les droits des travailleurs* »¹. L'exercice est rodé et les différentes missives mayorales se ressemblent trait pour trait. Quelques mois plus tard, le maire envoie une lettre au Président directeur général (PDG) d'Hotchkiss, encore une fois pour « *sauvegarder les droits et les intérêts des travailleurs* » de la société qui envisage de cesser les activités de l'usine du Barrage pour regrouper ses activités dans le quartier Pleyel et à Stains². En février 1966, c'est au tour du PDG de l'usine métallurgique SEGAL de recevoir un courrier d'Auguste Gillot qui souligne un paradoxe : « *Il y a des commandes, l'entreprise est rentable et il est question d'une menace de fermeture* », ce qui mettrait au chômage près de 400 salariés³. Une lettre d'un maire possède un poids symbolique qu'un tract syndical ne détient pas. Les maires ajoutent leurs voix à celles des syndicats et se posent en porte-parole des travailleurs, affirmant ainsi la fonction tribunicienne du Parti communiste et sa capacité à sortir de son strict champ d'action pour pénétrer le monde du travail.

L'alliance entre les organisations syndicales et la mairie contre les fermetures d'usines culmine à la fin des années 1960 avec la création d'un « Comité de défense de l'emploi de Saint-Denis » qui associe la municipalité, la CGT, la CFDT et Force Ouvrière. Y participent également le député de la ville, Marcelin Berthelot, et le syndicat des commerçants du marché de Saint-Denis. Les activités de ce Comité sont diverses. Il organise, le 17 avril 1969, des « assises

1 AMSD, 18 ACW 29, Lettre d'Auguste Gillot au directeur des établissements Citroën de Saint-Denis, 27 juin 1963.

2 AMSD, 18 ACW 29, Lettre d'Auguste Gillot au Président directeur général d'Hotchkiss, 13 janvier 1964.

3 AMSD, 18 ACW 29, Lettre d'Auguste Gillot au Président directeur général des établissements SEGAL de Saint-Denis, 10 février 1966.

locales de l'emploi » pour s'opposer au « *refus quasi-systématique opposé par la Commission d'agrément du gouvernement à l'extension ou l'implantation des industries dans la Région parisienne* »¹. Il met sur pied des « délégations » conjointes syndicats-mairie qui se rendent à la préfecture ou dans les ministères pour défendre l'emploi dionysien. En janvier 1970, tandis que l'usine de métaux SEPI, une filiale du groupe Rothschild, prévoit de licencier 40 personnes², le maire de la ville Auguste Gillot, le Conseiller général Robert Dumay et un représentant du Syndicat CGT de la métallurgie vont à la Préfecture pour exercer une pression politique et convaincre les représentants de l'Etat d'agir contre ces licenciements³. Marcelin Berthelot publie régulièrement des textes dans les documents édités par la CGT. En 1975, dans une brochure intitulée « *Cazeneuve doit vivre à Saint-Denis* », il défend l'emploi dans cette usine de machine-outils et affirme le soutien sans faille de la mairie à la classe ouvrière : « *La municipalité de Saint-Denis apporte son soutien sans réserve aux travailleurs de Cazeneuve qui luttent pour préserver leur emploi, en s'opposant à la fermeture de l'usine. L'attitude des élus de Saint-Denis n'est nullement circonstancielle. De tous temps, ils se sont résolument placés du côté des travailleurs victimes des licenciements et du chômage [...]. En agissant pour le maintien en activité de Cazeneuve, nous sommes fidèles à la conception fondamentale qui est la nôtre, et qui est conforme aux intérêts inséparables des travailleurs et du pays* »⁴. Le terme « intérêts » revient avec constance dans les discours municipaux : la mairie défend les « intérêts » de ses administrés et, par glissement, des travailleurs, contrairement à l'Etat qui protégerait les « trusts », les « multinationales » et les « capitalistes ». Les communistes dionysiens dessinent un jeu de rivalités et d'oppositions : le pouvoir central piétine les intérêts populaires que le pouvoir local tente de défendre⁵.

En plus des courriers envoyés et des délégations syndicales, la municipalité prend part à des manifestations. Souvent, elle ne se contente pas d'y participer, mais s'engage activement. En septembre 1960, les travailleurs de Christofle organisent un rassemblement devant le plus prestigieux magasin de l'entreprise, rue Royale à Paris ; les élus communistes s'y joignent et

1 AMSD, 18 ACW 18, Tract du Comité de Défense de l'emploi de Saint-Denis, « Saint-Denis doit conserver sa vocation industrielle, avril 1969.

2 *Saint-Denis Républicain*, 2 janvier 1970.

3 *Saint-Denis Républicain*, 16 janvier 1970.

4 AMSD, 13 SD 401, Brochure éditée par la CGT, « Cazeneuve doit vivre à Saint-Denis », 1975.

5 Le livre publié en 1971 par la Section économique du Comité central du PCF (*Le Capitalisme monopolistique d'Etat. Traité marxiste d'économie politique*) constitue une analyse théorique de cette situation. Voir aussi Jacques Valier, *Le Parti communiste français et le capitalisme monopoliste d'Etat*, Paris, Maspero, 1976. Voir Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989

encadrent le déplacement des manifestants en affrétant des cars¹.



Novembre 1963 : avec les syndicats unis, la Municipalité de Saint-Denis en tête du cortège des travailleurs manifestant pour leurs revendications.

AMSD, 18 ACW 28, « Une municipalité au service des 50 000 travailleurs de Saint-Denis », brochure éditée par les sections de Saint-Denis du Parti Communiste Français, 17 février 1965.

En mai et juin 1968, les maires communistes de Seine-Saint-Denis visitent les piquets de grève, participent aux manifestations initiées par les syndicats et appellent la population à la rejoindre². Le 16 novembre 1971, les syndicats et les élus communistes des villes du département manifestent encore une fois contre les fermetures d'usines en Seine-Saint-Denis³. En 1972, la Ville, en tant que membre du Comité de défense de l'emploi de Saint-Denis, est l'initiatrice d'une manifestation sur le thème « Saint-Denis doit vivre et prospérer : Halte au chômage ! Création d'emplois ! »⁴. En mars 1977, un groupe de travailleurs de Cazeneuve conduit par le maire Marcelin Berthelot proteste devant la Préfecture pour réclamer l'organisation d'une table ronde sur l'avenir de la machine-outil. En 1979, les élus communistes séquano-dionysiens défilent aux côtés des sidérurgistes et, l'année suivante, quatre maire-adjoints de la ville participent à une manifestation de blocage de l'autoroute A1 pour défendre l'emploi⁵. Dans les sociétés

1 AMSD, 18 ACW 28, Lettre de la direction de Christofle au maire de Saint-Denis, 16 septembre 1960.

2 Olivier Bédard, *Mai-juin 1968 dans les entreprises du secteur privé de la Seine-Saint-Denis*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris XIII, juin 2002.

3 AMSD, 18 ACW 18, Compte-rendu de réunion de la Commission des affaires économiques et sociales, Ville de Saint-Denis, 25 novembre 1971.

4 *Saint-Denis Républicain*, 18 février 1972.

5 AMSD, 17 S 9, Liste des vœux et déclarations du Conseil municipal de Saint-Denis, bilan à mi-mandat, 1977-1980. Dans son histoire de la Seine-Saint-Denis,, Emmanuel Bellanger a étudié l'implication des élus

démocratiques, la manifestation est un moyen d'action « *naturalisé* »¹, pour reprendre le terme de Pierre Favre ; elle est devenue un mode habituel d'expression des mécontentements. Seule, elle est d'une efficacité toute relative. Aussi faut-il surtout regarder la participation de la municipalité aux défilés syndicaux sous un jour symbolique : elle vise moins à faire aboutir des revendications qu'à matérialiser l'union entre la mairie communiste et le mouvement ouvrier.

Parallèlement au partenariat avec les syndicats, la municipalité possède un autre levier pour investir le champ du travail : les cellules d'entreprises du PCF qui font le lien entre les problèmes locaux, nationaux et même internationaux. Le fonctionnement du Parti communiste est pyramidal : les départements ont leurs Fédérations, les villes possèdent leurs sections. Dans les usines et dans les quartiers, on retrouve des « cellules » dont la tâche est de susciter l'adhésion des travailleurs et des habitants aux idées du PCF, à son « programme démocratique ». Dans ses tracts, la cellule Aster combat les employeurs de cette usine et relie la situation des travailleurs à des problèmes plus globaux, dont la liste est empruntée au programme du Parti : elle appelle à défendre les libertés communales, à lutter contre l'inflation, à doter la télévision d'un « *statut démocratique* », à revoir le système de retraite, à construire des logements², etc. Dans une autre publication, la cellule Aster consacre un article entier à l'OPHLM de Saint-Denis où elle dénonce l'intrusion de l'Etat dans sa gestion³. Quant au journal de la cellule des usines Cazeneuve, Sépi, Christofle, Wagons-Lits, Air Industrie et Citroën, ses articles dénoncent tant les conditions de travail dans ces usines que la guerre du Vietnam et le référendum de 1969⁴. La cellule communiste de l'usine Hotchkiss publie un périodique où se côtoient un appel de soutien au peuple vietnamien et un appel de solidarité à l'égard des grévistes de l'usine⁵. Pour la mairie de Saint-Denis et pour le Parti communiste, les cellules d'entreprises constituent, au même titre que la CGT, une porte d'entrée dans le milieu du travail permettant de faire le lien entre local et national. Les revendications des cellules dépassent le seul domaine du travail ; elles sont le creuset du programme municipal du PCF à Saint-Denis,

communistes du département dans les luttes pour les préservation de l'emploi. Voir Emmanuel Bellanger, *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 »*. *De la Seine banlieue et à la Seine-et-Oise à la Seine-Saint-Denis : une histoire de l'Etat au XX^e siècle*, Paris, La Documentation française, 2005 Julian Mischi évoque quant à lui différents exemple provinciaux (Saint-Nazaire, Halluin...) : Julian Mischi, *Servir la classe ouvrière. Sociabilité militante au PCF*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

- 1 Pierre Favre, « Manifestation », in Olivier Fillieule (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 342.
- 2 AMSD, 10 S 135, Tract de la cellule Aster, section Saint-Denis Nord du PCF, 1964.
- 3 AMSD, 10 S 135, Tract de la cellule Aster, section Saint-Denis Nord du PCF, janvier 1964.
- 4 AMSD, 10 S 135, *La Voix des travailleurs*, journal de la cellule communistes des usines Cazeneuve, Sépi, Christofle, Air Industrie, Citroën et Wagons-lits, section Saint-Denis centre du PCF, novembre 1969.
- 5 AMSD, 10 S 135, *Paix, Pain, Liberté*, Journal des cellules communistes Hotchkiss Pleyel et Barrage, non daté.

du programme national de ce parti et des combats syndicaux dans les usines.

b/La Ville aux côtés des grévistes : l'exemple de mai-juin 1968

Outre l'envoi de lettres, les délégations, les manifestations et les distributions de tracts, en plus de s'allier aux syndicats et de s'appuyer sur les cellules d'entreprises, la mairie dispose, pour défendre les travailleurs, d'un moyen d'action concret qui réalise la jonction entre l'action sociale municipale et la question du travail. Par l'intermédiaire de son Bureau d'aide sociale, elle soutient concrètement les travailleurs lors des conflits sociaux, faisant apparaître un lien étroit entre action sociale et combats politiques. Quand des salariés se mettent en grève pour revendiquer une amélioration de leurs conditions de travail ou protester contre des licenciements, leur salaire est suspendu pendant la durée du conflit. Les services municipaux s'emploient à combler le manque à gagner par la distribution d'argent, de bons alimentaires et de secours de loyer, comme elle le fait avec les chômeurs ou les personnes âgées, mais dans un but précis : faire perdurer le mouvement social.

Cette pratique, expérimentée précocement dans les municipalités communistes – Annie Fourcaut et Jean-Paul Brunet l'ont observée dès les années 1920 avec les « soupes communistes »¹ –, se renforce dans les années 1960 lorsque la politique de décentralisation industrielle déstabilise l'emploi dans certaines banlieues communistes. Lors d'une grève de 42 jours à l'usine Christofle², le BAS distribue une aide matérielle conséquente. En six semaines, 1,88 M d'AF de secours en argent et 1,6 M d'AF de secours alimentaires³ sont octroyés aux grévistes qui protestent contre le licenciement de 17 de leurs collègues affectés à l'entretien de l'usine. La mairie et la CGT tentent d'entraîner d'autres forces dans l'élan de solidarité municipale. Elles organisent des collectes de fonds dans les autres usines (Cazeneuve, Jeumont, Chantiers de l'Atlantique, Renault, Gaz de France...)⁴. Au bout de 24 jours de grève, 1,2 M d'AF sont déjà recueillis pour soutenir cette lutte « *qui fait l'admiration de tout Saint-Denis* » grâce à des dons d'ouvriers, d'habitants et de commerçants de la ville⁵. Ces dons privés ne sont évidemment pas présentés comme une forme de charité, mais comme une marque de la

1 Annie Fourcaut, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques/Éditions ouvrières, 1989 ; Jean-Paul Brunet, *Un demi siècle d'action municipale à Saint-Denis la rouge (1890-1939)*, Paris, Cujas, 1981.

2 *Saint-Denis Républicain*, 17 novembre 1960.

3 AMSD, 18 ACW 28, « Aide aux grévistes de Christofle », Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 21 octobre 1960 ; AMSD, 18 ACW 28, Lettre de la direction de Christofle à la mairie de Saint-Denis, 16 septembre 1960.

4 *Saint-Denis Républicain*, 6 octobre 1960.

5 *Saint-Denis Républicain*, 29 septembre 1960.

solidarité de travailleurs à l'égard d'autres travailleurs.

C'est sans doute pendant les mois de mai et juin 1968, alors que des conflits de longue durée s'installent dans de nombreuses entreprises de la banlieue parisienne, que l'alliance entre le mouvement ouvrier et l'action sociale municipale est la plus visible. Selon le journal *Saint-Denis Républicain*, à Saint-Denis, Villetaneuse, Pierrefitte, Epinay et l'Île-Saint-Denis, 350 entreprises sont concernées par des grèves¹. Partout, le soutien s'organise. Un support moral en premier lieu : des compagnies de théâtre, sous l'égide de la CGT et de l'association « Travail et Culture », se produisent gratuitement dans plusieurs usines occupées du département. A Saint-Denis, le comité de grève du Théâtre Gérard Philippe propose des animations de cabaret dans les entreprises de la ville². Au soutien moral s'ajoute une aide matérielle et concrète, assurée par le BAS. Chaque gréviste peut obtenir une « carte de grève » ou « attestation de gréviste » établie par un syndicat, bien souvent la CGT. Sur présentation de cette carte, les habitants de Saint-Denis peuvent obtenir du BAS un secours en argent dont le montant est établi suivant un barème précis : un célibataire touche 20 F par jour de grève, un travailleur marié sans enfant reçoit 40 F, puis 15 F supplémentaires sont versés par enfant, si bien qu'un couple avec cinq enfants peut toucher 115 F par jour de grève³.

Une autre forme de soutien du BAS, la principale, réside dans la distribution de bons alimentaires de 10 F à faire valoir chez les commerçants dionysiens qui se sont donc associés à la politique municipale de soutien aux grévistes. Le montant de ces bons est également fixé selon un barème : un gréviste célibataire touche 40 F par jour (80 F pour un couple, 100 F pour un couple avec un enfant...)⁴. A la fin du mouvement social, par voie d'affichage, la mairie remercie « *les commerçants qui ont bien voulu honorer les bons délivrés aux grévistes* » et les appelle à se présenter au BAS à partir de 14 juin pour échanger les bons reçus contre de l'argent⁵. Il est évident que les sommes ainsi accordées influent sur la capacité des grévistes à poursuivre leur mouvement. Le BAS ne ménage donc pas ses efforts :

1 *Saint-Denis Républicain*, 7 juin 1968.

2 Olivier Bédard, *Mai-juin 1968 dans les entreprises du secteur privé de la Seine-Saint-Denis*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris XIII, juin 2002, p. 73.

3 AMSD, 201 W 9, Aide aux grévistes, Fiche individuelle, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, mai-juin 1968.

4 AMSD, 201 W 9, Extrait du registre des délibérations du Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, 4 juin 1968.

5 AMSD, 201 W 9, Affiche municipale, Ville de Saint-Denis, 1968.

Secours accordés aux grévistes de mai-juin 1968 par le Bureau d'aide sociale de Saint-Denis

Jour de grève	Aide en argent		Bons alimentaires	
	Personnes secourues	Montant des secours (en F)	Personnes secourues	Montant des secours (en F)
29-30-31/05/68	662	34545		
04/06/68			454	39940
05/06/68			1103	88670
06/06/68			1124	82290
07/06/68			427	31740
10/06/68	38	2480	624	48956
14/06/68	43	13485		
15/06/68	200	10640		
17/06/68	471	23040		
18/06/68	199	10875		
19/06/68	150	7065		
20/06/68	82	3620		
21/06/68	342	15400		
22/06/68	100	4510		
24/06/68	348	16860		
25-26/06/68	42	2015		
03/07/68	258	12630		

AMSD, 201 W 9, Relevés des secours accordés aux grévistes, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, juillet 1968.

Tous les grévistes habitant Saint-Denis sont susceptibles de bénéficier de cette aide, peu importe leur lieu de travail. Le BAS soutient tant un chauffeur de la Société G7 Taxi de Levallois, qu'un ouvrier de l'usine Général Motors de Gennevilliers ou un manœuvre de l'usine Renault de Boulogne-Billancourt¹. Peu importe également leur nationalité. Les étrangers sont autant concernés que les Français et l'étude des fiches individuelles de secours montre que de nombreux résidents du bidonville du Franc-Moisin, pour la plupart portugais ou espagnols,

¹ AMSD, 201 W 9, Aide aux grévistes, Fiche individuelle, Bureau d'aide sociale de Saint-Denis, mai-juin 1968.

reçoivent des aides du BAS. Au total, le Bureau d'aide sociale accorde 157 165 F de secours en argent et 291 596 F de secours en bons alimentaires, auxquels il faut ajouter environ 50 000 F de repas distribués directement par la mairie (repas gratuits pour les grévistes, cantine gratuite pour leurs enfants) et 7 700 F de secours exceptionnels divers. Les grèves de mai et juin 1968 ont donc coûté pas moins de 505 000 F à la mairie de Saint-Denis et son BAS¹. Une somme lourde à supporter pour la municipalité qui peut compter sur le soutien du Conseil général communiste de Seine-Saint-Denis. Lors de sa session extraordinaire du 5 juillet 1968, il décide d'apporter une aide de 400 000 F, ventilée entre les différentes communes ayant consenti des aides aux familles de travailleurs en grève².

Cette pratique du BAS se poursuit après 1968. La municipalité continue à apporter un soutien matériel aux luttes sociales d'une durée supérieure à deux semaines : Samiex (novembre 1969), Alsthom (novembre-décembre 1970), Penarroya (janvier-février 1971) Fenwick-métallurgie à Saint-Ouen (mars-avril 1971), la Blanchisserie de Grenelle (avril 1971) pour ne citer qu'elles³. En mai 1971, une grande grève débute à l'usine Renault de Boulogne-Billancourt et le comité intersyndical (CGT-CFDT-FO) adresse une lettre aux maires de la région parisienne pour leur demander de l'aide. Une demande qui s'apparente presque à une exigence : « *nous souhaitons que partout les familles des travailleurs concernés trouvent le meilleur accueil auprès des BAS* »⁴. La réponse municipale ne se fait pas attendre. Quatre jours plus tard⁵, la maire-adjointe en charge de l'action sociale annonce : « *Les intéressés devront se présenter au Bureau d'aide sociale [...] munis d'un certificat attestant de leur qualité de gréviste, signé d'un responsable syndical. Ils percevront 4 F par jour pour le gréviste et 3 F par personne à charge* »⁶. Par ailleurs, la cantine est déclarée gratuite pour les enfants de grévistes qui fréquentent les écoles de Saint-Denis. Si le milieu ouvrier est la cible privilégiée de cette action sociale et politique, il peut aussi arriver que la mairie appuie les luttes dans les entreprises du secteur tertiaire. Ainsi, lorsque les employés d'un magasin de la chaîne de grande distribution

1 AMSD, 201 W 9, Lettre du maire de Saint-Denis au Préfet de Seine-Saint-Denis, 29 octobre 1968.

2 AMSD, 201 W 9, Lettre du Préfet de Seine-Saint-Denis au maire de Saint-Denis. Objet : Aide départementale aux familles de travailleurs touchés par les conflits du travail durant les événements de mai-juin 1968.

3 Voir le versement 201 W 11 aux archives municipales de Saint-Denis.

4 AMSD, 201 W 11, Lettre de M. Hérisson, pour le Comité intersyndical Renault (CGT-CFDT-FO) aux maires de la Région parisienne, 15 mai 1971.

5 Notons que la rapidité de la réponse est en soi significative : quand une question fait débat (par exemple l'entrevue avec le curé de la paroisse), il faut plusieurs semaines à la mairie pour envoyer un courrier. Dans ce cas, le délai de quatre jours montre au contraire que la réponse est une évidence et que le soutien municipal est un acquis.

6 AMSD, 201 W 11, Lettre d'Eliane Mano, maire-adjointe de Saint-Denis, au comité intersyndical Renault, 19 mai 1971.

Mammouth cessent le travail pour réclamer une revalorisation des plus faibles salaires, le BAS de Saint-Denis met encore la main à la poche pour aider des « employés [...] corvéables à merci »¹. Comparativement aux ouvriers, le soutien du BAS aux employés en grève est exceptionnel, mais les conflits sociaux de longue durée sont également bien plus rares dans le tertiaire que dans l'industrie.

Cette section nous a permis d'approfondir la conception de l'action sociale de la municipalité de Saint-Denis. Les aides sociales aux personnes âgées, aux parents célibataires, aux chômeurs et même les politiques de loisirs ont une visée politique indirecte : avec ces initiatives qui prennent la question sociale en aval, la mairie se rend indispensable auprès des habitants. L'action municipale en faveur des travailleurs est mise directement au service de la lutte politique. Dans le premier cas, il s'agit d'une aide passive ; dans le second, d'un soutien actif, au sens littéral du terme. L'aide sociale aux travailleurs doit favoriser l'action pour combattre les racines des problèmes sociaux : la bourgeoisie et son instrument, l'Etat. « *Saint-Denis, une municipalité au service de 50 000 travailleurs* » qui lutte contre le « *pouvoir gaulliste [qui] fait la politique des patrons de Saint-Denis contre les travailleurs* »², proclame un tract du PCF.

2/Les « mobilisations de l'opinion publique » : une participation des habitants en banlieue communiste ?

L'Etat est la cible constante des attaques municipales : il ne construit pas assez de logements pour les classes populaires, il accorde un budget trop important au Ministère de la Défense, il soutient des « *guerres impérialistes* »³, ses politiques économiques sont favorables au patronat et ses politiques fiscales avantagent les classes dominantes⁴, il restreint les libertés communales⁵, etc. Parmi ce flot de critiques, certaines sont directement reliées aux problèmes sociaux des habitants. Par exemple la fiscalité, cas que nous étudierons plus précisément car il témoigne bien de la conception de l'action sociale dans cette banlieue communiste où les problèmes locaux et concrets sont constamment mis en lien avec les politiques nationales. Selon

1 AMSD, 201 W 11, Lettre des délégués du personnel de Mammouth au maire de Saint-Denis, 12 mai 1971.

2 AMSD, 18 ACW 28, Tracts des sections de Saint-Denis du Parti Communiste Français, 17 février 1965.

3 Voir par exemple « Rassembler les énergies ouvrières démocratiques et nationales contre la dictature, la guerre et la misère », Rapport de Waldeck Rohcet au Comité central du Parti communiste français, Session d'Ivry, 9-10 juin 1958 ; R. Bouvet, « La politique extérieure gaulliste », *Cahiers du communisme*, n° 1, janvier 1967.

4 Lucien Sève (avec Jean Favre et François Hincker), *L'Etat et les communistes*, Paris, Editions Sociales, 1977 ; Claude Vernay, « Qu'est-ce que le capitalisme monopoliste d'Etat ? », *Cahiers du communisme*, n° 6, juin 1969.

5 Camille Vallin, « La lutte pour les libertés communales », *Cahiers du communisme*, n° 1, janvier 1967.

les discours municipaux, les Dionysiens ne peuvent subvenir à leurs besoins pour deux raisons : ils ne sont pas assez payés par leurs employeurs et l'Etat leur prélève trop d'argent. Pour s'attaquer à la première cause, la mairie appuie les luttes ouvrières. Pour la seconde, elle dénonce la politique fiscale nationale, jugée injuste, afin d'obtenir une diminution des impôts des classes populaires et d'augmenter ainsi leur pouvoir d'achat. Mais la critique de la fiscalité comporte un second niveau qui matérialise l'entrelacement entre la mairie et ses administrés : selon les communistes, les fruits des impôts sont inégalement répartis et les communes disposent de moyens insuffisants à cause des ponctions excessives du pouvoir central, les empêchant de mener des politiques sociales à la hauteur de leurs ambitions. L'Etat est donc accusé de pressurer non seulement les travailleurs, mais aussi les municipalités et de porter ainsi atteinte aux « libertés communales », un leitmotiv des mairies du PCF. Enfin, l'exemple de la fiscalité constitue un cas d'école des « stratégies de mobilisation de l'opinion publique » mises en place à Saint-Denis. Derrière ces termes se cache une partie de la conception communiste de la participation des habitants. Le combat contre les impôts est mis au centre de l'agenda par les élus de la Ville qui mettent en œuvre un travail d'information (ou de propagande) afin de susciter l'adhésion des habitants à cette cause et de les entraîner dans leurs actions. Ainsi, après avoir étudié le cas spécifique des critiques contre la fiscalité et les mobilisations qui en résultent, nous examinerons plus précisément cette forme particulière de participation des habitants.

On voit ainsi apparaître la dichotomie entre les visages gestionnaire et révolutionnaire de la municipalité communiste. A côté de ses pratiques réformistes, de sa gestion locale quotidienne, la municipalité tient des discours révolutionnaires sur la destruction du capitalisme monopoliste d'Etat.

a/La fiscalité et les libertés communales, de la critique de l'Etat à la mobilisation des habitants

Le problème des impôts est au cœur des revendications du Parti Communiste qui, dans ses organes d'informations, ne cesse de le mettre sur le devant de la scène. « *Ce sont toujours les mêmes qui paient* »¹, clame, tel un slogan politique, l'hebdomadaire *Saint-Denis Républicain*. Le 1^{er} avril 1965, *L'Humanité* publie un article qui explique « *comment obliger le gouvernement à*

1 *Saint-Denis Républicain*, 15 octobre 1965.

réduire les impôts des salariés »¹. Trois jours plus tard, *L'Humanité Dimanche* annonce que « *la CGT propose une réduction immédiate des impôts* »². Il faut alors moins de trois semaines au Conseil municipal de Saint-Denis pour délibérer en faveur d'une « *réduction des impôts frappant les salariés* » et demander « *que l'abattement à la base établi dans le calcul des impôts de salariés soit immédiatement porté à 5 000 F* »³. C'était justement l'exigence formulée par un article de *L'Humanité* intitulé « *Pas d'impôts sur le revenu au-dessous de 5000 F* »⁴. On voit à travers cet exemple concentré sur quelques mois la circulation des revendications entre le PCF au niveau central (par l'intermédiaire de son journal *L'Humanité*), le syndicat CGT et le PCF au niveau local par le biais de ses municipalités. Le combat contre la fiscalité n'est pas une préoccupation proprement locale : elle vient du national puis descend vers la commune.

Davantage que l'impôt sur le revenu, ce sont les « impôts de consommation », et en particulier la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui sont l'objet des critiques municipales. Inventé en 1954, cet impôt indirect n'est appliqué au départ qu'aux grandes entreprises, tout au long du processus de production. En 1966, le ministre des finances de Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, choisit de l'étendre au commerce de détail. Le taux de cette taxe sur chaque produit acheté est fixé à 17,6 %. La TVA est d'emblée la cible du Parti Communiste et donc de la municipalité dionysienne qui y voient une des causes du faible niveau de vie des travailleurs. A maintes reprises, le Conseil municipal de Saint-Denis demande l'abrogation de la TVA, renommée « Taxe sur la vie chère ». Il exige aussi la révision de la patente – qui devrait être calculée en tenant compte du chiffres d'affaires et des bénéfices de l'entreprise – ainsi que la suppression des « *privileges des sociétés capitalistes* » et la taxation des « *fortunes les plus importantes* »⁵. Les impôts prélevés sur les travailleurs sont décrits comme une « *ponction que le pouvoir et le patronat [...] opèr[ent] sur le dos des masses les plus larges* »⁶. Là encore, les élus, les cellules et les sections communistes entendent porter la voix de ces « masses ».

L'autre aspect de la fiscalité stigmatisé par les élus dionysiens est l'inégale répartition du fruit des impôts entre les communes et l'Etat. En 1964, le Bulletin municipal établit qu'un total de 20 Mds d'AF (impôts directs et indirects compris) sont prélevés sur les habitants et les entreprises de Saint-Denis, parmi lesquels près de quinze milliards atterrissent directement dans

1 *L'Humanité*, 1^{er} avril 1965.

2 *L'Humanité Dimanche*, 4 avril 1965.

3 AMSD, 18 ACW 13, Délibération du Conseil municipal de Saint-Denis, 23 avril 1965.

4 *L'Humanité*, 5 décembre 1964.

5 AMSD, 18 ACW 13, Vœu du Conseil municipal de Saint-Denis, 15 septembre 1970.

6 AMSD, 18 ACW 13, Bulletin municipal de Saint-Denis, numéro spécial « Dévaluation, impôts, austérité », 1972.

les caisses de l'Etat (12 Mds de TVA, 2,5 Mds d'impôts sur le revenu, 200 M d'impôt spécial pour le District). Les cinq milliards restants tombent dans l'escarcelle communale, mais le Bulletin municipal considère, non sans une certaine mauvaise foi, qu'une grande partie est tout de même ponctionnée par l'Etat, car la Ville les affecte au financement de services collectifs qui devraient être assurés par lui : le Palais des sports, le Foyer des vieux travailleurs, l'éclairage des rues et des feux de circulation, les classes de neige, etc. « *Nous n'exagérons pas en répétant que l'Etat prélève 20 milliards par an à Saint-Denis* »¹ explique le Bulletin municipal. Dans un communiqué du maire de Saint-Denis datant de 1967, le chiffre avancé est encore plus élevé : 30 Mds d'AF seraient désormais prélevés par l'Etat, soit cinq fois le budget communal qui s'établit alors à 6 Mds d'AF². En 1975, un document établit que les collectivités locales ne perçoivent que 15 % de l'ensemble fiscalité, contre 85 % qui reviennent à l'Etat³. Selon les communistes, si la Ville avait plus d'argent, elle pourrait construire davantage de logements sociaux, élargir son offre de loisirs, disposer d'équipements de qualité. Et le sort des travailleurs ne pourrait qu'en être amélioré...

Les prélèvements fiscaux du pouvoir central, qui provoquent « *l'asphyxie financière des communes* », selon les propos d'un maire-adjoint⁴, pèsent donc sur les libertés communales. Le Bulletin municipal de Saint-Denis s'alarme d'une « *dépendance accrue vis-à-vis de l'Etat* »⁵. Ce discours est caractéristique des banlieues communistes : l'Etat est un carcan qui les empêche de mener à bien leurs politiques de réalisations sociales⁶. Le PCF dénonce sans relâche ce qu'il perçoit comme des empiètements sur les prérogatives des villes. Sont tour à tour critiqués le décret du 28 avril 1952 qui « *porte réduction des crédits et subventions* » aux communes, celui du 9 août 1953 qui « *accorde des pouvoirs spéciaux aux receveurs municipaux* », celui d'avril 1955 qui réforme la fiscalité locale : « *ces décrets avaient pour objectifs de frustrer les communes de plusieurs dizaines de milliards [...] et de limiter les prérogatives des assemblées locales afin de restreindre leurs possibilités de réalisations* »⁷, indique le *Bulletin de l'élue communiste*.

1 AMSD, 18 ACW 13, Supplément au Bulletin municipal de Saint-Denis, « La question des impôts locaux », n° 48, mars 1964.

2 AMSD, 18 ACW 13, Communiqué d'Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, 23 février 1967.

3 AMSD, 37 AC 55, Pétition à propos de l'établissement du budget communal 1975, Ville de Saint-Denis.

4 AMSD, 18 ACW 18, Bulletin municipal de Saint-Denis, éditorial de Maurice Soucheyre, mai 1966.

5 AMSD, 18 ACW 13, Bulletin municipal de Saint-Denis, numéro spécial « Dévaluation, impôts, austérité », 1972.

6 Voir Emmanuel Bellanger, « Spécificités, continuité et uniformisation dans la gestion communiste dans les mairies de la Seine », in Jacques Girault (dir.), *Des Communistes en France (années 1920 – année 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 293-317.

7 AMSD, 10 S 181, *Bulletin de l'élue communiste*, Comité central du Parti Communiste Français, n° 1, août 1958.

L'affirmation de l'autonomie communale est une constante de l'équipe communiste de Saint-Denis. En 1959, un supplément à *Saint-Denis Républicain* intitulé « Ce que proposent les candidats de liste présentée par le Parti Communiste Français » annonce : « *les communes doivent être à même de gérer leurs affaires sans l'immixtion brutale des pouvoirs de tutelle et du pouvoir central. Une véritable vie municipale ne peut se concevoir sans l'extension des libertés démocratiques* »¹. Dans cette perspective, la création du District de la région parisienne, mis sur pied en 1961, mais dont le projet émerge dès 1959, soulève une opposition franche des élus communistes qui y voient une tentative pour « *liquid[er] les libertés communales* » et « *faire disparaître les dernières bases de la démocratie en France* »². Le premier Président de la V^e République est même comparé à Louis Napoléon Bonaparte³. Le District comme ensevelissement de la démocratie, de Gaulle en Napoléon III : l'outrance délibérée du propos vise à exacerber l'opposition des Dionysiens contre les projets du pouvoir central. En exagérant le danger, la municipalité veut susciter l'adhésion de la population à ses revendications. Dans un discours de 1964, le maire Auguste Gillot réclame une « *réforme administrative qui renforcera les libertés locales et les pouvoirs des élus* ». Faisant remarquer que, forte de ses 100 000 habitants, la Ville de Saint-Denis ne compte que 37 conseillers municipaux, soit le même nombre que dans les villes de 60 000 habitants, il en réclame un minimum de 50. « *Voilà ce qui s'impose dans l'intérêt des populations laborieuses* »⁴ conclut-il. Davantage d'élus, des pouvoirs étendus, une réforme « démocratique » de la fiscalité et des finances municipales : tels sont les grands axes du combat que la mairie engage contre l'Etat dans l'espoir affiché d'améliorer le sort des travailleurs. Il y a fort à parier qu'une fois les communistes au gouvernement, ces critiques s'évaporeront ; elles n'ont de sens que dans le cadre d'un rapport politique antagonique entre pouvoir local et pouvoir central. De plus, l'opposition frontale à la V^e République n'empêche pas des formes de cogestion⁵.

La Ville n'entend pas agir seule et compte sur le soutien de ses habitants et de ses associations. En 1964, avec l'Union des femmes françaises de Saint-Denis, la mairie organise

1 AMSD, 10 S 110, Supplément à *Saint-Denis Républicain*, « Ce que proposent les candidats de la liste présentée par le Parti Communiste Français », 26 février 1959.

2 AMSD, 10 S 110, Supplément à *Saint-Denis Républicain*, « Ce que proposent les candidats de la liste présentée par le Parti Communiste Français », 26 février 1959.

3 AMSD, 10 S 181, Bulletin de l'élu communiste, édité par le Comité central du Parti communiste français, n° 1, août 1958.

4 AMSD, 10 S 106, Allocution d'Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, au cours de l'inauguration de l'exposition « Pourquoi les femmes défendent-elles les libertés communales », 7 mars 1964.

5 Voir Emmanuel Bellanger, *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 ». De la Seine banlieue et à la Seine-et-Oise à la Seine-Saint-Denis : une histoire de l'Etat au XX^e siècle*, Paris, La Documentation française, 2005. Notre cinquième chapitre illustrera ces formes de cogestion dans le domaine du logement.

une exposition sur le thème « Pourquoi les femmes défendent-elles les libertés communales. »¹ En effet, pourquoi ? La réponse est loin d'être évidente. Si l'on peut aisément comprendre que les habitants se mobilisent aux côtés des élus locaux pour réclamer une diminution de leurs impôts, une telle mobilisation est plus difficilement compréhensible quand il s'agit de libertés communales, un sujet technique qui, on l'imagine, n'est pas au premier rang des préoccupations quotidiennes des Dionysiens. Aussi, pour susciter l'adhésion et la mobilisation des habitants, la municipalité mène-t-elle ce que l'on pourrait appeler des « campagnes de participation ». Par exemple en 1969-1970, avec la campagne pour la réforme de la fiscalité. A l'appui des multiples articles publiés sur le sujet dans *Saint-Denis Républicain*, la mairie placarde un « Appel pour une fiscalité démocratique » signé par le Conseil municipal, la section de Saint-Denis du PCF, l'Union locale des syndicats CGT de Saint-Denis, le syndicat des commerçants du marché et l'Union des Femmes Françaises². Elle édite des cartes postales qu'elle distribue aux habitants en les invitant à les envoyer au Ministère des finances. Sous la mention « *j'approuve pleinement le programme de la municipalité* », les Dionysiens n'ont plus qu'à signer la carte pour souscrire aux revendications de la Ville sur la politique fiscale. Des affiches d'un mètre sur cinquante centimètres sont imprimées et placardées sur les murs de la commune. Sur l'une d'elle, un homme bedonnant, nœud-papillon au cou et cigare aux lèvres, assis sur des sacs remplis de billets sur lesquels sont inscrit les mots « impôts », « force de frappe », « spéculation », « taxe » et « TVA ». Une image frappante : les attributs symboliques de l'Etat et des capitalistes réunis dans une même caricature ; l'opposition implicite entre les « gros » et les petits. Des tracts sont imprimés puis distribués par les membres des cellules du PCF dans les usines, dans les quartiers, sur les marchés. Une pétition, diffusée notamment par les cellules communistes auprès des habitants, réclame une augmentation des subventions versées par l'Etat aux communes, mais aussi une réforme de la fiscalité³. La participation n'est pas spontanée, elle est suscitée par la municipalité. Même si elle dit agir au nom des habitants, c'est la Ville (ou le Parti) qui développe l'argumentation critique ; c'est elle qui colle des affiches, qui rédige les pétitions et ce sont les cellules du PCF et les Amicales de locataires qui les font circuler. Difficile, dans ces conditions, de parler de participation des habitants. Et d'ailleurs, peut-on même parler d'habitants ? Les Dionysiens sont appelés à se mobiliser en tant que citoyens ou travailleurs. La

1 AMSD, 10 S 106, Allocution d'Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, au cours de l'inauguration de l'exposition « Pourquoi les femmes défendent-elles les libertés communales », 7 mars 1964.

2 AMSD, 18 ACW 13, dossier « matériel édité », 1969-1970.

3 AMSD, 18 ACW 13, dossier « matériel édité », Pétition « Pour une réforme démocratique de la fiscalité », 1970.

dimension locale est absente : ces tracts et affiches pourraient se retrouver dans les rues de n'importe quel bastion communiste, à Bobigny ou Pantin, à Amiens ou Alès.

b/Informer et mobiliser : une conception communiste de la participation

« On ne se bat bien que pour les causes qu'on modèle soi-même et avec lesquelles on se brûle en s'identifiant » écrivait René Char dans ses *Feuillets d'Hypnos*. A Saint-Denis, les causes sont modelées par la mairie, et les habitants sont surtout invités à suivre le mouvement. Peut-on même parler de « participation suscitée » ? L'impulsion vient d'en haut : la municipalité et ses élus communistes déterminent les problèmes auxquels il convient de s'attaquer puis, par diverses stratégies, tentent d'entraîner les habitants. Pour mobiliser cette « opinion publique », il faut d'abord la sensibiliser, et cela passe par un travail d'information qui devient ainsi le premier pas de la participation communiste des habitants. La mairie dispose de plusieurs organes de communication et mène un véritable travail de « fabrication de l'opinion publique » (*Making of consentment*)¹, selon la formule de Noam Chomsky et Edward S. Herman, préalable nécessaire à sa mobilisation. Ainsi, la municipalité édite un journal hebdomadaire, nommé *Saint-Denis républicain*, et publie un « Bulletin municipal officiel » qui devient « Bulletin d'information municipale » (BIM). En forçant à peine le trait, on pourrait voir dans ces journaux des outils de propagande. Les personnes qui y écrivent ne sont pas des journalistes, mais des employés municipaux ; ils sont distribués gratuitement à la population ; la municipalité y fait la promotion de ses actions, y dénonce ses adversaires, y valorise ses combats. Le cas du BIM est particulièrement éclairant.

Depuis 1944, la Ville de Saint-Denis édite un « Bulletin municipal officiel » (BMO) qui devient à partir de juin 1971, soit deux mois après l'élection de Marcelin Berthelot, le « Bulletin d'information municipale ». Ainsi que le constate Marie-Véronique Augarde, ce changement d'appellation n'est pas le signe d'un bouleversement de la ligne éditoriale : Marcelin Berthelot ne cherche pas à se distinguer de son prédécesseur, Auguste Gillot, et les premiers numéros du BIM ressemblent fortement aux derniers du BMO². Cette publication trimestrielle a sensiblement les mêmes objectifs que l'hebdomadaire *Saint-Denis Républicain* : elle relaie les nouvelles locales,

1 Noam Chomsky, Edward S. Herman, *La Fabrique de l'opinion publique. La politique économique des médias américains*, Paris, Le Serpent à plumes, 2003.

2 Marie-Véronique Augarde, *La Communication de la municipalité de Saint-Denis à travers l'évolution du bulletin municipal de 1971 à 1991*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, septembre 2005, p. 14-15.

porte au pinacle l'action de la municipalité et donne des clefs pour comprendre des questions qui dépassent le cadre communal, afin de susciter l'adhésion des habitants aux campagnes de « mobilisation de l'opinion publique » orchestrées par la mairie contre l'Etat. Il s'agit de faire comprendre aux habitants qu'en agissant aux côtés de la Ville, ils défendent leurs intérêts.

A bien des égards, l'objectif de ces publications est donc davantage politique que purement informatif. Derrière chaque lecteur se cache un adhérent, un militant communiste potentiel qu'il faut convaincre en soulignant l'implication de la mairie aux côtés des classes populaires. Une pléthore d'articles s'enthousiasme devant la satisfaction des enfants et des personnes âgées revenant des centres de vacances de la commune¹. Le Bulletin d'information municipale est aussi utilisé pour valoriser les politiques locales du logement. Le premier numéro du BIM daté de juin 1971 indique par exemple : « on sait avec quelle vigueur la municipalité est intervenue pour que disparaissent les bidonvilles à Saint-Denis »². Accolée à cette célébration de l'action municipale, une sévère critique de l'Etat est formulée, soulignant son manque d'implication, le peu d'attention qu'il accorde aux conditions de vie des classes populaires. Fréquemment, la Ville se présente comme la victime du poids excessif des taxes pour expliquer qu'elle ne peut pas augmenter les subventions aux associations à cause de l'Etat qui la bride dans son entreprise de réalisations sociales³. Les chiffres du budget municipal sont annoncés, commentés, justifiés⁴. Marie-Véronique Augarde souligne que, tandis que les gouvernements sont dirigés par la droite, le BIM est fortement marqué politiquement et porte une vive contestation des politiques nationales. L'élection de François Mitterrand et la formation d'un gouvernement auquel participent des ministres communistes atténuent l'aspect politique du Bulletin qui se recentre sur les questions locales⁵.

A côté du BIM et de *Saint-Denis Républicain*, les deux principaux organes de la mairie, on retrouve une multitude d'autres publications ponctuelles qui assument le même type de fonction. En 1970, suite à des protestations d'habitants de différents quartiers se déclarant gênés de ne pas être informés des travaux futurs, manifestant par là-même un désir nouveau de

1 Bulletin d'information municipale, n° 13, novembre 1974 ; Bulletin d'information municipale, n° 19, mai 1976 ; Bulletin d'information municipale, n° 26, octobre 1977 ; Bulletin d'information municipale, n° 46, janvier 1980, etc.

2 Bulletin d'information municipale, n° 1, juin 1971, cité par Marie-Véronique Augarde, *La Communication de la municipalité de Saint-Denis à travers l'évolution du bulletin municipal de 1971 à 1991*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, septembre 2005.

3 Bulletin d'information municipale, n° 20, novembre 1976.

4 Bulletin d'information municipale, n° 14, mai 1975 ; Bulletin d'information municipale, n° 23, avril 1977 ; Bulletin d'information municipale, n° 48, mars 1980, etc.

5 Marie-Véronique Augarde, *Op. Cit.*, 2005, p. 30.

participation aux mutations de la ville, la mairie de Saint-Denis décide de créer un « Bulletin d'information express » qu'elle nomme « Flash d'information municipale » : de réalisation simple et peu coûteuse, se limitant souvent à une ou deux pages, il est déposé dans les boîtes aux lettres des habitants. Le nombre d'exemplaires édités varie suivant le sujet abordé. Celui consacré à la rénovation de l'îlot Basilique est imprimé en 5 000 exemplaires, celui abordant la question des écoles du Franc-Moisin en 3 000. Entre 1970 et 1972, 35 numéros de ce bulletin sont publiés, pour un total de 106 680 exemplaires¹. D'apparence très localisée, le FIM dépasse rapidement son objectif initial. Le quatrième numéro, par exemple, affirme le soutien de la mairie aux « *travailleurs en lutte dans les entreprises de Saint-Denis* »² et réclame le reclassement de tous les licenciés. Un autre numéro consacré à la question des mal-logés et des bidonvilles s'indigne de la faiblesse des crédits accordés par l'Etat au problème du logement et stigmatise les discours « *démagogiques et irréalistes* » des « *gauchistes* »³.

Des propos qui excèdent le but affiché initialement, celui d'informer les habitants sur les travaux dans leur quartier. Le travail d'information est un préalable nécessaire à la mobilisation de l'opinion publique : ce n'est qu'une fois convaincue de l'engagement municipal, « informée » des réalisations de la commune et des carences de l'Etat que la population peut se joindre aux combats de la Ville. Derrière la fonction officielle d'information et de sensibilisation, ces multiples publications permettent de resserrer l'encadrement social et politique mis en place par la mairie de Saint-Denis, afin de faciliter la « participation aux luttes », et non une véritable « participation des habitants ».

Les formes concrètes des mobilisations de l'opinion publique sont assez traditionnelles. La municipalité organise des manifestations et fait signer des pétitions. Si la première méthode est surtout utilisée dans le domaine du travail, la seconde se prête à tous types de contestation. En 1970, la municipalité rédige une pétition portant cinq revendications : la prise en charge par l'Etat de certains services (école, police, aide sociale...), l'augmentation des subventions d'Etat pour les réalisations municipales, la facilitation des emprunts, la réforme de la fiscalité et l'adoption d'une nouvelle législation pour inciter les usines à s'implanter à Saint-Denis⁴. Chaque habitant signataire reçoit ensuite une lettre du maire ou d'un maire-adjoint qui le gratifie des

1 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipale*, Présentation.

2 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipale*, n° 4, 5 novembre 1970.

3 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipale*, n° 21, février 1972.

4 AMSD, 18 ACW 13, Dossier « matériel édité », Pétition « Pour une réforme démocratique de la fiscalité », 1970.

remerciements municipaux¹. Autre exemple en 1975 : la section communiste de Saint-Denis, associée à la Fédération départementale de Seine-Saint-Denis et au PCF national, fait signer une pétition pour dire « non à l'austérité », « non au chômage » et « non aux compromis avec le Pouvoir » afin de protester contre les licenciements et l'augmentation du chômage : « *ce ne sont pas les travailleurs qui doivent supporter les effets de la crise du monde capitaliste. Dans les pays socialistes où l'intérêt de l'homme passe en priorité, il n'y a pas de chômage* »², stipule le texte. La référence au modèle des pays socialistes est fréquente dans les textes du Parti communiste ; nous la retrouverons aussi dans certains documents des groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve. La même année, la municipalité lance une autre pétition à propos du budget communal qui demande une meilleure « *répartition des charges et des ressources entre l'Etat et les Communes* » et « *une réforme de la fiscalité qui permettra une répartition plus équitable des impôts entre les contribuables* »³. Le texte qui rassemble plus de 180 pages de signatures, classées par cellule d'entreprise ou de quartier, est ensuite envoyé au Président de la République.

Les militants communistes se mobilisent pour recueillir les signatures : il s'agit pour eux d'agrèger les protestations locales pour les porter sur la scène nationale. En 1970, c'est le premier ministre Jacques Chaban-Delmas qui est le destinataire d'une pétition lancée par le PCF au niveau national puis relayée par les sections et les cellules communistes de Saint-Denis. Rédigée en quatre langues (français, espagnol, italien, portugais), elle vient appuyer une Proposition de loi du groupe communiste à l'Assemblée nationale, octroyant un « *statut démocratique et social qui ferait des immigrés les égaux, dans tous les domaines, des autres salariés* »⁴. Après l'Elysée et Matignon, c'est à la Préfecture que les pétitionnaires se rendent : en octobre 1979, une délégation d'habitants du Franc-Moisin, munie d'un texte ayant rassemblé plus de mille signatures, se rend à la Préfecture de Seine-Saint-Denis en compagnie de deux élus communistes dionysiens pour demander le report du paiement des impôts locaux⁵. Fiscalité locale, emploi, économie, immigration : la cible de la mobilisation, le destinataire de la pétition reste le même, l'Etat et ses services, jugés responsables des maux des classes populaires.

1 AMSD, 18 ACW 13, Lettre de M. Manoël aux signataires de la pétition « pour une réforme démocratique de la fiscalité », 17 février 1970.

2 AMSD, 37 AC 55, Pétition « Non à l'austérité, non au chômage », Parti Communiste Français/Fédération de Seine-Saint-Denis/Comité de ville de Saint-Denis, 11 février 1975.

3 AMSD, 37 AC 55, Pétition à propos de l'établissement du budget communal, Ville de Saint-Denis, 1975.

4 AMSD, 10 S 135, Pétition adressée au Premier Ministre M. Chaban-Delmas, Parti Communiste Français, 1970.

5 AMSD, 17 S 9, Liste des vœux et déclarations du Conseil municipal de Saint-Denis, bilan à mi-mandat, 1977-1980.

Si la pétition « *a de grandes chances de n'attirer l'attention de personne* », mais aussi « *de grandes chances de n'offenser personne* »¹, comme le prétend Matthew Crozat, elle n'est pas un mode de protestation très efficace². Pourtant, elle est un moyen de contestation largement répandu, abondamment utilisé à Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve. Dans la banlieue communiste, elle part de la Ville ou du Parti, descend vers les habitants par le biais des « *couronnes extérieures* » du PCF, puis remonte vers l'Etat ; à Montréal, elle part des habitants et remonte vers les gouvernements de Québec, d'Ottawa ou la Ville de Montréal. La municipalité a donc une place très différente. Dans un cas, elle est l'origine de la pétition ; dans l'autre, le destinataire. De la manifestation à la pétition, de la délégation à l'organisation de réunions publiques : pacifiques et légaux, les modes de protestation choisis par la mairie de Saint-Denis appartiennent à un « *répertoire d'actions* »³, selon la formule de Charles Tilly, relativement modéré. Loin de l'action directe prônée par certains groupes populaires montréalais, ils s'inscrivent dans un modèle traditionnel de contestation et revêtent un costume autant symbolique que performatif.

3/La participation contrôlée des associations à Saint-Denis

Le Parti Communiste, dans ses écrits officiels, s'affiche comme le chantre de la « *participation de la population* » : « *S'il fut un temps où les municipalités à direction communiste se distinguaient des municipalités réactionnaires par leurs réalisations sociales, aujourd'hui, elles s'en distinguent surtout par le haut niveau de démocratie auquel elles sont parvenues* »⁴ explique un manuel à l'attention des élus communistes. Les associations sont présentées comme un pilier de cette gestion « démocratique ». Quelle est la portée réelle de cette participation encadrée par la Ville ? Quelle est l'interaction entre les associations le « *champ politique* »⁵ ?

1 Matthew Crozat, « Are The Times A-Changin' ? Assessing the Acceptance of Protest in Western Democracies », in David S. Meyer Sidney Tarrow (dir.), *The Social Movement Society. Contentious Politics for a New Century*, Lanham, Rowman and Littlefield, 1998, p. 59. Cité par Olivier Fillieule (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p. 415.

2 Voir Samuel Barnes, Max Kasse (dir.), *Political Action. Mass Participation in Five Western Democracies*, Bervely Hills, Sage, 1979.

3 Charles Tilly, *Regimes and Répertoires*, Chicago, University of Chicago Press, 2006.

4 Marcel Rosette, *La Gestion communale dans l'action*, Paris, Editions sociales, 1977, p. 80.

5 Danielle Tartakowsky, Claire Andrieu, Gilles Le Beguec (dir.), *Les associations et le champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001 ; Danielle Tartakowsky, Françoise Tétard (dir.), *Syndicats et associations. Concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006. Ces ouvrages comportent plusieurs études de cas qui nous intéressent plus particulièrement. Voir la contributions d'Axelle Brodiez sur le Secours populaire français et ses rapports avec la CGT, celle de Sylvain

Loin d'être un contre-pouvoir local ou une source d'initiatives populaires, les associations financées par la mairie prolongent les politiques sociales municipales et entretiennent des liens étroits avec le Parti Communiste : elles sont ses « couronnes extérieures »¹ qui lui permettent de pénétrer la société civile et le quotidien des classes populaires. Après avoir dressé un tableau général des organisations actives à Saint-Denis, nous étudierons leurs liens avec la municipalité. Enfin, en guise d'appendice, nous constaterons que les discours sur une participation libérée des contraintes politiques et partisans proviennent surtout du milieu de l'action catholique ouvrière.

a/Des associations sous influence

Accorder des subventions aux associations est un moyen, selon le Parti Communiste, d'encourager la participation. Chaque année, la mairie de Saint-Denis reçoit des demandes de financement et le Conseil municipal sélectionne les associations qui pourront bénéficier des crédits du BAS. Quelles sont les associations choisies ? Dans quels secteurs œuvrent-elles ? Quel type de participation la mairie encourage-t-elle ? Divers documents nous fournissent de précieux renseignements pour comprendre la politique associative de cette banlieue communiste dans les années qui précèdent l'entrée en vigueur de la politique de la ville.

En 1970, 29 associations reçoivent des subventions du BAS de Saint-Denis². Le tableau ci-dessous les classe suivant leurs thématiques d'intervention. Evidemment, cette typologie est lacunaire : elle élude la multiplicité des champs investis par ces associations. En effet, certaines pourraient aisément apparaître dans plusieurs catégories. Par exemple, l'Orphelinat des chemins de fer français et territoire d'outre-mer a trait à la fois au « travail » et au « social » ; l'Association nationale pour la création d'un musée national de la résistance pourrait tout aussi bien être classé dans le champ « résistance et Seconde Guerre mondiale » que dans un champ « culture », etc.

Pattieu sur Tourisme et Travail, de Dominique Loiseau sur l'Union des femmes françaises,

- 1 Annie Kriegel, *Les Communistes français, essai d'ethnographie politique*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 1968
- 2 AMSD, 36 ACW 1, Vie associative : versement des subventions annuelles à diverses associations locales, Ville de Saint-Denis, 1970.

Les associations financées à Saint-Denis en 1970

Secteur d'activités	Nom de l'association
Social	Union des femmes françaises ; L'Avenir social ; Secours populaire français ; Les Imitateurs de l'abeille ; La Ligue universelle du bien public (section Saint-Denis).
Santé	Fédération nationale des malades, infirmes et paralysés (section Saint-Denis) ; Association familiale départementale pour l'aide aux enfants infirmes mentaux (section banlieue nord) ; Association des paralysés de France.
Travail	Union locale des syndicats CGT ; Association des secrétaires généraux des villes du département de Seine-Saint-Denis ; Mutuelle complémentaire des personnels des départements, des communes, des établissements publics et hospitaliers ; Orphelinat des chemins de fer français et des territoires d'outre-mer ; Commission administrative de la Bourse du travail ; Comité des œuvres sociales du personnel communal et des établissements publics de Saint-Denis ; Comité de gestion de la cantine du personnel de Saint-Denis ; l'Association amicale de la protection civile des circonscriptions de Saint-Denis.
Seconde Guerre Mondiale/Résistance	Association départementale des déportés, internés, résistants et patriotes (section Saint-Denis) ; Association nationale des familles de fusillés et massacrés de la résistance française ; Association des déportés du travail et réfractaires de la Région parisienne ; Groupement national des réfractaires et maquisards ; Association nationale des anciens combattants de la résistance ; Fédération nationale des déportés du travail et réfractaires de la Région parisienne ; Association pour la création d'un musée de la résistance.

Source : AMSD, 36 ACW 1, Vie associative : versement des subventions annuelles à diverses associations locales, Ville de Saint-Denis, 1970. [Nous avons indiqué en gras les organisations entretenant, à notre connaissance, des liens avec le Parti Communiste (voir plus loin). Cette classification est lacunaire et a surtout un caractère indicatif].

Notons d'abord qu'à ces 29 organismes, il faudrait ajouter différentes associations de quartier (amicales de locataires, comités de quartier, associations de parents d'élèves et associations sportives) qui reçoivent également un soutien municipal. Ces associations ne font pas partie de cette liste car elle ne bénéficient pas du soutien du BAS au titre de la « politique associative » de la Ville. Elles sont soutenues directement par les services municipaux concernés (OPHLM, Office des sports, Caisse des écoles...) et apparaissent à ce titre comme des émanations de la mairie. Nous les étudierons dans le chapitre suivant.

Ce tableau offre certains enseignements. Tout d'abord, il nous faut constater que, derrière

le mot « association » se cachent en fait des structures de types très différents, notamment un syndicat et une mutuelle. Le terme ne désigne donc pas seulement les organismes nés de la loi de 1901 et la mairie préfère parfois parler de « *sociétés locales* »¹ plutôt que d'associations. Deuxième remarque : si les organismes financés sont nombreux, beaucoup ne reçoivent que des subventions symboliques. En tout, pour l'année 1970, la mairie de Saint-Denis verse 222 273 F de subventions à 29 associations, ce qui fait une moyenne de 7 600 F par associations. Mais ce chiffre masque de profondes disparités : au total, 17 des 29 associations touchent 300 F ou moins. Le Comité des œuvres sociales du personnel communal et des établissements publics de Saint-Denis est, de loin, le mieux loti : en 1970, il reçoit 142 000 F de subventions municipales, contre 50 000 F en 1967, 96 000 F en 1968 et 70 000 F en 1969. Ce « comité d'entreprise », créée en 1967 et qui ne favorise en rien la participation des habitants, a pour but de gérer toutes les manifestations en faveur des employés de la ville : elle offre des cadeaux à l'occasion des naissances, mariages ou départs en retraite, elle fait un « Don-vacances » pour chaque enfant scolarisé, elle offre des présents aux mères de familles à l'occasion de la fête des mères et aux enfants d'employés municipaux à Noël, etc. Monopolisant plus de la moitié du budget alloué aux associations, ce Comité œuvre donc à améliorer la situation sociale des employés de la municipalité, qui souvent y habitent, afin de façonner un sentiment de fidélisation et d'appartenance. D'autres associations, beaucoup moins subventionnées, visent le même objectif : l'Association des secrétaires généraux de mairie, la Mutuelle complémentaire des personnels des départements et des communes, etc. Ce fort soutien accordé aux associations, œuvres sociales et mutuelles des employés municipaux renvoie au rôle du personnel communal, « *cheville ouvrière à l'origine du déploiement et de l'efficacité de l'action publique* »² dans l'encadrement clientéliste du Parti communiste. Il s'agit de « *constituer un groupe* », de créer une « *sociabilité municipale* » au sein de la mairie. Le recrutement « social ou de bienfaisance », local, familial ou affinitaire du personnel communal, décrit par Emmanuel Bellanger pour le premier XX^e siècle, s'inscrit également dans cet objectif³.

Après ces organisations destinées aux employés municipaux viennent la Commission administrative de la Bourse du travail et l'Union locale des syndicats CGT de Saint-Denis, qui

1 AMSD, 302 W 9, Note de Maurice Soucheyre, maire-adjoint, à l'attention des chefs de services. Objet : subventions aux sociétés locales. 13 mars 1974.

2 Emmanuel Bellanger, « Le personnel communal ou l'empreinte du territoire : construction d'un groupe, politisation et sociabilité municipale en banlieue parisienne (1880-1950) », in Emmanuel Bellanger, Jacques Girault (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2008, p. 151.

3 Emmanuel Bellanger, *Art. Cit.*, in Emmanuel Bellanger, Jacques Girault (dir.), *Op. Cit.*, 2008.

reçoivent respectivement 45 000 F et 7 500 F. Ainsi, trois associations, liées plus ou moins directement à la question du travail, se partagent 200 000 F ; les 26 organismes restants devant se répartir une maigre enveloppe de 20 000 F. Avec cette somme, la municipalité aide des « associations à caractère social » qui, à l'instar de l'Avenir social, du Secours populaire français ou de l'Union des femmes françaises (UFF), visent à améliorer le quotidien des femmes des classes populaires. Ainsi, avec les 2 500 F octroyés par la mairie, l'UFF s'adresse aux femmes et organise des sorties au théâtre, au cinéma ou dans les musées, mais aussi des cours de cuisine ou de gymnastique. Pour les enfants, elle organise chaque année d'un arbre de Noël. En 1968, grâce à cette initiative, 580 enfants reçoivent des cadeaux achetés grâce à l'argent récolté au cours de la kermesse. Pour les personnes âgées, enfin, l'UFF vise à « *créer du bonheur en apportant [sa] contribution à notre municipalité tellement préoccupée par le sort de nos vieillards* ». L'association leur sert des repas et des goûters, les invite à des fêtes ou des séances de cinéma¹.

Dans la même veine, la Ligue universelle du Bien public organise chaque année une « manifestation de solidarité » au cours de laquelle sont distribués des colis de vivre et de friandise contenant chacun un kilo de sucre, 250 grammes de café, et la même quantité de pâtes alimentaires et de riz, une boîte de petits pois, une boîte de sardine, une autre de pâté de foie, une plaquette de chocolat, un pain d'épices en tranche et un sac de bonbons. Les hommes peuvent aussi obtenir un paquet de cigarettes. Les personnes malades ou hospitalisées qui n'ont pu assister à la fête reçoivent 65 F en espèce². En 1969, la Fédération de Seine-Saint-Denis du Secours populaire français octroie 46 « bourses-vacances », assure les frais de séjour de 18 enfants, offre un séjour de placement familial à six jeunes et constitue le trousseau de vacances de 35 enfants. Parallèlement, à l'occasion de Noël, elle distribue 150 colis à des personnes nécessiteuses, accorde des dons de 20 à 50 F à 22 personnes âgées et donne des jouets et friandises à 32 enfants déshérités et handicapés. Au cours de cette année, le Secours populaire du département offre également 110 « secours vestiaire »³. Organisation de loisirs et de vacances, distribution de secours en argent et en nature : on retrouve ici, en miniature, les principes en vigueur au BAS. Les « associations à caractère social » subventionnées par la mairie de Saint-Denis complètent et prolongent l'action sociale municipale.

Une attention certaine est également accordée aux questions de santé, par l'intermédiaire

1 AMSD, 36 ACW 1, Prévision des activités pour 1970, Association des œuvres sociales de l'Union des femmes françaises, 1969.

2 AMSD, 36 ACW 1, *Bulletin d'information de la Ligue universelle du Bien public*, n° 9, janvier 1970.

3 AMSD, 36 ACW 1, Rapport d'activités de l'année 1969, Secours populaires français, Fédération de Seine-Saint-Denis.

d'associations qui œuvrent en faveur des personnes malades, des infirmes, des handicapés ou des malades mentaux, ce qui rejoint les préoccupations de la mairie qui s'emploie, depuis 1945, à améliorer son réseau de services sanitaires. La solidarité internationale constitue un autre volet de la politique associative dionysienne. Suite au séisme de mai 1970, l'Ambassade du Pérou reçoit 1000 F et la même somme est accordée à l'Ambassade de Roumanie après les importantes inondations qui ont ravagé le pays ; le double revient à l'Ambassade du Pakistan après le tsunami qui a fait plusieurs centaines de milliers de morts dans le Pakistan oriental (Bangladesh). Ces 4 000 F ne peuvent pas être considérés comme un soutien aux associations, même s'ils sont présentés comme tel dans les archives. Enfin, il nous faut constater le nombre élevé d'associations relatives à la Seconde Guerre mondiale et à la résistance. Le souci de valoriser l'histoire et l'héroïsme de certains Français pendant la guerre n'est évidemment pas dénué de sens politique : en soutenant des associations d'anciens combattants et de résistants, le Parti Communiste, grâce à ses municipalités, s'approprie le passé glorieux de la Résistance.

b/Une lente évolution du paysage associatif

Une étude des associations subventionnées en 1979, soit près de dix ans plus tard, permet d'apprécier de minces évolutions.

Associations financées à Saint-Denis en 1979

Secteur d'activités	Nom de l'association
Travail	Commission administrative de la Bourse du travail (132 250 F) ; Union locale CGT (28 750 F) ; Union locale CFDT (5 000 F) ; Mutuelle complémentaire des personnels des départements, des commune et de établissements publics et hospitaliers (1 500 F) ; Orphelinat des Chemins de Fer (500 F) ; Fédération nationale des mutilés de travail ; Association des Secrétaires Généraux de la Seine-Saint-Denis (500 F).
Conditions de vie	Secours populaire français (1 500 F) ; L'Avenir social (500 F) ; Union des Femmes Françaises (3 000 F) ; Les imitateurs de l'abeille (350 F) ; Tourisme et Travail (1 500 F) ; Mouvement Vie Libre (500 F) ; Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme (750 F) ; Confédération syndicale du cadre de vie (500 F) ; Saint-Denis ville verte, ville fleurie (1 000 F) ¹ .

¹ Cette association est une émanation de l'Office du tourisme de Saint-Denis pour soutenir un de ses projets.

Santé	Association des paralysés de France (500 F) ; Groupes d'études et d'action pour la circulation des handicapés de la région parisienne (350 F) ; APEDV – Centre de dépistage et de surveillance des enfants amblyopes (500 F)
Logement	Confédération nationale du logement (500 F)

Source : 302 W 10, Rapport au Bureau municipal présenté par Michèle Mitolo, 7 novembre 1979.

Bien que les associations liées, d'une manière ou d'une autre, à la Seconde Guerre mondiale ou à la politique internationale aient disparu de la liste, certaines constantes se détachent. La répartition budgétaire change peu : ce sont toujours les mêmes organismes qui bénéficient des plus importants financements. Un noyau dur d'associations voit ses subventions systématiquement renouvelées. Deuxième remarque, les associations à caractère national sont encore nettement majoritaires. Parmi les nouvelles structures, l'une attire l'attention : la Confédération syndicale du cadre de vie de la cité Montjoie. Rattachée à un mouvement national, la Confédération vise l'amélioration des conditions de vie des familles modestes au niveau local. Le « syndicalisme du cadre de vie » fait son apparition dans la politique associative de Saint-Denis en 1973 quand la mairie commence à octroyer des subventions à l'Association populaire familiale de la ville. Créée en 1952, la Confédération nationale des Associations populaires familiales (APF) est issue du Mouvement de libération ouvrière, lui-même descendant de la JOC et du Mouvement populaire des familles. Les APF tirent donc leurs origines de l'Action catholique ouvrière. Celle de Saint-Denis mène des actions originales : elle met sur pied des groupements d'achat et une bourse de vêtements pour enfants, elle organise des sessions d'information sur la consommation, la santé ou la sécurité sociale, elle fait circuler une pétition pour l'ouverture d'un marché dans le quartier Floréal¹, etc. Ces initiatives détonnent dans le paysage associatif dionysien, mais ressemblent à certaines initiatives des groupes populaires montréalais. L'APF reçoit certes une subvention dérisoire de la part de la mairie de Saint-Denis (200 F par an entre 1973 et 1978²), mais ce maigre soutien peut être interprété comme le signe d'une ouverture de la part de la municipalité. En 1979, la Confédération syndicale du cadre de vie remplace l'Association populaire familiale³, mais réalise sensiblement le même type d'actions⁴.

1 AMSD, 302 W 8, Rapport d'activités 1975-1976, Association populaire familiale de Saint-Denis. Joint à la demande de subvention de l'APF pour l'année 1977, 23 juillet 1976.

2 AMSD, 302 W 8, Rapport au Bureau municipal présenté par Eliane Mano, 20 février 1978

3 En 1977-1978, la Confédération nationale des associations populaires familiales se scindent entre le Comité des associations populaires familiales et la Confédération syndicale du cadre de vie.

4 AMSD, 302 W 10, Rapport d'activités de la Confédération syndicale du cadre de vie (section Saint-Denis),

Corroborant l'impression d'ouverture progressive au cours des années 1970, la Ville finance l'union locale CFDT à partir de 1973, alors qu'elle ne soutenait auparavant que la CGT. En 1980, la JOC reçoit même une réponse positive à sa demande de subvention¹. Ces changements peuvent être vus comme une conséquence du Programme Commun PS-PCF de 1972 qui permet l'ouverture des communistes dionysiens à de nouvelles problématiques. En 1977, le Parti Communiste et le Parti Socialiste présentent une liste commune qui sort facilement victorieuse des élections municipales². Sur cette liste figure notamment Jean-Pierre Jeffroy, membre du PSU, et Geneviève Bellanger, ancienne jociste et désormais membre du PCF ; cette dernière devient maire-adjointe chargée de l'information et de l'immigration en 1978. Lors de sa campagne « pour une gestion sociale, humaine et démocratique », la liste d'Union de la gauche place le « *développement de la démocratie locale* » parmi ses cinq principales orientations et prône une véritable « *concertation entre les élus et les organisations locales* », ainsi que la « *consultation* » et la « *participation* » des habitants³. Malgré ce frémissement participatif et l'affirmation progressive d'un intérêt pour le « cadre de vie », la politique associative de la municipalité a peu changé à l'aube de la politique de la ville.

c/Les liens entre le Parti Communiste et « ses » associations

Outre les associations que l'on retrouve dans la plupart des banlieues (Amicales de locataires, associations sportives, associations de parents...) et chaperonnées directement par des structures municipales, les organismes financés par la mairie de Saint-Denis ne sont pas des « associations de quartier », au sens où elles auraient été créées par des habitants de Saint-Denis, afin de répondre aux besoins spécifiques des Dionysiens. Il s'agit d'associations à dimension nationale qui possèdent une section locale dans la ville ou dans le département. L'ancrage local est pourtant présenté comme une condition *sine qua non* pour obtenir des subventions. Ainsi, les associations « n'ayant pas de siège social » à Saint-Denis se voient refuser les subsides municipaux. En 1970, diverses associations se heurtent à une fin de non-recevoir de la mairie sous prétexte que « *l'intervention du Conseil municipal se limite aux associations à caractère*

1978-1979.

1 AMSD, 302 W 10, Rapport au Bureau municipal présenté par Michèle Mitolo, 7 novembre 1979.

2 Figurent sur cette liste 29 candidats du PCF, sept du PS, deux sans appartenance et un du PSU.

3 AMSD, 18 S 9, Tract de l'Union de la gauche pour les élections du 13 mars 1977 ; « Saint-Denis Demain : programme d'action municipale proposé par la liste d'union pour une gestion sociale, moderne et démocratique présentée par le Parti Communiste avec la participation du Parti Socialiste, 1977.

purement local »¹. En 1970, l'association « Les fils des tués », de l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute Silésie, de la Mutuelle du Trésor, de la Fédération de Défense des pensionnaires des Maisons de retraite reçoivent une réponse négative. Cette exigence d'ancrage local est moins rigide qu'il n'y paraît et semble parfois servir de prétexte pour refuser le versement de subventions. Ainsi, l'association L'Avenir social « *n'est pas implantée sur le territoire* »² de Saint-Denis, selon l'aveu fait par son secrétaire général au maire de Saint-Denis. Cela ne l'empêche pas de bénéficier du soutien municipal. De même, il est permis de douter que l'Ambassade du Pérou soit une « *association à caractère purement local* ». Pour certains organismes chers à la municipalité communiste, des dérogations sont donc possibles.

De plus, le cas du Secours populaire français (SPF) montre qu'à Saint-Denis, l'existence de sections locales d'associations nationales n'est pas forcément le fruit d'une initiative spontanée. En 1966, bien que n'ayant pas de comité à Saint-Denis, le SPF intervient auprès de plusieurs familles sinistrées du quartier de Marville en leur distribuant du linge, du matériel de cuisine ou encore des matelas³. Mais, pour bénéficier plus amplement du soutien financier de la mairie, le SPF doit s'implanter localement, ce qui fait conclure à Suzanne Diquelou, la directrice de la Fédération Seine-Est du SPF : « *Il faut absolument que nous constituions un comité du Secours populaire à Saint-Denis* »⁴. Auguste Gillot ne peut qu'acquiescer, arguant qu'il est « *le premier à [se] réjouir de cette décision car il n'est pas compréhensible qu'une grande ville comme Saint-Denis n'ait pas l'un des plus puissants comités du Secours populaire français dans le département* ». Puis il exprime une certaine nostalgie d'un âge d'or de la banlieue rouge où, « *en 1929, 1930 et 1931, Saint-Denis possédait une section du Secours rouge international de première importance* »⁵. Mais l'opération n'est pas si simple qu'il n'y paraît. Suzanne Diquelou s'étonne : « *Quand je regarde le fichier de Saint-Denis, le nombre de ses adhérents du SPF, je suis effrayée par le nombre d'amis que nous avons à Saint-Denis et la difficulté que nous avons pour trouver seulement 3 ou 4 amis qui voudraient constituer légalement le Secours populaire français [...]. Hélas, Saint-Denis n'est pas la seule ville dans ce cas. Sur 51 communes, nous*

1 AMSD, 36 ACW 1, Lettre du maire de Saint-Denis au Président de l'association « Les fils des tués », 19 février 1970.

2 AMSD, 302 W 8, Lettre du secrétaire général de l'association L'Avenir social au maire de Saint-Denis, 15 décembre 1976.

3 AMSD, 10 S 108, Lettre d'Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, à Suzanne Diquelou, secrétaire de la Fédération Seine-Est du Secours populaire français, 9 février 1966.

4 AMSD, 10 S 108, Lettre de Suzanne Diquelou à Auguste Gillot, 8 février 1966.

5 AMSD, 10 S 108, Lettre d'Auguste Gillot à Suzanne Diquelou, 15 avril 1966.

n'avons que 5 comités déclarés ». Puis elle ajoute : « *de ce fait, nous nous privons de subventions communales qui nous seraient pourtant si utiles [...]. Quand j'ai accepté de m'occuper du Secours populaire français pour la Fédération Seine-Est, nouvellement créée, puisqu'elle a un an, je m'étais dit qu'avec notre « belle ceinture rouge », les choses seraient aisées ! C'est vrai que les municipalités de chez nous comprennent notre action, nous soutiennent. Mais trouver quelques amis qui veulent donner une partie de leur temps pour faire fonctionner un comité SPF [...], c'est plus difficile. C'est déjà difficile au Parti, nos camarades sont des travailleurs, ils sont fatigués et leur demander de donner encore plus, c'est difficile* »¹.

Une section locale du SPF est finalement créée à Saint-Denis. L'analyse de la correspondance entre Suzanne Diquelou et Auguste Gillot fait ressortir plusieurs éléments. Tout d'abord, il apparaît que la création de ce comité local ne résulte pas d'un mouvement spontané ou d'une mobilisation d'habitants. L'impulsion vient d'en haut et la décision résulte d'une entente entre la mairie et la Fédération départementale. Car, second enseignement, cette correspondance pointe le déclin du militantisme communiste. Les conditions de travail se dégradant sous l'effet de la menace permanente de licenciement, le front du travail accapare les forces militantes communistes et il devient difficile de mobiliser les habitants autour d'autres causes. Enfin, dernier élément, cet échange épistolaire met en lumière les liens organiques qui unissent la municipalité et certaines associations qu'elle finance. Le tutoiement, l'emploi de pronoms possessifs et de certaines expressions (« *les municipalités de chez nous* », « *notre belle ceinture rouge* ») montre en fait une évidente proximité politique : quand le maire de Saint-Denis et la représentante départementale du SPF dialoguent, ce sont deux membres du Parti communiste qui discutent. Officiellement, « *la première qualité [du SPF], c'est son indépendance* » car « *le Secours populaire ne reçoit aucune subvention, d'aucun parti, d'aucun organisme privé ou officiel* »². Mais, Axelle Brodiez l'a bien montré³, les liens entre le PCF et le SPF sont consubstantiels, et l'association ne rechigne pas à accepter les deniers municipaux. D'ailleurs, les activités du Secours Populaires en Seine-Saint-Denis rappellent fortement les actions de la mairie communiste : distribution de secours en nature (couverture, drap, lait en poudre pour les enfants, colis alimentaire pour les personnes âgées), organisation de colonies de vacances,

1 AMSD, 10 S 108, Lettre de Suzanne Diquelou à Auguste Gillot, 19 avril 1966.

2 AMSD, 10 S 108, Rapport d'activités du Secours populaire français, IX^e Congrès national, Paris, 13-15 avril 1963.

3 Axelle Brodiez, *Le Secours populaire français (1945-2000). Du communisme à l'humanitaire*, Paris, Les presses de Sciences Po, 2006.

soutien matériel aux travailleurs en grève¹, etc. La ressemblance concerne aussi les discours et le vocabulaire : les problèmes des habitants sont analysés en terme d'« *injustice sociale* », de mauvaise distribution des richesses ; la charité est rejetée au profit de la « solidarité », un terme qui revient de manière récurrente dans les documents de l'association : « *noëls de la solidarité* », « *solidarité pour les enfants* », « *une année de solidarité* », « *la solidarité est une grande chaîne d'amitié* »², etc.

Le cas du Secours populaire n'est pas isolé. D'autres associations subventionnées entretiennent des liens plus ou moins explicites avec le Parti Communiste français. C'est par exemple le cas de l'association Tourisme et Travail qui, si elle ne figure pas dans la liste des organismes financés en 1970, reçoit régulièrement des subventions municipales³. Les liens entre cette association, le PCF et la CGT ne sont plus à démontrer. La thèse de doctorat de Sylvain Pattieu⁴, qui souligne un passage « *de l'éducation populaire au secteur marchand* »⁵ au début des années 1980, apporte une preuve solide de la vocation communiste de cette association qui organise par exemple des voyages en URSS et dans les pays socialistes. Au niveau local, l'ambition est surtout culturelle. Avec l'argent reçu, l'association dionysienne de Tourisme et Travail organise diverses activités récréatives et éducatives. Pendant l'hiver 1974-1975, par exemple, elle s'associe au « Mois Jacques Prévert » du Théâtre Gérard Philippe, organise une visite du Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, une sortie au cabaret parisien « le caveau des oubliettes » et un « rallye pédestre » dans le quartier de la Bastille⁶. Au printemps 1975, elle propose à ses adhérents dionysiens des billets à tarif réduit pour assister à une pièce de Bertolt Brecht au TGP, organise des visites de l'Opéra de Paris et du Montreuil moderne, ainsi qu'une journée dans le Soissonnais pour admirer les abbayes cisterciennes et cathédrales gothiques⁷. L'été de la même année, en collaboration avec l'antenne locale d'Epinay, la section dionysienne de Tourisme et Travail met sur pied un festival de Musique populaire et s'associe au Festival de

1 AMSD, 302 W 8, Lettre du Secrétaire de la Fédération de Seine-Saint-Denis du Secours Populaire Français aux membres du Secours populaire, novembre 1975.

2 AMSD, 302 W 8, Lettre du Secrétaire de la Fédération de Seine-Saint-Denis du Secours Populaire Français aux membres du Secours populaire, novembre 1975.

3 AMSD, 36 ACW 1, Délibération du Conseil municipal de Saint-Denis, 25 mars 1969 ; voir également les documents conservés dans les fonds 302 W 7 et 302 W 9 des archives municipales de Saint-Denis.

4 Voir la thèse de Sylvain Pattieu, *Mouvement syndical et tourisme populaire en France, 1945 – années 1980 : le cas de Tourisme et Travail*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris VIII, 2007.

5 Sylvain Pattieu, *Tourisme et Travail. De l'éducation populaire au secteur marchand*, Paris, Les presses de Sciences Po, 2009.

6 AMSD, 302 W 7, « Programme hiver 1974-1975 », Tourisme et Travail, association locale de Saint-Denis.

7 AMSD, 302 W 7, « Programme printemps 1975 », Tourisme et Travail, association locale de Saint-Denis.

musique de Saint-Denis qui programme des concerts de Johan Brahms et de Georges Bizet¹. Cette programmation, qui tente de mêler culture légitime et éducation populaire, manifeste une volonté d'ancrage local : en plus de valoriser le patrimoine historique de Saint-Denis, Tourisme et Travail s'appuie sur les équipements culturels de la ville (le TGP, le Conservatoire, le Musée de Saint-Denis...) et contribue indirectement à publiciser la politique culturelle municipale. A bien des égards, Tourisme et Travail constitue, au niveau local, le prolongement associatif de cette politique.

Autre exemple qui démontre la communauté d'intérêts entre la municipalité communiste et « ses » associations : l'Union des Femmes Françaises (UFF). Cette association dispose d'un Conseil local à Saint-Denis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et s'inscrit d'emblée dans le giron municipal. Quand des grèves touchent des usines de la ville en mars 1950, elle appelle à « *l'union et l'action de tous* » pour faire pression sur « *les patrons [qui] se refusent de donner parce qu'ils sont soutenus par un gouvernement composé d'affameurs, de corrompus qui détestent le peuple* »². L'année suivante, elle s'intéresse à la crise du logement et entend « *mener campagne en vue de faire pression auprès du Ministère de la Reconstruction pour obtenir les crédits nécessaires* » à la construction de nouveaux logements³. En 1952, elle fait signer une pétition pour protester contre la suppression de « *104 millions de crédit [...] du budget municipal de la ville de Saint-Denis par le gouvernement de guerre Pinay* »⁴. Voulant fédérer les femmes des classes populaires, la section dionysienne de l'UFF reprend presque terme à terme le discours municipal, elle s'oppose de manière systématique à l'Etat et au gouvernement. Réclamant des « *crèches et garderies d'usine* », elle utilise les colonnes de *Saint-Denis Républicain* pour développer une analyse où la lutte des classes se marie à la lutte des sexes : « *exploitée à l'usine, la travailleuse subit une seconde exploitation : lorsqu'elle rentre chez elle, c'est une seconde journée de travail qu'elle effectue* »⁵. Les liens entre la section locale de l'UFF et la mairie sont tels que l'association se transforme parfois en propagandiste des politiques communales. En mai 1961, par exemple, quand elle organise une « *exposition sur les réalisations municipales en faveur de la femme et de l'enfance* ».

1 AMSD, 302 W 7, « Programme été 1975 », Tourisme et Travail, association locale de Saint-Denis.

2 AMSD, 10 S 106, Communiqué de l'Union des femmes françaises de Saint-Denis, 17 mars 1950.

3 AMSD, 10 S 106, Lettre de Simone Gillot, Présidente de l'Union des femmes françaises, à un maire-adjoint de Saint-Denis, 19 octobre 1951.

4 AMSD, 10 S 106, Pétition de l'Union des femmes françaises, Section Saint-Denis, octobre 1952

5 « Les femmes mènent l'enquête », par Odette Pillot, membre de l'UFF, *Saint-Denis Républicain*, 2 mars 1961.



AMSD, 10 S 106, Affiche de l'Union des femmes française, section Saint-Denis, 1961.

Si les problèmes sociaux locaux sont étroitement reliés aux grandes questions nationales, l'Union des Femmes Françaises de Saint-Denis n'en oublie pas pour autant les revendications plus concrètes. En 1964, elle demande la construction d'une école maternelle et d'une cabine téléphonique dans le quartier Danielle Casanova. Les membres de l'UFF du quartier Joliot-Curie réclament l'édification d'une salle de sport et d'une salle de réunion, l'amélioration de la desserte

en transports en commun, mais aussi l'ouverture d'un foyer des jeunes « *sans direction politique* »¹. Car les liens avec le Parti Communiste ne sont pas officiellement affichés : comme Tourisme et Travail ou le Secours populaire français, l'UFF souhaite présenter une indépendance politique. Ce qui semble compliqué quand on sait que sa présidente est, en 1955, Eugénie Cotton, vice-présidente du Conseil de la Paix et détentrice du prix Staline de 1951 et que sa vice-présidente est alors, et pour de nombreuses années, Jeannette Vermeesch-Thorez, députée communiste de la Seine, membre du bureau politique du PCF et épouse de Maurice Thorez, le secrétaire général du Parti entre 1930 et 1964. Au niveau local, l'association est dirigée par Simone Gillot, l'épouse du maire de Saint-Denis ; elle compte parmi ses principales responsables Paulette Charpentier, conseillère municipale communiste de Saint-Denis de 1959 à 1983²

Nous pourrions développer d'autres cas. L'Avenir social, qui accueille des enfants de travailleurs dans ses résidences, est mis sur pied en 1906 par la CGT. Son vice-président en 1976, Georges Frischmann, est également secrétaire général de la Fédération CGT des PTT et membre du bureau politique du PCF³ ; sa présidente, Jacqueline Lambert est secrétaire de la CGT. Les liens entre l'association et le syndicat ne sont un secret pour personne. Dans son document préparatoire à l'assemblée générale de 1969, l'Avenir social affirme que ses « *résultats très positifs [...] sont dus à la CGT* » et reprend en grande partie le vocabulaire utilisé à la mairie de Saint-Denis et au PCF : « *active solidarité de la classe ouvrière* », « *travailleurs frappés par cette exploitation* », « *travailleurs victimes d'un régime d'exploitation* »⁴, etc. L'Orphelinat des chemins de fer français est également une œuvre sociale de la CGT. La Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes est quant à elle co-fondée par Marcel Paul, député et ministre communiste. Les multiples associations œuvrant en faveur du personnel des villes et du département communistes de Seine-Saint-Denis ont évidemment partie liée avec la CGT et le PCF. Tout comme la Commission administrative de la Bourse du travail. La Fédération nationale des malades infirmes et paralysés est également une émanation de la CGT⁵. Ainsi, le noyau dur des associations qui voient leurs subventions constamment

1 AMSD, 10 S 106, Extraits des cahiers de revendication des comités de l'Union des femmes françaises des quartiers Danielle Casanova, Joliot-Curie, Gabriel Péri, Pierre Sémard et Chabrol, juin 1964.

2 *Le Journal de Saint-Denis*, 16 octobre 2009.

3 Claude Penmetier (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier (1940-1968). Tome V*, Paris, Editions de l'Atelier, 2009.

4 AMD, 36 ACW 1, Document préparatoire à l'assemblée générale du 13 décembre 1969, Association L'Avenir social, décembre 1969.

5 Claude Deutsch, « Les associations d'origine citoyenne », *Vie sociale et traitement*, n° 77, vol. 1, 2003, p. 17.

renouvelées est un noyau d'organismes proches du PCF et de la mairie qui constituent le tissu associatif traditionnel de la banlieue rouge et qui permettent d'affirmer l'encadrement social et politique de la population¹. Dans ses documents officiels, le Parti Communiste présente les associations locales comme un vivier participatif : « *par leur nombre et par leurs activités, [elles] constituent un terrain propice au progrès de la vie démocratique* »². L'étude des organismes actifs à Saint-Denis nuance cette vision idyllique.

Pour conclure cette section, nous voudrions esquisser l'intérêt d'une étude prosopographique des militants associatifs pour éclairer la complexité des liens entre le PCF et « ses » associations. La circulation entre parti politique et associations locales est moins uniforme qu'il n'y paraît : elle fonctionne dans les deux sens, du Parti vers les associations, mais aussi des associations vers le Parti, comme le montrent les deux trajectoires individuelles évoquées ici. Le parcours de Pilar Cano illustre bien les liens étroits et ambigus entre engagement associatif et militantisme politique dans une municipalité communiste³. Arrivée en France en 1966 pour fuir la dictature franquiste, elle s'installe d'abord à Paris où elle trouve un emploi dans la confection, tandis que son mari travaille dans une imprimerie. En 1970, ayant économisé suffisamment d'argent, le couple repart à Madrid puis, quatre mois plus tard, décide de retourner en France : à Paris, « *on avait goûté à la liberté [...] ; à Madrid, Franco était encore en vie* ». Pilar Cano élit domicile à Epinay-sur-Seine, s'engage dans la lutte pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et adhère à l'Union des femmes françaises en 1972, non sans quelques réticences initiales : « *le nom Union des femmes françaises, je me suis dit : c'est fait que pour les Français, ça fait Front National [le parti est créé la même année]. Et puis j'ai trouvé un tract [de l'UFF] dans ma boîte aux lettres pour se battre pour la Sécurité sociale. Je suis allé à la réunion, j'ai dit ce que je viens de dire et on m'a répondu : "Non Pilar, ça vient des Femmes de la Résistance, qui se sont même battues contre le fascisme en Espagne". Et là, j'ai pris ma place* ». Elle s'implique alors dans les luttes de l'UFF pour l'avortement, pour la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité, pour l'augmentation des allocations familiales. Au cours de ces combats, elle croise la route du Parti Communiste – « *on était ensemble, ils [les communistes] nous aidaient beaucoup pour les manifs* » – mais refuse de prendre sa carte. « *Tant que Franco était en vie, explique-t-elle, je ne*

1 Divers documents indiquent que ces associations sont aussi subventionnées dans les villes communistes du département (Pantin, Aubervilliers, La Courneuve, Bobigny...).

2 Marcel Rosette, *La Gestion communale dans l'action*, Paris, Editions sociales, 1977, p. 86.

3 Les citations suivantes sont extraites d'un entretien avec Pilar Cano réalisé le 7 juin 2007.

voulais pas, parce que j'étais engagée au Parti communiste espagnol. » En 1974, elle emménage à Saint-Denis, dans un appartement du Franc-Moisin tout juste construit, et multiplie ses engagements associatifs. Elle adhère notamment à une association de parents d'élèves dont l'existence dépend étroitement du PCF : « on disait toujours que le Parti communiste mettait son grain de sel dans les associations [...], mais là, si le Parti communiste ne mettait pas son grain de sel, on n'avait rien. On n'avait pas d'association de parents d'élèves ! ». De même pour l'UFF : même si elle en affirme l'ouverture politique (« il y avait des femmes communistes, mais aussi des femmes socialistes et des femmes qui n'avaient pas d'étiquette »), Pilar Cano reconnaît que l'UFF « était très soutenue par le Parti communiste... Je préfère être honnête : il y a des gens qui disent « non ! Non ! C'était pas... ». Mais si ! Ils nous aidaient beaucoup. D'ailleurs, je me suis même battue pour que l'Union des femmes françaises ne soit pas à la Fête de l'Huma, pour que les gens arrêtent de dire ça... Mais en réalité, on y allait tous les ans. » A la mort de Franco, elle adhère au PCF, demande et obtient la nationalité française. Pilar Cano fait donc ses armes militantes dans le milieu associatif communiste, au sein de l'UFF et de l'association des parents d'élèves du Franc-Moisin. Bénévole associative, elle devient membre d'un parti politique et se présente même aux élections municipales de 1989 sur la liste de Marcelin Berthelot. Cette trajectoire montre bien le double rôle des associations proches du Parti Communiste : elles constituent un vivier militant dans lequel le PCF peut puiser pour gonfler ses effectifs d'adhérents et elles sont des relais des mobilisations du Parti communiste tant au niveau national que local.

L'itinéraire de Geneviève Bellanger vient illustrer d'une manière peu commune la circulation entre secteur associatif et milieu politique¹. Au sortir de l'Ecole normale des instituteurs en 1969, cette petite-fille d'immigrés espagnols du Cornillon, native de Saint-Denis et résidente de la Plaine, demande à être affectée à l'école maternelle de Bel Air qui accueille les enfants du bidonville : « je voulais travailler avec ces enfants-là, par militantisme : j'étais déjà engagée sur le bidonville avec la Cimade ». Parallèlement, elle milite à la Jeunesse ouvrière chrétienne et prend même des responsabilités au niveau fédéral, pour le secteur Saint-Denis/Aubervilliers/Epinay. En 1971, elle se marie avec Jean Bellanger, un prêtre-ouvrier très actif à la Plaine qui deviendra responsable CGT à Saint-Denis. Son expérience en tant qu'institutrice la conduit à l'engagement syndical : elle adhère au Syndicat général de l'éducation nationale-CFDT, le seul syndicat, selon elle, à s'intéresser véritablement aux immigrés. En 1971,

1 Les citations suivantes sont extraites d'un entretien avec Geneviève Bellanger réalisé le 25 juin 2007.

elle prend sa carte au PCF pour s'engager dans les luttes contre la désindustrialisation. Rapidement, elle devient secrétaire de section et se rapproche des élus communistes parce que « *la Ville était très impliquée dans le soutien aux grévistes* ». Cette double appartenance PCF-CFDT, si elle n'est pas un cas isolé, n'en reste pas moins atypique : « *j'ai toujours été militante, mais j'ai pas le profil traditionnel du militant communiste* », concède Geneviève Bellanger. En 1978, elle se présente sur la liste de Marcelin Berthelot et devient maire-adjointe de Saint-Denis. D'abord chargée de l'immigration puis, pour son second mandat, de l'enseignement et enfin, pour sa dernière charge électorale, de l'action sociale. Issue de l'action catholique ouvrière, militante syndicale et associative, Geneviève Bellanger glisse vers l'engagement politique partisan par le biais des luttes contre les fermetures d'usines qui touchent le quartier industriel de la Plaine, où elle habite, au début des années 1970. JOC, Cimade, CFDT puis Parti Communiste : ce parcours, qui sort des rails traditionnels, nous montre que les liens entre le PCF, les syndicats et les associations ne sont pas figés. Une étude prosopographique approfondie permettrait de déchiffrer la multiplicité des trajectoires possibles et d'en comprendre la cohérence.

La participation par le biais de l'engagement associatif dans la banlieue communiste est très différente de la participation prônée par les groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve : il ne s'agit pas de permettre une participation directe des habitants aux responsabilités ou un transfert d'une partie du pouvoir local vers les habitants de Saint-Denis. Cette forme de participation ne permet pas la création d'un contre-pouvoir au niveau municipal qui contrebalancerait l'hégémonie du Parti communiste dans la vie sociale dionysienne. Les associations financées par la Ville prolongent la politique municipale par d'autres moyens que le canal purement institutionnel, et c'est vers les catholiques dionysiens qu'il faut se tourner pour trouver une conception différente de la participation, davantage proche de ce que l'on peut observer à Hochelaga-Maisonneuve.

c/L'appel original des catholiques dionysiens à la participation

Dans les années 1960 et 1970, ce ne sont pas les communistes, mais les catholiques dionysiens qui tentent de promouvoir, sans véritable succès, une participation libre, non politique, des habitants aux affaires de la cité. La revue *Ensemble* déplore que « *la participation directe aux responsabilités est pratiquement interdite à la plupart d'entre nous [...]. Notre activité consiste*

d'abord à déposer notre bulletin de vote dans l'urne. Abandonner, après le vote, son sort entre les mains des "élus" n'est pas faire acte de démocratie, mais de paresse civique »¹. Les chrétiens réunis sous la bannière de cette revue, dont nous avons vu qu'elle est fortement influencée par l'Action catholique ouvrière, défendent une « participation à la vie municipale par le moyen de "groupes" qui peuvent servir de courroie de transmission [afin] de contrôler si la municipalité est fidèle à ses engagements et de faire connaître les besoins d'une catégorie de gens ou d'un quartier »². Ainsi, la participation doit être un contre-poids au pouvoir municipal et exercer sur lui une fonction de « contrôle » ; elle ne doit pas en constituer le prolongement. Les rédacteurs d'*Ensemble* distinguent ainsi deux formes possibles de participation. La première est qualifiée d'« institutionnelle », de « non spontanée » et prend forme dans diverses structures émanant de la mairie. Les commissions « extra-municipales » par exemple : elles rassemblent des membres du Conseil municipal, des représentants d'associations et des « particuliers compétents », dont on peut imaginer qu'ils partagent les conceptions politiques de la municipalité. Ces commissions ont pour but de préparer les dossiers qui seront présentés devant le Conseil municipal. A Saint-Denis, il existe des commissions dites d'expansion économique, du logement, de l'enfance, des fêtes, etc. Cette participation non spontanée se manifeste aussi dans des structures telles que l'Office des sports, le Syndicat d'initiative, les Comités culturels ou encore les Caisses des écoles.

A la participation institutionnelle, dénoncée comme fausse participation, les catholiques d'*Ensemble* appellent à des « groupements spontanés » jugés « plus proches de notre vie dans la cité, d'un abord plus facile »³. Ces groupes peuvent être divisés en deux groupes « selon que le critère de recrutement est à base géographique ou d'activités ». Dans la première catégorie, on retrouve les comités de quartiers, centres sociaux, maisons de jeunes, foyers de vieillards et autres associations de locataires ou de copropriétaires. Dans la seconde, on retrouve les diverses associations, rattachées ou non à des mouvements nationaux qui peuvent accomplir, selon *Ensemble*, six fonctions distinctes : fournir un service limité (groupements d'achat, coopératives d'alimentation...), défendre des intérêts matériels (syndicat de défense des consommateurs, syndicats de commerçants...), assurer des fonctions sociales ou d'entraide (Croix rouge, secours catholique, secours populaire...), organiser des loisirs (ciné-club, associations sportives...), poursuivre un idéal commun (associations civiques, artistiques...) et représenter des intérêts

1 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 55, mai 1966.

2 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 55, mai 1966.

3 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 55, mai 1966.

particuliers (associations familiales, de parents d'élèves...). Les catholiques dionysiens proposent un modèle associatif proche du mouvement populaire tel qu'il se développe à Hochelaga-Maisonneuve durant les années 1970.

A Saint-Denis, de tels groupements spontanés sont quasi-absents et les associations qui existent sont en grande partie contrôlées par la mairie. La revue catholique pointe donc le déficit de participation dans la commune et l'attribue notamment au caractère trop politique des mobilisations qui restreint, selon elle, le vivier participatif. Les tracts, brochures et journaux politiques ne sont pas lus ; dans une cité, dont le nom n'est pas mentionné et qui rassemble deux mille adultes, seule une douzaine d'entre eux se retrouvent pour écouter le compte-rendu du Conseil municipal concernant le quartier, explique la revue. Après la dimension politique, le second obstacle de la participation réside, selon *Ensemble*, dans la structure du marché du logement, résumée par la formule très le playsienne « *un propriétaire et 2 040 locataires* ». Les grands ensembles de HLM empêcheraient les habitants de s'intéresser aux problèmes collectifs de la cité : « *on roupète chacun chez soi, parce que la Vieille Mer n'est toujours pas couverte, parce que le 153 ne vient pas jusqu'à la cité, mais soixante personnes seulement viennent à l'assemblée de l'Amicale des locataires* » et, quand « *il y a des vols de mobylettes : plusieurs préfèrent la monter dans leur appartement que de trouver une solution qui soit collective* »¹. La revendication d'une participation plus libre et spontanée des habitants paraît être un écho aux recommandations religieuses formulées par Vatican II : « *il est pleinement conforme à la nature de l'homme que l'on trouve des structures juridico-politiques qui offrent sans cesse davantage à tous les citoyens, sans aucune discrimination, la possibilité effective de prendre librement et activement part, tant à l'établissement des fondements juridiques de la communauté politique qu'à la gestion des affaires publiques, à la détermination du champ d'action et des buts des différents organes, et à l'élection des gouvernants* »².

Dans le tableau sombre de la participation à Saint-Denis, les rédacteurs de la revue entrevoient quelques éclaircies. Le centre social du quartier Floréal, tout d'abord, qui témoigne selon eux de la possibilité d'une participation large, spontanée et dénuée d'intérêts politiques³. Le peuplement des 1 040 logements de la cité Floréal débute en 1962 et s'achève en 1965. A l'occasion de la signature du bail locatif ou contrat d'engagement, une « assistante sociale

1 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 55, mai 1966.

2 Vatican II, *Gaudium et Spes*, 75.

3 Les informations sur le Centre social sont puisées dans les numéros 55 (mai 1966) et 71 (mars 1968) de la revue *Ensemble*.

animatrice », selon la formule employée par *Ensemble*, reçoit chaque chef de famille pour repérer « ceux qui espèrent une animation et ceux qui sont susceptibles d'y participer ». En 1963, « l'assistante sociale animatrice » réunit une dizaine d'adultes désireuses de s'impliquer et qui forment un « groupe de travail » destiné à réfléchir aux problèmes du quartier. Le groupe fonde un « centre social » et lance un petit journal, nommé *Tours et alentours*, alors diffusé auprès des 500 foyers qui peuplent alors la cité et qui affirme dans son premier numéro : « nous sommes plus de 500 foyers à souhaiter que cette cité prenne vie, que la vieille mer ne soit pas une frontière, que les petits bâtiments ne se sentent pas écrasés par les tours. Nous sommes plus de 500 foyers à refuser de jouer le matériau précontraint [c'est-à-dire à demeurer des locataires passifs], capables de prendre nos responsabilités, de les assumer, d'aller de l'avant, de créer. Pourquoi, sachant que ces solutions ne viendront que de nous-mêmes, que personne ne nous les apportera en pré-fabriqué, pourquoi refuserions-nous de trouver en nous-mêmes des solutions posées par de nouvelles conditions d'habitation ? »¹. L'un des problèmes du quartier est la forte proportion de jeunes : au 1^{er} janvier 1966, la cité Floréal compte environ 4 000 habitants, dont 50 % ont moins de 24 ans. En 1963, quatre mères bénévoles ouvrent un atelier éducatif qui fonctionne le jeudi pour les 6-14 ans. Une « Halte d'enfants » est également mise sur pied, puis un Club de jeunes qui proposent diverses activités éducatives ou récréatives. En 1966, le « groupe de travail » s'est élargi et transformé en « Comité de Centre » qui, outre les membres originels, regroupe les responsables bénévoles des multiples clubs et associations qui ont vu le jour dans le quartier entre 1964 et 1966 (Amicale des locataires, Association des Parents d'élèves, l'Association sportive, le ciné-club etc.).

Pour illustrer leur idéal participatif, les catholiques s'appuient enfin sur un exemple associatif, celui de l'Association populaire familiale. A sa racine, on retrouve « une équipe d'hommes et de femmes du milieu populaire connaissant – parce qu'ils les vivent – les difficultés qui surgissent dans les familles dès que la maman se trouve empêchée d'accomplir normalement sa tâche ». Son but est la « promotion collective du monde ouvrier par une prise de responsabilité de chacun de ses membres selon ses moyens et ses possibilités ». Ce souci se manifeste concrètement dans l'organisation de l'association qui repose sur des « responsables de quartier » et est dirigée par un Conseil d'administration élu par les familles usagères. Or, cette forme de participation jugée plus libre que la participation communiste peine à s'imposer à Saint-Denis. En 1966, l'association doit se battre pour être reconnue comme une « institution

1 AMSD, 47 S 1, *Tours et alentours*, n° 1, non daté, cité par *Ensemble*, n° 55, mai 1966.

sociale valable et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les organismes officiels »¹. Mais l'APF doit attendre le début des années 1970 pour être financée au titre de la politique associative municipale. Et encore : elle ne reçoit que 200 F par an. Le discours des catholiques dionysiens sur la participation est original et rappelle, par certains aspects, les conceptions des groupes populaires montréalais. Mais il trouve peu d'écho à Saint-Denis où la vie associative demeure dominée par le Parti Communiste.

L'analyse des mobilisations sur la question de l'emploi et de la fiscalité nous a permis de comprendre le discours municipal sur la question sociale : à côté des interventions visant à parer au dénuement des familles modestes, les communistes dionysiens affichent l'intention de s'attaquer aux racines des problèmes sociaux. Ils cherchent en permanence à relier la situation des habitants aux grandes questions nationales définies comme prioritaires par le PCF : les politiques industrielles et fiscales de l'Etat, l'exploitation des travailleurs par leurs employeurs, etc. Mobiliser les habitants dans la résolution de leurs problèmes, c'est donc les encourager à combattre l'Etat et le patronat, présentés comme responsables de leurs maux. Pétition, délégation, manifestation : la municipalité se pose tantôt comme organisatrice des luttes, tantôt comme relais, tantôt comme soutien actif. Elle est à la fois porte-parole, courroie de transmission et poumon des revendications des travailleurs et des habitants. Elle les « informe », les oriente et les contrôle ; elle leur fournit une grille d'analyse, leur donne les moyens matériels d'agir, les représente et parle en leur nom. De la « fonction tribunicienne » et des mobilisations de l'opinion, nous avons glissé vers une troisième forme de participation : les associations, dont nous avons vu la consanguinité avec la mairie et le PCF, rejoignant ainsi l'analyse d'Annie Kriegel sur les « *couronnes extérieures* ». Ces associations sont à la fois le relais, le complément et le prolongement de l'action sociale municipale. Au sein de ce tableau où participation citoyenne et participation politique se confondent, la voix des catholiques détonne, appelant à une participation spontanée, à une responsabilisation de chacun au niveau local : les solutions aux problèmes des classes populaires doivent provenir des classes populaires elles-mêmes, sans l'intermédiaire d'un parti politique omniscient.

1 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 55, mai 1966.

II/Naissance et structuration du mouvement populaire à Hochelaga-Maisonneuve (1966-1974)

Entre l'action sociale communiste évoquée dans cette partie et celle des groupes populaires, des parallélismes existent. Loin de s'en tenir à un soutien matériel direct, ces groupes prétendent s'attaquer au nerf de la question sociale et investissent différents domaines (en particulier le travail) afin d'associer conscience de classe et conscience de quartier. A partir de la fin des années 1960, les organismes populaires non confessionnels bourgeonnent à Hochelaga-Maisonneuve, prenant progressivement la place des organisations charitables religieuses sur la scène locale. Ils se définissent par opposition aux pouvoirs fédéral, provincial et municipal et prétendent agir dans l'intérêt des classes populaires en proposant un renversement social et économique. Du comité de citoyens au comité des travailleurs, du Rassemblement pour l'indépendance nationale au Parti Québécois en passant par le Front d'action politique (FRAP), cette période se caractérise par une articulation plus ou moins étroite, selon les moments, entre mouvements populaires et politiques autour de revendications radicales. Nous verrons que, malgré une certaine communauté de discours, les actions mises en œuvre par ces groupes diffèrent de celles de la mairie de Saint-Denis, en particulier sur le plan de la participation des habitants.

Appropriée pour le cas de dionysiens, la présentation thématique paraît inadéquate pour étudier la genèse des groupes populaires urbains et il faudra passer par un récit chronologique permettant d'en apprécier les influences successives, les continuités et les ruptures. Né sous influence paroissiale, le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve se transforme peu à peu, abandonnant ses références religieuses pour devenir un groupe revendicatif aux accents gauchisants, qui mêle discours de classe et préoccupations locales. La politisation du mouvement populaire se confirme avec la création du FRAP et de ses Comités d'action politique actifs au niveau des quartiers, mais ne permet pas la création d'un mouvement politique de gauche, de masse, fortement ancré localement, prôné dans divers documents.

1/Les influences multiples du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve

La naissance des mouvements populaires urbains à Hochelaga-Maisonneuve peut être datée avec précision : elle remonte à 1966, lorsqu'un Comité de citoyens se forme dans le

quartier après l'intervention des Caisses populaires Desjardins et du gouvernement provincial, par l'intermédiaire de son programme de Travailleurs étudiants du Québec. Au croisement de diverses influences, l'histoire de ce comité nous permet de comprendre l'origine de l'organisation communautaire.

Les groupes populaires montréalais des années 1970 ont fait l'objet de plusieurs études globales. Outil de changement social et économique pour les chercheurs des années 1970¹ ou instrument du renouvellement de l'action publique qui a su se créer un espace d'autonomie pour ceux des années 1990², ces groupes ont exclusivement été analysés par des sociologues et des politistes. Notre travail se propose d'en comprendre le processus de formation, pour en saisir les influences multiples.

a/Du « leadership » paroissial au « leadership » de l'animation sociale

Au printemps 1965, les Caisses populaires Desjardins mettent sur pied un Comité d'éducation sociale et économique (CESE) devant mener des « *activités qui, à long terme ou à court terme, répondraient aux besoins des membres et de la population en général* » afin de favoriser la « *présence de la Caisse auprès des différents éléments qui constituent notre communauté* »³. Gérard Saint-Denis, ancien directeur de l'*Action Catholique*, prend la tête de ce comité aux objectifs très larges et initie, à partir de mai 1965, des démarches auprès du gouvernement provincial pour obtenir un projet d'Animation sociale étudiante (ASE) à Hochelaga-Maisonneuve. L'ASE prend forme en 1964 quand, suite à des réclamations de la *Presse étudiante nationale* pour obtenir des emplois d'été pour les étudiants, le gouvernement québécois décide de mettre en place le programme des Travailleurs étudiants du Québec (TEQ). Les TEQ sont des étudiants d'universités, d'écoles normales ou de collèges classiques qui, rémunérés par le gouvernement, accomplissent durant l'été des tâches diverses dans des milieux défavorisés⁴. Ce programme « *permet à des organisations agricoles, syndicales ou "communautaires", pourrait-on dire, de profiter d'un travail étudiant au profit de leur*

1 Donald McGraw, *Le Développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Editions Albert Saint-Martin, 1978;

2 Pierre Hamel, *Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991, 240 p.

3 Comité d'éducation sociale et économique, Premier rapport d'activités 1965-1966, cité par Sylvain Camus, *Pouvoir local et construction sociale d'une communauté résidentielle. Une monographie de sociologie urbaine sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1993, p. 110.

4 Claude Baril, Bertrand Lebel, Bernard Normand, Gérard Saint-Denis, *Le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, document réalisé par les Travailleurs étudiants du Québec d'Hochelaga-Maisonneuve, 10 novembre 1967.

développement »¹, selon un ancien participant au programme.

Les démarches de Gérard Saint-Denis sont couronnées de succès. Un an plus tard, trois TEQ (Claude Baril, Bertrand Lebel et Bernard Normand) sont embauchés pour travailler à Hochelaga-Maisonneuve. Leur mission est vaste et quatre objectifs leur sont assignés : l'amélioration physique et sociale et la revalorisation du milieu aux yeux des habitants ; la coordination des groupements de quartier ; l'utilisation des ressources de la population pour répondre aux besoins exprimés ; la création d'un nouveau *leadership* en cherchant à établir une véritable participation aux décisions qui concernent les habitants². Arrivés à Hochelaga-Maisonneuve en juin 1966, les trois étudiants compilent des données statistiques, effectuent un diagnostic urbain, rencontrent la population et les divers acteurs (représentants paroissiaux, politiques...) agissant dans le quartier, puis tentent d'élaborer des solutions. « Voir, juger, agir », pourrait-on résumer.

Le constat des TEQ ne se fait pas attendre : ils désignent le manque de loisirs comme principal problème du quartier et décident d'orienter l'action des habitants en faveur de l'obtention d'un centre communautaire géré par les habitants dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve qui proposerait des activités récréatives et culturelles et constituerait un espace de rencontre pour les différents organismes du quartier. Pour cela, les TEQ participent à la création d'un Comité de citoyens dont ils racontent la genèse dans un document de 1967 :

« Comme plusieurs personnes nous connaissaient et avaient des projets, une rencontre fut convoquée le 4 août 1966 à une salle de la Caisse populaire d'Hochelaga, gracieusement prêtée par le gérant [...]. Des personnes des trois paroisses (Saint-Mathias, Saint-Rédempteur, Nativité d'Hochelaga) furent invitées. A cette réunion, chacun a donné son point de vue sur la situation, ses causes, ses solutions. L'idée d'un centre communautaire, sportif et culturel fit jour et on décida de passer une pétition dans les trois paroisses. Trois personnes furent élues en charge de la pétition pour chacune des trois paroisses (c'était les représentants des loisirs de ces paroisses). Ce soir-là, chacun parla du quartier : un gymnase, une bibliothèque pour adultes, des locaux pour la gymnastique féminine, pour des cours de maintien etc. Ensuite, on décida de convoquer une réunion publique où nous annoncerions nos projets à la population et demanderions de l'aide pour passer la pétition »³.

Au cours de cette réunion, l'idée de créer un Comité de citoyens prend forme et il est intéressant de voir la triple influence qu'il subit à ses origines : les Caisses populaires du quartier qui font pression pour obtenir un projet d'animation sociale étudiante et qui offrent un soutien matériel ;

1 Entretien avec Jean-Marc Gareau, 23 mars 2009.

2 Claude Baril, Bertrand Lebel, Bernard Normand, Gérard Saint-Denis, *Le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, document réalisé par les Travailleurs étudiants du Québec d'Hochelaga-Maisonneuve, 10 novembre 1967.

3 Claude Baril, Bertrand Lebel, Bernard Normand, Gérard Saint-Denis, *Le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, document réalisé par les Travailleurs étudiants du Québec d'Hochelaga-Maisonneuve, 10 novembre 1967, p. 72.

le gouvernement du Québec qui rémunère les TEQ ; les trois paroisses qui en constituent la base territoriale et fournissent une aide matérielle et humaine. D'emblée, le « Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve »¹ se dote de statuts². Il est « *un organisme ouvert à toute personne du quartier (18 ans minimum), sans distinction de race, de couleur ou de religion* » (article 2). Son champ d'action recouvre un territoire délimité par la rue Moreau à l'ouest, la rue Sherbrooke au nord, la rue de Ville-Marie à l'Est (soit le chemin de fer) et le fleuve au sud (article 6). Son but principal est d'« *intéresser la population ainsi que les institutions publiques et privées aux problèmes du quartier et à leurs solutions* » (article 7), c'est-à-dire un rôle de mobilisation et de lobbying. Au total, 51 articles dessinent l'organisation du Comité, ses procédures d'élections et de délibérations, la fréquence des assemblées générales qui détiennent le pouvoir décisionnaire, etc.

Les actions du Comité de citoyens rompent avec les interventions traditionnelles des hommes d'église : faire signer une pétition, organiser des réunions publiques, interpeler les hommes politiques ou encore manifester ne font pas partie du répertoire d'actions traditionnel de la pastorale sociale. La première initiative – une pétition pour réclamer un centre communautaire à Hochelaga-Maisonneuve – rencontre un succès inespéré. Grâce à la mobilisation des paroissiens, le texte recueille plus de 7 000 signatures d'habitants³. Une manifestation d'automobiles, qui rassemble plus de 120 véhicules, est organisée dans les rues du quartier en janvier 1967⁴. Puis, le mois suivant, une soirée récréative d'information sur le centre communautaire attire plus de 2 000 personnes⁵.

Fort de ces soutiens, et parallèlement aux opérations de mobilisation de la population, le Comité de citoyens interpelle les pouvoirs publics dans l'espoir d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du centre. En septembre 1966, des lettres sont envoyées aux députés et conseillers municipaux du quartier pour demander, et obtenir, leur appui⁶. L'action passe ensuite à un niveau supérieur : une lettre est envoyée à Lucien Saulnier, le Président du Comité exécutif de la

1 On retrouve dans les archives diverses appellations : Comités des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, Comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve, Comité citoyen d'Hochelaga-Maisonneuve etc.

2 AUQAM, 162P-630/1, Statuts du Comité des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 1966.

3 AUQAM, 162P-630/1, Communiqué de presse du Comité des citoyens Hochelaga-Maisonneuve « ça bouge dans le quartier Maisonneuve », 27 septembre 1966.

4 Sylvain Camus, *Pouvoir local et construction sociale d'une communauté résidentielle. Une monographie de sociologie urbaine sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1993, p. 124.

5 AUQAM, 162P-630/1, L'histoire du comité de citoyens de Hochelaga-Maisonneuve et du centre communautaire, Chronologie réalisée par le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, non datée.

6 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de Gérard Saint-Denis, secrétaire du Comité provisoire pour la pétition à Edgar Charbonneau, député de Maisonneuve, 2 septembre 1966.

Ville de Montréal¹. Daniel Johnson, le Premier Ministre québécois, reçoit également un courrier en novembre 1966 puis, en l'absence de réponse, des télégrammes les 17 et 29 janvier 1967².

S'instaure alors un jeu de billard à trois bandes entre la Ville de Montréal et les gouvernements provincial et fédéral, où chacune des parties se défait sur l'autre, arguant tantôt du manque d'argent, tantôt du fait que le projet ne relève pas de sa juridiction. Lucien Saulnier écrit au Conseiller municipal Pierre Lorange que « *si le gouvernement fédéral assume la moitié du coût total du projet de centre communautaire d'Hochelaga, la Ville de Montréal se chargera de l'exécuter* »³. Le ministre québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Gabriel Loubier, indique à André Léveillé, député provincial de Maisonneuve, que « *si la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral accordent une participation de 75 % du coût global, notre ministère acceptera de participer à 25 %* »⁴. Le député fédéral Gérard Pelletier explique quant à lui que le gouvernement d'Ottawa refuse de financer le centre communautaire « *à cause des réticences du gouvernement provincial à ce sujet* » et parce qu'un tel centre « *relève du domaine municipal dans lequel la constitution canadienne ne permet pas au gouvernement fédéral de s'immiscer* »⁵. Quelques mois plus tard, la réponse de la ministre fédérale Judy Lamarsh invoque une raison encore différente : le manque de moyens. « *Les argents que le Parlement a mis à notre disposition ne sont pas suffisants pour nous permettre de vous accorder une subvention* »⁶ explique-t-elle. Ces refus successifs, parfois maquillés en approbation sous conditions difficiles à satisfaire, engendrent une certaine lassitude au sein du Comité de citoyens. Au terme d'un an de mobilisation, malgré d'innombrables réunions, lettres et coups de téléphone, le projet de Centre communautaire stagne et des dissensions apparaissent au sein du comité. Les voies institutionnelles de la négociation sont en passe d'échouer et le Comité de citoyens perd peu à peu ses membres.

Les premières tensions éclatent à l'été 1967 lorsque qu'une seconde équipe de cinq Travailleurs étudiants du Québec s'installe à Hochelaga-Maisonneuve. Dès leur arrivée, ils entrent en conflit avec le curé de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, Jean-Guy Larin, qui

1 AUQAM, 162P-630/1, Lettre du Comité pour le Centre communautaire à Lucien Saulnier, Président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, 17 octobre 1966.

2 AUQAM, 162P-630/1, Télégramme adressé par le Comité des citoyens Hochelaga-Maisonneuve à Daniel Johnson, Premier ministre du Québec, 29 janvier 1966.

3 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de Lucien Saulnier à Pierre Lorange, 10 mars 1967.

4 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de Gabriel Loubier, Ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, à André Léveillé, député de Maisonneuve, 30 août 1967.

5 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de Gérard Pelletier, député fédéral, à Jacqueline Lafond, vice-présidente du Comité des citoyens Hochelaga-Maisonneuve, 31 août 1967.

6 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de Judy Lamarsh à Jean-Guy Larin, Président du Comité des citoyens Hochelaga-Maisonneuve, 7 décembre 1967.

préside depuis son origine le Comité de citoyens. Les TEQ éprouvent les plus grandes difficultés à s'intégrer. Malgré leur demande répétée pour rencontrer les différents membres du comité, ils ne peuvent interroger que le curé Larin et son bras droit, un vicaire du quartier qui travaille dans une Caisse populaire¹. Le conflit est notamment d'ordre idéologique : les TEQ souhaitent donner une dimension sociale et politique au futur centre communautaire qui doit, selon eux, être une « Maison du Peuple »² et non un simple centre de loisirs.

Parallèlement, ils tentent d'ouvrir le comité à d'autres types de luttes. En juillet 1967, dix familles de la rue Davidson, dont les logements doivent être démolis pour laisser place à un parc de stationnement, sont menacées d'expropriation³. Les TEQ ainsi que d'autres membres du comité les soutiennent et publient un communiqué dans *Les Nouvelles de l'Est*. Ils alertent la presse nationale, font signer une pétition et aident les futurs expropriés à s'organiser pour réclamer des indemnisations à la Ville de Montréal⁴. Avec succès : alertée par l'ampleur médiatique que prend l'affaire, la Ville dépêche un employé pour trouver des logements aux futurs expulsés et promet de leur accorder 200 \$ à chacun. « *Ce qui prouve que tout seul, nous pouvons peu, mais qu'ensemble, nous pouvons tout* »⁵ conclut triomphalement un communiqué du Comité de citoyens. Les revendications auprès des pouvoirs publics dépassent désormais le seul centre communautaire. Sous l'impulsion des TEQ, le Comité exige la construction d'écoles maternelles dans le quartier⁶, participe à une manifestation en août 1967 devant le bureau du chef du Bien-être social de Montréal pour demander une hausse des prestations et une amélioration des services. Pour ce combat, qui excède les frontières d'Hochelaga-Maisonneuve, le Comité de citoyens s'associe au Mouvement des citoyens du Mile-End, qui est à l'initiative de la manifestation, au Mouvement pour la justice sociale, à l'Association des parents de Saint-Jacques et à la Fédération des mouvements du Sud-Ouest⁷. Lentement, l'idée d'une alliance des comités de citoyens de Montréal émerge.

Malgré l'élargissement des fronts de lutte, la démobilisation des membres du Comité de citoyens se poursuit : la tentative des TEQ pour lui donner un nouvel élan se termine sur un

1 Lionel Robert, *Le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Une expérience d'animation sociale*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Laval, 1970, p. 42.

2 AUQAM, 162P-630/2, *Projet de Maison du peuple*, document rédigé par Jean-Marc Gareau pour le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 22 avril 1969.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 10 août 1967.

4 AUQAM, 163P-630/9, « Historique du comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve », par Jean-Marc Gareau, pour le Comité des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 4 octobre 1968.

5 Communiqué du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, cité dans *Les Nouvelles de l'Est*, 31 août 1967.

6 *Les Nouvelles de l'Est*, 10 août 1967.

7 *Les Nouvelles de l'Est*, 24 août 1967.

échec et, quand les cinq étudiants quittent le quartier, à la fin de l'été, ils sont en conflit ouvert avec Jean-Guy Larin auquel ils reprochent de diriger le Comité d'une main de fer, bridant ainsi les initiatives populaires¹. En septembre 1967, le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve ne compte plus que trois ou quatre (selon les sources) membres véritablement actifs² et l'existence du groupe ne tient qu'à un fil. C'est le moment choisi par le Conseil des œuvres de Montréal pour affecter, à plein temps, un de ses animateurs sociaux à Hochelaga-Maisonneuve. Jean-Marc Gareau a pour mission de relancer (voire lancer) la dynamique populaire d'Hochelaga-Maisonneuve. Il doit en fait remplir une tâche équivalente à celle de Roger Prud'Homme qui, en 1964, fut recruté pour mettre sur pied un projet d'animation sociale à Saint-Henri. L'action du COM, dont les racines plongent dans l'ouest montréalais, s'étend à l'est.

Un bref détour biographique s'impose ici³. Au cours de ses études dans un collège classique privé, tenu par des religieux, d'une banlieue éloignée de Montréal (l'Assomption), Jean-Marc Gareau s'implique dans le mouvement étudiant : il devient un des responsables du journal de l'établissement, participe aux activités culturelles et co-fonde la première association étudiante de son collège. Il entre ensuite à l'université et commence un Baccalauréat en sociologie. Durant les étés 1965 et 1966, il est embauché comme Travailleur étudiant du Québec pour accomplir une mission auprès d'un syndicat de mineurs. Il se familiarise ensuite avec l'animation en milieu urbain grâce à un travail effectué pour l'université McGill, dans le cadre du *Urban and social redevelopment project* du Mile End. En 1966, Jean-Marc Gareau effectue un voyage à Washington pour assister à une conférence sur le développement urbain international. A cette date, la lutte pour les droits civiques des populations noires fait rage aux États-Unis : « *Ça bouillonnait beaucoup... D'ailleurs, on n'est pas allés beaucoup à la conférence, on la trouvait un peu ennuyeuse* ». Il en profite plutôt pour découvrir le travail social américain en milieu urbain et prendre connaissance des travaux de Saul Alinski : « *On était interpellés et fascinés par ce qu'on voyait là-bas. C'était loin de ce qu'on vivait ici [au Québec], mais ça nourrissait notre réflexion et ça nous forçait à réfléchir sur les conditions à travailler pour développer une conscience de classe, une conscience de quartier qui amène à des changements* ». Cette phrase est en soi significative : la succession et la confusion entre

1 Lionel Robert, *Le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Une expérience d'animation sociale*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Laval, 1970, p. 44.

2 Voir Lionel Robert, *Le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Une expérience d'animation sociale*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Laval, 1970, p. 42 ; AUQAM, 163P-630/9, « Historique du comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve », par Jean-Marc Gareau, pour le Comité des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 4 octobre 1968.

3 Les éléments qui suivent ont été recueillis lors d'un entretien avec Jean-Marc Gareau (23 mars 2009).

« conscience de classe » et « conscience de quartier » mettent en lumière l'entrelacement des référents social et géographique, une thématique nouvelle de l'action sociale à Montréal. A la fin de ses études en sociologie qui l'ont, selon ses dires, « *peu satisfait* », Jean-Marc Gareau répond à une offre d'emploi du Conseil des œuvres de Montréal qui souhaite étendre ses activités dans l'est de Montréal. Il est affecté à Hochelaga-Maisonneuve. Un autre animateur social, Pierre Lagrenade, est embauché au même moment pour mettre sur pied un comité de citoyens dans le quartier Centre-Sud. Le parcours de Jean-Marc Gareau ressemble en bien des points à la trajectoire de Michel Blondin : scolarité classique, insatisfaction à l'égard de l'enseignement universitaire traditionnel, familiarisation progressive avec le concept d'animation sociale, influences américaines¹.

Peu après son arrivée à Hochelaga-Maisonneuve, l'animateur du COM organise un week-end dans un chalet à Pierrefonds, dans le nord de Montréal. Huit membres du Comité de citoyens ainsi que d'anciens TEQ s'y retrouvent donc en novembre 1967, afin de réfléchir aux « *méthodes de travail [du Comité] et de dégager ce que cela signifierait pour l'année qui s'en vient* »². En d'autres termes, il s'agit de mener une réflexion critique sur le fonctionnement et l'action du comité depuis sa création, afin de lui insuffler une nouvelle dynamique. Au terme de ce séjour, Jean-Guy Larin démissionne de sa fonction de président. Un départ suivi par « *deux ou trois membres qui étaient "du côté du curé"* »³. Jacqueline Lafond, une des anciennes vice-présidentes, devient présidente intérimaire d'un Comité de citoyens qui, à cette date, ne compte plus qu'une dizaine de membres, parmi lesquels le couple Jacqueline et Maurice Lafond, l'ancien TEQ Bernard Normand et quelques citoyens engagés⁴. Entre les conceptions de l'animateur du COM, inspirée par l'expérience d'animation sociale de Saul Alinski, et la pastorale sociale de Jean-Guy Larin, l'accord était impossible. Dans son mémoire de sociologie, Sylvain Camus interprète ces démissions successives comme la marque d'un refus par le président et ses acolytes de l'orientation ouvriériste que Jean-Marc Gareau, appuyé par d'autres membres, tente de donner au Comité de citoyens⁵.

Cette nouvelle orientation prend forme quand l'animateur du COM entreprend des

1 Voir Michel Corbeil, « Historique de l'animation sociale au Québec », *Relations*, n° 349, mai 1970.

2 Lettre de Michel Blondin (Conseil des œuvres de Montréal) à Jean-Guy Larin (Président du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve), 6 octobre 1967, cité dans Sylvain Camus, *Pouvoir local et construction sociale d'une communauté résidentielle. Une monographie de sociologie urbaine sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1993.

3 Lionel Robert, *Le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Une expérience d'animation sociale*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Laval, 1970, p. 44.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 16 novembre 1967.

5 Sylvain Camus, *Op. Cit.*, 1993, p. 131.

démarches pour rapprocher le Comité de citoyens et le Comité des travailleurs de Maisonneuve, un autre groupe de citoyens actifs dans le quartier. D'où vient ce second comité ? Qui le compose ? Pour répondre à ces questions, il nous faut revenir sur l'histoire de la section de Maisonneuve du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) qui nous permettra d'apprécier l'entremêlement entre discours de classe, discours nationaliste et revendications locales dans la genèse des groupes populaires.

b/Vers une fusion avec le Comité des travailleurs de Maisonneuve

Le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) est un « mouvement d'opinion » fondé en 1960 dans un souci d'éducation populaire, pour promouvoir la cause de l'indépendance québécoise¹. Le mouvement se transforme en parti politique en 1963 et importe alors au Québec de nouveaux principes et méthodes d'action politique : utilisation de la manifestation, financement par les membres, militantisme poussé², etc. En décembre 1965, une section locale du RIN voit le jour dans Maisonneuve. Dans son journal, le « RIN-Maisonneuve » explique cette création : « depuis le mois de décembre 1965, quelques membres du comté Maisonneuve travaillent à l'organisation du RIN dans votre comté. Nous avons d'innombrables choses à organiser : la section étudiante, la section des femmes, la campagne pour les fonds électoraux, la vente du journal L'Indépendance³ [...]. Seuls, nous ne pourrions pas accomplir ces projets. Il nous faut des bénévoles parmi les membres, sympathisants et amis de la cause de l'INDEPENDANCE »⁴. La dimension électoraliste du RIN-Maisonneuve ne doit pas manquer d'être soulignée. L'argent récolté sert à financer la campagne du parti pour les élections provinciales de juillet 1966. L'opération, répétée dans les autres quartiers de Montréal, est plutôt un succès : le RIN recueille 6 % des suffrages au Québec et 12 % dans Maisonneuve, soit 3 500 voix⁵, des résultats honorables pour ce tout jeune parti. Au moment où se forme le Comité de citoyens, le RIN est déjà solidement implanté dans Hochelaga-Maisonneuve, mais à la différence du Comité dont l'action est délimitée par des frontières paroissiales, le RIN-Maisonneuve s'adresse au comté électoral de Maisonneuve.

1 André d'Allemagne, *Le Rassemblement pour l'indépendance nationale de 1960 à 1963 : étude d'un groupe de pression au Québec*, mémoire de maîtrise de Sciences politiques, Université de Montréal, 1971.

2 René Durocher, Paul-André Linteau, François Ricard, Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, coll. « Compact », Tome II, 1998, p. 709-710.

3 Il s'agit du journal du RIN au niveau national.

4 AUQAM, 163P-630/1, *RIN-Maisonneuve dans l'action*, vol. 1, n° 2, 8 mars 1966.

5 AUQAM, 163P-630/1, Communiqué du RIN-Maisonneuve, 30 juillet 1966.

L'action de la section locale s'oriente dans deux directions principales : la lutte anticléricale et le front du travail. Pour le RIN-Maisonneuve, promouvoir l'indépendance du Québec, c'est d'abord combattre avec virulence le clergé local, ce « *clergé sans patrie* » qui « *empoisonne la vie avec des excès de morale* », selon les mots de Jean Clermont. Etudiant à l'université de Montréal, syndicaliste et membre du RIN depuis 1961, ce dernier est le candidat « riniste »¹ du comté de Maisonneuve². S'adressant aux curés du quartier, il accuse : « *C'est bien vous qui faisiez la grosse noce avec les dignes et respectables dames et messieurs de la Haute. Vous vous plaisiez à discuter de notre misérable avenir. Grands et bons seigneurs que vous êtes, vous avez dit : « Ménagez les Anglais ; soyez charitables ». Mais pendant ce temps, vous nous vendiez par derrière pour trente deniers. Oui, c'est vrai, vous êtes prêtres avant tout, c'est-à-dire Romains avant d'être Canadiens, et Canadiens avant d'être Québécois. Mais c'est cet ordre que nous voulons renverser. Donc c'est vous* »³. De fait, les conflits entre la section du RIN et les représentants locaux de l'église catholique sont fréquents. Un exemple parmi d'autres : en juin 1966, un membre du RIN assiste à la messe de la Saint-Jean de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus et s'aperçoit que le prêtre fait chanter « Ô Canada », l'hymne national canadien. Le RIN intervient : après vérification de la véracité des faits, il est décidé, à l'unanimité, d'envoyer une lettre au prêtre incriminé⁴. Le président de l'exécutif provisoire du RIN-Maisonneuve lui signifie qu'il est « *inacceptable de célébrer la fête nationale des Québécois en utilisant les symboles d'un pays qui nous a tenus, à notre point de vue, en retard sur l'évolution du monde* »⁵. Lutte anticléricale et lutte nationale sont mêlées dans un discours qui fait du clergé catholique un allié de l'opresseur anglophone.

L'autre dimension originale de l'action RIN-Maisonneuve réside dans son implication sur le « front du travail ». Suite aux élections de 1966, il durcit ses positions et prend aux mots son président qui, lors du Congrès national de 1966, appelle son parti à être, non plus seulement le parti des Québécois, mais le « *parti des travailleurs québécois* »⁶. Pour cela, le RIN-Maisonneuve se greffe aux mouvements sociaux naissant dans diverses entreprises. Le 3 août

1 Substantif et adjectif dérivés de RIN, fréquemment employés à l'époque.

2 AUQAM, 163P-630/1, *RIN-Maisonneuve dans l'action*, vol. 1, n° 6, mai 1966.

3 AUQAM, 163P-630/1, Article de Jean Clermont « Non au clergé sans patrie », joint au procès-verbal de l'assemblée de l'exécutif provisoire du RIN-Maisonneuve tenue le 10 juillet 1966.

4 AUQAM, 163P-630/1, Procès-verbal de l'assemblée de l'exécutif du RIN-Maisonneuve, 16 juillet 1966.

5 AUQAM, 163P-630/1, Lettre de Jean Daoust, paroissien et président de l'exécutif provisoire du RIN-Maisonneuve, à Jacques Laramée curé de la Paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus, 17 juillet 1966.

6 AUQAM, 163P-630/2, Discours du président du RIN lors du Congrès national de 1966, cité par Robert Aubin dans son « Rapport du Comité d'aide aux travailleurs », Rassemblement pour l'indépendance nationale, section Maisonneuve, 13 février 1967.

1967, une grève débute dans l'usine Dominion Ayers de Lachute. Quelques semaines plus tard, le 15 septembre 1966, Robert Aubin et Claudette Bertrand, deux rinistes de Maisonneuve, décident de former un « Comité d'aide aux grévistes » pour « *les aider matériellement à tenir le coup, durant toute la durée des négociations* ». Mais le but est plus vaste : il s'agit de « *faire comprendre aux travailleurs de Lachute qu'il faut s'unir pour que les travailleurs québécois puissent vaincre* » et, à cette fin, « *sensibiliser les membres du RIN à la nécessité de s'orienter en fonction des travailleurs* »¹. Concrètement, le « Comité Ayers » de Maisonneuve gère un fonds de secours aux grévistes, alimenté par les dons des membres en argent, vivres et vêtements. Il participe également aux manifestations des grévistes, notamment celle du 23 octobre devant la résidence Ayers à Lachute. Avec ses maigres moyens, le RIN-Maisonneuve pratique le même type d'actions de soutien aux grévistes que la municipalité de Saint-Denis et tente d'opérer la jonction entre parti politique et mouvement ouvrier. La grève des travailleurs de Dominion Ayers dure douze semaines et s'achève le 27 octobre 1966 : les ouvriers obtiennent finalement leur convention collective.

Pourtant, ce succès laisse un goût amer aux rinistes de Maisonneuve qui reprochent à la direction nationale du parti de ne pas avoir suivi les sections locales. C'est en tout cas l'analyse de Robert Aubin qui dresse un bilan de l'action du Comité Ayers de Maisonneuve : l'« *initiative émanait de la base de l'organigramme RIN : on espérait qu'une fois le projet lancé, le national et le régional s'embarqueraient dans le coup. Le national ne manifesta pas le moindre intérêt* »². Au niveau régional (c'est-à-dire de la région de Montréal), diverses sections locales (Outremont, Laurier, Lafontaine, Laval, Ahuntsic...) créent leurs propres Comités Ayers, placés sous l'égide du Comité d'aide aux travailleurs du RIN-Montréal. Après le succès de la grève de Lachute, ce comité s'intéresse à d'autres grèves de la région : « *nous avons effectué des tentatives lors des conflits à Canadian Gypsum, à Armstrong Corck, etc. A cette occasion, nous avons pris conscience de la difficulté d'exercer une influence de parti à l'occasion de grèves. Il faut comprendre que le déclenchement et le règlement des grèves échappent complètement à l'influence et au contrôle du parti* »³. Pénétrer dans le monde du travail n'est pas à la portée de tous les partis, et le RIN n'a ni syndicat, ni cellules d'entreprises, ni municipalités entre ses

1 AUQAM, 163P-630/2, Document de travail du Comité d'aide aux grévistes de Dominion Ayers, RIN-Maisonneuve, 25 septembre 1966, cité par Robert Aubin dans son « Rapport du Comité d'aide aux travailleurs », Rassemblement pour l'indépendance nationale, section Maisonneuve, 13 février 1967.

2 AUQAM, 163P-630/2, Rapport du Comité d'aide aux travailleurs », par Robert Aubin, Rassemblement pour l'indépendance nationale, section Maisonneuve, 13 février 1967.

3 AUQAM, 163P-630/2, Compte-rendu de la réunion du Comité d'aide aux travailleurs du RIN-Montréal, 12 avril 1967.

maines...

D'ailleurs, la difficulté est telle que les comités de soutien formés au niveau des comtés sont peu actifs. Lors d'une réunion régionale en avril 1967, chaque comité de soutien local présente les actions accomplies. Seul celui de Maisonneuve peut se vanter d'avoir mené une intervention concrète : la distribution de tracts pour soutenir des travailleurs de l'usine chaussures *Best Ever Shoes*. A Saint-Henri, le comité prépare un rapport sur la situation des syndicats dans le comté. Ailleurs, à Gouin, Jeanne Mance, Saint-Anne, Saint-Louis ou Mercier, c'est le néant : les sections locales du RIN n'ont pas assez de militants pour mener des actions en direction des travailleurs, ou se focalisent sur d'autres projets¹. Il existe clairement un décalage entre le RIN-Maisonneuve et ceux des autres comtés de la ville. Sous l'influence de certains de ses membres particulièrement politisés, il se radicalise. Son journal revendique la « *forte majorité prolétarienne* »² d'Hochelaga-Maisonneuve, il dénonce les « *exploiteurs* »³. Les mots ne sont pas anodins et témoignent de la pénétration progressive de la pensée d'extrême gauche au sein d'une partie du RIN-Maisonneuve. Tandis que le Parti Communiste se caractérise par une circulation fluide entre le local et le national, notamment grâce au contrôle exercé sur les mairies, il existe à Hochelaga-Maisonneuve une rupture évidente entre RIN national et local, le second étant plus radical et ouvrieriste que le premier, davantage enclin à se placer du côté des travailleurs.

La frange la plus politisée du RIN-Maisonneuve, déçue de n'être pas suivie par son parti, choisit de former en 1967 un « Comité des travailleurs de Maisonneuve » qui souhaite s'impliquer dans le quartier et influencer sur la société de manière plus globale : « *agir sur les deux à la fois* »⁴, résume Jean-Marc Gareau. Apprenant l'existence de ce groupe, l'animateur social du COM envisage une fusion entre le Comité de citoyens et ce Comité des travailleurs ; il s'agit d'unir le reliquat de membres d'un groupe en crise, traversé par des dissensions, qui est resté pendant des mois dans le giron d'une paroisse, et un groupe de rinistes farouchement anticlérical. A première vue, le mariage semble contre-nature, mais l'animateur force le destin : il organise les 20 et 21 janvier 1968 un nouveau week-end à Pierrefonds pour rassembler les membres des deux comités et travailler à une éventuelle fusion. Les discussions sont animées,

1 AUQAM, 163P-630/2, Compte-rendu de la réunion du Comité d'aide aux travailleurs du RIN-Montréal, 12 avril 1967.

2 AUQAM, 163P-630/2, *Maisonneuve dans l'action*, vol. 1, n° 1, 18 septembre 1967.

3 AUQAM, 163P-630/2, *Maisonneuve dans l'action*, vol. 1, n° 2, 13 octobre 1967.

4 AUQAM, 163P-630/9, « Historique du comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve », par Jean-Marc Gareau, pour le Comité des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 4 octobre 1968.

mais les portes ne se ferment pas : « *on reconnaît qu'on poursuit des buts différents mais qui se complètent. Le Comité de citoyens est plus tourné vers le quartier, le Comité des travailleurs de l'Est vers la société* »¹.

Au terme de cette rencontre, il est décidé de former un groupe conjoint pour étudier les conditions de la fusion. Trois membres de chaque comité sont nommés pour mener les négociations. Le 27 février 1968, l'union est officialisée : le Comité de citoyens se dote de nouveaux statuts et se définit désormais comme « *un mouvement populaire rassemblant des travailleurs à partir de leurs besoins et de leurs aspirations concrètes – ce sont les problèmes des salariés d'Hochelaga-Maisonneuve qui seront d'abord attaqués* ». Un territoire d'action est d'abord délimité : il recouvre un espace défini à l'ouest par la voie ferrée du *Canadian Pacific Railway*, au nord par la rue Rachel (à l'ouest de la rue Pie IX) et la rue Sherbrooke (à l'est de la rue Pie IX), au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'est par la voie ferrée du *Canadian National Railway*². Puis, des « buts immédiats » et des « buts ultimes » sont établis. Pour les premiers : l'« *éveil des travailleurs du quartier à ce que sont leurs problèmes* », « *la découverte d'un ensemble de solutions collectives* », « *la promotion de la solidarité ouvrière dans le quartier, à Montréal et dans la Province* ». Pour les seconds : « *la réorganisation de la société par et pour les travailleurs* », « *la création d'une société où tous auront la possibilité d'en être les créateurs et les artisans* », la création d'une « *société vraiment démocratique, participante, fraternelle et égalitaire* »³. Par rapport au but du premier comité (« *intéresser la population ainsi que les institutions publiques et privées aux problèmes du quartier et à leurs solutions* »), les objectifs ont désormais une dimension classiste connotée à l'extrême-gauche. Les « travailleurs » et « salariés » remplacent la « population » et les « citoyens ». Mais il n'y a pas d'unité idéologique ou politique au sein de ses membres. Ainsi que le notait Richard Dufort, ancien du Comité des travailleurs, le Comité de citoyens mêle alors des militants nationalistes, influencés par la pensée socialiste, et des travailleurs' communautaires, imprégnés par l'Action catholique ouvrière. « *A ce moment, il y avait deux prêtres ouvriers, deux Français, qui étaient dans le quartier et qui travaillaient avec nous, se souvient-il. Il y avait aussi avec Jean-Marc Gareau, d'autres travailleurs, d'autres organisateurs communautaires qui sortaient de l'université, un organisateur communautaire influencé un peu par les Jeunesses ouvrières chrétiennes, par le*

1 AUQAM, 163P-630/9, « Historique du comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve », par Jean-Marc Gareau, pour le Comité des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 4 octobre 1968.

2 AUQAM, 163P-630/9, Projets de statuts du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 10 décembre 1968.

3 AUQAM, 163P-630/9, Compte-rendu de la réunion du Groupe politique Maisonneuve. Rapport du Comité des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 6 mai 1968.

catholicisme social. Donc c'était un mélange, il n'y avait pas d'idéologie commune, partagée [...]. Le Comité de citoyens, ça se voulait un regroupement plus large qu'un regroupement politique, ça se voulait un regroupement de toutes les forces vives du quartier »¹.

Notons que la fusion entre les deux comités ne signifie pas la disparition du RIN-Maisonneuve. La double appartenance est même possible : Robert Aubin est à la fois un membre très actif du Comité de citoyens et un militant riniste. Mais le RIN se saborde lors de son Congrès national du 26 octobre 1968, quelques semaines après la naissance du Parti Québécois. Début novembre, le RIN-Maisonneuve diffuse un dernier tract invitant à une réunion d'information : « *les ex-membres du RIN-Maisonneuve qui veulent continuer le travail de libération qu'ils ont entrepris ont tout intérêt à être bien informés sur les deux principales forces du comté Maisonneuve : le Comité des citoyens Hochelaga-Maisonneuve et le Parti Québécois-Maisonneuve* »². Les rinistes prennent soin d'indiquer leur descendance légitime.

c/L'extension du domaine de la lutte

La réorientation du Comité de citoyens se traduit par des mobilisations tous azimuts. Son action se divise désormais en « fronts », chacun des fronts étant animé par un sous-comité : fronts du travail, du logement, de la consommation, des loisirs, etc. Comme pour la partie française de ce chapitre, nous n'aborderons pas ici la question du logement qui fera l'objet d'un chapitre à part entière.

Pour mener ces différents combats, un élargissement de la base militante est nécessaire. Les habitants d'Hochelaga-Maisonneuve sont invités à participer au comité grâce à des actions dites d'« enracinement ». Les membres téléphonent au domicile de potentiels adhérents ; trois cents habitants reçoivent une lettre dont le ton reflète une idéologie mêlant tonalité ouvriériste et souci participatif. Le comité de citoyens ne prétend pas remplir une fonction tribunicienne, il ne se prétend pas porte-parole des travailleurs et citoyens. Il se présente comme un cadre dans lequel les revendications des classes populaires doivent s'élaborer :

« Est-il acceptable que les 25 000 familles ouvrières de notre quartier n'aient pas la possibilité de se faire entendre et d'obtenir justice ? Nous sommes convaincus que NON et nous voulons te

1 Entretien avec Richard Dufort, 21 avril 2009.

2 AUQAM, 163P-630/2, Tract du RIN-Maisonneuve, 7 novembre 1968.

parler du Comité de citoyens qui est le moyen de renverser la situation au plus sacrant¹.

D'abord, il faut dire que le Comité de citoyens n'est en aucune façon rattaché à une paroisse, à un parti politique ou à des hommes d'affaires. Le Comité de citoyens est un mouvement populaire qui veut enfin obtenir justice pour notre quartier [...].

Nous pensons qu'il n'y a qu'une solution : c'est l'union de tous les citoyens du quartier intéressés à ce que la situation change ! Dans ce but, une quinzaine de citoyens du quartier se sont rencontrés en août 1966 [...].

Pour nous, un Comité de Citoyens n'est pas une « clique », c'est une large partie de la population qui s'intéresse à ses problèmes et qui pense que la meilleure façon de les régler, c'est de s'en occuper elle-même. Et c'est pourquoi nous t'écrivons aujourd'hui : NOUS AVONS BESOIN DE TOI [...]. Le travail entrepris par le Comité de Citoyens ne fera boule de neige que si tu participes et que la majorité des citoyens font comme toi [...]. On ne te demande pas d'embarquer dans notre bateau ! On te demande de construire un bateau avec nous »

AUQAM, 162P-630/1, Lettre du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve aux citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 15 avril 1968.

Il est difficile de connaître le nombre de membres du Comité de citoyens tant ce chiffre varie fréquemment, au gré des démissions et des adhésions. Les informations contenues dans les archives sont fluctuantes : un document indique que trente personnes étaient présentes à l'assemblée plénière d'avril 1969². Un autre document de mai 1969 précise que l'organisme compte « 75 personnes environ »³. Un texte de juin 1969 évoque 70 participants aux assemblées du Comité⁴. C'est sept fois plus que la dizaine de participants au premier week-end de Pierrefonds, mais nous sommes toujours loin d'un mouvement populaire de masse tel que revendiqué dans la lettre d'avril 1968 et plus encore d'une mairie communiste avec ses ramifications et ses effectifs pléthoriques.

Doté de quelques nouveaux membres, le Comité de citoyens peut tout de même élargir son action. L'intervention dans le domaine du travail est une nouveauté. Avant la fusion avec les anciens rinistes, ce domaine n'était pas considéré comme appartenant au champ d'action d'un groupe de quartier. Dans l'effervescence de 1968, et face à la situation économique qui se dégrade (déménagement d'usines en banlieue ou dans les provinces voisines comme l'Ontario), l'analyse change et l'implication sur le front du travail apparaît comme la porte d'entrée dans le cœur de la question sociale. Le Comité de citoyens décide de soutenir la grève des ouvriers de l'usine de transformation de feuilles de métal Victoria Precision Works qui demandent la

1 Au plus sacrant : au plus vite.

2 AUQAM, 163P-630/11, *Informations Hochelaga-Maisonneuve*, Journal du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, mai 1969.

3 AUQAM, 163P-630/11, « Projet Hochelaga-Maisonneuve », par Louis Favreau, Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 30 mai 1969.

4 AUQAM, 163P-630/11, « Projet : la maison des citoyens », Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 30 juin 1969.

création d'un syndicat et l'obtention d'une convention collective¹. De même, il appuie les revendications des chauffeurs de taxi et des salariés de la Régie des alcools du Québec², soutient les grévistes menacés de licenciement dans l'usine Seven-Up et l'entreprise Davie Shipbuilding³, puis ceux des chantiers navals de la Canadian Vickers⁴, de Canadian Liquid Air ou de Saint-Lawrence Sugar⁵. Le 9 juin 1969, une réunion est organisée entre les représentants du comité et ceux des usines en grève (Sicard, Canadian Vickers, Canadian Liquid Air...) qui décident de l'organisation d'une marche le 19 juin. Cette « marche de solidarité citoyens-grévistes dans Hochelaga-Maisonneuve » est annoncée dans un communiqué de presse conjoint du Comité de citoyens et du « Front uni des grévistes » qui parle d'un « événement de grande importance » car, pour la première fois, une action commune de travailleurs et de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve est organisée. L'association entre conscience de classe et conscience de quartier prend forme concrètement, mais ce ne sont pas, comme à Saint-Denis, des élus locaux qui défilent aux côtés des grévistes. Le discours est véhément et s'insurge contre les « atroces injustices subies à Canadian Vickers et à l'usine Foisy »⁶. La première a licencié, en moins de six mois, 1 100 de ses 1 500 ouvriers ; la seconde a congédié 56 de ses 200 employés, du jour au lendemain, sans préavis. « Les patrons ne nous engagent que pour faire plus de profits, dénonce le communiqué, [...] nous croyons qu'une fois pour toutes, les grands et les petits patrons de nos entreprises devront se mettre au service des travailleurs »⁷. Trois cents personnes participent finalement à la marche⁸.

Le Comité de citoyens n'est pas un parti politique de masse, il dispose de ressources très limitées et ses moyens d'action pour influencer sur le monde du travail sont restreints. Il peut distribuer des tracts, participer aux manifestations, récolter quelques dollars ou biens matériels pour aider les grévistes. Mais ces actions ne suffisent pas. Pour gagner en efficacité, des liens avec les syndicats sont nécessaires. Lors des conflits évoqués précédemment, des contacts

1 CDEACF, B1611, Historique de la grève à Victoria Precision Works, par Jean-Marc Gareau, pour le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 6 août 1968.

2 AUQAM, 163P-630/9, Compte-rendu de la réunion du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 15 octobre 1968.

3 AUQAM, 163P-630/2, Tract du RIN-Maisonneuve, 18 septembre 1968.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 28 mai 1969.

5 AUQAM, 163P-630/11, Compte-rendu de l'Assemblée plénière du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 27 mai 1969.

6 AUQAM, 163-630/11, Communiqué de presse « Marche de solidarité grévistes-citoyens dans Hochelaga-Maisonneuve », Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve/Front uni des grévistes, 17 juin 1969.

7 AUQAM, 163-630/11, Communiqué de presse « Marche de solidarité grévistes-citoyens dans Hochelaga-Maisonneuve », Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve/Front uni des grévistes, 17 juin 1969.

8 AUQAM, 163P-630/11, *Informations Hochelaga-Maisonneuve*, Journal du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 22 juin 1969.

« *fraternels et solides* »¹ sont noués entre syndicats et comité de citoyens. En 1969, Hochelaga-Maisonnette compte 169 usines qui emploient 8 900 ouvriers, dont 4 250 sont syndiqués, soit 46 %². Mais ce chiffre est trompeur : en réalité, seize entreprises, les plus grosses, possèdent un syndicat. La seule Canadian Vickers rassemble alors un tiers du total des syndiqués. Dans la très grande majorité des entreprises, les travailleurs ne disposent d'aucune organisation collective. Malgré quelques initiatives communes, les syndicats ne sont pas perçus par les membres du Comité de citoyens comme le moyen le plus efficace pour améliorer la condition des travailleurs d'Hochelaga-Maisonnette, car ils se focalisent sur la question du travail et ne permettent pas de relier les problèmes vécus au niveau du quartier, dans la vie quotidienne, avec ceux du monde de l'entreprise : « *avec tout ce qu'on a pu découvrir des syndicats, on se demande si c'est la bonne solution aux problèmes des travailleurs du quartier. On sait que le syndicat s'occupe du domaine du travail, mais pas du bien-être de l'individu dans la société. Le travailleur est protégé mais n'est pas plus heureux. Il nous faudra trouver un autre moyen que celui-là pour aider le citoyen de Hochelaga-Maisonnette* », explique le journal du Comité de citoyens³. L'alliance avec les syndicats est donc un pis-aller, en attendant l'élaboration de nouvelles solutions.

A côté du front du travail s'ouvre celui de l'éducation. En septembre 1968, le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonnette participe à la semaine syndicale de l'Union générale des étudiants du Québec⁴. Puis, le mois suivant, les membres du comité s'impliquent dans le mouvement d'occupation des CEGEP lancé par les étudiants qui demandent une revalorisation des prêts et bourses, un changement de la composition des Conseils d'administration, le décroisement des facultés, la planification du marché du travail, etc. Le « mai 68 » des étudiants québécois survient en automne. Le CEGEP Maisonnette devient pour l'occasion la « Maison du peuple » du quartier⁵. Par ailleurs, le Comité n'a de cesse de réclamer l'ouverture d'écoles maternelles arguant que Hochelaga-Maisonnette en manque cruellement, comparativement aux quartiers de l'ouest de Montréal⁶. Ses membres rencontrent Mlle Trudeau, la responsable du district concerné à la Commission des écoles catholiques de Montréal, pour

1 AUQAM, 163P-630/11, *Informations Hochelaga-Maisonnette*, Journal du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonnette, 22 juin 1969.

2 A cette date, le taux de syndicalisation au Québec avoisine les 70 %.

3 AUQAM, 163P-630/11, *Informations Hochelaga-Maisonnette*, Journal du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonnette, mai 1969.

4 Sylvain Camus, *Op. cit.*, 1993.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 23 octobre 1968.

6 Lionel Robert, *Op. Cit.* 1970, p. 46.

faire pression en ce sens ; ils recueillent dans les écoles les coordonnées des personnes intéressées par une mobilisation, rencontrent l'Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc pour mettre en place une collaboration¹. À côté de ces revendications pragmatiques, on retrouve également une critique de fond du système scolaire : « *c'est là [à l'école] que l'exploitation commence [...]. Les méthodes pédagogiques sont basées sur des tests qui reflètent la réalité d'une autre classe, celle des capitalistes bourgeois, laquelle échappe aux enfants des quartiers de travailleurs* ». Ainsi, les enfants des classes populaires sont d'emblée « *drop out* » du système scolaire, permettant ainsi la reproduction sociale des classes dominantes².

Le « front de la consommation » est un troisième champ d'action du Comité de citoyens. Au cours d'une réunion, Richard Dufort, un militant du Comité, propose d'organiser une rencontre avec l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF)³. Une première réunion a lieu le 8 décembre 1968, puis une seconde le 13 janvier 1969⁴. Dès lors, des partenariats entre les deux structures se mettent en place. Des sessions d'information sur l'endettement sont organisées dans les paroisses Saint-Jean-Baptiste, Très-Saint-Nom-de-Jésus, Sainte-Jeanne-d'Arc et Nativité d'Hochelaga⁵. Avec le concours de l'ACEF, des cours d'économie familiale sont également dispensés aux membres du Comité de citoyens. Le front de la consommation, animé par Jean-Marc Gareau, l'animateur social du COM, est très actif et met sur pied un projet original. En juin 1969, suite à un cours organisé par l'ACEF, une quinzaine d'habitants d'Hochelaga-Maisonneuve décident de créer une coopérative d'alimentation dans le quartier. « *Nous sommes exploités comme consommateurs* », clame le Comité de citoyens qui dénonce la transformation de l'alimentation en « *instrument de profit* »⁶. La coopérative d'alimentation prend le nom de « Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve ». Les produits sont achetés à l'entrepôt du magasin Cooprix, puis vendus aux membres de la coopérative au prix payé par le Comptoir. La part sociale de chaque adhérent s'élève à 25 \$, remboursable au membre à son

1 AUQAM, 163P-630/9, « Historique du comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve », par Jean-Marc Gareau, pour le Comité des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 4 octobre 1968.

2 AUQAM, 162P-630/4, « La nécessité d'une organisation politique des travailleurs », Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 1969.

3 AUQAM, 163P-630/9, Compte-rendu de réunion, Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 18 novembre 1968.

4 AUQAM, 163P-630/9, Compte-rendu de réunion, Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 26 décembre 1968.

5 AUQAM, 163P-630/10, Compte-rendu de réunion, Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 12 octobre 1969.

6 AUQAM, 163P-630/15, « Alimentation et coopération dans Hochelaga-Maisonneuve et dans Montréal », Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 11-12 octobre 1969.

départ du comptoir. Puis, pour chaque commande hebdomadaire, les membres doivent cotiser 0,25 \$. Afin de diminuer les coûts, toutes les tâches (vente, distribution, approvisionnement...) sont assumées bénévolement par les membres de coopératives¹. Le projet démarre à l'été 1969, dans un hangar du quartier qui sert à la fois d'entrepôt et de magasin. Le comptoir compte alors une vingtaine de membres, mais ses effectifs croissent de jour en jour. En septembre 1969, le hangar est déjà trop exigü et la coopérative déménage son magasin et son entrepôt dans un garage et un sous-sol de la rue Rouen. On compte alors plus de cinquante sociétaires et le succès du Comptoir dépasse les seuls membres du Comité de citoyens².

Enfin, mentionnons le « front des loisirs » qui, lui aussi, débouche sur une initiative originale. Outre la poursuite des négociations engagées avec les pouvoirs publics pour obtenir un centre communautaire, et sur lesquelles nous reviendrons, ce « front » œuvre à l'ouverture d'un camp d'été pour les enfants des familles défavorisées d'Hochelaga-Maisonneuve. Cette initiative trouve son origine dans l'action du Père Gilles Sauvé qui enseigne au collège classique de Sainte-Croix entre 1965 et 1968, date à laquelle le collège se transforme en CEGEP. Pendant toute cette période, il a en charge un centre de vacances pour jeunes rattaché au collège classique et situé à Saint-Zénon, dans le comté de Berthier. Avec la réforme des CEGEP, Gilles Sauvé quitte l'enseignement pour poursuivre une formation en psychologie à l'Université de Sherbrooke. Il s'engage alors dans des activités de pastorale sociale et souhaite transformer l'ancien centre en corporation accueillant des jeunes de familles populaires d'Hochelaga-Maisonneuve. En janvier 1969, il prend contact avec le Comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve qui s'engage alors dans la gestion du lieu, rebaptisé « Camp l'Escale »³. Son caractère populaire s'en trouve affirmé : les frais (20 \$ par semaine) y sont moins élevés que dans la plupart des camps de vacances et, de surcroît, seul un tiers des campeurs s'acquittent véritablement de cette somme. Le Comité de citoyens tente d'introduire à L'Escale l'esprit qui l'anime : le « *programme et la discipline [sont] très souples* » et « *les campeurs ont l'occasion de participer [à leur élaboration]* » car « *un des principes de base les plus importants au camp est l'auto-évaluation que les campeurs sont amenés à faire chaque jour* »⁴. Soit une idéologie fort différente de celle des camps de vacances paroissiaux ou communistes.

1 AUQAM, 163P-630/15, « Alimentation et coopération dans Hochelaga-Maisonneuve et dans Montréal », Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 11-12 octobre 1969.

2 AUQAM, 163P-630/15, « Le Comptoir de Maisonneuve : une coopérative d'alimentation », Document de présentation, 1973.

3 Sylvain Camus, *Op. Cit.*, 1993.

4 AUQAM, 163P-630/11, Présentation du Camp l'Escale, par Gilles Sauvé, Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 1969.

La seconde vie du Comité de citoyens se caractérise par un foisonnement d'initiatives et par la prise en compte de thématiques chères à la mairie de Saint-Denis. Le mariage entre Comité de citoyens et Comité de travailleurs semble avoir eu, au moins dans un premier temps, des effets stimulants. Sous l'égide de l'animateur du Conseil des œuvres de Montréal, les deux groupes se nourrissent mutuellement : les uns donnent à l'organisme une dimension politique, s'appuyant sur la volonté d'analyser les problèmes sociaux dans leur globalité ; les autres apportent un souci du concret, une connaissance fine des problèmes du quartier, un ancrage local. Mais l'alchimie ne dure pas. Des facteurs internes et externes mènent bientôt à l'implosion du Comité.

d/Réformistes contre radicaux

De nouvelles dissensions apparaissent au sein du Comité de citoyens dès l'automne 1968. Depuis le mois de septembre, le Service d'éducation des adultes de la CECM travaille à mettre sur pied un cours d'éducation populaire nommé « Le citoyen face au pouvoir » qui vise à « *faire prendre conscience, à chacun des participants, des divers types de pouvoir qui l'encadrent dans une société démocratique* », à « *mettre en évidence l'existence même de la notion de pouvoir pour stimuler la participation réelle et active* »¹. Le Service de l'animation sociale du Conseil des œuvres de Montréal s'intéresse à ce projet et propose un partenariat pour monter une « expérience-pilote » dans Hochelaga-Maisonneuve. Suite à l'accord de la CECM, le COM, par l'intermédiaire de son animateur Jean-Marc Gareau, obtient la charge de recruter les futurs participants qui devront, « *avec l'aide de professeurs animateurs* », mener « *l'analyse de la réalité du pouvoir en établissant le lien entre leurs conditions de vie (et leurs possibilités concrètes d'action) et les structures du pouvoir* »². Trois ateliers sont organisés : la « vie familiale », qui aborde les problèmes de crédit, de banque, de publicité ; la « vie de travail » qui évoque les rapports de production, les conflits entre employeurs et employés, la hiérarchie ; la « vie de quartier » qui traite de la question du logement, de la spéculation foncière, des rapports entre propriétaires et locataires, de la rénovation urbaine. Les cours se veulent participatifs : le « professeur animateur » ne cherche pas à diffuser une information, à délivrer un enseignement,

1 CDEACF, Rapport sur une expérience-pilote « Le citoyen face au pouvoir » dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, Service d'éducation des adultes, Bureau de la culture populaire, Commission des écoles catholiques de Montréal, mai 1969.

2 CDEACF, Rapport sur une expérience-pilote « Le citoyen face au pouvoir » dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, Service d'éducation des adultes, Bureau de la culture populaire, Commission des écoles catholiques de Montréal, mai 1969.

mais à aider les participants à exprimer leurs besoins et revendications.

Pour recruter les « étudiants », un communiqué est publié dans *Les Nouvelles de l'Est*, des affiches et tracts sont distribués dans certains lieux publics. Au total, une quarantaine de personnes participent à cette expérience d'éducation populaire pilotée par le Service de l'animation sociale du COM et le Bureau de la culture populaire de la CECM. Deux tiers des participants sont des hommes et tous appartiennent aux catégories populaires : une maîtresse de maison, un boucher, un apprenti-plombier, un étudiant, un soudeur, un machiniste, un électricien, un commis, un chômeur etc. Malgré un certain succès, dont témoigne le taux élevé de persévérance au cours (environ 75 %), cette expérience fait naître un clivage interne au Comité de citoyens.

Bien que n'étant pas officiellement impliqué dans l'organisation de cette initiative conjointe du COM et de la CECM, le Comité y est indirectement associé par l'intermédiaire de l'animateur social Jean-Marc Gareau, qui porte la double casquette Conseil des œuvres/Comité de citoyens, et d'autres membres, tel Louis Favreau, qui participent aux négociations avec la CECM. Or, ce partenariat n'est pas du goût de tous. Une partie du Comité, en particulier sa frange la plus radicale composée notamment d'anciens rinistes, reproche à ces quelques membres et à l'animateur social d'avoir agi « *sans en informer le Comité de citoyens auquel ils revendiquaient pourtant appartenance* », alors même que le président du Comité, Maurice Lafond, avait pris position contre ce « *projet CECM-COM [qui a] été conçu, préparé et organisé DANS LE DOS du Comité de citoyens* ». Or, pour les radicaux du Comité, la CECM n'est pas un partenaire acceptable ; au contraire, elle est un ennemi qui fait l'objet de toutes les critiques sur le « front de l'éducation ». L'animateur social est jugé responsable : « *un fort mouvement de réprobation se dessin[e] vis-à-vis le rôle (sic) du Conseil des œuvres dans notre quartier, explique Robert Aubin, un ancien riniste. Nous avons réussi à endiguer ce sentiment et à continuer l'acceptation du personnel de cette agence sociale [...] car nous pensions que ceci était une erreur qui ne se répèterait pas* »¹.

Mais un nouvel incident met le feu aux poudres. Quelques mois plus tard, à l'été 1969, les contestataires de l'automne 1968 remontent à la charge. Cette fois, ils reprochent à Jean-Marc Gareau et aux « *mêmes éléments* » d'être entrés en contact avec la Compagnie des jeunes Canadiens (CJC) au nom du Comité de citoyens, mais encore une fois « *dans son dos* »². Si les

1 AUQAM, 163P-630/11, Lettre de Robert Aubin, coordonateur du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, à Louis Favreau, 3 juin 1968.

2 AUQAM, 163P-630/11, Lettre de Robert Aubin, coordonateur du Comité de citoyens d'Hochelaga-

causes des réticences à l'égard d'un partenariat avec la CECM sont évidentes, les raisons de la défiance à l'égard de la CJC méritent quelques éclaircissements. La Compagnie des jeunes canadiens est créée en 1966, sur le modèle des *Peace Corps* américains¹, par la loi C-185 dont l'article 14 précise qu'elle a pour objectif d'appuyer, d'encourager ou de créer des programmes tendant au progrès social, économique et communautaire au Canada, grâce au recrutement de volontaires rémunérés par le gouvernement fédéral à hauteur de 200 \$ par mois². Charles Côté, un ancien Jeune Canadien, explique : « *La Compagnie devait permettre à des jeunes empreints d'idéal de saisir les profondeurs de la pauvreté et du dénuement en pays d'abondance et de susciter des réponses neuves* »³. Ce que les *Peace Corps* sont pour les pays du Tiers-monde, les Jeunes Canadiens doivent l'être dans un pays riche ; et ce que les TEQ sont pour le Québec, la CJC doit l'être au niveau fédéral.

Car la Compagnie est active dans les différentes provinces du Canada. A Winnipeg, des Jeunes Canadiens s'impliquent dans un projet de rénovation urbaine ; à Toronto, ils participent à des actions en direction des migrants. Son implantation dans le Québec des années 1960, où les mouvements sociaux sont fortement imprégnés par le nationalisme ambiant, s'avère plus délicate. Le milieu étudiant québécois, en particulier, se montre très critique à l'égard de cette « corporation de la Fonction publique », totalement dépendante du gouvernement fédéral qui la finance et qui conserve un droit de regard sur ses interventions⁴. Dans un *Dossier d'information sur la Compagnie des jeunes Canadiens*, il est précisé : « *le milieu étudiant et en particulier l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) s'élevèrent contre la création de la CJC, la considérant comme un nouvel empiètement du gouvernement fédéral dans un domaine de juridiction provinciale* »⁵. Face à ces difficultés, le coordinateur de la section provinciale des CJC démissionne et Martin Béliveau le remplace début 1967. Ce dernier jouit alors d'une influence certaine dans le milieu québécois de l'animation sociale. Il fit son expérience de

Maisonnette, à Louis Favreau, 3 juin 1968.

- 1 Les *Peace Corps* sont une agence indépendante du gouvernement américain créée en 1961 pour aider au développement des pays du tiers monde.
- 2 Charles Côté, Yannik Harnois, *Le Développement de l'animation sociale au Québec : sources, apports et limites*, thèse présentée comme exigence partielle à la maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1977, p. 381-382.
- 3 Charles Côté, *Ti-Cul, l'animateur*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1975, p. 10.
- 4 Donald McGraw, *Le Développement des groupes populaires à Montréal*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1978, p. 98.
- 5 *Dossier d'information sur la Compagnie des jeunes Canadiens*, bulletin de la CJC-Québec, 1969. Cité dans Charles Côté, Yannik Harnois, *Le Développement de l'animation sociale au Québec : sources, apports et limites*, thèse présentée comme exigence partielle à la maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1977, p. 385.

terrain, comme Michel Blondin¹, lors de l'expérience du BAEQ de Gaspésie et il fut en partie formé en France. Ses études l'ont en effet mené à faire des stages auprès de Joffre Dumazedier, sociologue théoricien de la « civilisation des loisirs », et Benigno Caceres, figure du mouvement « Peuple et culture », c'est-à-dire deux pionniers de l'éducation populaire. Au cours de ces stages, il rencontre aussi Bertrand Schwartz, alors directeur de l'Institut national de l'éducation des adultes, qui comptera parmi les premiers inspirateurs de la politique de la ville au début des années 1980². C'est donc un animateur social, influencé par les expériences d'éducation populaire françaises, qui prend la tête de cette structure inspirée de lointains cousins américains, les *Peace Corps*.

Martin Béliveau entreprend de rendre la CJC québécoise autonome par rapport à la maison-mère et, sur ce plan, il obtient de précieuses concessions « *parce que le gouvernement fédéral pressentait qu'une Compagnie des jeunes Canadiens sans le Québec apporterait des arguments aux partisans de l'indépendance* »³, expliquent Charles Côté et Yannick Harnois. De nouveaux volontaires sont recrutés, parmi lesquels des sympathisants du Front de libération du Québec (FLQ), du Front de libération populaire⁴, un « marxiste-léniniste orthodoxe »⁵, etc. L'ancien volontaire explique que « *la Compagnie des jeunes Canadiens faisait peu de cas des tendances trotskistes, anarchistes ou maoïstes dans l'engagement de son personnel. Les seuls exclus étaient les maladroits trop voyants* »⁶. Peu d'archives sont disponibles pour étudier l'action de la CJC à Montréal car, comme le note Donald McGraw, suite à des crises internes, les volontaires de la Compagnie ont détruit la plupart de leurs documents⁷. Les éléments épars dont nous disposons, en particulier dans les témoignages et travaux de Charles Côté, témoignent d'actions radicales. Des manifestations pro-FLQ au soutien à la grève des chauffeurs de taxi contre le monopole de la société Murray Hill, la CJC n'est pas, à Montréal, le suppôt du gouvernement fédéral que décrivent certains membres du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Mieux : « *il est frappant de constater que [les] actions [des Jeunes Canadiens] exprimaient beaucoup plus ouvertement que les agents du Conseil des œuvres de Montréal une*

1 Entretien avec Michel Blondin, 8 avril 2009.

2 Pour le parcours de Martin Béliveau, voir Charles Côté, Yannick Harnois, *Le Développement de l'animation sociale au Québec : sources, apports et limites*, thèse présentée comme exigence partielle à la maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1977, p. 386.

3 Charles Côté, Yanik Harnois, *Le Développement de l'animation sociale au Québec : sources, apports et limites*, thèse présentée comme exigence partielle à la maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1977, p. 386.

4 Charles Côté, Yanik Harnois, *Op. Cit.*, 1977, p. 388.

5 Charles Côté, *Op. Cit.*, 1975, p. 18.

6 Charles Côté, *Op. Cit.*, 1975, p. 56-57.

7 Voir la note n° 92 dans Donald McGraw, *Op. Cit.*, 1978, p. 103-104

volonté d'organiser la classe ouvrière montréalaise »¹. Là n'est pas le moindre des paradoxes : les radicaux du Comité de citoyens parviennent à s'entendre avec l'animateur social du COM, mais rejettent l'éventualité d'une collaboration avec la CJC, perçue comme le cheval de Troie du fédéral.

Ces dissensions internes poussent certains membres à former un « Comité ouvrier de Maisonneuve » qui se montre très critique à l'égard du Comité de citoyens, mais sur lequel nous disposons de très peu d'informations. Il semble avoir vu le jour durant l'été 1969 et Robert Aubin en est l'un des principaux animateurs. Pourtant, ce dernier demeure membre du Comité de citoyens, ce qui ne manque pas de piquant quand on connaît les positions radicales du Comité ouvrier : il dénonce la démarche « réformiste » du Comité de citoyens qui s'apparente à un « *patchage de réformettes qui perpétuent le système en place* ». Le Comité ouvrier de Maisonneuve prétend au contraire se battre pour la « *prise de pouvoir par les travailleurs* », pour « *l'instauration d'un véritable pouvoir ouvrier* » et pour « *la prise en charge par les travailleurs de tous les mécanismes de décision (politique, économique, culturel etc.) par des comités d'usine dont les délégués constitueraient l'Assemblée nationale* »². L'orientation est donc clairement révolutionnaire : elle vise un renversement politique et social se traduisant par la mise en place de sorte de Soviets qui doivent permettre une participation directe des travailleurs. Mais les divisions internes au Comité de citoyens ne sont pas, seules, responsables de sa disparition. Il nous faut également considérer des facteurs externes, résidant principalement dans la création du Front d'action politique (FRAP) et de ses Comités d'action politique (CAP) locaux qui vont peu à peu supplanter le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve sur la scène locale.

2/Du Comité de citoyens au Comité d'action politique de Maisonneuve : vers une organisation politique au niveau du quartier ?

Certains problèmes locaux ne peuvent trouver leurs solutions qu'à un niveau supérieur. Les différents comités de citoyens de Montréal se caractérisent par leur volonté de d'envisager la question sociale dans sa globalité et de relier le local et le national. Pour cela, ils tentent notamment de s'organiser sur le plan municipal. Des initiatives pour fédérer ces diverses

1 Donald McGraw, *Op. Cit.*, 1978, p. 99.

2 AUQAM, 163P-630/11, Ebauche de manifeste, Comité ouvrier de Maisonneuve, août 1969.

organisations apparaissent en 1968, puis donnent naissance à un Front d'action politique (FRAP) formé pour remporter les élections municipales de 1970 et possédant des ramifications locales, les Comités d'action politique (CAP). A Hochelaga-Maisonneuve, cette nouvelle structure détrône le Comité de citoyens et tente d'impulser une orientation politique à l'engagement citoyen dans les quartiers.

a/De la Fédération des Comités de citoyens de Montréal au Front d'action politique

Les objectifs du Comité de citoyens issu de la fusion avec le Comité des travailleurs de Maisonneuve dépassent les frontières du quartier. Pour agir à grande échelle, il envisage de s'associer aux autres comités de citoyens de Montréal. Sous l'impulsion du Conseil des œuvres de Montréal, au début de l'année 1968, un « *noyau de définisseurs d'un idéal possible* » se forme en février. Il rassemble des militants de quartier, un syndicaliste et des employés du COM : Thérèse Longprès (Fédération du Sud-Ouest), Raymond Saumur (Pointe-Saint-Charles), René Goyer (Bas-de-la-Ville), Marie-Marthe Aubin (Hochelaga-Maisonneuve), Paul-Emile Gauthier (Bas-de-la-Ville), Rita Courtois (Pointe-Saint-Charles), Louise Lebœuf (action sociale, COM), Marcel Pharand (syndicaliste), Maurice Lafond (Hochelaga-Maisonneuve) et deux animateurs sociaux du COM (Michel Blondin et Pierre Lagrenade)¹. Le quartier Hochelaga-Maisonneuve est ainsi représenté par deux personnes : une membre du Comité des travailleurs et l'un des fondateurs du Comité de citoyens. Ce « *noyau de définisseurs* » doit définir la « *coupe Stanley des comités* » : « *Les joueurs de hockey essaient de compter les points, de gagner une partie etc., mais ils ont un but en arrière de la tête, ils veulent avoir la coupe Stanley [...]. C'est quoi la coupe Stanley des comités ?* »² s'interroge-t-il.

Deux mois plus tard, après plusieurs réunions, notamment dans les locaux du Conseil des œuvres³, un texte est proposé aux membres des comités. Ce texte se divise en deux parties. La première décrit la situation actuelle ; la seconde, la situation souhaitée. Présentement, « *la société est menée par une minorité de la population (environ 10 %)* » et « *le patron se fout bien des ouvriers qui restent en chômage quand il va s'établir ailleurs* ». Cette minorité possède trois privilèges, contrôle trois leviers qui échappent aux classes populaires pourtant majoritaires :

1 AUQAM, 163P-630/9, « Dégagement d'un projet collectif ou d'un idéal possible », Comités de citoyens de Montréal/Conseil des œuvres de Montréal, 22 février 1968.

2 AUQAM, 163P-630/9, « Dégagement d'un projet collectif ou d'un idéal possible », Comités de citoyens de Montréal/Conseil des œuvres de Montréal, 22 février 1968.

3 AUQAM, 163P-630/9, Réunion du noyau de définisseurs d'un idéal possible, 13 mars 1968.

l'« *avoir* » (sécurité matérielle, biens et services, droits au travail, à la santé et au logement), le « *pouvoir* » (indépendance, démocratie, pouvoir de peser sur les décisions économiques et politiques), le « *savoir* » (culture, information, connaissances basiques et techniques). Dès lors, la société idéale doit être « *une société pour l'homme et par l'homme* », une société de la majorité où l'avoir, le pouvoir et le savoir seraient partagés, où les « *valeurs de l'argent du profit, des avantages personnels seraient remplacés par l'égalité, la justice et la liberté* »¹. Tel est donc la coupe Stanley des comités.

Ce texte permet la création d'un « Front commun » des comités de citoyens de Montréal en mars-avril 1968. A l'origine, ses actions demeurent limitées : participation à la Fête des travailleurs dans Saint-Henri le 1^{er} mai, manifestation devant l'Université de Montréal contre l'organisation du Colloque des Eglises canadiennes sur la pauvreté, manifestation contre le projet d'aménagement de l'île Saint-Hélène², etc. Même si ces initiatives ont pour lors peu d'impact, on peut remarquer dans ce Front la politisation croissante des Comités de citoyens et du Conseil des œuvres de Montréal, et la naissance d'une volonté d'action globale et coordonnée qui dépassent les limites des quartiers. Chaque action locale doit s'inscrire dans un projet global ; le quartier est perçu comme un tremplin vers une transformation en profondeur de la société capitaliste.

Le 19 mai 1968, tous les Comités de Montréal se rencontrent dans une école du quartier Saint-Henri ; vingt groupes et deux cents personnes sont présents. Pour la première fois, il est question de passer à une action proprement politique³ : les Comités de citoyens doivent œuvrer à la conquête du pouvoir municipal lors des élections d'octobre 1970. Les participants à cette rencontre décident dans un premier temps de créer un Mouvement d'action politique municipale (MAP) qui s'attèle à l'élaboration d'un « Manifeste » dessinant de nouveaux rapports de pouvoir. Au terme d'un an de travail, le document est terminé. Le pouvoir municipal devient le nouvel ennemi désigné. Jadis interlocutrice du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve lors des négociations pour l'obtention d'un centre communautaire, la Ville de Montréal est désormais décrite comme « *l'expression politique du capitalisme tel qu'il s'exerce au niveau municipal* »⁴. Ce mouvement n'a de cesse de critiquer l'équipe constituée par le maire Jean Drapeau et le

1 AUQAM, 163P-630/9, « Dégagement d'un projet collectif ou d'un idéal possible », texte pour consultation des membres de comités de citoyens, 16 avril 1968.

2 AUQAM, 163P-630/9, « Historique du comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve », par Jean-Marc Gareau, pour le Comité des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 4 octobre 1968.

3 AUQAM, 163P-630/5, « La naissance du Front d'action politique », Document de synthèse rédigé par Louis Favreau, Front d'action politique, 1970.

4 AUQAM, 163P-630/4, Manifeste du Mouvement d'action politique municipale, août 1969.

président du Comité exécutif Lucien Saulnier, la « *clique Drapeau-Saulnier* » qui défendrait les intérêts des classes dirigeantes. La preuve est simple, selon le Mouvement d'action politique : sur les 49 membres du Conseil municipal, 44 sont des hommes d'affaires ou des professionnels, soit 87,7 %. « *Le Conseil municipal fait sa politique sur le dos des travailleurs* »¹, conclut une brochure du MAP ; il mène une politique de classe qui privilégie les actions de prestige (Exposition universelle, Place des arts, Jeux Olympiques, stade de baseball) au détriment des intérêts populaires. Il faut donc s'opposer au pouvoir municipal pour le remplacer en créant un nouveau parti politique, en bâtissant « *une organisation politique qui unisse salariés, syndiqués, non-syndiqués, chômeurs, consommateurs, parents, étudiants et locataires* »². Ce parti, autonome à l'égard des puissances financières et des entreprises privées, devra fonctionner « *en reliant adéquatement une planification centrale et une décentralisation des décisions au niveau des quartiers* »³.

Le MAP rassemble une soixantaine de personnes, des syndicalistes de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), des militants de Comités de citoyens, des animateurs sociaux du COM, des étudiants, des professeurs. Ces personnes forment une assemblée, présidé par Louis Favreau, dont le secrétaire général est Pierre Lagrenade, et qui se réunit tous les mois pour statuer sur les orientations du mouvement. En octobre 1969, un objectif précis est défini avec le lancement de l'« Opération Conseillers municipaux ». Il s'agit de recruter trois ou quatre militants par district électoral, dans huit des dix-huit districts que compte alors la Ville de Montréal (Rosemont, Maisonneuve, Saint-Edouard, Papineau, Saint-Jacques, Saint-Louis, Saint-Anne, Saint-Henri). Ces districts ne sont pas choisis au hasard : ils recouvrent des quartiers francophones et populaires où, depuis quelques années, se développent des mouvements populaires urbains. Une fois constitués, ces noyaux locaux, nommés « Groupe d'action politique », doivent organiser des sessions de formation politique à destination des citoyens et agréger autour d'eux les différents groupes populaires. Ces actions doivent permettre l'accroissement des forces militantes du mouvement et l'objectif de mille membres est fixé pour avril 1970, date à laquelle les Groupes d'action politique doivent se transformer en Comités d'action politique (CAP) qui, assemblés au niveau municipal, formeront le Front d'action politique (FRAP)⁴. Le but des CAP est de créer une

1 AUQAM, « A Montréal, des travailleurs passent à l'action politique municipale », brochure du Mouvement d'action politique municipale, octobre 1969.

2 AUQAM, 163P-630/4, Manifeste du Mouvement d'action politique municipal, août 1969.

3 AUQAM, 163P-630/4, Manifeste du Mouvement d'action politique municipal, août 1969.

4 AUQAM, 163P-630/4, « Opération Conseillers municipaux », texte rédigé par Pierre Lagrenade, Mouvement

« société bâtie selon les travailleurs et à partir des priorités établies par eux », afin d'« établir une véritable démocratie urbaine basée sur la participation des travailleurs aux décisions qui se prennent à tous les niveaux »¹. Le discours et les objectifs ne détonnent pas avec ceux du Parti Communiste. La Ville de Saint-Denis ne se présente-t-elle par comme une « municipalité au service de ses 50 000 travailleurs » ? La structure même du FRAP, agrégation de divers CAP, n'est pas sans rappeler le fonctionnement pyramidal du PCF avec ses sections et ses cellules de quartier. Pourtant, des différences existent : la formation du FRAP suit une trajectoire ascendante. L'existence des groupes locaux précède la création du parti politique, l'impulsion part des districts électoraux. Le FRAP est le produit de plusieurs années de luttes populaires, d'enracinement dans les quartiers, et les CAP disposent d'une autonomie plus large que les sections et cellules.

Le calendrier défini en octobre 1969 est finalement retardé d'un mois ; le FRAP naît en mai 1970 de la réunion des huit CAP qui ont fleuri dans les quartiers montréalais au cours des mois précédents. Un programme aux allures de manifeste est alors publié. Son titre, *Les Salariés au pouvoir*², résume son contenu. Il faut lutter contre « le capitalisme organisé canadien-anglais, américain ou canadien-français [qui] gère en toute liberté la Ville de Montréal », « s'attaquer à l'entreprise privée », instaurer une « démocratie nouvelle » organisée « à la base, dans chaque usine, dans chaque bureau ». Les thèmes sont ensuite déclinés : le logement, la santé, les transports en commun, etc. Chaque fois, le FRAP décrit la situation en des termes noirs, attribuant systématiquement la responsabilité aux « capitalistes » et à la politique municipale de l'équipe Drapeau-Saulnier. Puis il propose des solutions : la municipalisation du sol urbain, la construction massive de logements sociaux, la création de cliniques communautaires déconcentrées et autogérées, la gratuité progressive des transports en commun, etc. Pour financer ces mesures très coûteuses, le FRAP propose une réorganisation du budget municipal. Pour l'année financière 1969-1970, il établit que l'administration montréalaise prélève 238 \$ par an et par citoyen grâce à ses différentes taxes. Au total, elle reçoit ainsi la somme de 412 M\$, dont 132 M\$ qui sont remis aux Commissions scolaires. L'utilisation des 280 M\$ restants se décompose comme suit : le service de la dette accapare 73 M\$, les services de protection et d'incendie (policiers et pompiers) 75 M\$. A cela s'ajoutent 59 M\$ pour

d'action politique municipale, Montréal, octobre 1969.

1 AUQAM, 163P-630/5, « A Montréal, les salariés passent à l'action politique. Manifeste 70 », Front d'action politique, 1970.

2 Front d'action politique, *Les Salariés au pouvoir*, Montréal, troisième trimestre 1970.

l'urbanisme et les travaux publics, 33 M\$ pour les loisirs et la culture (dont 20 M\$ pour « Terre des hommes », la prolongation temporaire de l'Exposition universelle de 1967, et seulement 13 M\$ pour les parcs). La santé, le bien-être social, l'habitation à loyer modique, en un mot, les politiques sociales arrivent au bas de l'échelle, avec 8 M\$. « *L'injustice d'une situation semblable n'a d'égale que son ridicule. Il est urgent de frapper* »¹, précise le programme du FRAP. Renverser les priorités budgétaires pour privilégier les dépenses sociales au sens large, telle est aussi la prétention affichée par le Parti Communiste à Saint-Denis.

Mais, si le FRAP et le PCF ont en commun un discours fortement anti-capitaliste, axé sur la défense des travailleurs, qui valorise les réalisations sociales et revendique un fort ancrage populaire, le parti montréalais se distingue par sa tonalité participative. Les termes « participation des habitants » reviennent à différentes reprises et le FRAP dénonce « *le manque quasi-absolu de contacts, la coupure qui existe entre l'administration actuelle et la population* ». Pour remédier à cette situation, il propose « *une déconcentration, au niveau des quartiers, des services administratifs* ». Des « *centres communautaires* » seraient créés dans chaque quartier pour abriter les services administratifs, les associations populaires, les garderies, les groupes de jeunes, les équipements culturels, etc. Le FRAP veut également favoriser la participation des habitants à la gestion des organismes publics. Il préconise par exemple que L'Office municipal d'habitation soit géré conjointement par la Ville de Montréal et les associations populaires de chacun des quartiers, ces dernières devant former la majorité lors de la prise de décision.

Le Comité d'action politique de Maisonneuve (CAP-Maisonneuve) existe depuis février 1970². A cette date, le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve est encore en crise : il est miné par des divisions internes, par le découragement de ses militants, par l'échec de certaines revendications, par la détérioration de la situation sociale du quartier. Dans ce contexte, le CAP et ses larges ambitions exercent un pouvoir d'attraction sur les membres déçus du Comité de citoyens, parmi lesquels Jean-Marc Gareau et son épouse, Francine Paris-Gareau, Robert Aubin ou encore Louis Favreau. Suite à la victoire d'un candidat du Parti Québécois dans le comté de Maisonneuve en avril 1970, les événements se précipitent. Une assemblée générale extraordinaire du Comité de citoyens est convoquée le 18 mai 1970. Deux points sont à l'ordre du jour : le premier se présente sous forme d'interrogation – « *Le Comité de citoyens doit-il continuer d'exister ?* » – et le second comme une proposition – « *le projet de rassemblement de*

1 Pour voir le contenu détaillé du programme du FRAP, se référer à Front d'action politique, *Les Salariés au pouvoir*, Montréal, troisième trimestre 1970.

2 AUQAM, 37P-530/16, Communiqué de presse, CAP-Maisonneuve, 5 février 1970.

tous les groupes de Maisonneuve »¹. Suite à cette assemblée, le Comité de citoyens est dissout. La plupart des membres choisissent de rejoindre le CAP-Maisonneuve et certains poursuivent les actions initiées par le Comité de citoyens de manière autonome ; les différents « fronts » du Comité de citoyens deviennent des groupes populaires autonomes. Ainsi, par exemple, le « Front du logement » se transforme en « Association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve », le Front de la consommation en « Comptoir alimentaire Hochelaga-Maisonneuve », le Front des loisirs en Camp l'Escale et le Front de l'éducation en diverses associations de parents d'élèves. De l'éclatement du Comité de citoyens résulte la mise sur pied des premiers groupes populaires et le CAP permet de fédérer ces différents organismes.

b/Le CAP-Maisonneuve à l'épreuve de la Crise d'octobre

Le FRAP est créé pour gagner les élections municipales, ou au moins pour faire élire quelques-uns de ses candidats à la mairie de Montréal en octobre 1970. Mais des voix s'élèvent au Québec, particulièrement dans les milieux de gauche proche du Parti Québécois, pour dénoncer son double discours. Dans un éditorial publié par *Le Devoir*, Paul Sauriol pointe les paradoxes de ce tout jeune parti. Tout en revendiquant un fort ancrage local, le FRAP s'attaque à des problèmes qui ne relèvent pas spécifiquement de l'échelon municipal et, *a fortiori*, des quartiers : « *Ce n'est pas aux élections municipales qu'on va décider du pouvoir ouvrier dans les usines, ni du contrôle des Caisses populaires* »², résume-t-il. L'auteur y voit un double jeu : pour lui, le municipal n'intéresse pas véritablement le FRAP qui vise en fait une prise de pouvoir plus globale, un renversement général de la société. La mairie de Montréal ne serait qu'un tremplin vers cet objectif.

La stratégie d'expansion du CAP-Maisonneuve paraît corroborer ces affirmations. En effet, pour étendre son influence, ce Comité met en œuvre une stratégie d'entrisme au sein d'un parti politique actif sur la scène nationale : le Parti Québécois (PQ). Le PQ naît en 1968 de la fusion du Mouvement souveraineté association (MSA), créé l'année précédente par René Levesque, et un groupe plus marginal, le Ralliement national (RN). Après la disparition du RIN, il accueille également des membres de cet ancien parti. Une section du PQ est créée à Maisonneuve dès 1968. Elle fonctionne selon un modèle assez classique et son action est divisée en « Comités » (comité de propagande, comité journal, comité élection, comité finance, comité

1 AUQAM, 163P-630/12, Tract du Comité de citoyens Hochelaga-Maisonneuve, juin 1970.

2 *Le Devoir*, 11 juillet 1970.

exécutif)¹.

Les premiers mois du PQ-Maisonneuve sont agités, la section locale est instable. En témoignent les fréquentes démissions au sein de son Comité exécutif. Un premier exécutif est élu en février 1968², puis un second en novembre de la même année³. Les défections s'enchaînent : en mars 1969, Claude Masse, qui dirige l'un des Comités du PQ-Maisonneuve, annonce son intention de quitter ses fonctions parce qu'il éprouve « *des réserves sur l'engagement des membres et les perspectives d'action* »⁴. En septembre 1969, quatre membres de l'exécutif démissionnent⁵ et un nouveau comité est élu en novembre⁶. Mais, dès janvier 1970, le trésorier quitte ses fonctions⁷, suivi de près par la présidente Claire Lachance⁸. Une semaine plus tard, c'est le secrétaire qui démissionne, arguant d'un « *intérêt décroissant* »⁹.

Ces défections en série, qui témoignent d'une difficulté évidente à mobiliser dans la durée des militants, n'empêche pas la victoire de Robert Burns dans le comté aux élections provinciales du 29 avril 1970. Avocat et syndicaliste, ce dernier remporte le siège de député avec une majorité de 2 601 voix sur son adversaire libéral¹⁰. Cette victoire est la plus large du Québec, où sept députés péquistes sont élus, principalement dans des comtés ouvriers (Saint-Jacques, Gouin, Lafontaine...). Durant la campagne électorale, Robert Burns s'est présenté comme le candidat des travailleurs du quartier et a affiché sa proximité avec le Comité de citoyens. Une semaine avant les élections, il participait encore à une manifestation des ouvriers de la biscuiterie Viau, qui protestaient contre la diminution prochaine de leurs salaires¹¹. Une fois élu, il affirme sa volonté de conserver « *une constante communication avec les comités de citoyens* »¹² du quartier.

Suite à cette victoire retentissante, qui constitue l'origine de l'implantation des partis

1 AUQAM, 163P-630/7, Compte-rendu de la réunion d'information du Parti Québécois de Maisonneuve, 3 décembre 1968.

2 AUQAM, 163P-630/7, Lettre de Jean Sirois, secrétaire du PQ-Maisonneuve, à André Bellerose, secrétaire administratif du Parti Québécois, 10 février 1968.

3 AUQAM, 163P-630/7, Lettre d'André Bellerose, secrétaire administratif du PQ, à Jean Sirois, secrétaire du PQ-Maisonneuve, 21 novembre 1968.

4 AUQAM, 163P-630/7, Rapport de la réunion de l'exécutif du PQ-Maisonneuve, 3 mars 1969.

5 AUQAM, 163P-630/7, Compte-rendu de l'assemblée du PQ-Maisonneuve, 2 septembre 1969.

6 AUQAM, 163P-630/7, Compte-rendu de l'assemblée du PQ-Maisonneuve, 10 novembre 1969.

7 AUQAM, 163P-630/8, Lettre de Marcel Charbonneau, trésorier du PQ-Maisonneuve, à Claire Lachance, présidente de l'exécutif du PQ-Maisonneuve, 19 janvier 1970.

8 AUQAM, 163P-630/8, Lettre de Georges Monty, vice-président de l'exécutif du PQ-Maisonneuve, à Robert Malenfant, secrétaire du PQ-Maisonneuve, 21 février 1970.

9 AUQAM, 163P-630/8, Lettre de Robert Malenfant, secrétaire du PQ-Maisonneuve, à Georges Monty, président du PQ-Maisonneuve, 27 février 1970.

10 *Les Nouvelles de l'Est*, 6 mai 1970.

11 *Les Nouvelles de l'Est*, 22 avril 1970.

12 Robert Burns cité dans *Les Nouvelles de l'Est*, 6 mai 1970.

souverainistes à Hochelaga-Maisonneuve, plusieurs membres de l'exécutif du PQ-Maisonneuve quittent leur fonction : le président, le vice-président, le secrétaire, le conseiller. Les raisons évoquées sont diverses et floues : tantôt le manque de temps¹, tantôt des problèmes de santé², tantôt des « *raisons qu'il serait inutiles d'énumérer* »³ ou encore des « *raisons multiples* »⁴. Toujours est-il qu'au terme du mois de mai 1970, plusieurs postes importants se trouvent vacants. Le CAP-Maisonneuve y voit l'occasion d'étendre son action, pour influencer non seulement sur la scène municipale, mais aussi provinciale. Des membres du FRAP et des anciens du RIN-Maisonneuve profitent de cette période de vacance pour entrer dans le PQ-Maisonneuve par la grande porte, celle de son exécutif. Sylvain Camus parle d'une « *tentative de "coup d'Etat" d'un certain nombre de militants du FRAP au sein du PQ-Maisonneuve pour le faire éclater* »⁵.

Une nouvelle équipe présente sa candidature aux élections de juin 1970. Le parcours de ses cinq candidats est éclairant⁶. Yves Bougie, natif de Maisonneuve, a étudié à l'école Baril. Il fut membre de l'exécutif du RIN-Maisonneuve en 1968 et a participé à diverses actions du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve en 1969. Il est également membre du FRAP. Richard Dufort, également natif de Maisonneuve, est un ancien membre de l'exécutif du RIN-Maisonneuve, membre actif du Comité de citoyens à partir de 1969 et membre du FRAP depuis sa création. Diane Bougie, qui n'a aucune parenté avec Yves, est quant à elle l'ancienne présidente du RIN du district de Saint-Louis et membre active du Comité de citoyens du Mile End. Denis Raymond, ex-membre du RIN-Maisonneuve de 1966 à 1968, est syndicaliste à la CSN et membre du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Enfin, Robert Aubin, qui se présente à la présidence de l'exécutif du PQ-Maisonneuve, est natif du quartier, membre-fondateur du RIN, membre de l'exécutif du RIN-Maisonneuve, président de la section locale de ce parti en 1968, coordonnateur du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve en 1969 puis, à partir de 1970, membre du FRAP. Ainsi, sur cinq membres, tous ont participé au RIN et à des

1 AUQAM, 163P-630/8, Lettre de Robert Trembay, conseiller de l'exécutif du PQ-Maisonneuve à Robert Malenfant, secrétaire de l'exécutif du PQ-Maisonneuve, 17 mai 1970.

2 AUQAM, 163P-630/8, Lettre de Georges Monty, président du PQ-Maisonneuve, à l'association du PQ-Maisonneuve, 18 mai 1970.

3 AUQAM, 163P-630/8, Lettre de Robert Malenfant, secrétaire du PQ-Maisonneuve, à l'association du PQ-Maisonneuve, 18 mai 1970.

4 AUQAM, 163P-630/8, Lettre d'Yvon Paré, vice-président du PQ-Maisonneuve, à l'association du PQ-Maisonneuve, 28 mai 1970.

5 Sylvain Camus, *Pouvoir local et construction sociale d'une communauté résidentielle. Une monographie de sociologie urbaine sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1993, p. 144-145.

6 AUQAM, 163P-630/8, Tract de candidatures à l'exécutif du PQ-Maisonneuve, juin 1970.

comités de citoyens et trois sont aussi membres du FRAP.

Dans un premier temps, l'objectif de cette prise de pouvoir est d'obtenir un soutien officiel du PQ-Maisonneuve au FRAP pour les élections municipales d'octobre 1970. Une fois élu, le nouvel exécutif tente donc de rapprocher les deux partis. En août 1970, il convoque les membres du PQ-Maisonneuve à une assemblée générale extraordinaire, « *parce que les élections municipales s'en viennent et [...] que nous pensons que les membres du PQ-Maisonneuve souhaitent être mieux informés sur les implications politiques de ces élections ainsi que sur le regroupement politique des salariés qu'est le FRAP et le CAP-Maisonneuve.* »¹ Au cours de cette assemblée, l'exécutif présente un exposé sur le FRAP et le CAP pour inciter les membres du PQ-Maisonneuve à soutenir ce parti lors de la campagne municipale.

Mais la Crise d'octobre 1970 change la donne. Le diplomate britannique James Richard Cross et le ministre québécois Pierre Laporte sont enlevés par les cellules « Libération » et « Chénier » du Front de libération du Québec qui exigent notamment la lecture télédiffusée de son *Manifeste* et la libération de 23 prisonniers politiques felquistes². Le FLQ s'était illustré, dans les années passées, par son activisme virulent et son utilisation des méthodes d'action directe. Si le Premier ministre québécois Robert Bourassa annonce son intention de négocier, le Premier ministre canadien Pierre-Elliott Trudeau est partisan de la ligne dure : il refuse les concessions et impose la Loi des mesures de guerre le 14 octobre. Le lendemain, 500 personnes sont arrêtés sans mandat, en raison de leur sympathie présumée à l'égard du FLQ ; parmi eux, de nombreux militants du FRAP³. Des milliers de perquisitions sont effectuées, notamment dans les locaux de différents groupes populaires montréalais. Une partie de la gauche québécoise en voie d'organisation est arrêtée, mais rien n'y fait : les ravisseurs restent introuvables.

Le 16 octobre, le ministre Pierre Laporte est retrouvé mort dans le coffre d'une voiture. Cet assassinat renverse la tendance : une grande partie du mouvement indépendantiste québécois se désolidarise du FLQ. René Levesque, par exemple, qui déclare : « *Ceux qui, froidement et délibérément ont exécuté M. Laporte, après l'avoir vu vivre pendant tant de jours, sont des êtres inhumains. S'ils ont vraiment cru avoir une cause, ils l'ont tuée en même temps que Pierre Laporte* »⁴. Dans Hochelaga-Maisonneuve, le député Robert Burns condamne également l'action du FLQ et déclare représenter l'opinion de « *la quasi-totalité des membres du PQ* » de

1 AUQAM, 163P-630/8, Lettre aux membres de l'association Maisonneuve du Parti Québécois, 28 août 1970.

2 Felquiste : membre du FLQ.

3 Marcel Sévigny, *Trente ans de politique municipale. Plaidoyer pour une citoyenneté active*, Montréal, Ecosociété, 2001, p. 38.

4 René Levesque, cité dans *Le Monde*, 22 octobre 1995.

Maisonneuve¹. La position du FRAP est plus ambiguë : tout en déclarant partager les principes énoncés dans *Le Manifeste*, il affiche sa désapprobation envers les méthodes d'action du FLQ². Le 13 octobre 1970, le CAP-Maisonneuve décide collectivement de sa position à l'égard du FLQ, et c'est Yves Dufour, l'un des candidats du FRAP dans Maisonneuve, qui l'annonce à la presse : « *la seule violence que nous condamnons, c'est la violence du système : exemples, les gars de Lapalme, la grève des médecins spécialistes et les 200 000 chômeurs au Québec. Nous sommes entièrement d'accord avec l'analyse de la situation des travailleurs telle qu'établie dans le manifeste du FLQ [...]. Nous avons cependant décidé de lutter d'une façon différente de celle du FLQ* »³. Profitant de cette condamnation en demie-teinte, le maire Jean Drapeau assimile le FRAP, un parti politique organisé, au FLQ, un rassemblement clandestin de petits groupes plus ou moins liés. Pour discréditer son concurrent direct en effrayant les électeurs, Jean Drapeau multiplie les interventions dans les médias. Le 22 octobre 1970, par exemple, sur les ondes de CKAC, le maire décrit le FRAP comme « *un mouvement para-municipal et para-électoral qui réunit tout ce qu'il y a de terroristes et de révolutionnaires à Montréal* »⁴. La stratégie est payante. Lors du vote du 25 octobre 1970, un nombre record de Montréalais se rendent aux urnes, Jean Drapeau est élu avec 92 % des suffrages et le Parti Civique remporte tous les sièges du Conseil municipal. Les trois candidats du FRAP dans Hochelaga-Maisonneuve, des habitants du quartier d'origine populaire – un ouvrier syndicaliste à la *Montreal Locomotive Works*, un ouvrier de *Union Carbide* et militant dans des associations populaires et un débardeur au port de Montréal – sont battus par les candidats du Parti Civique.

La défaite du FRAP est donc cuisante. Les événements d'octobre l'ont empêché, pendant les semaines précédant les élections, de bénéficier d'un soutien clair et affirmé du Parti Québécois, donc d'une réserve de voix importante. Même dans Hochelaga-Maisonneuve, où l'exécutif du PQ est pourtant tenu par des militants du FRAP et autres radicaux, le soutien tarde à venir. Ce n'est en effet que le 21 octobre 1970, soit quatre jours avant le vote, que l'association du PQ-Maisonneuve, par la voix de son député, annonce son « *appui formel au FRAP et à ses candidats dans Maisonneuve* ». Si le PQ-Maisonneuve n'a pas formulé son soutien plus tôt, c'est « *à cause de raisons techniques* »⁵, se justifie Robert Burns. La tiédeur du PQ après ce que le

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 21 octobre 1970.

2 Timothy L. Thomas, *A City with a Difference. The Rise and Fall of the Montreal Citizen's Movement*, Montréal, Vehicule Press, 1997, p. 26.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 21 octobre 1970.

4 *La Presse*, 23 octobre 1970, cité dans Donald MacGraw, *Op. Cit.*, 1978, p. 146.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 21 octobre 1970.

CAP-Maisonneuve appelle « *la gaffe du FLQ* »¹ mécontente l'exécutif du PQ-Maisonneuve.

Quelques jours après les élections, Denis Raymond, Yves Bougie et Richard Dufort, annoncent leur démission et, pour en expliquer les causes, se livrent à une sévère critique du Parti Québécois. Ils reprochent l'indifférence du PQ-Maisonneuve à l'égard du CAP. Une indifférence inspirée selon eux par « *une préoccupation égocentrique, à savoir que : "si nous contribuons au développement du CAP, nous pouvons compromettre notre propre développement"* ». De plus, cette indifférence manifesterait le rejet de l'idée de pouvoir populaire promu par le CAP et le FRAP. Ainsi, les élections municipales d'octobre 1970 montrent, selon eux, que le PQ s'est « *rangé du côté de l'establishment politique, aussi bien municipal que provincial et national, [...] ; [il s'est] prononcé contre la régénération de la démocratie à Montréal, contre le programme socialiste et populaire du FRAP, pour la dictature exercée par Drapeau, pour Lorange et Payette [les conseillers municipaux du Parti Civique], pour la répression populaire* »². La tentative opérée par quelques membres du FRAP pour sortir ce parti de l'ornière municipale et le rapprocher d'un parti politique national est donc de courte durée.

S'instaure alors un conflit de légitimité entre le PQ et le CAP : quel parti est le plus proche des groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve ? Tous deux essaient de s'inscrire dans la lignée des mobilisations urbaines des années précédentes. Les candidats à l'exécutif du PQ-Maisonneuve en avril 1971 détaillent par exemple dans leur programme le « *type de regroupement que nous souhaitons voir les membres du PQ encourager et susciter (sic)* ». Et de citer le Comptoir alimentaire, la clinique médicale, le Front commun contre l'autoroute Est-Ouest, le Camp l'Escale, le « *café-rencontre* » des citoyens, etc. « *Agir avec Maisonneuve, ça signifie pour les membres du Parti Québécois encourager et susciter les initiatives locales qui vont dans la ligne du contrôle par les citoyens de leur destinée au niveau des problèmes politiques, économiques et sociaux qui affectent le quartier* »³. Mais cette proximité avec les groupes populaires du quartier lui est refusée par le CAP-Maisonneuve qui dénonce ses visées purement électorales et institutionnelles. Le Parti Québécois aurait trahi les espoirs placés en lui pendant la campagne législative d'avril 1970. Après les promesses, la désillusion : « *aussitôt après la campagne, t'as pratiquement pu entendu parler du PQ dans le comté. Un papier icitte*

1 AUQAM, 162P-630/7, *Maisonneuve*, Journal du CAP-Maisonneuve, vol. 1, n° 1, mars 1971.

2 AUQAM, 163P-630/8, Lettre de Denis Raymond, Yves Bougie et Richard Dufort au député du Comté de Maisonneuve, Robert Burn, 10 novembre 1970.

3 AUQAM, 163P-630/8, Mini-congrès du Parti-Québécois Maisonneuve, Dossier des candidats à l'exécutif, 18 avril 1971.

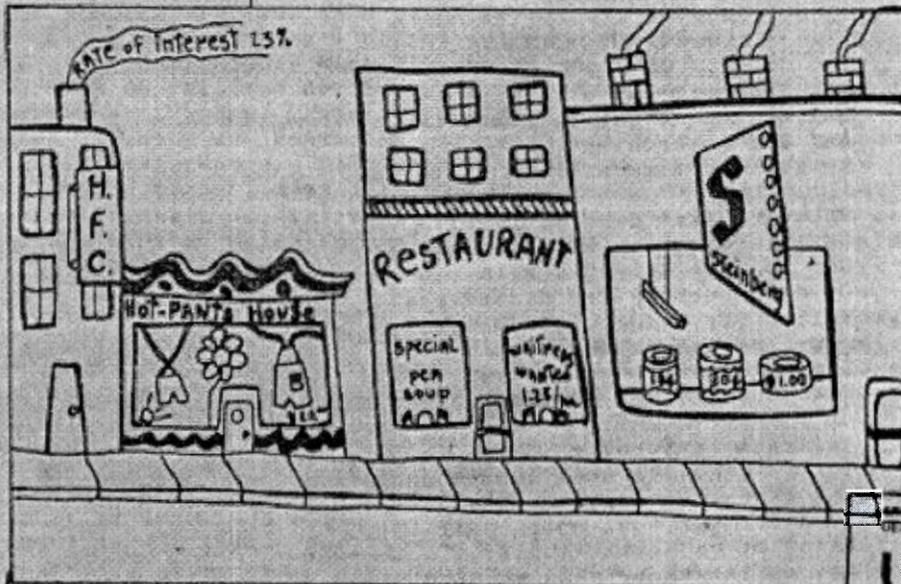
et là. Ils nous ont patché une affaire terrible. Une campagne du tonnerre, puis asteur qu'ils ont leur député, on dirait qu'ils veulent pu rien savoir de nous autres »¹, explique un membre du CAP dans son organe local. Dans un second article, un autre membre dénonce « l'absence d'orientation politique du PQ-Maisonneuve » ; pour lui, « il est clair que le programme du Parti Québécois comporte des objectifs qui sont foncièrement inacceptables pour les travailleurs de Maisonneuve ». Et de conclure : « il ne s'agit pas de faire l'indépendance pour se faire dire en français ce que l'on nous aura dit en anglais pendant plus de 200 ans »². Cette phrase symbolise à elle seule les objectifs du CAP : la libération nationale doit s'accompagner d'une libération sociale. Les travailleurs de Maisonneuve, et du Québec en général, sont, selon le FRAP, doublement exploités. Par les anglophones, et par les employeurs, qui ne sont pas nécessairement les mêmes.

1 AUQAM, 162-630/7, *Maisonneuve*, Journal du CAP-Maisonneuve, vol. 1, n° 3, avril 1971.

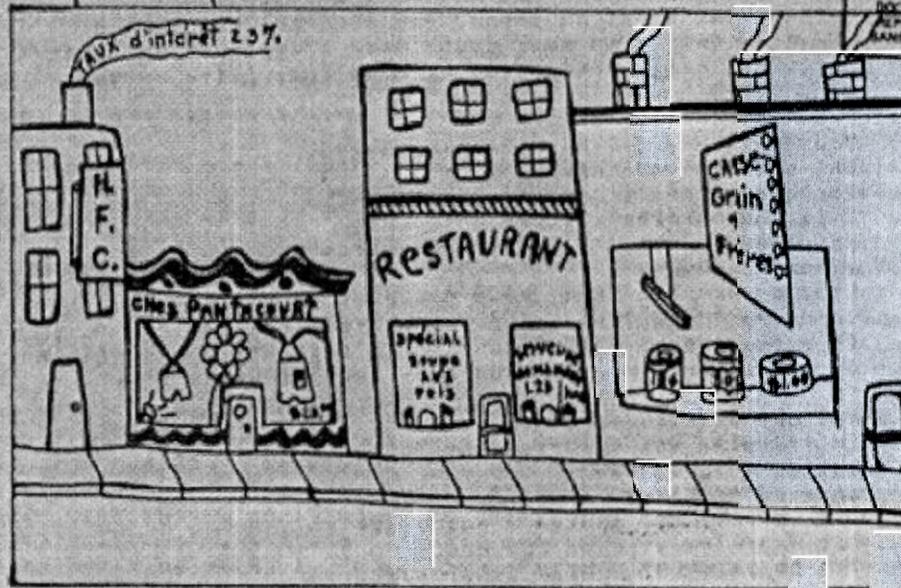
2 AUQAM, 162-630/7, *Maisonneuve*, Journal du CAP-Maisonneuve, vol. 1, n° 3, avril 1971.

Jeu des erreurs

Avant l'Indépendance...



Après l'indépendance...



UNIVERSITÉ DE QUÉBEC ET DE
DESIGN DES DOCUMENTS
UQÀM
Université de Québec à Montréal
DOCUMENT DE RECHERCHE
À REPRODUCTION INTERDITE
SANS AUTORISATION ÉCRITE

Solution: Après l'indépendance, il ne faut pas avoir peur de changer les noms des choses en français et ça veut dire qu'on n'a plus peur de changer les noms en anglais...
 An anglophone...
 ...in anglophone...

Il faut donc lutter en même temps contre l'oppression culturelle et l'exploitation économique, qui souvent se confondent. Donc, par ricochet, contre l'Etat, désigné comme « *l'Etat-patron, au service des capitalistes, qui exerce quotidiennement sa violence contre les travailleurs par ses lois et sa police* »¹, et contre la municipalité montréalaise qui « *joue le rôle de représentant de la bourgeoisie* »². La défiance à l'égard du PQ, très forte parmi les militants du CAP-Maisonnette, finit par gagner l'ensemble du parti. En septembre 1971, dans un bilan de l'état des CAP, le FRAP désigne le Parti Québécois comme le parti de la « *petite bourgeoisie québécoise* ». Au contraire, les CAP sont définis comme « *une école de formation de militants révolutionnaires avec un "programme" axé sur l'acquisition de la théorie marxiste-léniniste, le travail d'implantation auprès des travailleurs et la connaissance du terrain* »³. La rupture est consommée.

Le FRAP et les CAP entament alors un mouvement qui les éloigne des luttes urbaines et les rapproche des conflits du travail. A Hochelaga-Maisonnette, sous l'impulsion d'une demi-douzaine de militants réunis dans un « Groupe des Six », les références à l'idéologie socialiste sont de plus en plus présentes. On parle désormais d'« *analyse scientifique* », de « *matérialisme historique* », ou encore de « *matérialisme dialectique* »⁴. Sous la plume des Six – notamment Bernard Normand, ancien TEQ, Gilles Duceppe, fils de l'acteur Jean Duceppe et futur dirigeant du Bloc québécois, et Richard Dufort, ancien du RIN et du comité de citoyens – les références à Lénine, Marx et Mao se multiplient ; le vocabulaire marxiste traditionnel (force de travail, classe des travailleurs, profits, accumulation de capital, reproduction de classe, système de production capitaliste, système d'exploitation)⁵ imprègne de plus en plus les discours.

A mesure que le CAP-Maisonnette se rapproche du socialisme, il abandonne peu à peu les groupes populaires et autres comités de quartier. Un discours critique à l'égard des actions passées se développe. D'abord, elles sont présentées comme insuffisantes : « *On peut se battre contre les aliénations du système par des centres communautaires, des cliniques, des coopératives de consommation, etc. C'est bon en soi autant que l'on comprend bien d'où proviennent ces aliénations et que cette bataille s'inscrit dans une lutte globale contre le système capitaliste. Il est important de comprendre que ces luttes ne font que s'attaquer à des*

1 AUQAM, 37P-530/17, Tract du CAP Maisonnette, 1971.

2 AUQAM, 37P-530/17, Propositions du CAP-Maisonnette en vue du congrès du FRAP de février 1971.

3 AUQAM, 37P-540/9, « L'état des Comités d'action politique en septembre 1971 », FRAP, 1971.

4 AUQAM, 37P-530/18, Texte du « Groupe de Six », CAP-Maisonnette, 7 octobre 1971.

5 AUQAM, 37P-530/18, Cahier de propositions. Propositions faites par Bernard Normand, Gilles Duceppe, Pierre Paiement, Pierre-Paul Roy, Richard Dufort, David Welsh (dit le « Groupe des Six »), CAP-Maisonnette, octobre 1971

contradictions du système et nous permettent d'améliorer nos conditions de vie. Mais il ne faut pas se limiter aux conséquences du système, il faut que ces moyens permettent de s'attaquer aux causes »¹. Pour le Groupe de Six, c'est l'animation sociale en elle-même qui est une « *méthode à rejeter* ». Selon eux, elle propose certes de combattre des problèmes concrets, mais de façon isolée, sans montrer les liens qui existent entre eux. En cloisonnant les problèmes, l'animation sociale exclut les travailleurs et « *seul un petit groupe, c'est-à-dire les animateurs et quelques intellectuels surtout, sont en mesure de relier les problèmes et d'orienter le travail* ». Elle crée ainsi une coupure entre « *ceux qui réfléchissent [et] ceux qui agissent* »². Il faut donc remplacer le « *leadership traditionnel* » représenté par l'animateur social souvent formé par des sciences sociales au « *contenu réformiste et humaniste* », par un « *leadership nouveau* », c'est-à-dire l'engagement soutenu et la formation politique solide d'une multitude de leaders qui prendraient la place de l'animateur. Car, toujours selon ces militants du FRAP, l'animateur joue de sa formation intellectuelle, acquise au sein de l'université bourgeoise, pour dominer ceux qu'il dit aider. A en croire le Groupe des Six, l'animateur social serait presque un être égoïste qui chercherait avant tout à justifier son emploi : « *en partant de problèmes immédiats (taudis, école, parc) du quartier, l'animateur réunit des citoyens du milieu et initie avec eux des luttes immédiates et locales. Au cours ou à la suite de ces luttes, il crée des organisations (comité de citoyens, comptoirs alimentaires, associations de locataires, etc.) qui constituent son cadre principal de travail et qui légitime à ses propres yeux et aux yeux des autres sa présence constante* »³. La critique est acerbe et laisse des traces chez ceux qui sont visés⁴.

Dans la plus pure tradition maoïste, Bernard Normand, un des membres du Groupe des Six et ancien Travailleur-Etudiant du Québec à Hochelaga-Maisonneuve, se livre à une autocritique de la mobilisation pour obtenir un centre communautaire dans le quartier. En faisant signer la pétition et en participant aux différentes actions, il n'a « *jamaï aidé les citoyens et travailleurs à comprendre précisément les raisons profondes de cette bataille* » et il confesse ne s'être « *jamaï servi directement de cette lutte pour faire avancer la conscience et la formation politique des gens* »⁵. Ainsi, le FRAP est le fruit du regroupement des Comités de citoyens de

1 AUQAM, 37P-530/18, Cahier de travail, congrès du Comité d'action politique de Maisonneuve, 2-10 octobre 1971.

2 AUQAM, 37P-530/18, Cahier de propositions. Propositions faites par Bernard Normand, Gilles Duceppe, Pierre Paiement, Pierre-Paul Roy, Richard Dufort, David Welsh (dit le « Groupe des Six »), CAP-Maisonneuve, octobre 1971.

3 AUQAM, 37P-530/18, « Le leadership », par le Groupe des Six, CAP-Maisonneuve, 15 septembre 1971.

4 Entretien avec Jean-Marc Gareau, 23 mars 2009.

5 AUQAM, 37P-530/18, « Le leadership », par le Groupe des Six, CAP-Maisonneuve, 15 septembre 1971.

Montréal, et le CAP-Maisonneuve prend le relais du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, lui-même mis sur pied par des TEQ et relancé par un animateur social du COM. Pourtant, le CAP se livre désormais à une critique virulente des pratiques passées, décrites comme paternalistes, réformistes et petite-bourgeoises. La pénétration de la pensée socialiste dans ce mouvement entraîne le rejet de l'animation sociale ; il faut abandonner les revendications immédiates pour doter les citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve d'une véritable « *organisation politique des travailleurs* »¹, une formule qui revient de façon lancinante dans les documents du CAP, sans jamais prendre de forme tangible.

Le CAP-Maisonneuve explique l'échec du FRAP aux élections municipales, non par la crise d'octobre, mais par la négligence dont il a fait preuve à l'égard du sort concret des travailleurs dans leur milieu de travail. Dès lors, il importe de recentrer les orientations du parti sur le front du travail, en menant notamment une analyse précise du fonctionnement de l'entreprise privée et du système capitaliste. C'est en tout cas ce que propose le CAP-Maisonneuve lors du congrès du FRAP en février 1971². Mais le parcours est semé d'embûches car il existe une « *contradiction entre la base de classe (petite bourgeoisie, travailleurs des services) des militants actuels de notre CAP et la base de classe de l'organisation politique autonome des travailleurs que nous voulons contribuer à créer* »³. En d'autres termes, le CAP se revendique comme un parti de défense de la classe ouvrière, mais il recrute ses membres dans d'autres catégories professionnelles. Comment remédier à cette situation ? Comment influencer sur le monde de la production ? Un « secteur travail » est créé au sein du CAP-Maisonneuve. Il rassemble quinze personnes qui doivent œuvrer à l'implantation du CAP dans le milieu du travail en général, et dans les usines en particulier. Ainsi, cinq salariés de la production, trois du secteur hospitalier, quatre employés des services (dont deux rattachés au mouvement syndical) et trois militants rattachés au CAP-Maisonneuve, sans plus de précisions sur leur statut professionnel, se réunissent régulièrement pour définir les orientations⁴. Les archives du CAP-Maisonneuve et celles des *Nouvelles de l'Est* nous donnent peu d'informations sur les actions menées concrètement pour soutenir les travailleurs en lutte. Outre la participation et le soutien apporté aux travailleurs en grève des usines Lapalme et Rémi Carrier⁵, le CAP-Maisonneuve

1 AUQAM, Cahier de travail, congrès du Comité d'action politique de Maisonneuve, 2-10 octobre 1971.

2 AUQAM, 37P-530/17, Propositions du CAP-Maisonneuve en vue du congrès du FRAP de février 1971.

3 AUQAM, 37P-530/19, Bilan des secteurs et des comités de travail du CAP-Maisonneuve, mai 1972.

4 AUQAM, 37P-530/19, Bilan des secteurs et des comités de travail du CAP-Maisonneuve, mai 1972.

5 AUQAM, 37P-530/18, Bilan partiel de l'intervention du CAP chez Rémi Carrier, CAP-Maisonneuve, avril 1971.

semble surtout s'être axé sur le « travail de propagande », défini comme « *une tâche politique qui est intégrée au travail de chaque militant, de chaque noyau dans son milieu (usine, école, bureau)* »¹. Si l'on veut que les travailleurs d'Hochelaga-Maisonneuve deviennent maîtres des décisions qui les concernent, sans passer par le truchement d'un animateur social qui les domine intellectuellement, il faut les former politiquement, par « *l'acquisition de la théorie marxiste-léniniste* », par l'approfondissement de « *la connaissance sur la lutte des classes* », et par une information précise sur les rouages du capitalisme².

Pour cela, le CAP se dote d'un « comité de propagande » pour critiquer l'information actuelle et délivrer une information populaire. Au Québec, « *la bourgeoisie pense pour nous* »³, annonce un dossier réalisé par le CAP. En contrôlant les moyens d'informations, elle peut « *faire taire les rebelles* » comme le faisaient auparavant « *l'Eglise, la famille et l'école* ». Il est vrai qu'entre 1963 et 1968, d'importants monopoles d'informations sont créés dans la province. En 1971, le groupe de Pierre Péladeau possède le *Journal de Montréal* et sept hebdomadaires ; les entreprises MacLean-Hunter contrôlent plus de la moitié des tirages des mensuels québécois ; les entreprises Raymond Crépeault détiennent plusieurs réseaux de radiodiffusion dans différentes villes (Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois Rivières...) ; le groupe Gelco Power Corporation, appartenant à Paul Desmarais et Peter Thompson, édite quatre quotidiens (dont *La Presse*), cinq hebdomadaires, sept postes de radio et quatre de télévision, ainsi qu'une douzaine de journaux de quartier, dont *Les Nouvelles de l'Est*. Cette concentration horizontale constitue un obstacle aux objectifs du CAP car, selon lui, les journaux édités par des sociétés capitalistes « *ne pourront jamais accepter l'intervention du gouvernement dans l'orientation des projets des grosses compagnies [...]. Les grands boss de l'économie nord-américaine s'emparent de plus en plus des moyens d'information pour protéger et accroître leur empire au détriment des revendications et aspirations syndicales et populaires* »⁴. Comment, dès lors, délivrer une information qui favorise la constitution d'un pouvoir ouvrier, c'est-à-dire la prise de contrôle par les travailleurs des décisions les concernant ?

Le FRAP n'a pas *L'Humanité* ou *Saint-Denis Républicain* pour diffuser ses idées et son programme ou pour relayer ses actions. Mais, comme jadis le Comité de citoyens, le CAP-Maisonneuve édite un journal, dont la parution se veut bi-mensuelle, mais dont l'existence paraît

1 AUQAM, 37P-530/19, Bilan des secteurs et des comités de travail du CAP-Maisonneuve, mai 1972.

2 AUQAM, 37P-530/19, Bilan des secteurs et des comités de travail du CAP-Maisonneuve, mai 1972.

3 AUQAM, 162P-630/7, *Maisonneuve*, vol. 1, n° 4, 2 mai 1971.

4 AUQAM, 162P-630/7, *Maisonneuve*, vol. 1, n° 4, 2 mai 1971.

fugace – quelques mois, indiquent les archives disponibles. Il informe sur l'état des industries dans le quartier, sur les luttes ouvrières, sur les politiques économiques nationales, en prenant toujours soin de nommer l'ennemi. Sont tour à tour stigmatisés la Royal Bank of Canada, la Canadian Imperial Bank, le groupe Power Corporation, la Compagnie du gaz métropolitain, mais aussi le Parti Québécois, le gouvernement du Québec et celui du Canada. Par exemple, dans un long article intitulé « Chaussure qui peut », la CAP attribue l'agonie de l'industrie de la chaussure, autrefois très importante à Hochelaga-Maisonneuve, aux gouvernements successifs. En 1956, le Canada importait sept millions de paires de chaussures, contre 46 millions en 1969 : « les gouvernements du Québec comme ceux d'Ottawa n'ont rien fait pour sauvegarder l'industrie de la chaussure »¹, dénonce le journal comme en écho à *Saint-Denis Républicain* qui accuse l'Etat de soutenir la désindustrialisation de la Région parisienne. Outre les articles publiés dans *Maisonneuve*, l'entreprise de « propagande » du CAP passe par la publication de brochures destinées à favoriser la politisation des citoyens. En octobre 1971, le Comité publie un document de six pages sur « les investissements américains au Québec »², puis en février 1972 un autre texte sur la « question du réseau »³ dans le militantisme politique et, en mai 1972, une brochure sur la notion de « surtravail »⁴.

Les actions du CAP demeurent essentiellement au stade du travail théorique. Sur le terrain, peu nombreuses sont les interventions concrètes des militants de ce groupe. L'œuvre du CAP-Maisonneuve en faveur d'une politisation des travailleurs semble marquer la lente agonie d'un parti durement touché par les conséquences de la crise d'octobre 1970. Les dernières traces du CAP-Maisonneuve dans les archives remontent à la fin de l'année 1972 ; en 1973, le FRAP est définitivement dissout et laisse place, à partir de mai 1974, au Rassemblement des citoyens de Montréal, un parti fondé par des militants syndicaux, du Parti Québécois ou du Nouveau Parti Démocratique. Le RCM, tout en reprenant la priorité du FRAP, soit déloger les conseillers municipaux du Parti Civique en présentant des candidats dans chaque district électoral, abandonne ses accents marxistes. Le programme défini lors du congrès fondateur des 11 et 12 mai 1974 met l'accent sur la volonté de « redonner un sens à la vie démocratique à Montréal »⁵. Pour cela, il s'engage à mettre en place des conseils de quartier responsables de toutes les décisions concernant l'aménagement urbain, la construction de logement, les politiques de

1 AUQAM, 162P-630/7, *Maisonneuve*, vol. 1, n° 6, 30 mai 1971.

2 AUQAM, 37P-530/18, « Les investissements américains au Québec », CAP-Maisonneuve, 27 octobre 1971.

3 AUQAM, 37P-530/19, « La question du réseau », CAP-Maisonneuve, 19 février 1972.

4 AUQAM, 37P-530/19, « Plus et surtravail », CAP-Maisonneuve, mai 1972.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 5 juin 1974.

loisirs, etc. Le programme est moins ambitieux, moins radical, moins utopique aussi, que celui du FRAP. Un exemple parmi d'autres : la gratuité des transports proposée par le RCM est désormais limitée aux seules personnes âgées. Le pari d'une moindre radicalité porte ses fruits. Aux élections municipales de novembre 1974, les résultats du RCM dans Maisonneuve sont bien meilleurs que ceux du FRAP. Les trois candidats sont d'origine moins populaires que leurs prédécesseurs des élections de 1970. Raymond Faucher est professeur et militant du PQ ; André Roy, membre du Conseil d'administration du Conseil de développement social de Montréal (le nouveau nom du COM), détient une maîtrise d'urbanisme ; seul Gilles Gauthier, un natif de Maisonneuve, est ouvrier. Il est aussi membre du PQ et provient du mouvement populaire : il a participé à différents Comités de parents dans le quartier¹. Leur programme, axé sur le logement, la démocratisation de la vie municipale et les loisirs, remporte un certain succès. Les trois candidats du RCM remportent entre 40 et 49 % des suffrages dans Hochelaga-Maisonneuve ; il s'en est fallu de 300 voix pour qu'André Roy ne défasse le candidat du Parti Civique². Au niveau municipal, Jacques Couture fait bonne figure face à Jean Drapeau dont le score chute de 92 % à 55 % entre 1970 et 1974 ; le RCM remporte 17 sièges au Conseil municipal³. Tout en affichant sa volonté de lutter contre l'*establishment* municipal, le RCM se coule davantage dans le moule de la lutte politique et électorale traditionnelle et ne cherche plus à tout prix à s'asseoir sur une base ouvrière. En témoigne la liste des 51 membres actifs du RCM-Maisonneuve en octobre 1976. Parmi eux, 16 étudiants ou professeurs, mais aussi un urbaniste, un médecin, un animateur social, une travailleuse sociale, un psychologue, un fonctionnaire, une publicitaire, une aide infirmière, un commerçant, etc⁴. La classe ouvrière n'est pas représentée et personne ne trouve rien à y redire.

Néanmoins, si le RCM-Maisonneuve paraît rompre avec la radicalité ouvriériste et socialiste du CAP-Maisonneuve, la coupure n'est pas totale et il existe une relative continuité entre les mouvements populaires et politiques passés et ce nouveau parti municipal. Ainsi, on retrouve, parmi les membres du RCM, Yves Bougie (RIN-Maisonneuve, PQ et Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve), Diane Bougie (RIN-Saint-Louis, PQ, Comité de citoyens du Mile-End), Robert Aubin (RIN, Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, FRAP), Luc Laliberté (RIN-Maisonneuve, Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve) ou encore Jacques

1 AVM, P86,S3,SS4, Tract du RCM-Maisonneuve, 1974.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 20 novembre 1974.

3 Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, p. 541.

4 AVM, P86,S3,SS4, Liste des membres actifs du RCM-Maisonneuve, établie le 12 octobre 1976.

Longtin (RIN-Maisonneuve, Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve)¹. Les années 1968-1974 témoignent du rendez-vous manqué entre les partis politiques et les mobilisations de quartier. Trop axé sur l'indépendance et le combat électoral, le PQ néglige son assise locale. Trop radical, le FRAP se coupe peu à peu de la population. Les tentatives pour fédérer les groupes populaires au sein d'une organisation politique qui marie à la fois les revendications des travailleurs et celles des militants de quartier échouent. La politisation des organismes populaires ne dépasse pas l'état embryonnaire.

III/ Les rapports des groupes populaires aux pouvoirs publics

La vie politique à Hochelaga-Maisonneuve connaît une relative normalisation à partir du milieu des années 1970. Qu'en est-il du mouvement populaire et communautaire ? La plupart des travaux divisent son histoire en plusieurs phases. Après les années 1960 qui marquent la naissance des premiers comités de citoyens à vocation généraliste suivent les années 1970, celles des groupes populaires revendicatifs. A Hochelaga-Maisonneuve, nous l'avons vu, le Comité de citoyens disparaît en 1970 pour se fondre notamment dans le CAP-Maisonneuve. Mais cette histoire en occulte une autre. Parallèlement au CAP et au FRAP, qui s'inscrivent dans une volonté de renversement de l'ordre politique, social et économique, l'éclatement du Comité de citoyens donne naissance à divers groupes populaires autonomes dont les rapports avec les pouvoirs publics, tout en demeurant dans le registre de l'opposition, sont plus ambivalents. Les gouvernements fédéral et provincial sont à la fois les cibles des critiques et les partenaires indispensables. De même que l'Eglise, exclue du bouillonnement politique des années 1968-1974, ne disparaît pas totalement de l'action sociale et parvient à conserver une certaine influence.

Nous étudierons d'abord l'histoire du Centre local de services communautaires (CLSC) d'Hochelaga-Maisonneuve qui témoigne de manière particulièrement éclairante de la façon dont les pouvoirs institutionnels, et dans une moindre mesure religieux, peuvent récupérer des initiatives populaires, en dépit d'oppositions parfois virulentes. Puis, nous dresserons un panorama des groupes populaires actifs dans le quartier durant les années 1970 avant de conclure sur quelques études de cas.

¹ Voir les différentes listes de membres du RCM-Maisonneuve (1974-1976) contenues dans le versement P86,S3,SS4 des archives municipales de Montréal.

1/L'histoire du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve ou la parabole de la récupération institutionnelle.

Le Comité de citoyens créé en 1966 sous l'influence des trois TEQ avait pour objectif principal la construction d'un Centre communautaire regroupant les différents organismes du quartier, proposant des services de loisirs, et géré par ses usagers. A mesure qu'il se radicalise, après la fusion avec le Comité des travailleurs de Maisonneuve, le Comité de citoyens abandonne cette revendication au profit d'une exigence plus floue : la création d'une « Maison du peuple » dans le quartier. Mais les demandes en faveur d'un centre communautaire traditionnel ne disparaissent pas et les négociations avec les pouvoirs publics continuent, sous l'impulsion notamment d'organismes religieux. La genèse et l'enfance du CLSC Hochelaga-Maisonneuve sont riches en enseignements. Seule une étude monographique détaillée permet de saisir la complexité des enjeux et des influences qui se cachent derrière ce conflit.

a/Le projet de centre communautaire récupéré par la tendance religieuse

En février 1968, suite au refus de la ministre fédérale Judy Lamarsh qui arguait que la construction d'une telle structure relevait de la juridiction provinciale, Jacqueline Lafond, nouvelle présidente du Comité de citoyens après la démission du curé Larin, propose une autre solution : « *si notre projet ne peut se réaliser à cause d'une entente fédérale-provinciale inexistante, un tel projet pourrait se concrétiser sous forme de projet expérimental (projet pilote)* »¹. Pour la première fois, le fédéral entrebâille une porte : Judy Lamarsh promet de transmettre cette proposition aux fonctionnaires concernés dans son ministère². Lesquels demandent davantage d'informations. Pour dessiner les contours précis du futur centre communautaire, le Comité de citoyens s'engage dans la réalisation d'une recherche sur les besoins des habitants d'Hochelaga-Maisonneuve en matière de loisirs et le Ministère fédéral de la Citoyenneté accepte de verser 2000 \$ pour financer cette étude³. Pour la première fois, les pouvoirs publics s'engagent concrètement. Les bénévoles du Comité de citoyens envoient plus de 7 000 questionnaires à des habitants choisis au hasard, ils font du porte-à-porte pour recueillir les souhaits des citoyens. Le rapport de recherche est achevé à l'automne 1968. Son contenu

1 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de Jacqueline Lafond à Judy Lamarsh, 17 février 1968.

2 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de Judy Lamarsh à Jacqueline Lafond, 27 février 1968.

3 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de M. Cormier, directeur intérimaire de la Citoyenneté (ministère fédéral de la citoyenneté) à Jacqueline Lafond, 19 avril 1968.

séduit les fonctionnaires d'Ottawa, mais ne les conduit pas à s'engager fermement dans la réalisation du centre : « *l'impression favorable qu'ils en ont retiré les a conduits à créer un comité spécial afin d'étudier la possibilité de formuler une politique fédérale permettant de contribuer financièrement à des projets semblables dans tous les centres urbains* »¹. Créer un comité chargé de réfléchir à la possibilité de formuler une politique fédérale : l'engagement ne saurait être plus timoré.

Tandis que les démarches du Comité de citoyens piétinent, un nouveau projet apparaît parallèlement, porté par d'autres groupes, d'autres forces sociales. À l'automne 1967, la Sœur Annette Benoît quitte le quartier Saint-Henri pour être affectée à la filiale Hochelaga des Petites Sœurs de l'Assomption et s'occuper de son Service d'éducation familiale. Très active dans sa communauté, elle demande la création d'une filiale de la Société de service social aux familles (SSSF) dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve et fait pression en ce sens sur la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises². Sous l'impulsion de la Sœur Benoît, les Petites Sœurs de l'Assomption décident d'effectuer des consultations dans cinq paroisses du quartier auprès des curés, directeurs d'écoles, présidents de conférences de la Saint-Vincent-de-Paul et quelques représentants du Comité de citoyens. Au début de l'année 1969, les organisations consultées expriment formellement leur soutien au projet de création d'une antenne locale de la SSSF, une agence sociale rattachée à la FOCC³ et dirigée alors par Roger Prud'homme, qui fut le premier animateur social du COM.

Un mémoire est envoyé à Jean-Yves Desbiens, le président de la FOCCF. Ce document est approuvé par cinq curés⁴, dix principaux d'écoles élémentaires, deux aumôniers de la Société Saint-Vincent-de-Paul, le président du Conseil particulier de la Nativité, deux représentants des Caisses populaires Maisonneuve et Sainte-Jeanne-d'Arc, des représentants du Comité de citoyens (dont le nom n'est pas indiqué), et deux représentants d'une association parents-maîtres⁵. Soit surtout des représentants religieux. En fait, on retrouve dans cette coalition les trois pôles qui furent à la base du comité de citoyens : Caisses populaires, agences de service social et paroisses. Et, comme le fit en son temps le Comité de citoyens pour réclamer un centre communautaire, ces organismes se coulent dans le moule de la négociation institutionnelle.

1 AUQAM, 162P-630/1, Lettre de Gérard Pelletier, député fédéral, à Jacqueline Lafond, 8 novembre 1968.

2 Sylvain Camus, *Op. Cit.*, 1992, p. 147-148.

3 En 1956, le BASF devient la Société de service social aux familles (SSSF).

4 Gaston Nicole (Nativité de la Sainte-Vierge), Gérard Beauchemin (Sainte-Jeanne-d'Arc), Jacques Laramée (Très-Saint-Nom-de-Jésus), Joseph Frénette (Saint-Mathias) et C-H Marcil (Très-Saint-Rédempteur).

5 CDEACF, B-1349, *Mémoire présenté à Monsieur Jean-Yves Desbiens, Président de la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises*, février-mars 1969.

Dans un premier temps sans succès : la FOCCF et la SSSF refusent, prétextant du manque d'argent et de personnel. Puis, le mémoire est présenté au Ministère québécois de la Famille et du Bien-être social, pour lui demander son aide financière. Là encore, la réponse est négative¹.

Suite à ces refus, les organismes coalisés décident de créer un Comité d'entraide Hochelaga-Maisonneuve (CEHM) qui s'installe dans le sous-sol du presbytère de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus. Il rassemble une cinquantaine de personnes : les prêtres des paroisses du quartier, les gérants des Caisses populaires, les principaux d'école et des représentants de divers organismes du quartier, tels la Société Saint-Vincent de Paul et le Comité de citoyens². Après la dissolution du Comité de citoyens, le CEHM s'enrichit de nouveaux membres : la frange la moins radicale du Comité, qui ne s'est pas engagée dans le CAP, rejoint le Comité d'entraide, tels les époux Jacqueline et Maurice Lafond (en tant que représentants du Camp l'Éscale), mais aussi Jean-Marc Gareau (pour le Comptoir alimentaire), qui participe à la fondation du FRAP, mais s'éloigne du CAP-Maisonneuve quand celui-ci se radicalise. Le CEHM poursuit les démarches engagées pour obtenir une filiale de la SSSF dans le quartier. Edgar Guay, sous-ministre adjoint au Ministère de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, promet la création d'une « Equipe de retour à la vie normale » à Hochelaga-Maisonneuve qui travaillerait en étroite collaboration avec une filiale de la SSSF. Mais cette promesse ne satisfait pas le CEHM qui annonce dans un communiqué : « *Nous n'avons pas l'intention d'accepter des demi-mesures [...] ; ce qu'il nous faut c'est une filiale de la SSSF dans le quartier même, et non pas une collaboration éloignée avec un bureau situé en dehors du quartier. Les problèmes sont ici et ils ne peuvent être réglés que par des travailleurs sociaux compétents, ayant leur bureau ici-même dans Hochelaga-Maisonneuve* »³. L'ancrage dans le quartier est posé comme nécessité impérieuse.

En juin 1970, le Comité d'entraide convoque une assemblée générale qui réunit une centaine de représentants d'organismes du quartier et de citoyens – leur nombre a doublé depuis les premières réunions. Emergent alors deux projets distincts. L'un concerne la construction d'un « centre communautaire », nouveau nom donné à l'antenne locale de la SSSF, dont les contours se sont élargis, qui regrouperait les agences sociales professionnelles et les organismes populaires, et emploierait des travailleurs sociaux ; l'autre porte sur la création d'un Centre local

1 Sylvain Camus, *Op. Cit.*, 1992, p. 149.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 25 juin 1969.

3 Communiqué du Comité d'entraide Hochelaga-Maisonneuve paru dans *Les Nouvelles de l'Est*, 25 juin 1969.

de santé, parfois appelé clinique populaire¹. Le projet initial du Comité de citoyens, abandonné après la dissolution du groupe, s'est donc enrichi d'un volet sanitaire. A l'automne 1970, les démarches du CEHM progressent. Roger Prud'homme donne son accord : la SSSF accepte d'employer des travailleurs sociaux pour les affecter dans Hochelaga-Maisonneuve². Un « centre communautaire » ouvre ses portes au rez-de-chaussée du presbytère de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus, au-dessus du CEHM. Doté de faibles moyens, ses activités sont à l'origine très réduites. Il se contente principalement de poursuivre le combat en faveur de l'obtention d'un Centre local de santé.

b/La participation populaire peu à peu évacuée

Au cours d'une conférence de presse le 18 février 1971, le Docteur Paul Landry dévoile les contours du futur centre de santé, fortement inspirés par les recommandations de la Commission Castonguay-Nepveu, chargée de réfléchir à la réforme des services sanitaires et sociaux. La participation des citoyens y tiendra une place importante : « *le Centre local de santé doit appartenir d'abord aux citoyens consommateurs* »³, annonce l'une des conférencières. Le centre prendra la forme d'une corporation à laquelle tous les citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve peuvent adhérer. Le titre de membre leur donne un droit de vote pour élire six citoyens chargés de les représenter au sein d'un Conseil d'administration formé de neuf personnes, les trois autres membres étant désignés par le personnel. Ainsi, dans un « *effort de démocratisation de l'hôpital* »⁴, le Centre local de santé serait dirigé par ses usagers et ses employés. L'emplacement prévu est celui du Centre communautaire (le rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus) qui devra partager son local.

Ce lieu nécessite de coûteux travaux d'aménagement et les initiateurs du projet demandent une subvention d'environ 500 000 \$ au Ministère provincial des Affaires Sociales. En mars 1971, un représentant du ministère donne un accord de principe⁵, mais impose une exigence : le futur centre de santé doit fusionner avec le centre communautaire pour se fondre dans une seule et même structure, dirigée par un Conseil d'administration unique. Un « Comité conjoint provisoire du Centre communautaire Hochelaga-Maisonneuve », présidé par Fernand

1 Jacques Godbout, *Les Centres locaux de services communautaires et les organismes populaires. Etude sur l'implantation des CLSC en milieu urbain*, INRS-Urbanisation, octobre 1973.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 14 octobre 1970.

3 Lucille Aubin citée dans *Les Nouvelles de l'Est*, 24 février 1971.

4 Lucille Aubin citée dans *Les Nouvelles de l'Est*, 24 février 1971.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 24 mars 1971.

Gaboriau, représentant de la SSSF, et dont le vice-président est membre du Comptoir alimentaire et la trésorière travaille aux Petites Sœurs de l'Assomption, est nommé par le Comité d'entraide¹. Il confie à André Paul, consultant en organisation communautaire à la Société de service social aux familles, le soin de réfléchir à la forme que prendra le futur « *centre communautaire polyvalent* », ou « *centre local de service communautaire* »².

Un nouveau projet-pilote est alors présenté au ministère : la structure serait composée de cinq secteurs d'activités (ou « dimensions ») autonomes. Chacune de ces dimensions (santé, bien-être, éducation, loisirs, habitation) élit parmi ses membres quatre personnes qui, associées à quatre représentants institutionnels, forment le Conseil d'administration du centre³. Il n'est plus question d'assemblée générale des citoyens, mais d'un conseil des membres de chaque dimension, c'est-à-dire les citoyens intéressés et les groupes ou organismes dispensant des services dans ce secteur d'activité. En fait, les simples citoyens sont rares et l'on retrouvera dans le CA des représentants des Services familiaux Etienne Pernet, du Comité d'entraide, de l'Association de services au troisième âge, du Service d'économie familiale, du Camp l'Escale, des loisirs Sainte-Jeanne d'Arc, etc., ainsi que les trois représentants de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, de la Société de service social aux familles et du Ministère québécois des Affaires Sociales⁴. Le centre communautaire pilote est incorporé sous cette forme en mai 1971.

Le projet initial – un centre local de santé et un centre communautaire distincts, gérés par leurs usagers et employés – s'est transformé en centre communautaire polyvalent où les citoyens sont remplacés par des représentants d'institutions publiques et d'organismes ayant pignon sur rue. La participation populaire est peu à peu évacuée de la nouvelle structure. Des voix s'élèvent pour protester contre ce qui est perçu comme une tentative de récupération institutionnelle. Maurice Lafond, ancien membre du Comité de citoyens qui représente la dimension « santé » au sein du Conseil d'administration provisoire du CLSC, présente sa démission. Pour lui, le Conseil d'administration, qui se réunit à huis clos et tient ses procès-verbaux secrets, « *refuse d'informer la population du quartier de ses activités* », il « *sert d'autres intérêts que ceux de la population*

1 Sylvain Camus, *Op. Cit.*, 1992, p. 163.

2 AUQAM, 162P-630/6, Projet de Centre local de services communautaires Hochelaga-Maisonneuve, par André Paul, consultant en organisation communautaire à la SSSF, pour le Comité du Centre communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve, 23 avril 1971.

3 Jacques Godbout, *Les Centres locaux de services communautaires et les organismes populaires. Etude sur l'implantation des CLSC en milieu urbain*, INRS-Urbanisation, octobre 1973, p. 88.

4 Gilles Beauchamp, *Quinze années de pratiques d'organisation communautaire au CLSC Hochelaga-Maisonneuve : entre l'institution et la communauté, des transactions aux frontières*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1991, p. 42.

du quartier Hochelaga-Maisonneuve »¹. En toile de fond de ces critiques naissantes, la Loi 65.

Suite au rapport de la Commission Castonguay-Nepveu, un texte législatif est en préparation. Il vise une réorganisation des services sociaux au niveau provincial par la création de Centres locaux de services communautaires (CLSC). Cette nouvelle structure a plusieurs objectifs : rassembler dans un lieu unique, sous l'égide d'un même conseil d'administration, les services sociaux et les services de santé ; apporter des services préventifs ; s'adapter à son milieu en favorisant l'expression des besoins et la participation de la population à la résolution de ses problèmes². La loi 65 est promulguée en décembre 1971. Profondément novatrice eu égard à la situation des services sanitaires et sociaux québécois, cette loi fait l'objet de vives critiques de la part d'une partie du mouvement populaire. Par exemple, le Comité de liaison des garderies populaires de Montréal considère que « *les CLSC de Castonguay sont la nouvelle invention pour récupérer et "tuer dans l'œuf" les initiatives des travailleurs, en les plaçant sous le contrôle du gouvernement et des fonctionnaires* »³. Il va même plus loin en affirmant que « *tout le rapport Castonguay-Nepveu s'inscrit dans l'idée que le réaménagement et la rationalisation des politiques sociales constituent le meilleur moyen d'enrayer la contestation et les troubles sociaux* »⁴. Le centre communautaire pilote d'Hochelaga-Maisonneuve doit-il accepter son incorporation en tant que CLSC ? Ne risque-t-il pas d'y perdre une part de son idéologie participative initiale au profit d'une récupération institutionnelle ?

La question se pose pendant de longs mois. Quand André Lemieux, avocat, devient directeur général du centre en mai 1972⁵, les problèmes sont nombreux. Les locaux du 1678 rue de La Salle sont trop exigus. Une « *crise de croissance* » frappe le centre pilote qui « *traverse une période difficile* » : en décembre 1971, quelques semaines après son ouverture, il compte une dizaine d'employés. Cinq mois plus tard, il en rassemble 26, auxquels il faut ajouter les bénévoles⁶. Jean Panet-Raymond, jeune avocat devenu organisateur communautaire à Hochelaga-Maisonneuve, se souvient : « *ça devenait trop gros cette affaire-là. On était en train de faire une boîte de services, une boîte à professionnels. Nous, on voulait revenir à notre projet de maison de quartier qui serait un instrument pour la population et un appui aux groupes de*

1 AUQAM, 162P-630/6, Lettre de Maurice Lafond à Fernand Gaboriau, Président du conseil d'administration provisoire du CLSC, 21 septembre 1971.

2 Jacques Godbout, *Op. Cit.*, octobre 1973.

3 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, février 1973.

4 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, mai 1974.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 31 mai 1972.

6 *Les Nouvelles de l'Est*, 24 mai 1972.

changement social »¹. Le manque de démocratie interne est critiqué par certains, comme l'expliquent *Les Nouvelles de l'Est* : « Dans la structure actuelle, la grande majorité des responsabilités sont confiées à un nombre très restreint de personnes qui, parfois, ne se comportent pas en animateurs mais en patrons autoritaires ». Ce qui est peu propice à retenir les bénévoles qui « laissent tomber après quelques mois de bonne volonté »². André Thouin, par exemple, membre de la « dimension santé », présente sa démission et en énonce les raisons : « je ressens un certain malaise, un certain essoufflement, le centre, le projet santé, je ne sais pas trop exactement pourquoi, mais ça ne me motive plus comme au début, ça ne m'enthousiasme plus comme avant. Des fois, j'ai l'impression que c'est parce qu'on se motive pas assez entre nous. J'ai l'impression aussi que nous sommes devenus des espèces de fonctionnaires »³. Les espoirs initiaux sont déçus et certains préfèrent s'écarter du projet. Selon eux, en devenant trop « gros », le centre communautaire patronné par la province s'est éloigné du terrain.

La crise de croissance n'est pas la seule raison des tensions qui agitent le centre. *Les Nouvelles de l'Est* esquissent ainsi une autre explication : il existerait un conflit entre « une faction traditionaliste et une faction plus progressiste ». Les « progressistes », surtout présents au sein de la dimension santé, souhaitent que le centre communautaire s'engage davantage dans le domaine social et politique⁴. Ils sont hostiles à l'incorporation du centre en CLSC qu'ils perçoivent comme une récupération étatique d'une initiative populaire afin d'éloigner les services sociaux de leurs usagers. Il faut ajouter à cela des raisons proprement politiques : la Loi 65 est portée par un gouvernement libéral. Les « progressistes » du milieu communautaire sont bien souvent proches des milieux indépendantistes, et parfois membres du Parti Québécois. Combattre les CLSC, c'est aussi combattre le Parti libéral qui porte cette initiative.

Le ministre des Affaires sociales Claude Castonguay, co-auteur du rapport ayant inspiré la Loi 65, essaie de se montrer rassurant. Lors d'une visite au centre communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve, il tente de convaincre ses principaux responsables d'accepter l'incorporation en affirmant que la mise en place de la loi se fera avec « beaucoup de souplesse » et qu'il n'est pas question d'écarter les citoyens de la gestion du CLSC⁵. Des propos qui satisfont certes André Lemieux, mais qui ne sont pas du goût de tous. Les craintes persistent

1 Jean-Panet Raymond, cité dans *Le McLean*, septembre 1974. Cité dans Gilles Beauchamp, *Op. Cit.*, 1991, p. 44.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 24 mai 1972.

3 AUQAM, 162P-630/6, Lettre d'André Thouin aux membres de l'assemblée régulière du comité santé du centre communautaire, 16 août 1972.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 24 mai 1972.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 21 juin 1972.

et les divisions demeurent. En janvier 1973, Jacqueline Parent, une des fondatrices de la garderie populaire du centre communautaire et qui appartient à la branche « progressiste », est licenciée suite à une plainte formulée par un « comité des mères ». Elle accuse la direction d'avoir monté ce comité de toutes pièces pour justifier sa mise à l'écart. Les citoyens sont « manipulés par les bureaucrates » qui veulent leur faire avaler l'incorporation en CLSC, explique-t-elle aux *Nouvelles de l'Est*¹. L'assemblée générale du centre communautaire pilote exprime une position claire : elle refuse la Loi 65 et l'accuse de déposséder la population du pouvoir décisionnel. Dans le centre pilote, ce pouvoir est détenu par l'assemblée générale de la corporation ; dans les CLSC incorporés selon la Loi 65, il serait dévolu à un Conseil d'administration composé de onze membres, cinq élus par une assemblée de citoyens, et six nommés parmi les employés ou par les hôpitaux avec lesquels le CLSC a des contrats de services. Les membres nommés par d'autres groupes que les usagers seraient donc majoritaires, ce qui correspond à une rupture par rapport aux objectifs initiaux. L'assemblée générale s'oppose vigoureusement à un tel changement : « nous n'accepterons pas de devenir juste consultants dans ce centre-ci. Nous n'accepterons pas de nous faire imposer une façon de participer »². La loi prévoit également la création d'un « conseil consultatif de professionnels » et d'un conseil de médecins et de dentistes qui auraient pour but d'assister le CA dans ses prises de décisions. Ce type de comité est décrit comme un recul par l'assemblée générale. En effet, dans le fonctionnement du centre communautaire actuel, tous les paliers de décision et toutes les « dimensions » combinent des citoyens et des professionnels. Ce serait donc « faire un pas en arrière que de bâtir des "fiefs" de professionnels » dont on craint qu'ils exercent une influence, une pression, un « pouvoir moral » sur le Conseil d'administration, au détriment de la population³.

Toutes les « dimensions » (santé, habitation, éducation...) rejettent la Loi 65 au cours de leurs assemblées respectives. Mais le conseil d'administration provisoire du centre communautaire passe outre l'opposition : « lors d'une réunion du conseil d'administration du centre tenue le 23 mai [1973], on décida, par un truc plus ou moins obscur, de se transformer en "assemblée de corporation". Profitant de l'absence de certains membres de la corporation qui étaient contre le bill 65, la faction favorable à la structure proposée par la loi réussit à faire

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 3 janvier 1973.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 17 janvier 1973.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 17 janvier 1973.

voter les membres présents pour l'acceptation du bill »¹. Les partisans du CLSC se disent pragmatiques : ils affirment qu'en cas de refus de la loi, le Ministère des Affaires Sociales risque de couper les subventions du centre. C'est donc par un tour de passe-passe administratif que le centre communautaire pilote d'Hochelaga-Maisonneuve devient le « CLSC Hochelaga-Maisonneuve ». Les organisateurs communautaires sont outrés par la décision du Conseil d'administration et décident de s'y opposer. Ils sont congédiés sur le champ. Le 28 mai 1973, trois organisateurs communautaires (Jean Panet-Raymond, Louis Auger, Madeleine Savoie) reçoivent une lettre de Joseph Levesque, président du Conseil d'administration, qui leur signifie leur licenciement : leurs services ne sont plus utiles aux usagers, précise le courrier. Deux autres personnes reçoivent aussi un avis de « suspension ». Les licenciés, outre leur engagement contre la Loi 65, sont aussi d'ardents défenseurs, depuis l'automne 1971, de la syndicalisation du centre communautaire, à laquelle la direction s'oppose.

c/Les débuts agités du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve

A peine créé, le CLSC entre déjà dans un conflit de longue durée. Le renvoi des cinq employés déclenche une réaction de solidarité. Des infirmières, un médecin et d'autres salariés présentent leur démission. La « *faction dissidente du CLSC* », comme la nomment *Les Nouvelles de l'Est*, proteste contre la Loi 65 et demande la réintégration de leurs cinq collègues. En juin 1973, une centaine de personnes, des employés et de simples citoyens, manifestent devant le centre communautaire et bloquent les différents services.

Les démissionnaires publient un texte dans le journal populaire *A'k'tou'l'monde* où ils affirment que « *des curés, des sœurs et un boss objectif* » ont comploté pour écarter les citoyens des centres de décision. Ce texte, dont la diffusion est interdite dans le centre communautaire, accuse « *les têtes dirigeantes sous l'emprise des communautés religieuses* » d'avoir conspiré pour évincer des employés devenus gênants du fait de leur activisme contre la Loi 65 et pour la syndicalisation ; il s'en prend nommément à l'animateur Bertrand Trachel, à la Sœur Annette Benoît, religieuse des Petites Sœurs de l'Assomption, à Brigitte Baril, sœur-infirmière, à Michelle Dubuc, religieuse et travailleuse sociale, au directeur général André Lemieux, à Louise Lépine, nutritionniste, ou encore à Louise Séguin, médecin : « *ces personnes n'aimaient pas qu'on les contrarie. Elles sont prêtes à tout. Pour elles, les pauvres, ça a toujours existé et ça existera toujours. Aussi, elles sont surtout de très bons serviteurs pour leur gouvernement, car*

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 6 juin 1973.

c'est comme ça qu'on peut garder des jobs [...] elles sont en manigance avec l'élite locale »¹. Réapparaît ici un reproche déjà observé : la branche religieuse du centre communautaire est soupçonnée de collusion avec l'« élite », elle est accusée de faire le jeu des dirigeants, des dominants contre les intérêts des citoyens. On retrouvait ce type de critique au sein du Comité de citoyens qui s'était débarrassé de son président et curé Jean-Guy Larin : pouvoir religieux et pouvoir de l'élite locale d'un côté, pouvoir populaire de l'autre. Le texte des démissionnaires évoque explicitement un véritable complot : selon eux, les « têtes dirigeantes » forment un groupe de dix personnes, surnommé le « groupe Café », qui se réunit quotidiennement dans la résidence des Petites Sœurs de l'Assomption pour décider de l'avenir du centre. Le groupe Café, fervent partisan de la Loi 65 et farouche opposant à la syndicalisation, est accusé d'avoir manipulé les citoyens pour faire valoir ses positions.

L'affaire est portée devant le Commissaire enquêteur du Ministère du Travail qui se prononce, en décembre 1973, pour la réintégration des cinq travailleurs licenciés. *« Constatant que les motifs invoqués pour justifier le congédiement des cinq personnes n'étaient en réalité que des prétextes », attestant de l'existence du « groupe café » composé notamment de « religieuses qui voulaient que le CLSC continue de mettre de l'avant une conception charitable des services sociaux »², la Commission désavoue la direction du CLSC ; les salariés reprennent leur travail et un syndicat des employés du CLSC est créé. Les Nouvelles de l'Est concluent : « il y a une chose qui apparaît maintenant comme certaine. C'est que JAMAIS le centre communautaire Hochelaga-Maisonneuve n'a été véritablement contrôlé par les citoyens du quartier. En effet, la corporation qui contrôlait auparavant le centre était formée beaucoup plus de membres de communautés religieuses que de citoyens »³. Evidemment, les personnes visées par ces accusations (le « groupe Café ») récusent cette lecture : selon elles, des membres du centre communautaire se réunissaient certes dans la résidence des Petites Sœurs de l'Assomption, mais ils n'ont jamais manipulé les citoyens ou les travailleurs, et la corporation du centre n'était pas sous influence religieuse⁴.*

Le conflit dure près d'une année, durant laquelle les services du CLSC cessent de fonctionner : *« Il ne restait plus aucun médecin, aucun travailleur social professionnel, aucun organisateur communautaire »⁵. Le directeur général du CLSC, désavoué, doit quitter ses*

1 *A k'tou'l'monde*, juin 1973, cité dans *Les Nouvelles de l'Est*, 4 juillet 1973.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 2 janvier 1974.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 2 janvier 1974.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 16 janvier 1974.

5 Etat de la situation du CLSC au 30 mai 1975, Centre local de services communautaires d'Hochelaga-

fonctions pour être remplacé par Maurice Roy qui, plus par fatalisme que par conviction, est favorable à la Loi 65. Dès sa prise de fonction, il déclare : « *il y en a qui voudraient qu'on sorte de la Loi 65. Moi je dis que si l'on fait cela, à ce stade-ci, on sera presque fatalement mis en tutelle et le budget serait coupé* »¹. Pour calmer les esprits, le Ministère des Affaires Sociales fait preuve de souplesse. Le conseil d'administration du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve, qui doit selon la Loi 65 compter onze membres², rassemble en fait neuf personnes : cinq usagers, le Directeur général du CLSC, deux représentants du personnel et un représentant des « groupes socio-économiques » (c'est-à-dire des organismes populaires du quartier). Le centre communautaire est devenu CLSC, mais les usagers demeurent majoritaires au Conseil d'administration. Une victoire à la Pyrrhus car, outre cette concession, les usagers sont largement exclus. Dans un questionnaire soumis aux différents CLSC du Québec par le Ministère des Affaires Sociales, à la question « *est-ce que les usagers du CLSC sont impliqués dans d'autres activités que la participation de leurs représentants au Conseil d'administration ?* », la réponse du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve est claire : « non »³.

La tâche impartie au nouveau directeur est colossale : il lui faut relancer l'activité, définir un nouveau programme d'actions et régler les problèmes de locaux. Ceux de la rue de La Salle, loués au Pavillon d'éducation communautaire, sont trop étroits, l'acquisition et l'aménagement du presbytère de la paroisse du Très-Saint-Nom-de-Jésus piétinent. Une solution d'attente est envisagée : le CLSC louerait l'édifice des Services familiaux Etienne Pernet qui appartient aux Petites Sœurs de l'Assomption. En mai 1974, la direction du CLSC rend public son programme qui suppose l'engagement de 86 personnes à temps plein. Mais le ministère s'y oppose et conteste les priorités dégagées dans ce document. Il propose de supprimer quatre des 21 postes affectés au secteur de la santé ; les services sociaux perdraient quatre de leurs onze employés, dont deux travailleurs sociaux professionnels et deux organisateurs communautaires. Le service d'accueil est lui aussi touché : deux postes y seraient supprimés. La direction du CLSC n'a d'autres choix que d'accepter les coupures. Elle présente une contre-proposition qui porte à 68 le nombre de personnes requises pour mener à bien le programme d'actions⁴. Encore une fois le centre communautaire doit lâcher du lest face au gouvernement québécois.

Maisonneuve, cité dans Gilles Beauchamp, *Op. Cit.*, 1991, p. 44.

1 Maurice Roy, cité dans *Les Nouvelles de l'Est*, 1^{er} mai 1974.

2 Cinq désignés par les usagers et six par les salariés.

3 ANQ, E8, 1988-12-001/4, Etat de situation du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, Ministère des Affaires Sociales, décembre 1979.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 3 juillet 1974.

Du projet initial de centre communautaire porté par le Comité de citoyens au CLSC incorporé selon la Loi 65, cette histoire a impliqué de nombreux acteurs qui se croisent et s'entrechoquent : le gouvernement fédéral au début, le gouvernement provincial ensuite, mais aussi les paroisses, les communautés religieuses, les groupes populaires, les organisateurs communautaires, etc. Les conflits qui ont agité l'histoire du CLSC témoignent de visions divergentes concernant la participation des habitants, la place à accorder aux usagers dans les processus de décision et le type de services délivrés. Certains sont partisans d'accorder aux citoyens un pouvoir important ; d'autres préfèrent s'appuyer sur des professionnels. Cette division recoupe les débats sur la nature de l'action sociale, selon la ligne de clivage entre action communautaire et action charitable : certains animateurs sociaux, dits « progressistes », souhaitent s'orienter vers des services préventifs, tandis que la branche religieuse veut offrir des services curatifs. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de son ministère des affaires sociales, joue un rôle d'arbitre partial qui, parce qu'il tient les cordons de la bourse, peut orienter l'action du CLSC et influencer sur la forme de la structure. Il souhaite un mélange de services curatifs et préventifs, dispensés dans un organisme dirigé davantage par des professionnels que par des usagers.

Il faut donc plusieurs années pour que la situation interne au CLSC soit pacifiée. Mais ses relations avec les groupes populaires n'en sont pas pour autant paisibles. A la fin des années 1970, le centre souffre toujours d'un déficit de légitimité auprès de ces groupes qui l'accusent d'être devenu bureaucratique à mesure qu'il grossissait. En 1979, le CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve emploie 93 personnes, dont six médecins, et dessert une population de 62 666 personnes¹. Ses salariés sont syndiqués à la CSN. Ses activités, vastes et variées, mêlent services sociaux et médicaux : consultations psycho-sociales, éducation à la vie familiale, consultation budgétaire, dépistage de l'alcoolisme et de la toxicomanie, information sur le logement, consultation médicale, groupes thérapeutiques, cours prénataux, surveillance de la femme enceinte, infirmières à domicile etc. En termes français, le CLSC est à la fois un centre de Protection maternelle et infantile, un centre médico-psycho-pédagogique, une petite clinique. Il remplit également certaines fonctions d'un Bureau d'aide sociale. Mais ses tâches ne s'arrêtent pas là : il doit également apporter une aide aux groupes populaires du quartier et exerce en quelque sorte une fonction d'animation sociale.

Pour finir, il faut insister sur la nécessité d'éviter toute lecture manichéenne. Le

¹ ANQ, E8, 1988-12-001/4, Etat de situation du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, Ministère des Affaires Sociales, décembre 1979. Les données qui suivent sont extraites de ce document.

gouvernement du Québec peut sembler timoré sur la question de la participation des citoyens, mais l'analyse en termes de « récupération institutionnelle » est trop univoque. La position provinciale doit être appréciée dans son contexte. Même si la loi 65 paraît en retard par rapport aux conceptions progressistes de certains groupes populaires et animateurs sociaux, elle n'en constitue pas moins une réelle avancée vers une démocratisation des services sociaux et sanitaires. Elle doit être appréciée à l'aune de la situation passée de l'hôpital et du travail social au Québec et plus généralement en Amérique du Nord. Le projet initial de centre communautaire porté par le Comité de citoyens n'est pas réalisé avec le CLSC, mais l'influence du mouvement populaire et communautaire n'est pas pour autant réduite au néant. Le gouvernement québécois n'a pas élaboré son projet de manière isolée ; il a entretenu des échanges constants, parfois conflictuels, avec les groupes populaires du quartier qui, par leur mobilisation et leur force d'opposition, ont constitué un acteur incontournable et influent de la mise en place du CLSC, permettant notamment l'obtention d'une dérogation (temporaire...) sur la composition de son Conseil d'administration.

2/Quelle autonomie pour les groupes populaires ?

Pendant les années 1970, des groupes populaires de quartier apparaissent au Québec et à Montréal. Le contexte y est particulièrement propice : dans les pays occidentaux, cette décennie rime avec une certaine effervescence politique. Dans le sillage de mai 1968, la multiplication des groupes d'extrême-gauche en France répond à la floraison d'organisations radicales, marxistes-léninistes, maoïstes, etc. au Québec. Ces organisations exercent une influence peu visible dans les archives, mais que les témoignages oraux contribuent à mettre en avant, sur la formation des groupes populaires.

A Hochelaga-Maisonneuve, l'éclatement du Comité de citoyens donne naissance à des organismes autonomes qui, du Camp l'Escale au Comptoir alimentaire, proposent des services d'aide à la population défavorisée. Ces organismes, qui se placent également dans le champ de la contestation des pouvoirs publics, ne sont pourtant pas totalement autonomes. Leur création et leur survie dépendent étroitement d'autres acteurs (publics, privés ou religieux) qui leur fournissent un soutien matériel, humain ou financier.

a/Panorama général des années 1970

La création du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve en 1966 donne le coup d'envoi d'un mouvement populaire dans le quartier. Les années qui suivent voient en effet fleurir diverses structures qui sont qualifiées de « populaires » car elles ne relèvent légalement ni des secteurs publics et privés, ni du domaine religieux, bien qu'elles entretiennent des relations ambiguës avec l'un et l'autre. Ainsi, en 1969 sont créés le Centre culturel et sportif de l'est, l'Association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve. Puis, l'année suivante, l'Association familiale d'Hochelaga-Maisonneuve, le Comptoir alimentaire, la Coalition contre l'autoroute Est-Ouest. En 1971, c'est au tour de l'Association de service au troisième âge, du Cafébec (un lieu de rencontre communautaire) et des avocats populaires d'Hochelaga-Maisonneuve de faire leur apparition dans le quartier. Au total, entre 1969 et 1979, au moins 44 groupes populaires sont créés dans le quartier¹. Certains sont des organismes de défense ou de revendication, comme le Comité des chômeurs, l'Association de défense des droits sociaux, l'association des locataires, la coalition contre l'autoroute Est-ouest, l'association Pour ouvrir le marché Maisonneuve (POMM). D'autres proposent des services : les garderies populaires, le Comptoir alimentaire, la « joujouthèque », les Couturières communautaires, le Centre culturel et sportif de l'Est, la clinique des travailleurs de l'Est. D'autres encore se donnent une mission d'information et d'éducation populaire : les journaux *En solidarité*, *L'Ouvrage*, et *Le Quartier populaire*, la radio et la télévision communautaires, l'Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, le Pavillon d'éducation communautaire. Parmi ces groupes, certains ont une existence éphémère. Par exemple, les différents journaux populaires du quartier se contentent de publier quelques numéros puis disparaissent. D'autres cessent leurs activités une fois leur objectif atteint. C'est le cas de l'association militant pour la réouverture du Marché Maisonneuve qui se dissout après avoir obtenu l'accord de la mairie.

Le secteur de l'action sociale (au sens large) non publique se divise, à partir des années 1970 en deux branches, religieuse et « populaire ». Ce concept n'a pas vraiment d'équivalent français. Les groupes populaires sont des organismes laïcs, issus de la société civile, qui n'entretiennent pas de lien organique avec l'Eglise. Ils sont contrôlés par leurs usagers et leurs travailleurs (salariés ou bénévoles) qui siègent au conseil d'administration et votent aux

¹ AHHM, 800 DOC, Chronologie des groupes communautaires à Hochelaga-Maisonneuve (1960-1987), Atelier d'Histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1987. Ce document met de côté certains groupes populaires. Par exemple, aucune coopérative d'habitations n'y figure.

assemblées générales. Le terme « populaire » contient une ambiguïté. Il renvoie au peuple de l'extrême-gauche, au prolétariat, par opposition à la bourgeoisie, mais il fait aussi référence au « Peuple » de l'Eglise, au « *Peuple de Dieu* », c'est-à-dire l'ensemble des chrétiens.

Un article de 1978 indique les différentes « ressources sociales » disponibles pour les habitants d'Hochelaga-Maisonneuve. Nous les avons classées dans un tableau qui distingue le secteur concerné et la nature (religieuse ou populaire) des organismes.

Les « ressources sociales » d'Hochelaga-Maisonneuve en 1978.

Secteur d'activités	Nom de l'organisme
Famille	Aide aux nouvelles mamans, Carrefour familial Hochelaga, Equipe services multiples, Projet Rayon de soleil, Parents uniques, Services bénévoles de Montréal, Services familiaux Etienne Pernet, Service Saint-Vincent de Paul.
Troisième âge	<i>Clubs d'âges d'or des diverses paroisses, Foyer Saint-Pierre, Foyer Notre-Dame du Rosaire, Résidence Maisonneuve, Association de service au troisième âge.</i>
Pastoral	<i>Centre d'animation Orléans, les comités de pastorale de chaque paroisse, le comité d'animation en pastorale scolaire, Couple et Famille, Mouvement des travailleurs chrétiens, le Service d'orientation des foyers, le service d'animation de la préparation au mariage.</i>
Loisirs	Centre d'intégration sociale, Centre culturel et sportif de l'Est, Musée du Château Dufresne, les comités des loisirs de chaque paroisse, la Caserne, le Théâtre Denise Pelletier.
Travail	Action chômage, Centre de main d'œuvre, Partenaires associés.
Information, éducation	Aide à la jeunesse, Centre d'information communautaire et de dépannage, Comité d'écoles, Groupe écologique de Maisonneuve, Les semainiers paroissiaux, Pavillon d'éducation communautaire, Radio-Maisonneuve.
Social-santé	Association pour la défense des droits sociaux, Bureau d'aide sociale, Centre socio-culturel Ovila Pelletier, Centre de réhabilitation Meurling, Clinique des travailleurs de l'Est, Garderie la Ruche, Garderie La Vermouilleuse, Garderie la Maisonnnette, Garderie de jour Hochelaga, Habitat Soleil, la Maison Alco.
Economie ¹	Armée du salut, Coopérative d'action communautaire, Comptoir

¹ Notons que nous n'entendons pas ici le terme « économie » dans le sens d'économie sociale, solidaire ou communautaire, comme nous l'aborderons dans la troisième partie de cette thèse : ce terme désigne ici l'action de faire économiser de l'argent aux classes populaires en leur fournissant des services délivrés par le marché privé, mais à moindres prix. Les Glaneuses vendent des meubles à bas prix ; le magasin Mini-prix, des

alimentaire Hochelaga-Maisonneuve, Entraide Hochelaga, Les Glaneuses, Mini-prix, Service d'économie familiale, Service d'alimentation communautaire
--

Source : AUQAM, 163P-630/14, *La Gazette de multi-media*, édition de Montréal et de la Rive Sud, n° 2, 1978 [Sont indiqués en gras les organismes de nature populaire ; en italique, les organismes de nature religieuse ; en romain, ceux dont nous n'avons pas pu déterminer la nature].

Si l'on peut constater la part croissante prise par le secteur populaire, cela ne signifie pas pour autant la disparition des services sociaux religieux. Dans certains domaines, comme la famille ou l'aide aux personnes âgées, l'Eglise demeure fortement présente, et le mouvement populaire peine à s'y introduire.

b/Le financement des organismes populaires

Nous avons vu que les services religieux fonctionnent principalement grâce à des financements charitables. Avec quels moyens le secteur populaire se développe-t-il ? Pour répondre à cette question, il nous faut étudier les différents programmes d'emplois temporaires mis en place par les gouvernements fédéral et provincial. Pendant les années 1960, les premiers groupes populaires bénéficient des programmes « Travailleurs étudiants du Québec » et « Compagnie des jeunes Canadiens ». Au cours de la décennie suivante, ces programmes sont remplacés par les « Perspectives jeunesse » et les « Projets d'initiative locale » (PIL) qui jouent un rôle majeur dans le développement du mouvement populaire. La création de ces deux programmes s'explique par la situation économique qui se dégrade et par le chômage qui commence à gagner le Canada : pour remédier au sous-emploi grandissant, le gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau choisit de fournir des emplois temporaires aux chômeurs. On peut voir là les prémices des emplois aidés qui se développeront massivement dans les années 1980 et 1990, notamment en France¹.

En 1971, le gouvernement fédéral lance les projets Perspective Jeunesse qui visent à créer des emplois d'été pour les étudiants : « *le programme Perspective jeunesse est un nouveau programme fédéral ayant pour objet de favoriser la participation des jeunes Canadiens au développement de leur collectivité d'une façon qui corresponde à leurs aspirations et à leurs aptitudes* »², explique le Secrétaire d'Etat fédéral Gérard Pelletier. A la différence des TEQ et des Jeunes canadiens qui sont employés directement par leur juridiction de rattachement, le

vêtements ; le Comptoir alimentaire, des aliments etc.

1 Voir supra, chapitre 7.

2 Gérard Pelletier, cité par *Les Nouvelles de l'Est*, 26 mai 1971.

programme Perspective Jeunesse consiste en un octroi de subventions à des organismes qui doit les utiliser pour créer des emplois. Dès la première année, le Secrétariat d'Etat reçoit plus de 13 000 propositions : la demande dépasse clairement l'offre. Tandis que le fédéral envisageait initialement de mettre sur la table 15 M\$, la satisfaction de ces milliers de demandes lui coûterait 175 M\$¹ et le fédéral ne consent qu'à une rallonge de 10 M\$ pour porter la somme totale à 25 M\$: le nombre d'élus sera largement inférieur au nombre d'appelés. Les projets sont sélectionnés suivant divers critères : le taux de chômage des étudiants dans les diverses régions, les disparités économiques régionales, les objectifs visés par les projets et les bénéfices que la population peut en tirer. Quatre conditions sont posées pour être éligible : l'organisme demandeur doit être un organisme sans but lucratif, il ne doit pas concurrencer le secteur privé, ni être une extension de projets existants et, enfin, il ne doit pas venir d'un corps public municipal ou provincial.

Sept projets sont acceptés dans Hochelaga-Maisonneuve en 1971. Parmi eux, le Camp l'Escale reçoit 19 000 \$ pour financer le salaire de ses 27 moniteurs ; un projet déposé par six étudiants se voit attribuer 4 300 \$ pour créer une garderie et offrir des activités d'éducation populaire aux jeunes mères. Les structures religieuses peuvent aussi obtenir des subventions : la paroisse Sainte-Marie de la Médaille Miraculeuse, par exemple, reçoit de l'argent pour financer un centre de loisirs qui serait à la fois un espace de rencontre et un lieu de divertissement pour les paroissiens de tous âges. Au total, 59 575 \$ sont attribués aux organismes d'Hochelaga-Maisonneuve². L'été suivant, six projets sont retenus dans le quartier. Un nouveau centre de vacances, nommé le Camp de l'Avenir, reçoit près de 12 000 \$ pour employer douze personnes devant organiser cinq sessions de dix jours de camp. La même somme est octroyée à un service d'animation et de loisirs pour les personnes âgées, tandis qu'un projet de création d'une garderie populaire bénéficie d'une subvention de 15 875 \$ pour embaucher onze étudiants³. A quelques rares exceptions, les fonds du programme Perspective jeunesse ne viennent pas renforcer un organisme existant ; ils contribuent à la mise sur pied du projet qui, s'il réussit, se pérennise par la suite.

Le gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau met en place un autre programme d'emplois temporaires, plus ambitieux que les Perspectives jeunesse qui se limitent à l'été et aux étudiants. Ce sont les Projets d'initiative locale, ou les PIL. De trois mois, la durée des emplois

1 Le coût moyen d'un emploi étudiant est évalué à 1 000 \$.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 26 mai 1971.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 31 mai 1972.

passé à six mois et tout le monde peut en profiter. Dès janvier 1972, Hochelaga-Maisonneuve bénéficie de plusieurs PIL qui permettent la création de 200 emplois dans une quinzaine d'organismes : les Chantiers communautaires, le groupe Participation vieillesse, le Service d'entraide Boyce Viau, les Auxiliaires familiales d'Hochelaga-Maisonneuve, le Pavillon d'éducation communautaire¹, etc. Au cours des années qui suivent, de nombreux organismes utilisent des PIL pour assurer leurs activités : le Centre d'information communautaire et de dépannage, le Musée socio-historique Hochelaga (ou musée du château Dufresne), l'Aide aux nouvelles mamans d'Hochelaga, le Magasin de vêtements Mini-prix, l'Équipe solidarité, le Projet Entraide Maisonneuve, l'Aide familiale Hochelaga, le Projet Soleil pour les personnes âgées, le Carrefour familial Hochelaga, le Centre culturel et sportif de l'Est, etc.². Notons enfin que, d'une année sur l'autre, les subventions PIL peuvent varier fortement : en 1973, le montant total des PIL pour le comté fédéral Maisonneuve-Rosemont dépasse 1 M\$ et permet le financement de dix projets. En 1974, cette somme est divisée par quatre (273 000 \$)³. Sans raisons apparentes, les subventions PIL peuvent ne pas être renouvelées, fragilisant ainsi les organismes concernés.

Pour le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau, les programmes d'emplois d'emplois temporaires ont avant tout une visée économique : du fait des rigueurs hivernales, le marché du travail canadien est soumis à de fortes variations cycliques. La baisse de la production entraîne une inactivité saisonnière forcée. Les Projets d'initiative locale occupent ainsi une « *fonction de sas* »⁴ : ils permettent de créer des emplois d'attente dans des services utiles, mais non rendus car non rentables économiquement. Même si ce n'est pas leur fonction initiale, ces programmes d'emplois temporaires contribuent à l'accroissement des services offerts par les groupes populaires et participent ainsi à la constitution du « mouvement populaire » québécois.

Les PIL et les « Perspectives jeunesse », s'ils sont indispensables au fonctionnement des organismes populaires, n'en font pas moins l'objet de critiques. *Les Nouvelles de l'Est* dénoncent l'opacité du programme et le qualifient de « *plus vaste distribution incontrôlée de fonds publics de l'histoire récente du Canada* ». Le journal pointe la dérive clientéliste de la distribution des fonds par les députés : « *tout le monde à quelque chose à cacher ! La raison pour laquelle*

1 AHHM, 803, « Evaluation de la satisfaction des travailleurs dans les projets PIL », Service d'information et de recherche, CLSC Hochelaga-Maisonneuve, août 1972.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 30 décembre 1975 ; *Les Nouvelles de l'Est*, 11 février 1976 ; *Les Nouvelles de l'Est*, 22 décembre 1976 ;

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 3 juillet 1974.

4 Jean-Louis Meyer, *Des contrats emploi-solidarité aux emplois jeunes. Regards sur l'insertion*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 58.

personne n'a jamais fait état des déficiences de ce programme d'Initiatives locales, c'est que tout le monde y trouvait son profit. [...] Les députés, qui y ont vu là une manne de "largesse" à prodiguer avec le plus d'opportunisme possible, histoire de profiter de chaque subvention versée »¹. Au terme de la première vague de PIL, en juin 1972, le CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve se lance dans une enquête auprès de 102 personnes embauchées dans le quartier grâce à ces emplois. Les deux tiers se déclarent satisfaits par les tâches effectuées, mais 80 % sont mécontents du salaire proposé². En plus d'être mal payés, les PIL seraient trop courts. Dans le quartier Centre-sud, les travailleurs des Projets PIL qui, selon *Les Nouvelles de l'Est*, « en ont assez de "poirotter" à tous les six mois » dénoncent publiquement ce programme. Il n'est qu'une béquille du système économique destinée à « limiter les dégâts d'un système incapable de faire vivre décemment un nombre croissant de citoyens capables et désireux de travailler, mais inactifs sans qu'il en soit de leur faute »³. Les employés de Centre-Sud contestent la courte durée de leurs contrats et le délai de renouvellement des projets qui ont, selon eux, une fonction politique : c'est une « façon de faire chanter les responsables de projets et les forcer à limiter leurs activités à des secteurs inoffensifs pour le gouvernement et spécialement pour le Parti au pouvoir »⁴. Les employés PIL ont également le sentiment d'être considérés comme des « travailleurs de seconde zone » par les fonctionnaires qui ne reconnaîtraient pas le rôle social primordial de ces projets⁵. Ce type de programmes d'emplois temporaires fait l'objet d'un troisième type de critiques provenant du secteur privé, comme en témoigne l'exemple des Couturières communautaires. Grâce à des subventions publiques, cet organisme populaire propose des services de couture gratuit pour les habitants d'Hochelaga-Maisonneuve. Les différents marchands et couturiers professionnels du quartier se réunissent et l'accusent de leur « faire de la concurrence déloyale » : en payant des taxes et des salaires, comment peuvent-ils concurrencer ce travail gratuit ? Une requête est déposée auprès du Ministère de la main d'œuvre qui ne tarde pas à réagir : il interdit aux couturières communautaires de démarcher des clients et de faire du porte-à-porte ; elles devront se limiter aux personnes référées par le ministère du Bien-être social⁶. Faiblesse des salaires, contrats précaires de courte durée, tension avec les fonctionnaires, concurrence déloyale avec le secteur privé : le « tiers secteur » se constitue à

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 5 juin 1974 (le 5 est à vérifier).

2 AHHM, 803, « Evaluation de la satisfaction des travailleurs dans les projets PIL », Service d'information et de recherche, CLSC Hochelaga-Maisonneuve, août 1972.

3 Déclaration des travailleurs PIL de Centre-Sud, citée dans *Les Nouvelles de l'Est*, 19 décembre 1973.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 décembre 1973.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 décembre 1973.

6 *Les Nouvelles de l'Est*, 4 avril 1973.

Hochelaga-Maisonneuve.

Outre les actions d'autofinancement qui demeurent, dans les années 1970, très marginales (les cotisations des membres pour les coopératives, la participation financière minime des usagers), deux autres sources de subventions doivent être mentionnées. La première provient du gouvernement provincial qui, par l'intermédiaire de son Ministère des Affaires sociales, soutient différents groupes populaires. A partir de 1974, le CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve recentre ses activités autour de quatre services de base : la santé, le social, l'accueil et l'action communautaire¹. Ce dernier volet est assumé par un Service de l'action communautaire (SAC) qui vise à « *amener les citoyens à exprimer leurs besoins, à trouver des solutions et à les appliquer* »². Ce service dispose d'une enveloppe budgétaire qu'il peut distribuer à « *tout groupe à but non lucratif, contrôlé par ses membres et dont le but est de promouvoir les intérêts de la population du quartier au niveau de la santé, du social, du culturel ou de l'économique* »³. De plus, ses organisateurs communautaires aident concrètement ces organismes pour certaines tâches administratives, comptables, etc. Les organismes concernés sont divers : la clinique des travailleurs de l'Est, la garderie La Ruche, la garderie La Maissonnette, la Radio communautaire Maisonneuve (CIBL), la Coopérative d'action communautaire, le Comité Opération-logement, l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS)⁴, etc. Les relations entre le CLSC et les groupes populaires sont parfois houleuses. En particulier après l'accession au pouvoir du Parti québécois. Ce parti remporte les élections provinciales en 1976, suscitant de nombreux espoirs au sein du mouvement populaire. Prétextant de la crise économique, le PQ entame des coupes budgétaires, notamment au sein des services sociaux⁵, et les relations ne tardent pas à se gâter entre le mouvement populaire et le Parti Québécois. En 1979, des restrictions sont imposées : les subventions diminuent, les services gratuits aux groupes populaires (photocopie, fourniture de bureau...) sont réduits. Un poste d'organisateur communautaire n'est pas renouvelé, ce qui conduit le SAC à soutenir les

1 En 1982, les secteurs « social » et « communautaire » sont fusionnés au sein d'un « module socio-communautaire ».

2 Programmation 1974 du Centre local de services communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve, cité par Gilles Beauchamp, *Quinze années de pratiques d'organisation communautaire au CLSC Hochelaga-Maisonneuve : entre l'institution et la communauté, des transactions aux frontières*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1991, p. 66.

3 « Politique d'aide aux groupes de quartier, CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 1979, cité dans *Les Nouvelles de l'Est*, 9 octobre 1979.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 10 avril 1979.

5 Voir André Blais, Kenneth McRoberts, « Dynamique et contraintes des finances publiques au Québec », *Politique*, n° 3, 1983.

plaintes des groupes populaires contre la direction du CLSC¹.

La position du SAC au sein du CLSC est particulière. Depuis le début du centre, les organisateurs communautaires sont dans une situation marginale au sein du CLSC ; ils font preuve d'une certaine radicalité qui les conduit à être aux avant-postes du combat pour la syndicalisation et contre la Loi 65 ; ils sont les premiers licenciés après l'incorporation en CLSC. Avec le SAC, cette radicalité ne se dément pas : le service soutient fréquemment les groupes populaires dans leurs luttes contre l'administration du CLSC², il critique les tentatives de récupération par l'Etat des initiatives populaires. Dans son mémoire de sociologie, Gilles Beauchamp parle de « *transactions aux frontières* », c'est-à-dire que les organisateurs communautaires du CLSC font la jonction entre le milieu populaire (appelé plus tard communautaire autonome) et le communautaire institutionnel. D'ailleurs, cette position frontalière se manifeste spatialement : jusqu'en 1978, le SAC partage avec une garderie populaire des locaux dans un point de service séparé du reste du CLSC³.

La dernière source de financement est privée. En 1966, cinq fédérations de collecte de fonds⁴ s'unissent pour créer la Campagne des fédérations du Grand Montréal. Cette union doit permettre d'augmenter les sommes recueillies auprès de particuliers et structures privées. En 1968, la première campagne unifiée permet de récolter plus de 9 M\$ qui sont ensuite redistribués à différents organismes de Montréal s'intéressant aux problèmes sociaux sous toutes leurs formes. En 1974, l'unité devient fusion et les cinq fédérations disparaissent au profit d'une nouvelle structure créée en 1975 : Centraide Montréal qui, à cette date, finance 111 organisations populaires et bénévoles⁵. A Hochelaga-Maisonneuve, plusieurs structures sont soutenues par Centraide : l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), la Société Saint-Vincent de Paul, la Croix rouge⁶ etc. Il s'agit, pour beaucoup, d'organisations nationales ayant des activités locales. Enfin, le rôle des paroisses et congrégations religieuses du quartier ne doit pas être oublié : ces structures, frappées par la désaffection religieuse, pourvoient en locaux les groupes populaires. La grande absente de ce tableau est la Ville de Montréal qui apparaît, dans les années 1970, comme un soutien plus que marginal du mouvement communautaire.

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 10 avril 1979.

2 Voir p. l'exemple du conflit des garderies du populaire et l'exemple du Comptoir alimentaire.

3 Gilles Beauchamp, *Op. Cit.*, 1991, p. 66-67.

4 La Fédération des œuvres de charité canadienne-française, *the United Red Feather*, l'Association des œuvres de santé, le Conseil de bien-être de la Rive-Sud et la *Federation of Catholic Community Services*.

5 Voir l'historique de Centraide sur le site <http://www.centraide-mtl.org/centraide/static/quisommes/default.htm>

6 *Les Nouvelles de l'Est*, 17 septembre 1975.

c/Études de cas

Pour comprendre les relations ambiguës que les organismes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve entretiennent avec les pouvoirs publics, trois études de cas sont nécessaires.

Le premier exemple est celui des garderies populaires. A Hochelaga-Maisonneuve, la proportion de familles monoparentales est plus importante que dans le reste de Montréal. Les besoins en matière de gardes d'enfants sont nombreux, mais le quartier, comme la province, est sous-équipé. Ainsi, selon le Comité de liaison des garderies populaires, en 1971, le Québec ne compte que 13 % des garderies du Canada, tandis que l'Ontario en possède 75 %¹. A cette date, il existe deux sortes de garderies : les garderies privées et commerciales, les plus nombreuses (elles représenteraient, en 1973, 75 % des garderies montréalaises²) qui pratiquent des prix inaccessibles pour les classes populaires ; les garderies dites « populaires » subventionnées par le Ministère québécois des Affaires Sociales ou par le programme fédéral des Projets initiative locale (PIL)³. Le terme « populaires » accolé au mot « garderies » ne signifie pas qu'elles peuvent se passer de l'aide gouvernementale. Ce terme fait ici référence au mode de fonctionnement : les usagers (parents) et les travailleurs détiennent le contrôle de leur garderie, un contrôle qui s'étend du fonctionnement administratif au choix des enfants, de l'embauche du personnel aux orientations pédagogiques. Ces garderies fonctionnent également grâce au travail bénévole des parents qui acceptent d'accomplir certaines tâches. Le bénévolat et les subventions publiques permettent de faire chuter les prix de la prise en charge des enfants. Dans une garderie populaire, il faut compter environ 1 \$ par jour⁴, contre 20 à 30 \$ par semaine et par enfant dans les garderies privés, selon un premier document⁵ ou 13 à 20 \$ selon un autre⁶.

Le mouvement des garderies populaires débute à Hochelaga-Maisonneuve en 1970, lorsque des femmes du quartier décident de se regrouper pour proposer un service de gardiennage collectif. En janvier 1971, le service acquiert une existence officielle : en vertu d'un Projet d'initiative locale, une garderie populaire est mise sur pied et embauche des permanentes pour une durée de six mois. Cette situation rend la structure relativement précaire. Le Comité

1 AUQAM, 21P-900 : 01/30, « Financement des garderies : revendications des garderies populaires », Document préparé par le Comité de liaison des garderies populaires, Montréal, août 1973.

2 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, n° 3, mars 1973.

3 Ces deux sortes de garderie sont désignés sous le vocable garderie PIL ou garderie MAS.

4 Ce chiffre paraît sous-évalué : à la garderie La Ruche, en 1975, le prix s'élève à 2\$ par jour et par enfant. Voir AUQAM, 21P-900 : 04/90, *En Solidarité, journal du quartier Hochelaga-Maisonneuve*, vol. 1, n° 1, mars 1975.

5 AUQAM, 21P-900 : 01/30, « Financement des garderies : revendications des garderies populaires », Document préparé par le Comité de liaison des garderies populaires, Montréal, août 1973.

6 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, n° 3, mars 1973.

des parents demande au CLSC de prendre la garderie sous sa coupe. Il veut transformer la « garderie PIL » en « garderie MAS », c'est-à-dire financée par le Ministère des Affaires Sociales (MAS), ce qui lui permettrait une plus grande stabilité. En novembre 1972, le Ministère québécois donne son accord et consent à financer la garderie comme « programme complémentaire aux services offerts par le CLSC »¹. Parallèlement, entre 1972 et 1975, trois autres garderies populaires financées grâce aux PIL ou au CLSC, voient le jour dans le quartier : le Jardin des Colombes, La Vermouilleuse et La Ruche. Puis, une autre garderie est créée au sein du Pavillon d'éducation communautaire : Le Jardin Charmant².

Pendant plus de deux ans, la garderie du CLSC fonctionne grâce à des subventions du MAS (par l'intermédiaire du CLSC) et rencontre un certain succès. En 28 mois, 591 enfants fréquentent le centre, soit plus de 9 900 présences. Durant cette période, 85 % des enfants sont venus moins de 25 fois, 13 % de 25 à 150 fois et 2 % plus de 150 fois, c'est-à-dire que 2 % des enfants occupent plus de 25 % des présences³. En 1974, la nouvelle « politique en matière de services de garde » du ministère des Affaires sociales, plus connue sous le nom de « Plan Bacon »⁴, est rendue publique. Plutôt que de subventionner directement les garderies, ce plan prévoit de verser aux parents une certaine somme d'argent, fixée en fonction de leur revenu annuel. Un passage de l'aide à la structure à l'aide à la personne, pourrait-on dire. Ce projet soulève une vague d'opposition : « *La MASSE contre le MAS* », clame le Comité de parents de la garderie populaire du CLSC qui est menacée de fermeture⁵. Avec la réforme Bacon, elle deviendrait une simple halte-garderie accueillant les enfants pour une durée maximale de deux ou trois heures. Les parents dénoncent vigoureusement cette réforme. La future structure serait un « *stationnement privé et temporaire* » : « *notre garderie accueille aussi des occasionnels et elle continuera à le faire. Mais elle n'entend pas du tout se limiter à cela. Car [...] elle trahirait la volonté commune et populaire qui lui a donné naissance [...]. Ce sont tous les services du CLSC et des groupes populaires qui seraient privés d'un outil précieux pouvant faciliter la participation des travailleurs et des citoyens* »⁶ indiquent-ils dans un communiqué. Encore une fois, le gouvernement est accusé de brimer une initiative populaire. Pour protester, le Comité de

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 mars 1975.

2 Blanche Melanson-Das, Lucie Montpetit, *Intervention féministe auprès d'un groupe de femmes violentées du quartier Hochelaga-Maisonneuve*, rapport de stage, Ecole de service social, Université de Montréal, août 1983.

3 AHHM, 813, « Garderie du CLSC Hochelaga-Maisonneuve », mini-dossier réalisé par le Comité de parents, 1975.

4 Du nom de la ministre d'Etat aux affaires sociales, Lise Bacon.

5 AUQAM, 21P-900 : 04/90, *En solidarité, journal du quartier d'Hochelaga-Maisonneuve*, vol. 1, n° 1, mars 1975.

6 Communiqué du Comité des parents de la garderie du CSLC, cité dans *Les Nouvelles de l'Est*, 19 mars 1975.

parents fait signer une pétition, qui recueille plus de 2 000 signatures, il écrit aux autorités et distribue des tracts¹. En avril 1975, le conflit gagne en intensité : les parents décident d'occuper le CLSC pendant une semaine. Ils reçoivent le soutien des employés syndiqués du centre, en particulier des organisateurs communautaires² : en pleines négociations pour le renouvellement de leur convention collective, ces derniers appuient les parents pour mieux faire pression sur le gouvernement provincial. Même le directeur du centre communautaire, Maurice Roy, encourage le mouvement de défense de la garderie. Au cours d'une réunion publique, il déclare : « *il y a un aspect déprimant à cette lutte. Quémander une chose acquise, c'est choquant. Nous avons une garderie, elle correspond aux besoins du milieu. Pourquoi nous l'enlever ?* »³. Malgré cette forte opposition, la garderie populaire financée par le CLSC est transformée en « halte-garderie ».

Ce conflit est révélateur de l'ambiguïté des rapports que les garderies populaires entretiennent avec les pouvoirs publics. Ne pouvant se passer de leur soutien, elles n'hésitent pourtant pas à contester les orientations gouvernementales. Seules, les garderies disposent de moyens de pression peu efficaces ; elles se regroupent donc au niveau municipal pour faire entendre leurs voix. Loin de se cantonner au simple fait de dispenser un service, les garderies populaires revendiquent une fonction politique et sociale plus large. Elles se déclarent « *partie intégrante de la lutte des femmes* »⁴, elles tentent de donner une dimension internationale à leurs luttes, en s'inscrivant dans la filiation du mouvement de lutte pour les garderies populaires des Etats-Unis en 1973⁵. Elles valorisent des modèles étrangers pour obtenir un changement des politiques gouvernementales : le Danemark et la Suède, qui ont un système « *excellent* » mais trop coûteux, les Etats-Unis, qui ont un bon ratio moniteur/enfant, mais surtout l'URSS, Cuba, la Yougoslavie⁶ et la Chine⁷ dont on vante le « *système universel* » et « *gratuit* »⁸. Les garderies populaires sont des organismes dispensateurs de service, qui fonctionnent avec l'aide des pouvoirs publics, mais qui ont également un rôle revendicatif et dont l'action s'étend sur le champ politique.

1 AUQAM, 21P-900 : 04/90, *En solidarité, journal du quartier d'Hochelaga-Maisonneuve*, vol. 1, n° 2, mai 1975.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 16 avril 1975.

3 Maurice Roy, cité dans *Les Nouvelles de l'Est*, 9 avril 1975.

4 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, mars 1974.

5 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, mai 1973.

6 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, mars 1975.

7 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, octobre 1973.

8 AUQAM, 21P-900 : 01/30, *Le Bulletin des garderies populaires*, mars 1975.



ANQ, E6,S7,SS1, Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1975.

Le deuxième exemple est celui du Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve. Suite à un cours sur l'économie familiale donné par l'ACEF au Comité de citoyens dans le cadre du « front de la consommation », des habitants se réunissent pour réfléchir à un moyen de fournir des services alimentaires à bas prix aux ménages défavorisés. En juin 1969, une quinzaine de personnes du quartier, appartenant pour la plupart au Comité de citoyens, décident de former une coopérative d'alimentation baptisée « Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve »¹. Après des débuts précaires dans un hangar, le Comptoir déménage dans un garage. La coopérative compte alors une cinquantaine de membres. En juin 1970, soit seulement un an après sa création, l'organisme s'installe dans un vrai magasin au 3410, rue Sainte-Catherine. Il a désormais pignon sur rue et ses effectifs doublent : plus de cent personnes le fréquentent en janvier 1971².

A mesure que le nombre de membres augmente, les services se diversifient. Vendant à l'origine des produits alimentaires (conserves puis produits frais), le Comptoir propose, à partir

1 Les appellations « Club alimentaire » et « Coopérative alimentaire » sont également répandues dans les archives. Nous leur préférons celle de Comptoir alimentaire ou simplement « Comptoir ».

2 AUQAM, 163P-630/15, Document de présentation « Le Comptoir de Maisonneuve », 1973.

de 1976, un service de peintures et de produits ménagers et un autre de vente d'outils et d'objets mécaniques. Les objectifs de la coopérative sont de triple nature. Economique d'abord : en ne payant aucun salaire et en vendant au prix coûtant, le comptoir pratique des prix de 10 à 50 % (selon les produits) plus bas que ceux du commerce traditionnel¹. En 1977, *Les Nouvelles de l'Est* indiquent qu'une famille de quatre personnes peut ainsi épargner 25 à 30 \$ par mois. Educatif ensuite : le comptoir vise à informer sur le « racket et le danger des ventes », il dévoile les « tactiques des marchands et des chaînes » afin de « savoir acheter sans se faire fourrer », il incite à une meilleure alimentation. Politique enfin : il dénonce la logique du profit et se fonde sur un idéal participatif. Les tâches d'opération et d'entretien sont réparties entre les membres et les décisions de l'assemblée générale sont souveraines. Son texte promotionnel, visant à inciter l'adhésion de nouveaux membres, valorise fortement ce caractère populaire et démocratique, notamment grâce au langage employé, à la fois oral et purement québécois :

« Le club alimentaire, c'est pour l'homme ordinaire

Non une baloune² en l'air

Oui une affaire bien concrète

Non la bébelle³ d'une petite clique

Oui, c'est à tout le monde

Non une expérience bizarre

Oui il y a d'autre un peu partout

Non une affaire de dollars pour la gamic⁴

Oui une économie pour vous

Non une grosse patente⁵

Oui une organisation qui nous ressemble »⁶

A partir de 1973, le Comptoir est devenu trop grand, il ne peut plus fonctionner uniquement avec le travail de ses bénévoles. Il lui faut recruter un organisateur communautaire, mais le poids d'un salaire est trop lourd pour les épaules de la coopérative qui sollicite l'aide du

1 AUQAM, 163P-630/15, Document de présentation « Le Comptoir de Maisonneuve », 1973 ; AUQAM, 163P-630/15, Rapport annuel 1976 du Comptoir Alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, présenté au Conseil d'administration du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve, 1977.

2 Un ballon.

3 Une babiole, un objet sans valeur.

4 Terme difficile à traduire, la « gamic » désigne à la fois un « bidule », une « magouille », une « manigance ».

5 Un « truc », une chose dont on ne connaît pas bien l'utilité.

6 AUQAM, 163P-630/15, Document de présentation « Le Comptoir de Maisonneuve », 1973.

CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve¹. André Lemieux accepte cette demande : Guy Collin est recruté par le CLSC puis affecté au Comptoir alimentaire². Ainsi, plutôt que d'octroyer une subvention directe au Comptoir, le CLSC préfère affecter un membre de son personnel à l'animation d'une structure extérieure, ce qui lui permet de conserver un plus grand contrôle. L'accord du CLSC s'explique par le contexte de l'année 1973 : d'après débats sur la Loi 65 et sur le manque de démocratie interne font rage au sein du centre, et le directeur général voit dans la proposition du Comptoir le moyen de s'acheter une légitimité auprès des organismes populaires du quartier. Outre l'embauche d'un organisateur communautaire, le soutien du CLSC se manifeste par le prêt de matériel, notamment un camion qui permet de réaliser les approvisionnements du Comptoir³, et par la mise à disposition de certains de ses travailleurs pour des tâches ponctuelles. C'est par exemple un employé du CLSC qui, tous les lundis matin, vient aider les bénévoles du Comptoir à tenir leur comptabilité⁴.

L'affectation d'un salarié et l'institutionnalisation du Comptoir engendrent une certaine démotivation parmi les bénévoles, ce que l'organisateur communautaire du CLSC ne manque pas de souligner en écrivant à André Lemieux : « *le peu de participation des membres m'oblige à remplir les tâches techniques [...], seul la plupart du temps. Un manque de motivation des membres à coopérer, les vacances et un manque d'information sont des causes du manque de participation* »⁵. La situation, qui n'est pas sans paradoxe, est assez traditionnelle : du fait de son développement, le groupe populaire nécessite un emploi à plein temps et doit solliciter l'aide des pouvoirs publics. Une fois le salarié embauché, les bénévoles ont tendance à s'appuyer sur lui, d'autant plus s'il est un employé détaché du CLSC et que son costume institutionnel incite à la méfiance. A la fin de l'année 1973, « *c'est l'épuisement et la déception générale* »⁶ au sein du Comptoir alimentaire. D'où la nécessité d'une nouvelle organisation : en 1974, des équipes de travail sont créées, les fonctions du Conseil d'administration sont décentralisées au sein de ces équipes et Jean-Marc Gareau, l'ancien animateur social du COM, remplace Guy Collin. Il est lui

1 AUQAM, 163P-630/15, Lettre du Conseil d'administration du Comptoir alimentaire aux responsables du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 20 mai 1973.

2 AUQAM, 163P-630/15, Lettre d'André Lemieux, directeur général du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve, au président du Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, 19 juillet 1973.

3 AUQAM, 163P-630/15, Lettre de Maurice Roy, directeur général du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve, à Nicole Paré, présidente du Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, 25 février 1974.

4 AUQAM, 163P-630/15, Lettre de Louise Jubinville, du comité des finances du Comptoir alimentaire, à Maurice Roy, directeur général du CLSC, 28 mai 1974.

5 Lettre de Guy Collin, organisateur communautaire au CLSC, à André Lemieux, directeur général du CLSC, 31 juillet 1973.

6 AUQAM, 163P-630/15, Présentation du Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, par Jean-Marc Gareau, Nicole Paré et Lorraine Rondeau, 1976.

aussi employé par le CLSC et affecté à plein temps au Comptoir alimentaire. En contrepartie, il doit fournir à son directeur général un rapport trimestriel sur ses activités¹.

L'aide du CLSC au Comptoir alimentaire ne dure qu'un temps. Le temps pour le CLSC de se racheter une conduite après les événements houleux des années 1973-1974. En 1975, quand Pierre Bourdon remplace Maurice Roy à la tête du centre, la page des conflits semble tournée. Le nouveau directeur souhaite supprimer la délégation de poste et le fait savoir aux membres du Comptoir dès 1976. Pour parer à l'éventuel manque à gagner, les membres de l'Assemblée générale du Comptoir sont contraints à une solution extrême : ils augmentent les cotisations de 100 %, lesquelles passent de 1 à 2 \$ par semaine. Les économies réalisées par les familles membres sur les produits achetés dans la coopérative sont réduites d'autant², ce qui entraîne le départ de 25 familles³. En 1977, Pierre Bourdon annonce officiellement son intention de rapatrier le poste de Jean-Marc Gareau. Selon lui, la question de l'alimentation n'est plus prioritaire et le CLSC « a choisi de réunir ses ressources pour servir les jeunes du quartier »⁴. Cette explication est loin de satisfaire les membres du Comptoir qui pointent le double jeu du CLSC : quand il a décidé de créer un poste pour la coopérative, le centre « était encore jeune ; il voulait faire oublier comme il avait été parachuté par des professionnels d'hôpitaux et de services sociaux. Et cela en écartant les projets démocratiques de plusieurs groupes intéressés au Centre communautaire [...]. C'est de l'argent de nos taxes qui revient dans le CLSC. Cet argent doit travailler à notre service »⁵, expliquent-ils. Le discours des membres du Comptoir se radicalise : la coopérative est désormais désignée comme une « organisation de la classe ouvrière [qui] s'est développée en pleine crise capitaliste pour se défendre contre la hausse des prix ». En récupérant le poste de Jean-Marc Gareau, le CLSC démontre « un mépris complet face aux organisations de la classe ouvrière »⁶. Ainsi, le club alimentaire n'est plus seulement une « affaire bien concrète » « pour l'homme ordinaire » ; il est devenu une « organisation de la classe ouvrière »⁷. Cette politisation du discours s'explique en partie par l'adhésion nouvelle de marxistes-léninistes qui ont profité du conflit avec le CLSC pour s'implanter au sein du

1 Lettre de Pierre Bourdon, directeur général du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve au Conseil d'administration du Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, 31 mars 1976.

2 AUQAM, 163P-630/15, Rapport annuel 1976 du Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, présenté au Conseil d'administration du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve, 1977.

3 AUQAM, 163P-630/15

4 AUQAM, 163P-630/15, Lettre de Pierre Bourdon, directeur général du CLSC, à Pierre Benoît, Président du Conseil d'administration du Comptoir alimentaire, 29 septembre 1977.

5 AUQAM, 163P-630/15, Rapport annuel 1976 du Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, présenté au Conseil d'administration du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve, 1977.

6 AUQAM, 163P-630/15, Pétition pour le Comptoir alimentaire d'Hochelaga-Maisonneuve, 1977.

7 Entretien avec Jean-Marc Gareau, 23 mars 2009.

comptoir. « *A ce moment-là, on voulait même l'appeler "le Comptoir alimentaire de lutte des classes d'Hochelaga-Maisonneuve"* »¹ se souvient Jean-Marc Gareau.

Une pétition est rédigée et signée par les usagers du Comptoir qui reçoivent également le soutien d'autres organismes du quartier : les garderies populaires la Ruche et la Vermouilleuse, la Coopérative d'action communautaire, l'Association de services au troisième âge², le comité des chômeurs, la clinique des travailleurs de l'Est, la CSN de l'est de Montréal³, etc. Le Service d'économie familiale publie un communiqué pour protester, pèle-mêle, contre les menaces d'expulsion des garderies par la CECM, contre la détérioration des conditions de travail et de santé, contre les coupures effectuées par le Parti Québécois, arrivé au pouvoir en 1976, au ministère des Affaires sociales, contre la suppression du poste affecté au Comptoir par le CLSC : « *ce sont toutes des attaques contre la classe ouvrière* », conclut le communiqué⁴. La fracture entre le mouvement populaire et le CLSC, née autour de la loi 65, puis ravivée par le conflit des garderies, ressurgit. Au sein du centre, le Service de l'action communautaire, celui-là même qui avait été frappé par des licenciements en 1974, prend une nouvelle fois position contre sa direction. Il proteste contre la réaffectation du poste de Jean-Marc Gareau au Service de la jeunesse en publiant un communiqué : « *Les CLSC doivent entre autres promouvoir la prise en charge des citoyens par eux-mêmes et l'autonomie de leurs organisations [...]. Promouvoir l'autonomie d'une organisation ne veut pas dire se retirer de l'organisation* »⁵.

Malgré les oppositions, la direction du CLSC finit par l'emporter et l'organisateur communautaire doit quitter son poste. Le provincial s'étant retiré, le fédéral prend le relais. Grâce au programme « Canada au travail » (une variante des PIL et des Perspectives Jeunesse), le Comptoir peut embaucher un nouveau salarié. Mais l'emploi à temps plein est remplacé par un emploi à temps partiel et à durée limitée⁶. Ce changement achève de désorganiser la coopérative : en 1979, elle ne compte plus qu'une trentaine de familles-membres, contre plus de soixante quelques années plus tôt⁷. L'année suivante, en 1980, le Comptoir alimentaire n'a d'autre choix que de fermer ses portes. L'initiative lancée par quelques citoyens en 1969 a duré plus de dix ans. Doté d'un idéal participatif fort, le comptoir alimentaire, qui se revendiquait

1 Entretien avec Jean-Marc Gareau, 23 mars 2009.

2 AUQAM, 163P-630/15, Communiqué de la Coopérative d'action communautaire des citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 4 novembre 1977 ; Communiqué des garderies la Ruche et la Vermouilleuse, 24 novembre 1977.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 8 novembre 1977.

4 AUQAM, 163P-630/15, Communiqué du Service d'économie familiale d'Hochelaga-Maisonneuve, mars 1977.

5 AUQAM, 163P-630/15, Communiqué du Service d'action communautaire du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve, 1^{er} novembre 1977.

6 *Les Nouvelles de l'Est*, 23 janvier 1979.

7 *Les Nouvelles de l'Est*, 23 janvier 1979.

initialement autofinancé et autogéré par ses usagers, est victime de sa propre croissance : l'augmentation du nombre de membres rend impossible la gestion bénévole du magasin. Les quatre heures que chaque membre doit consacrer hebdomadairement au Comptoir ne suffisent pas pour administrer une coopérative de consommation dont les produits s'étendent des surgelés à la quincaillerie, du fromage aux fournitures scolaires. Au-delà d'un certain seuil, le soutien public public devient nécessaire. L'organisme devient alors dépendant des orientations institutionnelles.



ANQ, E6,S7,SS1, Centre culturel et sportif de l'Est/Eglise Sainte-Jeanne-d'Arc, 1975.

Le cas du Centre culturel et sportif de l'est (CCSE) doit enfin servir de contre-poids aux exemples précédemment évoqués. Le Comptoir alimentaire et les garderies populaires se caractérisent par leurs discours contestataires et par leur volonté commune de participer au changement social en partant de la base, en s'appuyant sur des initiatives concrètes et locales de citoyens. La radicalité de ces groupes ne représentent pourtant qu'une partie de la mouvance populaire. Il existe aussi des organismes qui, tel le CCSE, se coulent davantage dans le moule traditionnel et entretiennent des rapports cordiaux avec les institutions publiques et religieuses.

Le CCSE trouve son origine dans une initiative paroissiale. Suite à la publication en 1970 du rapport Parent sur la restructuration des services de loisirs au niveau municipal, les différentes organisations récréatives de la paroisse Sainte-Jeanne-d'Arc décident de se regrouper en un centre unique : en juillet 1971, le Centre culturel et sportif Sainte-Jeanne-d'Arc voit le jour¹. En mai 1972, pour obtenir son affiliation au Service municipal des loisirs, le centre abandonne la référence paroissiale et devient le Centre culturel de l'est². Pourtant, les liens avec les institutions religieuses ne disparaissent pas : le CCSE occupe des locaux au sous-sol de l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, il est dirigé par un des bras droits du curé Gérard Beauchemin. Ce dernier dirige la paroisse depuis 1966. Très soucieux de pastorale sociale, il s'entoure de jeunes vicaires : Jean-Guy Larin (1968-1970)³, l'ancien curé du Très-Saint-Rédempteur éjecté du Comité de citoyens, Normand Bernard (1966-1972), qui écrit régulièrement dans *Les Nouvelles de l'Est* et membre du Comité d'entraide Hochelaga-Maisonneuve, et Yves Poulin (1967-1980). C'est ce dernier qui prend la tête du CCSE en 1971. Yves Poulin est membre et ex-président du Club Optimiste Maisonneuve, un cercle social destiné à développer les activités en faveur des jeunes ; il est proche du Parti civique et membre, pendant huit ans, du conseil d'administration du CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve au titre de représentant des « groupes socio-économiques ». Le président du conseil d'administration du CCSE est Jacques Beaulieu, également administrateur à Radio Canada et administrateur à la Caisse populaire Sainte-Jeanne-d'Arc. En 1976, en partenariat avec le « Patro Le Prévost », un autre centre de loisirs né sous influence religieuse⁴, le CCSE participe à la création de la Fédération québécoise des Centres communautaires de loisirs qui est approuvée par le Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports⁵. Ainsi, le Centre culturel et sportif de l'Est est très bien intégré dans le paysage institutionnel.

Ses activités sont réparties en deux secteurs : celui des adultes et celui des jeunes. Pour les premiers, il organise des cours de couture, de théâtre, de décoration intérieure mais aussi de bowling ou de yoga. Pour les seconds, des cours de badminton, de photographie, de tir à l'arc, de

1 Sylvain Camus, *Pouvoir local et construction sociale d'une communauté résidentielle. Une monographie de sociologie urbaine sur le quartier Hochelaga-Maisonneuve*, mémoire de maîtrise de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1993, p. 172.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 20 septembre 1972. Il devient le Centre culturel et sportif de l'Est en 1980. Par commodité de langage, nous choisirons cette dernière appellation.

3 Entre parenthèses, la période pendant laquelle ces vicaires ont été actifs dans la paroisse Sainte-Jeanne-d'Arc. Voir Sylvain Camus, *Op. Cit.*, 1993, p. 171.

4 Le Patro Jean-Léon Le Prévost est fondé en 1909 par des religieux de la Saint-Vincent-de-Paul. En 1969, il est incorporé comme organisme de bienfaisance dont le directeur général est alors un religieux de la Saint-Vincent-de-Paul.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 8 décembre 1976.

cinéma amateur, de gymnastique¹, etc. Ces différentes activités ont une dimension purement récréative ; elles ne se présentent pas sous un jour d'éducation populaire, ne revendiquent pas de contenu politique et ne visent pas un quelconque changement de l'ordre social. En d'autres termes, elles paraissent assez inoffensives pour les pouvoirs publics. Il est à ce titre intéressant de constater que, contrairement à d'autres groupes populaires, le centre culturel de l'Est bénéficie de subventions conséquentes. Le budget prévisionnel de l'année 1975-1976 prévoit que la participation des usagers au financement des activités rapporte 15 000 \$. Le reste du budget est composé exclusivement de crédit public. La Ville de Montréal doit participer à hauteur de 51 311 \$, tandis que le ministère du Haut commissariat aux Loisirs et au Sport versera 49 759 \$ et celui des Affaires culturelles, 5 000 \$. Le fédéral est également impliqué par le biais de deux programmes : PIL (5 913 \$) et Horizons Nouveaux (8 000 \$)². Dans *Les Nouvelles de l'Est*, Yves Poulin se réjouit qu'au moment de création du centre, « on [ait] eu la collaboration de presque tous les paliers de gouvernement. Cela nous a permis de nous doter d'équipements. Par exemple, les projets PIL nous ont permis d'avoir un personnel nombreux »³. De fait, le CCSE ne semble pas véritablement rencontrer de problèmes budgétaires. En tout cas, *Les Nouvelles de l'Est* n'y consacrent aucun article, à la différence des autres groupes populaires dont les difficultés financières sont fréquemment évoquées⁴.

L'objectif de transformation économique et sociale globale, partagé par de nombreux groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve, n'est pas atteint à la fin des années 1970 ; il ne le sera pas plus dans les décennies suivantes. Peut-on pour autant conclure à un échec des mouvements populaires urbains ? La lecture univoque en termes de récupération institutionnelle ne permet pas de saisir l'influence diffuse des groupes populaires sur l'évolution des politiques publiques ; nombre de réformes sociales importantes adoptées au Québec depuis la Révolution tranquille s'inspirent en effet d'expériences populaires : la clinique et le centre communautaires de Pointe-Saint-Charles et Hochelaga-Maisonneuve servent de modèle détourné lors de la création des Centres locaux de services communautaires ; les cliniques juridiques populaires préfigurent les bureaux d'aide juridique mis en place par le Gouvernement du Québec ; les groupes populaires donnent le ton aux nouveaux programmes d'éducation pour adultes. Le

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 20 septembre 1972.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 5 mars 1975.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 5 mars 1975.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 novembre 1975 (La Sourithèque) ; *Les Nouvelles de l'Est*, 14 avril 1976 et 10 août 1977 (Habitations populaires Hochelaga-Maisonneuve) ; *Les Nouvelles de l'Est*, 9 novembre 1977 (Comptoir alimentaire) ; *Les Nouvelles de l'Est*, 26 septembre 1978 (la Joujouthèque) ; *Les Nouvelles de l'Est*, 20 février 1979 (radio communautaire Maisonneuve), etc.

combat victorieux de l'Association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve contre le bail des propriétaires donne aussi des résultats concrets quand un bail-type, qui impose une plus juste répartition des droits et des devoirs entre propriétaires et locataires est adopté par la Régie du logement. Ces quelques exemples montrent bien comment le mouvement populaire, malgré ses échecs apparents – les supermarchés et les centres d'achat ont encore de beaux jours devant eux, la construction de HLM à Montréal reste sporadique, les rapports entre le capital et le travail restent à l'avantage du premier –, a rayonné au-delà de ses propres frontières et irradié l'action publique.

Les années 1960 et surtout 1970 s'apparentent, en France et au Québec, à un « moment radical », à des « décennies rouges ». La municipalité communiste de Saint-Denis et des groupes populaires montréalais partagent une analyse de la question sociale fortement imprégnée par le marxisme et qui fait une large place à la lutte de classes, aux thématiques de l'exploitation et de la domination. Cette lecture de la société en terme d'opposition (entre les classes populaires et bourgeoises, entre le pouvoir central et le pouvoir local...) ne s'inscrit pourtant pas dans le même contexte et ne connaît pas les mêmes origines historiques.

L'étude de la formation des groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve montre les nombreuses filiations avec les réseaux sociaux catholiques : le Comité de citoyens du quartier est d'abord mis sur pied par un prêtre, les animateurs sociaux du Conseil des œuvres de Montréal jouent un rôle important dans l'orientation politique de ce comité, l'Action catholique ouvrière sert de sources d'inspiration à de nombreuses initiatives populaires, comme par exemple lors de la création d'une coopérative alimentaire, etc. Cette filiation religieuse possède une importance déterminante dans la place accordée à la population. Tandis que la municipalité de Saint-Denis, dans la tradition du PCF, conçoit la participation des habitants comme une participation des citoyens aux luttes politiques des cellules communistes, d'entreprise ou de quartier, et des « couronnes extérieures », les groupes populaires montréalais développent une conception originale de la participation, à la fois inspirée par l'Action catholique ouvrière et par le militantisme politique de gauche. Cet écart exerce bien sûr une influence sur le développement différencié du tiers secteur à Saint-Denis et Hochelaga-Maisonneuve à partir des années 1980.

Chapitre 5

Deux approches de la crise du logement

Surpeuplement des habitations, dégradation du bâti, prix excessifs des loyers et, pour le cas français, développement de vastes bidonvilles sont les principaux aspects de la crise du logement qui touche, à des degrés divers, Saint-Denis et Montréal depuis la Seconde Guerre mondiale. Pour comprendre la gestion de ce problème de part et d'autre de l'Atlantique, différents niveaux doivent être distingués. Celui des discours tout d'abord : la municipalité dionysienne et les groupes populaires d'Hochelaga-Maisonneuve développent une analyse qui reprend les grandes lignes de la lecture des autres problèmes économiques et sociaux. L'opposition entre patrons et travailleurs est remplacée par le clivage propriétaire/locataires, mais l'analyse reste la même : par ses politiques, l'Etat favoriserait, non plus les employeurs, mais les propriétaires fonciers et immobiliers, leur permettant d'accroître leurs profits au détriment des conditions de vie des classes populaires. Le second niveau concerne les solutions proposées. Dans sa volonté de mener des politiques sociales extensives, la mairie de Saint-Denis entreprend, à partir de 1945, d'édifier de vastes ensembles de logements sociaux destinés à accueillir les mal-logés de la ville.

Le cas montréalais se distingue par la volonté de trouver des solutions mixtes, mêlant logements sociaux, privés et coopératifs. Enfin, troisième et dernier niveau, peut-être le plus original : la question de la participation des habitants dans le domaine du logement. A Hochelaga-Maisonneuve, une multitude de groupes populaires actifs dans le domaine de l'habitation émergent à l'orée des années 1970. Ils occupent tant un rôle de défense, en s'opposant aux décisions autoritaires des pouvoirs publics, qu'une fonction de proposition, en participant à la mise sur pied de coopératives d'habitation. La participation des habitants prend à Saint-Denis un visage essentiellement défensif, mais elle recèle des ambivalences. En effet, à côté des mobilisations de locataires par la municipalité, forme de « participation » traditionnelle en banlieue communiste, une participation plus libre et spontanée se développe, en réaction à la crise des grands ensembles.

I/Politique du logement à Saint-Denis : le choix des HLM et du locatif collectif

La politique du logement à Saint-Denis montre que le discours municipal d'opposition radicale n'empêche pas des gestions partagées avec l'Etat. La construction des grands ensembles et la résorption des bidonvilles impliquent des partenariats avec la Caisse des dépôts et consignation, avec le ministère de la Reconstruction puis de la Construction, avec la direction départementale de l'Equipement, témoignant des accommodements faits par le PCF au niveau local et de ses oscillations entre « *impératif partisan* » et « *impératif gestionnaire* »¹.

1/Une utilisation politique du logement social ?

Au même titre que l'action du Bureau d'aide sociale, la construction de milliers de logements sociaux par l'OPHLM de Saint-Denis revêt une dimension politique : de son action en faveur de l'amélioration des conditions de logement de ses administrés, la municipalité espère tirer un bénéfice politique au moins indirect. Logés par leur mairie, les habitants doivent se sentir redevables à l'égard d'élus qui les ont sortis de leurs bidonvilles, de leur taudis, de leurs garnis. De plus, en choisissant en partie les habitants de leurs HLM, les mairies communistes peuvent modeler la composition sociale de leur ville, y attirer des ouvriers surtout, mais aussi des employés, c'est-à-dire des « travailleurs »², le groupe social dans lequel le PCF est traditionnellement bien implanté, sur lequel la mairie pourra s'appuyer lors de ses « mobilisations de l'opinion publique ».

La question du logement vient également renforcer la stratégie communale d'opposition à l'Etat et à la bourgeoisie, accusés de tirer profit des mauvaises conditions de vie des travailleurs. En cela, les politiques du logement suivent le même principe que les autres actions

1 Voir Emmanuel Bellanger, Jacques Girault (dir.), *Villes de banlieues. Personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XX^e siècle*, Grâne, Créaphis, 2008, p. 126.

2 Voir Catherine Dupuy, « Politique et logement ouvrier à Gennevilliers », Jacques Girault (dir.), *Ouvriers en banlieues (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Editions de l'Atelier, 1998 ; Céline Turrière a analysé, à partir des dossiers de locataires, les premiers habitants de la cité Paul Langevin à Saint-Denis et a mis en lumière la préférence de la municipalité pour les ouvriers actifs lors de l'attribution des HLM. Voir Céline Turrière, *Les Premiers locataires de la cité Paul Langevin à Saint-Denis*, mémoire de master 1 d'histoire, Université Paris 1, 2008. Cédric David, qui réalise actuellement sa thèse de doctorat sur les attributions de HLM à Saint-Denis met lui aussi en avant la prédominance de ce groupe social dans les attributions municipales. Voir notamment Cédric David, « Une barre HLM et ses migrants. Immigration, politique urbaine et problématisation du peuplement étranger (cité du Franc-Moisin, 1971-1995) », communication au séminaire « Sciences sociales et immigration » de l'Ecole normale supérieure, 7 mai 2010.

sociales municipales. Pourtant, nous verrons que les champs de l'urbain et de l'habitation possèdent aussi leur autonomie propre, permettant la mise en place d'un partenariat entre la Ville et l'Etat. L'exemple de la cité du Franc-Moisin témoigne de cette capacité à dépasser les oppositions traditionnelles.

a/Bâtir des HLM : une politique urbaine volontariste

Après la Seconde Guerre mondiale, la question du logement devient une des préoccupations centrales de la mairie de Saint-Denis qui se lance dans une politique volontariste de construction d'habitations sociales. Il s'agit là d'un tournant important par rapport à l'entre-deux-guerres où les municipalités communistes se désintéressaient partiellement de la question du logement, s'abritant derrière l'analyse de Friedrich Engels selon laquelle la crise du logement est insoluble en régime capitaliste¹. D'ailleurs, cette analyse ne disparaît pas avec la guerre. En 1971, lors des « Assises locales du logement » de Seine-Saint-Denis, Robert Dumay, maire-adjoint de Saint-Denis et président de l'OPHLM, déclare en effet que « *la solution définitive du problème du logement ne pourra être trouvée qu'avec l'avènement du socialisme* »². Ainsi, les politiques du logement sont, comme les politiques d'aides sociales, des politiques d'attente, au sens où elles ne prétendent pas résoudre de manière définitive le problème auquel elles s'attaquent, mais cherchent plutôt à combler des manques et répondre à des besoins. Mais une différence notable doit être mentionnée : tandis que l'attribution de secours en nature ou en argent ne s'attaque en rien aux racines des problèmes sociaux et ne constitue pas, en tant que telle, une solution, le choix de construire des logements sociaux représente déjà un embryon de réponse aux yeux du PCF : à défaut de nationaliser le secteur du logement, les communistes s'emploient à le municipaliser.

A Saint-Denis, les habitations ouvrières sont insalubres et vétustes. Selon les données du recensement de 1954, la taille moyenne des logements y est seulement de 25 mètres carrés ; 67 % d'entre eux ont moins de trois pièces et 37 % sont surpeuplées. En 1962, la ville fait encore partie des communes « *médiocrement équipées* » selon l'Atlas de la Région parisienne, c'est-à-dire que 10 % de ses logements ne disposent toujours pas de l'eau courante et plus de 58 % n'ont pas de WC³. A cette date, 56 % des logements recensés à Saint-Denis et qui abritent près de

1 Voir Friedrich Engels, *La Question du logement*, Paris, Editions sociale, 1969 (1ère édition en 1872).

2 AMSD, 18 ACW 19, « Pour une politique de logement en Seine-Saint-Denis », brochure pour les Assises locales du logement, janvier 1971.

3 Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Identités, centralités, territoires : Saint-Denis*, Thèse d'études urbaines, Ecole

60 % de la population (environ 56 000 personnes) sont considérés comme surpeuplés ; six ans plus tard, le surpeuplement concerne encore 45 % des résidences principales¹. Cette crise du logement s'explique par plusieurs facteurs. La dépression économique des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale entraînent un gel de la construction, un arrêt des investissements et une dégradation du bâti existant. De plus, la ville est frappée par les bombardements alliés qui visent les industries et les voies ferrées de la Plaine. Ceux de 1944 endommagent ou détruisent plus de 1 600 logements². A cela s'ajoute la croissance démographique de la commune qui engendre une pression exponentielle sur le parc locatif. La natalité augmente (886 naissances en 1946, 1 288 en 1947, 1 520 en 1948) et l'immigration étrangère se développe à mesure que la production reprend. A titre d'exemple, entre avril et septembre 1948, plus de 600 Algériens s'installent à Saint-Denis pour travailler dans l'industrie du bâtiment³. Ces différents éléments conjugués mettent la lumière sur le problème du logement et la question de la construction sociale devient un axe prioritaire de la politique municipale. La nouvelle équipe communiste élue en 1944 veut rompre avec les mairies de collaboration de Jacques Doriot et Marcel Marshall et, pour cela, elle doit « *faire la preuve [qu'elle] est apte à mettre en œuvre une politique propre à satisfaire les besoins de la population. La situation du logement, si critique à Saint-Denis, s'impose alors, d'elle-même, comme une priorité* »⁴. Le film sur la crise du logement à Aubervilliers, réalisé par Eli Lotar et écrit par Jacques Prévert suite à une commande de la mairie communiste, illustre cette volonté de faire oublier et de se démarquer de la mairie de collaboration, ici dirigée par Pierre Laval, en soulignant la politique volontariste du logement de la nouvelle équipe communiste⁵.

Répondre aux besoins de la population en matière de logement en menant une politique volontariste : on retrouve ici les principes qui guident l'action sociale de la municipalité communiste. Symbole de ce volontarisme retrouvé, la mairie entreprend une vaste politique d'acquisitions foncières. En onze ans (1945-1956), elle achète ainsi 389 345 mètres carrés de

des hautes études en sciences sociales, 1993, p. 96.

1 Cédric David, *La Résorption des bidonvilles de Saint-Denis. Un nœud dans l'histoire d'une ville et « ses » immigrés (de la fin des années 1950 à la fin des années 1970)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, octobre 2002, p. 49.

2 Rober Bourderon, *Histoire de Saint-Denis*, Toulouse, Privat, 1997, p. 277-278.

3 Roger Bourderon, *Op. Cit.*, 1997, p. 284. Voir aussi Nouredine Elkarati, *La Constitution de la population algérienne du département de Seine-Saint-Denis (1921-1999)*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paris 13, 2004.

4 Bernard Bastien, *Evolution urbaine, évolution du mode de vie et de la sociabilité populaire*, Thèse de doctorat en urbanisme, Université Paris VII, 1984, p 245-246.

5 *Aubervilliers*, documentaire réalisé par Eli Lotar, textes et chansons de Jacques Prévert, 1946.

terrains destinés à la construction de logements sociaux¹. En 1947, la municipalité possédait vingt hectares d'espaces constructibles ; en 1965, elle en détient 90, soit 7,3 % de la surface totale de Saint-Denis et 15 % de ses espaces résidentiels². En 1945, André Lurçat, architecte communiste du courant fonctionnaliste, est désigné « urbaniste et architecte en chef de la ville de Saint-Denis ». Des organismes sont créés pour assurer la maîtrise d'ouvrage des futurs programmes de construction. Quasi-inactif pendant l'entre-deux-guerres, mis en sommeil pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Office public d'habitations à bon marché (OPHBM) est ressuscité pour se transformer en Office public d'habitations à loyer modéré (OPHLM) de Saint-Denis. Quelques années plus tard, une Société d'économie mixte (SEM) de construction, baptisée « Le logement dionysien », est mise sur pied³. Créer une SEM n'est pas une évidence pour une municipalité communiste. Ce type de structure, basée sur un partage du capital entre le public (majoritaire) et le privé, peut sembler contradictoire avec certains discours du PCF sur le rôle néfaste du marché dans le domaine du logement. Une décision qu'Auguste Gillot présente comme « *un compromis utile pour construire au plus vite* »⁴. Un parallélisme est ici possible avec le Bureau d'aide sociale : la mairie de Saint-Denis critique tant la forme du BAS, accusé de s'appuyer sur la conception bourgeoise de la charité, que celle de la SEM. Pourtant, elle reste ouverte au « compromis » et n'hésite pas à s'en servir abondamment pour mettre en œuvre ses politiques sociales. D'autant plus que les Sociétés d'économie mixte de HLM sont perçues par les mairies communistes comme un moyen de se débarrasser de la tutelle préfectorale qui pèse sur les OPHLM.

Dès 1946, l'OPHLM et André Lurçat lancent deux projets (les cités Paul Langevin et Colonel Fabien) qui marquent les débuts de la première phase de construction. L'« unité de quartier Fabien » est un ensemble de 425 logements qui marque une étape importante dans l'œuvre de l'architecte, préfigurant ses futures réalisations. Comme le note Benoît Pouvreau, le style créé pour ce projet, qui mêle tradition académique et modernité, va ensuite être « *décliné subtilement, en termes d'échelle, de proportions et de composition urbaine* » dans les projets ultérieurs⁵. Les autres cités édifiées pendant cette première phase de construction, qui s'étend

1 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de section présenté par Auguste Gillot, « La municipalité au service de la classe laborieuse », Conférence de la section communiste de Saint-Denis, 17 juin 1956.

2 Cédric David, *Op. Cit.*, 2005, p. 51.

3 Collectif, *Une ambition sociale. Cinquante ans de l'Office public d'habitations de Saint-Denis (1945-1995)*, Saint-Denis, Presses de Saint-Denis, 1995, p. 10.

4 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de section présenté par Auguste Gillot, « La municipalité au service de la classe laborieuse », Conférence de la section communiste de Saint-Denis, 17 juin 1956.

5 Benoît Pouvreau, *Le Logement sociale en Seine-Saint-Denis (1850-1999)*, Paris, Editions du Patrimoine, coll. « Itinéraires du patrimoine », n° 286, 2003, p. 33.

jusqu'en 1959, présentent des forme urbaines proches de celles de la cité Fabien



AMSD, 2 Fi 64, Cité du Colonel Fabien, vue d'ensemble (Architecte André Lurçat), non daté.



AMSD, 2 Fi 5, n° 60. Cité Pierre Séward : vue aérienne de l'ensemble, côté est (Architecte André Lurçat), 1956-1957.

Ces premiers ensembles de logements sociaux sont de tailles relativement modestes : ils comptent entre 150 et 425 logements. La promulgation en décembre 1958 du décret sur les Zones à urbaniser en priorité (ZUP) facilite les opérations d'acquisitions foncières, tandis que l'industrialisation du bâtiment permet l'accélération de la construction : « là où il fallait 3 600 heures de travail pour construire un logement de la cité Paul Langevin, il n'en faudra plus que 1 200 à partir de 1960 »¹ selon la revue de l'OPHLM. Ainsi, les quartiers bâtis à partir des années 1960 se caractérisent par leurs dimensions importantes : plusieurs cités (Allende, La Courtille-Floréal-Saussaie, Franc-Moisin) dépassent les 1 000 et parfois les 2 000 logements. La massification de la construction entraîne une certaine monotonie des formes urbaines et une dégradation de la qualité des logements et des immeubles. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les cités concernées par la politique de la ville à partir des années 1980 sont celles édifiées pendant cette seconde phase de construction ; les premières cités bâties à Saint-Denis étaient de meilleure qualité.



AMSD, 18 ACW 42, *Flash Information Municipale*, mai 1972. A gauche, la cité « La Saussaie » ; à droite la cité « La Courtille ».

L'OPHLM est le principal bailleur de la ville, il gère quatorze ensembles de logements sociaux², dont certains (comme les quartiers Franc-Moisin et Floréal) sont cogérés avec la société Logirep. La Société d'économie mixte « Le logement dionysien » doit quant à elle se contenter de trois ensembles³. L'identité communiste est imprimée dans la ville, dans les noms

1 *H, revue de l'habitat social*, numéro spécial « Il était une fois l'habitat », n° 30, mai 1978.

2 Les cités Henri Barbusse, Langevin, Fabien, Paul Eluard, Danielle Casanova, Pierre Sémard, Auguste Delaune, Gabriel Péri, Romain Roland, Marcel Cachin, La Courtille, La Saussaie, Franc-Moisin et Allende.

3 Les cités Pierre Sémard II, Joliot-Curie et Auguste Delaune.

de ses rues et de ses cités qui célèbrent les intellectuels, dirigeants, savants ou résistants communistes et parfois socialistes : les avenues Marcel Sembat et Lénine, la place Jean Jaurès, les cités Marcel Cachin, Salvador Allende, Danielle Casanova, Paul Eluard, etc. Cette toponymie crée une association symbolique entre l'amélioration des conditions de logement et le pouvoir communiste. Les HLM doivent être identifiées à la Ville et sa couleur politique.

Comme le note Michel Maratrat, la question du logement cadre parfaitement avec la conception communiste de l'action sociale¹. Sur le plan idéologique, pour le PCF, le logement est un droit, au même titre que le travail ; c'est donc une affaire de responsabilité sociale pour les élus locaux. Le choix des HLM montre la volonté d'extraire le logement de la main du marché, des spéculateurs fonciers et des promoteurs immobiliers : il doit être l'affaire de la collectivité. Ainsi, le choix de la forme urbaine (le locatif en immeubles collectifs) ne résulte pas seulement des contraintes matériels et budgétaires de l'époque : il est lié à une stratégie politique. En habitant le même immeuble, dans un ensemble d'habitations relativement homogène, les travailleurs partagent des besoins, des aspirations. Il est ainsi plus facile de les mobiliser collectivement. Le choix du locatif en collectif va de pair, depuis la naissance de la banlieue rouge, avec le rejet de l'habitat individuel en propriété privée, perçu comme un facteur d'individualisme².

Gérer des milliers de logements, pour une ville, c'est aussi élargir son champ d'activités, étendre les libertés communales : en fournissant un toit à ses administrés, la municipalité prend une place dans la vie des citoyens, dans l'organisation de l'espace, dans la maîtrise de l'urbanisme. La possession d'un nombre élevé de logements permet enfin un meilleur encadrement politique des habitants : il est plus facile d'atteindre et de mobiliser des habitants réunis sous l'égide d'un même propriétaire, qui ont donc des intérêts communs, que des locataires ventilés entre des milliers de propriétaires. Par exemple, quand la municipalité de Saint-Denis lance en 1971 une campagne pour obtenir le remboursement de la TVA payée par les communes, elle s'appuie sur les gardiens de son OPHLM, elle leur adresse des exemplaires du Bulletin municipal et des affiches, les enjoignant à les diffuser et les coller sur des panneaux prévus à cet effet : « *Chaque bulletin contient une pétition sur laquelle les Dionysiens doivent apposer leur signature pour s'associer à la campagne contre la TVA. Nous vous demandons de*

1 Michel Maratrat, *Problèmes autour de la gestion municipale du Parti communiste français à Saint-Denis, 1945-1958*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris 13, 1976, non paginé.

2 Marie-Geneviève Raymond, « Idéologie du logement et opposition ville-campagne », *Revue française de sciences politiques*, vol. 9, n°9, 1968.

bien vouloir centraliser ces pétitions. Il vous sera possible de le faire à l'occasion de l'encaissement du prochain loyer. Au cas où les locataires ne seraient pas munis de cette pétition, il est possible de les faire signer sur les listes dont nous vous joignons quelques exemplaires »¹. On peut voir dans cette recommandation d'un maire-adjoint que le rôle des employés de l'Office dépasse celui de la simple intendance des bâtiments. Les gardiens ont une fonction politique, ils sont utilisés par la mairie pour mobiliser les habitants dans les luttes qu'elle mène contre l'Etat. La possibilité de construire des logements sociaux constitue en cela un atout aux mains des élus locaux dans les rivalités qui les opposent au pouvoir central.

En 1973, au moment de la circulaire Guichard qui met fin à la construction de grands ensembles, l'Office municipal possède 5 672 logements, et 1 472 sont en cours de construction². A l'aube des années 1980, le patrimoine de l'OHLM s'élève à plus de 7 500 logements où habitent environ 30 000 personnes. En d'autres termes, en 1978 le tiers de la population dionysienne a pour propriétaire la Ville de Saint-Denis, par l'intermédiaire de son Office public d'habitations. Cette situation comporte, selon Stéphane Dion, un risque de « clientélisme » : *« l'audience obtenue par le clientélisme est l'un des moyens traditionnels par lesquels le maire, son équipe municipale, son parti, raffermissent leur implantation dans la commune »*. Sur ce plan, Stéphane Dion émet l'hypothèse d'une *« spécificité des municipalités communistes »* qui auraient tendance à *« recourir à de méthodes plus explicitement partisans où l'octroi préférentiel de biens et de services [ici, le logement social] s'accompagne d'une pédagogie politique destinées à faire adhérer le "client" à l'idéologie du parti, de telle sorte que le client perçoive la bienveillance du parti derrière l'aide municipale qui lui est accordée »*³. L'accusation de clientélisme politique est fréquente à Saint-Denis. Nous avons vu que l'opposition la brandit contre le Bureau d'aide sociale ; l'OPHLM fait l'objet du même type de critique. En 1961, le ministre de la construction Pierre Sudreau intervient à la télévision pour évoquer le problème de l'attribution partisane des HLM et développe plus particulièrement le cas dionysien. Deux jours après les accusations du ministre, les élus de la Ville se défendent dans les colonnes de *L'Humanité*, niant toute considération politique dans la distribution des logements sociaux⁴. Mais la défense des communistes ne satisfait pas l'opposition municipale

1 AMSD, 18 ACW 13, Note de Robert Dumay, maire-adjoint au logement; à l'attention de mesdames et messieurs les gardiens des cités de l'OPHLM, 6 janvier 1971.

2 AMSD, 4 OPH 27, « Appréciation générale sur l'organisation, le fonction et la gestion de l'OPHLM, 1975-1976 », Fiche n° 200, OPHLM de Saint-Denis.

3 Stéphane Dion, « La politique municipale et la banlieue rouge de Paris », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 9, n° 2, 1985, p. 107.

4 AMSD, 9 C 2, *Le Dionysien*, n° 76, novembre 1961.

qui reprend les suspicions de Pierre Sudreau à son compte : « *Combien sont-ils les candidats-locataires de Saint-Denis qui attendent le bon vouloir de ces messieurs mais qui, par contre, ont vu attribuer un toit à des gens venant des localités voisines ou même de province, dont la situation était sans doute pour certains intéressantes, mais dont le "sésame, ouvre-toi" était surtout, pour un grand nombre, la carte du Parti Communiste* »¹. Cette accusation revient fréquemment dans les colonnes du *Dionysien*. En janvier 1964, un article s'insurge contre « *le favoritisme dans l'attribution des logements* » car « *trop souvent, l'appartenance à des organisations politiques a été une raison de priorité* »². En janvier 1966, un éditorial, qui porte le titre évocateur « *Car tel est son bon plaisir* », s'en prend avec virulence au maire Auguste Gillot et à sa mainmise sur les différentes politiques sociales municipales³.

Comme pour l'attribution de l'aide sociale, il est difficile de déterminer si ces accusations sont fondées. Il faudrait, pour cela, étudier les fichiers individuels des locataires en tentant de déterminer, quand cela est possible, leur sensibilité politique. Un tel travail s'avèrerait colossal et ne donnerait pas forcément des résultats concluants. Nous avons réalisé des sondages dans ces fichiers individuels de la cité du Franc-Moisin : il arrive très rarement que le demandeur mentionne son adhésion à la CGT ou au PCF, mais il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure cette mention influe sur le choix de l'attribution, même si on peut supposer qu'elle n'y est pas totalement étrangère. Au cours de ces sondages, nous avons aussi retrouvé un cas où figure, dans le fichier du locataire, une lettre d'un intervenant extérieur au processus d'attribution, mais lié au PCF, qui appuie la demande de logement social. Ainsi, en 1976, Jean Bellanger, le secrétaire général de l'Union locale CGT, écrit à Robert Dumay, président de l'OPHLM de Saint-Denis, pour soutenir le dossier d'un couple avec trois enfants. Quelques jours plus tard, M. Dumay accorde un rendez-vous au ménage en question qui reçoit un appartement dans la cité du Franc-Moisin⁴. Cette situation est exceptionnelle : dans la quasi-totalité des dossiers de locataires étudiés, aucune indication sur la couleur politique du demandeur n'est présente. L'utilisation politique des actions sociales est plus indirecte que ne le prétendent les opposants municipaux. La mairie n'attribue pas ses HLM à des membres du PCF, mais à des ouvriers et des travailleurs, futurs adhérents et militants communistes potentiels⁵. Aussi, en 1964, quand

1 AMSD, 9 C 2, *Le Dionysien*, n° 76, novembre 1961.

2 AMSD, 9 C 2, *Le Dionysien*, n° 99, janvier 1964.

3 AMSD, 9 C 2, *Le Dionysien*, n° 121, janvier 1966.

4 AMSD, 8 OPH 30, Lettre de Jean Bellanger, secrétaire général de l'Union locale CGT, à Robert Dumay, président de l'OPHLM de Saint-Denis, 1976 ; lettre de Robert Dumay, président de l'OPHLM de Saint-Denis, à M. et Mme Robonant, 2 septembre 1976.

5 Voir Céline Turrière, *Les Premiers locataires de la cité Paul Langevin à Saint-Denis*, mémoire de master 1

l'Etat veut modifier les conditions et le processus d'attribution des logements sociaux afin de limiter le pouvoir de la commune et de donner une plus grande place à la préfecture, la municipalité de Saint-Denis s'y oppose-t-elle vigoureusement, mais sans succès : elle ne veut pas perdre son pouvoir sur la distribution des HLM.

L'efficacité politique de l'attribution des logements sociaux diminue à partir des années 1970 quand le ralentissement de la construction engendre une baisse du volume des toits à distribuer. La mairie ne peut plus miser sur une politique clientéliste extensive. De plus, le retournement d'image des grands ensembles renverse la situation : les HLM sont une arme politique efficace quand ils sont perçus comme un progrès dans le parcours résidentiel, quand leurs occupants se sentent redevables envers une municipalité qui les a sortis des taudis. Quand les habitants se sentent captifs d'une cité dégradée, ils peuvent au contraire nourrir un ressentiment à l'égard de leur propriétaire soupçonné de ne pas freiner la détérioration de la situation.

b/La municipalité contre l'Etat et les propriétaires

A l'instar du travail, des impôts ou des libertés communales, la municipalité est engagée sur le terrain du logement et l'urbain dans un combat qui l'oppose, au moins verbalement, à l'Etat. Celui-ci est accusé tour à tour de ne pas consacrer assez de crédits à la construction et de mener des politiques qui favorisent la spéculation foncière et pénalisent le secteur public du logement et les travailleurs. Les offices seraient ainsi « *privés de crédit* »¹ par le pouvoir central et la maire de Saint-Denis prend exemple sur les régimes communistes de l'est : « *Quand nous voyons les terribles difficultés que nous rencontrons pour que notre office d'habitations construise quelques logements, nous pensons toujours au Président du Conseil local de Budapest qui nous disait au début du mois d'août dernier [1950] : "Depuis la Libération, dans la capitale hongroise, nous avons relogé plus de 250 000 personnes, dont plus de 30 000 dans des logements neufs" »*². La Ville dénonce les « *lacunes et les retards dans la construction des logements sociaux qui manquent encore pour les milliers de mal-logés de notre ville : l'insuffisance de crédits accordés par l'Etat, sa politique qui favorise les grandes sociétés*

d'histoire, Université Paris 1, 2008.

1 AMSD, 18 ACW 19, « Une politique de logement en Seine-Saint-Denis », brochure pour les Assises locales du logement, janvier 1971.

2 Auguste Gillot, cité dans *L'Humanité*, 15 novembre 1950.

immobilières et fait naître les scandales financiers »¹.

En édifiant de vastes ensembles de HLM, la mairie se présente, par opposition à l'Etat, comme l'alliée des classes populaires, des « *travailleurs aux salaires trop bas, des personnes âgées, des jeunes ménages et des travailleurs immigrés entassés dans les bidonvilles et les taudis* »². Elle « *soutient les mesures pour solutionner la crise du logement préconisées par la plus importante organisation de locataires, la Confédération nationale du locataires* »³. Tirant le bilan des actions passées, le Bulletin municipal de février 1965 s'enorgueillit des « *20 années de réalisations pour la population laborieuse* », ajoutant que la municipalité aurait « *pu faire mieux sans les entraves multiples des pouvoirs de tutelle, la spéculation sur les terrains, les atteintes aux libertés communales et les insuffisances de financement* »⁴. Le logement est donc un champ de lutte pour la Ville dont le maire Auguste Gillot affirme dès 1956 : « *Nous devons lutter à la tête de tous les mal-logés que le mouvement de l'Abbé Pierre cherche à faire dévier* »⁵. Cette référence à l'appel lancé par l'abbé Pierre en 1954 et qui donne naissance aux cités d'urgence témoigne de la méfiance des communistes dionysiens à l'égard des initiatives sociales catholiques. En appelant à une « *insurrection de la bonté* » pour venir en aide aux mal-logés et aux sans abris, le fondateur d'Emmaüs empiète sur un champ d'action de la municipalité communiste et entrave ses projets de mobilisation de la population.

Les responsables de la crise du logement sont clairement désignés. En 1957, Auguste Gillot accuse : « *c'est l'anarchie qui [a] présidé à la construction des maisons autour des usines, y compris celles des produits chimiques [...]. Le régime capitaliste a construit pour lui, pour son profit, sans se soucier du sort, de la vie, de la santé des travailleurs* »⁶. Robert Dumay, le président de l'OPHLM de Saint-Denis, fait quant à lui des pouvoirs publics les principaux responsables des problèmes de logement : « *encouragés et soutenus par le pouvoir, des hommes tirent profit de cette crise* »⁷ affirme-t-il. L'Etat, assimilé dans le domaine du travail à un allié du patronat, est ici présenté comme le défenseur des banques, des spéculateurs et des propriétaires.

1 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipale*, n° 21, février 1972.

2 AMSD, 18 ACW 19, « Pour une politique de logement en Seine-Saint-Denis », brochure des Assises locales du logement, janvier 1971.

3 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipale*, n° 21, février 1972.

4 Bulletin municipal, n° 52, février 1965. Cité dans Cédric David, *Op. cit.*, 2002, p. 53.

5 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de section présenté par Auguste Gillot, « La municipalité au service de la classe laborieuse », Conférence de la section communiste de Saint-Denis, 17 juin 1956.

6 Préface d'Auguste Gillot au document « Quelques réalisations municipales (1947-1957) », Ville de Saint-Denis, 1957. Citée par Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Identités, centralités, territoires : Saint-Denis*, Thèse d'études urbaines, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1993, p. 94.

7 AMSD, 18 ACW 19, « Pour une politique de logement en Seine-Saint-Denis », brochure des Assises locales du logement, janvier 1971.

Robert Dumay s'élève contre « *les conséquences désastreuses de la politique gouvernementale* » et son jugement est sans nuances : « *toutes les mesures prises dans le domaine du logement depuis l'avènement du pouvoir gaulliste tendent à permettre aux banques et aux sociétés immobilières de réaliser des bénéfices scandaleux* »¹. Les banques prêteraient de l'argent aux offices à un taux qualifié d'« *usuraire* », entraînant une augmentation du coût de la construction et donc une augmentation des loyers.

Pour remédier à la crise du logement et parer à l'incurie supposée de l'Etat, le Parti Communiste formule de nombreuses propositions qui sont autant de restrictions à la place du marché et de pas gagnés pour le secteur public de l'habitation. Il veut juguler la spéculation foncière et demande un droit de préemption pour les communes et les organismes publics sur tous les terrains nus ou construits, « *tout en tenant compte de certains droits des propriétaires habitant leur immeuble avec leur famille* »². Il préconise aussi l'indexation des loyers sur la valeur des salaires, et non plus sur les prix de la construction³. Sur un plan législatif, le PCF exige l'abrogation de la loi du 19 juillet 1965 permettant la vente des HLM locatifs et des textes instaurant le surloyer. Pour diminuer le coût de la construction, il réclame l'exonération de la TVA pour les bailleurs sociaux, des prêts bancaires à un taux de 1 % remboursables sur soixante ans, ainsi que la création d'une véritable Caisse nationale des HLM. Les communistes proposent également de porter la contribution patronale à l'effort de construction – le fameux 1 % patronal institué en 1953 – de 1 à 2 % pour les entreprises de plus de 100 salariés⁴. Ces différentes mesures devant permettre une baisse conséquente des loyers et une augmentation du volume de logements construits qui profiteraient aux travailleurs.

Au niveau local, la municipalité dionysienne reproche enfin à l'Etat la tutelle administrative qu'il exerce sur les OPHLM. A la fin de l'année 1961, une loi ôte aux communes leur droit d'établir elles-mêmes les listes des demandeurs prioritaires pour l'accession à un logement social. Puis, le décret du 19 décembre 1963 modifie les commissions d'attribution de logements sociaux et la composition des conseils d'administration des Offices publics d'HLM. Désormais, les représentants nommés par le préfet sont plus nombreux que ceux de la mairie, et

1 AMSD, 18 ACW 19, « Pour une politique de logement en Seine-Saint-Denis », brochure des Assises locales du logement, janvier 1971.

2 AMSD, 18 ACW 19, « Pour une politique de logement en Seine-Saint-Denis », brochure des Assises locales du logement, janvier 1971.

3 AMSD, 18 ACW 9, Motion adoptée à l'unanimité lors des Assises locales du logement de Seine-Saint-Denis, 9 janvier 1971.

4 AMSD, 18 ACW 9, Motion adoptée à l'unanimité lors des Assises locales du logement de Seine-Saint-Denis, 9 janvier 1971.

cela au détriment des locataires et des syndicats. Les Sociétés d'économie mixte évite ce type de désagrément... Avant la réforme de décembre 1963, le conseil d'administration de l'OPHLM de Saint-Denis était composé de 21 membres (six élus municipaux, six représentants du Préfet, sept représentants d'organisations diverses – syndicats, CAF, association familiales... – et deux représentants des habitants) ; depuis janvier 1964, seules douze personnes participent au Conseil d'administration : quatre élus municipaux, six représentants du Préfet, un représentant de la CAF et un représentant des Caisses d'épargne¹. La municipalité s'oppose vigoureusement à ces nouvelles dispositions².

2/La participation des habitants dans les grands ensembles

La participation des habitants sur la question du logement possède un double visage. Il existe d'abord une participation traditionnelle des banlieues communistes : la mairie définit les questions auxquelles il convient de s'attaquer puis mobilise les locataires. En participant à la création de Comités de quartier et d'Amicales de locataires rattachées à la Confédération nationale du logement (CNL)³, elle tente de s'assurer un contrôle sur les revendications des habitants afin de les orienter. On retrouve là les mêmes principes de participation que dans le domaine de l'emploi ou de la fiscalité. Sauf que les Amicales et Comités remplacent les cellules d'entreprises et syndicats. Mais il existe aussi une spécificité de la participation dans le domaine du logement : la dégradation des cités HLM engendre un durcissement des positions des Amicales de locataires dont les revendications échappent de plus en plus au contrôle municipal. La crise des grands ensembles fissure l'arsenal participatif communiste.

a/Les mobilisations de locataires : le local au service du national

Pour combattre l'immixtion de l'Etat dans les politiques locales du logement, la Ville mise encore une fois sur les « mobilisations de l'opinion publique » et s'appuie, dans les quartiers de logements sociaux, sur les « Amicales de locataires ». Lesquelles sont,

1 AMSD, 18 ACW 19, Tract de la cellule du PCF de la cité Paul Eluard, février 1964.

2 Voir Bulletin municipal de Saint-Denis, n° 52, février 1965.

3 Sébastien Jolis, *Un syndicalisme des locataires ? La Confédération nationale du logement (CNL) de la Libération aux années 1970. Première étude à travers la presse*, mémoire de master d'histoire contemporaine, Université Paris 1, juin 2009. Voir aussi la thèse en cours du même auteur : *La Confédération nationale du logement, de la Libération au début des années 1980. La participation des habitants dans la ville ?*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 1, débutée en décembre 2009 (en cours).

officiellement, « *ouvertes à toutes les bonnes volontés* »¹, dénuées de visées politiques et uniquement centrées sur la défense des intérêts des locataires. Dans son journal, l'Amicale de la cité Fabien affirme ainsi : « *je suis cheminot, tu es camionneur, nous sommes locataires. Tu ne fais pas de politique, il est communiste, d'autres sont SFIO, MP, UNR, PSU... Tu es catholique, il est protestant, d'autres sont orthodoxes, juifs, musulmans, voire athées. Si, en règle générale, Travail, Politique, Religion nous divisent, dans cette cité, notre situation de locataire dépendant d'un même propriétaire nous donne, au contraire, une communauté d'intérêts. C'est cette communauté qui doit s'unir dans l'Amicale des locataires* »². Les problèmes locaux (la propreté, l'entretien, le prix des loyers, l'état des ascenseurs...) transcendent les clivages partisans, ils sont apolitiques et, au-delà des divisions usuelles, ils créent une « communauté d'intérêts ». En théorie, les Amicales doivent se contenter de recueillir les doléances des locataires, de s'assurer de leur bien-fondé, puis de les présenter à l'Office³. Mais ce discours de papier résiste difficilement à la confrontation des faits. Force est en effet de constater que les activités des Amicales rejoignent souvent les objectifs définis par le PCF.

Les Amicales de Saint-Denis, tout en revendiquant un ancrage purement local, s'inscrivent dans un réseau national : elles sont toutes rattachées à la Fédération de la Seine (puis de la Seine-Saint-Denis) de la Confédération nationale du logement (CNL), une association dont les liens avec le Parti Communiste sont bien connus⁴. Dans une étude dirigée par Patrick Champagne sur le quartier Allende et qui donne un aperçu historique de la vie associative dans la cité, les auteurs remarquent que, traditionnellement, la CNL est contrôlée à Saint-Denis par des personnalités proches de la municipalité et qu'il est fréquent que les militants de cette association soient également fonctionnaires municipaux ou membres du PCF. Décrivant l'Amicale des locataires d'Allende, les sociologues expliquent que « *son fonctionnement, sa composition et sa position dans la vie associative du quartier permettent de saisir l'ambiguïté des structures censées donner la parole aux habitants* ». Avant de préciser : « *si tous les membres ne sont pas dans cette situation, ceux qui occupent ces responsabilités multiples sont*

1 AMSD, 18 ACW 19, *Le Réveil de Fabien*, n° 1, Bulletin de l'Amicale des locataires de la cité Fabien, mars 1964.

2 AMSD, 18 ACW 19, *Le Réveil de Fabien*, Bulletin de l'Amicale des locataires de la cité Fabien, n° 7, décembre 1964.

3 AMSD, 18 ACW 19, *Le Réveil de Fabien*, Bulletin de l'Amicale des locataires de la cité Fabien, novembre 1964, n° 6.

4 Voir Sébastien Jolis, *Un syndicalisme des locataires ? La Confédération nationale du logement (CNL) de la Libération aux années 1970. Première étude à travers la presse*, mémoire de master d'histoire contemporaine, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, juin 2009.

cependant ceux dont l'influence auprès de l'Office et de la mairie est de fait la plus grande »¹. Cette situation de cumul des responsabilités peut avoir des effets pervers : supposées faire le lien entre les habitants et les élus, les Amicales de locataires font aussi office de filtre : elles écartent les revendications jugées contraires aux intérêts municipaux et étouffent l'émergence de représentants dissidents de la ligne municipale.

A différents niveaux, le PCF, la CNL, les Amicales de locataires et la municipalité participent d'un même ensemble, d'une même « communauté d'intérêts » qui dépasse les seuls problèmes locaux et dont la dimension politique est incontestable. Pour s'opposer à la loi de 1963 sur la réorganisation des OPHLM, la mairie de Saint-Denis s'appuie sur les différentes Amicales de locataires qui servent alors à prolonger le combat municipal au niveau des quartiers, c'est-à-dire à faire le lien, non pas entre les habitants et les élus, mais entre les élus et les habitants. Ainsi, en avril 1964, l'Amicale de la cité Fabien affirme dans son journal : « *Au moment où un décret vient modifier la composition des Conseils d'administration [...], il est plus que jamais nécessaire de se serrer les coudes car il faut avoir à l'esprit que l'élimination des syndicats, des associations familiales et des représentants élus par les locataires dans les Offices publics HLM complétée par la mise en œuvre d'une politique appropriée aura pour résultat : la diminution de la construction HLM et une augmentation sensible des loyers »². L'Amicale fait alors circuler une pétition dans le quartier pour s'opposer au décret et recueille ainsi 400 signatures – un succès certain, puisque le quartier compte 425 logements. La pétition est ensuite déposée au ministère des Travaux Publics et des Transports par une délégation de locataires, grâce à des cars affrétés par la municipalité.*

De même dans le quartier Paul Eluard : pour protester contre l'arrêté ministériel du 14 octobre 1963 fixant un nouveau mode de calcul des loyers dans les HLM, l'Amicale adresse une « lettre de protestation » à tous les habitants. Lesquels sont invités à la signer, puis la renvoyer à l'Amicale qui la fera parvenir à l'OPHLM, lequel doit se charger de la transmettre au ministère concerné³. L'utilisation de la pétition et de la délégation d'habitants pour combattre les problèmes de logement est une pratique récurrente de la municipalité⁴. Ce sont exactement les mêmes méthodes que celles employées pour les questions de l'emploi ou de la fiscalité locale.

1 AMSD, 10 SD 431, Patrick Champagne (dir.), *Problèmes de l'action publique et implantation des équipements publics dans les quartiers en difficultés. Le cas du quartier Allende à Saint-Denis*, janvier 1995, p. 65.

2 AMSD, 18 ACW 19, *Le Réveil de Fabien*, Bulletin de l'Amicale des locataires de la cité Fabien, n° 2, avril 1964.

3 AMSD, 18 ACW 19, Lettre du Bureau de l'Amicale des locataires du quartier Paul Eluard aux locataires du quartier, 16 mai 1964.

4 Voir Cédric David, *Op. cit.*, 2002, p. 53-54.

Comme elle se sert des cellules de quartier du PCF ou des syndicats, la mairie utilise ici les Amicales de locataires pour relayer ses mobilisations. Les activités des Amicales sont fluctuantes : elles varient selon les périodes et les quartiers, mais elles dépendent bien souvent des mobilisations du PCF. Ainsi, par exemple, l'Amicale de la cité Eluard est mise en sommeil pendant quelques années, mais elle « *a repris vie fin 1963 sur intervention de la Section [locale du Parti Communiste] dans le cadre de la lutte pour la défense des offices* »¹. On voit ici la confusion entre les structures du Parti Communiste et les Amicales et l'influence que la situation nationale exerce sur le local. Il existe sur les questions du logement une forme traditionnellement communiste de participation des habitants : la mairie planifie la lutte et l'organise grâce aux ramifications locales du PCF. D'ailleurs, cette proximité est à peine voilée : il est fréquent que des tracts des cellules de quartier du PCF reprennent, parfois mot pour mot, les revendications des Amicales de locataires².

A côté des Amicales qui existent exclusivement dans les quartiers de logements sociaux, les communistes mettent en place, dès les années 1950, un autre type de structures actives tant dans les quartiers anciens que dans les HLM et qui complètent la toile d'araignée de l'arsenal participatif communiste : les « Comités de quartier » qui sont créés suite à une résolution du Comité central du PCF, montrant une fois encore les aller-retours permanents entre local et national dans la gestion municipale communiste. Auguste Gillot en décrit la fonction : ils « *s'occupent des revendications de quartier et organisent des repas pour les Vieux travailleurs et des fêtes de quartier [...]. [Ils sont] une base de masse pour [les] conseillers municipaux [...]. [Ils] doivent être très larges et permettre à la Municipalité de connaître concrètement les revendications de la population dans chaque quartier. Ils doivent appeler les habitants à défendre telle ou telle revendication que la Municipalité ne peut pas faire aboutir, les pouvoirs publics s'y opposant* »³. Les Comités de quartier ont donc un double rôle : ils font remonter les demandes des habitants du quartier à la mairie et, parallèlement, ils constituent un relais local de la commune pour ses oppositions avec l'Etat. A l'instar des Amicales de locataires, ils permettent ainsi de conférer une certaine légitimité populaire aux combats municipaux.

Ces comités ont connu des fortunes diverses selon les quartiers. Ils sont parfois très actifs

-
- 1 AMSD, 18 ACW 19, Note au secrétaire du Comité de Ville de Saint-Denis, par la cellule PCF de la cité Paul Eluard, 29 juin 1964.
 - 2 AMSD, 18 ACW 19, Tract de la cellule du Parti Communiste Français de la cité Paul Eluard, janvier 1964 ; Tract de la cellule du Parti Communiste Français de la cité Paul Eluard, février 1964 ; Tract de la cellule du Parti Communiste Français de la cité Fabien, décembre 1968 etc.
 - 3 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de section présenté par Auguste Gillot, « La municipalité au service de la classe laborieuse », Conférence de la section communiste de Saint-Denis, 17 juin 1956.

(comme dans le quartier Parmentier), parfois quasi-inexistants¹. Leur création n'est pas sans susciter des réticences chez certains communistes qui craignent qu'une trop grande latitude laissée aux habitants ne nuise à l'action de la commune. Ainsi, Auguste Gillot explique : « certains Camarades du Parti nous ont demandé s'il était juste d'organiser ou de laisser organiser des pétitions [par les Comités de quartier], on a la crainte de nuire à la municipalité. Nous disons que chacun doit être très à l'aise. Les pétitions ne sont à redouter que par les élus décidés à ne donner aucune suite aux revendications formulées [...]. La pétition doit être recommandée dans certains cas et, loin de nous gêner, elle est une aide »². Les « cas » évoqués sont évidemment ceux des mobilisations contre l'Etat, ou contre les entreprises : de manière peu surprenante, il n'existe aucune trace de pétitions chaperonnées par la mairie contestant des politiques municipales. Les communistes n'ont donc pas plus à craindre des comités de quartier que des Amicales de locataires tant ils sont liés organiquement au PCF. A la question « qui doit orienter, impulser [les comités de quartiers] ? », la réponse du maire de Saint-Denis est claire : « La cellule du quartier. C'est un de ses champs d'action de masse »³. Ainsi, la participation des habitants dans ces comités n'est pas une participation libre ; elle est connotée politiquement, maintenue dans le giron du PCF qui veut à la fois la contrôler et s'en inspirer. « Il faut laisser prendre les initiatives aux masses et en suggérer », résume le maire de Saint-Denis. Les Amicales de locataires entretiennent elles aussi des liens avec les cellules communistes de quartier, mais les archives écrites n'en laissent pas de traces. Au cours de notre collecte d'archives orales, il est apparu que l'Amicale des locataires du Franc-Moisin est, dans les années 1980, arrimé au PCF, notamment par l'intermédiaire de sa présidente, membre du parti, épouse d'un maire-adjoint communiste qui est lui même l'un des principaux animateurs d'une des cellules du Franc-Moisin⁴. Dans une étude sociologique sur la cité Allende de Saint-Denis, Patrick Champagne souligne également les rapports étroits entre les Amicales de locataires de la CNL et le Parti communiste par l'intermédiaire des cellules⁵.

1 Nous étudierons plus spécifiquement l'action du Comité de quartier du Franc-Moisin dans la partie suivante.

2 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de section présenté par Auguste Gillot, « La municipalité au service de la classe laborieuse », Conférence de la section communiste de Saint-Denis, 17 juin 1956.

3 AMSD, 37 AC 22, Rapport au Comité de section présenté par Auguste Gillot, « La municipalité au service de la classe laborieuse », Conférence de la section communiste de Saint-Denis, 17 juin 1956.

4 Entretien avec Jocelyne Bourghès, 31 janvier 2007 ; entretien avec Geneviève Bellanger, 15 juin 2007.

5 Patrick Champagne (dir.), *Problèmes de l'action publique et implantation des équipements publics dans les quartiers en difficultés. Le cas du quartier Allende à Saint-Denis*, étude réalisée pour la Ville de Saint-Denis, janvier 1995,

b/Les luttes de quartier peuvent-elles échapper au PCF ?

L'étude des activités des Amicales de locataires montre qu'il est assez difficile d'exercer un contrôle strict sur leurs revendications. Il peut même arriver que, par leurs doléances et leurs réclamations, les Amicales deviennent gênantes pour l'OPHLM et la municipalité. La participation au niveau des quartiers se distingue alors des autres formes de « mobilisation de l'opinion publique ». Initialement créées pour appuyer les actions de la municipalité, les Amicales se bâtissent un espace d'autonomie et de liberté de parole qui, sans être totale, détonne avec le discours des autres associations dionysiennes davantage complaisantes avec la mairie.

Les relations entre les Amicales et l'OPHLM peuvent être tendues. Au début des années 1960, dans la cité Paul Eluard, « de nombreux locataires se plaignent de ne pas être bien reçus à l'office, voire de ne pas être reçus du tout [...]. Les discussions restent trop souvent lettre morte, sans réalisation pratique »¹. Cette situation aboutit même à la dissolution temporaire de l'Amicale des locataires. Sa renaissance à la fin de l'année 1963, dans le cadre de la « lutte pour la défense des offices », ne fait pas disparaître les tensions et la liste des griefs de l'Amicale à l'encontre de l'OPHLM paraît interminable : les locataires se plaignent des fumées et poussières provenant de la centrale de chauffe, du bris des appuis de fenêtre dans un des bâtiments, du mauvais entretien de la cité – les pelouses sont pelées et les murs tagués, les parcs et jeux pour enfants tombent en décrépitude². Ce type de critiques est généralisé à l'ensemble des cités de Saint-Denis. L'Amicale de la cité Fabien dénonce pêle-mêle les « caves nauséabondes encombrées de détritits divers », les « escaliers de bâtiments souillés », les « ascenseurs confondus par quelques-uns avec les vides-ordures »³, elle s'offusque de l'invasion de cafards dans deux bâtiments, de l'odeur « irrespirable » de certaines cages d'escalier, de « l'état repoussant » des halls d'entrée où l'urine côtoie les déjections animales⁴. Idem dans la cité Joliot-Curie où l'Amicale se plaint des portes d'entrée cassées, des carreaux brisés et des vols dans les caves⁵, et dans la cité Gabriel Péri où les locataires demandent l'entretien et

1 AMSD, 18 ACW 19, Note au secrétaire du Comité de Ville de Saint-Denis, par la cellule PCF de la cité Paul Eluard, 29 juin 1964.

2 AMSD, 18 ACW 19, Compte-rendu de réunion entre l'OPHLM et les représentants de l'Amicale des locataires de la cité Paul Eluard, 28 mars 1964.

3 AMSD, 18 ACW 19, *Le Réveil de Fabien*, Bulletin de l'Amicale des locataires de la cité Fabien, n° 1, mars 1964.

4 AMSD, 18 ACW 19, *Le Réveil de Fabien*, Bulletin de l'Amicale des locataire de la cité Fabien, n° 9, 1965.

5 AMSD, 18 ACW 19, *Les Echos de notre cité*, Bulletin de l'Amicale des locataire de la cité Joliot-Curie, mars 1963.

l'aménagement des terrains de jeux pour enfants¹.

Ces récriminations apparaissent précocement, quelques années, parfois quelques mois, après la fin de la construction du quartier. Au début des années 1960, de nombreux problèmes des grands ensembles sont déjà connus et il est intéressant de constater que ces critiques ne modifient en rien la politique volontariste de construction de la municipalité : la plupart des grands ensembles de Saint-Denis sont construits après cette date et l'on voit bien la « *persistance dans l'erreur* »² évoquée par Raymond Guglielmo et Brigitte Moulin. L'OPHLM paraît sourd à ces remontrances et semble incapable de remédier à la dégradation de ses cités. Cela conduit à une montée en puissance des critiques à l'égard de la mairie et de l'office. La cellule communiste de la cité Fabien fait part de son inquiétude à au comité PCF de Saint-Denis : « *Beaucoup disent* : "vous voulez nous faire agir pour empêcher la hausse des loyers, pour défendre l'office, mais [...] vous n'êtes même pas capables d'obtenir les petites choses pour la cité" »³. Ainsi, la dégradation des cités apparaît comme un obstacle potentiel aux stratégies municipales de mobilisation de l'opinion publique.

Cette situation pourrait créer une rupture entre les institutions municipales et l'Amicale. Dans son bulletin de novembre 1964, cette dernière publie même un éditorial intitulé « une pénible nécessaire mise au point », dont le contenu apparaît comme une critique en règle de l'OPHLM et de son attitude ambivalente : « *Bien sûr, l'Amicale est reçue d'agréable façon. Le sourire est de commande, les renseignements désirés sont fournis de bonne grâce. De plus, chaque cas est discuté, il est pris note des demandes [...] Mais rien ne va plus parce que la Direction de l'Office ne semble pas être animée du désir d'aboutir. Rien de ce qui est promis de la façon la plus formelle ne se réalise [...]. C'est d'autant plus regrettable que la Direction de l'Office est en partie l'émanation du Conseil municipal (présidence et vice-présidence) ; que la Municipalité en place fait profession d'être au service de la population ouvrière de Saint-Denis* »⁴. La dénonciation du laxisme de l'OPHLM se mue en critique masquée de la municipalité. Les cellules de quartier du PCF ont contribué à mettre sur pied des Amicales de locataires qui, face à la dégradation de leur quartier et l'incapacité de l'Office et de la Ville à

1 AMSD, 18 ACW 19, *Péri... Note cité !* Bulletin trimestriel de l'Amicale des locataires de la cité Gabriel Péri, n° 2, avril 1965.

2 Voir Raymond Guglielmo, Brigitte Moulin, « Les grands ensembles et la politique », *Hérodote*, n° 43, 3^e trimestre 1986, p. 40.

3 AMSD, 18 ACW 19, Note au secrétaire du Comité de Ville de Saint-Denis, par la cellule PCF de la cité Paul Eluard, 29 juin 1964.

4 AMSD, 18 ACW 19, *Le Réveil de Fabien*, Bulletin de l'Amicale des locataires de la cité Fabien, n° 6, novembre 1964.

corriger la situation, adoptent des positions échappant au contrôle municipal. Les locataires assimilent, à juste titre, l'OPHLM et la mairie ; la déception que suscite le premier déteint sur la seconde et l'on peut voir dans la dégradation des cités une des causes de l'effritement progressif des positions communistes en banlieue.

D'autant que la détérioration des conditions de vie dans les ensembles HLM, mises en lumière par les Amicales, apporte de l'eau au moulin de l'opposition politique. Dès le début des années 1960, la droite critique la vie dans les cités et la responsabilité du Parti Communiste. En 1961, *Le Dionysien* s'interroge : « nos HLM deviendront-ils des taudis neufs ? ». Avant de poursuivre : « à la cité Langevin, telle personne nous signale que les fenêtres de son appartement ferment mal et telle autre que son plafond est fissuré [...]. A la cité Paul Eluard, les boutons poussoir laissent à désirer, des infiltrations se produisent aux plafonds, des fuites dans les conduites d'eau sont fréquentes [...]. A la cité Pierre Sépard, globes électriques et bouton poussoir manquent à l'appel. Des carreaux sont brisés »¹. En 1963, c'est cette fois la cité Gabriel Péri qui est peinte en noir dans un article ironiquement nommé « Ah ! Qu'il fait bon vivre cité Gabriel Péri » : « Caves cambriolées, rixes. Menaces d'individus éméchés. Passage à tabac du gardien par de jeunes voyous. Graffitis dans l'ascenseur »². Le logement est décrit comme « le premier des problèmes sociaux » et les syndicats sont accusés de ne pas s'y intéresser³. L'opposition va jusqu'à nier la spécificité de la gestion communiste du logement. Depuis 1945, les élus dionysiens s'enorgueillissent de leur politique de construction d'HLM qu'ils présentent comme le symbole de la dévotion de la mairie communiste à ses travailleurs. La droite conteste cette lecture quand un militant de l'Union dionysienne raconte son voyage à travers la France : « j'ai vu, au cours des quelques 3 500 kilomètres parcourus à mes vacances dernières, que partout, et cela même dans les plus petites bourgades, que des chantiers, en activité fébrile, de toutes sortes et de toutes importances, fleurissaient dans le domaine public et privé. Pratiquement PARTOUT et cela quelle que soit LA COULEUR DES MUNICIPALITES DES AGGLOMERATIONS TRAVERSEES⁴ [...]. Nos édiles dionysiens ne sont donc pas – de très loin d'ailleurs – des êtres d'exception comme ils voudraient si souvent, pour ne pas dire toujours, nous le faire croire »⁵. Des êtres d'exception, sans doute pas. Mais l'on ne peut nier que les mairies communistes de Seine-Saint-Denis ont été un terrain de prédilection pour la

1 AMSD, 9 C 2, *Le Dionysien*, novembre 1961.

2 AMSD, 9 C 2, *Le Dionysien*, mars 1963.

3 AMSD, 9 C 2, *Le Dionysien*, décembre 1964.

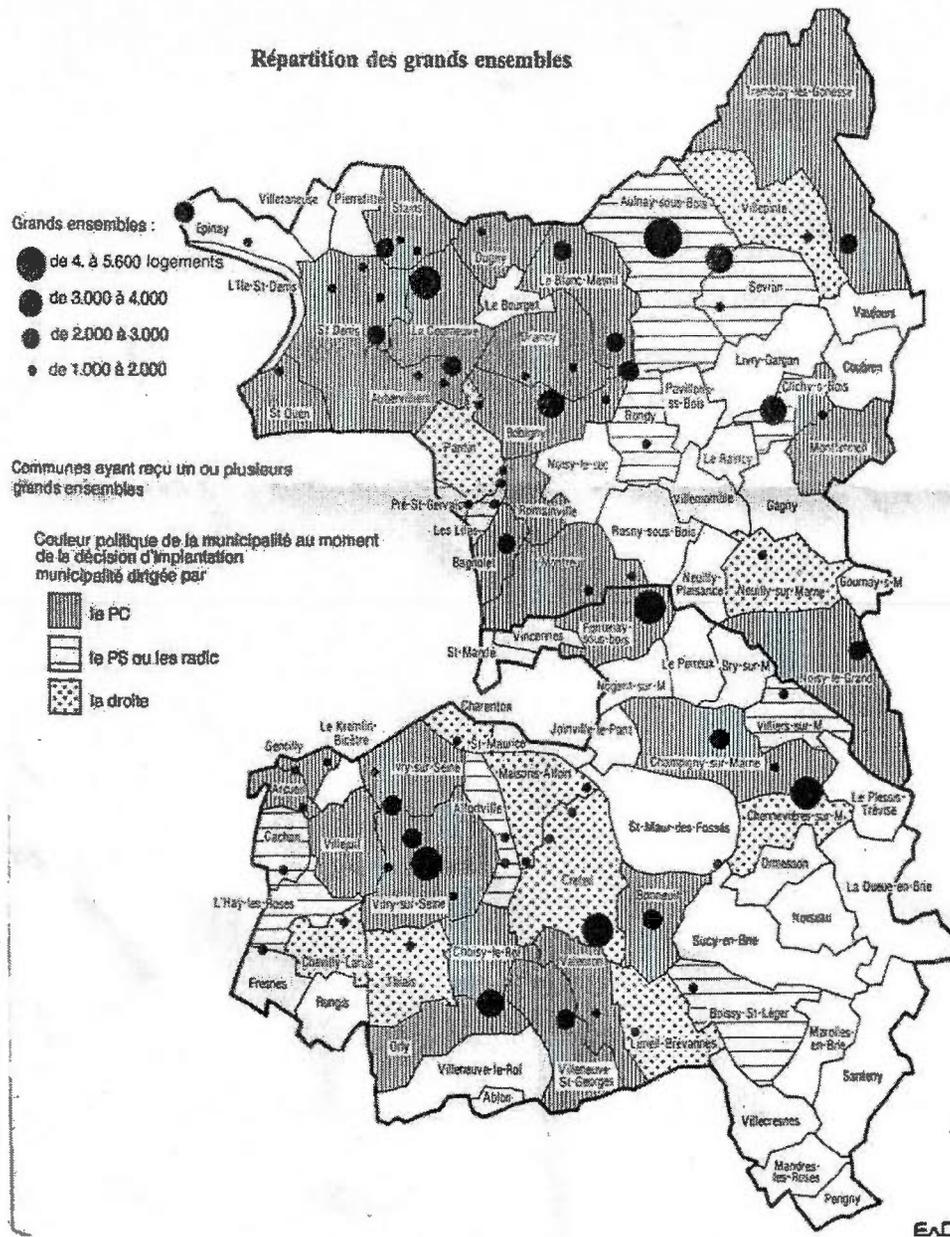
4 En majuscules dans le texte.

5 AMSD, 9 C 2, *Le Dionysien*, décembre 1964.

construction de logements sociaux¹.

1 Voir Raymond Guglielmo, Brigitte Moulin, « Les grands ensembles et la politique », *Hérodote*, n° 43, 3^e trimestre 1986.

Les grands ensembles et l'implantation du PCF



R. Guglielmo, B. Moulin, « Les grands ensembles et la politique », *Hérodote*, n° 43, 4^e trimestre 1988, p. 49

Aux critiques de la droite, il faut ajouter celles venant de l'extrême-gauche qui se montre particulièrement virulente quant au problème du logement. Mais les maoïstes, regroupés dans diverses organisations, se focalisent sur les immigrés, donc sur le logement ancien et les bidonvilles, en tentant de mobiliser les mal-logés et d'organiser leurs luttes. Un « Comité de lutte des mal-logés de Saint-Denis » est ainsi formé en partenariat avec le Secours Rouge pour lancer et légitimer un mouvement d'occupations illégales des logements : « *En occupant [leurs logements], toutes ces familles ne font que prendre un droit qui leur est dû et qu'on leur refuse : le droit à une*

vie décente, à un logement décent. En occupant, elles ne réclament pas seulement la justice pour elles, mais pour toutes les familles qui sont dans leur cas »¹. A la différence de la droite, et à l'instar de certains groupes populaires montréalais, l'extrême-gauche passe à l'action directe. Le journal *La Cause du peuple*, organe officiel de la Gauche prolétarienne, publie l'« appel des occupants de Saint-Denis aux mal-logés et expulsés » ainsi qu'un article prétendant qu'« occuper les logements vides, c'est normal » et appelant à s'inspirer de l'action des occupants. Parmi les exemples évoqués, celui d'une famille, expulsée de son logement de Villeneuve-la-Garenne en 1971, qui s'installe à Saint-Denis dans un hôtel, puis dans une tente sur la place du marché. La mairie et l'Office ne réagissent pas et la famille, appuyée par le Secours Rouge, décide d'occuper illégalement un deux pièces de la rue Jean Jaurés. Une vieille femme évoque un second cas. En 1936, ses voisins sont menacés d'expulsion pour cause d'impayés de loyer : « mon mari, il faisait parti du Secours rouge international [...]. Ces gens devaient être expulsés. On y est tous allés. Au fur et à mesure que les gendarmes sortaient des meubles, on les rentrait. C'était une belle délégation. Les gens, ils y sont encore »². Au début des années 1970, les occupations de logements vides et les réquisitions sauvages se multiplient, poussant la mairie à réagir contre ce type d'actions qui heurtent de plein fouet les conceptions du Parti communiste.

Accusée de se désintéresser du sort des travailleurs et de faire le jeu des propriétaires, la municipalité est attaquée sur son propre terrain. Craignant d'être fragilisée politiquement par ces actions d'*agit prop*, elle dénonce ceux qui « exploitent les difficultés » des mal-logés « en s'efforçant d'orienter l'action de ceux-ci contre la municipalité », et qui tiennent un « verbiage révolutionnaire et d'agitation stérile »³. Pour la Ville, ces « gauchistes », qui ne résident ni ne travaillent à Saint-Denis, ont pour seul but de gêner les communistes dans leurs réalisations sociales. La preuve en est, selon la mairie, qu'ils agissent dans les banlieues ouvrières, et non dans les banlieues davantage aisées, comme Villeneuve-la-Garenne, qui soutiennent la politique du gouvernement. La question des occupations de logements à Saint-Denis est assez représentative des conflits entre le PCF et l'extrême-gauche et pour lesquels le logement constitue un terrain de développement privilégié. Marie-Claude Blanc-Chaléard l'a particulièrement montré concernant les bidonvilles⁴.

De nombreux analystes ont décrit le déclin de la banlieue rouge comme une des résultantes de la crise des grands ensembles. Pourtant, si les premières critiques émergent précocement, dès le début des années 1960, elles ne se transforment pas immédiatement en bulletins de vote. En

1 AMSD, 4 OPH 27, « Plusieurs familles ont décidé d'occuper un logement vide au 7, rue E. Connoy », tract du comité de lutte des mal-logés de Saint-Denis et du Secours Rouge, 27 mai 1972.

2 « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? », *La Cause du Peuple*, 1^{er} février 1972.

3 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipale*, février 1972.

4 Voir Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Immigration italienne, histoire de l'immigration, étrangers en région parisienne*, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 1, 2008.

témoignent les élections municipales de 1965 : tandis que la droite, rassemblée derrière Jean Destrée (un des responsables du *Dionysien*), mène campagne contre la municipalité sur la question du logement et de la dégradation des cités, elle réalise un de ses plus mauvais résultats. Le PCF obtient, quant à lui, son score le plus élevé depuis la guerre. Auguste Gillot remporte en effet 58 % des suffrages exprimés en 1947, 60 % en 1953, 66 % en 1959. En 1965, tandis que la dégradation des cités a déjà débuté et que la crise du logement se poursuit, la liste d'Union démocratique du maire communiste rafle 70,05 % des voix, contre seulement 29,95 % pour Jean Destrée et son Union dionysienne¹. Cette année correspond à une apogée de la banlieue rouge : sur les huit communes limitrophes à Saint-Denis, sept sont détenues par le PCF² et la dernière, Epinay-sur-Seine est administrée par la SFIO. Dans son étude des résultats électoraux à Saint-Denis entre 1965 et 1986, Christophe Duhaut va même plus loin : il remarque, jusqu'à la seconde moitié des années 1970, un « rapport cité/vote communiste » : « Dans les secteurs les plus neufs de la ville (est et nord), l'électorat communiste le plus fidèle est regroupé dans les zones d'habitat collectif »³. Les causes et les effets se mêlent : les locataires des cités ont-ils obtenu un logement social grâce à leur sensibilité politique, ce qui expliquerait le rapport cité/vote communiste ? Ou est-ce le fait d'obtenir une HLM qui les attache à la municipalité ? Il est difficile de répondre à ces questions, mais tout au moins peut-on affirmer que l'homogénéité sociale des cités HLM, l'unicité du propriétaire, le sentiment de gratitude à l'égard de la mairie qui anime certains locataires permettent au PCF d'assurer un encadrement politique plus étroit que dans les quartiers anciens, notamment grâce à ses Amicales, ses cellules et ses Comités de quartier. Seul le Franc-Moisin fait exception à la règle : dans ce secteur de logements sociaux récemment construits, la droite, tout en restant nettement minoritaire, parvient à s'implanter de façon significative, au détriment du Parti Communiste qui perd peu à peu de son avance. Il est possible d'expliquer cette exception par la proximité du bidonville qui cohabite avec la cité pendant quelques années, favorisant le développement d'un vote de mécontentement vis-à-vis de la municipalité. La naissance des critiques à l'égard des cités précède le déclin électoral du PCF à Saint-Denis. Ce dernier s'explique surtout par l'augmentation du chômage et de la précarité qui produisent de l'abstention, et par l'affirmation du Parti socialiste qui gagne peu à peu du terrain au détriment de son allié communiste⁴.

1 Christophe Duhaut, *Les Elections à Saint-Denis, 1965-1986 : la fin d'une banlieue rouge ?*, mémoire de maîtrise, Université Paris VIII, 1988, p. 10.

2 Villetaneuse, Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Aubervilliers, l'Île-Saint-Denis et Saint-Ouen.

3 Christophe Duhaut, *Op. Cit.*, 1988, p. 69.

4 Christophe Duhaut, *Op. Cit.*, 1988. Voir le deuxième chapitre sur la période 1974-1981. Pour une période plus récente, voir aussi l'étude de Jean-Yves Dormagen, Céline Braconnier, *La Démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, La Découverte, 2007.

3/La cité Franc-Moisin, un exemple de gestion urbaine communiste

Contrairement à nombre d'autres quartiers dionysiens dont la dénomination suggère l'histoire communiste, la cité du Franc-Moisin porte le nom du terrain sur lequel elle est implantée. Son étymologie remonte au X^e siècle quand le lieu-dit se nommait *Pratum Formosum* ou « pré très beau ». Cette appellation se transforme au début du XIV^e siècle en *Formosain*, avant de devenir Franc(s)-Moisin(s)¹. Ces termes sont écrits tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Nous choisirons l'orthographe officielle adoptée par la municipalité de Saint-Denis en 1990 : le Franc-Moisin². Dans la présente section, nous reviendrons de manière détaillée sur la naissance de cette cité dont l'histoire est significative pour différentes raisons. La nécessité d'éradiquer un bidonville, dont la mairie attribue l'existence aux politiques migratoires et au patronat, et de reloger ses occupants conduit la municipalité dans un jeu de négociations avec l'Etat qui montre qu'au-delà des discours d'opposition, les échelons local et central peuvent collaborer de manière relativement efficace. Au Franc-Moisin plus qu'ailleurs, l'urgence de la crise du logement impose un pragmatisme qui permet de dépasser les clivages partisans traditionnels. De plus, par les problèmes qu'elle connaît, la cité Franc-Moisin symbolise la crise urbaine et sociale qui naît dans les années 1970 : elle sera le premier quartier de Saint-Denis à être labellisé « politique de la ville ».

a/Le passé de bidonville du Franc-Moisin

Au début du XX^e siècle, l'emplacement de l'actuelle cité du Franc-Moisin ressemble à une vaste zone maraîchère de 27 hectares et ce n'est qu'à partir de 1921 que le quartier « s'urbanise » : dans un lotissement formé par sept impasses, des petites baraques sont construites où logent principalement des Espagnols. En 1931, 957 personnes sont recensées au Franc-Moisin³ ; 476 sont d'origine hispanique, 367 sont français, les autres viennent d'Italie, du Portugal ou encore de Pologne⁴. Les conditions de vie sont déplorables : pas d'eau potable, pas de système d'écoulement pour les eaux usées, pas de W-C. Dans une lettre adressée au maire de Saint-Denis, une habitante signale que « les habitants de ces lieux déposent leurs matières fécales et eaux sales dans des trous qu'ils comblent ultérieurement »⁵. La crise économique des années 1930 touche particulièrement les

1 Pierre Douzenel, *Saint-Denis au coin des rues*, Saint-Denis, Presses de Saint-Denis, troisième édition, 1993.

2 AMSD, boîte non cotée en libre accès de documents divers sur le Franc-Moisin, note de service du 24 avril 1990. Objet : normalisation de la dénomination d'un quartier.

3 Ce comptage comprend les secteurs : Sentier du Franc-Moisin, Impasse du Franc-Moisin, Chemin d'Aubervilliers et rue Francis de Pressensé.

4 Christian Vilain, *Le Franc-Moisin. Un quartier de Saint-Denis et ses habitants, 1922-1954*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Paris VIII, 1998. Voir annexe n° 7.

5 Lettre d'un habitant du Franc-Moisin au maire de Saint-Denis, 1926. Cité dans Christian Vilain, *Op. Cit.*, mémoire

travailleurs étrangers. Selon Christian Vilain, en 1936, 60 % des actifs Espagnols sont à la recherche d'un emploi, contre 25 % des Français. La population du quartier commence alors à décroître. De 957 en 1931, les habitants du Franc-Moisin ne sont plus 900 en 1936. La Seconde Guerre mondiale accélère le déclin et, en 1946, le quartier ne compte plus que 675 occupants¹. Parmi eux, 470 Français et seulement 133 Espagnols. Les étrangers, échaudés par le chômage et la guerre, ont abandonné leurs baraques.

La municipalité de Saint-Denis envisage alors la restructuration des terrains du Franc-Moisin : elle veut y installer un lotissement industriel regroupant différents établissements dispersés dans la ville. Le Conseil municipal délibère en ce sens le 27 février 1950 et dépose un projet qui est accepté par le Comité d'aménagement de la région parisienne en décembre 1952, puis par le Comité national d'urbanisme en février 1953, et enfin par décision ministérielle le 6 mai 1953². La mairie entreprend alors d'acquérir les terrains du Franc-Moisin, mais se trouve entravée dans son projet. La plupart des parcelles appartiennent à la société Nitrolac, peu désireuse de s'en départir. Au contraire : à partir de 1951, elle se met à acheter les terrains attenants à sa propriété et acquiert ainsi 57 602 mètres carrés pour développer une « cité artisanale »³. Présenté à la municipalité en septembre 1959, ce nouveau projet n'emporte pas l'unanimité des élus qui refusent de laisser les mains libres à un projet d'initiative privée. Un compromis est trouvé et la mairie donne son accord en novembre, sa principale demande étant satisfaite : elle obtient la possibilité de construire des équipements scolaires, une centrale de chauffe et une usine d'incinération des ordures ménagères sur les terrains jouxtant la future cité artisanale. Le permis de construire est déposé le 2 mars 1961, mais le Commissaire à la construction et à l'urbanisme de la région parisienne refuse le projet, invoquant que la non-conformité du dossier à la décision ministérielle d'agrément du 3 mars 1960. Selon Antonio Saraiva, ce refus s'expliquerait surtout par le fait que l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, créé en 1960, voulait utiliser ces terrains dans le cadre d'un aménagement régional⁴. Malgré le compromis entre la Ville et la société privée Nitrolac, les négociations entre l'Etat et la municipalité achoppent. Un conflit d'intérêts qui entraîne le gel des terrains du Franc-Moisin.

de maîtrise d'histoire, Université Paris VIII, 1998, p. 39.

1 Christian Vilain, *Le Franc-Moisin. Op. Cit.*, 1998. Voir annexe n° 7.

2 Antonio Saraiva, *Les Portugais dans le bidonvilles du Nord-Est de la banlieue parisienne (1961-1973)*, mémoire du maîtrise d'histoire, Université Paris VIII, 1995, p. 21.

3 Antonio Saraiva, *Op. Cit.*, 1995, p. 21.

4 Antonio Saraiva, *Op. Cit.*, 1995, p. 23.



Bidonville du Franc-Moisin, années 1960. Photographie de Pierre Douzenel.

Sur les espaces libres, des baraquements de bois et de tôle sont construits par des immigrants qui travaillent, pour beaucoup, dans l'industrie du bâtiment et de la construction. Ainsi, le développement du bidonville du Franc-Moisin correspond au lancement des travaux de l'Autoroute du nord qui emploie une main d'œuvre étrangère abondante. En octobre 1962, la municipalité évoque déjà l'existence d'une cinquantaine d'habitations de fortune¹, puis la croissance du bidonville est continue : en octobre 1968, l'association ATD Quart Monde recense 4 216 personnes au Franc-Moisin, surtout des Portugais, mais aussi des Espagnols et quelques Maghrébins². A la même date, la municipalité estime ce chiffre à 5 000³. La difficulté pour évaluer le nombre de résidents du bidonville constitue, en soi, un obstacle à sa résorption : comment organiser le relogement des habitants si on ne peut les comptabiliser ?

Dans cet immense bidonville – le quatrième de France après Champigny, Nanterre et Marseille – coincé entre les habitations anciennes du Bel Air au nord, le Fort de l'Est et les

1 Cédric David, *Op. Cit.*, 2005, p. 70.

2 AMSD, 36 ACW 1, « Les Francs-Moisins à Saint-Denis », Programme d'action 1969-1970, Antenne culturelle d'ATD Quart Monde.

3 Antonio Saraiva, *Op. Cit.*, 1995, p. 38.

industries de la Plaine à l'ouest, les conditions de vie sont difficiles et l'hygiène est déplorable. Sur treize hectares, « un labyrinthe de baraques crasseuses, noyées dans les débris, incrustées dans la boue. Les ordures, les eaux usées s'écoulent à ciel ouvert dans les ruelles, une puanteur de fumée stagnante vomie des tuyaux rouillés qui s'échappent entre les planches, donnent la véritable odeur de la misère »¹. Madame Correia, qui a quitté Lisbonne à dix-huit ans pour rejoindre son père installé dans le bidonville depuis 1966, raconte sa déception en arrivant au Franc-Moisin et ses conditions de vie désastreuses. Femme de ménage dans un hôtel parisien, elle se lève à 4 h du matin pour parcourir, à pied et sans éclairage, le long chemin qui la sépare de la Porte de la Chapelle où elle prend le métro pour rejoindre la Place de la République. Au bidonville, « on avait un trou dans la terre pour faire nos besoins, ajoute-t-elle. Il y avait des rats qui venaient nous déranger, on pouvait pas laisser un biberon d'enfant parce que sinon, ils auraient mangé le biberon pour boire le lait. C'était terrible »².

La précarité et la promiscuité des constructions rend la situation dangereuse : plusieurs incendies ravagent le bidonville, faisant des centaines de sinistrés. En mars 1964 et août 1965, des dizaines de baraques sont détruites³ ; en mars 1966, une quinzaine d'habitations partent en fumée après l'explosion d'une bouteille de Butagaz, mettant 48 personnes à la rue⁴. L'année 1967 est plus dramatique encore : le 24 avril et le 16 juin, deux incendies font successivement 150 et 350 sinistrés⁵. Ces drames à répétition, dont le coût social est principalement assumé par le Bureau d'aide sociale, poussent les pouvoirs publics à agir pour obtenir la résorption du bidonville.

1 « Saint-Denis, la résorption des bidonvilles : deuxième exil de 5000 Portugais », *Croissance des jeunes nations*, novembre 1973.

2 Entretien avec Madame C., 8 mars 2007.

3 AMSD, 201 W 4, Question écrite d'Auguste Gillot, mairie de Saint-Denis, au Préfet de la Seine, 29 avril 1967.

4 AMSD, 201 W 4, Extrait du compte-rendu de la réunion du Bureau municipal du 22 juillet 1966.

5 *Saint-Denis Républicain*, 4 octobre 1968.



Bidonville du Franc-Moisin, années 1960, photographie de Pierre Douzenel.



AMSD, 2 Fi 5, n° 80. Après l'incendie du bidonville du Franc-Moisin en 1967.
Photographie de Pierre Douzenel.

Depuis plusieurs années, la Ville fait pression sur les autorités centrales en dénonçant la situation du Franc-Moisin. Les arguments municipaux sont simples et assez traditionnels : c'est « *le régime capitaliste qui est à l'origine de la constitution des bidonvilles dans lesquels il laisse s'entasser la main d'œuvre qu'il exploite à meilleur marché* »¹. Auguste Gillot considère que « *les bidonvilles [sont la] honte du régime actuel par la complicité du gouvernement, solidaire du gouvernement de Salazar* »². L'Etat serait doublement complice. Par ses politiques migratoires, tout d'abord, qui favorisent la venue de travailleur étrangers à bas prix, au plus grand profit du patronat, sans se soucier de leurs conditions de logement ; par ses politiques urbaines, ensuite, qui consacrent trop peu d'argent à la construction domiciliaire³. Auguste Gillot écrit ainsi au Préfet de la Seine : « *Puisque le gouvernement prend la responsabilité de faire venir en France les travailleurs immigrés afin d'assurer aux patrons une main d'œuvre à bon marché, il appartient, sans contestation possible, au gouvernement de dégager les crédits permettant de les loger sans prendre sur les crédits déjà insuffisant au relogement des travailleurs français et de faire appel à une participation financière des employeurs* »⁴. Le maire de Saint-Denis suit ici les discours du PCF qui condamne les politiques migratoires « *qui ont introduit en France, depuis 1958, plus d'un million et demi d'immigrés* » et veut « *développer encore l'action unie des travailleurs immigrés et français* » afin d'exiger que « *l'Etat, le patronat et les pays exportateurs de main d'œuvre financent le relogement des immigrés qu'ils exploitent et dont ils tirent grand profit* »⁵.

Les propos du Parti sont relayés au niveau local par les élus communistes dont le programme pour la mandature 1971-1977 affirme que « *le pouvoir et les patrons favorisent inconsidérément l'immigration et refusent de faire face à leurs responsabilités. Ils y trouvent profit en faisant travailler ces hommes dans des conditions souvent pénibles, avec des salaires très bas. Ils tentent de se servir d'eux pour "peser sur les salaires" des ouvriers français* »⁶. Comme l'emploi, la fiscalité ou la « *vie chère* », la question du logement des immigrés ne peut pas être résolue au niveau de la commune. La municipalité communiste se déclare impuissante car ses initiatives ne peuvent qu'être « *des palliatifs qui n'apportent aucun remède à des situations insolubles sur le plan local* », selon une lettre adressée par Auguste Gillot au Président de la République en mai 1964⁷.

1 *Saint-Denis Républicain*, 4 octobre 1968.

2 AMSD, 18 ACW 22, Notes manuscrites du discours prononcé par Auguste Gillot sous le titre « Bidonville des Francs-Moisins – 27 mars 64 ». Cité par Cédric David, *Op. Cit.*, 2005, p. 91.

3 AMSD, 201 W 4, Question écrite d'Auguste Gillot, mairie de Saint-Denis, au Préfet de la Seine, 29 avril 1967.

4 AMSD, 201 W 4, Question écrite d'Auguste Gillot, mairie de Saint-Denis, au Préfet de la Seine, 29 avril 1967.

5 AMSD, 10 S 135, *La Vie du Parti*, Bulletin de propagande et d'information édité par le Comité Central du Parti Communiste Français, n° 2, février-mars 1970.

6 AMSD, 37 AC 57, « Les travailleurs immigrés : projet d'annexe au programme municipal 1971-1977 », 1970.

7 Lettre d'Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, au Président de la République, 30 mai 1964. Cité dans *Saint-Denis Républicain*, 5 juin 1964.

Aussi les solutions préconisées sont-elles surtout nationales et régionales. Dans le premier cas, la municipalité, par la voix de son maire, réclame un « *sursis à toutes nouvelles entrées de main d'œuvre étrangère sans logement convenable et sans salaires équitables avec avantages sociaux égaux aux Français* »¹. Dans le second, elle demande une « *répartition plus équitable des immigrés dans les localités de la Région Parisienne* »².

Le problème du bidonville du Franc-Moisin est traité par la municipalité communiste de la même manière que les autres problèmes sociaux, selon la même analyse théorique et politique. Au croisement des questions du logement, de l'emploi et de l'immigration, il symbolise particulièrement bien l'approche dionysienne de la question sociale. L'Etat et le patronat sont les responsables et ce sont eux qui doivent payer ; la municipalité ne peut que se contenter d'apporter des « palliatifs », de répondre à des besoins urgents, notamment grâce à son Bureau d'aide sociale qui intervient lors des différents sinistres. Elle peut, en outre, mobiliser les habitants pour appuyer ses revendications auprès des pouvoirs publics. Ainsi, pour protester contre l'existence des bidonvilles, la mairie s'appuie sur le Comité de ville communiste, les cellules du PCF ou encore les Comités de quartier. Par exemple, en juillet 1967, le Comité du Bel Air, un quartier ancien qui jouxte le Franc-Moisin, fait circuler une pétition pour réclamer la résorption du bidonville, puis une délégation d'habitants se rend à la Préfecture pour y déposer le texte³. Sous l'effet de ces mobilisations de l'opinion publique, l'audience de la question des bidonvilles prend de l'ampleur.

Pour trouver des actions sociales plus originales, davantage axées sur la prévention, qui s'inscrivent dans la durée et non dans la réaction, il faut encore une fois se tourner du côté des catholiques dionysiens, très actifs dans les bidonvilles, notamment par le biais de la Cimade et de l'association Aide à Tout Détresse Quart Monde (ATD Quart Monde). Cette « *association au service des familles sous-prolétariennes* »⁴, symbole du catholicisme social y délivre des cours d'alphabétisation pour adultes et de rattrapage scolaire pour enfants ; elle assure un service de patronage et de dépannage matériel occasionnel. Soucieuse de comprendre les véritables besoins des habitants, elle mène diverses études. Notamment un recensement de la population en 1968 et une enquête sociologique en 1969. Cette pratique, peu utilisée par la mairie communiste, correspond bien au principe du Voir-juger-Agir de l'Action catholique ouvrière. L'enquête établit que la majorité des habitants, notamment des Portugais, souhaitent s'installer définitivement en France si la conjoncture le permet. Or, 25 % des adultes du bidonville sont totalement illettrés, 35 % savent à peine lire et écrire, 27 % le font avec difficulté et seuls 13 % lisent et écrivent couramment.

1 AMSD, 18 ACW 22, Notes manuscrites du discours prononcé par Auguste Gillot sous le titre « Bidonville des Francs-Moisins – 27 mars 64 ». Cité par Cédric David, *Op. Cit.*, 2005, p. 91.

2 AMSD, 37 AC 57, « Les travailleurs immigrés : projet d'annexe au programme municipal 1971-1977 », 1970.

3 AMSD, 50 ACW 37, Extrait n° 8 du compte-rendu de la réunion du Bureau municipal du 30 juin 1967.

4 AMSD, 47 S 1, *Ensemble*, n° 52, février 1966.

De plus, « *la situation scolaire des enfants est tragique : sur 252 enfants, 112 ne sont pas inscrits ; ceux qui fréquentent l'école ont souvent trois ou quatre ans de retard* »¹. L'intégration en France des immigrants du bidonville se heurte donc à un « *grave problème de culture* » et « *aucune des initiatives privée ni aucun des services publics offerts à la population ne répond directement à ce problème de culture* »². Selon l'association, ce n'est pas en leur distribuant des vivres et des couvertures que l'on aide véritablement les immigrants : « *pour répondre aux besoins des habitants des Francs-Moisins, il ne s'agit pas de renforcer des services déjà existants, mais d'en créer un autre, spécialisé à la promotion culturelle* »³. Ainsi, c'est principalement sur ce champ que s'oriente l'action d'ATD Quart Monde qui crée une « *antenne culturelle* » au Franc-Moisin animée par deux éducateurs : ses locaux mobiles (deux caravanes) abritent une bibliothèque, qui prête des livres en français et en portugais pour tous les groupes d'âge, et une salle de réunions, de projection et de lecture. Des activités ludiques sont organisées (danse folklorique, chorale, théâtre...) parallèlement aux actions éducatives⁴. Les actions d'ATD Quart Monde au Franc-Moisin, qui détonent avec les actions municipales, ne semble pas enthousiasmer les élus communistes : en 1970, par exemple, l'association voit sa demande de subvention refusée par le Conseil municipal dionysien⁵.

b/Les partenariats nécessaires à la résorption

En 1965, la Ville de Saint-Denis entre en contact avec la Sonacotra, devenue au cours des années 1960, l'organisme spécialisé en matière de résorption des bidonvilles et de libération des sols. Cette société, créée en 1956 pour loger les travailleurs algériens, s'ouvre aux autres nationalités après l'indépendance de l'Algérie. Avec à sa tête, depuis 1965, Eugène Claudius-Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1954, elle n'est pas un organisme public, mais une Société d'économie mixte, ce qui lui confère une position particulière : elle peut revendiquer une certaine autonomie vis-à-vis de l'Etat et de la Ville, ce qui lui libère les mains lors des négociations concernant le relogement des habitants. La mairie de Saint-Denis adopte une attitude relativement ouverte à l'égard de la Sonacotra, bien plus qu'à l'égard de la Préfecture : elle peut négocier avec elle sans perdre la face, sans contredire ses discours offensifs sur la gestion par l'Etat de la question

1 AMSD, 36 ACW 1, Rapport d'activités de l'équipe science et service au bidonville des Francs-Moisins à Saint-Denis, ATQ Quart Monde, 1968-1969.

2 AMSD, 36 ACW 1, Rapport d'activités de l'équipe science et service au bidonville des Francs-Moisins à Saint-Denis, ATQ Quart Monde, 1968-1969.

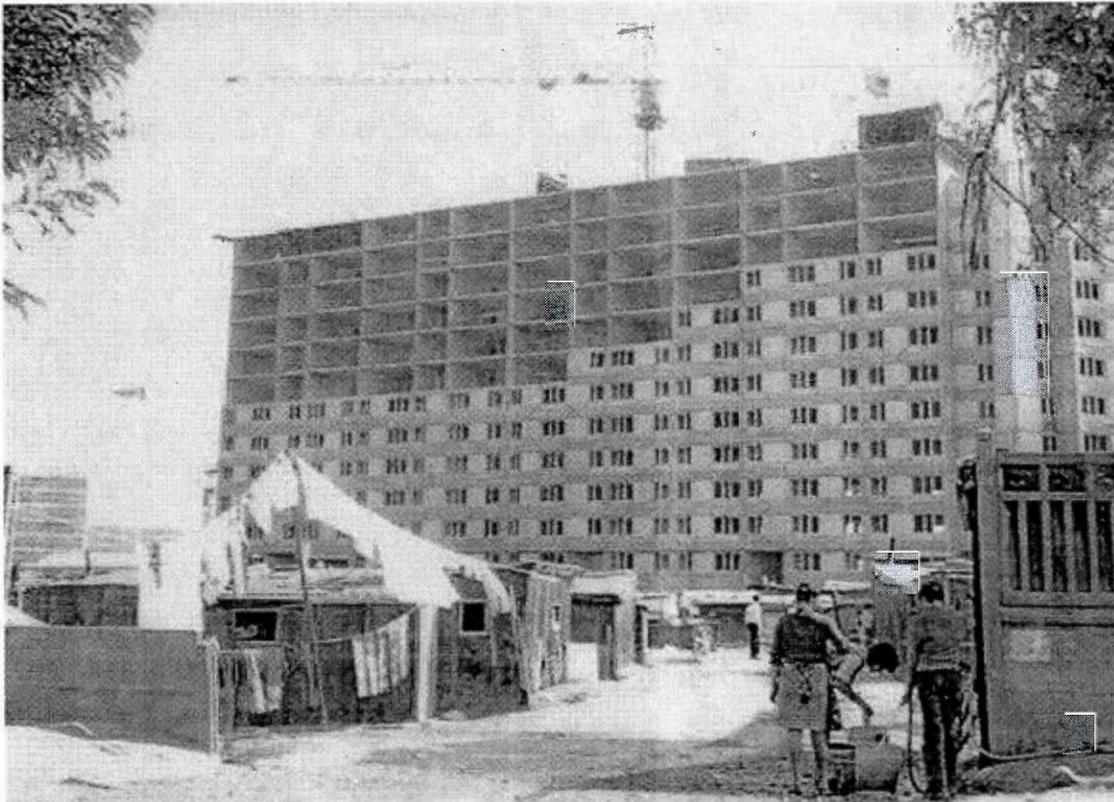
3 AMSD, 36 ACW 1, Rapport d'activités de l'équipe science et service au bidonville des Francs-Moisins à Saint-Denis, ATQ Quart Monde, 1968-1969.

4 AMSD, 36 ACW1, Programme d'action de l'antenne culturelle d'ATD Quart Monde au bidonville « Les Francs-Moisins » à Saint-Denis, 1969-1970.

5 AMSD, 36 ACW 1, Vie associative/Subventions annuelles aux associations, dossier « rejet », 1970.

des bidonvilles.

Après plusieurs mois de débats, le 10 novembre 1967, la Ville et la Sonacotra signent donc une convention. Acceptée par le Préfet le 19 novembre 1968, elle fixe les conditions de la résorption et du relogement des habitants. Il est prévu que les deux tiers des occupants du bidonville soient relogés hors de Saint-Denis, à la faveur d'échanges de locataires entre les sociétés de HLM et les organismes constructeurs¹. Nous ne reviendrons pas en détails sur les modalités de la résorption et du relogement des résidents du bidonville, ni sur la question très débattue du pourcentage d'étrangers que doit compter la future citée : ce sujet a été largement traité par Cédric David dans son mémoire de maîtrise. Nous nous contenterons d'en décrire les grands principes et le rôle des différents acteurs, afin de montrer qu'au-delà des discours d'opposition traditionnels, un partenariat est possible avec les institutions publiques quand il s'agit de mener à bien ce projet urbain délicat et ambitieux.



Au premier plan, le bidonville ; au second, le bâtiment 3. Photographie de Pierre Douzenel, 1970

La résorption se déroule comme suit : en 1967, après plusieurs mois de négociations, notamment concernant le prix de vente, la Sonacotra acquiert les terrains du Franc-Moisin pour les revendre à deux maîtres d'ouvrage (la Logirep² et l'OPHLM de Saint-Denis) qui ont en charge la

¹ Antonio Saraiva, *Op. Cit.*, 1995, p. 108.

² La Société anonyme Logement et gestion immobilière pour la Région parisienne (SA Logirep) est une filiale HLM, de droit privé, de la Sonacotra, créée pour résorber les bidonvilles.

construction des logements sociaux de la cité du Franc-Moisin. L'opération commence par l'éradication des baraques présentes sur le site du futur bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin. Les habitants ainsi délogés se voient proposer un hébergement par la Sonacotra dans ses différentes cités de transit (Gallieni, Le Roy des Barres, La Briche, Francis de Pressensé...). Une situation qui doit rester provisoire, le temps que des habitations soient construites à l'emplacement des anciennes baraques¹. La résorption du Franc-Moisin présente donc un caractère original : en même temps qu'est détruit le bidonville, des logements sociaux sont construits. Pendant plusieurs années, les baraques cohabitent avec les HLM.

Une grande variété d'acteurs est impliquée dans l'opération de résorption. La Sonacotra qui se rend propriétaire des terrains, les revend et organise le relogement ; la Ville de Saint-Denis qui possède les moyens de bloquer les opérations foncières et conserve la mainmise sur les opérations d'aménagement ; les bailleurs sociaux qui gèrent la future cité du Franc-Moisin ; la société privée de construction « l'Hirondelle » qui prend en charge les aspects techniques de la construction ; les services de l'Etat (préfecture, Ministère de la Construction et de l'Equipement, services déconcentrés...) qui subventionnent l'opération et contrôlent le relogement.

En effet, l'Etat mobilise des crédits spécifiques pour payer la résorption et des crédits traditionnels pour financer la construction de logements sociaux. Cédric David montre comment ces différents acteurs, qui ont chacun leurs intérêts propres, réussissent, parfois au terme d'âpres débats, à s'entendre pour finaliser une des plus importantes opérations de résorption de la région parisienne. Le processus de négociations suit un chemin assez usuel et répétitif. La municipalité demande à l'Etat plus que ce qu'elle sait qu'elle croit pouvoir obtenir ; de la même manière, les propositions de l'Etat sont systématiquement en-deçà des attentes municipales. Cette stratégie consistant à demander plus pour obtenir le maximum (ou à proposer moins pour aboutir à un compromis acceptable) finit par porter ses fruits, mais engendre des réajustements constants, et donc des retards importants par rapport aux différents programmes prévisionnels. Chacun rejette la responsabilité des retards sur l'autre : la Préfecture accuse la Ville de freiner le relogement ; la Ville accuse l'Etat de ne pas mobiliser les crédits nécessaires ; la Préfecture accuse à la Sonacotra de ne pas surveiller suffisamment le bidonville pour empêcher sa croissance, etc. Pourtant, Cédric David montre comment ces acteurs se sont accordés, bon an mal an, pour résorber un des plus grands bidonvilles de la Région parisienne et bâtir la cité la plus importante de Saint-Denis, témoignant de l'aspect gestionnaire et réformiste du PCF. La politique de résorption des bidonvilles est une politique publique nationale, qui ne prend corps qu'au niveau local, et qui nécessite un partenariat constant,

¹ Concernant la question spécifique du relogement et de la volonté affichée de disséminer les Portugais du Franc-Moisin dans tout le département, on se reportera non seulement au mémoire de Cédric David, mais aussi à sa thèse, en cours.

bien que parfois conflictuel, entre les différents paliers de gouvernement. A bien des égards, la résorption des bidonvilles, en tant que politique publique, recèle des analogies avec la politique de la ville.

c/Un projet urbain contrarié

La mairie de Saint-Denis confie la conception de la cité du Franc-Moisin à deux architectes proches du Parti Communiste, Serge Lana et Serge Magnien, qui ont réalisé plusieurs autres projets dans la ville. Au final, la cité du Franc-Moisin comporte douze bâtiments¹ et 2 259 logements répartis en deux sous-ensembles gérés par deux bailleurs : 1 363 habitations, dans sept bâtiments (1, 2, 3, 6, 7, 9 et 10), appartiennent à l'OPHLM et 896, dans cinq immeubles (4, 5, 11, 12, 13), à la Logirep². La totalité du quartier est composé de logements sociaux, sous formes de barres qui serpentent à l'emplacement de l'ancien bidonville. La photo suivante montre que les architectes du Franc-Moisin ont tenté de donner une certaine variété aux immeubles (premier plan) dont la taille apparaît comme raisonnable en comparaison avec d'autres grands ensembles, comme « les 4 000 » de La Courneuve, que l'on aperçoit en arrière-plan.

1 Les bâtiments sont numérotés de 1 à 13 ; le bâtiment 8, initialement prévu, n'a jamais été réalisé.

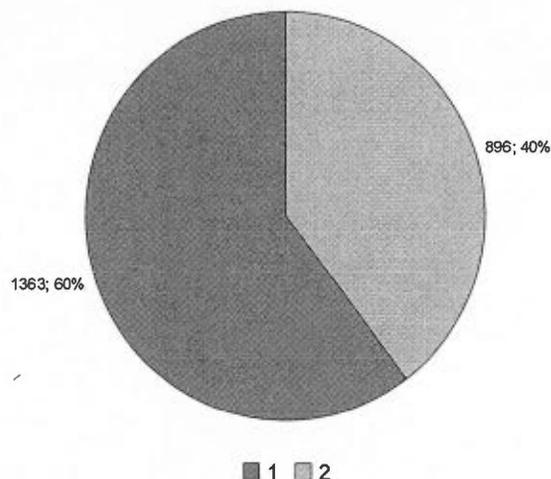
2 Voir Cédric David, *Op. Cit.*, 2002, annexe n° 28.

Cité du Franc-Moisin (vue de l'ouest, années 1990)



AMSD, 551 W 70, Vue d'ensemble du Franc-Moisin (années 1990).

Répartition des logements de la cité du Franc-Moisin



1 : Logements de l'OPHLM. 2 : Logement de la Logirep.
Nombre de logement ; pourcentage

Le bâtiment 3 (au centre de la photo, en forme de « L » inversé) est le premier à sortir de terre ; avec 260 logements, 13 étages et 10 cages d'escalier, il est l'un des plus grands de la cité. Comportant essentiellement des grands appartements (65 % de F4 et 15 % de F5), il accueille logiquement des familles nombreuses¹. Le bâtiment 4, second immeuble construit, est plus imposant encore avec ses 295 logements pour le même nombre d'étages. Il prolonge le bâtiment 3 et tous deux forment une véritable cassure au sein du bidonville. Pour contrebalancer l'aspect massif de ces immeubles, les architectes ont intégré dans leur plan initial une « *transparence, un étage de promenades, de loisirs, de locaux communs* »² au niveau du cinquième étage. Ce principe de la « transparence », directement hérité de Le Corbusier, est également prévu dans la tour 5. Mais les problèmes budgétaires résultant de la dégradation de la situation économique et les contraintes imposées par la résorption du bidonville empêchent de mener à bien ces ambitieux projets. Serge Lana, un des architectes du Franc-Moisin, explique : « *cela était possible et réaliste, car nous savions dans quel ordre de prix nous étions et si, par exemple, les conditions économiques du moment où nous avons traité La Courtille³ avaient duré six mois de plus, nous le faisons. Malheureusement, en quatre ou cinq mois, il nous a fallu réaliser de 10 à 15 % d'économies sur le poste de construction seule, pour compenser les augmentations de prix* »⁴. Le projet urbain du

1 AMSD, 551 W 19, Note sur le bâtiment 3 du Franc-Moisin, Ville de Saint-Denis, mars 1993.

2 AMSD, Boîte non cotée en libre accès sur le Franc-Moisin, *Bulletin d'informations municipale*, « Entretien avec Serge Lana », n° 8, février 1973.

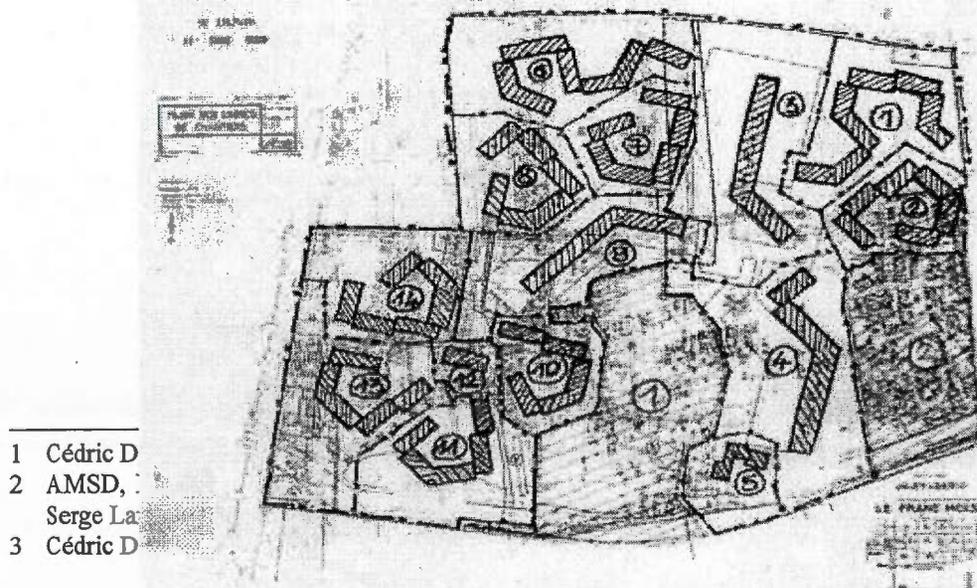
3 Un autre ensemble de HLM de Saint-Denis dont il est, avec Serge Magnien, l'un des concepteurs.

4 AMSD, Boîte non cotée en libre accès sur le Franc-Moisin, *Bulletin d'informations municipale*, « Entretien avec Serge Lana », n° 8, février 1973.

Franc-Moisin est revu à la baisse, ce qui entraîne une diminution de sa qualité. Entre les généreuses intentions initiales et le résultat final, l'écart est grand.

En mars 1972, notamment à cause du manque d'argent, le chantier est menacé d'être interrompu. Serge Lana et Serge Magnien doivent réviser leurs plans pour faire des économies. Les changements sont nombreux. Pour rentabiliser l'utilisation des sols, les architectes décident d'augmenter la taille de certains bâtiments : des immeubles de trois et quatre étages sont transformés en bâtiments de cinq à huit étages. Certains îlots sont revus en profondeur ; les numéros 13 et 14, par exemple, sont fondus dans un seul et même îlot, augmenté d'un grand bâtiment. Dans le sud-ouest du programme, les architectes modifient radicalement leur projet initial : de trois îlots de bâtiments de taille modeste, on passe à deux groupes de bâtiments imposants. Les transparences prévues dans les bâtiments 3, 4 et 5 sont supprimées. L'îlot n° 8 disparaît du nouveau plan¹. Les revêtements qui ne sont pas « *strictement nécessaires* » et les couleurs sont « *provisoirement* » abandonnés, conférant une apparence monotone à la cité². Ces différentes modifications visant à diminuer les coûts sont guidées par deux principes : la rentabilisation de l'utilisation des terrains et le souci de regagner le temps perdu par la lenteur du processus de résorption du bidonville, notamment en supprimant la construction de certains bâtiments. Au total, les modifications permettent une réduction des emprises au sol tout en conservant le même nombre de logements, grâce à l'accroissement de la hauteur de certains bâtiments. Cédric David constate que l'existence d'un bidonville sur le terrain du Franc-Moisin influe à double titre sur le visage de la cité du Franc-Moisin³. D'une part, le plan masse prend en compte la nécessité de libérer progressivement les sols afin de lancer successivement les différents chantiers. D'autre part, les retards pris dans l'opération de résorption et de relogement influent sur la nécessité de revoir à la baisse le projet initial.

Programme initial de constructions des logements locatifs du Franc-Moisin en 1969



- 1 Cédric D
- 2 AMSD,
- Serge La
- 3 Cédric D

ale, « Entretien avec

Comparaison entre les emprises bâties du programme initial et du programme réalisé



Cédric David, *Op. Cit.*, 2002, annexe n° 27¹.

1 Nous avons ajouté les numéros des bâtiments.

d/Stratégies municipales face à la dégradation de la cité

En 1972, deux ans seulement après la mise en service des premiers logements, deux Amicales de locataires sont formées : l'une pour l'OPHLM, l'autre pour la Logirep, toutes deux étant rattachés à la CNL. Les griefs ne manquent pas. L'Amicale de l'OPHLM dénonce la propreté des lieux et leur dégradation. Les ascenseurs ne sont lavés qu'une fois par semaine, ne sont jamais désinfectés et sentent l'urine. Des détritiques sont déposés sur la dalle du parking et rarement ramassés, des cafards ont été vus dans plusieurs entrées de bâtiments, l'éclairage des locaux communs est défaillant, une porte de parking n'est pas réparée depuis deux mois, les logements en rez-de-chaussée et au premier étage n'ont pas de volets, ce qui en fait des proies faciles pour les cambrioleurs¹, etc. Le bâtiment 3 est le plus problématique, particulièrement son escalier 8 dont les gardiens expliquent : « *Dans cet escalier, toute la partie gauche est occupée par des familles nombreuses : F5, plusieurs enfants, beaucoup de jeunes, les parents les mettent à la porte du matin au soir, ces enfants font souvent leurs besoins dans les escaliers, nous ne trouvons plus depuis quelques temps de matières solides, mais toujours de l'urine* »². L'Amicale des locataires réclame des sanctions pour ceux qui dégradent et demande l'expulsion d'une famille accusée de poser problèmes³. Les gardiens se montrent plus compréhensifs et, s'adressant aux responsables de l'OPHLM, expliquent : « *nous vous demandons, pour l'instant, de ne pas engager de poursuites contre ces jeunes, ils ne sont fautifs que d'être assis dans l'escalier et d'avoir un milieu familial non conforme à une vie normale [...]. Nous avons entendu de la bouche même des animateurs de l'Amicale de « mettre les familles les plus dures dans une autre cité et tous ensembles ». Le personnel de gardiennage de la cité le Franc-Moisin est unanime, il refuse cette orientation : nous ne voulons pas qu'un quartier de Saint-Denis soit transformé en ghetto ou en quartier d'Harlem* »⁴.

Dans les îlots gérés par la Logirep, les récriminations sont toutes aussi nombreuses, et les réponses du bailleur peu satisfaisantes. L'Amicale y dénonce l'absence de pelouses, d'aires de jeux ou de bacs à sable pour les enfants ; les parkings sont jugés trop petits et les allées pas assez éclairées, certains escaliers sont transformés en urinoir⁵, etc. Trois ans plus tard, les problèmes sont

1 AMSD, 25 OPH 16, Compte-rendu de l'entrevue du 26 octobre 1972 entre les représentants de l'Office et l'Amicale des locataires de l'OPHLM.

2 AMSD, 25 OPH 15, Rapport effectué par les gardiens de l'OPHLM concernant la situation de l'escalier 8 du bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin, mars 1973.

3 AMSD, 25 OPH 16, Compte-rendu de l'entrevue du 26 octobre 1972 entre les représentants de l'Office et l'Amicale des locataires de l'OPHLM.

4 AMSD, 25 OPH 15, Rapport effectué par les gardiens de l'OPHLM concernant la situation de l'escalier 8 du bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin, mars 1973.

5 AMSD, 25 OPH 15, Compte rendu de la réunion des locataires du 43, rue Francis de Pressensé, avec les représentants de la Logirep, 26 septembre 1972.

intacts : l'Amicale proteste contre « *l'état général de dégradation des jeux dû en partie à un manque d'entretien, de surveillance et de laisser aller général de la cité Logirep Franc-Moisin* »¹. Par ailleurs, elle dénonce le manque de souplesse de ce bailleur, qui appliquerait des charges trop lourdes et expulserait ceux qui ne peuvent pas payer. Délaissant ses traditionnelles pétitions, l'Amicale décide, en mars 1975, de passer à des actions plus radicales : « *cette situation nous conduit à entreprendre une action de blocage partiel des charges et du chauffage afin d'aplanir les disparité de tarifs, d'assurer un entretien convenable des bâtiments dont la société a la charge* »². Le blocage ne semble pas avoir duré longtemps, mais il est intéressant de constater qu'une action de ce type a aussi été entreprise contre la Logirep par l'Amicale de la cité Allende, cogérée avec l'OPHLM : « *devant le refus de la société Logirep de satisfaire les revendications des locataires, ceux-ci [...] ont décidé d'engager une action de force qui consiste à échelonner le paiement des loyers* »³.

Autre initiative originale, l'Amicale Logirep du Franc-Moisin mandate un huissier qui vient constater le manque d'entretien des parties communes du patrimoine Logirep. Dans son procès-verbal, l'huissier détaille, cage d'escalier par cage d'escalier, les différents problèmes. Dans l'escalier 3 du bâtiment 4 du Franc-Moisin, la porte d'accès du hall fonctionne mal, l'emplacement réservé au paillason est vide, les murs sont couverts de graffitis, deux boîtes aux lettres sont dépourvues de serrures, le tapis de l'ascenseur est usagé et manque partiellement, les portes, murs et plafond de l'ascenseur sont maculés de tags. L'escalier 4 n'est pas en meilleur état : une dizaine de boîtes aux lettres sont défectueuses, certains paliers ne sont pas éclairés, deux vitres de la baie de l'entrée sont brisées, la porte entre le hall et la cage d'escalier est manquante⁴, etc.

Face aux nombreux griefs des Amicales de locataires du Franc-Moisin, la stratégie municipale est double : elle défend les habitants de la Logirep contre leur bailleur et devance, pour les désamorcer, certaines revendications des locataires de l'OPHLM en critiquant le manque d'implication des services de l'Etat. Ainsi, la Ville n'a de cesse de pointer les manquements de la Logirep, afin de valoriser, en creux, l'action de l'OPHLM. En avril 1975, le maire de Saint-Denis écrit à Jean Foscoso, le directeur de la Logirep, pour évoquer les multiples doléances des habitants. Il explique : « *les locataires de la Société Logirep sont amenés à comparer la situation entre des logements identiques dans une même cité, et s'estiment lésés. Il en résulte un accroissement assez*

1 AMSD, 25 OPH 15, Lettre de l'Amicale des locataires Franc-Moisin/Logirep au directeur de la Logirep, 4 mai 1975.

2 AMSD, 25 OPH 15, Memorandum réalisé par l'Amicale des locataires Franc-Moisin/Logirep pour la mairie de Saint-Denis, à l'attention de Robert Dumay, mars 1975.

3 AMSD, 25 OPH 15, Lettre de l'Amicale des locataires Allende/Logirep au député-maire de Saint-Denis 30 avril 1975.

4 AMSD, 25 OPH 15, Procès-verbal de constat d'huissier sur le patrimoine Logirep de la cité du Franc-Moisin, 12 mars 1975.

considérables de demandes d'échanges en faveur des logements dépendants de l'OPHLM [...]. Ces différences entre des constructions similaires font se répandre l'opinion selon laquelle la Société Logirep est défaillante dans sa gestion »¹. L'Office municipal d'habitations aurait, lui, une gestion sociale, en faveur des classes populaires. Le maire ne fait ici que reprendre l'idée exprimée quelques semaines plus tôt par l'Amicale Logirep qui indique que « le partage de la cité entre Logirep et l'office public de la Ville [lui] a permis de faire des comparaisons mettant en évidence la gestion défectueuse de Logirep »². La proximité entre les propos du maire et de l'Amicale n'est pas surprenante quand on sait la place qu'occupent les militants communistes dans ces associations.

Outre le manque d'entretien, les locataires et la municipalité contestent le montant des loyers et des charges demandés par la filiale de la Sonacotra. Pour Robert Dumay, président de l'OPHLM et maire-adjoint dionysien, l'explication est claire : « les différences de loyers et de charges pour des bâtiments similaires entre Logirep et l'OPHLM relèvent d'une différence de conception quant à la gestion de logements à caractère sociaux (sic) ». La Logirep serait également coupable d'une gestion rigide des retards de paiement et aurait l'expulsion facile, tandis que l'OPHLM affirme vouloir « régler de manière humaine » ce problème³. Notons que cette gestion « humaine », si elle peut être efficace politiquement, s'avère désastreuse sur le plan comptable : au début des années 1980, l'OPHLM est au bord du gouffre financier.

Pour Jean Foscoso, la Logirep n'est pas en cause. Le taux de loyer au mètre carré est calculé « conformément à la réglementation en vigueur » et les différences de prix résultent de facteurs techniques : « la différence qui peut exister entre ce prix et celui pratiqué par l'OPHLM résulte essentiellement de la faculté de péréquation de nos organismes respectifs en fonction de la composition et de l'ancienneté de leur patrimoine. N'ayant pas la possibilité de présenter un budget en déficit [...] nous sommes dans l'obligation de fixer, dans les limites autorisées, des taux de loyer permettant d'équilibrer nos comptes d'exploitation »⁴. Des arguments qui ne semblent pas convaincre les élus dionysiens : en mai 1975, le journal local *Saint-Denis Républicain* fait paraître un article expliquant que les « locataires de la Société Logirep veulent être mieux considérés » et dénonçant à nouveau la politique des loyers du bailleur⁵. Puis, quelques mois plus tard, c'est le magazine départemental *93 Actualités* qui publie un article de soutien aux locataires mécontents de

1 AMSD, 25 OPH 15, Lettre de Marcelin Berthelot, maire de Saint-Denis, à Jean Foscoso, directeur de la société Logirep, 11 avril 1975.

2 AMSD, 25 OPH 15, Memorandum réalisé par l'Amicale des locataires Franc-Moisin/Logirep pour la mairie de Saint-Denis, à l'attention de Robert Dumay, mars 1975.

3 AMSD, 25 OPH 15, Procès-verbal de la réunion entre les représentants de l'Amicale des locataires Franc-Moisin/Logirep, le maire-adjoint de Saint-Denis Robert Dumay, un ingénieur divisionnaire et le directeur des services de la mairie de Saint-Denis, 15 février 1975.

4 AMSD, 25 OPH 15, Lettre de Jean Foscoso, directeur de la Logirep, à Marcelin Berthelot, maire de Saint-Denis, 11 avril 1975.

5 *Saint-Denis Républicain*, mai 1975.

la Logirep. Le ton est vindicatif : « *la Logirep aggrave la situation de conflit puisqu'elle tente d'intimider ses locataires en brandissant une liste de 117 locataires qui seraient menacés d'expulsions. Elle espère ainsi paralyser l'action des locataires* ». Et de conclure : « *dans ce combat, la municipalité de Saint-Denis a apporté et apportera son soutien et sa solidarité aux locataires* »¹. Il s'agit là d'une autre différence entre les deux bailleurs, mais celle-là n'est pas explicitement mentionnée dans le discours municipal : leurs Amicales de locataires reçoivent un soutien différencié de la part de la mairie. Toujours prompte à appuyer les revendications des locataires de la Logirep, cette dernière se fait plus discrète quand il s'agit de soutenir les habitants contre l'OPHLM. Même si les bâtiments de l'Office et de la Logirep semblent connaître sensiblement le même type de dégradations, elle n'hésite pas à s'allier avec l'Amicale du bailleur voisin pour dénoncer sa gestion défectueuse. Cette stratégie peut s'avérer à double tranchant : en reprenant les griefs des habitants, la municipalité tente de se placer du bon côté ; mais en soutenant les Amicales dans leurs actions contre la Logirep, elle incite les autres Amicales à critiquer leurs bailleurs. Ce qui peut lui être préjudiciable, l'OPHLM tant l'OPHLM et la municipalité se confondent.

Deuxième axe de la stratégie municipale face aux revendications des locataires du Franc-Moisin, la mairie dirige leurs revendications vers l'Etat. Cela lui permet à la fois de détourner le viseur et de souligner son engagement constant auprès des habitants. Ainsi, en 1972, alors que tous les bâtiments ne sont pas finis, les élus se plaignent déjà du manque d'écoles dans le quartier et entreprennent des démarches auprès de la Commission départementale des constructions scolaires pour obtenir l'ouverture de classes maternelles. Pour cela, ils demandent aux parents d'élèves du quartier de se mobiliser et d'appuyer cette demande². En 1973, c'est le manque de transports en commun qui est pointé du doigt. A cette date, seuls deux autobus desservent la cité³, mais l'un ne circule pas le dimanche et les jours fériés et tous deux cessent leur service à 21h. La municipalité et le Conseil général réclament la prolongation et le renforcement du service auprès de la RATP. Laquelle refuse, avançant l'argument de la non-rentabilité. La Ville s'adresse alors aux habitants, et plus particulièrement aux Amicales de locataires : « *Pour que cette revendication aboutisse, la population du quartier et ses organisations auront donc à prendre l'affaire en main, afin de faire connaître leur volonté d'obtenir une meilleure desserte de la cité par les autobus* »⁴. En 1974, les élus dionysiens réclament auprès des PTT un bureau de Poste pour le quartier, ils rencontrent le receveur des Postes et Télécommunications de Saint-Denis qui donne son accord pour étudier la

1 93 *Actualités*, numéro spécial « Vivre au Franc-Moisin », 17 octobre 1975.

2 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipales*, n° 23, février 1972.

3 Le 170 (Saint-Denis Eglise – Porte des Lilas) et le 302 (Porte de la Chapelle – Six routes de La Courneuve).

4 AMSD, 18 ACW 42, *Flash d'information municipales*, n° 42, mars 1973.

possibilité de créer un tel service¹. Un accord qui reste sans suite. Nous n'avons pas pu suivre les traces précises de cette histoire, mais le projet ne s'est pas réalisé : le bureau de Poste du Franc-Moisin n'ouvre ses portes qu'aux débuts des années 1990, grâce à la politique de la ville. Dans le Plan d'occupation des sols de 1975, les promesses municipales, qui ne pourraient être réalisées sans une implication majeure de l'Etat, sont mirobolantes. Ce plan prévoit en effet la construction de nombreux équipements : une bibliothèque, une piscine, un complexe sportif couvert, une crèche, une PMI, une école maternelle, une école élémentaire, un foyer-club pour les personnes âgées², etc. Evidemment, tous ces engagements ne pourront être tenus, mais on comprend bien l'intérêt politique qu'en tire la Ville : elle aura beau jeu d'arguer que, malgré toute sa bonne volonté pour améliorer les conditions de vie au Franc-Moisin, elle se trouve entravée par l'Etat dans son action de réalisations sociales.

Les problèmes des cités n'apparaissent évidemment pas en 1981 avec la politique de la ville. Dégradations gratuites, manque d'entretien, mauvaise qualité des constructions, déficit d'équipements et donc d'animation, désœuvrement des jeunes, mauvaise desserte en transport en commun, etc. : la plupart des « pathologies urbaines » auxquelles entend s'attaquer la politique de la ville sont en germe dès la construction du Franc-Moisin. Les années 1980 apporteront le chômage et la délinquance, ce dernier problème étant rarement mentionné en tant que tel dans les décennies précédentes. Ce qui change surtout, c'est l'attitude de la municipalité : dans les années 1960 et 1970, elle traite les maux urbains, sociaux ou économiques en luttant aux côtés de ceux qui en sont victimes, en tentant parfois d'orienter leur action. Les loyers sont trop élevés et les bâtiments sont dégradés ? Le maire écrit au directeur de la Logirep pour défendre l'Amicale des locataires. Des entreprises licencient et des Dionysiens se retrouvent au chômage ? Les élus manifestent aux côtés des syndicats et cellules d'entreprises. Les taxes sont excessives et briment le pouvoir d'achat des travailleurs ? La municipalité fait circuler des pétitions. A chaque fois, un adversaire est désigné – l'Etat, les patrons, les propriétaires (autre que l'OPHLM) – et devient la cible de l'action.

Cette stratégie ne porte pas ses fruits. L'attitude de la municipalité n'empêche pas le départ des usines, n'enraye pas la dégradation des cités et n'infléchit pas véritablement les politiques gouvernementales. Ces échecs successifs peuvent apparaître comme une des causes de l'effritement de la banlieue rouge et plus généralement du Parti Communiste. Henri Rey a expliqué en quoi le combat contre la désindustrialisation, perdu malgré un fort engagement des municipalités, a contribué à entamer la crédibilité du PCF et de sa stratégie d'« *action conjointe du syndicat dans l'entreprise et de la municipalité comme autorité de transaction et de force de mobilisation de la*

1 AMSD, 397 W 4, Lettre de Marcellin Berthelot, député-maire de Saint-Denis, au président de l'OPHLM de Saint-Denis. Objet : création d'un Bureau de Poste dans le quartier des Francs-Moisins, 1^{er} octobre 1974.

2 93 *Actualités*, numéro spécial « Vivre au Franc-Moisin », 17 octobre 1975.

population locale »¹. Ce raisonnement pourrait être transposé dans le domaine de l'urbain : la stratégie d'action conjointe des Amicales dans les quartiers et de la municipalité comme « *autorité de transaction* » – non plus avec les employeurs, mais avec les bailleurs – et « *force de mobilisation de la population locale* » s'avère inefficace. Dans son souci de préserver l'OPHLM et de faire de l'Etat et de la Logirep les seuls responsables de tous les problèmes du Franc-Moisin, la municipalité se trompe partiellement de cible. Certains reproches qu'elle adresse à la Logirep pourraient tout autant être formulés contre l'Office municipal. Le remède consistant, par exemple, à attribuer le mauvais état des ascenseurs et des cages d'escalier à l'inaction et au désintérêt du bailleur, peut comporter un effet secondaire. Voyant que les bâtiments de l'OPHLM connaissent le même genre de problèmes durables que ceux de la Logirep, les habitants ont tôt fait d'en attribuer la paternité à l'inaction du bailleur et la crédibilité de la municipalité, toujours prompte à pointer les défauts de ses partenaires, s'en trouve entamée.

e/Vers la politique de la ville

A la fin des années 1970, la plupart des cités de l'OPHLM, et en particulier le Franc-Moisin, sont frappés par un *turn over* important : les gens qui s'y installent y restent peu de temps. De plus, la mauvaise image de certains quartiers entraîne une stratégie d'évitement de la part des demandeurs de logements sociaux, favorisant un niveau élevé de vacance locative. La municipalité envisage donc de changer ses méthodes d'intervention : « *il semble important d'avoir un diagnostic plus précis de cette rotation accélérée des familles afin de pouvoir remédier à ce "mal vivre" qu'elle traduit ou suscite, notamment dans le cas le plus important : le Franc-Moisin* »². Un document important, intitulé « *Eléments pour une politique d'habitat* » et daté d'octobre 1978, trace les premiers pas de la politique de la ville³. Depuis 1977, une nouvelle procédure, dite « *Habitat et vie sociale* » (HVS), est élaborée par l'Etat pour agir dans certains espaces ciblés : « *Dans cinquante zones urbaines situées le plus souvent à la périphérie des grandes agglomérations et qui présentent des signes de dégradation et de pauvreté sociale et culturelle, des opérations coordonnées d'amélioration du logement et des services collectifs seront conduites avec l'aide de l'Etat* »⁴. Telle que définie dans la circulaire du 3 mars 1977, la procédure HVS présente une triple particularité : elle se veut globale (à la fois sociale et urbaine), transversale (plusieurs ministères sont impliqués)

1 Henri Rey, *La Peur des banlieues*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

2 AMSD, 380 W 20, « *Eléments pour une politique d'habitat* », Bureau du plan, Ville de Saint-Denis, octobre 1978.

3 AMSD, 380 W 20, « *Eléments pour une politique d'habitat* », Bureau du plan, Ville de Saint-Denis, octobre 1978. Sauf mention contraire, les citations suivantes sont extraites de ce document.

4 Circulaire du 3 mars 1977 relative au fonds d'aménagement urbain et au groupe interministériel Habitat et vie sociale.

et participative.

Cette procédure intéresse la mairie de Saint-Denis pour deux raisons. La première est d'ordre pragmatique : elle y voit une opportunité pour obtenir des crédits de l'Etat afin d'intervenir dans ses quartiers. La seconde est plus intéressante car elle révèle un tournant dans la manière d'appréhender les problèmes sociaux et urbains : *« cette procédure comporte à la fois des innovations au niveau de la méthode d'intervention sur les quartiers périphériques de la ville par une réflexion collective sur les problèmes ou les besoins exprimés ou non par la population et la possibilité de créer des équipements en dehors des normes en vigueur et pour cela associer les habitants à leur mise en œuvre »*. Autre rupture : avec les HVS, la Ville envisage désormais la possibilité d'une action proprement locale. Elle admet la possibilité de déconnecter les problèmes locaux par les habitants et les grandes questions nationales : *« les solutions passent bien sûr par la solution des problèmes nationaux, chômage, hausse du pouvoir d'achat, baisse du temps de travail et du temps de transport, financement du logement, etc. mais ceci n'empêche pas que quelques jalons soient posés dans les communes pour permettre une meilleure vie dans la ville. »* Il faut agir sur le *« cadre de vie »*, ce qui nécessite une *« connaissance approfondie »* des quartiers ciblés. Le document évoque la mise sur pied d'une *« commission d'études formée de tous les personnels qui interviennent sur la cité »* du Franc-Moisin. Elle aurait pour but de *« cerner les problèmes de la dégradation physique de l'environnement social (scolarité, délinquance, racisme) »* et de *« formuler des propositions d'amélioration »*. Cette méthode d'intervention, consistant à analyser les problèmes sociaux avant d'agir, peut sembler très banale, mais elle n'en constitue pas moins une rupture avec les pratiques antérieures de la mairie communiste. On peut y voir un glissement de la volonté de répondre à des besoins immédiats vers le souci de prévenir ces besoins. De nouvelles thématiques s'affirment et la notion d'*« environnement social »* renforce, puis supplante peu à peu celle d'*« environnement économique »*, qui fut longtemps le *leitmotiv* de la municipalité. En 1978, la Ville envisage les HVS sous un jour favorable : cette procédure la place *« de fait en interlocuteur direct de ses habitants »* et implique que, *« bien plus qu'auparavant, les élus participent au "cheminement" de ces équipes, à leur dialogue avec les habitants. C'est peut-être une voie de la démocratie communale »*. Les HVS comme levier de renouvellement démocratique de l'action locale : rarement un dispositif impulsé par l'Etat n'aura été décrit en termes si louangeurs par les communistes dionysiens. Pour une fois, la municipalité n'y voit pas un moyen pour le pouvoir central de s'immiscer dans les affaires communales. Ce changement de discours constitue le préambule de la politique de la ville. Nous verrons toutefois dans la partie suivante que l'enthousiasme initial finit par laisser place à certaines réticences.

II/ Les solutions mixtes à la crise du logement à Hochelaga-Maisonneuve

Logements insalubres, surpeuplement, manque d'hygiène, loyers élevés : les ingrédients de la crise du logement sont également réunis au Canada après la Seconde Guerre mondiale. Si à Saint-Denis, le choix est clairement porté sur la construction de logements sociaux, destinés à abriter les classes populaires, il en va différemment à Montréal, et plus précisément à Hochelaga-Maisonneuve. Les Habitations à Loyer Modique (HLM) y apparaissent plus tardivement et ne sont construits qu'en nombre limité. Mises à part les Habitations Jeanne-Mance, aucun « grand ensemble » ne voit le jour au Québec. Le logement social n'est pas le remède privilégié pour guérir la crise du logement. Les pouvoirs publics (fédéral, provincial et municipal) apparaissent davantage en retrait et choisissent de s'attaquer au problème du logement par le biais d'opérations de « rénovation urbaine » qui laisse une ample marge de manœuvre au secteur privé. Ces opérations sont fortement critiquées par les organisations populaires qui y voient une aide publique aux propriétaires pour accroître leur profit et évincer les classes populaires de leurs quartiers. Elles donnent naissance à d'importantes contestations, dont nous constaterons, avec le cas de l'autoroute Est-Ouest, qu'elles transcendent les clivages divisant traditionnellement le mouvement populaire. Enfin, il nous faudra aborder une solution originale qui se développe au cours des années 1970, mais acquiert ses lettres de noblesse dans la décennie suivante : des coopératives sont mises sur pied par des habitants pour offrir une voie alternative entre le HLM et le logement locatif privé. Cette présentation thématique – logements publics, logements privés puis logements coopératifs – peut donner l'impression d'une frontière étanche entre ces trois pôles. Il n'en est rien. Lors des opérations de rénovation urbaine, le secteur public soutient, de diverses manières, les promoteurs privés. De même que le secteur coopératif n'aurait pu se développer à Hochelaga-Maisonneuve sans un appui actif de la Ville de Montréal et de la Province du Québec.

1/ Le partenariat public de la construction de logements sociaux

Face à la crise du logement qui frappe le pays après la Seconde Guerre mondiale, les pouvoirs publics canadiens décident d'intervenir. La réponse vient d'abord du gouvernement fédéral qui crée, en 1945, la Société centrale d'hypothèque et du logement (SCHL)¹ afin de favoriser la construction d'habitations nouvelles. Avant d'entrer dans les détails de la construction HLM à Montréal, il faut souligner que le logement social ne constitue qu'une partie infime de l'activité de la SCHL. Cet organisme revêt un double rôle, celui de prêteur direct et celui d'assureur hypothécaire.

1 Elle deviendra la Société canadienne d'hypothèque et du logement.

Pierre Hamel et Marcel Gaudreau constatent que la SCHL permet au gouvernement fédéral d'exercer un contrôle normatif sur les projets financés : il peut ainsi orienter la forme prise par les nouvelles constructions. La SCHL privilégie deux formes de logement : pour l'accèsion à la propriété, son principal cheval de bataille, elle encourage la construction de maisons unifamiliales isolées¹ ; pour le locatif, elle incite à la production de « *walk up* », ces immeubles sans ascenseurs de trois étages et demi, le plus souvent composé de six à vingt logements, dont certains en sous-sol². Au Canada, la philosophie du gouvernement fédéral en matière de politique de logement est largement libérale : la solution à la crise du logement doit venir du marché privé. Sur ce plan, le Québec ne se distingue par véritablement. Emilien Lafrance, ministre de la famille et du bien-être du gouvernement de Jean Lesage, affiche ouvertement son goût pour la maison individuelle et la propriété privée, auxquelles il attribue des vertus sociales. Au cours d'une conférence tenue à l'occasion du Festival de l'habitation en septembre 1960, le ministre explique que « *le mouvement de construction d'habitations unifamiliales en banlieue ces dernières années a contribué à un regain de l'esprit de famille et à une reprise d'intérêt de la part de l'homme moyen pour les questions civiques et de bien-être social* »³. Au contraire, à Saint-Denis pendant les Trente Glorieuses, la municipalité reste opposée aux constructeurs, promoteurs et aux investisseurs privés, privilégiant le logement locatif social et collectif⁴.

Le développement de la banlieue pavillonnaire, qui mobilise d'importants efforts de la part des pouvoirs publics, constitue la tendance générale des politiques d'habitations au Canada. Cette histoire intéresse peu notre recherche et il est inutile de nous y appesantir. Pourtant, le choix de l'individuel et de la propriété touche indirectement les quartiers populaires centraux comme Hochelaga-Maisonneuve. Selon le sociologue Zoltan Hajnal, en favorisant l'accèsion à la propriété privée en banlieue, les programmes gouvernementaux du Canada et des Etats-Unis ont contribué au départ des familles les moins défavorisées (employés, ouvriers qualifiés...) qui abandonnent l'*Inner City* dégradé pour s'installer dans une maison individuelle en périphérie, accentuant encore davantage la crise des quartiers centraux. « *Même si les gouvernements canadiens n'ont jamais été explicitement racistes dans leurs politiques, les gouvernements des deux pays [Etats-Unis et Canada] ont contribué à l'accroissement de la ségrégation socio-spatiale en subventionnant la*

1 Pierre Hamel, Marcel Gaudreau, *Le Développement urbain viable à Montréal : quelques avenues de réflexion et d'action*, étude réalisée par l'INRS-Urbanisation pour la Ville de Montréal, mars 1990, p. 30.

2 Marc Choko, Jean-Pierre Collin, Annick Germain, « Le logement et les enjeux de la transformation de l'espace urbain » (première partie), in *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, vol. XV, n° 2, octobre 1986, p. 13.

3 Emilien Lafrance, cité dans *Le Devoir*, 17 septembre 1960.

4 Marie-Hélène Bacqué, Sylvie Fol, *Op. Cit.*, 1997 ; Agathe Delabarre, *Les Enjeux de la diversification de l'habitat par le développement de la promotion privée, l'exemple de la communauté d'agglomération Plaine Commune*, mémoire de master 2 professionnel, Université Paris 1, 2008

propriété individuelle de banlieue et en concentrant les logements sociaux dans les villes-centre »¹.

La même remarque est souvent faite pour la France des années 1970 : les politiques du logement menées durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, en facilitant l'accès à la propriété privée, en remplaçant l'aide à la pierre par l'aide à la personne, conduisent les ouvriers qualifiés et les classes moyennes à quitter les HLM pour être remplacés par une « *clientèle de substitution* »² davantage défavorisée et souvent immigrée. Cette politique a, selon certains, accéléré le déclassement des grands ensembles³. Au Canada, les incitations à la propriété privée de maison individuelle débutent dès 1945 et nuisent aux quartiers centraux des grandes villes en favorisant leur déclin démographique. En France, ces incitations apparaissent au milieu des années 1970 et contribuent à la dégradation sociale des grands ensembles périphériques.

a/Les Habitations Jeanne-Mance, un grand ensemble au Québec

Le choix écrasant de la propriété et du locatif privés n'empêche pas la construction sporadique de logements sociaux au Canada et au Québec, mais leur construction apparaît tardivement et demeure limitée. Notons tout d'abord une différence linguistique : en France, les Habitations à loyer modéré, qu'ils soient gérés par un Office public HLM, une Société d'économie mixte, ou une Société anonyme de construction HLM, sont qualifiés de « logements sociaux ». Au Québec, cette appellation est utilisée indistinctement avec celle d'habitation publique ou de logement public, traduction littérale de la formule anglo-saxonne *public housing*, peu ou pas utilisée en France. De même que l'appellation « quartier public » (ou *public neighborhood*) pour désigner les vastes ensembles de logements sociaux (comme le Franc-Moisin) est étrangère à la tradition française. La forme architecturale et l'insertion urbaine des HLM québécoises et françaises sont très différentes. À quelques exceptions près, le Canada ne fut pas le théâtre d'une construction massive de grands ensembles. La raison la plus évidente en est sans doute la culture urbaine spécifique de ce pays dont la superficie immense induit un rapport particulier à la ville dense.

Les revendications en faveur du logement social apparaissent au Québec dès les années 1930, lorsque des organisations ouvrières réclament des HLM pour les familles frappées par la crise ; en 1936, le Conseil des œuvres de Montréal demande des subventions publiques pour la construction de logements ouvriers. Cet organisme participe en 1943 à la campagne de la section

1 Zoltan Hajnal, « The Nature of Concentrated Urban Poverty in Canada and the United States », in *Canadian Journal of Sociology*, vol. 20, n° 4, 1995, p. 507. [« *Although Canadian governments were never explicitly racist in their policies, the governments of both countries did assist the growth of concentrated urban poverty by subsidizing suburban home ownership and by concentrating low-rent housing within central cities* »].

2 Olivier Masclet, *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003.

3 Voir par exemple Christian Bachmann, Nicole Le Guennec, *Violences urbaines, Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Hachette, 1996.

montréalaise de l'Association canadienne des travailleurs sociaux en faveur de la construction de logements publics. De même, la Ligue ouvrière catholique, suite à une vaste enquête sur les mauvaises conditions de logements au Québec, demande au gouvernement de construire des logements à prix modiques. Les pressions peuvent également venir du milieu syndical : en 1949, la Fédération provinciale du travail du Québec appelle ses conseils des métiers à créer des Comités-Logement pour réclamer la construction d'HLM¹. A l'origine dispersées, ces revendications convergent en septembre 1952 lorsqu'un Comité dit « des 55 » – il prend ensuite le nom de « Comité de citoyens pour l'habitation à loyer modique » – est mis sur pied à Montréal par 55 organisations (religieuses, syndicales, populaires...) afin d'obtenir l'élimination des taudis et leur remplacement par des logements sociaux neufs dans la métropole².

Suite à cette initiative, la Ville de Montréal crée, en novembre 1952, un Comité consultatif, présidé par Paul Dozois, chargé d'étudier la question de la construction d'habitations publiques. En 1954, ce comité rend public son rapport *Projet de rénovation d'une zone d'habitat défectueux et de construction d'habitations à loyer modique*, plus familièrement appelé « Plan Dozois ». Le rapport définit treize zones au sein de Montréal (dont une à Hochelaga-Maisonneuve) qui pourraient faire l'objet de tels projets, mais se focalise sur le quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Ontario, Saint-Denis et Sainte-Catherine³.

Le Plan Dozois propose en effet d'exproprier, de racheter et de raser 1 383 taudis, répartis sur 36 acres, pour ériger 1 388 HLM rassemblés entre treize barres de huit étages et trois tours de douze étages. Jamais une telle opération n'avait été sérieusement envisagée au Québec, provoquant l'enthousiasme de certains médias : « *La cité radieuse au centre de Montréal [...]. Le logis idéal à la portée des bourses modiques* »⁴, s'exclame le journal *La Patrie*. En 1956, une loi provinciale autorise les membres du Conseil de la Ville de Montréal à exécuter ce projet⁵. Puis, en 1957, une convention est signée entre « Sa majesté la reine », la Ville de Montréal et la SCHL en vertu de la Loi nationale (fédérale) sur l'habitation de 1954 qui autorise la SCHL à entreprendre des projets d'habitations avec des agents du gouvernement de la province, si une entente fédérale-provinciale a été préalablement conclue⁶. Suite à ces différents textes, la municipalité se trouve engagée dans un vaste projet urbain et doit mettre sur pied un Office municipal de l'habitation salubre pour piloter

1 Voir Marc Choko, *Les Habitations Jeanne Mance. Un projet social au centre-ville*, Montréal, Editions Albert Saint-Martin, 1995, p. 25-29.

2 AMM, VM54, S3, D1, Rapport du comité conjoint sur le réaménagement de Montréal, 1^{er} mars 1956.

3 AMM, VM54, S3, D1, Rapport du comité conjoint sur le réaménagement de Montréal, 1^{er} mars 1956.

4 *La Patrie*, 18 juillet 1954, cité par Marc H. Choko, *Les Habitations Jeanne Mance. Une projet social en centre-ville*, Montréal, Editions Albert Saint-Martin, 1995, p. 31.

5 AMM, VM54, S1, D1, Bill n° 27, 1956, Loi autorisant les membres du Conseil de la cité de Montréal à exécuter un projet d'élimination de taudis et de construction d'habitations salubres, adoptée le 18 décembre 1956.

6 AMM, VM54, S3, D2, « Convention entre Sa majesté la reine, la Ville de Montréal et la Société centrale d'hypothèques et de logement », 1957.

l'opération.

L'enthousiasme est pourtant loin d'être total au sein de la Ville, où certains élus témoignent d'une double réticence, à l'égard du logement social en soi et à l'égard du grand ensemble comme forme urbaine. Le maire Jean Drapeau lui-même est hostile à ce projet de construction résidentielle et préférerait réserver cet espace à l'implantation d'activités commerciales. En 1956, il explique que « *le Plan Dozois constituera un mur de béton entre l'est et l'ouest de la ville et les gens diront, en approchant de l'ouest vers l'est : voici que nous entrons dans le quartier pauvre de la ville. Et tous les marchands de l'est en souffriront* »¹. L'argument est valable – les Habitations Jeanne Mance constituent de fait une rupture urbaine. Passé dans l'opposition municipale depuis les élections de 1957, Jean Drapeau développe une hostilité qui frôle parfois l'absurde. Dans *Le Devoir*, il présente par exemple le Plan Dozois comme un projet communiste : « *Le projet [...] mis de l'avant actuellement dans le Plan Dozois est une mesure essentiellement communiste car elle substitue l'intervention de l'Etat à l'entreprise privée et aux coopératives. Aussi longtemps que la preuve ne sera pas faite que les individus et les coopératives ne sont pas capables d'apporter une solution au problème des taudis et du logement, on n'a pas le droit de faire intervenir l'Etat* »². Il y a une mauvaise foi évidente à qualifier de « communiste » un projet impulsé par le gouvernement unioniste de Maurice Duplessis et favorisé par des lois fédérales votées par un gouvernement libéral. A côté de ces critiques sur le concept de logement social, des récriminations visent le plan urbain en lui-même. Dans une lettre adressée aux Conseillers municipaux du District n° 10, Simone Belair s'interroge : « *irez-vous demeurer au 12^e étage ? Laisseriez-vous descendre votre fille de 18 ans dans l'ascenseur du 10^e étage ? Que pensez-vous du grand sociologue Anthony F. C. Wallace qui dit que l'on ne doit pas loger plus de 20 familles à l'acre alors qu'à Montréal, vous voulez en loger 39 familles à l'acre ?* »³. Une autre lettre s'étonne : « *Sur quoi vous basez-vous pour entreprendre un projet semblable alors que dans tout le monde l'on critique ces super-blocks ?* »⁴. Pas « dans tout le monde », à l'évidence : quatre plus tôt, le Plan Courant est adopté en France, ouvrant la voie à vingt années de construction de « super-blocks ».

Ces multiples critiques conduisent à une révision du plan initial. Le nouveau projet d'aménagement, rendu public en juillet 1957, prévoit une plus grande diversité urbaine et une réduction de la taille des bâtiments. Finies les treize barres de huit étages et trois tours de douze étages du premier Plan Dozois. Car, ainsi que l'explique le directeur du service d'urbanisme de la

1 Jean Drapeau, cité par *La Presse*, 22 novembre 1956. Cité dans Marc H. Choko, *Op. Cit.*, 1995, p. 105.

2 Jean Drapeau, cité par *Le Devoir*, 6 février 1957. Cité dans Marc H. Choko, *Op. Cit.*, 1995, p. 99.

3 AMM, VM54, S3, D3, Lettre de Simone Belair aux Conseillers municipaux du District n° 10, 25 février 1957. [Nous n'avons pas pu identifier Simone Belair]

4 AMM, VM54, S3, D3, Lettre de Charles Riopel aux Conseillers municipaux du District n° 9, 25 février 1957. [Nous n'avons pas pu identifier Charles Riopel].

Ville de Montréal, « *le site du projet d'habitations à loyer modique, ayant une superficie de près de 20 acres, il n'est pas recommandable d'y appliquer un traitement unique, susceptible par son uniformité de créer une impression de monotonie et d'enrégimentation (sic)* »¹. Place désormais à une tour de quatorze étages, quatre bâtiments de douze étages, quatorze immeubles de trois étages et neuf de deux étages. Le nouveau projet ne rassemble plus que 800 logements (contre 1 388 auparavant), répartis sur vingt acres dans cinq îlots distincts dominés chacun par un bâtiment élevé et entouré d'un vaste espace libre.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur les Habitations Jeanne Mance, sur le processus d'expropriation et de relogement, sur la construction et sur les problèmes posés par cet ensemble. Dès les débuts, le manque d'animation apparaît au grand jour : la Ville et le Gouvernement fédéral se sont focalisés sur le plus urgent, c'est-à-dire la construction de logements, mais ont négligé la création d'équipements. Ainsi, en 1961, le Comité Exécutif de Montréal constate que « *la demande d'espace pour une pouponnière et des activités sociales ne peut être considérée pour le moment, le Gouvernement fédéral ne pouvant actuellement contribuer à la construction d'un tel édifice* »². En 1965, soit quatre ans après la mise en location des logements, quelques locataires décident d'organiser un Comité de citoyens des Habitations Jeanne-Mance pour remédier au déficit d'animation du grand ensemble. Le Comité fait alors appel à des jeunes universitaires en droit, sociologie ou sciences politiques, pour certains liés à l'Action catholique ouvrière et à la Jeunesse étudiante catholique, qui décident de mener une enquête auprès des locataires et des anciens locataires pour comprendre leurs attentes et leurs griefs³. Comme au Franc-Moisin, faute d'argent, les promesses initiales n'ont pas été tenues et, quelques années seulement après la construction des HLM, des critiques naissent sur le manque d'équipement et de vie sociale.

Cette brève incursion avait pour but de mettre en lumière les critiques précoces (et suivies d'effets) formulées contre les grands ensembles au Québec, qui expliquent en partie la forme que prendront les HLM construits dans Hochelaga-Maisonneuve. Ces critiques sont de deux ordres. L'une est idéologique : la production de logements sociaux en grande quantité est contraire à la philosophie libérale des gouvernements fédéral et provincial qui favorisent la propriété privée. De plus, un grand nombre d'organismes populaires utilisent l'exemple du Plan Dozois pour expliquer leur préférence pour les habitations coopératives. Par exemple, l'ACEF de Montréal « *ne favorise pas la solution étatique et donne pour exemple les habitations Jeanne Mance* »⁴. Ainsi, plutôt que

1 AMM, VM54, S3, D3, Lettre du directeur du service d'urbanisme de la Ville de Montréal à Lucien Héту, direction des services municipaux, 25 juin 1957.

2 AMM, Procès-verbal de séance du Comité Exécutif de Montréal, 9 août 1961.

3 Marc H. Choko, *Les Habitations Jeanne Mance. Une projet social en centre-ville*, Montréal, Editions Albert Saint-Martin, 1995, p. 87.

4 *Le Devoir*, 27 novembre 1969.

de réclamer de l'argent pour construire des HLM, l'Association soutient l'autogestion de complexes locatifs de logements par des sociétaires-locataires. L'autre critique est architecturale : les « super-blocks » créent un sentiment de monotonie, coupent la ville en deux, entassent les habitants, produisent une vie sociale défectueuse. Notons enfin la particularité du Québec au sein des autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario. Le cas du grand ensemble de Regent Park à Toronto, étudié par Sean Purdy, présente un visage davantage comparable à l'exemple français. Construit dans les années 1950, il soulève d'abord un enthousiasme certain et apparaît comme un « paradis » pour les classes populaires, comme un progrès incroyable dans leurs conditions de logement. Puis, à mesure que la crise économique frappe le Canada, il se dégrade et devient le symbole de la crise urbaine et sociale, en particulier à partir des années 1980¹.

b/Le cadre institutionnel de la construction des HLM

Après le projet Jeanne Mance, il faut plusieurs années à la Ville de Montréal pour se lancer à nouveau dans la construction de HLM dans d'autres quartiers. Le temps, notamment, de se doter d'outils institutionnels adéquats. En novembre 1967, un « Service de l'habitation » est créé au sein de l'organigramme municipal et s'ajoute au vingt services existants. Auparavant, la question du logement était prise en charge par le Service de l'urbanisme qui la traitait souvent comme une question annexe, contingente, à côté des grands projets que sont l'Exposition Universelle ou le Métro. Le nouveau service doit s'occuper du relogement des familles expropriées par les pouvoirs publics et a en charge le dossier de l'« habitation publique » ; la délimitation des zones de rénovation urbaine reste une prérogative du service de l'urbanisme². La création de ce nouveau service ne change pas profondément les politiques menées – les services de l'habitation et de l'urbanisme seront d'ailleurs à nouveau fusionnés en 1972 –, mais témoigne de l'attention nouvelle accordée à la question du logement. La même année, une administration provinciale, la Société d'habitation du Québec (SHQ), est créée afin de ne pas laisser le fédéral et sa Société centrale d'hypothèques et de logement agir seuls dans le domaine du logement et pour appuyer les programmes de rénovation urbaine du Service d'habitation de la Ville de Montréal³. La naissance d'une telle structure doit se comprendre comme le prolongement de l'idéologie de la Révolution Tranquille visant à accroître la place de la Province par rapport à l'Etat fédéral. Tandis que la Ville

1 Sean Purdy, « "Ripped Off" the System : Housing Policy, Poverty and Territorial Stigmatization in Regent Park Housing Project. 1951-1991 », in *Labour/Le Travail*, n° 52, 2003.

2 *Le Devoir*, 29 novembre 1967.

3 La SHQ ne s'occupe pas seulement de bâtir des HLM : elle participe à la construction de centres d'hébergement pour personnes âgées, de résidences étudiantes etc.

de Saint-Denis lutte pour l'accroissement des libertés communales, le Québec œuvre à l'extension des prérogatives provinciales. Même si, bien entendu, les motivations divergent, il est intéressant de constater la constance des oppositions entre échelons de gouvernement, chacun voulant accroître son domaine d'influence.

Enfin, en février 1969, un Office d'HLM est créé : l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est une société sans but lucratif, qui, en vertu d'un accord avec la SHQ, a pour but l'acquisition, la construction et l'administration des divers programmes d'Habitations à loyer modique. Malgré son statut de corporation indépendante, l'OMHM n'est pas autonome : il agit comme « *agent de la ville* », chacun des programmes qu'il met en œuvre doit être au préalable approuvé par le Conseil municipal¹ et doit respecter les plans préparés par le Service de l'habitation. A partir de 1975, une nouvelle entente lie l'OMHM et la SHQ : l'office cesse d'être propriétaire des immeubles qu'ils construisent, mais continue de les gérer, au profit de la Société d'habitation du Québec qui devient un propriétaire non gestionnaire. Quant aux terrains, ils restent la propriété de la Ville de Montréal qui les loue à la SHQ en vertu d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans². La construction de HLM à Montréal est donc un jeu impliquant plusieurs acteurs. La SHQ et la SCHL sont les principaux bailleurs de fonds ; elles accordent des crédits hypothécaires et comblent les déficits d'exploitation. La Ville de Montréal et son Service d'habitation détiennent le pouvoir de contrôler la forme des projets mis en œuvre, tandis que l'OMHM, après avoir été propriétaire et maître d'œuvre, conserve, après 1975, un rôle d'administration et de gestion. Cette présentation succincte du circuit administratif de la construction du logement social ne se veut pas exhaustive tant cette question mériterait une étude approfondie ; elle trace les cadres nécessaires à la compréhension de notre recherche et montre que, comme en France, les sommes engagées dans la question du logement sont si importantes et les enjeux si complexes qu'ils impliquent un partenariat entre les paliers de gouvernements.

c/La dispersion des HLM ou les leçons d'un échec

Une fois le cadre institutionnel établi, la Ville de Montréal s'engage, à partir de 1969, dans la construction de HLM dans plusieurs quartiers. La forme que prennent ces projets diffère fortement des Habitations Jeanne Mance. Retenant les erreurs du passé, la municipalité s'oriente désormais vers « *des projets de petite taille s'intégrant facilement dans le milieu urbain avec le double avantage de maintenir et de renforcer l'actuelle trame urbaine et de rendre difficile toute*

1 AMM, P7460, Programme de logements à loyer modique 1970-1971, Service de l'habitation, Ville de Montréal, mai 1970.

2 AMM, P37/Z1, Rapport annuel 1994, Office municipal d'habitation de Montréal.

identification défavorable »¹. Corollaire de cette exigence, les nouveaux ensembles HLM sont disséminés à travers la ville et de taille modeste, les plus vastes rassemblant à peine 300 logements, soit le même nombre que le seul bâtiment 4 du Franc-Moisin... Plusieurs vertus sont attribuées à la dispersion des logements sociaux. Elle permettrait d'éviter la stigmatisation de certains espaces urbains et donc les « effets de lieu »². Aux Etats-Unis, elle est même parfois présentée comme un moyen de résoudre les problèmes sociaux³.

Le programme, au nom évocateur, « Myriade I » est adopté par le Conseil municipal en juin 1969 après de vifs et houleux débats. Ce projet prévoit la construction d'environ 1 600 logements sociaux, pour un coût total évalué à 27 M\$, dispersés aux quatre coins de Montréal. Le sud-ouest de la ville en est le principal bénéficiaire. A lui seul, le quartier de la Petite Bourgogne doit accueillir 579 HLM, dispersés dans huit ensembles différents. Hochelaga-Maisonneuve ne reçoit qu'un projet, mais il s'agit du plus important : les Habitations Boyce-Viau, qui doivent compter 320 logements⁴. Finalement, sans que nous puissions en déterminer les raisons, le projet final ne comporte plus que 208 logements répartis dans 28 petits bâtiments de trois étages (soit un gabarit similaire à celui des logements anciens alentour) qui occupent 30 % de la superficie totale du terrain. Le reste étant consacré à des aires de jeux, des espaces gazonnés, des cheminements piétons et des cours intérieures. Dans les immeubles, chaque étage doit accueillir des logements de composition différente afin de « permet[tre] le voisinage de ménages de tailles variées »⁵. En rupture avec le tissu urbain traditionnel, conçues selon un plan d'ensemble ou « plan-masse », tournées vers l'intérieur de l'îlot et non vers la rue, coincées entre le parc olympique, le parc Théodore et la rue Viau, les Habitations Boyce-Viau ressemblent à un grand ensemble en miniature. Un modèle du genre : *Les Nouvelles de l'Est* ne cessent de s'émerveiller devant ce projet et y consacrent des articles récurrents⁶. En 1971, le Conseil canadien de l'habitation décerne aux Habitations Boyce-Viau le *Prix du modèle d'habitation « pour sa disposition et ses objectifs socio-économiques »*⁷. Initialement prévue en juin 1971, la mise en location des logements s'effectue en septembre 1971. Le retard pris s'explique par la faillite de la société SECANT chargée de la partie technique du

1 AMM, P7460, Programme de logements à loyer modique 1970-1971, Service de l'habitation, Ville de Montréal, mai 1970.

2 Pierre Bourdieu, « Effets de lieu », in Pierre Bourdieu (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Le Seuil, 1993

3 Zobel A. Galsterg, « Will dispersed housing programmes reduce social problems in the US ? », *Housing Studies*, vol. 13, n° 5, 1998.

4 McGill, Projet Myriade I, Service de l'habitation, Ville de Montréal, juin 1969.

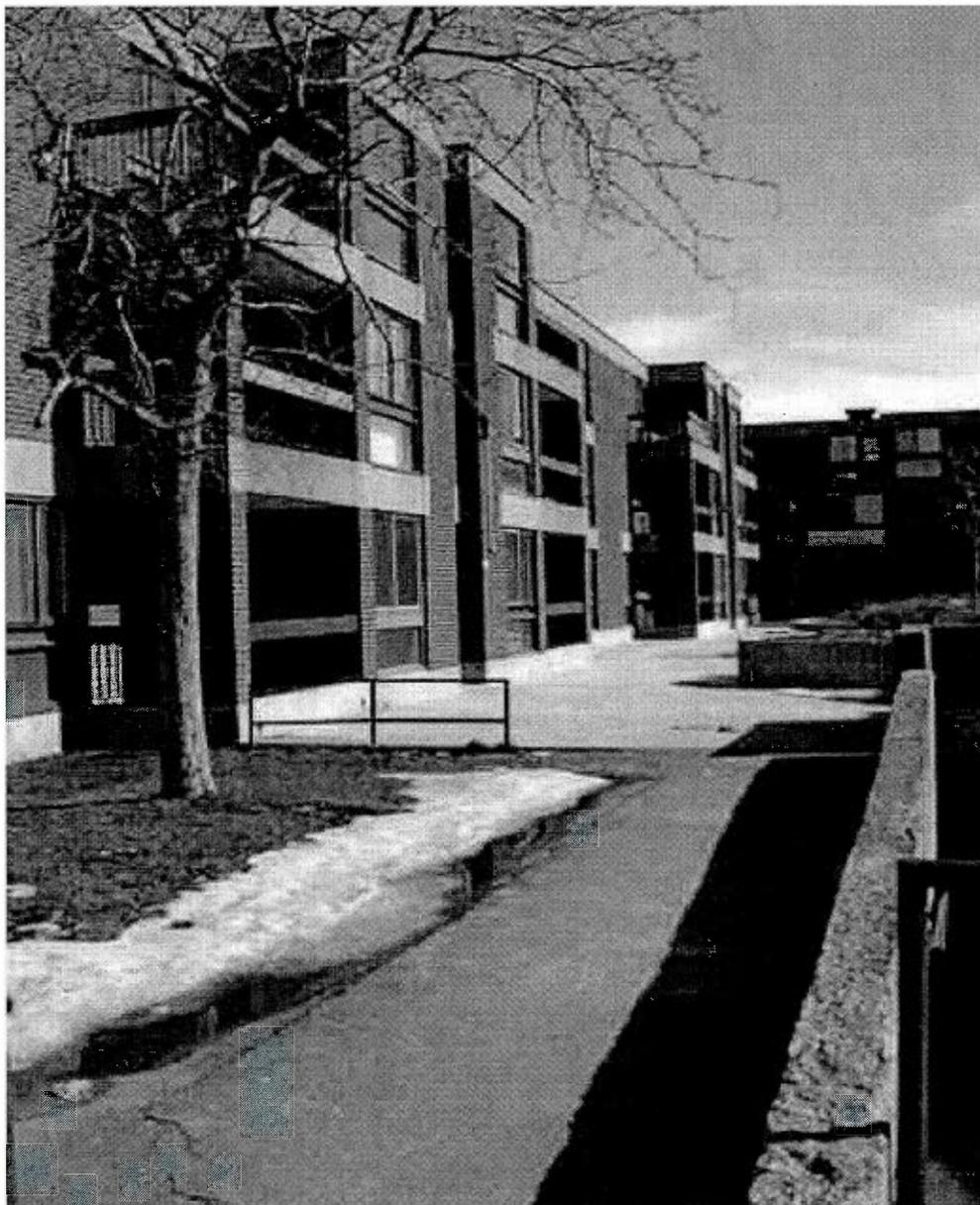
5 McGill, « HLM Boyce-Viau », Service de l'habitation, Ville de Montréal, décembre 1969.

6 *Les Nouvelles de l'Est*, 3 décembre 1969 ; *Les Nouvelles de l'Est*, 8 juillet 1970 ; *Les Nouvelles de l'Est*, 15 juillet 1970 ; *Les Nouvelles de l'Est*, 27 janvier 1971...

7 Annick Germain, Xavier Leloup, *Il était une fois dans un HLM... Portrait de l'intervention communautaire dans quatre HLM de type « plan d'ensemble » de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*, INRS Urbanisation, Culture et Société, décembre 2006, p. 8.

projet¹. Il a fallu moins de deux ans pour doter Hochelaga-Maisonneuve de son premier ensemble de HLM.

Habitations Boyce-Viau (2002)



Photographie de Denis Chabot, Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), 2002

Un premier pas qui en appelle d'autres : après Boyce-Viau, le service de l'Habitation prévoit de nouveaux projets pour le quartier. Certains sont de dimension relativement importante. Par exemple, les HLM Hochelaga, entre les rues Notre Dame et Joliette sur une partie du terrain de l'ancien couvent Hochelaga, ce qui permet d'éviter la douloureuse phase d'expropriation/rélogement, comptent 138 logements (204 étaient prévus initialement), répartis dans des bâtiments de deux et

¹ *Les Nouvelles de l'Est*, 17 mars 1971.

En 1971, l'OMHM lance aussi le projet Nicolet, situé entre les rues Valois et Nicolet, au sud de la rue Sainte-Catherine, à la place d'un ancien terrain de jeu du service des Parcs de la Ville de Montréal. 78 logements disposant chacun d'un balcon y sont construits dans une tour de huit étages¹. Le programme des habitations Morgan-Lafontaine prévoit quant à lui l'édification de 200 HLM, sous la forme de petits ensembles HLM (24 à 40 logements) disséminés à travers Hochelaga-Maisonneuve. Au total, entre 1969 et 1976, 624 logements sociaux² sont construits à Hochelaga-Maisonneuve. A la fin des années 1970, deux nouveaux programmes sortent de terre : les Habitations Viauville et leurs 102 HLM alignés dans un immeuble de sept étages sur la rue Lafontaine sont inaugurés en 1981³, soit la même année que les 135 Habitations Desjardins. A côté de ces différentes constructions, l'OMHM acquiert également des logements anciens qu'elle rénove et transforme en logements sociaux. En 1973, par exemple, l'office se rend aussi propriétaire de sept logements situés à l'angle des rues Ontario et Chambly. Ce type d'opération n'augmente pas le stock de logements disponibles, mais permet d'accroître l'offre de logements à bas loyer. Une autre raison est avancée : « *Beaucoup de familles n'aiment pas habiter les nouveaux projets de logements : mettre à la disposition de ces familles des logements conventionnels répon[d] davantage à leur désir* »⁴. La transformation de logements privés en HLM est rare à Montréal et porte toujours sur une quantité infime d'habitations, parfois deux ou trois.

Cette première phase de construction sociale à Hochelaga-Maisonneuve appelle plusieurs remarques. Les ensembles HLM sont de taille modeste (entre 37 et 200 logements) et répartis aux quatre coins du quartier, en partie selon les opportunités foncières (présence d'espaces vacants pour d'éviter les opérations de relogement). Les habitations sont spacieuses et possèdent le plus souvent un balcon. Les immeubles importants disposent de buanderies, parfois à chaque étage, et de lieux communautaires. Dans le plan d'ensemble, des espaces sont réservés à la verdure et aux jeux. L'attribution des logements sociaux emprunte un circuit fort éloigné du circuit français. Les personnes qui peuvent présenter un dossier de demande doivent répondre à des critères bien précis : ils doivent habiter dans un secteur clairement délimité qui diffère suivant les projets. Ainsi, les Habitations Hochelaga sont réservées aux résidents du quadrilatère formé par le Boulevard de l'Assomption, la rue Sherbrooke, la rue Papineau et le fleuve Saint-Laurent ; pour postuler aux Habitations Saint-Germain, il faut loger entre la rue Sherbrooke, le boulevard Pie IX, le fleuve et les voies ferrées du Canadien Pacifique ; les limites territoriales des HLM Viauville sont les voies du

1 CDEACF, « Nicolet : projet de logement à loyer modique », Service de l'habitation, Ville de Montréal, décembre 1971.

2 208 pour Boyce-Viau, 200 pour Morgan-Lafontaine, 138 pour Hochelaga, 78 pour Nicolet.

3 UdeM, « Viauville, projet de logements à loyer modique », Service de l'habitation, Ville de Montréal, décembre 1978.

4 CDEACF, « P.L.M. Restauration », Service de l'habitation et de l'urbanisme, Ville de Montréal, février 1973.

Canadien Pacifique et du Canadien National à l'Ouest et à l'Est, le fleuve et la rue Rachel au Sud et au Nord. Ensuite, les demandeurs sont classés suivant les règles de priorité prévues par la loi de la Société d'habitation du Québec : viennent d'abord les personnes délogées suite à un programme de rénovation ou d'habitation, puis celles expropriées par un organisme public pour des raisons diverses. Au bas de la liste figurent les « *personnes ne pouvant se loger convenablement compte tenu de [leur] capacité de payer* »¹. Notons que certains programmes sont exclusivement réservés à une catégorie spécifique. Les 78 logements des Habitations Nicolet sont ainsi destinés aux « *personnes âgées autonomes* », tout comme les HLM Viauville et Desjardins. La structure du parc locatif est en conséquence : l'ensemble compte des petits logements, 94 F2 et 8 F3.

HLM Viauville pour personnes âgées



Photographie de l'auteur, juillet 2008

¹ UdeM, « Viauville, projet de logements à loyer modique », Service de l'habitation, Ville de Montréal, décembre 1978.

Enfin, il nous faut constater la faiblesse du nombre de HLM construites. En 1975, l'OMHM gère à Montréal un parc de 5 000 logements sociaux, à peine 600 à Hochelaga-Maisonneuve¹. La ville compte alors environ un million d'habitants (1,8 M si l'on prend en compte l'ensemble de l'île de Montréal et 2,8 M pour la région métropolitaine de recensement²). En 1981, Hochelaga-Maisonneuve compte environ 850 HLM pour une population d'environ 50 000 habitants. A titre de comparaison, pour une population dionysienne totale de 90 000 habitants en 1982 (soit 10 % de moins qu'en 1968), l'OPHLM de Saint-Denis détient plus de 7 500 HLM. A l'aube des années 1980, il y a environ un HLM municipal pour soixante-dix habitants à Hochelaga-Maisonneuve et un pour douze habitants à Saint-Denis. Mais ces chiffres concernent seulement les logements sociaux de l'Office municipal. Si l'on prend en compte l'ensemble des bailleurs, l'écart est encore plus frappant : en 1990, pour une population de 90 000 personnes, la Ville de Saint-Denis abrite 17 035 logements sociaux (7 596 de l'OPHLM, 2 788 du Logement Dionysien, 5 005 à diverses Sociétés anonymes de HLM...)³. Soit un ratio d'un HLM pour cinq habitants.

La construction de HLM à Montréal n'est pas à la mesure de la crise du logement. En 1960, le ministre québécois de la Famille et du Logement évalue à 76 000 le nombre d'habitations manquantes à Montréal (100 000 au Québec)⁴. En 1967, le Conseil des œuvres de Montréal publie un rapport évaluant à 60 000 le nombre de logements surpeuplés⁵. Sept ans plus tard, *Québec-Press* indique qu'il manque 75 000 logements à loyer modique dans la région de Montréal⁶ et en 1977, 7 000 à 8 000 demandes de logement social restent insatisfaites⁷. Au manque de logements et à leur état de délabrement, il faut ajouter les prix élevés des loyers. En effet, Montréal est une ville de locataires, en particulier ses quartiers ouvriers. A Hochelaga-Maisonneuve, par exemple, la part de locataires dépasse les 90 %. Or, les loyers pratiqués à cette époque au Québec sont parmi les plus élevés du monde occidental, comparativement aux salaires. Ainsi, selon la SCHL, en 1966, les Montréalais consacrent 23,6 % de leur revenus à leur logement (18,8 % au Québec)⁸. Ces données disparates sur la crise du logement ont surtout une valeur indicative : elles montrent que les efforts de la Ville de Montréal pour construire des HLM sont loin de combler les besoins réels. Il faut enfin ajouter que ces maigres efforts se concentrent surtout dans l'ouest. Hochelaga-Maisonneuve est

1 AMM, P37/Z1, Rapport annuel 1994, Office municipal d'habitation de Montréal.

2 Voir Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 460.

3 AMSD, 393 W 4, Lettre de Marcelin Berthelot, maire de Saint-Denis, à Marceau Long, Haut conseil à l'intégration, 10 septembre 1990. Voir en annexe « Question du Haut conseil à l'immigration, réponse de la mairie de Saint-Denis ».

4 *Le Devoir*, 17 septembre 1960.

5 *Québec-Press*, 15 mars 1970.

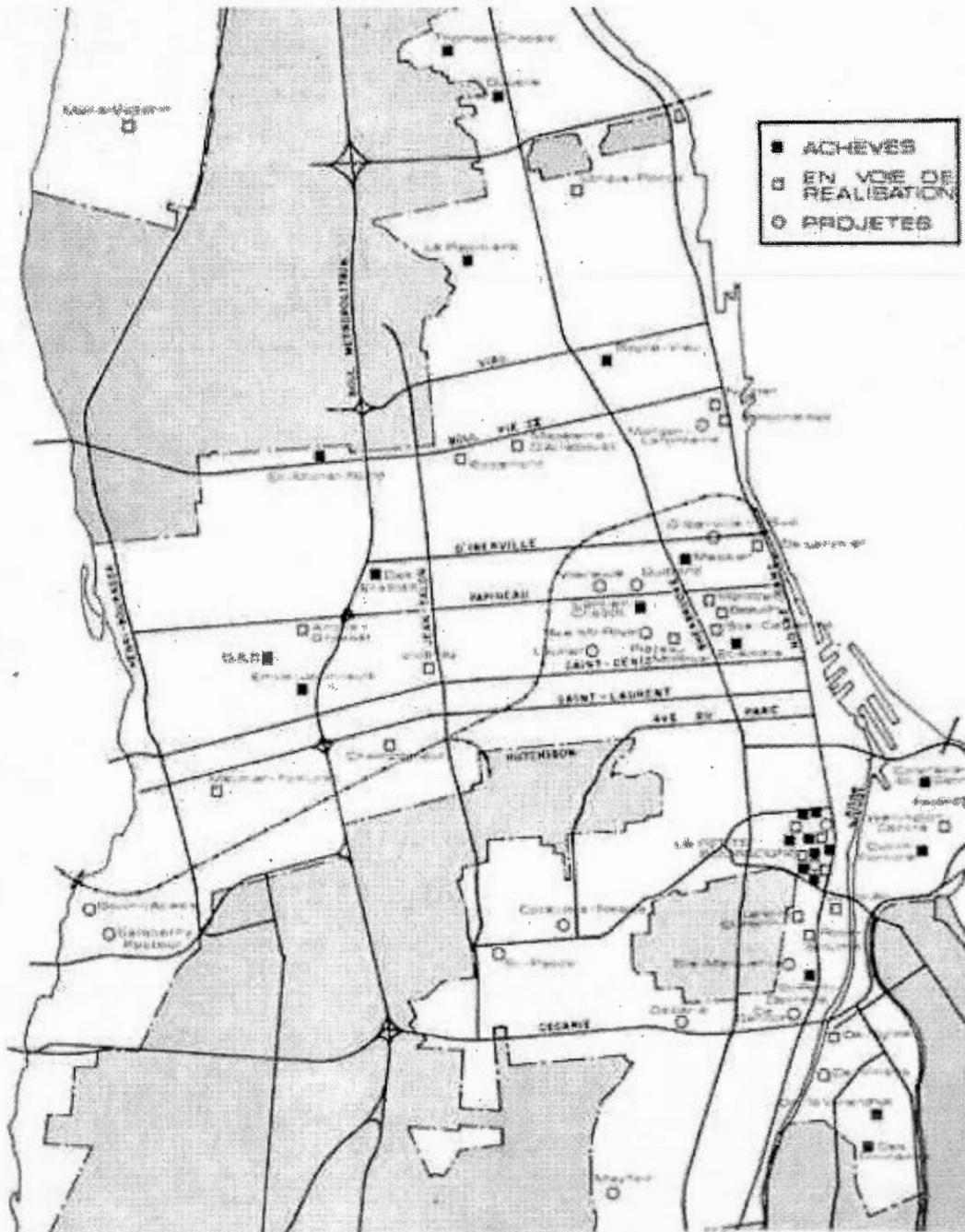
6 *Québec-Press*, 5 mai 1974.

7 CDEACF, Mémoire des CLSC Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont sur la question du logement, mémoire présentés lors de audiences publiques tenues par les députés montéalais du PQ, 29 octobre 1977.

8 Chiffres cités par *Québec-Press*, 15 mars 1970.

nettement moins bien doté que les quartiers Saint-Henri ou Petite Bourgogne. En octobre 1971, le journal *La Voix populaire* indique que la Ville a consacré 40 % de ses projets de HLM au Sud-ouest de Montréal. Il s'agit là d'une constante : le Conseil des œuvres de Montréal s'intéresse d'abord à l'ouest avant d'étendre ses activités à l'est ; l'ouest rassemble la majorité des HLM ; les opérations de rénovation urbaine lancées par la municipalité concernent d'abord les quartiers de l'ouest ; c'est également à l'ouest qu'apparaissent, aux débuts des années 1980, les premières Corporations de développement économique communautaire.

Répartition des programmes de logements sociaux lancés à Montréal entre 1968 et 1972



Source : AMM, VM7457, « PLM 1972-1973 », Office municipal d'habitation de Montréal, août 1972.

2/La rénovation urbaine à Montréal, une action publique en quartier ancien

Pour s'attaquer à la crise du logement, la Ville de Montréal ne mise pas sur la construction sociale, mais n'est pas dépourvue de volontés interventionnistes pour autant. Selon elle, le problème vient moins du manque de logements que de la vétusté des habitations existantes. Elle concentre donc ses efforts sur les programmes de rénovation urbaine, mis en place en partenariat avec les gouvernements fédéral et provincial. Il y a là un décalage chronologique avec la France où les opérations de rénovation de l'habitat ancien débute véritablement avec la création des Opérations programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH) en 1977.

En favorisant, notamment par le biais de subventions, des capitaux dans l'habitat ancien, les pouvoirs publics canadiens poursuivent deux objectifs : fournir aux plus démunis des logements décents et ouvrir cet habitat ancien à une clientèle plus solvable. Les opérations de rénovation urbaine ont fait l'objet de nombreuses études. Les sociologues marxistes des années 1960 et 1970 y ont vu des opérations de déménagement forcé visant à briser les solidarités ouvrières des quartiers anciens. Selon eux, dans les espaces centraux dégradés, la valeur des logements est inférieure à la valeur des terrains. Une fois restaurés, le prix des logements rattrape celui du terrain, entraînant une augmentation conséquente des loyers et poussant les anciennes populations à quitter le quartier. La Ville de Montréal, aidée par Québec et Ottawa, met en œuvre, dans les années 1960 et 1970 de multiples programmes de rénovation urbaine dont le bilan est, à court terme, forcément contrasté. En effet, rénover un quartier ancien prend deux formes : la réparation et la mise aux normes des logements ou la démolition des logements pour laisser place soit à des habitations neuves, soit à des équipements publics. Les deux formules furent utilisées à Montréal et toutes deux entraînent, à court terme pour la première, la diminution du stock de logement disponibles, d'autant que les constructions HLM sont peu nombreuses et ne permettent pas de combler les démolitions de logements. Dans les années 1970, les opérations de rénovation/mise aux normes ont surtout concerné l'ouest montréalais. Les programmes de démolitions furent mieux répartis et Hochelaga-Maisonneuve voit sa partie sud amputée par le projet d'autoroute est-ouest qui soulève des oppositions populaires.

a/Hochelaga-Maisonneuve, l'éternel oublié

Il est fréquent de considérer que la rénovation urbaine débute à Montréal en 1958 avec la mise en œuvre du Plan Dozois, soit dix ans après Toronto où les premiers programmes commencent

en 1948¹. Certes, les Habitations Jeanne Mance ont nécessité une libération des sols et donc la destruction de logements anciens, mais l'élimination des taudis visait ici la mise en œuvre d'un programme public de logements. Nous traiterons dans cette section des opérations de rénovation urbaine privées, mais qui bénéficient néanmoins de subventions publiques. Quand un quartier est classé « zone de rénovation urbaine » par la Ville de Montréal, ses propriétaires peuvent recevoir des subventions publiques (de la SCHL et de la municipalité en particulier) pour réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes de leurs logements.

La géographie de la rénovation urbaine suit le même parcours que la construction de HLM : elle débute par l'Ouest, puis s'étend sporadiquement à l'Est. En 1960, le service d'Urbanisme de la Ville délimite les zones où sont concentrés les logements vétustes et qui nécessitent un programme de rénovation. La liste est longue et comprend les quartiers Saint-Joseph, Sainte-Anne, Saint-Gabriel, Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Sainte-Marie, Papineau, Saint-Jacques ainsi que la zone comprise entre les rues du Parc Lafontaine, de Bleury, Saint-Joseph et Sherbrooke et une partie des quartiers Saint-Paul, Saint-André, Saint-Eusèbe, Ville-Marie, Bourget et Crémazie². Evidemment, la municipalité ne peut pas s'attaquer de front à tous ces secteurs. Elle va donc, dans un premier temps, privilégier l'ouest et les opérations d'envergure, destinée à accroître la rentabilité de l'utilisation des sols. Dans le quadrilatère formé par les rues Craig, de Bleury, Sherbrooke et Saint-Laurent, elle rase les taudis pour y ériger, non pas un ensemble HLM, mais des édifices de prestige à vocation culturelle : la Place des Arts. Dans le quartier Centre-Sud, elle démolit plus de 700 logements pour installer le nouveau siège de Radio Canada. A Victoriatown, une vieille enclave ouvrière à l'habitat très dégradé, elle détruit plus de 300 taudis (176 bâtiments) pour y construire un parking en vue de l'Exposition universelle de 1967 et déloge ainsi plus de 1400 personnes. On promet la construction de logements sociaux, pour compenser les logements détruits, mais la promesse reste lettre morte. A Côté-des-Neiges, enfin, cent logements sont abattus pour laisser place à un quartier résidentiel « *neuf et cossu* »³. Cette première phase s'apparente davantage à un « *réaménagement urbain* » qu'à une « *rénovation urbaine* », selon les mots de Francine Dansereau. Les habitations détruites en quantité importante sont surtout remplacés par des infrastructures d'initiative publique, contribuant à rentabiliser l'espace pour le marché immobilier privé, mais ne résolvant en rien la crise du logement. Ces opérations de « rénovation-bulldozer » impliquent un travail de libération des sols dont la municipalité s'embarrasse assez peu. L'expropriation et le relogement des populations sont

-
- 1 Francine Dansereau, *Les Aléas de la rénovation urbaine à Montréal : l'expérience des quinze dernière années*, INRS-Urbanisation, 1975, p. 2.
 - 2 AMM, VM81, S3, D3, Lettre de M. Langlois, ingénieur-paysagiste au service d'urbanisme de la Ville de Montréal, à Claude Robillard, directeur du service d'urbanisme de la Ville de Montréal, 15 février 1961.
 - 3 Francine Dansereau, *Les Aléas de la rénovation urbaine à Montréal : l'expérience des quinze dernière années*, INRS-Urbanisation, 1975, p. 6.

traités de manière expéditive, soulevant l'hostilité des habitants.

L'article 407 du Code civil du Québec fixe le cadre et les conditions des expropriations ; elles doivent se justifier par leur utilité publique et s'assortir d'indemnités préalables et « justes ». A Montréal, ces conditions sont précisées dans la Charte de la Ville. Quand, en décembre 1965, le gouvernement provincial constitue un Comité d'étude sur l'expropriation, la municipalité lui adresse un mémoire où elle se félicite du fait que « *la Ville de Montréal, dont le progrès est étourdissant, [soit] probablement l'organisme qui exproprie le plus et le plus vite* » et plaide pour un élargissement des pouvoirs municipaux : « *nous croyons que les municipalités de ville devraient posséder des pouvoirs très étendus de réserve et d'expropriation pour fins de rénovation* »¹. Pourtant, ses pouvoirs sont déjà assez étendus et la procédure peu complexe : la Ville prend une résolution d'expropriation qui doit être acceptée par la Cour Supérieure du Québec. Puis, elle fixe l'indemnité² et doit annoncer l'avis d'expropriation dans un journal. Les propriétaires concernés ont ensuite quelques mois pour contester.

Une fois les bâtiments expropriés, il faut reloger les locataires. Pour cela, la mairie installe dans les quartiers concernés un « Bureau du relogement », dans lequel sont affichés les différentes propositions, et qui doit orienter les habitants dans leurs démarches. Des indemnités, loin d'être mirifiques, sont versées pour couvrir les frais de déplacement. Ainsi, en 1964, les habitants de Victoriatown reçoivent de la municipalité 75 \$ pour leur déménagement et 125 \$ pour les dépenses de relogement, le même barème que celui utilisé pour les familles du secteur Radio Canada³. Les différents frais de l'expropriation sont assumés conjointement par la Ville de Montréal et la SCHL.

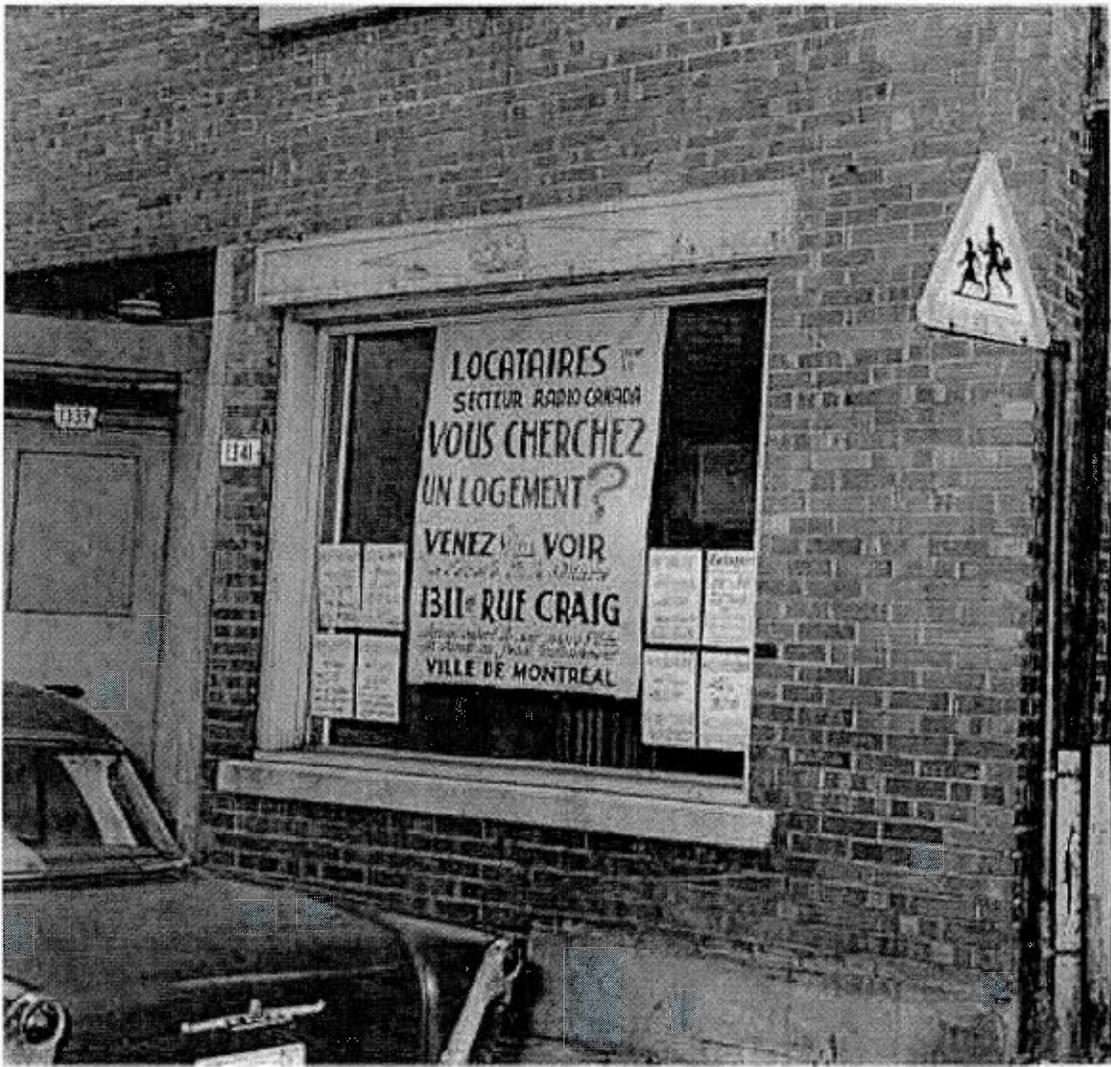
1 AMM, VM74, S3, S101, Mémoire de la Ville de Montréal adressé

2 Il n'existe pas véritablement de cadre légal pour définir le montant de l'indemnité « juste », ce qui donne lieu à des oppositions entre les expropriés et la Ville de Montréal. Les premiers se réfèrent à la valeur au propriétaire (*value to the owner*) et la seconde à la valeur marchande (« *market value* »).

3 AMM, VM81, S1, D1, Procès-verbal de la séance du Comité de rénovation urbaine tenue le 7 février 1964.



VM97, S0, D116, Bureau du relogement, Opération Radio Canada, service de l'Urbanisme de la Ville de Montréal, 1963



VM97, S0, D116, Bureau du relogement, Opération Radio Canada,
service de l'Urbanisme de la Ville de Montréal, 1963.

Outre ces programmes de réaménagement urbain, la Ville de Montréal met en œuvre des opérations de rénovation urbaine, des programmes de cofinancement public de la rénovation privée tant critiqués par les organismes populaires. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Gouvernement fédéral pilote, par l'intermédiaire de la SCHL, un programme de rénovation urbaine auquel il consacre plus de 125 millions de dollars, entre 1948 et 1968. La loi nationale sur l'habitation de 1973 y apporte des modifications substantielles en créant de nouveaux programmes dits de « revitalisation de quartier » et de « restauration résidentielle » (le Programme d'amélioration de quartier ou PAQ ; le Programme d'aide à la remise en état des logements ou PAREL). Depuis 1966, la Ville de Montréal s'en mêle aussi : des amendements à la Charte de la Ville, que la municipalité a obtenus du Gouvernement provincial, permettent au Conseil municipal d'adopter le règlement 3292 instituant un programme de subvention à la restauration afin d'aider les

propriétaires privés à rendre leurs logements conformes au Code. Pour assurer un meilleur pilotage des projets, un Comité tripartite est créé en 1971, composé de représentants de la Ville de Montréal, du Gouvernement fédéral (Société centrale d'hypothèques et de logement et Département d'Etat chargé des affaires urbaines) et du Gouvernement provincial (Société d'habitation du Québec)¹. La Ville met alors sur pied un vaste programme de rénovation qui doit toucher 100 000 logements en dix ans. En 1974, le gouvernement du Québec modifie la loi de la SHQ afin de permettre l'application des PAQ sur son territoire d'intervention. Les PAQ sont alors financés à hauteur de 75 % par le fédéral et le provincial et de 25 % par la Ville de Montréal². C'est dans ce cadre partenarial que se mettent en place les premières opérations de rénovation urbaine à Montréal.

Dans le quartier de la Petite Bourgogne par exemple : en septembre 1966, le service municipal d'Urbanisme publie un « rapport général sur la Petite Bourgogne » qui souligne le vision négative que les habitants ont de leurs logements, mais paraît sourd aux remontrances populaires, attribuant les critiques à un déficit d'éducation : « *Cette perception du milieu est d'ordre élémentaire mais est révélatrice d'une certaine apathie du milieu : l'éducation urbaine du milieu reste à faire* »³ conclut-il. Le document établit également que seuls 35 % des résidents actuels souhaiteraient retourner dans le quartier après la rénovation. Ce faible pourcentage enchante les autorités municipales qui pourront ainsi modeler la composition sociale de la Petite Bourgogne à leur convenance, affichant un souci de mixité sociale qui risque de se transformer en gentrification : « *les planificateurs municipaux tranchent en faveur d'un quartier ouvrier avec résidences pour population de classes moyennes en vue d'y attirer une clientèle possédant un pouvoir d'achat supérieur et d'éviter la reconstitution d'un ghetto social* »⁴. Sur la seule base de cette enquête, il est donc décidé un changement social de la population. Et si les habitants de la Petite Bourgogne souhaitaient finalement y rester ? Dans le rapport général du service d'Urbanisme, aucune mention n'est faite de la participation des habitants. L'administration Drapeau-Saulnier fait, d'une manière générale, peu de cas de cette problématique et s'en tient bien souvent à une gestion autoritaire dont les grands principes sont énoncés par Lucien Saulnier lors d'une allocution devant le *Montreal Board of Trade Associates* en février 1967 : « *Quant au sens de l'autorité, il signifie que l'on reconnaît que les pouvoirs publics dans leur ensemble ont à poser désormais un rôle déterminant*

1 Richard Morin, *Réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1987, p. 11.

2 Richard Morin, *Op. Cit.*, p. 44.

3 « La Petite Bourgogne : rapport général », Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, septembre 1966. Cité dans Marcel Simard, *La rénovation urbaine, « c'est de la maudite mardo ! »*, Perspective 80/Ministère des Affaires Sociales, avril 1973, p. 20.

4 Procès-verbal de la réunion entre les animateurs du Conseil des œuvres de Montréal et les représentants du Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal, 10 novembre 1966. Cité dans André Bouji, *Le Programme de rénovation urbaine de la Petite Bourgogne : une analyse décisionnelle (1965-1968)*, thèse de maîtrise d'urbanisme, Université de Montréal, 1971, p. 123.

dans l'évolution et le progrès de toute société, que dès lors ils sont en droit de compter sur la collaboration et la discipline de tous »¹. Le président du Comité Exécutif ne semble pas reconnaître la légitimité d'une éventuelle opposition populaire aux décisions des pouvoirs publics : les administrés disciplinés doivent collaborer.

La rénovation urbaine de la Petite Bourgogne aboutit à une décreue démographique importante. De 21 381 habitants en 1951, le quartier ne compte plus que 16 997 résidents en 1961, 14 610 en 1966 et 9 412 en 1971 : en vingt ans, plus de la moitié du quartier a déménagé, ce qui fait conclure à Marcel Simard, dans une étude financée par le ministère québécois des Affaires sociales : « *Les résultats de la rénovation urbaine dans la Petite Bourgogne se résument, en somme, par l'éclatement pur et simple du tissu social et physique du quartier* »². C'est d'ailleurs une des conséquences les plus directes des opérations de rénovation urbaine : elles entraînent le déplacement des familles. Dans son étude sur la rénovation du quartier Centre-Sud, Richard Morin note qu'au Québec, en 1973, 6 662 familles auraient été déplacées suite à la mise en œuvre de 43 programmes de rénovation urbaine, soit une moyenne de 155 familles par projet³. Entre 1957 et 1974, sous l'effet notamment des opérations de restauration résidentielle, 28 000 logements sont démolis à Montréal, soit une moyenne annuelle de 1578 logements, ce qui ne manque pas d'engendrer une pression sur les habitations existantes : comme le remarque Richard Morin, qui s'appuie sur des données de la SCHL, le taux de vacance des logements de la région métropolitaine de recensement de Montréal, passe de 7,2 % en 1971 à 0,9 % en 1975⁴.

Le quartier Hochelaga-Maisonneuve semble être le laissé-pour-compte de cette première phase de rénovation urbaine qui laisse une large place à l'initiative privée et semble guider par des logiques de rentabilité économique. En janvier 1965, suivant l'exemple de quatorze curés du quartier Saint-Henri qui avaient lancé un appel afin que leur quartier bénéficie du programme de rénovation urbaine piloté par les trois paliers de gouvernement, des représentants de divers organismes d'Hochelaga-Maisonneuve demandent à la Ville de Montréal de classer le quartier en zone de rénovation urbaine⁵. Une demande qui tarde à être suivie d'effets : en décembre 1967, *Les Nouvelles de l'Est* s'interroge encore : « *le quartier Hochelaga-Maisonneuve sera-t-il enfin classé "zone de rénovation urbaine" ? La Ville s'occupera-t-elle enfin de ce secteur qui est de plus en plus*

1 Allocution de Lucien Saulnier au *Montreal Board of Trade Associates*, 18 février 1967. Cité dans Marcel Simard, *La rénovation urbaine, « c'est de la maudite mardo ! »*, Perspective 80/Ministère des Affaires Sociales, avril 1973, p. 23.

2 Marcel Simard, *La rénovation urbaine, « c'est de la maudite mardo ! »*, Perspective 80/Ministère des Affaires Sociales, avril 1973, p. 53.

3 Richard Morin, *Réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1987, p. 10.

4 Richard Morin, *Op. Cit.*, 1987, p. 39.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 14 janvier 1965.

défavorisé ? »¹. Un tel classement est nécessaire pour que les propriétaires de logements bénéficient des avantages financiers rattachés au programme leur permettant d'opérer les travaux de rénovation nécessaire. Pourtant, malgré les demandes répétées du conseiller municipal Pierre Lorange auprès du Comité Exécutif de la Ville de Montréal, Hochelaga-Maisonneuve n'obtient pas ce classement. Mis en place à partir de 1973, le Programme d'amélioration des quartiers (PAQ) ne concerne pas Hochelaga-Maisonneuve.

Pourtant, ce quartier connaît des problèmes identiques à ceux touchés par ces projets, comme Saint-Louis ou Centre-Sud². Les habitations y sont mal équipées et vétustes. En témoignent les incendies qui frappent, à répétition, les bâtiments du quartier. Le 12 mai 1966, des immeubles situés à l'angle des rues Darling et Sainte-Catherine sont attaqués par les flammes et nécessitent la présence de 125 pompiers. Le même jour, le feu détruit un hangar de la rue Ontario. Le 14 mai, un incendie se déclare dans des immeubles au coin des rues Adam et Leclaire. Le lendemain, le feu s'empare de logements à l'angle des rues Notre-Dame et Létourneux³. L'étude des *Nouvelles de l'Est* montre combien ce type d'événements est fréquent. En février 1972, les locaux du journal lui-même sont frappés par les flammes⁴. Selon le rapport annuel du service des Incendies de la Ville de Montréal, cette même année, les pompiers reçoivent 1 857 appels (dont 464 fausses alertes), ils éteignent 261 incendies de bâtiments et 602 feux divers. Les pertes matérielles s'élèvent à plus de 1,1 M\$ et le bilan humain est parfois tragique ; le 13 mars, une locataire de la rue Bourbonnière meurt dans l'incendie de son appartement ; le 25 avril, les flammes tuent une résidente de la rue Hochelaga ; le 18 juin, le sinistre du 1413 rue De La Salle coûte la vie à un habitant⁵.

Ces événements sont, pour la plupart, d'origine accidentelle, dus à la vétusté et l'ancienneté bâti. Mais il peut aussi arriver que les circonstances soient plus troubles. Ainsi, en septembre 1976, *Les Nouvelles de l'Est* annoncent « 15 incendies en moins de deux semaines » dans le quartier et relatent : « Les feux apparaissent de la même façon : à l'arrière des maisons, le plus souvent dans des hangars, toujours dans les ruelles. Selon le lieutenant, il est vraisemblable de croire que ces incendies ont un même instigateur [...]. A date, les incendies n'ont fait aucune victime, mais les dégâts matériels sont lourds, et les citoyens vivent dans la crainte ». Les incendies sont omniprésents dans les films récents du cinéaste et anthropologue Bernard Emond. *L'Épreuve du feu* suit les pompiers d'Hochelaga-Maisonneuve dans leur routine et rencontre des habitants qui, parfois filmés au milieu de leurs objets calcinés, racontent leur vie bouleversée par le sinistre, la difficulté

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 7 décembre 1967.

2 Richard Morin, *Réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1987.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 mai 1966.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 9 février 1972.

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 19 septembre 1973.

pour reconstruire, la crainte de tout perdre à nouveau. Dans *20h17 rue Darling*, le feu est, non plus le sujet, mais le point de départ du film où un journaliste alcoolique remet sa vie en question après avoir survécu de justesse à l'explosion de son immeuble. Cette récurrence du thème du feu montre combien les incendies sont une donnée quotidienne de la vie à Hochelaga-Maisonneuve¹. Ces films, témoignant d'une période récente, indique que, sur ce point, la situation a assez peu changé depuis les années 1960 : à tout moment, les vieux logements du quartier sont susceptibles d'être attaqués par des flammes qui se propagent d'autant plus facilement que les matériaux des bâtiments sont précaires.

Cette digression sur le problème des incendies souligne que, si Hochelaga-Maisonneuve ne bénéficie d'un programme de rénovation urbaine avant 1981 et le PIQAM Adam de 1981², ce n'est pas en raison de la qualité de son bâti, mais à cause des orientations municipales qui privilégient la rénovation des quartiers avoisinants le centre ville, pour lesquels la rentabilité économique apparaît plus immédiate. Pour autant, le quartier n'est pas oublié par les « opérations-bulldozer » : il est le théâtre d'importantes démolitions dans le cadre du projet d'autoroute Est-Ouest sur lequel nous allons nous attarder car il constitue un exemple significatif.

b/Résistances populaires contre « opération-bulldozer » à Hochelaga-Maisonneuve

Le développement urbain centrifuge de Montréal à partir de l'entre-deux-guerres pose des problèmes de circulation. A mesure que les périphéries et les banlieues s'étendent, il faut adapter le système de transport. Dès 1910, le Conseil de ville de Montréal discute de la possibilité de construire un boulevard métropolitain qui traverserait la ville d'est en ouest³. Puis, le projet est à nouveau évoqué par la Commission métropolitaine en 1925⁴. En 1944, le Bureau d'urbanisme de Montréal intègre à son plan directeur la construction d'une autoroute le long du fleuve. Mais il faut attendre les années 1950 pour que le projet se précise. Plusieurs pistes sont évoquées : faut-il construire une autoroute, une autostrade ou un boulevard métropolitain ? Dans un premier temps, le choix se porte sur l'autoroute, une « Transcanadienne » de huit voies. Quel doit en être le tracé ? A Hochelaga-Maisonneuve, le choix oscille entre les secteurs rues de Rouen ou Notre-Dame. Dans le premier cas, il faudrait déloger 2 000 habitants et la nouvelle route constituerait une véritable fracture dans le cœur même du quartier ; 1 200 personnes seraient touchés dans le second secteur

1 Voir *L'Épreuve du feu*, moyen métrage documentaire, réalisé par Bernard Emond, 49 mn, Coop Vidéo, 1997 ; *20h17 rue Darling*, long métrage de fiction, réalisé par Bernard Emond, 100 mn, ACPAV, 2003.

2 Programme d'intervention dans les quartiers anciens, secteur Adam. Voir chapitre 8.

3 Marie Lavigne, Serge Carlos, *L'Expropriation ou la surconsommation obligatoire du logement : le cas de l'autoroute Est-Ouest*, rapport réalisé pour le Ministère d'Etat aux affaires urbaines (Ottawa), avril 1975.

4 Luc Noppen, *Du chemin du Roy à la rue Notre-Dame. Mémoires et destin d'un axe est-ouest à Montréal*, Ministère des transports du Québec, Québec, 2001, p. 28.

davantage excentré et où; par ailleurs, les bâtiments qui seraient touchés sont plus vétustes¹. Malgré ces éléments, la Ville de Montréal et le Ministère québécois de la voirie se déclarent, en 1968, officiellement favorables au tracé de la rue de Rouen : « *nos résidents devront se faire à l'idée que la route transcanadienne passera dans le secteur* »² annoncent *Les Nouvelles de l'Est* avec fatalisme. Evidemment, cette annonce ne manque pas de susciter l'inquiétude des habitants, mais la Province, qui a l'entière responsabilité du projet, se veut rassurante : personne ne sera exproprié avant 1972³. Des voies s'élèvent également dans la presse pour dénoncer ce projet qui dévisagerait un quartier typique de Montréal : « *Il s'agit d'un des plus beaux coins de la ville, affirme Robert-Guy Scully dans *Le Devoir*, Demandez à une personne vraiment cultivée ce qu'elle préfère, les façades, les balcons et les escaliers d'Hochelaga, uniques au monde, ou les reconstructions de pacotille d'un Vieux-Montréal pour touristes* »⁴.

L'opposition gagne surtout les habitants des quartiers concernés. Le Comité de Westmount-en-Bas, créé en 1969, dénonce le tronçon ouest de l'autoroute. Dans l'est également, divers organismes s'organisent pour contrer le plan gouvernemental. Dès février 1968, le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve s'attaque au projet de d'autoroute⁵. En 1970, l'Association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve, née de la dissolution du Comité de citoyens, s'en prend au gouvernement libéral de Robert Bourassa qui veut prendre 105 M\$ « *de nos taxes* » pour bâtir une autoroute qui détruira, pense-t-on, 2 000 logements à Montréal, coupera le quartier en deux et causera des nuisances importantes (pollution, bruit...). Dans un tract, l'association appelle à la mobilisation : « *C'est simple, Maisonneuve doit résister et combattre l'autoroute ou accepter de mourir sous son passage* ». Le gouvernement est accusé de « *se moquer des vrais besoins des salariés, des locataires et des petits propriétaires* »⁶. Cette critique rappelle celles fréquemment formulées par la municipalité communiste de Saint-Denis contre l'Etat et ses politiques urbaines. A cette différence qu'à Hochelaga-Maisonneuve, les besoins des salariés et des locataires ne sont pas défendus par la mairie, mais par des regroupements populaires. Un autre parallélisme est possible avec Saint-Denis : le projet de l'autoroute Notre-Dame intervient quelques années la construction de l'autoroute du Nord (ou autoroute A1) qui part de la Porte de la Chapelle et sectionne l'avenue du Président Wilson. Ce trajet fut choisi car il évitait de détruire les industries de la Plaine. La mairie communiste s'oppose à cette décision et se mobilise au côté des riverains. Une fois l'autoroute en

1 Luc Noppen, *Du chemin du Roy à la rue Notre-Dame. Mémoires et destin d'un axe est-ouest à Montréal*, Ministère des transports du Québec, Québec, 2001, p. 43.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 11 janvier 1968.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 18 janvier 1968.

4 *Le Devoir*, 9 décembre 1971, cité par Luc Noppen, *Op. Cit.*, 2001, p. 45.

5 Lionel Robert, *Etude sur le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve. Une expérience d'animation sociale*, Département de sociologie, Université Laval, 1970.

6 AUQAM, 163P-630/12, Tract de l'association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve, novembre 1970.

tranchée réalisée, la municipalité et les habitants réclament sa couverture. Ils devront attendre les années 1990¹.

Peu à peu, le combat contre l'autoroute Notre-Dame prend un contenu social et politique, en particulier lorsque le CAP-Maisonneuve s'en empare. La revue du FRAP relate : « *Le CAP Maisonneuve concentre presque toutes ses énergies à combattre le projet d'autoroute Est-Ouest. Cette lutte soulève des problèmes fondamentaux de petits salariés et chômeurs du quartier. Les problèmes du logement, du chômage, de la pollution et surtout celui du POUVOIR [...]. Notre travail s'insère dans un processus de prise de conscience des citoyens du quartier sur la situation qu'ils vivent [...]. Cette lutte suppose une information constante, par des tracts, pétitions journaux, porte à porte et d'autre part, des assemblées publiques d'information et de confrontation* »². « Informer » les habitants pour mettre en lumière leur position de dominés afin de mieux les mobiliser : la stratégie est semblable à celle du PCF à Saint-Denis. Le CAP-Maisonneuve organise ainsi en 1970-1971, trois assemblées, auxquelles auraient participé 900 personnes, il diffuse un journal contre l'autoroute imprimé à 15 000 exemplaires, il fait circuler une pétition à travers le quartier et réalise une affiche qu'il placarde dans les rues. Il réfléchit même à tenter une action juridique pour « *arrêter ce monstre de béton* »³. Le CAP veut faire de l'autoroute la métaphore de l'exploitation des classes populaires, mais aussi de leur capacité à s'unir pour obtenir gain de cause : « *l'autoroute, c'est une nouvelle preuve que les décisions se prennent au-dessus de nos têtes et qu'on a rien à dire [...]. Arrêter l'autoroute, c'est prouver que dorénavant, les gens de Maisonneuve veulent avoir quelque chose à dire quand on prend des décisions qui les concernent* »⁴.

La particularité de cette mobilisation réside dans le fait qu'elle transcende les clivages traditionnels. Ainsi, le PQ et le FRAP, qui ont rompu en grande partie leurs liens après l'échec des élections de 1970, sont prêts à collaborer dans ce combat commun. Une réunion tenue entre les deux organisations en mai 1971 leur fait dire que « *les deux mouvements ne tiennent pas à former un front commun artificiel, mais plutôt des fronts communs occasionnels* »⁵. Ainsi se forme au début de l'année 1971 un « Front commun contre l'autoroute Est-Ouest » qui rassemble des organismes de différents quartiers et de diverses obédiences : les CAP, les sections locales du PQ, l'association des locataires et petits propriétaires d'Hochelaga-Maisonneuve, Westmount en bas, Westmount Action Comité. Ce Front Commun, principalement animé par le sociologue Mark Zannis, l'architecte Gaëtan Biancamano et le syndicaliste Michel Bourdon⁶, organise diverses assemblées en janvier et

1 Roger Bourderon (dir.), *Histoire de Saint-Denis*, Toulouse, Privat, 1997, p. 304-305.

2 AUQAM, 163P-630/6, *Liaison. Revue du FRAP*, 19 février 1971.

3 AUQAM, 162P-630/7, *Maisonneuve*, vol. 1, n° 2, 1^{er} avril 1971.

4 AUQAM, 162P-630/7, *Maisonneuve*, vol. 1, n° 2, 1^{er} avril 1971.

5 AUQAM, 162P/630-7, *Maisonneuve*, vol. 1, n° 6, 30 mai 1971.

6 Luc Noppen, *Op. Cit.*, 2001, p. 45.

février, puis demande au gouvernement du Québec d'instituer une commission d'enquête officielle sur la question de l'autoroute. Face au refus gouvernemental, le Front met sur pied sa propre commission qui reçoit le parrainage d'organismes de renom, comme le Conseil de développement social du Montréal métropolitain (ex-Conseil des œuvres de Montréal), le *Montreal Council of Social Agencies*, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes¹, etc.

Dans cette coalition contre l'autoroute, les motivations et les revendications sont différentes. La Société d'affaires des hommes de l'Est, par exemple, est hostile au tracé de la rue Rouen, qu'elle accuse de nuire au commerce local, mais favorable au tracé de la rue Notre-Dame qui permettrait, selon elle, la régénération économique de l'Est. Les conseillers municipaux campent sur la même position. Quant aux curés du quartier, ils dénoncent l'autoroute sur la rue Rouen, mais ne se prononcent pas sur le projet de la rue Notre-Dame. L'association des locataires, la CAP et le PQ militent pour l'arrêt immédiat de tout projet d'autoroute qui ne ferait que diminuer le stock de logements, donc accroître la crise, sans résoudre les problèmes de circulation. Certaines organisations, comme les Petites Sœurs de l'Assomption et l'association Léo Cormier, demeurent neutres. Il est nettement plus difficile de trouver des organismes favorables au projet. Si ce n'est le gouvernement, bien sûr, l'association du camionnage et le Comité de citoyens de Viauville-nord, qui à la différence du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, n'a pas d'assises populaires, mais « recrute une partie de l'élite libérale du quartier »².

Ce front d'opposition, qui rassemble tant des intellectuels et des professionnels que des organisations populaires, permet le déplacement du débat dans l'arène politique. Le Parti Québécois de René Levesque prend position contre le projet : il demande son report aux années 1980 et le remplacement du tracé de la rue Rouen au profit de la rue Notre-Dame. Face à cette résistance multiforme, le gouvernement libéral de Robert Bourassa, qui ne veut pas abandonner le projet, n'a d'autres choix que de lâcher du lest : le 2 février 1971, le Premier ministre annonce que le tracé de l'autoroute sera modifié entre les rues Sanguinet et Viau. Puis, en juillet 1971, suite à un nouveau rapport commandé par le Ministère de la Voirie et des Travaux Publics, le gouvernement du Québec annonce officiellement le changement de parcours : l'autoroute Est-Ouest devra finalement emprunter la rue Notre-Dame, et non plus la rue Rouen, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve³. Une nouvelle zone d'expropriation est ainsi définie et une date est même fixée : les personnes habitant sur le tracé Notre-Dame doivent avoir quitté leur logement avant le 1^{er} mai 1973⁴. Pour

1 BANQ, Collection nationale, « Bilan de l'action Autoroute dans Hochelaga-Maisonneuve », par le Comité Logement Saint-Louis, septembre 1973.

2 CDEACF, Bilan de l'action Autoroute dans Hochelaga-Maisonneuve, par le Conseil de développement social du Montréal métropolitain 24 septembre 1973.

3 Luc Noppen, *Op. Cit.*, 2001, p. 46.

4 *Les Nouvelles de l'Est*, 21 juillet 1971.

accompagner les relogements, le ministère ouvre un « Bureau d'informations de l'autoroute Est-Ouest » où l'on peut trouver les plans détaillées de l'autoroute, un film de 25 minutes sur les travaux routiers réalisés à Montréal depuis vingt ans, mais aussi une « banque de logements » mise à disposition des futurs déplacés. La représentante du ministère se félicite de cette initiative peu habituelle pour la Province : « *c'est une banque de logements que nous offrons aux familles expropriées, et ceci grâce à la collaboration des courtiers en immeubles et des sociétés de fiducie de la Ville de Montréal. J'aimerais insister sur le caractère exceptionnel de cette expérience [...]. Vous n'êtes pas sans savoir que le relogement des expropriés relève normalement de la responsabilité des autorités locales* »¹. Pourtant la mise sur pied d'une banque de logements n'est pas suffisante pour apaiser les craintes des habitants du quartier et les points d'achoppement restent nombreux. Parmi eux, le montant de l'indemnité versée par la Province : pour les locataires, elle est fixée à une somme équivalant à trois mois de loyer, à laquelle il faut ajouter 50 \$ par pièce de l'ancien logement². Un montant jugé insuffisant par beaucoup d'organismes et de citoyens qui protestent sans pour autant obtenir satisfaction. Quant aux propriétaires, ils seront payés selon la valeur marchande de leur immeuble.

En avril 1972, les détails des expropriations entre les rues Préfontaine et Saint-Clément sont officialisés : elles sont bien supérieures aux estimations initiales. Les logements qui doivent être détruits sont situés du côté nord de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Saint-Germain, et sur une partie des rues perpendiculaires à Notre-Dame : Préfontaine, Dézery, Darling, Davidson, Aylwin, Joliette, Nicolet, Valois, Jeanne d'Arc, Pie IX³ etc. Au total 1 400 logements doivent être détruits dans Hochelaga-Maisonneuve, tandis que le tronçon ouest de l'autoroute mène à l'expropriation de 1 160 ménages dans les quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne et que 600 logements sont aussi menacés de démolition dans le quartier Centre-Sud⁴. Il faut constater que les quartiers touchés sont parmi les plus populaires de la ville, ce qui n'est sans doute pas un hasard. Cela trahit l'influence, le poids de la bourgeoisie montréalaise sur les orientations du gouvernement provincial : il est plus facile de raser des habitations ouvrières que les résidences de l'élite locale. Malgré leurs multiples protestations, les militants du Front commun ne parviennent pas à empêcher la démolition d'un segment de leurs quartiers.

La disparition de centaines de logements dans Hochelaga-Maisonneuve pose évidemment des problèmes importants. 1 400 habitations détruites⁵, ce sont environ 5 000 personnes qui doivent

1 Claire Kirkland-Casgrain citée dans *Les Nouvelles de l'Est*, 4 août 1971.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 4 août 1971.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 12 avril 1972.

4 Marie Lavigne, Serge Carlos, *L'Expropriation ou la surconsommation obligatoire du logement : le cas de l'autoroute Est-Ouest*, rapport réalisé pour le Ministère d'Etat des affaires urbaines, avril 1975, p. 38.

5 En réalité, selon Luc Noppen, 1 200 logements sont détruits dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve et Sainte-

déménager ; toutes ne trouveront pas à se reloger dans le quartier, entraînant inévitablement une diminution de la population. Donc un rétrécissement du marché local qui ne peut que nuire aux affaires des commerçants et accentuer la spirale négative du quartier, déjà touché par le mouvement vers la banlieue. Ainsi, la population d'Hochelaga-Maisonneuve passe de 80 000 habitants en 1966 à 73 000 en 1971, puis 59 000 en 1976 et 50 000 en 1981. Evidemment, cette diminution n'est pas seulement imputable aux démolitions de l'autoroute : la fermeture des usines et le déplacement d'une partie de la population vers les quartiers périphériques et la banlieue en sont les principales causes. *Stricto sensu*, les expropriations ne concernent que 5 000 habitants ; la population totale du quartier diminue de 30 000 personnes en 25 ans. Mais il faut constater que la chute la plus brutale (-14 000) se produit entre 1971 et 1976, au moment des démolitions de l'autoroute. En effet, les destructions ont des effets induits : une fois l'annonce officielle de l'expropriation, les résidents déménagent et laissent leur bâtiment vacant. Avant que la maison ne soit rasée, il se passe un temps plus ou moins long pendant lequel la rue, ou le segment de rue, reste à l'abandon. Cela ne manque pas de rejaillir sur les bâtiments avoisinants, non expropriés, qui perdent de leur attractivité. En septembre 1972, *Les Nouvelles de l'Est* nous apprennent que « dans la zone expropriée, le vandalisme et le feu menacent » et que « les accumulations d'ordures dans les logements abandonnés sont un danger supplémentaire »¹. Le Ministère des Travaux Publics se trouve obligé d'assurer la surveillance des logements abandonnés, de sorte qu'ils ne deviennent pas le lieu de rassemblement des jeunes du quartier. Cette situation entraîne inévitablement un stratégie d'évitement de la part des locataires qui refusent de s'installer dans les espaces jouxtant la zone abandonnée. Les travaux de démolition et de déblaiement, qui débutent en juin 1973, durent de longs mois, pendant lesquels le sud d'Hochelaga-Maisonneuve ressemble à un immense chantier, puis à un terrain vague. D'autant qu'en 1974, pour éviter de durcir l'opposition populaire à la veille des Jeux Olympiques, le gouvernement provincial annonce que le projet d'autoroute dans l'est est reporté aux lendemains de l'événement sportif.

La donne politique change en 1976 quand le Parti Québécois remporte les élections provinciales. Opposé de longue date à l'idée d'une autoroute dans l'est de Montréal, le PQ dispose désormais du pouvoir nécessaire pour interrompre le projet. Ce qu'il ne tarde pas à faire : en décembre 1976, il arrête tous les travaux puis, en septembre 1977, le ministre des Transports du Québec annonce le retrait définitif du projet de prolongement de l'autoroute Ville-Marie de la rue Sanguinet au tunnel Hyppolite-Lafontaine. Le ministère envisage désormais d'élargir la rue Notre-Dame, qui compterait six voies, et d'utiliser les terrains vacants pour y reconstruire des habitations².

Marie. Voir Luc Noppen, *Op. Cit.*, 2001, p. 48.

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 6 septembre 1972.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 28 septembre 1977.

Débute alors une nouvelle saga, qui ne concerne plus un projet d'autoroute, mais un plan de boulevard urbain dont les multiples aspects seront contestés dans les décennies 1980 et 1990.

L'histoire du tronçon est de l'autoroute Ville-Marie offre plusieurs enseignements. Le gouvernement du Québec développe son projet indépendamment des oppositions populaires coalisées dans un « front commun » possédant une double particularité : il transcende à la fois les divisions territoriales et les clivages traditionnels. Un projet urbain contesté permet d'unir, au-delà des quartiers, des prêtres, des militants du PQ, du FRAP, des commerçants et des membres d'organismes populaires qui ont chacun des intérêts et des objectifs propres, mais qui parviennent à les dépasser dans cette action commune. Pourtant, ce n'est pas le Front commun qui relègue l'autoroute aux oubliettes, mais une décision politique, prise à la suite d'élections. Certes, le PQ faisait partie de la coalition, mais on ne peut que constater l'incapacité des organisations populaires, émanant de la base, à faire entendre leur point de vue par le pouvoir politique qui semble sourd aux critiques. A aucun moment, le Ministère des Transports n'a ouvert la porte aux citoyens pour discuter des modalités du projet ; loin de consulter, il s'est contenté d'informer et ce sont les bulletins de vote, plus que les manifestations et les pétitions, qui permettent l'abandon du projet contesté. L'échec de la stratégie du gouvernement libéral de Robert Bourassa, qui laisse derrière lui un terrain vague dans Hochelaga-Maisonneuve, sert de leçons au Parti Québécois qui, pour son projet de boulevard urbain, mènera une véritable politique de consultation.

3/ Les groupes populaires et le logement : proposition et contestation

L'opposition à l'autoroute est-ouest n'est qu'une partie d'une lutte plus large des groupes populaires contre les politiques urbaines de la municipalité accusées de favoriser les spéculateurs et les propriétaires au détriment des classes populaires ; la même critique que celle formulée par la mairie communiste de Saint-Denis. L'action populaire en matière de logement s'oriente vers deux directions : la proposition de solutions et la contestation. Dans le premier cas, des citoyens se regroupent au sein de coopératives d'habitation pour offrir une alternative au logement public et privé. Dans le second, les habitants, par l'intermédiaire de différents groupes, se mobilisent contre la rénovation urbaine, contre le pouvoir excessif accordé aux propriétaires, contre le prix des loyers, etc.

a/ Les coopératives d'habitation

Le mouvement québécois des coopératives d'habitation prend sa forme actuelle au début des années 1970, mais il plonge ses racines à la fin du XIX^e siècle avec la création de coopératives

d'épargne pour l'habitation. Plusieurs décennies après, des coopératives de construction se développent dans la province¹. Dès 1937, la Construction coopérative du Québec (CCQ) est créée, mais, à ses origines, elle possède surtout une existence formelle. Ce n'est qu'après le second conflit mondial qu'est inaugurée la première coopérative de Montréal, baptisée le « Chez nous canadien ». Il s'agit en fait d'une coopérative de construction, comme toutes celles fondées jusqu'à la fin des années 1960 : la coopérative est dissoute une fois les logements construits, elle ne participe pas à leur gestion et les habitants sont propriétaires à part entière de leur logement. En 1948, une Fédération des coopératives d'habitation du Québec est mise sur pied pour aider et informer sur l'obtention de financements publics ; l'année suivante, 88 coopératives existent déjà dans la province, majoritairement dans la région de Québec. Il faut ensuite attendre près de quinze ans pour que le gouvernement donne un cadre légal à ce type de structure², grâce à la « Loi des associations coopératives » votée en 1963. La naissance de la Société d'habitation du Québec en 1967 donne un nouvel élan au mouvement coopératif³. En 1970, la Fédération des Coopératives d'Habitation⁴ se transforme pour devenir, en 1970, la Fédération Coop-Habitat. Ce changement de nom témoigne surtout d'une évolution des orientations : grâce à l'aide financière de la nouvelle SHQ et de la SCHL, Coop-Habitat encourage la création de coopérative d'habitation proposant des logements locatifs. Un nouveau principe s'impose : c'est la coopérative qui est propriétaire du logement et les coopérants sont locataires de leur appartement et administrateurs du bâtiment dans son ensemble. C'est sous cette forme que se développe depuis le mouvement coopératif québécois. Il faut donc plus de vingt ans pour qu'un cadre légal et institutionnel ainsi qu'une orientation claire soient adoptés⁵.

Avant d'entrer dans les détails de la naissance du secteur coopératif à Hochelaga-Maisonneuve, quelques précisions sont nécessaires. Nous ne disposons pas d'archives nous permettant de retracer de manière détaillée l'histoire de chaque coopérative. Les différents éléments glanés sur ce sujet dans *Les Nouvelles de l'Est* peuvent parfois donner une impression d'uniformité. Chaque coopérative connaît pourtant une genèse spécifique. Des locataires d'un même immeuble

1 Marie-Jeanne Bouchard, *Evolution de la logique d'action coopérative dans le secteur du logement locatif au Québec*, thèse de doctorat de sociologie, Ecole des hautes études en sciences sociales, 1994. Pour le Canada anglais, voir Ian Macpherson, *Each of All. A History of the Co-Operative Movement in English Canada, 1900-1945*, Toronto, Toronto University Press, 1979.

2 Jean-Pierre Collin, « La modernisation de la société québécoise dans les années cinquante : le cas des coopératives d'habitation », in LEONARD Jean-François (dir.), *Georges-Émile Lapalme*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 41-51.

3 Hervé Fahndrich, « Une analyse des coopératives de construction au Québec, 1937-1968 », *Coopératives et développement*, vol. 16, n° 1, 1984.

4 Malgré l'appellation trompeuse, il s'agit en fait de coopératives de construction.

5 Francine Labrecque, *Bâtir ensemble. Historique du mouvement coopératif en habitation dans Hochelaga-Maisonneuve*, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve/Services à l'Habitation Hochelaga-Maisonneuve, 4^e trimestre 1986. Voir en particulier la première partie « Bref historique du mouvement coopératif au Québec ».

peuvent se regrouper pour racheter le bâtiment à leur propriétaire et le transformer en coopérative ; parfois, ce sont des amis qui décident de s'associer pour partir à la recherche d'une maison pour l'acquérir et la transformer en coopérative ; enfin, l'idée peut émerger au cours de réunions d'informations et rassembler des personnes exclusivement autour de ce projet. Les lacunes des données disponibles masquent également la complexité du processus de fondation. Une fois l'emplacement ou l'immeuble trouvé, il faut établir des études de faisabilité et de rentabilité, obtenir un permis de démolition ou de construction de la Ville de Montréal, puis choisir un entrepreneur pour exécuter les travaux, obtenir l'argent nécessaire en demandant notamment des subventions, trouver un prêteur (Caisses populaires ou banques), négocier les assurances, etc. Autant d'étapes qui nécessitent un certain savoir faire technique et administratif qui peut induire une sorte des sélections des locataires : pour une période plus récente, Christine Damme a en effet montré que les membres des coopératives d'Hochelaga-Maisonneuve sont d'un niveau socio-économique plus élevé que la moyenne du quartier¹.

Enfin, expliquons brièvement le fonctionnement interne des coopératives. Chaque membre est à la fois locataire du logement qu'il habite et « propriétaire » du bâtiment en tant que coopérant². Ainsi, l'opposition locataire-propriétaire s'estompe : chaque locataire est en quelque sorte une fraction de son propriétaire. Fondée sur un principe de non-lucrativité, la formule coopérative doit permettre de baisser le prix des loyers pour maintenir les logements accessibles aux ménages modestes. La gestion collective et bénévole de la structure (administration, entretien, comptabilité...) participe également à la diminution des coûts. Enfin, le fonctionnement de la coopérative est traditionnel des organismes populaires, avec une assemblée générale souveraine où chaque membre possède un vote, un conseil d'administration et des comités thématiques régissant différents aspects de la vie de la coopérative (loisirs, sélection des futurs locataires, relations extérieures, travaux...).

A Hochelaga-Maisonneuve, la première coopérative d'habitation apparaît suite à l'initiative de quelques citoyens du quartier qui se regroupent pour créer les « Habitations Populaires Hochelaga-Maisonneuve Inc. » (HPHM) dans le but d'acquérir et de rénover des vieilles maisons du quartier pour en faire des coopératives. En juin 1975, les HPHM reçoivent une première subvention « de démarrage » de 7 500 \$ de la part de la SCHL. Cet argent doit servir à prendre des options d'achat sur trois maisons, et à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'expertise professionnel³.

1 Christine Damme, *Portrait social des membres des coopératives d'habitation d'Hochelaga-Maisonneuve à Montréal*, rapport d'enquête pour les Services à l'habitation Hochelaga-Maisonneuve, juillet 1986.

2 Le système de la coopérative ne doit pas être confondu avec la « copropriété » française : les coopérants détiennent une part sociale de la coopérative qui possède les logements, ils ne sont pas eux-mêmes les « copropriétaires » des logements.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 11 juin 1975.

Un mois plus tard, la coopérative prend une option en bonne et due forme sur un immeuble situé à l'intersection des rues Saint-Germain et Adam, elle embauche des architectes pour réaliser les plans préliminaires de rénovation devant permettre de créer douze logements. Une seconde option est posée, le 2 juillet, sur un édifice du boulevard Pie IX. Tout semble partir sur le bon pied et l'un des responsables de la SCHL considère même que le groupe des Habitations populaires d'Hochelaga-Maisonneuve est celui qui avance le plus rapidement parmi les quarante groupes similaires de la région de Montréal¹. Pourtant, la situation ne tarde pas à se corser. En avril 1976, les HPHM doivent abandonner le projet de la rue Saint-Germain, alors que le bâtiment vient d'être acheté. Officiellement, la raison invoquée est la découverte de défaillances dans la structure de la maison². Puis, les difficultés se poursuivent : en août 1977, *Les Nouvelles de l'Est* parlent d'un « essor laborieux », de « découragement passager », ou bien encore de « tracasseries bureaucratiques »³. Ce n'est que deux ans après la création de la coopérative que ses deux premiers logements situés rue Pie IX sont mis en location : « cela démontre la difficulté de faire de la rénovation et de la restauration en milieu populaire par une corporation de type coopératif à but non-lucratif » conclut le journal⁴. Car la coopérative de la rue Pie IX fut aussi un chemin de croix : dans un premier temps, aucun entrepreneur du quartier n'accepte d'effectuer les travaux de rénovation et la coopérative doit faire appel à une entreprise extérieure. De plus, par rapport aux estimations initiales, les frais de rénovation du bâtiment sont en réalité bien plus élevés et la SCHL, principal organisme de financement du projet (mise à part une subvention d'un montant fixe par logement que se partagent les gouvernements municipaux et provinciaux) rechigne à débloquer l'argent supplémentaire. L'accroissement du coût des travaux se répercute sur les loyers : entre 155 et 170 \$ par mois pour un 3 ½. Certes, cette somme est importante, surtout au regard de la vocation sociale de ces logements, mais les locataires des Habitations populaires possèdent certains avantages : en tant que membres de la coopérative, ils sont partiellement propriétaires de l'édifice et peuvent participer aux décisions concernant l'administration et l'orientation des HPHM. De plus, ils n'ont pas à s'inquiéter d'une future augmentation des loyers ou d'une éventuelle éviction et ils habitent un logement en parfait état. Une fois l'opération rentabilisée, s'ils sont toujours membres de la coopérative, ils peuvent même espérer une baisse de loyer.

Les Habitations populaires d'Hochelaga-Maisonneuve sonnent donc le coup d'envoi du mouvement coopératif dans le quartier. Se met ensuite en place, avec la création en septembre 1977 des Services à l'habitation Hochelaga-Maisonneuve (SHHM), un dispositif cohérent chargé de

1. *Les Nouvelles de l'Est*, 2 juillet 1975.

2. *Les Nouvelles de l'Est*, 14 avril 1976.

3. *Les Nouvelles de l'Est*, 10 août 1977.

4. *Les Nouvelles de l'Est*, 10 août 1977.

soutenir la mise en location de logements coopératifs à une plus grande échelle¹. Pour comprendre l'origine des SHHM, il faut remonter à 1975 quand quelques hommes d'Eglise reçoivent un héritage substantielle d'une personne anonyme. Pour gérer le million de dollars ainsi reçus, une fondation – la Corporation de la famille ouvrière Marie-Valérie – est créée dans le but de faciliter l'accès à la propriété des personnes à faibles revenus dans les quartiers Centre-Sud, Saint-Henri et Hochelaga-Maisonneuve. Jacques Leclerc, le curé de la paroisse Très-Saint-Nom-de-Jésus, participe au conseil d'administration de la corporation et l'abbé Claude Julien est nommé pour être responsable du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Ce dernier, qui travaillait autrefois dans le mouvement communautaire de Pointe-Saint-Charles, accepte ce poste dont la tâche principale est guider les citoyens désireux de mettre sur pied une coopérative d'habitations. Ainsi, il organise des sessions d'information au cours desquelles il invite par exemple Pierre Sylvestre, fondateur d'une coopérative à Côte-des-Neiges qui vient raconter son expérience, Louis Pretty, professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal qui explique les principes de la coopérative d'habitation, M. Martel, fonctionnaire au Ministère des Coopératives et des Institutions Financières qui se charge d'apporter le point de vue gouvernemental.

Louise Lauzon, France-Marie Lupien et Jules Auger, respectivement notaire, avocate et architecte dans Hochelaga-Maisonneuve, assistent à ces réunions d'information et décident d'offrir leur aide à Claude Julien. Ce quatuor travaille au lancement d'une coopérative sur la rue Nicolet. Recevant des subventions de la Corporation Marie-Valérie et de la SCHL, il sollicite également certaines Caisses populaires du quartier² qui acceptent de participer au projet. Un comité est alors mis sur pied pour structurer le futur organisme et, en août 1977, les Services à l'Habitation Hochelaga-Maisonneuve reçoivent leur incorporation. Cette nouvelle structure, impulsée par des représentants religieux, des Caisses populaires et des citoyens engagés, mais peu représentatifs de la composition sociale du quartier, est tournée vers différents objectifs : elle doit favoriser la rénovation de logements et le développement de coopératives d'habitations en fournissant des ressources humaines et financières ; elle peut aussi être maître d'œuvre et recevoir la charge de construire, acquérir ou améliorer des immeubles pour les vendre sans profit. Les SHHM sont dits « Groupe de ressources techniques » (GRT), comme il en existe dans différents quartiers montréalais.

Dès lors, les projets fleurissent à Hochelaga-Maisonneuve. Lancée à l'automne 1977, la coopérative d'habitation de la rue Dézéry se distingue de celle de la rue Pie IX par sa taille : située

1 Francine Labrecque, *Bâtir ensemble. Historique du mouvement coopératif en habitation dans Hochelaga-Maisonneuve*, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve/Services à l'Habitation Hochelaga-Maisonneuve, 4^e trimestre 1986. Les informations qui suivent sont extraites de la troisième partie de ce document.

2 Les Caisses populaires Hochelaga, Nativité d'Hochelaga, Sainte-Jeanne d'Arc, Maisonneuve et Saint-Jean-Baptiste de Lasalle.

au sud du parc, sur des terrains de l'autoroute abandonnée, elle comporte 38 logements¹. A cause des tergiversations autour de la vocation industrielle ou résidentielle des terrains laissés vacants par le projet d'autoroute abandonné au nord de la rue Notre-Dame, il faut plus de deux ans au Gouvernement du Québec pour accepter de s'engager financièrement dans le projet : la vocation résidentielle de ces espaces est ainsi officiellement entérinée². Pour fêter l'accord des autorités provinciales, une rencontre est organisée avec tous ceux qui ont, de près ou de loin, œuvré à la réussite du projet. La liste des personnes présentes témoigne de la multiplicité des partenaires impliqués dans cette entreprise coopérative qui, bien que définie comme populaire, mobilise fortement les pouvoirs publics : le député de Sainte-Marie, le vice-président de la SHQ, deux responsables du programme québécois d'aide au développement des coopératives d'habitation, deux représentantes de l'Office de planification du Québec, l'architecte, l'urbaniste, les membres de la coopératives et, enfin, des membres du Groupe de ressources techniques³.

En 1978, en vertu de ses différents programmes (Programme d'aide au logement et Programme d'aide à la remise en état des logements), la SCHL accorde un prêt de 55 000 \$, sur 35 ans et à un taux d'intérêt de 10 %⁴, à la coopérative d'habitation Oserake pour construire des logements locatifs à l'angle des rues Létourneux et Notre-Dame et pour acquérir et rénover trois anciens logements privés de la rue Leclaire afin de les transformer en logements coopératifs⁵. Puis, un autre prêt de 57 000 \$, aux mêmes conditions, lui est attribué pour acheter, remettre en état et transformer trois logements de la rue Orléans⁶. En 1978, la coopérative Mon Toit est formée par un groupe de personnes impliquées dans divers organismes du quartier. En cinq ans, elle rénove 44 logements dans les rues Desjardins, Bourbonnière et Cuvillier et les transforme en habitations coopératives qu'elle destine aux personnes âgées, aux familles nombreuses ou monoparentales et aux handicapés. Pour mener à bien ses différents projets, elle bénéficie du soutien des Petites Sœurs de l'Assomption, des Caisses populaires du quartier mais aussi de prêts hypothécaires de la SCHL⁷.

A l'aube des années 1980, le mouvement coopératif à Hochelaga-Maisonneuve, connaît déjà l'architecture qu'il conservera durant les deux décennies suivantes. Depuis 1979, le GRT fonctionne selon une organisation plus méthodique et gagne en efficacité. Son conseil d'administration est élargi, passant de cinq à sept personnes, et accueille désormais des représentants de coopératives du quartier. Grâce aux subventions de l'Union régionale des Caisses populaires de Montréal, du

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 26 septembre 1978.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 27 mai 1978.

3 *Les Nouvelles de l'Est*, 10 avril 1979.

4 Une subvention fédérale en réduction d'intérêt ramène l'intérêt payable par l'organisme à 8 %

5 *Les Nouvelles de l'Est*, 17 octobre 1978.

6 *Les Nouvelles de l'Est*, 21 novembre 1978.

7 *Les Nouvelles de l'Est*, 12 juillet 1983.

gouvernement québécois (dans le cadre du programme Logipop, destiné aux coopératives) et, dans une moindre mesure, de la Fondation Ignace-Bourget, les SHHM embauchent quatre permanents en 1979, contre un l'année précédente, lui permettant d'accroître la qualité des informations délivrées. Les SHHM mettent désormais à disposition des personnes tentées par l'aventure coopérative des prototypes de contrats, d'études de faisabilité et de rentabilité, d'offres d'achat, etc. ; ils les orientent dans leur politique de location. Preuve de la consolidation du GRT, son conseil d'administration est à nouveau élargi en 1980, pour réunir neuf membres dont les fonctions respectives montrent à la fois la multiplicité des partenaires et leur imbrication étroite. Ainsi, le nouveau CA se compose comme suit :

Composition du Conseil d'administration des Services à l'habitation Hochelaga-Maisonneuve en 1980.

Provenance	Membres du Conseil d'administration
Institutions	Directeur de la Caisse populaire Saint-Jeanne-d'Arc ; Directeur général adjoint du Service de planification et de développement de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins ; Président du Conseil d'administration du CLSC Hochelaga-Maisonneuve.
Mouvement coopératif	Président de la coopérative d'habitation Oserake ; Président de la coopérative d'habitation Coinso ; Président de la coopérative Mon Toit ; Présidente de la coopérative d'habitation Hochelaga-Maisonneuve I.
Notabilité locale	Un notaire ; un « rentier » ; un ingénieur.

Source : *Les Nouvelles de l'Est*, 26 février 1980.

Pour la seule année 1980, le GRT participe à la création de cinq coopératives dans Hochelaga-Maisonneuve et deux autres à Saint-Henri et Rosemont ; 23 % des prêts accordés par la SCHL à des coopératives d'habitation localisées sur l'île de Montréal l'ont été à des structures soutenues par les SHHM¹, témoignant du rôle central acquis par cet organisme au fil des années.

Les coopératives d'habitation se présentent comme des initiatives populaires, comme les fruits de la participation des habitants destinés à offrir une solution alternative entre les logements locatifs privés et les HLM. Fortement soutenues par les Caisses populaires Desjardins, les coopératives bénéficient également de l'argent public des gouvernements fédéral (par le biais de la SCHL) et provincial (grâce à la SHQ et son programme Logipop). Le secteur coopératif est donc étroitement dépendant des orientations gouvernementales : il reste embryonnaire dans les années

¹ *Les Nouvelles de l'Est*, 11 mai 1980

1970, tandis que l'accent est mis sur la construction de logements sociaux. Avec l'austérité budgétaire des années 1980, la solution des HLM est délaissée et les gouvernements se tournent vers le « tiers secteur en habitation ». Les coopératives et autres « organismes sans but lucratif en habitation » (OSBL en habitation) se développent alors considérablement. D'autant qu'un troisième partenaire, jusqu'alors absent, s'affirme : la Ville et sa Société municipale d'habitation de Montréal (SOMHAM), créée en 1978 mais dont les activités dans le domaine coopératif débutent véritablement la décennie suivante. D'un ensemble éclaté d'organismes, les coopératives se constituent peu à peu sous forme de réseaux, au niveau du quartier, puis de la ville et de la province.

Tandis que le Québec s'oriente vers une solution mixte privé-public-coopératif, Saint-Denis fait clairement le choix du logement social. Les seules tentatives de gestion communautaire du logement qui y émergent émanent de l'église catholique locale et demeurent circonscrites à des cas isolés. Durant les années 1950, la paroisse Saint-Denis de l'Estrée participe à la création de « L'Habitat communautaire », une société coopérative de construction d'HLM, qui édifie la Cité Montjoie dans le quartier Mutualité. Basée sur un principe de copropriété de l'ensemble du bâtiment et inaugurée en octobre 1958, elle s'adresse aux familles à revenus modestes. La revue *Ensemble* vante « l'aspect social et éducatif » de ces « logements communautaires » et les présente comme le fruit d'une initiative populaire pour s'organiser à la base : « Pour résoudre la crise du logement, deux solutions possibles : attendre que les Services Publics fassent tout, ou bien chercher soi-même une solution intéressante »¹. Des propos qui ne sont pas sans rappeler l'idée d'*empowerment* et qui montre l'influence de la doctrine sociale catholique sur cette notion promue par les organismes communautaires canadiens dans les années 1980 et 1990. Nous ne connaissons pas le nombre de logements de ce premier programme, mais nous savons que l'Habitat communautaire se lance, au début des années 1960, dans un second projet de 136 logements, dont nous ignorons cette fois la localisation à Saint-Denis. La position de la municipalité à l'égard de ces initiatives n'est pas claire. En mai 1958, le Père Bendele, de la paroisse Saint-Denis de l'Estrée, demande au maire de Saint-Denis de présider la cérémonie d'inauguration de la cité Montjoie, en lui assurant « qu'elle ne prendra aucun caractère confessionnel et qu'aucun ecclésiastique ne prendra la parole ». Car, dans son « désir [...] d'apporter [sa] modeste part à l'œuvre commune de construction », la paroisse a « été aidée par [les] services [de la ville] à maintes reprises »². Cette demande, dont la réponse est introuvable, semble témoigner de l'accueil favorable du pouvoir municipal à l'égard de cette initiative paroissiale. Pourtant, d'autres signes paraissent indiquer une certaine méfiance. La municipalité lui reproche notamment que « lorsque des photos sont publiées, elles le sont

1 *Ensemble*, n° 4, Noël 1959.

2 AMSD, 10 S 110, Lettre du Père Bendele, de la paroisse Saint-Denis de l'Estrée, à Auguste Gillot, maire de Saint-Denis, 7 mai 1958.

généralement avec d'autres photos d'immeubles de l'Office, ce qui semble donner une importance plus grande à l'activité de l'HABITAT communautaire », tout en reconnaissant que cette activité « n'est cependant pas négligeable ». Le tiers secteur du logement reste à Saint-Denis embryonnaire, tandis qu'il connaît une croissance importante à Hochelaga-Maisonneuve à partir des années 1980.

b/La crise du logement dans les luttes de classe

Les organismes populaires nés à partir de la fin des années 1960 se placent d'abord dans le registre de la contestation des politiques du logement et des politiques urbaines et on retrouve dans leurs discours les critiques formulées par la mairie de Saint-Denis : l'Etat ne mobilise pas suffisamment d'argent pour construire des HLM, favorise la spéculation foncière et avantage les propriétaires au détriment des locataires¹, etc.

Au sein du Comité de citoyens, un « front du logement » est constitué en 1968. Son rôle est à la fois défensif et offensif : il s'oppose à l'expropriation d'habitants installés dans des habitations vétustes de la rue Davidson, dénonce l'attitude de la Ville de Montréal et accuse la Ligue des propriétaires de Montréal de collusion avec les pouvoirs économiques et politiques. Parallèlement, il tente d'offrir des solutions. Quand, en 1968, la Ligue des propriétaires élabore un nouveau bail destiné à régir les relations entre propriétaires et locataires, le Comité de citoyens le rejette vertement : avec son nouveau contrat de location, la Ligue pousse le locataire à « *renoncer à tous ses droits et privilèges et décharge son propriétaire de tous ses devoirs et obligations* » et « *réduit le locataire à l'état d'esclavage* »². Il faut reconnaître que ce document favorise clairement ceux qui possèdent les logements. Citer certains de ses articles, qui peuvent presque paraître saugrenus, suffit pour s'en rendre compte :

« le locataire s'engage à garnir les lieux loués de meubles et effet saisissables suffisants pour garantir le loyer d'une année dans un délai de quinze jours après la date de commencement du bail, faute de quoi le locateur aura droit de demander en aucun temps la résiliation du présent bail [...] »

-A faire auxdits lieux loués pendant la durée du bail toutes réparations nécessaires à leur entretien, le locateur en étant déchargé [...]

-A chauffer convenablement les lieux loués pendant la saison froide ; à entretenir à ses frais en état de bon fonctionnement les fournaises et accessoires et tous les appareils de chauffage [...]

-A ne garder dans lesdits lieux loués, ni pigeon, ni chien, ni volaille, chat, ni aucun autre animal, [...] à ne pas trouser les murs et les boiseries, ni scier, ni fendre de bois dans le logement, rallonge, plateforme ou galerie, ni y faire aucun bruit pouvant incommoder les voisins ou les autres locataires de la bâtisse et spécialement cesser tout chant, danse et musique (radio comprise) de onze heures du soir à huit heures du matin, le propriétaire ayant droit à la résiliation du bail s'il le juge à propos [...]

1 Pierre Hamel, *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)*, thèse de doctorat de sociologie, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, 1991.

2 AUQAM, 162P-630/1, « Critique du bail », par Robert Aubin, Communiqué du Comité de citoyens de Hochelaga-Maisonneuve, 4 avril 1968.

-A ne pas surcharger les lieux loués, le locateur ne se rendant pas responsable des conséquences de telle surcharge [...]

-A permettre en tout temps au locateur de faire visiter lesdits lieux loués, par ceux qui voudraient les acheter, d'y mettre des affiches pour la vente de la propriété, d'y entrer lui-même ou d'y envoyer ses agents ou ouvriers pour les examiner ou y faire des réparations [...].

-Le locateur ne sera tenu de faire aucune réparation quelconque, pas même les grosses réparations auxquelles la loi oblige le locateur, à moins de stipulation expresse à cet effet au présent bail [...]

-Le locataire devra se débarrasser de toute vermine dès qu'il s'en apercevra et s'il en restait après qu'il aura quitté les lieux loués, le locateur le tiendra responsable de tous frais et dommages occasionnés.

-Le locataire s'engage à ne point entrer dans les lieux loués aucun bien ou effet affecté d'un lien en faveur d'un tiers sous peine de résiliation du présent bail sur simple avis du locateur, à moins que ce dernier ait donné préalablement son consentement par écrit ».

AUQAM, 162P-630/1, Copie du bail de la Ligue des propriétaires de Montréal, 1968. Voir en annexe la version complète de ce bail.

Pour répondre au texte de la Ligue des propriétaires, le Comité de citoyens rédige un « *bail qui respecterait propriétaires et locataires* » dont la tonalité contraste avec celle du précédent texte. Les charges pesant sur le locataire sont moindres et les obligations des propriétaires mieux définies. Dans le bail de la Ligue, sur 21 articles, 18 sont contraignants pour les locataires et circonscrivent leurs nombreux devoirs. Les trois articles mentionnant le rôle des propriétaires visent surtout à le décharger de ses responsabilités (« *le locateur ne sera tenu de faire aucune réparation quelconque* » ; « *le locateur ne sera responsable d'aucun dommage, trouble ou nuisance que le locataire pourra subir ou éprouver par le fait, la faute ou la négligence des voisins* ») ou à préciser ses droits (« *dans le cas où le logement deviendrait inhabitable par suite d'un incendie ou autre accident, le locateur pourra à son choix annuler ce bail ou réparer ledit logement dans un délai raisonnable* »). Pour des raisons infimes, le propriétaire possède le droit de résilier le bail à tout moment et de déloger son locataire : s'il possède un chien ou un canari, s'il écoute la radio après onze heures du soir, s'il a un différend avec un autre locataire, s'il ne possède pas d'« *effets saisissables* » en quantité suffisante, etc. *A contrario*, le bail du Comité de citoyens comporte vingt articles. Douze définissent les obligations des locataires et sept celles des propriétaires, le dernier étant partagé puisqu'il concerne la procédure de reconduction du bail. La répartition des droits et devoirs est plus équilibrée et les obligations des locataires sont plus souples. Quelques exemples :

« Le locataire s'engage à garnir les lieux loués de meubles et effets saisissables suffisants pour garantir le loyer du premier mois¹ dans un délai de quinze jours après la date de commencement du bail, faute de quoi le locateur aura droit de demander la résiliation du bail [...]

-Le locataire s'engage à se conduire de façon à ne pas incommoder les voisins et les autres locataires, à ne pas faire de bruit entre onze heures du soir et huit heures le matin² [...].

-Le locateur s'engage à réparer la plomberie, les plafonds, la toiture, les escaliers, galeries,

1 Contre un an dans le bail de la Ligue des propriétaires.

2 La référence à la musique, à la radio, à la télévision a disparu.

hangars, etc. dès qu'il aura reçu un avis écrit du locataire signalant une défectuosité

-Le locateur s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance de responsabilité publique afin de garantir le paiement d'une indemnité pour le cas où le locataire ou toutes autres personnes seraient victimes d'un accident à cause du mauvais état des lieux loués

-Pour le cas où les lieux deviendrait inhabitable par suite d'un incendie ou autre accident, le locataire pourra, à son choix, déclarer son bail résilié ou choisir de revenir habiter dans le logement après réparations ».

AUQAM, 162P-630/1, « Un bail qui respecterait propriétaires et locataires », par le Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve, 1968. Voir en annexe n° ? la copie complète de ce projet de bail.

Ce dernier article est symbolique : ce qui était une prérogative du « locateur » devient un privilège du locataire : le rapport de force est inversé. Le Comité de citoyens dénonce le pouvoir excessif des propriétaires et leur influence sur le Conseil de Ville de Montréal et la Régie des loyers. Les accusations du Comité, relayées par *Les Nouvelles de l'Est*¹, déclenchent des réactions hostiles parmi les propriétaires du quartier. L'un d'eux réagit dans l'hebdomadaire local. Pour lui, les locataires « *ne sont que des plaignards (sic)* » ; peu disposé à négocier, il balaie les critiques d'un revers de main : « *nous n'allons pas chercher les locataires sur la rue, déclare-t-il au journal, et ils ne sont pas forcés de louer nos logements. Si le bail ne leur plaît pas, ils n'ont qu'à ne pas le signer !* »². Le bail n'est qu'un aspect de la lutte des classes que le Comité de citoyens mène sur le terrain du logement. Ses revendications vont plus loin : « *il faudra redéfinir la notion de propriété chez nous. Si cela implique des transformations radicale dans notre économie, il faut les faire* »³. Faute de moyens de pression efficace, ces demandes n'aboutissent pas.

Le « Front logement » du Comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve laisse place, après la dissolution du groupe en 1970, à une « Association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve » qui se définit comme une « *organisation de défense et d'information mise sur pied par des locataires du quartier en vue de regrouper les locataires et les petits propriétaires qui veulent non seulement lutter contre les injustices qui nous sont faites dans la situation du logement, mais aussi travailler à modifier les conditions de vie qui nous sont faites dans nos logements et dans notre quartier* »⁴. Ses cibles sont multiples. Le Gouvernement du Québec, d'abord : avec son projet d'autoroute Est-Ouest, il accentue la crise du logement en mettant « *8 000 personnes sur le pavé* »⁵ et dilapide des fonds qui pourraient être mobilisés à meilleur escient. Car le Gouvernement et la Ville de Montréal sont aussi accusés de ne pas construire suffisamment de logements sociaux et de

1 *Les Nouvelles des l'Est*, 16 avril 1968.

2 *Les Nouvelles de l'Est*, 23 avril 1968.

3 AUQAM, 162P-630/1, « Critique du bail », par Robert Aubin, Communiqué du Comité de citoyens de Hochelaga-Maisonneuve, 4 avril 1968.

4 AUQAM, 163P-630/12, Tract de l'association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve, janvier 1971.

5 AUQAM, 163P-630/12, « Comment un gouvernement peut se moquer des vrais besoins des salariés, des locataires et des petits propriétaires », brochure édité par l'Association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve, novembre 1970.

s'en remettre essentiellement à l'initiative privée, jugée inapte à répondre aux besoins des classes populaires. Selon l'Association des locataires, il faudrait que la Ville construise 10 000 logements « à prix abordable » par an ; or, depuis le lancement des habitations Jeanne Mance, c'est-à-dire plus de dix ans, elle n'en a construit que 2 000¹.

Le FRAP et le CAP reprennent, en les radicalisant et en leur donnant un contenu davantage politique, les luttes du Comité de citoyens puis de l'Association des locataires. Dans un document dressant le bilan de l'action municipale à Montréal depuis 1960, le Front d'action politique dresse un tableau noir de la situation de l'habitation dans cette ville où 82 % de la population est locataire, où les loyers, qui augmentent plus vite que les salaires, représentent 23,6 % du revenu des familles (contre 18,8 % au Québec)². De plus, le parc immobilier de Montréal est vétuste : 134 850 logements sont considérés comme des taudis ou ont été bâtis avant 1920, et 86 153 sont surpeuplés. Pour remédier à cette situation, le FRAP propose plusieurs solutions. Réduire le coût de la construction : il suggère la suppression de la taxe de 11 % appliquée aux matériaux de construction, mais aussi la « *généralisation de la préfabrication et des méthodes industrielles de production en série* » qui pourrait permettre de diminuer les prix des travaux de 15 à 25 %. Abaisser les prix du foncier : le FRAP propose la mise en œuvre d'une « *politique de planification urbaine, en contrôlant les prix et les périodes de thésaurisation* ». Dans un second temps, il envisage même « *l'abolition de la propriété privée du sol urbain* » car sa « *nationalisation [...] permet aux autorités une utilisation rationnelle du terrain selon les priorités sociales* ». Une politique qui serait peu coûteuse selon le FRAP car « *l'achat pourrait se faire par voie d'émission d'obligations municipales à long terme* ». Mais il faudrait dans ce cas contrôler les taux d'intérêts qui sont pour l'instant fixés par « *les banques, les spéculateurs et les compagnies d'assurance* ». Enfin, outre l'action sur les coûts de la construction, les taux d'intérêt et les sols urbains, le FRAP propose de construire des Habitations à loyer modique en grande quantité : il faudrait, selon lui, en édifier plus de 100 000. L'échec aux élections municipales d'octobre 1970 rend ce programme caduc, mais il reste présent dans les revendications des différents organismes actifs en matière de logement.

Au cours des années 1970, plusieurs groupes chargés de défendre les intérêts des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve voient le jour. Le Comité de locataires Boyce-Viau est formé pour organiser la vie collective de ce groupe de HLM et le Front commun contre l'autoroute Est-Ouest pour s'opposer au projet gouvernemental³. À côté des organismes de défense et de revendication,

1 AUQAM, 163P-630/12, « Comment un gouvernement peut se moquer des vrais besoins des salariés, des locataires et des petits propriétaires », brochure éditée par l'Association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve, novembre 1970.

2 AUQAM, 163P-630/5, « Le logement dans nos quartiers et à Montréal », Bilan de dix ans d'administration municipale, Front d'action politique, novembre 1969.

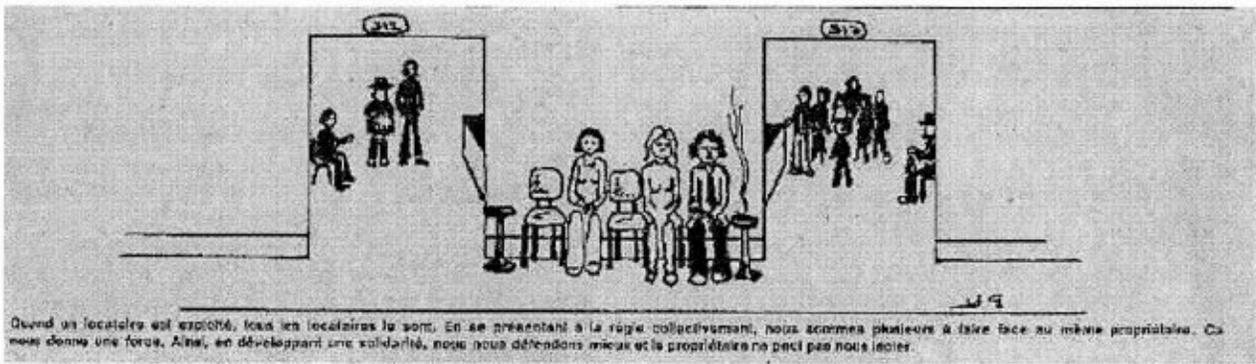
3 Jean Lapointe, Michel Blouin, « Hochelaga-Maisonneuve, cahier n° 2 », Projet « Connaissance de Montréal »,

certains groupes populaires fournissent différents services : les Services d'habitation Hochelaga-Maisonneuve¹ tiennent une banque de logements pour les expropriés pour cause de rénovation et mettent à disposition des locataires un service de conseils juridiques². Grâce au programme fédéral des Initiatives locales, les Chantiers communautaires proposent aux personnes à faibles revenus, en particulier les personnes âgées, les handicapées et les femmes monoparentales, des services d'entretien (peinture, lavage des murs, plâtre...) des logements³. Même le Service d'action communautaire du CLSC s'en mêle : dans un mémoire conjoint avec le CLSC de Rosemont, il critique pêle-mêle le manque de fonds consacrés au logement social par la SHQ, l'absence d'autonomie administrative dans la gestion des HLM et la mise à l'écart de leurs usagers, le manque de mixité sociale dans les HLM, l'impossibilité pour les locataires de l'Office municipal d'avoir recours à la Régie des Loyers pour régler leurs différends avec leur propriétaire⁴, etc.

Dernier né des années 1970, le Comité-Logement Hochelaga-Maisonneuve se définit comme « *une organisation populaire pour défendre les droits des locataires* » qui distribue de l'information, fait signer des pétitions ou organise des manifestations. Son discours possède une tonalité anticapitaliste évidente, qui rappelle l'argumentation de la mairie de Saint-Denis sur le rôle néfaste de l'entreprise privée dans le domaine du logement : « *comme classe ouvrière, nous sommes massivement locataires et à chaque printemps, depuis plusieurs années, nous subissons l'agression des propriétaires [...]. De plus en plus, nous avons affaire à des trusts, des compagnies, des capitalistes immobiliers qui profitent de la crise économique actuelle* »⁵. Si une crise du logement sévit, c'est, selon le Comité-Logement, à cause de la soif du gain des « *propriétaires exploités* », de l'inaction de l'Etat québécois et de la municipalité et de l'action partielle de la Régie des Loyers, présentée comme « *la gardienne des profits* ».

Bureau canadien de la jeunesse, novembre 1971.

- 1 A ne pas confondre avec les Services à l'habitation Hochelaga-Maisonneuve né quelques années plus tard pour soutenir le développement des coopératives dans le quartier.
- 2 Renée Martin, *Restauration d'un îlot-type d'Hochelaga-Maisonneuve*, rapport de travail en vue de l'obtention de la maîtrise en aménagement, Université de Montréal, février 1977.
- 3 *Les Nouvelles de l'Est*, 12 janvier 1972.
- 4 CDEACF, *Mémoire des CLSC Hochelaga-Maisonneuve et Rosemont sur la question du logement*, présenté lors des audiences publiques tenues par les députés montréalais du PQ, 29 octobre 1977.
- 5 AHHM, *Bulletin d'information du Comité-Logement Hochelaga-Maisonneuve*, mars 1978.



« Quand un locataire est exploité, tous les locataires le sont. En se présentant à la régie collectivement, nous sommes plusieurs à faire face au même propriétaire. Ça ne donne une force. Ainsi, en développant une solidarité, nous nous défendons mieux et le propriétaire ne peut pas nous isoler »



AHHM, 811.4 Bulletin d'information du Comité-Logement Hochelaga-Maisonneuve, mars 1978.

Les solutions proposées sont traditionnelles : geler des loyers, construire des HLM, contraindre les propriétaires à entretenir leurs logements et à effectuer les travaux de rénovation nécessaires, lutter contre les évictions, etc. Ce qui caractérise les groupes populaires québécois œuvrant dans le domaine du logement, c'est moins leur discours, qui ressemble dans les grandes lignes aux propos de la municipalité dionysienne et de ses Amicales de locataires, cellules communistes ou comités de quartier, que leur volonté de s'organiser à grande échelle de manière politiquement autonome. Pour obtenir une chance de voir leurs revendications satisfaites, les

différents organismes nouent des liens à l'échelle municipale, métropolitaine et parfois provinciale, pour tenter de faire basculer le rapport de forces. A la différence des Amicales de locataires de Saint-Denis, rassemblés sous la bannière d'une CNL liée au Parti communiste, les regroupements québécois revendiquent une indépendance politique.

En 1969, déjà, l'association des locataires d'Hochelaga-Maisonneuve adhère à l'Association des locataires de la Région métropolitaine qui fédère 41 groupes (20 à Montréal et 21 en banlieue). Son but est « *d'associer tous les locataires, de faire valoir leurs droits et de négocier avec les municipalités et les propriétaires* »¹. L'Association demande une diminution des taxes des locataires et des prix des loyers, propose d'améliorer les conditions de relogement et de dédommagement en cas d'éviction en matière de relogement et de dédommagement. Le Comité-Logement Hochelaga-Maisonneuve participe quant à lui au Regroupement pour le gel des loyers (RGL), un groupe aux accents marxistes-léninistes créé en janvier 1978 et qui se présente comme une « *organisation de lutte* » née « *d'une identification plus claire de l'ennemi : l'Etat et ses politiques en matière d'habitation* »². Unis au sein du RGL, une quinzaine de Comités-Logement et d'associations de locataires du Québec (essentiellement de Montréal)³ promeuvent une pétition contre la Société centrale d'hypothèques et de logement et organisent des manifestations devant la Régie des Loyers, le Ministère des affaires municipales ou face aux locaux de la Commission anti-inflation et de la SCHL⁴. Dans ses luttes, il reçoit l'appui formel de divers groupes populaires, radicaux ou progressistes : le Service d'aménagement populaire, l'ACEF de Montréal, l'Association de défense des droits sociaux de Centre-Sud, le Comité social Centre-Sud⁵ etc. Pour fait triompher ses quatre mots d'ordre (« Non aux augmentations de loyer, exiger des rénovations sans augmentation de loyer, opposons-nous aux évictions par les propriétaires, devenons membre de notre comité logement ou de notre association de locataires »), le RGL en vient à proposer des actions radicales et illégales : en s'appuyant sur l'exemple de locataires de la rue Ontario, dans Mercier, qui ont mené en 1978 une grève des loyers pour obliger leur propriétaire à rétablir le gaz qui leur avait été coupé, le RGL suggère d'étendre ce type d'actions aux autres quartiers en créant des « comités de grève des loyers » qui récolteraient chaque mois l'argent des loyers pour les placer sur un compte en banque au nom du comité. De même, pour faire face aux évictions, le Regroupement pour le gel des loyers

1 *Les Nouvelles de l'Est*, 3 septembre 1969.

2 AHHM, 811.7, Rapport d'activité du Comité de coordination du Regroupement pour le gel des loyers, présenté à l'Assemblée générale du 21 avril 1979.

3 Notre-Dame-de-Grâce Block Association, Power, Info-Logement, les Associations des locataires de Côte-des-Neiges, Montréal-Nord, de Québec, de Villeray, de Notre-Dame-de-Grâce, du Parc Lafontaine, l'association des locataires des résidences pour personnes âgées de Montréal Nord, Carrefour Saint-Michel ainsi que les Comités-Logement Centre-Sud, Saint-Louis, Rosemont, Hochelaga-Maisonneuve. Cf. AHHM, 811.7, Communiqué de presse du Regroupement pour le gel des loyers, 1^{er} février 1978.

4 AHHM, 811.7, *Le Droit au logement*, Bulletin du groupe Info-Logement, février 1978.

5 AHHM, 811.7, Communiqué de presse du Regroupement pour le gel des loyers, 1^{er} février 1978.

cite l'exemple des locataires de la rue Saint-Norbert qui ont occupé leur logement pour protester contre leur éviction et met en garde : « *l'occupation suppose qu'on refuse de quitter son logement et qu'on est prêt à affronter toutes les menaces utilisées par le propriétaire pour le faire partir* ». Il faut donc « *se serrer les coudes* », organiser des lignes de piquetage devant les logements occupés, afin d'empêcher les huissiers d'y pénétrer¹. Le RGL se présente comme un savant mélange des discours et actions du Parti communiste et des « gauchistes » à Saint-Denis.

Enfin, ultime avatar de ces groupes inter-quartiers intéressés par la question du logement et de l'urbain : le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Se définissant comme un « *regroupement provincial sur l'habitation et la qualité de vie dans les quartiers populaires du Québec* »², le FRAPRU voit le jour en réaction aux Programmes d'amélioration des quartiers (PAQ) mis sur pied par la Ville de Montréal en 1973 : « *au premier abord, [ce programme] se veut rassurant. Non seulement permet-il de refaire une beauté aux quartiers populaires, mais il comprend un processus de consultation de la population* », reconnaît-il avant d'ajouter que « *la réalité est tout autre. Dans la majorité des cas, la consultation menée par les municipalités n'est qu'une entreprise de mystification* »³. Un Groupe de ressources techniques de Montréal, les Habitations communautaires Centre-Sud, lance en 1977 l'initiative d'un colloque réunissant divers organismes des quartiers touchés par un PAQ. Quelques mois plus tard, 36 groupes venant de toute la province, de Montréal, mais aussi de Québec, Sainte-Hyacinthe, Lauzon ou Verdun, mais aucun d'Hochelaga-Maisonneuve, le quartier n'étant pas touché par un PAQ, se retrouvent du 20 au 22 octobre 1978 dans un hôtel de la rue Drummond. Cette rencontre accouche d'un manifeste qui critique les conséquences de la rénovation urbaine et propose différentes solutions. Selon ce texte, les PAQ engendrent une hausse des taxes et des loyers, une augmentation des démolitions et la « *déportation* »⁴ des locataires aux plus faibles revenus qui ne peuvent bénéficier des améliorations apportées par le programme et doivent déménager. Des conséquences imputables au système capitaliste : « *Les caractéristiques de ce développement sont la spéculation, les grands développements immobiliers, la concentration de plus en plus grande de la propriété entre les mains de quelques gros propriétaires ou trusts et la détérioration planifiée des logements actuels [...]. Tout cela avec la complicité active de l'Etat* »⁵. Pour les groupes rassemblés en octobre 1978, les PAQ n'ont pas pour but d'améliorer les conditions d'habitation des classes populaires, mais de rapporter « *des dollars pour la municipalité* » qui récupère ses investissements en augmentant les

1 AHHM, 811.7, *Projet de Manifeste pour le gel des loyers, Regroupement pour le gel de loyers*, 1979.

2 AUQAM, 21P-900 : 04/81, *Communiqué de presse, FRAPRU*, 25 octobre 1985.

3 *On reste ici ! La lutte pour sauver nos logements et nos quartier*, FRAPRU, premier trimestre 1989, p. 5.

4 *On reste ici ! La lutte pour sauver nos logements et nos quartier*, FRAPRU, premier trimestre 1989, p. 5.

5 AUQAM, 21P-900 : 04/81, *Manifeste tel qu'adopté au Colloque populaire sur les Programmes d'amélioration des quartier*, 20, 21 et 22 octobre 1978.

taxes après les rénovations. Selon les calculs de ce Manifeste, la Ville récupère en moins de dix ans la subvention qu'elle a accordé pour la rénovation : « *ce n'est pas une subvention, c'est un placement* »¹ proclament les groupes populaires.

A l'issue du colloque, le Comité-Logement Saint-Louis propose de créer une « *organisation à caractère principalement revendicatif, appuyé par des services, visant à établir le rapport de forces qui obligera l'Etat à adopter des mesures immédiates qui profiteront à chacun de nos quartiers* »². Un nouvel organisme voit alors le jour et porte initialement le nom de « Regroupement autour du colloque des PAQ » avant de devenir, en juin 1979, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, communément appelé FRAPRU. Cette appellation, qui évoque explicitement le parti politique FRAP, dissout quelques années plus tôt, donne des indications sur l'orientation politique radicale de ce nouveau Front. Il vise une critique politique des pouvoirs publics et des programmes mis en place par les différents gouvernements : le Programme d'aide pour l'accession à la propriété (PAAP) et le Programme d'aide au logement locatif (PALL) de la SCHL, accusés d'être uniquement destinés à soutenir le marché privé ; le Programme d'aide à l'amélioration des quartiers (PAQ) de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, dénoncés comme favorisant le déplacement forcé des classes populaires des centres villes ; le Programme de supplément de loyer³ de la SHQ qui consacrerait le passage de l'aide à la pierre à l'aide à la personne⁴, etc. Comme le Regroupement pour le gel des loyers, le FRAPRU prône la construction de HLM pour loger les populations défavorisées. Selon lui, le logement social manque cruellement au Québec et les demandes peuvent rester en attente « *deux, trois et même dix ans* ». En 1980, le FRAPRU établit que l'Office municipal d'habitation de Montréal possède une liste d'attente d'au moins 14 000 noms. Un chiffre qui, selon lui, est en-deçà de la réalité et ne reflète pas les besoins réels : beaucoup de personnes, qui « *savent qu'elles ont aussi peu de chances de rentrer dans un HLM que de gagner à Loto Québec* »⁵, ne posent même pas leur candidature.

Entre 1978 et 1980, le FRAPRU est encore balbutiant, il peine à s'implanter dans les quartiers : des 36 groupes initiaux, il n'en reste plus que sept en mars 1980 et les deux principaux organismes fondateurs (le Comité-Logement Saint-Louis et les Habitations Communautaires Centre-Sud) se retirent du projet. Il faut dire que le Front subit à cette époque la concurrence du Regroupement pour le gel des loyers, créé précédemment et dont la forte implantation dans les

1 AUQAM, 21P-900 : 04/81, *Manifeste tel qu'adopté au Colloque populaire sur les Programmes d'amélioration des quartier*, 20, 21 et 22 octobre 1978.

2 *On reste ici ! La lutte pour sauver nos logements et nos quartier*, FRAPRU, premier trimestre 1989, p. 5.

3 Sorte d'APL québécoise, créée en septembre 1979 suite à une entente fédéral-provincial.

4 AUQAM, 21P-900 : 04/81, « Les intervenants gouvernementaux en matière d'habitation et d'aménagement urbain. Situation actuelle, orientation et nouveaux programmes », document de travail du FRAPRU, avril 1980.

5 « Le logement social : un droit », brochure édité par le FRAPRU, septembre 1981.

milieux marxistes-léninistes (notamment la Ligue Communiste du Canada et *En Lutte !*) lui permet un recrutement plus facile. Le FRAPRU, qui revendique son indépendance et son ancrage local, et le RGL, ne répondent pas à la même idéologie, mais se battent autour des mêmes enjeux. Ils tentent de séduire les mêmes groupes populaires¹. A Hochelaga-Maisonneuve, le Comité-Logement préfère se joindre au groupe le plus radical et l'activité du FRAPRU y semble dans un premier temps réduite au néant. Mais il nous a semblé nécessaire de retracer les premiers pas de ce front : tandis que le RGL est entraîné par le reflux de l'extrême-gauche après l'échec du référendum de 1980 et disparaît, le FRAPRU perdure et acquiert une importance grandissante dans l'est montréalais dans les décennies suivantes.

Par certains aspects, la question du logement s'inscrit dans la continuité des problèmes sociaux évoqués dans les chapitres précédents. La municipalité de Saint-Denis et les groupes populaires développent un discours assez traditionnel, fondé sur la lutte de classes et l'exploitation. Les propriétaires sont, dans le domaine de l'habitation, ce que les patrons sont pour l'emploi : des exploités de la classe ouvrière. Et l'Etat, par ses politiques, favorise et renforce cette situation. C'est sur le plan des solutions élaborées que le logement se distingue des autres problèmes sociaux. En France, la Ville de Saint-Denis ne se contente pas de donner des bons de secours de loyer, c'est-à-dire de parer à des besoins urgents ; elle tente d'apporter une réponse concrète et durable à la crise en construisant une grande quantité de logements sociaux. Parallèlement à l'Etat-Providence qui se développe en France dans le contexte de l'après-guerre, Saint-Denis se transforme en « *municipalité providence* »² sur le terrain du logement. Dans l'entre-deux-guerres, les banlieues communistes se distinguaient par leurs politiques sociales (aides aux chômeurs, soupes populaires, colonies de vacances...). Après la guerre, ces pratiques se diffusent progressivement, et à des degrés divers, dans l'ensemble des villes, quelles que soient leurs couleurs politiques. A mesure que cette spécificité s'estompe, pendant les Trente Glorieuses, les banlieues rouges profitent des subventions d'Etat à la construction de logements sociaux pour développer des politiques urbaines volontaristes. La municipalité et l'OPHLM de Saint-Denis se constituent un patrimoine immobilier considérable dont elle use comme une arme politique. Et nous ne parlons pas seulement du clientélisme : les amicales de locataires, affiliées à la CNL, renforcent le travail des cellules et des comités de quartier.

Mais la participation encouragée par les Amicales dépassent les visées d'encadrement

1 *On reste ici ! La lutte pour sauver nos logements et nos quartiers*, FRAPRU, premier trimestre 1989, p. 6. Sur les relations entre FRAPRU et RGL, voir aussi Jean-François René, Jean Panet-Raymond, *Faut-il brûler les pancartes ?*, brochure éditée par l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) du Centre de Montréal, 1984, p.37-45.

2 Renaud Payre, *Une science communale ? Réseaux réformateurs et municipalité providence*, Paris, Editions du CNRS, 2007. L'auteur utilise ici la formule pour désigner les villes de l'entre-deux-guerres.

politique et social initiales pour se transformer en militantisme du cadre de vie de plus en plus contestataire. La désindustrialisation et l'appauvrissement de la population engendre une diminution des revenus de la municipalité qui ne peut pas entretenir comme il se doit son parc immobilier qui, créé à la hâte, vieillit mal. Certains militants des Amicales se trouvent alors tiraillés entre leur appartenance au Parti communiste, qui doit valoir allégeance à la mairie, et leur situation de locataires mécontents de l'état du quartier. Se développe alors une parole critique, balbutiement d'une nouvelle forme de participation des habitants.

A Montréal, les solutions à la crise du logement sont très différentes des solutions dionysiennes. En retrait sur les autres politiques sociales, dont le terrain est principalement occupé par le gouvernement provincial, les organismes populaires et l'Eglise, la municipalité s'investit plus clairement dans le champ de l'habitation. En partenariat avec les autres paliers de gouvernement, elle lance des programmes de construction de logements sociaux, elle finance des opérations de rénovation urbaine, elle contribue à la création de coopératives d'habitations. Décrite par les groupes populaires comme l'alliée des propriétaires, toujours prompte à favoriser leurs intérêts au détriment des locataires, elle joue en fait un rôle plus ambiguë et participe, avec Québec et Ottawa, à la mise en place d'un système original de logement social coopératif.

Ce « tiers secteur de l'habitation » constitue la principale différence entre la France et le Québec. A la différence des Dionysiens, les habitants d'Hochelaga-Maisonneuve ne sont pas seulement les victimes de la crise du logement ; ils ne se contentent pas d'un rôle de contestation, de dénonciation des propriétaires, de l'Etat fédéral et provincial ou de la Ville. Ils sont acteurs des solutions à cette crise. Un dispositif institutionnel cohérent de soutien à la création de coopératives d'habitations se met progressivement en place, à tous les échelons. A mesure que les différents échelons de gouvernement se retirent de la construction de logements sociaux, le tiers secteur de l'habitation se développe au point de devenir un partenaire incontournable des politiques du logement.